This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,226,922

# REVUE

DES

# ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION BIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

---

TOME XII

ANNÉE 1899

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

1899

# ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

# DES ÉTUDES GRECQUES

## EN FRANCE

**(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869).**

## STATUTS

### § I. Objet de l'Association.

**Art. 1er.** L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

### § II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au minimum de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le payement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versement reçoit le titre de *membre donateur*.

### § III. Direction de l'Association.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit;

3° Les autres membres sont rééligibles;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau; est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité et ils y ont voix consultative.

Les séances seront suspendues pendant trois mois, du 1er août au 1er novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale et publié.

## § IV. Assemblée générale.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

## § V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

# LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

Cette médaille, œuvre de notre confrère, M. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurium. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

| | |
|---|---|
| L'exemplaire en bronze..... | 10 fr. |
| — en argent..... | 30 — |

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Lebègue, agent et bibliothécaire de l'Association, 12, rue de l'Abbaye, Paris. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée, suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

# SOUSCRIPTION PERMANENTE

# POUR L'ILLUSTRATION DE LA *REVUE*

---

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

ART. 1er. — La souscription pour l'illustration de la *Revue* est fixée au minimum de 100 francs une fois versés.

ART. 2. — Les souscripteurs pour l'illustration de la *Revue des études grecques* recevront le titre de *Membres fondateurs pour les Monuments grecs et l'illustration de la Revue* (1). Leurs noms formeront une liste à part, qui sera imprimée en tête de chaque volume de la *Revue des études grecques.*

ART. 3. — S'il y a des renouvellements de souscription, ils seront indiqués sur cette liste par la mention des années où la souscription aura été renouvelée.

ART. 4. — Les souscriptions qui dépasseront le chiffre de 100 fr. seront naturellement l'objet d'une mention spéciale dans le rapport annuel du trésorier et dans la liste des souscripteurs.

*LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION.*

NOTA. — Les souscriptions devront être adressées à M. Max. Egger, trésorier, 71, rue de Vaugirard.

(1) Par suite de l'achèvement des *Monuments grecs*, l'illustration de la *Revue* représente seule désormais dans l'œuvre de l'Association l'objet, si important, de la reproduction des monuments figurés légués par l'antiquité hellénique. Appelée à prendre sans cesse de nouveaux développements, elle appelle instamment de nouveaux concours.

---

# REVUE

DES

# ÉTUDES GRECQUES

Les réunions du Comité ont lieu à l'École des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

L'Assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi qui suit la fête de Pâques.

La bibliothèque de l'Association (12, rue de l'Abbaye) est ouverte le jeudi, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2, et le samedi de 2 à 5 heures.

---

Les communications à l'Association, les demandes de renseignements, les ouvrages offerts à la bibliothèque doivent être adressés, franc de port, à l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

Les manuscrits destinés à la *Revue* ainsi que les ouvrages envoyés pour compte rendu doivent être adressés à M. Théodore Reinach, rédacteur en chef gérant de la *Revue*, librairie Leroux, 28, rue Bonaparte.

---

Les membres de l'Association sont priés de bien vouloir envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat de poste, à M. Henri Lebègue, agent et bibliothécaire de l'Association, 12, rue de l'Abbaye.

Tout membre qui, après deux avis, n'aura pas payé sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire.

# REVUE

DES

# ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION BIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

---

TOME XII

ANNÉE 1899

Attention Patron:

This volume is too fragile for any future repair.
Please handle with great care.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY-CONSERVATION & BOOK REPAIR

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

1899

# ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

# DES ÉTUDES GRECQUES

## EN FRANCE

**(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869).**

## STATUTS

### § I. Objet de l'Association.

Art. 1er. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

### § II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

tristes. Les gens découragés découragent jusqu'à leurs amis. Mais, enfin, comment nous dissimuler que, dans cette crise de l'enseignement secondaire dont on parle tant, la situation du grec n'est pas ce qu'il y a de moins critique ? L'opinion, qui est, selon Pascal, « la reine du monde », va pour le moment vers d'autres objets. Et ce qui met surtout le grec en danger, c'est qu'il risque toujours d'être ce surplus de cargaison qu'on jette à la mer, lorsqu'on veut alléger le bâtiment. Les sauveteurs ne manquent pas, vous le savez, qui se font fort de tirer le latin du péril des flots, à la seule condition de sacrifier le grec. Supposons qu'ils réussissent pour quelque temps. Aurions-nous encore une éducation vraiment classique? Le latin sans le grec, ce serait à peu près la même chose que le français sans le latin ; ce serait une étude incomplète, une demi-éducation, c'est-à-dire, pour parler franc, une éducation insuffisante. Je ne comprends pas Virgile privé d'Homère. Si on les sépare, on perd le sentiment vif de ce qu'est l'héritage moral dans l'humanité. On cesse de mesurer du regard la profondeur de l'antiquité. La vraie éducation classique est celle qui permet à l'enfant de saisir, aussi loin que possible dans le passé, ces belles et pures sonorités de l'âme humaine qui se sont propagées de siècle en siècle et de rivage en rivage, et dont nous sentons encore en nous les vibrations éternelles. Celui qui n'a pas entendu pleurer l'Andromaque d'Homère, avant celle de Virgile et celle de Racine, ne saura jamais, comme nous le savons, depuis combien de temps l'amour et la beauté se sont levés sur le monde ; et il n'aura jamais, je le crains, cette vision claire et pleine des lointains historiques, qui donne à l'homme le sentiment complet de l'humanité.

C'est là, Messieurs, ce que nous ne devons pas nous lasser de dire, et ce qu'il faut espérer qu'on entendra. Ce n'est pas pour nous que nous plaidons. Les hellénistes ont cela de bon qu'ils aiment assez le grec pour l'aimer au besoin à eux tout seuls. Oui, ils trouveraient encore un plaisir infini à lire Homère, quand même la majorité de nos représentants se brouille-

rait officiellement avec lui. Mais en même temps qu'ils aiment Homère, ils aiment leur pays. Et il leur semble que celui-ci ne deviendrait pas plus grand, quoi qu'on en dise autour d'eux, s'il croyait devoir, par engouement pour je ne sais quel prétendu idéal anglo-saxon, diminuer son âme de toutes ces noblesses qu'il doit en partie à sa tradition gréco-latine.

---

# RAPPORT DE M. PAUL GIRARD

SECRÉTAIRE

SUR LES TRAVAUX ET LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1898-99

---

MESSIEURS,

Permettez-moi, avant de vous faire connaître les résultats de nos concours, de signaler à votre attention quelques ouvrages dont le mérite a frappé votre Commission des prix, sans qu'elle ait cru devoir le leur témoigner autrement que par une brève mention dans ce rapport. Voici d'abord les *Extraits des orateurs attiques* réunis et commentés par M. Louis Bodin. C'est un excellent choix de morceaux tirés de Lysias, d'Isocrate, d'Eschine, d'Hypéride, c'est-à-dire d'écrivains généralement peu connus des élèves, et dont l'étude bien comprise ne peut que contribuer à leur rendre l'antiquité plus vivante. M. Bodin n'y a pas épargné sa peine, et le soin qu'il a mis à établir ses textes, l'introduction qui ouvre le volume, les notes qui s'y succèdent, les appendices qui le terminent, disent assez la haute idée qu'il s'est faite de ses devoirs d'éditeur. Notre Association manquerait à ses traditions les plus anciennes, si elle restait indifférente à de pareilles publications; malgré la tendance inévitable qui la porte de plus en plus vers la pure érudition, il s'en faut qu'elle se désintéresse de tout ce qui peut favoriser, dans l'enseignement, le goût du grec, et c'est avec joie qu'elle voit se multiplier les éditions solides comme celle-ci, ou les utiles recueils d'exer-

cices grammaticaux comme celui que vous a offert M. Petitjean, dont vous connaissez depuis longtemps, en ces matières, la compétence toute spéciale.

Il nous est venu de Grèce, comme toujours, un grand nombre de livres et de mémoires dont plusieurs présentent un vif intérêt. Je citerai parmi eux le volume où M. Michel Lamprynidis a consciencieusement rassemblé sur Nauplie, sa ville natale, tout ce qui peut en éclairer l'histoire, depuis Poseidon séduisant la nymphe Amymone, jusqu'à la fin du règne du roi Othon. Les Λακωνικά de M. Comnénos contiennent de précieux renseignements sur la topographie de la Laconie et de Sparte. Les Grecs d'aujourd'hui ont le goût de ces sortes de recherches, qu'ils sont plus à même, il faut l'avouer, de mener à bien que les étrangers, grâce à leur connaissance intime des pays qu'ils décrivent. Aussi M. Comnénos a-t-il fait œuvre utile en publiant les deux brochures qu'il vous a adressées; ses compatriotes surtout en profiteront : ils apprendront de lui à mieux connaître leur patrie et, la connaissant mieux, à l'aimer davantage. Le savant mémoire de M. Angélopoulos, ancien élève diplômé de notre École des ponts et chaussées, nous conduit en Attique : il a pour objet le Pirée et ses différents ports. Vous savez quelles controverses a soulevées cette question. L'auteur a compulsé les témoignages anciens et la plus grande partie des travaux modernes relatifs à son sujet; son exposé est sobre et précis : il contribuera à familiariser les lecteurs grecs avec un problème trop exclusivement étudié jusqu'ici par les archéologues français, anglais ou allemands.

C'est par de pareils dons que s'enrichit chaque année notre bibliothèque, et, à ce propos, ne devons-nous pas souhaiter que le modeste local dont nous disposons devienne plus hospitalier à nos confrères, ainsi qu'aux personnes du dehors que nos études intéressent? Nous possédons des biens qui ne servent pas, faute d'un peu d'ordre qui les rendrait utilisables. On ne saurait assurément accuser de cet état de choses notre agent bibliothécaire, M. Lebègue, dont vous connaissez l'actif dévouement;

mais il ne peut suffire à tout. Or, aujourd'hui que nos relations s'étendent de plus en plus, que nous sommes directement en rapport avec des savants étrangers tels que MM. Imhoof Blumer, C. Robert, Krumbacher, Latyschev, Cumont, Nicole, pour ne mentionner que ceux-là, qui, volontiers, nous font hommage de ce qu'ils publient, que nos échanges avec les revues paraissant hors de France prennent tous les ans des développements plus considérables, comme l'attestent nos récentes conventions avec la bibliothèque de l'Université d'Upsal et l'Institut archéologique russe à Constantinople, il serait à désirer qu'on pût librement venir travailler chez nous, y trouver ce qu'on cherche, y emprunter sans risquer de trop attendre, et peut-être pour cela suffirait-il de quelques bonnes habitudes à prendre et d'une dépense légère. Je me permets d'appeler votre attention sur ce point, sûr de répondre au vœu secret de votre Commission des prix qui, témoin des accroissements annuels de nos richesses, sait mieux que personne quelle en est la valeur. Les Grecs, nos maîtres et nos modèles, aimaient la lumière et les belles ordonnances : montrons-nous dignes d'eux en débrouillant notre fouillis.

J'arrive, Messieurs, à nos lauréats. Suivant une tradition qui tend à s'établir, mais avec laquelle nous avons le ferme espoir de rompre un jour, nos récompenses, cette année encore, se réduisaient à deux, le prix Zographos et le prix Zappas. Le premier a été partagé entre MM. Ardaillon, professeur à l'Université de Lille, et Ph.-E. Legrand, professeur-adjoint à l'Université de Lyon ; le second a été décerné à M. Miliarakis.

C'est pour sa thèse de doctorat, *Les mines du Laurion dans l'antiquité* (1), que votre Commission a couronné M. Ardaillon. Vous vous souvenez, Messieurs, de cette belle scène des *Perses* d'Eschyle, dans laquelle Atossa s'informe auprès du chœur de la puissance et des ressources des Athéniens. « Et, dit-elle, outre

1. *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 77e fascicule : Parsi. 1897.

leur armée, qu'ont-ils? Ont-ils chez eux une richesse suffisante? — Ils ont, répond le chœur, une source d'argent, trésor caché au sein de la terre. » Ce trésor, c'est le Laurion; et si l'on réfléchit que justement alors il était en pleine prospérité, grâce à la découverte, en 484, de nouveaux gisements argentifères qui en avaient accru le rendement dans des proportions considérables, si l'on songe que, des revenus procurés à l'État par cette exploitation plus fructueuse, Athènes, sur le conseil de Thémistocle, avait construit sa première flotte de guerre, on sentira toute l'importance de l'allusion d'Eschyle : il reconnaît ouvertement, dans les vers que j'ai cités, l'immense service rendu par les mines à la cause nationale et leur rapporte, en partie du moins, le salut de la patrie.

A partir de ce moment, et pendant tout le v^e siècle, jusqu'à la guerre du Péloponnèse, le Laurion, en pleine activité, contribue largement au progrès de la richesse publique des Athéniens. M. Ardaillon, qui en a reconstitué l'histoire depuis les premières recherches tentées par les Phéniciens ou par les indigènes qui les avaient précédés, jusqu'aux derniers vestiges d'occupation datant de l'ère chrétienne, insiste avec raison sur cette brillante période où il nous apparaît étroitement lié aux destinées de la République, grandissant avec elle et en assurant la grandeur, source inépuisable de profits pour l'État, qui en afferme les mines, et pour les particuliers qui les mettent en valeur, soit qu'ils y fassent travailler pour leur compte, soit qu'ils y louent à des entrepreneurs des centaines d'esclaves rompus à tous les secrets du métier. Mais vous devinez qu'une exploitation de ce genre, d'où dépendaient tant de fortunes, avait sa législation spéciale : comment, par qui, à quel taux, pour combien de temps, étaient affermées les parts de mine? Quels étaient les droits de l'État et ceux des concessionnaires? A quels litiges donnait naissance l'exécution des contrats? De quelles chicanes se poursuivaient entre eux les contractants? Voilà, Messieurs, quelques-unes des questions très délicates que soulève naturellement un pareil sujet. L'auteur a traité tous ces

points, et beaucoup d'autres, avec une connaissance des inscriptions et des textes, une compétence historique et juridique, une précision de détails, qui font grand honneur à sa science et à sa méthode. Ce n'est pourtant pas là, peut-être, la partie la plus remarquable de son travail; où il est vraiment original, c'est dans ses premiers chapitres, consacrés à l'étude technique de ces mines célèbres.

Vous savez, Messieurs, que le Laurion produit encore : d'importantes sociétés en exploitent soit le sous-sol, soit les déblais de surface, laissés un peu partout par les mineurs anciens ; ce qu'on en extrait surtout, à l'heure qu'il est, c'est du plomb. Peu de contrées sont plus décevantes pour qui visite la Grèce à la recherche d'émotions classiques. Je ne connais guère que la petite ville béotienne de Livadie, avec ses ateliers de foulons, qui produise une aussi vive impression de modernité ; encore Livadie charme-t-elle dès l'abord par sa situation même et par ses eaux courantes, tandis que le site désolé du Laurion, les lourdes fumées qui y salissent le ciel, tout le mouvement, tout le bruit qui y blessent les sens, attristent ou déconcertent l'esprit, hanté par la légende d'Hélène, dont une île voisine porte le nom, ou encore ébloui de la vue des ruines de Sounion, debout, toutes dorées, sur les rochers qui leur servent de piédestal. Ce sont là des contrastes auxquels nous nous habituerons, et je m'empresse d'ajouter que, moins que personne, je voudrais voir la Grèce se confiner dans son passé; sa destinée n'est pas de rester un musée d'antiques : souhaitons seulement que les exigences et les droits de la vie contemporaine y respectent toujours ce qui a fait sa grandeur et ce qui fait encore, il faut bien le dire, sa poésie.

C'est dans ce canton, habité par tout un peuple laborieux et actif, qu'a vécu M. Ardaillon, à l'époque, qui date d'hier, où il était membre de l'École française d'Athènes; c'est là que, grâce aux concours empressés qu'il a trouvés auprès des ingénieurs grecs et français, grâce surtout à son esprit d'observation, à ses qualités d'historien et de géographe attentif aux moindres

indices, il s'est rendu compte par lui-même des travaux d'exploitation des anciens, notant leurs procédés de recherche et d'abatage du minerai, reconstituant leurs laveries, analysant les manipulations successives auxquelles ils soumettaient la matière extraite de la mine. Peut-être s'étonnera-t-on de ce tour particulier donné à ses études : mais ne voyons-nous pas parfois des ingénieurs se faire archéologues et disserter dans de beaux ouvrages sur l'art oriental ou sur l'art grec ? Pourquoi refuserions-nous à un archéologue le droit de se faire ingénieur pour mieux comprendre une industrie dont l'importance échappe quand on en ignore le fonctionnement technique? Naturellement, les termes de métier sont nombreux dans l'exposé de M. Ardaillon ; mais, contrairement à ce qui arrive la plupart du temps, on ne songe pas à lui en faire un grief, car il les emploie parce qu'ils lui sont nécessaires, et non pour le plaisir d'étaler une vaine science. Aussi ne lui marchande-t-on pas la confiance qu'on accorde aux gens qui ne cherchent pas à vous éblouir ; on l'écoute, on se livre à lui, admirant l'aisance avec laquelle il s'est assimilé ce vocabulaire dont il n'use que pour instruire, sans en abuser jamais.

J'aurais plaisir, Messieurs, à entrer dans plus de détails, mais je dois me borner. Je veux pourtant essayer de traduire un sentiment qu'ont éprouvé, je crois, tous ceux qui ont lu avec quelque attention ce savant ouvrage. Quand nous tentons de ressusciter quelque partie de la vie antique, nous avons recours aux monuments ou aux textes, souvent à ces deux catégories de témoignages. Ici ces ressources manquaient : les textes sont muets, ou peu s'en faut, sur le travail des mines, et les monuments se réduisent à de pauvres outils de fer rongés par le temps, à quelques amas de pierres informes, à quelques tranchées à ciel ouvert, à des galeries souterraines dont le vaste réseau subsiste encore, en partie conservé. Ce sont là, en apparence, de bien maigres indications, et pourtant, de tout cela se dégage une vie intense pour qui sait voir ; toutes ces humbles choses s'animent et se combinent pour nous rendre les en-

sembles dont elles faisaient partie; ces pierres accumulées, qui n'ont plus figure de bâtisse, redeviennent les citernes admirablement aménagées, cimentées à l'intérieur contre les fuites, munies d'un toit de planches contre l'évaporation, qui servaient à la fois aux besoins des ouvriers et au lavage du minerai; ces profondes cavités, entièrement vidées de leur contenu métallifère, comme celles qui se rencontrent dans la région de Camaréza, se repeuplent des chercheurs industrieux et tenaces qui les remplissaient autrefois; et nous sentons ces hommes tout près de nous; nous lisons dans leur pensée; nous savons pourquoi, à tel moment, ils ont travaillé de telle manière; nous suivons leurs tâtonnements, nous assistons à leurs progrès, nous relevons les perfectionnements que l'expérience, le raisonnement, ont apportés à leurs méthodes. Il y a là une sensation de vérité qu'on ne trouve point ailleurs. Car l'œuvre de l'écrivain ou de l'artiste grec nous échappe toujours par quelque côté; tant de choses nous séparent, les idées, les mœurs, la politique, la religion! Nous avons beau y regarder de près, que d'intentions nous fuient! Ici elles viennent à nous, transparentes, palpables. Le travail manuel, par cela qu'il obéit à un petit nombre de calculs, toujours les mêmes dans tous les temps, a de ces révélations précises, qui le dévoilent tout entier aux regards sagaces; on le comprend à distance, on pénètre ses secrets desseins, rien qu'en observant sa marche logique. C'est ce qu'a fait M. Ardaillon, et de là le vif intérêt de son livre.

Il y a vingt ans, si j'ai bonne mémoire, on mit au jour, dans la plaine de Chéronée, la sépulture de la légion thébaine, dont vous savez, à la célèbre bataille, la défaite héroïque. La trouvaille, en soi, était banale; mais quel spectacle que celui de ces squelettes portant encore la marque des blessures reçues, et quelle émotion devant ce tragique passé, subitement rendu à la lumière! Je me figure que plus d'une fois M. Ardaillon a dû ressentir une émotion analogue en présence du passé beaucoup plus pacifique, mais si vivant, dont les moindres recoins

du Laurion lui retraçaient l'obscure existence ; à nous du moins, qui le lisons, il fait toucher du doigt une antiquité si réelle, que nous croyons la voir agir et qu'elle nous passionne, dans la simplicité anonyme de son dur et intelligent labeur. Aussi, Messieurs, votre Commission n'a-t-elle pas hésité : le sujet était trop heureusement choisi, l'auteur l'avait traité avec trop de talent, pour qu'elle lui refusât ses suffrages, et c'est de grand cœur qu'elle les lui a donnés, frappée de rencontrer tant de qualités réunies, et jusqu'à celles de la forme, dont l'élégante concision ajoute un attrait de plus à cette belle étude.

A M. Ardaillon elle a voulu associer M. Legrand, ancien membre, lui aussi, de l'École française d'Athènes, et dont l'ouvrage est également une thèse, intitulée *Étude sur Théocrite* (1).

La littérature alexandrine, trop négligée chez nous, mériterait d'attirer davantage ; elle est si ingénieuse, si originale, malgré ses continuelles imitations, et, par certains côtés, si voisine de la nôtre ! Et si l'on réfléchit qu'elle fut surtout l'intermédiaire par lequel la Grèce pénétra Rome, on reconnaîtra que les raisons de s'y intéresser ne manquent pas. Parmi les écrivains, trop maltraités du temps, qui la représentent, Théocrite est le plus grand ; aussi a-t-il été le plus commenté, en vertu de ce fatal privilège du génie qui amoncèle, au cours des siècles, sur ses œuvres les plus charmantes les exégèses et les gloses. On ne peut se défendre de quelque effroi à la pensée que nous autres modernes — je parle des illustres — nous subirons peut-être un jour pareille épreuve, et comme un Grec, au regard de nous, même un Alexandrin, est simple, que nous avons sans contredit le cerveau infiniment plus compliqué, on se demande avec terreur ce qu'il faudra de volumes pour arriver à nous connaître, quelle stratégie, quelles approches seront nécessaires pour faire le siège de notre insaisissable pensée...

C'est surtout de notre temps que Théocrite a donné lieu à une multitude de travaux critiques. De ces travaux M. Legrand

(1) *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* 79me fascicule ; Paris, 1898.

n'ignore aucun, et ce qu'il a voulu faire, c'est, comme il le dit lui-même, « un livre de récapitulation », qui nous mît au courant de l'état de toutes les questions qu'ont soulevées les *Idylles*. Son étude comprend deux parties principales, qui portent, l'une, sur *l'invention des motifs*, l'autre, sur *l'expression*. Dans la première, il s'ingénie à retrouver la genèse de chaque poème, à montrer la part qu'il y faut faire à l'érudition, à l'observation psychologique, aux influences littéraires, etc. et dans ce long et savant chapitre qui touche à tant de choses, il traite encore de l'art de Théocrite, il analyse son talent narratif, son habileté à esquisser des caractères ou des portraits, la façon dont il suggère, par quelques touches rapides, l'idée de telle attitude ou de tel geste. La seconde partie, toute technique, est consacrée à l'examen de la langue et de la grammaire, de la versification et du style. On y trouve de patientes statistiques, de minutieuses études de mots qui intéresseront vivement les philologues. M. Legrand, en l'écrivant, comme, d'ailleurs, en écrivant celle qui précède, a fait aux exigences d'une certaine école un sacrifice dont il a lui-même compris toute l'étendue ; mais il a eu le courage de sa résolution : du moment qu'il renonçait à parler de Théocrite en simple lettré, son devoir était de se jeter délibérément dans la science, c'est-à-dire, non-seulement de démonter pièce à pièce son poète, mais de le démonter à la lumière des théories qu'il a suscitées et d'essayer de mettre un peu d'ordre dans ces théories. Puisque tant de broussailles ont envahi ce gracieux domaine, n'est-ce pas rendre service que d'y tracer quelques avenues qui permettent de s'y orienter ?

Ce défrichement, du reste, n'a rien ôté à M. Legrand de sa délicatesse d'appréciation, et il a, sur la personne même de Théocrite, si mal connue, sur ses bergers, sa Simaitha, son Polyphème, sur le caquetage de ses Syracusaines, sur l'intérieur bourgeois de son Amphitryon, des développements heureux, où se marque finement sa faculté de sentir et de goûter les jolies choses. Mais, fidèle à son programme, il est avant tout

préoccupé de se rendre compte du travail que les *Idylles*, suivant ses expressions, « ont coûté à leur auteur ». Au fait, lui-ont-elles coûté tant de travail que cela ? Parce que l'alexandrinisme est très artificiel, nous sommes portés à voir dans ceux qui y ont brillé des sortes d'alchimistes combinant avec effort, en vue de certains effets à produire, les éléments les plus divers. On ne peut, certes, nier le caractère composite de leur poésie ; mais leurs poètes vivaient dans un milieu qui explique ce caractère, où l'on savait tant de choses, où l'on avait l'esprit meublé de tant de souvenirs, que l'invention était facile ; il s'agissait seulement de raffiner sur le détail, et cela, sans doute, coûtait peu, familier qu'on était avec tous les artifices de l'imagination, du sentiment et du style. Il y a une manière d'être naturellement peu naturel, qui se rencontre dans les sociétés très polies, et qui n'exige presque aucune peine, qui tient à l'air qu'on respire ; et ce défaut de simplicité est sincère, cette préciosité est véridique, et le reproche que nous faisons aux poètes alexandrins de manquer d'inspiration, est immérité ; ils ont été inspirés à leur façon, qui n'est peut-être pas la meilleure, mais dont nous ne saurions douter sans injustice.

Cette inspiration se fait jour à chaque instant chez Théocrite, notamment dans l'expression du sentiment de la nature, auquel M. Legrand prête, comme il le devait, une attention spéciale. On lira avec plaisir quelques pages délicates sur les joies égoïstes que le poète trouvait à la campagne ; car, s'il l'a si bien décrite, c'est surtout, aux yeux de M. Legrand, parce qu'elle lui procurait le repos ; il n'en scrutait pas les mystères, il n'en admirait pas les larges horizons : il en goûtait seulement ce qu'elle peut donner au corps de fraîcheur et d'ombre, de silence, de quiétude paresseuse, dans les gracieux réduits où sa fantaisie le transporte. Je ne sais si c'est bien là l'idée que Théocrite s'est faite de la nature, ni s'il faut, avec M. Legrand, assimiler sa manière de la comprendre à celle des Romains. Ceux-ci, en elle, n'ont guère aimé que les douceurs de la villégiature, mais ils avaient conquis le monde, et peut-être avaient-ils gardé de

leurs conquêtes un goût héréditaire de paix et de loisirs; peut-être aussi leur esprit pratique n'estimait-il la nature qu'autant qu'elle leur était utile ou agréable. J'imagine qu'un Grec, un dilettante comme Théocrite, y mettait plus de désintéressement, plus de souci de la pure beauté. Mais vous voyez, Messieurs, que de réflexions fait naître ce volume. C'est un de ses grands mérites. Un livre vaut par ce qu'il dit, et aussi par ce qu'il suggère. C'est le cas de celui-ci. L'énorme travail qu'il représente, les graves questions qu'il agite, concernant Théocrite et l'alexandrinisme en général, l'étendue et la sûreté de l'érudition qui y apparaît, avec les oasis où se révèle, au milieu de cette aridité un peu austère, le talent d'écrivain de l'auteur, tout cela a produit sur votre Commission l'impression la plus favorable, et elle a été heureuse, en couronnant M. Legrand, de le lui témoigner.

Vous connaissez déjà M. Miliarakis, auquel votre Commission des prix a attribué le prix Zappas. En 1875, M. Miliarakis a obtenu une partie du prix Zographos, pour ses Κυκλαδικά. En 1890, vous lui avez décerné ce prix tout entier, pour sa Νεοελληνικὴ γεωγραφικὴ φιλολογία. Il est rare, Messieurs, ou, pour mieux dire, il ne s'est jamais rencontré que vos récompenses aient été trois fois au même lauréat; mais rien, dans vos statuts, ne s'y oppose, et quand vous avez affaire à un infatigable travailleur, comme celui dont j'ai cité le nom, il est tout naturel que vous trouviez un simple rappel insuffisant pour lui prouver l'état que vous faites des services qu'il rend à nos études. Votre Commission n'a donc éprouvé aucun scrupule à couronner encore une fois M. Miliarakis; mais, étant un récidiviste de nos concours, il ne m'en voudra pas de ne pas insister sur son ouvrage et sur les qualités qui lui ont valu cette nouvelle marque de votre faveur.

Le volume qu'il vous a présenté est une *Histoire de l'empire de Nicée et du despotat d'Épire, de 1204 à 1261* (1). Après la

(1) Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου (1204-1261); Athènes et Leipzig, 1898.

prise de Constantinople par les Latins, lors de la quatrième croisade, l'empire byzantin fait place à des monarchies diverses, franques ou hellènes, au nombre desquelles se trouvent, en Asie, les empires de Nicée et de Trébizonde, en Europe, le despotat d'Épire. Ces trois États sont hellènes. C'est de l'empire de Nicée que M. Miliarakis a entrepris d'écrire l'histoire, depuis Théodore Ier Lascaris, qui en est le fondateur, jusqu'à Michel VIII Paléologue, qui pénètre dans Constantinople par surprise et fait, le 15 août 1261, son entrée solennelle dans la capitale de l'empire grec restauré. Mais cette histoire est intimement mêlée à celle de l'Épire, dont Michel Ier l'Ange est le premier despote. Les conflits entre les deux monarchies rivales se poursuivent à travers mille événements ; ce ne sont que guerres, combats de terre et combats navals, négociations, ruses, passions déchaînées. Des figures originales se détachent de ce long récit ; telle est celle de ce Jean Vatatzès qui se couvre de gloire dans ses campagnes de Macédoine, enlève Thessalonique au despote d'Épire et doit à ses vertus chrétiennes d'être, après sa mort, vénéré comme un saint à Nymphée.

Mais ce n'est pas seulement à l'histoire politique ou militaire que M. Miliarakis a voulu s'attacher : l'histoire ecclésiastique, la situation du patriarche œcuménique entre les deux États rivaux, les rapports de l'Orient chrétien avec la papauté, ont également fixé son attention. En résumé, Messieurs, il y a là beaucoup de travail, beaucoup de faits, beaucoup d'aperçus intéressants sur les mœurs, un tableau vivant de l'une des sociétés les plus remuantes du moyen âge, et l'on saura un gré infini à l'auteur d'avoir mené à bien une monographie aussi attachante, pour laquelle la voie ne lui était guère tracée. Il a paru à votre Commission que le prix Zappas avait été justement destiné par son fondateur à récompenser des études de ce genre, qui nous font mieux connaître l'hellénisme médiéval. Aussi son choix s'est-il spontanément porté sur ce beau livre, qui honore à la fois celui qui l'a écrit et la Grèce, sa patrie.

Il me reste, Messieurs, à vous signaler quelques-unes de ces publications que nous avons l'habitude, pour des raisons diverses, de classer hors concours. J'aperçois dans cette catégorie la *Revue internationale de numismatique* fondée par un de nos anciens lauréats, M. Svoronos, important périodique, illustré avec soin, et qui a débuté de manière à s'imposer tout de suite au monde savant, puisque son premier fascicule contenait un article de notre confrère, M. Babelon. MM. Dareste et Haussoullier vous ont fait hommage d'une traduction d'Isée, et les mêmes savants, ainsi que M. Th. Reinach, vous ont adressé le début d'une série nouvelle de leurs *Inscriptions juridiques grecques*, si précieuses pour la connaissance des lois et des mœurs de la Grèce antique. M. Omont vous a offert le dernier volume de son *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale,* que terminent les *indices* et qui était impatiemment attendu. Peut-être trouverez-vous cette liste un peu courte ; et, de fait, cette année, nos anciens présidents, les membres de notre Comité, semblent avoir moins produit qu'à l'ordinaire. C'est là un pur effet du hasard, et si vous considérez la prospérité de notre *Revue*, si vous songez à ces jeunes professeurs, retour d'Athènes pour la plupart, qui viennent à nous, suivent ce que nous faisons, et dont plusieurs sont nos collaborateurs assidus et goûtés, vous vous persuaderez que nos études ne vont pas mal. Je ne sais ce qui se prépare contre elles ; on parle beaucoup de réformes; peut-être un jour aboutiront-elles, et peut-être en souffrirons-nous moins que nous ne pensons. En attendant, le grec prouve tous les jours sa vitalité; il produit de bons ouvrages, éveille des vocations ; devant les menaces plus ou moins sourdes, il garde une sérénité qui convient bien à sa nature ; suivant un mot à la mode, — et c'est là l'essentiel, — lui aussi, il continue.

---

# RAPPORT

DE LA

# COMMISSION ADMINISTRATIVE

---

MESSIEURS,

Il y a un an, à la fin de l'exposé de notre situation financière, je vous signalais un acte de générosité venu fort à propos pour nous aider à régler le compte des *Monuments grecs,* et j'exprimais l'espoir que l'exemple ainsi donné ne resterait pas isolé. Je ne peux donc mieux commencer ce nouveau rapport qu'en remerciant MM. Graux et Pépin-Lehalleur qui, depuis notre dernière assemblée générale, nous ont envoyé chacun, pour le même compte, la somme de 100 fr. : ils gardent pieusement le souvenir, le premier d'un fils, le second d'un père trop tôt ravis à notre œuvre, et ils nous donnent de ce souvenir un précieux et délicat témoignage dont nous leur sommes bien reconnaissants.

Deux autres chapitres de recettes doivent vous être signalés : celui de la vente des publications qui s'est relevé comme nous l'avions prévu, et celui des cotisations de membres ordinaires dont la baisse s'est au contraire accentuée. En 1896, les cotisations produisaient 4,150 fr., puis 3,900 fr. en 1897, et en 1898 elles n'ont atteint que 3,580 fr. : les recouvrements à l'étranger sont toujours un peu difficiles, et c'est la principale cause d'un mal qui, à en juger par l'apport des trois premiers mois de 1899,

semble devoir s'atténuer, mais qui n'oblige pas moins votre Commission administrative à vous demander à tous fidélité, exactitude et zèle à nous procurer de nouveaux adhérents.

Dans les dépenses, vous remarquerez le chiffre peu élevé des frais d'impression et d'illustration de la *Revue :* c'est l'économie ainsi réalisée qui a permis de solder la note des *Monuments grecs* sans trop de dommage pour notre budget. Enfin, les frais généraux, qui devaient, du fait de l'envoi des *Monuments grecs*, subir une augmentation, ont trouvé dans la personne de notre agent-bibliothécaire un si vigilant curateur que, loin de grandir, ils ont diminué de 3 fr. 67 centimes et sont inférieurs de 50 fr. environ à nos prévisions.

Toutefois, la situation générale demeure très modeste, et si l'on défalque des recettes deux souscriptions reçues de membres donateurs, destinées à être capitalisées, le budget de 1898 est en déficit de 59 fr. (Recettes : 8,585 fr. 70 — 200 = 8,385 fr. 70. Dépenses : 8,444 fr. 71. Différence en moins : 59 fr. 01 c.) C'est donc encore avec la plus grande prudence que nous établirons le budget de 1899.

Voici maintenant les tableaux habituels qui vous donneront le détail de nos diverses recettes et dépenses, du mouvement de fonds et des prévisions pour la présente année.

## I. *État comparatif des Recettes en 1897 et 1898.*

### A. Intérêts de capitaux.

| | 1897 | | 1898 | |
|---|---|---|---|---|
| 1° Rente Deville 3 %..... | 500 » | 3,099 31 | 500 » | 3,117 75 |
| 2° Coupons de 154 obligations Ouest. | 2,204 71 | | 2,211 85 | |
| 3° Coupons de 18 obligations Midi.... | 259 20 | | 259 20 | |
| 4° Coupons de 8, puis 9 oblig. Est.... | 115 20 | | 129 60 | |
| 5° Intérêts du compte courant à la Société générale..... | 20 20 | | 17 10 | |
| *A reporter*..... | | 3,099 31 | | 3,117 75 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Report*..... | | 3,099 31 | | 3,117 75 |

**B. Subventions et dons divers.**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 6° Subvention du Ministère de l'Instruction publique..... | 500 » | 894 25 | 500 » | 1,301 75 |
| 7° Don de l'Université d'Athènes..... | 294 25 | | 351 75 | |
| 8° Dons pour les *Monuments grecs*.... | 100 | | 450 | |

**C. Cotisations, ventes, recettes diverses.**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 9° Cotisations des membres ordinaires. | 3,900 » | 4,693 60 | 3,580 » | 4,166 20 |
| 10° Souscriptions de membres donateurs..... | 600 » | | 200 » | |
| 11° Vente de publications et médailles. | 165 10 | | 381 20 | |
| 12° Location d'une cave..... | 4 20 | | 5 » | |
| 13° Commission pour renouvellement d'assurance..... | 24 30 | | | |
| | 8,687 16 | 8,687 16 | 8,585 70 | 8,585 70 |

## II. *État comparatif des Dépenses en 1897 et 1898.*

**A. Publications.**

| | 1897 | | 1898 | |
|---|---|---|---|---|
| 1° *Revue des Etudes grecques*..... | 4,069 25 | 4,616 15 | 2,702 75 | 3,971 05 |
| 2° *Bibliographie* (rédaction de la)..... | 200 » | | 200 » | |
| 3° *Monuments grecs*..... | 346 90 | | 1,068 30 | |

**B. Encouragements.**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 4° Prix Zographos..... | 1,000 » | 1,396 40 | 1,000 » | 1,413 65 |
| 5° Concours typographique..... | 300 » | | 300 » | |
| 6° Prix classiques..... | 90 90 | | 108 15 | |
| 7° Appoint pour solde du prix Zappas. | 5 50 | | 5 50 | |

**C. Frais généraux.**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 8° Impressions diverses..... | 104 30 | 2,168 25 | 113 45 | 2,112 50 |
| 9° Entretien de la bibliothèque..... | 54 50 | | | |
| 10° Loyer, impositions et assurances. | 884 45 | | 882 45 | |
| 11° Service du palais des Beaux-Arts.. | 125 » | | 116 60 | |
| 12° Indemnité de l'agent bibliothécaire. | 1,000 » | | 1,000 » | |
| *A reporter*..... | | 8,180 80 | | 7,497 20 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Report*..... | | 8,180 80 | | 7,497 20 |
| 13° Droits et frais divers à la Société générale..... | 41 30 | 895 43 | 37 60 | 947 51 |
| 14° Distribution des publications..... | 491 35 | | 479 89 | |
| 15° Recouvrement des cotisations..... | 133 08 | | 97 87 | |
| 16° Frais de bureau, commis, correspondance et divers..... | 153 25 | | 224 15 | |
| 17° Nettoyage, éclairage et chauffage. | 62 65 | | 65 45 | |
| 18° Médailles..... | 13 80 | | 42 55 | |
| | 9,076 23 | 9,076 23 | 8,444 71 | 8,444 71 |

III. *Budget sur ressources spéciales ou fondation Zappas.*

(La dépense affectée chaque année au prix Zappas est égale au revenu de la fondation pendant l'année précédente.)

Recettes en { 1896 : 294 fr. 50.
1897 : 294 fr. 50.

Dépenses en { 1897 : 300 fr. (dont 5 fr. 50 pris sur le budget ordinaire).
1898 : 300 fr. (dont 5 fr. 50 pris sur le budget ordinaire).

IV. *Mouvement des fonds en 1898.*

| | | |
|---|---|---|
| Solde en caisse au 1er janvier 1898..... | | 3,075 84 |
| Recettes en 1898 (tableau ci-dessus n° I)..... | | 8,585 70 |
| Rentrées de la rente Zappas (année 1898 entière). | | 304 35 |
| | | 11,965 89 |
| Sorties de caisse (tableau n° II)..... | 8,444 71 | |
| Achat de 1 obligation Est..... | 486 20 | |
| Prix Zappas..... | 294 50 | |
| | 9,225 41 | 9,225 41 |
| Il reste donc en caisse au 31 décembre 1898, la somme de..... | | 2,740 48 |

qui se décomposent ainsi :

| | |
|---|---|
| 1° Solde à la Société Générale..... | 2,191 29 |
| 2° En caisse du trésorier..... | 500 » |
| 3° En caisse de l'agent-bibliothécaire. | 49 21 |
| | 2,740 50 |

## V. *Recettes prévues pour 1899.*

### A. Intérêts de capitaux.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1° Rente Deville | 500 | » | 3,117 | 80 |
| 2° Coupons de 154 obligations Ouest. | 2,212 | » | | |
| 3° Coupons de 18 obligations Midi.. | 259 | 20 | | |
| 4° Coupons de 9 obligations Est.... | 129 | 60 | | |
| 5° Intérêts du compte courant à la Société Générale | 17 | » | | |

### B. Subventions et dons.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 6° Subvention du Ministère de l'Instruction publique | 500 | » | 823 | » |
| 7° Don de l'Université d'Athènes (pour 1898) | 323 | » | | |

### C. Cotisations et ventes.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 8° Cotisations des membres ordinaires | 4,100 | » | 4,400 | » |
| 9° Vente des publications et médailles | 300 | » | | |
| TOTAL | 8,340 | 80 | 8,340 | 80 |

## VI. *Dépenses prévues pour 1899.*

### A. Publications.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1° *Revue* (impression, 3,000 fr.; illustration, 500 fr.; brochage, 36 fr.) | 3,536 | » | 3,736 | » |
| 2° Rédaction de la Bibliographie.... | 200 | » | | |

### B. Encouragements.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 3° Prix Zographos | 1,000 | » | 1,410 | » |
| 4° Concours typographique | 300 | » | | |
| 5° Prix classiques | 110 | » | | |
| *A reporter* | | | 5,146 | » |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Report*..... | | | 5,146 | » |

**C. Frais généraux.**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 6° Impressions diverses..... | 125 | » | 3,170 | 45 |
| 7° Entretien de la bibliothèque..... | 100 | » | | |
| 8° Loyer, impositions, assurance.... | 882 | 45 | | |
| 9° Service du palais des Beaux-Arts. | 125 | » | | |
| 10° Indemnité de l'agent-bibliothécaire. | 1,000 | » | | |
| 11° Droits et frais divers à la Société Générale..... | 38 | » | | |
| 12° Distribution de publications..... | 500 | » | | |
| 13° Recouvrement des cotisations.... | 140 | » | | |
| 14° Frais de bureau, de commis, de correspondance et divers..... | 200 | » | | |
| 15° Nettoyage, éclairage et chauffage. | 60 | » | | |
| | 8,316 | 45 | 8,316 | 45 |

Le budget de 1899 comprendrait donc en recettes 8,340 fr. 80, et en dépenses 8,316 fr. 45 : il se solderait par un excédent *présumé* de 24 fr. 35.

Tel est, Messieurs, l'état de nos finances, meilleur assurément que l'an dernier, où le déficit atteignait près de 1,000 fr., mais qui réclame toujours nos plus généreux efforts. A nous tous maintenant de confirmer le progrès accompli et d'assurer à l'Association des années vraiment prospères qui lui permettent de se développer davantage et de rendre à l'hellénisme tous les services qu'elle rêve de lui rendre, mais qu'elle est trop souvent impuissante à réaliser !

Pour les membres de la Commission administrative,
*Le Trésorier :* Max. Egger.

# CONCOURS DE TYPOGRAPHIE GRECQUE

## PROCÈS-VERBAL

*Lu dans l'Assemblée générale du 20 avril 1899.*

---

Le concours de typographie grecque a eu lieu, cette année, à Paris et dans les départements, le jeudi 16 mars pour les ouvriers compositeurs, le vendredi 17 mars pour les apprentis.

Ont pris part au concours des ouvriers :

A *Paris*, sous la surveillance de M. Am. Hauvette, 11 concurrents ;

A *Bordeaux*, sous la surveillance de M. G. Radet, 4 ;

Au *Puy*, sous la surveillance de M. E. Frey, 2 ;

A *Toulouse*, sous la surveillance de M. M. Beaudouin, 1.

Ont pris part au concours des apprentis :

A *Paris*, 10 concurrents ;

A *Bordeaux*, 3.

Au *Puy*, 2.

En ce qui concerne les ouvriers de Paris, la commission a décerné les récompenses suivantes :

1er prix, partagé entre M. Ruoff (Louis) et Mlle Kerbrat (Joséphine), de l'imprimerie Lahure.

2e prix : Mlle Lavoisier (Marie), de l'imprimerie Lahure.

Mention très honorable : Mlle Dubourdieu (Céline), de l'imprimerie Lahure.

Pour les départements, le résultat est le suivant :

Prix : M. Vimeney (Henri), de l'imprimerie Gounouilhou, à Bordeaux.

Mention très honorable : M. Leyzieu (Léon), de l'imprimerie Gounouilhou, à Bordeaux.

*Classement général des concurrents de Paris et des départements :*

1-2 Paris,
3 Paris,
4 Bordeaux,
5 Bordeaux,
6 Paris.

Le concours des apprentis a donné le résultat suivant :

1° A Paris :

Mention très honorable : M. Conduché (Édouard), de l'école municipale Estienne,

Mention honorable : M. Bry (Emmanuel), de l'imprimerie Chaix.

2° Dans les départements :

1er livret de caisse d'épargne : M. Alix (Pierre), de l'imprimerie Marchessou, au Puy.

*Classement général des apprentis de Paris et des départements :*

1 Le Puy,
2 Paris,
3 Paris.

Cette année, contrairement aux deux années dernières, le concours des apprentis a paru plutôt médiocre, et le concours des ouvriers très satisfaisant.

*Le Président de la Commission,*
AM. HAUVETTE.

*Les membres de la Commission,*
B. HAUSSOULLIER, Ch. HUIT, J. PETITJEAN, Ch.-EM. RUELLE.

# MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION

(1867)

MM.

† ADER, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève* (1).
† ALEXANDRE (Ch.), membre de l'Institut.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du Musée de Saint-Germain.
† BEULÉ, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
BRÉAL (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† BRUNET DE PRESLE, membre de l'Institut.
BURNOUF (Émile), ancien directeur de l'École française d'Athènes.
CAMPAUX, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
† CHASSANG, inspecteur général de l'Instruction publique.
† DAREMBERG, conservateur de la bibliothèque Mazarine.
† DAVID (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.
† DEHÈQUE, membre de l'Institut.
DELYANNI (Théodore-P.), ancien président du Conseil des ministres à Athènes.
† DEVILLE (Gustave), membre de l'École d'Athènes.
† DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
† DÜBNER, helléniste.
† DURUY (Victor), de l'Académie française, ancien ministre de l'Instruction publique.
† EGGER, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société asiatique.
GIDEL, ancien proviseur du lycée Condorcet.
GIRARD (Jules), membre de l'Institut, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'Institut Thiers.
† GOUMY, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.
† GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
† HAVET (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
HEUZEY (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts.
† HIGNARD, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
† HILLEBRAND, ancien professeur à la Faculté des lettres de Douai.
† JOURDAIN (Charles), membre de l'Institut.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.

LEGOUVÉ, de l'Académie Française.
LÉVÊQUE (Charles), membre de l'Institut.
† LONGPÉRIER (Adrien de), membre de l'Institut.
† MAURY (Alfred), membre de l'Institut.
MÉLAS (Constantin), à Marseille.
† MILLER (Emm.), membre de l'Institut.
† NAUDET, membre de l'Institut.
† PATIN, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure.
RAVAISSON (Félix), membre de l'Institut.
† RENAN (Ernest), de l'Académie française.
† RENIER (Léon), membre de l'Institut.
† SAINT-MARC GIRARDIN, de l'Académie française.
† THENON (l'abbé), directeur de l'École Bossuet.
† THUROT, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure.
VALETTAS (J.N.), professeur à Londres.
† VILLEMAIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
† VINCENT (A.-J.-H.), membre de l'Institut.
† WADDINGTON (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.
WEIL (Henri), membre de l'Institut.
WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.
† WITTE (baron J. de), membre de l'Institut.

# MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS ET POUR L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

Le Ministre de l'Instruction publique.
Le Musée du Louvre.
L'École nationale des Beaux-Arts.
L'Université d'Athènes.
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire, l'*Union*.
Le Gymnase Avérof à Alexandrie (Egypte).

MM.

† Barthélemy Saint-Hilaire.
† Basily (Demetrius).
Bikélas (D.)
† Brault (Léonce).
† Brunet de Presle.
Carathéodory (Étienne).
† Castorchi (Euthymios).
† Chasles (Michel).
Chévrier (Adolphe).
Collignon (Maxime).
Coromilas.
† Didot (Amb.-Firmin).
† Drême.
† Dumont (Albert).
Dupuis (Jean).
† Egger (Emile).
† Eichthal (Gustave d').
Eichthal (Eugène d').
Foucart (Paul).
Graux (Henri).
Hachette et Cie, libraires éditeurs.
† Hanriot.
Heuzey (Léon).
† Laperche.
† Laprade (V. de).
Lecomte (Ch.).

MM.

Lereboullet (Léon).
† Misto (H.-P.).
Negropontis.
† Ocher de Beaupré (colonel).
Parmentier (général).
Pélicier (P.).
Pépin-Lehalleur.
Perrot (Georges).
Piat (A.).
Pottier (Edmond).
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Reinach (Salomon).
Reinach (Théodore).
† Rodocanachi (P.).
Rothschild (baron Edmond de).
† Saripolos (Nicolas).
† Symvoulidis.
† Syngros (A.).
† Vaney.
Vasnier.
† Verna (baron de).
† Witte (baron J. de).
† Wyndham (Charles).
† Wyndham (George).
† Zafiropulo (E.).
Zographos (Christaki Effendi).

M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de *cinq mille francs*. — M. le baron de Witte et M. G. d'Eichthal ont souscrit chacun pour une somme de *quatre cents francs*. — M. le baron E. de Rothschild, pour *deux cents francs*. — M. Bikélas pour *cent francs* (outre sa cotisation). — De même M. Laperche pour *cent francs*. — M. Pélicier pour *cent francs*. — M. Jean Dupuis pour *deux cent cinquante francs*. — M. Adolphe Chévrier, déjà fondateur pour les Monuments grecs, a versé *cent francs* pour l'illustration de la Revue. — M. Vasnier, dans les mêmes conditions, a également versé *cent francs*.

## ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

1867. MM. PATIN, membre de l'Institut.
1868. EGGER, *Id.*
1869. BEULÉ, *Id.*
1870. BRUNET DE PRESLE, *Id.*
1871. EGGER, *Id.*
1872. THUROT, *Id.*
1873. MILLER, *Id.*
1874. HEUZEY, *Id.*
1875. PERROT, *Id.*
1876. EGGER, *Id.*
1877. CHASSANG, inspecteur général de l'Université.
1878. FOUCART, membre de l'Institut.
1879. GIDEL, proviseur du Lycée Condorcet.
1880. DARESTE, membre de l'Institut.
1881. WEIL, *Id.*
1882. MILLER, *Id.*
1883. QUEUX-DE-SAINT-HILAIRE (marquis de).
1884. GLACHANT, inspecteur général de l'Université.
1885. JOURDAIN, membre de l'Institut.
1886. GRÉARD, *Id.*
1887. GIRARD (Jules), *Id.*
1888. MÉZIÈRES, *Id.*
1889. CROISET (A.), *Id.*
1890. MASPERO, *Id.*
1891. RENAN (Ernest), *Id.*
1892. HOUSSAYE (Henry), *Id.*
1893. COLLIGNON (Max), *Id.*
1894. SCHLUMBERGER (G.), *Id.*
1895. BIKÉLAS (D.).
1896. BRÉAL (M.), membre de l'Institut.
1897. DECHARME (P.), professeur à la Faculté des lettres.
1898. CROISET (M.), professeur au Collège de France.
1899. HÉRON DE VILLEFOSSE, membre de l'Institut.

## MEMBRES DU BUREAU POUR 1899-1900

*Président :* M. Héron de Villefosse.
1er *Vice-Président :* M. d'Eichthal.
2e *Vice-Président :* M. Paul Girard.
*Secrétaire-archiviste :* M. Am. Hauvette.
*Secrétaire-adjoint :* M. Puech.
*Trésorier :* M. Max Egger.

## MEMBRES DU COMITÉ POUR 1899-1900

### Nommés en 1897.

MM. Dareste.
Reinach (S).
Babelon.
Bréal.
MM. Houssaye.
Bloch.
Ragon.

### Nommés en 1898.

MM. Croiset (Alfred).
Collignon.
Weil.
Decharme.
MM. Omont.
Bayet.
Larroumet.

### Nommés en 1899.

MM. Croiset (Maurice).
Reinach (Théodore).
Tannery (P.).
Schlumberger.
MM. Legrand.
Guiraud (P.)
Glachant (V.).

## COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. Bikélas.
Croiset (Alfred).
Dareste.
D'Eichthal (Eug.).
Houssaye (Henry).
MM. Maspero.
Pottier (E.).
Ruelle (C.-Em.).
Vasnier.

## COMMISSION DE PUBLICATION

MM. Bikélas.
Haussoullier.
Houssaye (Henry).
Maspero.
Reinach (Théodore), *rédacteur en chef-gérant de la Revue.*
MM. Les anciens présidents de l'Asssociation.

## COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

MM. Collignon (Max.).
Guillaume.
Haussoullier.
Héron de Villefosse.
Heuzey (L.).
Homolle.
MM. Martha (J.).
Perrot (G.).
Pottier (E.).
Reinach (Th.).
Saglio.

## MEMBRES DONATEURS

MM.

ACHILLOPOULO, à Paris.
ADAM (Mme Juliette), à Paris.
ALPHERAKIS (Achille), à Taganrog (Russie).
† ANQUETIL, inspecteur d'Académie honoraire, à Versailles.
ANTROBUS (Fr.), à Londres.
ATHANASIADIS (Athanasios), à Taganrog.
AUVRAY (l'abbé Emmanuel), à Rouen.
† AVIERINO (Antonin), à Taganrog.
BALTAZZI, à la légation de Grèce, à Constantinople.
BANQUE NATIONALE de Grèce, à Athènes.
BARENTON (Arm. de), à Paris.
† BARET, avocat à Paris.
† BASIADIS (Hiéroclès-Constantin), à Constantinople.
BASILI (Michel G. A.), docteur en droit, à Athènes.
BASSIA (Typaldo), à Athènes.
BEAUDOIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
BEER (Guillaume), à Paris.
BERRANGER (l'abbé H. de), à Trouville.
† BERTHAULT (E. A.), docteur ès lettres, à Paris.
† BEULÉ (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
† BIENAYMÉ (Jules), membre de l'Institut.
BIKÉLAS (D.), à Paris (1).
BIMPOS (Th.) archevêque de Mantinée.
BISTIS (Michel-L.), à Athènes.
BLAMPIGNON (l'abbé), à Vanves.
BOUNOS (Élie), à Paris.
BOUSQUET (l'abbé), maître de conférences à l'Institut catholique, Paris.
† BOUTROUE, à Paris.
† BRAÏLAS (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.
† BRAULT (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.
BROSSELARD (Paul), lieutenant-colonel au 49e régiment d'infanterie, à Bayonne.
† BRUNET DE PRESLE (Wladimir), membre de l'Institut.
BRYENNIOS (Philothéos), archevêque de Nicomédie (Turquie).
CALVET-ROGNIAT (le baron Pierre), licencié ès lettres, à Paris.
CARAPANOS (Constantin), correspondant de l'Institut, à Athènes.
CARATHEODORY (Ét.), ministre de Turquie, à Bruxelles.
CARTAULT (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
CASSO (Mme), à Kischeneff (Russie).
† CASTORCHIS (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
CHAPLAIN (J.-C.), membre de l'Institut.
† CHARAMIS (Adamantios), professeur à Taganrog.

(1) Don d'une somme de 200 francs.

† Chasles (Michel), membre de l'Institut.
Chasles (Henri), à Paris.
Chassiotis (G.), fondateur du lycée de Péra, à Paris.
Chèvrier (Ad.), avocat-général, à Paris.
Chèvrier (Maurice), attaché au Ministère des affaires étrangères.
Choisy (Auguste), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
† Christopoulos, ministre de l'Instruction publique en Grèce.
Chrysoveloni (Léonidas), négociant, à Athènes.
Clado (Costa), à Londres.
Clado, docteur, à Paris.
Colardeau, professeur au lycée Lakanal, à Paris.
Colin (Armand et Cie), libraires-éditeurs, à Paris.
Combothecras (Sp.), à Odessa.
Constantinidis (Zanos), à Constantinople.
Corgialegno (Marino), négociant, à Londres.
† Coronio (Georges), à Paris.
† Coumanoudis (Et.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
Courcel (baron Alphonse de), ancien ambassadeur à Londres.
† Cousté (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
Couve (L.), professeur à la Faculté des lettres, à Nancy.
Croiset (Alfred), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
Croiset (Maurice), professeur au Collège de France, à Paris.
Cucheval (Victor), ancien professeur au lycée Condorcet, à Paris.
Dalmeyda (G.), professeur au lycée Michelet, à Paris.
† Damaschino, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
Dareste (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
Dellaporta (Vrasidas), à Taganrog.
Decharme (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Delyanni (N.), ministre de Grèce, à Paris.
† Demetrelias (C.), à Odessa.
† Desjardins (Charles-Napoléon).
Desjardins (Mme veuve Charles-Napoléon), à Versailles (1).
† Deville (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes.
† Deville (Mme veuve), à Paris (2).
† Didion, inspecteur général des ponts et chaussées.
† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
Didot (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
Dieux, professeur au Collège Stanislas, à Paris.
† Dorisas (L.), à Odessa.
Dossios (N.), professeur à l'école commerciale supérieure de Iassy.
Doudas (D.), à Constantinople.
Doulcet (Mgr), évêque de Nicopoli, à Paris.
† Dozon (Aug.), ancien consul de France,

(1) Don d'une somme de 150 francs.
(2) Don d'une rente annuelle de 500 francs.

† Drême, président de la Cour d'appel d'Agen (Lot-et-Garonne).
† Dumont (Albert), membre de l'Institut.
Dupuis, proviseur honoraire, à Paris.
Dürrbach, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
† Duruy (Victor), de l'Académie française.
Dussouchet, professeur au lycée Henri IV, à Paris.
École Bossuet, à Paris.
École hellénique d'Odessa.
Écoles publiques orthodoxes de Chios.
Edet, professeur au lycée Henri IV, à Paris.
† Egger (Émile), membre de l'Institut.
Egger (Mme veuve Em.), à Paris.
Egger (Max), professeur au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
Egger (Victor), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société asiatique, à Paris.
Eichthal (Eugène d'), à Paris.
Estournelles de Constant (baron Paul d'), député, à Paris.
Falieros (Nicolas), à Taganrog (Russie).
Fallex (Eug.), proviseur honoraire du lycée Charlemagne.
Fallières, président du sénat, ancien ministre de la Justice et des Cultes.
† Ferry (Jules), ancien président du Sénat.
Fix (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.
Foucart (Paul), membre de l'Institut.
Fournier (Mme veuve Eugène), à Paris.
Gennadios (J.), ancien ministre de Grèce, à Londres.
Gevaert (F.-Aug.), directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles.
† Giannaros (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
Gidel (Ch.), ancien proviseur du Lycée Condorcet.
† Gillon (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.
Girard (Jules), membre de l'Institut, directeur de l'Institut Thiers.
Girard (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure.
† Giraud (Ch.), membre de l'Institut.
† Glachant (Ch.), inspecteur général de l'Instruction publique.
Gœlzer, maître de conférences à l'École normale supérieure.
Goirand (Léonce), avoué près la Cour d'appel de Paris.
Goirand (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, député des Deux-Sèvres, à Paris.
Gonnet (l'abbé), docteur ès lettres, à Ecully, près Lyon.
Grandin (A.), à Paris.
Graux (Henri), à Vervins (Aisne).
Gréard, de l'Académie française.
† Grégoire, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.
† Gumuchguerdane (Michalakis), à Philippopolis.
Gryparis (N.), consul de Grèce, à Sébastopol.
Gymnase Avérof, à Alexandrie (Égypte).
Gymnase de Janina.
Hachette (L.) et Cie, libraires-éditeurs, à Paris.
Hadji-Costa (Lysandre), directeur de l'École hellénique, à Odessa.

† Hanriot (H.), professeur honoraire de Faculté, à Chartres.
Hauvette (Amédée), maître de conférences à l'École normale supérieure.
† Havet (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† Havet (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Havet (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Hériot-Bunoust (l'abbé L.), à Rome.
† Heuzey, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut.
Hodgi Effendi (Jean), directeur général de la société des tramways, à Constantinople.
Houssaye (Henry), de l'Académie française.
Inglessis (Alex.), à Odessa.
Inglessis (P.), à Marseille.
Jamot (Paul), attaché au musée du Louvre.
Jasonidis, à Limassol (île de Chypre).
Joannidis (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).
† Jolly d'Aussy (D.-M.) au château de Crazannes (Charente-Inférieure).
Jordan (Camille), membre de l'Institut, à Paris.
Joret (Ch.), professeur honoraire de Faculté, à Paris.
† Kalvocoressis (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
Kontostavlos (Alexandre), à Athènes.
† Kontostavlos (Othon), à Marseille.
† Kostès (Léonidas), à Taganrog.
Koundouri (Panaghi), à Marseille.
Krivtzoff (Mme), à Moscou.
† Labitte (Adolphe), libraire à Paris.
† Lacroix (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Lafaye (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
Laloy, professeur en congé, à Paris.
Lamy (Ernest), à Paris.
Landelle (Charles), peintre, à Paris.
† Laperche, à Paris (1).
† Lattry (A.), à Odessa.
† Lattry (Georges), président du musée et de la bibliothèque de l'École évangélique, à Smyrne.
† Lattry (Dr Pélopidas), à Odessa.
Lazzaro (Périclès-Hadji), vice-consul des Etats-Unis, à Salonique.
Le Bret (Mme), à Paris.
Lebègue (Henri), à Paris.
Lechat, chargé de cours à la Faculté des lettres, Lyon.
Lecomte (Ch.), à Paris.
Legantinis (J.-E.), négociant à Odessa.
Legrand (Émile), professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, à Paris.

(1) Don d'une somme de 100 francs.

LEREBOULLET (le docteur Léon), à Paris.
† LESSEPS (Ferdinand de), de l'Académie française.
LEUDET (Mme Vve), à Piencourt, par Thiberville (Eure).
† LEVIEZ (Ernest), à Paris.
† LUDLOW (Th.-W.), à New-York.
LUR-SALUCES (comte de), à Paris.
MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, à Londres.
MAGGIAR (Octave), négociant, à Paris.
MAISONNEUVE (Jean), libraire-éditeur, à Paris.
† MALLORTIE (H. de), principal du collège d'Arras.
MANOUSSIS (Constantinos), à Athènes.
MANOUSSIS (Démétrios), à Paris.
MANZAVINOS (R.), à Odessa.
† MARANGO (Mgr), archevêque latin d'Athènes.
† MARCELLUS (comte Édouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
† MARTIN (Th.-Henri), membre de l'Institut.
MASPERO (G.), membre de l'Institut, directeur des antiquités en Égypte, au Caire.
† MAURICE (Mme Ch.) née Vincent.
MAVRO (Sp.), à Athènes.
MAVROCORDATO (le prince Nicolas), ministre de Grèce à Constantinople.
MAVROCORDATO (le colonel Alexandre-Constantin).
MAVROGORDATO (M.), à Odessa.
MAVROMICHALIS (Kyriacoulis Petrou), ancien député, à Athènes.
MAXIMOS (P.), à Odessa.
† MAZEROLLE (Joseph), artiste peintre, à Paris.
† MELAS (B.), à Athènes.
METAXAS (Stavro), à Marseille.
MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.
MICHON (Étienne), attaché aux Musées de Louvre.
MILLIET (Paul), à Paris.
† MISTO (H.-P.), négociant, à Smyrne (1).
MONCEAUX (Paul), professeur au lycée Henri IV, à Paris.
† MONGINOT (Alfred), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
† MOURIER (A.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
† NEGROPONTE (Michel), négociant à Paris.
NEGROPONTE (Démétrios), à Taganrog.
† NEGROPONTE (Jean), à Paris.
NEGROPONTES (Ulysse), à Paris.
NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
NICOLAÏDÈS (Nicolaos), à Taganrog.
NICOLOPOULO (Jean-G.), à Paris.
NICOLOPOULO (Nicolas-N.), à Paris.
NOLHAC (P. de), conservateur du Palais de Versailles.
OMONT (Henri), conservateur à la Bibliothèque nationale.
PAISANT (A.), juge au tribunal civil, à Versailles.

(1) Don d'une somme de 800 francs.

PAPADIMITRIOU (Sinodis), à Odessa.
PARASKEVAS (Wladimir), à Odessa.
† PARISSI, à Paris.
PARMENTIER (le général Théodore), à Paris.
† PASPATI (J.-F.), à Odessa.
PASPATIS (Georges), à Athènes.
† PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
PÉLICIER, archiviste de la Marne, à Châlons (1).
† PERRARD (Emile), professeur au Collège Stanislas, à Paris.
† PERRIN (Ernest).
† PERRIN (Hippolyte).
PERSOPOULO (N.), à Odessa.
† PESSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
PEYRE (Roger), professeur au Collège Stanislas.
PHARDYS (Nicolas B.), à Samothrace.
PISPAS (Dr. B.), à Odessa.
POTTIER (Edmond), membre de l'Institut, professeur à l'École du Louvre, à Paris.
PSICHA (Étienne), à Athènes.
† QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), à Paris
RAGON (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, à Paris.
RAMBAUD (Alfred), sénateur, membre de l'Institut.
REINACH (Joseph), ancien député des Basses-Alpes, à Paris.
REINACH (Salomon), membre de l'Institut, conservateur-adjoint au musée de Saint-Germain.
REINACH (Théodore), directeur de la *Revue des Études grecques*, à Paris.
† RENIERI (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale, à Athènes.
† RIANT (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, à Paris.
RICHARD-KŒNIG, à Paris.
RIDDER (de), professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.
† RISTELHUBER, ancien bibliothécaire, à Strasbourg.
† ROBERTET, licencié ès lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.
† ROCHEMONTEIX (Mis de), à Paris.
RODOCANACHI (Th.-P.), à Odessa.
† RODOCANACHI (Pierre), à Paris.
RODOCANACHI (Michel-E.), à Marseille.
† ROMANOS (J.), proviseur du Gymnase de Corfou.
ROTHSCHILD (le baron Edmond de), à Paris.
RUELLE (Ch.-Émile), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
† SARAKIOTIS (Basile), à Constantinople.
SARAPHIS (Aristide), négociant, à Constantinople.
† SARIPOLOS (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.
SATHAS (Constantin), à Paris.

(1) Don d'une somme de 100 francs.

SAYCE, professeur à l'Université d'Oxford.
SCARAMANGA (Pierre-Jean), à Paris.
† SCARAMANGA (Jean-E.), à Marseille.
SCARAMANGA (Jean-A.), à Taganrog.
SCARAMANGA (Doucas-J.), à Taganrog.
† SCARAMANGA (Jean-P.), à Taganrog.
† SCARAMANGA (Stamatios), à Taganrog.
† SCHLIEMANN (H.), à Athènes.
SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, à Paris.
† SCLAVO (Michel), à Odessa.
SINADINO (Michel), à Paris.
SINADINO (Nicolas), à Paris.
SINANO (Victor), à Paris.
† SOMAKIS (Mme Hélène), à Paris.
SOUCHU-SERVINIÈRE, à Laval.
SOUTZO (prince Grégoire C.), ancien sénateur de Roumanie, à Bucarest.
SOUTZO (prince Constantin D.), à Slobosia (Roumanie).
SOUVADZOGLOU (Basili), banquier, à Constantinople.
† STEPHANOVIC (Zanos), négociant, à Constantinople.
SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie française.
SVORONOS (Michel), négociant, à Constantinople.
SYLLOGUE littéraire Hermès, à Manchester.
† SYMVOULIDÈS, conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.
† SYNGROS (A.), à Athènes.
TANNERY (Paul), directeur de la manufacture de tabacs, à Pantin (Seine).
TARLAS (Th.), à Taganrog.
† TELFY, professeur à l'Université de Pesth.
† THEOCHARIDÈS (Constantinos), à Taganrog.
† TILIÈRE (marquis de), à Paris.
TOUGARD (l'abbé), professeur honoraire au petit séminaire de Rouen.
† TOURNIER (Éd.), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris.
TOURTOULON (baron de), à Valergues (Hérault).
TRAVERS, directeur des postes et télégraphes, à Montpellier.
TSACALOTOS (E.-D.), à Athènes.
UNIVERSITÉ d'Athènes (1).
† VALIERI (Jérôme), à Marseille.
† VALIERI (N.), à Odessa.
VALIERI (Oct.), à Londres.
VASNIER, à Paris.
† VENIERI (Anastase), ancien directeur de l'Institut héllénique à Galatz (Roumanie), à Constantinople.
VLASTO (Antoine), à Paris.
VLASTO (Ernest), à Paris.
VLASTO (Et.-A.), à Ramleh San Stephano, Alexandrie (Égypte).
VLASTO (Th.), à Liverpool.

(1) L'Université d'Athènes s'inscrit annuellement pour une somme de *quatre cents francs*.

† Voulismas (E.), archevêque de Corfou.
† Vucina (Al.-G.), à Odessa.
Vucina (Emm.-G.), à Athènes.
Vucina (J.-G.), à Odessa.
† Waddington (W. Henry), membre de l'Institut, sénateur.
Wescher (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, à Paris.
Xanthopoulos (Dem.), à Odessa.
Xydias (Nicolas), artiste peintre à Paris.
Xydias (Sp.), à Athènes.
† Zappas (Constantin), fondateur du prix *Zappas*.
† Zariphi (Georges), négociant.
† Zavitzianos, docteur-médecin, à Corfou.
† Ziffo (L.), négociant, à Londres.
Zographos (Christaki Effendi), fondateur du prix *Zographos*, à Paris.
† Zographos (Xénophon), docteur-médecin, à Paris.

# LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES AU 1er NOVEMBRE 1899

NOTA. Les astérisques désignent les membres donateurs.

MM.

* ACHILLOPOULO, 23, avenue de l'Alma. — 1891.
ACKERMANN (l'abbé), professeur de philosophie au collège Stanislas, 51, rue Madame. — 1892.
* ADAM (Mme Juliette), 198, boulevard Malesherbes. — 1883.
ALBEAR (J. F. de), docteur, professeur de langue grecque à l'Université de la Havane, île de Cuba. — 1894.
ALLÈGRE, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. — 1892.
* ALPHERAKIS (Achille), à Taganrog (Russie). — 1869.
ANDREADIS (Mme), fondatrice et ex-directrice de la maison d'éducation franco-grecque du Caire, 9, rue Château-Fadaise, à Nîmes. — 1867.
* ANTROBUS (Fr.), oratory, S. W., à Londres. — 1879.
APOSTOLIDIS (B.), à Alexandrie. — 1876.
APOSTOLIDIS (G.), à Constantinople. — 1880.
ARDAILLON, professeur à la Faculté des lettres de Lille. — 1899.
ASTERIADÈS, au consulat de Grèce à Salonique. — 1893.
* ATHANASIADIS (Athanasios), à Taganrog (Russie). — 1869.
ATHANASSAKI (Jean), avocat, au Caire . — 1880.
ATHENOGÉNÈS (Georges), banquier, à Athènes. — 1868.
AUDIAT (G.), professeur de rhétorique au collège Stanislas, 97, boulevard Arago. — 1886.
AUDOUIN (Ed.), docteur ès lettres, professeur-adjoint à la Faculté des lettres, 14, rue de la Psallette-Saint-Hilaire, Poitiers. — 1895.
AUTIÉ (Fernand), professeur au lycée de Montpellier, 33, boulevard Louis-Blanc. — 1893.
* AUVRAY (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Rouen, 4, rue Bihorel. — 1892.

BABELON (Ernest), conservateur au Cabinet des médailles, membre de l'Institut, 30, rue de Verneuil. — 1890.
BAGUENAULT DE PUCHESSE (Gustave), docteur ès lettres, 156, rue Bannier, à Orléans. — 1867.
BAILLY (Anatole), correspondant de l'Institut, professeur honoraire de l'Université, à Orléans, 91, rue Bannier. — 1867.
* BALTAZZI (Georges), 35, rue Acharnon, Athènes. — 1895.
BALTAZZI (Emmanuel), 33, rue Marbeuf. — 1895.
* BANQUE NATIONALE DE GRÈCE, à Athènes. — 1868.
BARENTON (Arm. de), 9, place du Palais-Bourbon. — 1877.

BARON (Ch.), docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, à Cuinzier (Loire). — 1890.
BARTH (A.), membre de l'Institut, 10, rue Garancière. — 1898.
* BASILI (Michel G.-A.), à Athènes. — 1890.
BASILY (Alexandre), 15, rue Lesueur. — 1894.
* BASSIA (Typaldo), Athènes. — 1895.
BAYET (Ch.), directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, 24, rue Gay-Lussac. — 1875.
* BEAUDOIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1884.
BELIN et Cie, libraires-éditeurs, 52, rue de Vaugirard. — 1884.
BELLANGER (L.), professeur au Lycée d'Auch. — 1892.
BÉNARD (Léon), docteur ès lettres, professeur au Lycée de Lyon. — 1891.
BENGESCO (Mlle Marie), 7, rue des Saints-Pères. — 1899.
BENLŒW (Louis), ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon, 48, rue Copernic. — 1891.
BÉRARD (Victor), maître de conférences à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, 15, rue de la Planche. — 1892.
BERGER, professeur au Lycée, 81, rue Royale, Orléans. — 1896.
BERNÈS (Henri), professeur au Lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 127, boulevard Saint-Michel. — 1893.
* BERRANGER (l'abbé H. de), curé de Saint-Mihiel, à Trouville (Calvados). — 1869.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. — 1888.
BERTRAND-GESLIN (Mme la baronne), 47, rue de Courcelles. — 1899.
BEURLIER (l'abbé), docteur ès lettres, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame-d'Auteuil, 4, rue Corot. — 1886.
BÉVOTTE (C. de), professeur de rhétorique au Lycée Carnot, à Dijon. — 1896.
BIBESCO (prince Alexandre), 69, rue de Courcelles. — 1888.
BIBLIOTHÈQUE ALBERT DUMONT, à la Sorbonne. — 1890.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université de Liège. — 1891.
BIDEZ (J.), chargé de cours à l'Université, 48, boulevard Léopold, Gand. — 1895.
BIGNAULT (Ed.), 71, rue de la Victoire. — 1898.
* BIKÉLAS (D.), 50, rue de Varenne. — 1867.
* BIMPOS (Théoclète), archevêque de Mantinée (Grèce). — 1868.
* BISTIS (Michel), ancien sous-directeur du Lycée hellénique de Galatz, rue d'Hippocrate, 80, Athènes. — 1883.
* BLAMPIGNON (l'abbé), ancien professeur à la Faculté de théologie de Paris, 17, rue d'Issy, à Vanves. — 1869.
BLANCHET (J.-Adrien), bibliothécaire honoraire au Cabinet des médailles, 164, boulevard Péreire. — 1894.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure, 72, rue d'Alésia. — 1877.

Block (R. de), chargé de cours à l'Université, 29, rue Fabry, à Liège (Belgique). — 1872.

Bodin, agrégé de l'Université, professeur au Collège Stanislas, 7, rue d'Assas. — 1894.

Boissier (Gaston), de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie française, au palais de l'Institut, 23, quai Conti. — 1869.

Boizel (Alfred) avoué à la Cour d'appel de Paris, 22, rue Saint-Augustin. — 1897.

Bon homme (Mlle), rue Gauthey, 27. — 1899.

Bonnaric (Victor), directeur de l'enseignement primaire du Nord, Lille. — 1888.

Bonnassies (Jules), Marina dei Ronchi Massa, provincia di Massa Carrara, Villa Anna (Italie.) — 1893.

Boppe (Auguste), ancien secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople. — 1885.

Bordeaux (P.), 98, boulevard Maillot, à Neuilly-sur-Seine. — 1894.

Botti (G.), conservateur du musée d'Alexandrie (Egypte). — 1896.

Boucherie (Adhémar), ancien chef de bataillon à la Légion étrangère, 16, place Saint-Pierre, à Angoulême. — 1883.

Boudhors (Ch.-Henri), professeur au Lycée Henri IV, 12, rue du Sommerard. — 1895.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), 23, rue de l'Université. — 1895.

Boulgaris (Comte C.), prêtre, à Corfou. — 1891.

Bourgault-Ducoudray, professeur d'histoire musicale au Conservatoire, 16, Villa Molitor, Paris Auteuil. — 1874.

Bourguet (Émile), maître de conférences de littérature grecque à la Faculté des lettres, à Montpellier. — 1897.

* Bousquet (abbé), maître de conférences à l'Institut catholique, 11, rue du Regard. — 1897.

Boutmy (Émile), membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume. — 1870.

Bouvier, professeur de rhétorique au Lycée d'Orléans, 5, rue des Huguenots. — 1888.

Bouvy (le R.-P. Edmond), docteur ès lettres, 8, rue François Ier — 1891.

Boxler (l'abbé), agrégé de l'Université, 23, rue du Général-Foy. — 1892.

Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 70, rue d'Assas. — 1868.

Brenous (Joseph), professeur à l'Université d'Aix.

Bréton (Guillaume) docteur ès lettres, éditeur, 79, boulevard Saint-Germain. — 1898.

Brisac (le général), 8, rue Rougemont. — 1898.

Broglie (le duc de), de l'Académie française, 10, rue de Solférino. — 1871.

Broglie (prince Victor de), député, 48, rue de La Boétie. — 1888.

* Brosselard (Paul), lieutenant-colonel au 49e régiment d'infanterie à Bayonne. — 1883.

BRUNETIÈRE (Ferdinand), de l'Académie française, maître de conférences à l'École normale supérieure, 4, rue Bara. — 1885.
* BRYENNIOS (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du synode œcuménique de Constantinople, à Ismidt (Turquie). — 1876.
BUISSON (Benjamin), directeur du Collège Alaoui, Tunis. — 1870.
BUREAU (Paul), étudiant en droit et étudiant à la Faculté des lettres, 59, rue de Turenne. — 1897.
BURILEANU, professeur suppléant de grec à l'Université, 4bis strada Salciilor, à Bucarest. — 1899.

CAILLEMER (Exupère), doyen de la Faculté de droit de Lyon. — 1867.
CAIX DE SAINT-AYMOUR (Vicomte), 112, boulevard de Courcelles. — 1893.
CALLIPOLITI (Georges), docteur-médecin à Adramytte, Turquie d'Asie. — 1893.
CALLOT (Ernest), 160, boulevard Malesherbes. — 1895.
CALOGEROPOULO, conservateur de la Bibliothèque de la Chambre des députés, à Athènes. — 1891.
* CARAPANOS (Constantin), correspondant de l'Institut de France, à Athènes. — 1868.
* CARATHEODORY (Ét.), docteur en droit, ministre de Turquie, à Bruxelles. — 1872.
CARATHEODORY (Télémaque), ingénieur des ponts et chaussées, à Athènes. — 1876.
CARAVIAS (docteur S.) — 1894.
CARPENTIER (Paul), avocat, rue Jacquemart-Gielée, 35, à Lille. — 1893.
CARRIÈRE (Auguste), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 35, rue de Lille. — 1873.
* CARTAULT (Augustin), professeur à la Faculté des lettres, 96, rue de Rennes. — 1875.
* CASSO (Mme), à Kischeneff (Russie). — 1875.
CASTELLANI (Giorgio), 55, Via Palestro, Rome. — 1895.
CASTETS (F.), doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, 21, boulevard du Jeu de Paume. — 1893.
CATZIGRAS (Cosmas), négociant, 24, cours Devilliers, à Marseille. — 1867.
CERCLE de la librairie, représenté par M. Chatrousse, 117, boulevard Saint-Germain. — 1896.
CERF (Léopold), ancien élève de l'École normale, imprimeur-éditeur, 12, rue Sainte-Anne. — 1883.
CHABANEAU, maître de conférences à la Faculté de lettres, villa Pauline, à Montpellier. — 1873.
CHACORNAC (C.), censeur au Lycée de Nancy. — 1895.
CHAMONARD (J.), agrégé de l'Université, professeur au Collège Stanislas, 4, rue des Chartreux. — 1895.
CHAMPAULT (Philippe), à Châtillon-sur-Loire (Loiret.) — 1891.
CHANTEPIE (de), administrateur de la bibliothèque de l'Université. — 1867.

* Chaplain (J.-C.), membre de l'Institut, graveur en médailles, à l'Institut. — 1876.
Chapot (V.), docteur en droit, attaché à la bibliothèque de l'Université, 15, rue Vauquelin. — 1899.
Chapron (André), sous-préfet d'Issoudun. — 1893.
Charpentier (Théodore), architecte, 11, rue Duperré. — 1897.
* Chasles (Henri), 31, rue de la Baume. — 1881.
* Chassiotis (G.), professeur, fondateur du lycée grec de Péra, à Paris 28, rue des Écuries d'Artois. — 1872.
Chatel (Eug.), ancien archiviste du département du Calvados, 5, rue Vavin. — 1867.
* Chévrier (Adolphe), conseiller à la Cour de cassation, 13 rue de Téhéran. — 1873.
* Chévrier (Maurice), attaché au ministère des Affaires étrangères, 35, rue Jacob. — 1880.
* Choisy (Aug.), ingénieur des ponts et chaussées, 9, rue de Poitiers. — 1867.
* Chrysoveloni (Léonidas), négociant, 4, place Saint-Denys, à Athènes. — 1869.
Citoleux, ancien professeur au Lycée Henri IV, au Lycée de Nantes. — 1872.
* Clado (docteur), 122, avenue des Champs-Élysées. — 1894.
Clerc (Michel), professeur à la Faculté des lettres de Marseille, Château Borély. — 1893.
Cogordan (Georges), ministre de France au Caire. — 1873.
* Colardeau, professeur au Lycée Lakanal, 3, place Jussieu. — 1894.
* Colin (Armand et Cie), libraires-éditeurs, 5, rue de Mézières. — 1891.
Colin (Gaston), professeur en congé, chargé de cours à la Faculté des lettres de Clermont, 10, boulevard Gergovia. — 1899.
Collard (F.), professeur à l'Université de Louvain, 109, rue de la Station. — 1879.
Collignon (Maxime), membre de l'Institut, professeur-adjoint à la Faculté des lettres, 88, boulevard St-Germain. — 1875.
* Combothecras (S.-J.), rue Tyraspolscaya, à Odessa. — 1873.
* Constantinidis (Zanos), négociant, à Constantinople, Pera, 6, rue Journal. — 1873.
* Corgialegno (Marino), à Londres, 21, Pembridge-Gardens, Bayswater. — 1867.
Cosmao Dumanoir (Marcel), avocat, 57, rue de Chateaudun. — 1893.
Cossoudis (Thémistocle), négociant, à Constantinople. — 1868.
* Courcel (baron Alphonse de), ancien ambassadeur à Londres, au château d'Athis-sur-Orge, à Athis-Mons (Seine-et-Oise), et à Paris, 10, boulevard Montparnasse. — 1886.
Couret (comte Alphonse), ancien magistrat, docteur ès lettres, 6, rue du Dévidet, Orléans. — 1897.
* Couve (L.), maître de conférences à la Faculté des lettres, 55, rue de Toul, à Nancy. — 1895.
Crépin (Victor), professeur de 6e au Lycée d'Amiens. — 1891.
Criésis (Constantin), 18, rue Clément-Marot. — 1890.

* Croiset (Alfred), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, 54, rue Madame. — 1873.
* Croiset (Maurice), professeur au Collège de France, 27, rue Saint-Louis, à Versailles. — 1873.
Crozier (Philippe), directeur du protocole, 55, avenue d'Antin.—1897.
* Cucheval (Victor), ancien professeur au Lycée Condorcet, 46, rue de Clichy. — 1876.
Cumont (Franz), professeur à l'Université de Gand, 79, rue Montoyer, à Bruxelles. — 1892.

* Dalmeyda (Georges), professeur au Lycée Michelet, 123, rue de la Tour, Passy. — 1893.
* Dareste (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, 9, quai Malaquais. — 1867.
Dargent (J.), professeur à l'Institut Catholique, 73, rue des Stations, Lille. — 1898.
* Decharme (Paul), professeur à la Faculté des lettres, 95, boulevard Saint-Michel. — 1868.
Delacroix (Gabriel), professeur au lycée Montaigne, 54, rue du Four. — 1883.
Delagrave, libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.
Delamarre (Jules), villa Clémence, à Arcachon (Gironde).— 1893.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.— 1874.
* Dellaporta (Vrasidas), à Taganrog. — 1873.
Deloche (Maximin), membre de l'Institut, 5, rue Herschel.—1874.
Delyanni (Théodore-P.), ancien président du Conseil des ministres, à Athènes. — 1867.
* Delyanni (N.), ministre de Grèce à Paris, 27, rue Marbeuf. — 1875.
Dépinay (Joseph), notaire honoraire, 81, rue de Miromesnil. — 1900.
Deprez (Michel), conservateur honoraire de la Bibliothèque nationale, 2, rue de Fleurus. — 1888.
Derenbourg (Hartwig), professeur à l'École des Hautes Études, 30, avenue Henri-Martin. — 1890.
* Desjardins (Mme vve Charles-Napoléon), 2, rue Sainte-Sophie, à Versailles. — 1883.
Desnoyers, directeur du musée historique, à Orléans. — 1879.
Devin, avocat au conseil d'État et à la Cour de Cassation, 66, rue Pierre-Charron. — 1867.
Dezeimeris (Reinhold), correspondant de l'Institut, 11, rue Vital Carles, à Bordeaux. — 1869.
Diamantopoulo (Mlle), ancienne élève de l'Ecole normale de Fontenay-aux-Roses, au Pirée (Grèce). — 1895.
* Didot (Alfred), 56, rue Jacob. — 1876.
Diehl (Charles), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, 67, rue de Seine. — 1891.
Dieudonné (A.), attaché au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, 41, boulevard de Clichy.— 1898.
* Dieux, professeur au collège Stanislas, 56, rue Notre-Dame-des-Champs.—1889.

DIHIGO (Jean-Michel), docteur, professeur de langue grecque à l'Université de la Havane, 110, San Ignacio, île de Cuba. — 1894.
DIMITZA, professeur de géographie à l'Université d'Athènes. — 1875.
DORISON (L.), docteur ès lettres, professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres de Dijon, 1, rue Piron. — 1894.
* DOSSIOS (Nic.), professeur à l'école commerciale, strada Golia, 19, Iassy (Roumanie). — 1881.
DOTTIN (Georges), docteur ès-lettres, professeur-adjoint à la Faculté des lettres, 10, rue du Thabor, Rennes. — 1897.
DOUBLET (Georges), ancien membre de l'école d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée, villa Minerve, rue du Soleil, Nice. — 1894.
* DOULCET (Mgr), évêque de Nicopoli (Bulgarie), 4, place du Palais-Bourbon. — 1881.
DRAGOUMIS (Etienne), ancien ministre des affaires étrangères, à Athènes. — 1888.
DRAGOUMIS (Marc), Athènes. — 1896.
DRAPEYRON (Ludovic), professeur honoraire, directeur de la *Revue de géographie*, 55, rue Claude-Bernard. — 1867.
DROSINIS, directeur de l'*Hestia*, à Athènes. — 1888.
DUCHATAUX, avocat, président de l'Académie nationale de Reims, 12, rue de l'Échauderie. — 1879.
DUCHESNE (l'abbé L.), directeur de l'Ecole française d'archéologie, palais Farnèse, Rome. — 1877.
DUFAÏ (Auguste), 54, avenue Hoche. — 1896.
DUFOUR (Médéric) docteur ès-lettres, professeur de littérature grecque, à l'Université de Lille, 12, rue Jeanne-d'Arc. — 1899.
DUGIT, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Grenoble. — 1869.
DUJARDIN (P.), héliograveur , 28, rue Vavin. — 1891.
DUMONTIER, commandant du génie en retraite, 75, rue de Rennes. — 1882.
* DUPUIS (Jean), proviseur honoraire, 88, rue Claude-Bernard.—1881.
DURAND, maître de conférences à l'école Normale, 45, rue d'Ulm. — 1898.
DURAND-GRÉVILLE, 174, rue de Grenelle, de janvier à mars, et à Bois-Briou, Angers (Maine-et-Loire), d'avril à décembre. — 1892.
* DÜRRBACH (F.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, 2, rue du Japon. — 1892.
* DUSSOUCHET, professeur au Lycée Henri IV, 12, rue de Tournon. — 1871.
DUVILLARD (J.), ancien directeur du Gymnase de Genève, 24, Bourg de Four, Genève. — 1893.
* ECOLE BOSSUET, représentée par M. l'abbé Balland, directeur, 51, rue Madame. — 1890.
ECOLE DES CARMES, représentée par M. l'abbé Guibert, supérieur, 74, rue de Vaugirard. — 1890.
* ECOLE HELLÉNIQUE d'Odessa. — 1873.
ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE, 45, rue d'Ulm. — 1869.
* ÉCOLES PUBLIQUES ORTHODOXES de Chios (Turquie d'Asie). — 1893.
* EDET, professeur au lycée Henri IV et maître de conférences à la Faculté des lettres, 37, rue de la Tombe Issoire. — 1892.

EDON, professeur honoraire au lycée Henri IV, 21, rue de Vaugirard. — 1882.
* EGGER (Mme vve Émile), 68, rue Madame. — 1885.
* EGGER (Max), professeur au Lycée Louis-le-Grand, 71, rue de Vaugirard. — 1885.
* EGGER (Victor), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, 23, rue du Cherche-Midi. — 1872.
EGINITIS (M.), profeseur à l'Université et directeur de l'observatoire royal d'Athènes. — 1890.
* EICHTHAL (Eugène d'), 144, boulevard Malesherbes. — 1871.
ELÈVES (les) de rhétorique du Collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1869.
EMMANUEL (Maurice), docteur ès lettres, 42, rue de Grenelle. — 1893.
ENOCH, agrégé des lettres, pensionnaire de l'institut Thiers, 5, Rond-point Bugeaud. — 1899.
ERLANGER (Émile), banquier, 35, boulevard Haussmann. — 1869.
ERRERA (Paul), avocat, 14, rue Royale, à Bruxelles. — 1889.
* ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), député, 12, avenue Carnot. — 1872.
EUMORPHOPOULOS (Nicolas-A.), 1, Kensington Park Gardens Bayswater, London W. — 1897.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE de l'Institut catholique de Toulouse. — 1899.
FAGNIEZ (Gustave), archiviste paléographe, 111, rue de Paris, Meudon. — 1882.
* FALIEROS (Nicolaos), à Taganrog (Russie). — 1873.
* FALLEX (E.), proviseur honoraire du Lycée Charlemagne, 18, quai de Béthune. — 1873.
* FALLIÈRES, président du Sénat. — 1886.
FEUARDENT, antiquaire, 4, place Louvois. — 1877.
FILLEUL (E.), 31, rue d'Amsterdam. — 1873.
* FIX (colonel Théodore), 59, rue Boissière. — 1877.
FLAMAND-DUVAL (Félix), 11, rue de Londres. — 1894.
FLORISOONE, professeur au Lycée, 25, rue Lemerchier, à Amiens. — 1886.
FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur honoraire, Nantes. — 1884.
FOTIUS (Alcibiade), agent aux chemins de fer égyptiens, au Caire (Egypte). — 1896.
* FOUCART (Paul), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, professeur au Collège de France, 19, rue Jacob. — 1867.
FOUGÈRES, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, 6, rue d'Ulm. — 1886.
FOUILLÉE (Alfred), membre de l'Institut, Villa Fouillée, boulevard de Garavan, à Menton (Alpes-Maritimes). — 1884.
FRANCE (Anatole), de l'Académie française, 5, villa Saïd, avenue du Bois de Boulogne. — 1897.
FRINGNET, inspecteur de l'Académie de Paris, 72, rue Claude-Bernard. — 1885.

GACHON, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1893.

GALUSKI (Ch.), à Laon, boulevard Gambetta. — 1868.
GANDERAX (Louis), directeur de la *Revue de Paris*, 25, rue Galilée. — 1891.
GASPARD (E.), professeur honoraire du Lycée Louis-le-Grand, 18, rue de Vertpré, Nevers. — 1878.
GAUDIER (Charles), professeur de rhétorique au Lycée, à Reims.—1893.
GAULT (Ch.-Maurice), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris, 44, rue Miromesnil. — 1878.
* GENNADIUS (Jean), 21, Hyde Park Place, London. — 1878.
GEORGIN, professeur au Lycée Henri IV, 30, avenue des Gobelins.—1899.
GEORGIOU (Paléologue), directeur du Gymnase Averof et de l'École Tossitsée à Alexandrie (Égypte). — 1892.
* GEVAERT (F.-Aug.), associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts, directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. — 1881.
GHIKAS (Jean), professeur à Alexandrie (Egypte). — 1899.
* GIDEL (Ch.), proviseur honoraire du Lycée Condorcet, 23, rue de Moscou. — 1867.
GIRARD (Docteur S.-S. Amédée), député de Riom (Puy-de-Dôme), à Paris, 15, rue Richepanse. — 1873.
* GIRARD (Jules), membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres, directeur de l'Institut Thiers, 5, Rond-point Bugeaud. — 1867.
* GIRARD (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure, 55, rue du Cherche-Midi. — 1880.
GLACHANT (Paul-Gabriel), professeur de troisième au Lycée Condorcet, 34 rue Notre-Dame-de-Lorette. — 1886.
GLACHANT (Victor), professeur au lycée Buffon, 44, boulevard des Invalides. — 1884.
GLOTZ (Gustave), professeur au Lycée Louis-le-Grand, 73, rue du Cardinal-Lemoine. — 1895.
* GOELZER, maître de conférences à l'École normale suprieure, 32, rue Guillaume Tell. — 1892.
* GOIRAND (Léonce), avoué près la Cour d'appel de Paris, 128, rue de Rivoli. — 1883.
* GOIRAND (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, député des Deux-Sèvres, 16, place Vendôme. — 1883.
GOLDSCHMIDT (Léopold), 19, rue Rembrandt. — 1876.
* GONNET (l'abbé), docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Lyon, à Ecully, maison de Sainte-Catherine, près Lyon.— 1878.
GONTHIER (Louis), aumônier d'Orient, à Domassin (Savoie). — 1895.
GOSSELIN (Louis), professeur au Lycée, Brest. — 1895.
GOUNOUILHOU, imprimeur à Bordeaux, 8, rue de Cheverus. — 1893.
GRAILLOT (H.), ancien membre de l'École française de Rome, professeur de rhétorique au Lycée de Toulouse. — 1898.
* GRANDIN (A.), 16, rue Lafontaine, 6, hameau Béranger, Auteuil.—1890.
* GRAUX (Henri), propriétaire, à Vervins (Aisne). — 1882.
* GRÉARD (Octave), de l'Académie française, recteur de l'Université de Paris. — 1867.
GROUSSARD (E.), professeur au Lycée Janson de Sailly, à Rochefort-sur-Mer, 72, rue du Rempart. — 1882.

GROUSSET (Henri), 8, rue Laromiguière. — 1887.
GROUTTARS (J. de), place de l'Université, à Louvain (Belgique). — 1890.
GROUVÈLE (V.), 44, avenue de la Dame-Blanche. Fontenay-sous-Bois. — 1898.
* GRYPARIS (N.), consul de Grèce, à Sébastopol. — 1886.
GSELL, docteur ès lettres, professeur de la chaire d'antiquités à l'École supérieure des lettres d'Alger. — 1893.
GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, directeur de l'Académie de France à Rome, 15, rue de l'Université. — 1867.
GUIRAUD (Paul), professeur-adjoint à la Faculté des lettres, 30, rue du Luxembourg. — 1891.
* GYMNASE AVÉROF à Alexandrie (Égypte). — 1897.
* GYMNASE DE JANINA (Turquie). — 1872.

* HACHETTE et Cie, libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain. — 1867.
* HADJI-COSTA (Lysandre), directeur de l'École hellénique, rue Nadejdinska, maison Schimiakine, à Odessa. — 1885.
HALLAYS (André), homme de lettres, 110, rue du Bac.— 1880.
HALPHEN (Eugène), avocat, 69, avenue Henri Martin. — 1869.
HARMAND, (R.), docteur ès lettres, professeur au Lycée, 57bis, rue de la Commanderie, à Nancy. — 1892.
HARTER, professeur au Lycée, Le Puy. — 1898.
HATZFELD, (R.), professeur honoraire, 7, rue de l'Odéon. — 1869.
HAURY, professeur au lycée de Vesoul, 41, rue du Centre. — 1883.
HAUSSOULLIER (B.), directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, 8, rue Sainte-Cécile. — 1881.
* HAUVETTE (Amédée), maître de conférences à l'École normale supérieure, 28, rue Racine. — 1883.
* HAVET (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Etudes, 5, avenue de l'Opéra. — 1869.
HEIBERG (le dr J.-L.), professeur à l'Université, à Copenhague, 13, Classensgade. — 1891.
HENRY (Victor), professeur à la Faculté des lettres, 14, rue de Penthièvre, à Sceaux. — 1884.
* HÉRIOT-BUNOUST (l'abbé Louis), Nicolo del Villano n° 2, à Rome. — 1889.
HÉRON DE VILLEFOSSE, membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines du musée du Louvre, 15, rue Washington. — 1872.
* HEUZEY (Léon), membre de l'Institut, conservateur des antiquités orientales au musée du Louvre, 16ter, avenue Bosquet. — 1867.
HOCHART, 22, rue de l'Église-Saint-Seurin, à Bordeaux. — 1893.
* HODGI EFFENDI (J.), directeur général de la Société des tramways, à Constantinople, 20, cité de Péra. — 1876.
HOLLEAUX (Maurice), professeur à la Faculté des lettres, 22, rue du Juge de Paix, Lyon. — 1889.
HOMOLLE (Th.), membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes. — 1876.

* Houssaye (Henry), de l'Académie française, 49, avenue Friedland. — 1868.
Hubert (Henri), agrégé d'histoire, 74, rue Claude-Bernard. — 1897.
Huillier (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann. — 1874.
Huit (Ch.), docteur ès lettres, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, 74, rue Bonaparte. — 1878.
Humbert (Louis), professeur au Lycée Condorcet, 207, boulevard Saint-Germain. — 1875.
Huntington (Henry Alonzo), ancien commandant d'artillerie aux Etats-Unis, 27, avenue d'Eylau. — 1895.

Iconomopoulos (Léonidas-D.), ingénieur aux chemins de fer égyptiens, au Caire. — 1890.
Imhoof-Blumer (Dr F.), à Winterthur (Suisse). — 1890. (*Deux cotisations.*)
* Inglessis (Alexandre), chez MM. Mavro fils et Cie, à Odessa. — 1880.
* Inglessis (Pan.), docteur-médecin, 58, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1888.
Iserentant, professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Malines (Belgique). — 1880.

* Jamot (Paul), ancien membre de l'École française d'Athènes, attaché au musée du Louvre, 13, rue Monsieur. — 1890.
* Jasonidis, à Limassol (île de Chypre). — 1870.
Jenkins (Mlle) chez Mme la comtesse de Villier, 30, rue Hamelin. — 1899.
Joannidis (Alexandre-G.), ingénieur aux chemins de fer égyptiens, au Caire. — 1896.
* Joannidis (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce). — 1869.
Johnston (Mme Nathaniel), au château de Beaucaillou, par Saint-Julien (Gironde). — 1894.
Jongh (Mlle de), 72, Streelinchstraat, la Haye. — 1899.
* Jordan (Camille), membre de l'Institut, 48, rue de Varenne.— 1874.
* Joret (Ch.), correspondant de l'Institut, professeur honoraire de Faculté, 59, rue Madame. — 1879.
Joubin (André), secrétaire de l'École française d'Athènes, chargé de cours à l'Université de Montpellier, à Paris.
Jouguet (Pierre), maître de conférences à la Faculté des Lettres, Lille. — 1898.

Kann (Arthur), 58, avenue du Bois de Boulogne. — 1893.
Karpelès (Mme), 50, avenue du Trocadéro. — 1897.
Kebedji (Stavro-M.), négociant, à Athènes. — 1868.
Kehaya (Mme Calliope), à Athènes. — 1876.
Kinch (K.-F.), docteur, Vodrofsvej, 5, Copenhague. — 1898.
Koechlin (Raymond), 32, Quai de Béthune. — 1898.
* Kontostavlos (Alexandre), ancien ministre, à Athènes. — 1876.
* Koundouri (Panaghi), 23, rue de l'Arsenal, Marseille. — 1897.
Krebs (Adrien), professeur à l'École Alsacienne, 89, avenue d'Orléans — 1878.
* Krivtzoff (Mme), 53, rue grande Nikitskaia, à Moscou. — 1874.

KUGENER, docteur en philosophie ès lettres, à l'université de Gand. — 1898.

LABBÉ (Édouard), professeur honoraire au Lycée Saint-Louis, 5, rue Bréa. — 1876.
* LAFAYE (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres, 68, rue d'Assas. — 1892.
LAGOUDAKIS (Socrate), docteur médecin, 103, avenue de Villiers.—1898.
LAIGNOUX (Henri), professeur au collège Stanislas, 22, rue d'Assas. — 1893.
* LALOY (Louis), agrégé des lettres, professeur au Lycée de Brest, 33, avenue des Gobelins. — 1897.
LAMBROS (Spyridion), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
* LAMY (Ernest), 113, boulevard Haussmann. — 1883.
* LANDELLE (Charles), 17, quai Voltaire. — 1868.
LAPRADE (Paul de), licencié ès lettres, avocat, 10, rue de Castries, à Lyon. — 1884.
LARROUMET, sécrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, au palais de l'Institut, quai Conti, 25. — 1884.
LASKARIDÈS (Dr S.), à Alexandrie (Égypte). — 1892.
LAURENT (Marcel), docteur en philosophie à Mussy-la-Ville près Virton (Belgique.) — 1898.
LAURENT (Joseph), maître de conférences à la Faculté des lettres, 22, rue du Grand-Verger, à Nancy. — 1895.
LA VILLE DE MIRMONT (de), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres, 30, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, à Bordeaux. — 1888.
LAVRIOTIS (le R. P. Alexandre) du monastère Lavra au Mont-Athos. — 1897.
* LAZZARO (Périclès-Hadji), vice-consul des États-Unis, à Salonique.
LE BÈGUE (Stéphan), architecte, 12, rue de Castellane. — 1899.
* LEBÈGUE (Henri), licencié ès lettres, 95, boulevard Saint-Michel — 1888.
* LE BRET (Madame), 148, boulevard Haussmann. — 1899.
* LECHAT, chargé d'un cours d'histoire de l'art à la Faculté des lettres, 1, rue du Plat, Lyon. — 1891.
* LECOMTE (Ch.), négociant, 5, rue d'Uzès. — 1875.
LEES (James), professeur à l'Université de Nebraska, Lincoln (Nebraska), (U. S. A.). — 1899.
LE FOYER (H.), avocat, 252, rue de Rivoli. — 1892.
* LEGANTINIS (J.-E.), négociant à Odessa. — 1873.
LEGENDRE (l'abbé), professeur au petit séminaire, 30, rue de Pontoise. — 1899.
LEGENTIL (V.), professeur en retraite, 15, rue de l'Église Saint-Julien, à Caen. — 1868.
LEGRAND (Adrien), agrégé de l'Université, 15, rue du Château, Neuilly-sur-Seine. — 1890.
* LEGRAND (Émile), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 1, rue Humboldt. — 1870.
LEGRAND (Philippe-Ernest), docteur ès lettres, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Lyon. — 1892.

LELIOUX (Armand), chef-adjoint du service de la sténographie au Sénat, 36, rue de Vaugirard. — 1879.
LEMERCIER, doyen de la Faculté des lettres, 12, rue Sainte-Anne, à Caen. — 1893.
LEONE (Nicolas René de), étudiant Monte di Dio, 66, Naples. — 1900.
LEQUARRÉ (Nicolas), ancien professeur de Faculté, à Arlon (Belgique). — 1872.
* LEREBOULLET (Dr Léon), membre de l'Académie de médecine, 44, rue de Lille. — 1872.
LERICHE (J.), agrégé de l'Université de France, ancien examinateur à l'Université de Londres, villa de la Reine, Versailles. —1877.
LEROUX (Ernest), éditeur, 28, rue Bonaparte. — 1887.
LE ROUX (Henri), directeur des affaires départementales à la préfecture de la Seine, 22, rue de Chaillot. — 1897.
LEROY-BEAULIEU (Anatole), membre de l'Institut, 69, rue Pigalle.—1870.
* LEUDET (Mme Vve), à Piencourt, par Thiberville (Eure). En hiver, 11, rue Longchamp, Nice. — 1887.
LÉVY (Georges-Raphaël), 80, boulevard de Courcelles. — 1888.
LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, 110, rue de Grenelle. — 1884.
LIMPRITIS, avocat, à Alexandrie. — 1877.
LOGOTHÉTIS (Porphyre), archimandrite, 7, rue Bizet. — 1896.
* LUR-SALUCES (comte de), 10, rue Dumont-Durville. — 1895.
LYCÉE CHARLEMAGNE, 120, rue Saint-Antoine. — 1896.
LYCÉE MONTAIGNE, rue Auguste Comte. — 1885.

* MACMILLAN (George-A.), éditeur, St Martin's Street London, W.-C., à Londres. — 1878.
* MAGGIAR (Octave), négociant, 28, rue Saint-Lazare. — 1868.
* MAISONNEUVE (Jean), libraire-éditeur, 26, rue Madame. — 1875.
MALIADIS (Démétrius), docteur en droit, avocat, à Constantinople. — 1868.
MALLET (Ad.), chef de bureau-adjoint au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 83, rue Notre-Dame-des-Champs.—1897.
MALLINGER (Léon), professeur à l'Athénée royal, à Arlon (Belgique). — 1898.
* MANOUSSIS (Constantin), à Athènes. — 1869.
* MANOUSSIS (Démétrios), à Paris, 4, rue Christophe-Colomb. — 1869.
MARCHEIX, sous-bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard, — 1885.
MARINO (Miltiade), rue de Patissia, à Athènes. — 1873.
MARTHA (Jules), professeur à la Faculté des Lettres, 16, rue de Bagneux. — 1881.
MARTIN (Albert), professeur à la Faculté des lettres de Nancy, 9, rue Sainte-Catherine. — 1887.
MARTIN (abbé J.-B.), 205, rue Duguesclin, Lyon. — 1897.
* MASPERO (G.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur des antiquités en Égypte, Le Caire. — 1877.
MASQUERAY (P.), docteur ès lettres, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Bordeaux, 36, rue Rodrigues-Péreire. — 1893.

MAUCOMBLE (Émile), avoué honoraire, 2, rue Pigalle. — 1876.
MAUROUARD (Lucien), premier secrétaire d'ambassade près la légation de France en Grèce, 56, rue de Solon à Athènes, et 110 boulevard Haussmann, Paris. — 1891.
MAURY, professeur à la Faculté des lettres, 75, avenue de Lodève, Montpellier. — 1894.
* MAVRO (Spiridion), chez MM. Mavro, Valaority, Athènes. — 1873.
* MAVROCORDATO (le prince Nicolas), ministre de Grèce à Constantinople. — 1868.
* MAVROGORDATO (Mathieu), Sabanieff Moste, à Odessa. — 1873.
* MAVROMICHALIS (Kyriacoulis Petrou), député, 1, rue Coumbari, à Athènes. — 1888.
MAVROYENI-BEY (Démétrius), ancien consul général de Turquie, à Marseille, rue Breteuil, 61. — 1891.
* MAXIMOS (P.), à Odessa. — 1879.
MÉGACLÈS (Athanase), archevêque de Salonique, Turquie. — 1895.
MELAS (Constantin), 67, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1867.
* MELAS (Léon), à Athènes. — 1893.
MÉLY (F. de), 26, rue de la Trémoïlle. — 1894.
MENGOLA (D.), avocat, à Alexandrie. — 1887.
METAXAS (Gerasimos), docteur-médecin, 4, rue Diendé, à Marseille. — 1887.
* METAXAS (St.), docteur-médecin, 22, rue Mazagran, à Marseille. — 1867.
MEUNIER (l'abbé J.-M.), professeur au Collège Saint-Cyr, à Nevers. — 1895.
* MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, 16, avenue Labourdonnais. — 1884.
MEYNIAL (Edmond), professeur à la Faculté de droit de Montpellier, 4, rue des Trésoriers-de-la-Bourse. — 1893.
MÉZIÈRES (Alfred), de l'Académie française, professeur honoraire de la Faculté des lettres, 57, boulevard Saint-Michel. — 1867.
MICHAELIDIS (Cl.), 20, Marine Crescent, Waterloo près Liverpool. — 1890.
MICHEL (Ch.), professeur à l'Université de Liège, 110, avenue de d'Avroy. — 1893.
* MICHON (Etienne), attaché aux Musées du Louvre, 100, rue du Bac. — 1893.
MILIARAKIS (A.), homme de lettres, 48, rue Pinacoton à Athènes. — 1875.
MILLET (Gabriel), maître de conférences à l'école des sciences religieuses, 7, rue de Verneuil. — 1896.
* MILLIET (Paul), 95, boulevard Saint-Michel. — 1889.
* MONCEAUX (Paul), professeur de rhétorique au Lycée Henri IV, 12, rue de Tournon. — 1885.
MONFERRATO (Antoine), avocat, à Athènes. — 1890.
MONNIER, professeur à la Faculté de droit, 15, rue Bardineau, Bordeaux. — 1893.
MONOD (Gabriel), directeur de la *Revue historique*, maître de conférences à l'École normale supérieure, membre de l'Académie des

sciences morales et politiques, 18, rue du Parc de Clagny, Versailles.

MORAÏTIS (Démétrius), professeur à Londres, 72, Ashmore-Road. — 1879.

MOSSOT, professeur honoraire, 20, rue de Verneuil. — 1887.

MÜNTZ (Eugène), membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts, 14, rue de Condé. — 1887.

MUTIAUX (E,), 66, rue de la Pompe, Paris-Passy. 1898.

NAVARRE (O.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1895.

* NEGROPONTE (Dimitrios), à Taganrog (Russie). — 1869.

* NEGROPONTES (Ulysse), 50, avenue du bois de Boulogne. — 1890.

* NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, près de l'orphelinat des jeunes filles, à Athènes. — 1868.

NICOLE, professeur à la Faculté des lettres 6, rue Petitot, Genève. — 1891.

* NICOLOPOULO (Jean-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.

* NICOLOPOULO (Nicolas-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.

NICOT DE VILLEMAIN (Augustin), pharmacien, 48, rue Jacob. — 1876.

* NOLHAC (Pierre de), conservateur du Musée national de Versailles, au Palais de Versailles. — 1888.

NORMAND (Ch.), architecte diplômé par le gouvernement, directeur de la revue *L'ami des monuments et des arts*, secrétaire général de la Société des Amis des monuments parisiens, 98, rue de Miromesnil. — 1889.

ODDI (F.-F.), professeur de langues, à Alexandrie (Égypte). — 1880.

* OMONT (H.), conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 17, rue Raynouard. — 1884.

OULIANOFF (L.-L.), juge de paix à Nicolaieff. — 1888.

OURSEL (Paul), Consul général de France, 144, boulevard Haussmann. — 1867.

OUVRÉ, docteur ès lettres, professeur de langue et littérature grecques à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1892.

* PAISANT (Alfred), Président du tribunal civil de la Seine, 35, rue Neuve, à Versailles. — 1871.

PAIX-SÉAILLES (Charles) étudiant, 25, rue Lauriston. — 1896.

PANAS (le dr F.), professeur de clinique ophtalmologique à la Faculté de médecine, 6, rue de Berry. — 1875.

PANTAZIDÈS (J.), professeur à l'Université d'Athènes. — 1889.

* PAPADIMITRIOU (Sinodis), directeur de l'école hellénique à Odessa. — 1893.

PAPAVASSILIOU (G.), professeur à Athènes. — 1889.

PARIS (Pierre), maître de conférences à la Faculté des lettres, 26, rue Méry, à Bordeaux. — 1894.

PARISSIS (Dr N.), agrégé de l'Université d'Athènes, au Caire. — 1889.

PARMENTIER (Léon), professeur à l'Université de Liège (Belgique). — 1895.

* Parmentier (le général Théodore), 5, rue du Cirque. — 1872.
Paschalis (D.-P.), île d'Andros (Grèce). — 1899.
* Paspatis (Georges), à Athènes. — 1888.
Passy (Louis), député de l'Eure, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, 81, rue Taitbout. — 1867.
Paton (W.-R.), à Vathy, île de Samos. — 1896.
Patrocinio da Costa (Dr João Ignacio do), professeur à l'école Polytechnique et à l'Institut industriel et commercial, 37, A, rua Nova de Santo Antonio, Lisbonne. — 1898.
Peine (Louis), professeur au lycée Condorcet, 5, rue Latran. — 1894.
* Pélicier (P.), archiviste de la Marne, à Châlons. — 1867.
Pélissier (Léon G.), professeur-adjoint à la Faculté des lettres, 33, boulevard du Jeu-de-Paume à Montpellier. — 1893.
Pepin-Lehalleur (Adrien), 7, rue Nitot. — 1880.
Perdrizet (Paul), ancien membre de l'école d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres, 46, rue Sellier, à Nancy. — 1889.
Pereire (Henry), 33, boulevard de Courcelles. — 1890.
Pernot (Hubert), répétiteur de grec moderne à l'Ecole des langues orientales vivantes, 3, rue Soufflot. — 1900.
Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1867.
Person (Émile), professeur au lycée Condorcet, 65 rue Caumartin. — 1877.
* Persopoulo (N.), à Odessa. — 1873.
Pessonneaux (Raoul), professeur au lycée Henri IV, 80, rue Bonaparte. — 1888.
Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres, 6, rue Eblé. — 1868.
Petitjean (J.), professeur au Lycée Buffon, 32, rue Ernest Renan. — 1893.
* Peyre (Roger), professeur d'histoire au Collège Stanislas, 13, rue Jacob. — 1879.
* Phardys (Nicolas-B.), ancien directeur de l'École hellénique de Cargèse, à Samothrace (Turquie), par Dédé agadj, chez MM. Hampouri frères. — 1884.
Pharmakowsky (B.), secrétaire de l'Institut archéologique russe à l'ambassade impériale de Russie à Constantinople. — 1898.
Photiadès (Etienne), 1, rue Coray, à Athènes. — 1900.
Picard (Alph.), libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte. — 1879.
Pisanis (Jean), professeur à Alexandrie (Egypte). — 1899.
* Pispas (B.), rue Richelieu, à Odessa. — 1879.
Poggio, avocat à Alexandrie (Egypte). — 1899.
Pogonis (C.-Th.) professeur au gymnase Avéroff, à Alexandrie (Egypte). — 1899.
Poitrineau, inspecteur d'Académie à Rennes. — 1869.
* Pottier (Edmond), professeur à l'École du Louvre, conservateur-adjoint des Musées nationaux, membre de l'Institut, 72, rue de la Tour, Passy. — 1884.
Pottier (René-Jean), professeur suppléant au Lycée Condorcet, 26, rue Joubert. — 1870.

PRAROND (Ernest), 42, rue du Lillier, Abbeville. — 1871.
PROVELEGHIOS (Aristomène), à Athènes. — 1889.
* PSICHA (Étienne), à Athènes. — 1884.
PSICHARI (Jean), agrégé de l'Université, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, 77, rue Claude-Bernard. — 1879.
PUECH (Aimé), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1892.

RADET (G.), doyen de la Faculté des lettres, 7, rue de Cheverus, Bordeaux. — 1890.
* RAGON (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, 77, rue de Vaugirard. — 1888.
RALLI (Théodore-A.), à Alexandrie. — 1879.
RALLI frères, négociants, 12, allées des Capucines, à Marseille.—1867.
* RAMBAUD (Alfred), sénateur, membre de l'Institut, 76, rue d'Assas. — 1870.
RAVAISSON (Charles), conservateur adjoint au musée du Louvre, 39, rue Vital. — 1898.
RAYNAUD, professeur de rhétorique au Lycée et à l'Université de Montpellier. — 1893.
* REINACH (Joseph), ancien député, 6, avenue Van-Dyck.— 1888.
* REINACH (Salomon) membre de l'Institut, conservateur-adjoint au musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, à Paris, 38, rue de Lisbonne. — 1878.
* REINACH (Théodore), directeur de la *Revue des Études grecques*, 26, rue Murillo. — 1884.
REVILLOUT, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1869.
RIBIER (Eug. de) professeur de rhétorique au lycée, 52 bis, rue du Coudray, Nantes. — 1895.
RICHARD (Louis), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 50, rue des Belles-Feuilles. — 1888.
RICHARDOT, professeur au Collège Stanislas, 44, rue Saint-Placide. — 1893.
RICHER (Théodore), docteur-médecin, au Caire. — 1896.
* RIDDER (de), professeur en congé à la Faculté des lettres d'Aix, à Paris, 7, avenue du Coq. — 1894.
RINONAPOLI (Volpe), professore alla scuola technica Penne (Teramo), Italie. — 1898.
* RODOCANACHI (Michel-E.), négociant, 10, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
RODOCANACHI (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne. — 1892.
RODOCANACHI (Th.), 1, rue de Longchamps. — 1894.
ROMANOS (A.), député, Athènes. — 1891.
ROTHSCHILD (baron Alphonse de), 21, rue Laffitte. — 1867.
* ROTHSCHILD (baron Edmond de), 21, rue Laffitte. — 1884.
ROUIRE (Docteur), membre de la commission scientifique de Tunisie, 60, rue Bellechasse. — 1895.
ROUX (Ferdinand), avocat, à Javode par Issoire. — 1887.
* RUELLE (Ch.-Émile), administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 6, place du Panthéon. — 1869.

SAGLIO (Edmond), membre de l'Institut, directeur du musée de Cluny, 24, rue du Sommerard. — 1868.
SAKELARIDIS (Dimitri), à Alexandrie. — 1888.
SALONE (Émile), professeur au Lycée Condorcet, 37, rue de Lille. — 1888.
SANSON (Ernest), architecte, 25, rue de Lübeck. — 1888.
*SARAKIOTIS (Basile), docteur-médecin, à Constantinople. — 1872.
* SARAPHIS (Aristide), négociant à Mételin (Turquie). — 1868.
* SATHAS (Constantin), 99, rue du Ranelagh, Passy. — 1874.
SAVVAS-PACHA, 34, rue Desbordes-Valmore, à Passy, (en hiver à Menton). — 1892.
* SAYCE, professeur à l'Université d'Oxford, Queen's College. — 1879.
* SCARAMANGA (Doucas), à Taganrog, (Russie). — 1870.
* SCARAMANGA, (Jean-A.) à Taganrog (Russie). — 1870.
* SCARAMANGA (Pierre-J.), à Paris, 6, rue Le Chatelier (place Pereire). — 1872.
SCHLIEMANN (Mme Henri), à Athènes. — 1895.
* SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, 37, avenue d'Antin. — 1888.
SÉGUIER (comte de), à Son Serra, Casa Rey, Palma de Majorque. — 1895.
SENART (Emile), membre de l'Institut, 18, rue François Ier. — 1867.
SESTIER (J.-M.), avocat à la Cour d'appel, 24, rue Nicole. — 1881.
SÈZE (Romain de), 76, rue de Seine. — 1893.
SINOIR, professeur de rhétorique au Lycée de Laval. — 1892.
SIPHNAIOS (Jean), négociant, à Constantinople. — 1868.
SKIAS (André N.), 6, rue Cantacuzène, à Athènes. — 1892.
SKLIROS (Georges-Eustache), 289-291, Regent Street, à Londres. — 1876.
SOREL (Albert), de l'Académie française, secrétaire de la présidence du Sénat, 17, rue de Vaugirard. — 1871.
* SOUCHU-SERVINIÈRE, docteur-médecin, à Laval. — 1876.
* SOUTZO (prince Grégoire-C.), ancien sénateur de Roumanie, 29, rue Calzea, à Bucarest. — 1888.
* SOUTZO (prince Constantin-D.), officier du Sauveur de Grèce, à Slobosia-Corateni, district de Phimnic (Roumanie). — 1888.
* SOUVADZOGLOU (Basile), négociant, à Constantinople. — 1878.
STAMOULIS (Anastase), négociant, à Silyvrie (Turquie). — 1874.
STEPHANOS (Dr Clon), à Athènes. — 1879.
STICKNEY (Trumball), 55, avenue Marceau. — 1896.
STREIT (Georges), professeur agrégé de droit international à l'Université d'Athènes. — 1894.
STRÖHLIN (Ernest), professeur à l'Université de Genève, 5, avenue Marc Monnier, (à Paris, 4, rue du Luxembourg). — 1895.
STRONG (Mme Arthur), 36, Grosvenor Road, Westminster S. W., à Londres. — 1899.
* SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie française, 82, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — 1883.

* Tannery (Paul), directeur de la manufacture des tabacs, à Pantin (Seine). — 1885.
Templier (l'abbé), professeur de seconde au petit séminaire de Versailles. — 1892.
Ternaux-Compans, député, 25, rue Jean-Goujon. — 1878.
Terrier, professeur au lycée Condorcet, 10, rue d'Aumale. — 1878.
Thalès( le dr M.), à Athènes. — 1890.
Theodoridès (Jean), docteur à Serrès. — 1895.
Thermojannis (N. J.), avocat au Caire (Egypte). — 1896.
* Tougard (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, professeur honoraire au petit séminaire du Mont-aux-Malades, à Rouen. — 1867.
* Tourtoulon (baron de), château de Valergues, par Lansargues (Hérault). — 1869.
* Travers (Albert), directeur des Postes et Télégraphes de l'Hérault à Montpellier. — 1885.
Trawinski (F.), secrétaire des musées nationaux, au musée du Louvre. — 1898.
Tréverret (Armand de), professeur à la Faculté des lettres, 170, rue de Pessac, Bordeaux, — 1869.
Triantaphyllidis, 127, boulevard Malesherbes. — 1894.
* Tsacalotos (E.-D.), à Athènes. — 1873.

* Université d'Athènes. — 1868.

Valettas (J.-N.), professeur, 16, Durham Terrace, Westbourne Gardens, à Londres. — 1867.
* Valieri (Octave), 2, Kensington Park Gardens, à Londres. — 1879.
Van Benschoten (J.-C.) professor in the Wesleyan University, Middletown, Connecticut (États-Unis). — 1898.
Vanvincq-Reniez (Louis), Bayenghem les Eperlecques (place), par la Recousse (Pas-de-Calais). — 1898.
* Vasnier, 167, greffier des bâtiments, boulevard Malesherbes. — 1894.
Vayssié, agence Havas, au Caire. — 1891.
Venetocles (Dém.), directeur du Lycée grec, à Alexandrie (Egypte).— 1879.
Vérin, professeur de philosophie à l'École de Pont-Levoy (Loir-et-Cher). — 1869.
Vianey (J.), docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres, 51, rue du faubourg du Courreau, à Montpellier. — 1894.
Vidal de Lablache, professeur de géographie à la Faculté des Lettres, 6, rue de Seine — 1870.
Vilain, agrégé de l'Université, professeur de seconde au lycée de Valenciennes. — 1898.
* Vlasto (Antoine), 104, avenue Malakoff. — 1884.
* Vlasto (Étienne-A.), à Ramleh San Stephano, Alexandrie (Égypte). — 1875.
* Vlasto (Ernest), ingénieur, 7, rue Lamennais. — 1884.
* Vlasto (Théodore), chez MM. Ralli frères, à Liverpool. — 1881.

VOGÜÉ (marquis de), membre de l'Institut, ancien ambassadeur 2, rue Fabert. — 1875.
* VUCINA (Emmanuel-G.), 1, rue Xanthippe, à Athènes. — 1873.
* VUCINA (Jean-G.), à Odessa. — 1873.

WALLON (Henri), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais de l'Institut. — 1869.
WATEL, professeur au lycée Condorcet, 105, rue Miromesnil. — 1871.
WEIL (Henri), membre de l'Institut, maître de conférences honoraire à l'École normale supérieure, 16, rue Adolphe Yvon, Passy. — 1867.
WELTER (H.), libraire, 4, rue Bernard-Palissy. — 1894.
* WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, 27, rue Notre-Dame des Champs. — 1867.

* XANTHOPOULOS (Démétrius), rue Sophie, maison Mavro, à Odessa. — 1879.
* XYDIAS (Nicolas), artiste peintre, 22 *bis*, rue Pétrarque. — 1884.
* XYDIAS (S.), chez MM. Mavro, Valaority, Athènes. — 1873.

ZAÏMIS (Assemakis), à Athènes. — 1891.
ZAÏMIS (Panaghiotis), officier de l'armée grecque, à Athènes.— 1890.
ZAJA (Louis), avocat, à Alexandrie. — 1880.
ZALOCOSTA (Pierre-N.), à Athènes. — 1886.
ZARIFI (Périclès), banquier, 20, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
ZIGAVINOS (Grégoire), archimandrite, 23, rue de la Grande-Armée, à Marseille. — 1891.
* ZOGRAPHOS (Christaki Effendi), banquier, fondateur du prix *Zographos*, 2, rue Sontay. — 1868.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

**Athènes.**

École française d'Athènes.
Institut archéologique allemand.
Société archéologique.
Syllogue des amis de l'instruction, le *Parnasse*.

**Auxerre.**

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

**Baltimore (États-Unis).**

John Hopkin's University.

**Besançon.**

Société d'émulation du Doubs.

**Boston.**

Archæological Institute of America.

**Bruxelles.**

Séminaire d'histoire des littératures de l'Université libre.
Société des Bollandistes.

**Constantine.**

Société archéologique du département de Constantine.

**Constantinople.**

Syllogue littéraire hellénique.

**Le Havre.**

Société havraise d'études diverses.

**Londres.**

Society for the promotion of Hellenic studies.

**Marseille.**

Comité *Coray*.

**Montpellier.**

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

**Nancy.**

Académie de Stanislas.

**Rome.**

École française de Rome.

**Senlis.**

Comité archéologique.

**Smyrne.**

Musée et bibliothèque de l'École évangélique.

**Washington.**

Smithsonian Institution.

# PÉRIODIQUES

échangés avec les publications de l'Association.

*Paris.*

Annales du musée Guimet.
Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique.
Bulletin critique.
Revue critique d'histoire et de littérature.

*Athènes.*

Ἀνάπλασις.
Διάπλασις τῶν παίδων.
Ἑστία.
Ἑστμερίς.
Παλιγγενεσία.
Φοῖβος.

*Baltimore.*

American Journal of philology.

*Bordeaux.*

Revue des Universités du Midi.

*Bruxelles.*

Revue de l'Université de Bruxelles.

*Constantinople.*

Κωνσταντινούπολις.

*Leipzig.*

Byzantinische Zeitschrift.

*Messine.*

Rivista di Storia antica e Scienze affini.

*New York.*

American Journal of Archæology.

*Trieste.*

Νέα ἡμέρα.

# PRIX DÉCERNÉS

## DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

### (1868-1899)

1868. Prix de 500 fr. M. Tournier, Édition de Sophocle.

— Mention honorable. M. Boissée, 9e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.

1869. Prix de l'Association. M. H. Weil, édition de sept tragédies d'Euripide.

— Prix Zographos. M. A. Bailly, *Manuel des racines grecques et latines.*

— Mention très honorable. M. Bernardakis, Ἑλληνικὴ γραμματική.

1870. Prix de l'Association. M. Alexis Pierron, Édition de l'Iliade.

— Prix Zographos. M. Paparrigopoulos, *Histoire nationale de la Grèce.*

1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile Ruelle, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sathas (Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικῆς φιλολογίας παράρτημα) et M. Valettas (Δονάλδσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων).

1872. Médaille de 500 fr. M. Politis, Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.

1873. Prix de l'Association. M. Amédée Tardieu, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.

— Médaille de 500 fr. M. A. Boucherie, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à Jules Pollux.*

— Médaille de 500 fr. M. A. de Rochas d'Aiglun, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance.*

— Prix Zographos. M. Coumanoudis (É.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι.

— Médaille de 500 fr. M. C. Sathas, *Bibliotheca graeca medii aevi.*

1874. Prix de l'Association. M. C. Wescher, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quae supersunt, graece et latine.*

— Prix Zographos. M. Émile Legrand, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois.*

— Mention très honorable. M. E. Filleul, *Histoire du siècle de Périclès.*

— Mention très honorable. M. Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent.*

1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. Sathas (*Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula*) et M. Petit de Julleville, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Miliarakis (Κυκλαδικά) et M. Margaritis Dimitza (Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine).

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. Lallier (Thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De Critiae tyranni vita ac scriptis;* 2° *Condition de la femme dans la famille athénienne au* Ve *et au* IVe *siècles avant l'ère chrétienne;* et M. Phil. Bryennios (Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome).

— Prix Zographos. MM. Coumanoudis et Castorchis, directeurs de l'Ἀθήναιον.

1877. Prix Zographos. MM. Bayet et Duchesne. *Mission au mont Athos.*

1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. Aubé (Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en français) et M. Victor Prou (Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie).

— Prix Zographos. Le *Bulletin de Correspondance hellénique.*

1879. Prix de l'Association. M. E. Saglio, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

— Prix Zographos. M. P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique.*

1880. Prix de l'Association. M. Ex. Caillemer, *Le droit de succession légitime à Athènes.*

— Prix Zographos. M. Henri Vast, *Études sur Bessarion.*

1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. Gevaert, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. M. A. Cartault, *La trière athénienne.*

1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. Collignon *(Manuel d'archéologie grecque)* et M. V. Prou *(Les théâtres d'automates en Grèce,* au IIe siècle de notre ère).

— Prix Zographos. Partagé entre M. J. Martha (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Sacerdoces athéniens)* et M. P. Girard (Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes).*

1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice Croiset *(Essai sur la vie et les œuvres de Lucien)* et M. Couat *(La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Contos (Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν) et M. Emile Legrand (*Bibliothèque grecque vulgaire,* t. I, II, III).

1884. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max Bonnet *(Acta Thomae, partim inedita)* et M. Victor Henry (Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Auguste Choisy *(Études sur l'architecture grecque),* et M. Edmond Pottier (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Lécythes blancs attiques).*

1885. Prix de l'Association. M. Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique.*

— Prix Zographos. M. Olivier Rayet, *Monuments de l'art antique.*

1886. Prix de l'Association. *Le Syllogue littéraire hellénique de Constantinople.* Recueil annuel.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Amédée Hauvette (*De archonte rege; — Les Stratèges athéniens.* Thèses pour le doctorat ès lettres) et M. Bouché-Leclercq *(Traduction des ouvrages d'Ernest Curtius, J.-G. Droysen et G.-F. Hertzberg sur l'histoire grecque).*

1887. Prix de l'Association. Partagé entre M. Albert Martin (Thèse pour le doctorat ès lettres sur *les Cavaliers athéniens)* et M. Paul Monceaux (Thèses *De Communi Asiae provinciae* et sur les *Provinces grecques).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Papadopoulos Kerameus (Ouvrages divers sur l'antiquité grecque) et Paul Tannery (Ouvrages et opuscules sur l'histoire de la science grecque).

1888. Prix de l'Association. M. Homolle, Thèses pour le doctorat ès lettres *(Les archives de l'intendance sacrée à Délos. — De antiquissimis Dianae simulacris deliacis).*

— Prix Zographos. Ἑστία, revue hebdomadaire dirigée par M. Cazdonis.

— Mention très honorable. M. Cucuel, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon; Œuvres complètes de l'orateur Antiphon,* traduction française.

— Mention très honorable. M. l'abbé Rouff, *Grammaire grecque* de Koch, traduction française.

1889. Prix de l'Association. M. Henri Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Ch. Diehl (*Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*) et M. Spyridion Lambros (Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ Ἁγίου Ὄρους ἑλληνικῶν κωδίκων).

1890. Prix de l'Association. M. G. Schlumberger, *Un empereur byzantin au xe siècle. Nicéphore Phocas.*

— Prix Zographos. M. Miliarakis, Νεοελληνικὴ γεωγραφικὴ φιλολογία (1800-1889).

1891. Prix de l'Association. M. Edmond Pottier, *Les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sakkélion (Βιβλιοθήκη πατμιακή), et M. Latyschev (*Inscriptiones graecae orae septentrionalis Ponti Euxini*).

1892. Prix de l'Association. Partagé entre M. Costomiris (*Livre XII d'Aétius inédit*), M. P. Milliet (Études sur les premières périodes de la céramique grecque), et M. A.-N. Skias (Περὶ τῆς κρητικῆς διαλέκτου).

— Prix Zographos. Partagé entre M. l'abbé Batiffol (*Thèse sur l'abbaye de Rossano*, et autres travaux de paléographie grecque), et M. Svoronos (*Numismatique de la Crète ancienne*).

— Prix Zappas. MM. les abbés Auvray et Tougard (*Édition critique de la petite catéchèse* de St Théodore Studite).

1893. Prix Zographos. Partagé entre M. George Radet (*De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis* et *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*. Thèses pour le doctorat ès lettres) et M. Jean Dupuis (*Théon de Smyrne*, texte et traduction).

— Prix Zappas. M. Nicole, *Les scolies genevoises de l'Iliade* et *Le Livre du préfet.*

1894. Prix Zographos. Partagé entre M. Tsountas (Μυκῆναι καὶ μυκηναῖος πολιτισμός) et M. Clerc (*De rebus Thyatirenorum* et *Les Métèques athéniens*. Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Cavvadias. (Γλυπτὰ τοῦ ἐθνικοῦ Μουσείου, κατάλογος περιγραφικός, I et *Fouilles d'Épidaure*, I).

1895. Prix Zographos. M. A. Bailly, *Dictionnaire grec-français.*

— Prix Zappas. M. V. Bérard, *De l'origine des cultes arcadiens* (Bibl. Ec. fr. de Rome et d'Athènes, fasc. 67). Thèse pour le doctorat ès lettres.

1896. Prix Zographos. S. E. Hamdy Bey et M. Th. Reinach (*Une nécropole royale à Sidon*).

— Prix Zappas. M. Paul Masqueray (*De tragica ambiguitate apud Euripidem* et *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque*. Thèses pour le doctorat ès lettres).

1897. Prix Zographos. Partagé entre MM. Defrasse et Lechat (*Épidaure, restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios*), et M. Beauchet (*Histoire du droit privé de la république athénienne*).

— Prix Zappas. M. Maurice Emmanuel (*De saltationis disciplina apud Graecos* et *Essai sur l'orchestique grecque*. Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. de Ridder (*De ectypis quibusdam quæ falso vocantur argivo-corinthiaca* et *De l'idée de la mort en Grèce à l'époque classique*. Thèses pour le doctorat ès lettres) et *Catalogue des bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes.*

1898. — Prix Zographos. Partagé entre M. D. C. Hesseling. *Les cinq livres de la loi* (*le Pentateuque*), traduction en néo-grec et M. Hilaire Vandaele, *Essai de Syntaxe historique : l'optatif grec.*

— Prix Zappas. Le Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος.

1899. — Prix Zographos partagé entre M. Ardaillon (*Les mines du Laurion dans*

*l'Antiquité*. Thèse pour le doctorat ès lettres) et M. Ph.-E. LEGRAND (*Etude sur Théocrite*. Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. MILIARAKIS Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου.

# PRIX DÉCERNÉS PAR L'ASSOCIATION

## DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

---

**Année 1899.**

---

### CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DE PARIS, DE SCEAUX, DE VANVES, DE VERSAILLES (HOCHE).

*Rhétorique* (Version grecque). — Schulhof, élève du Lycée Louis-le-Grand.
*Seconde* (Version grecque). — Voisin, élève du Lycée de Versailles.
*Troisième* (Thème grec et version grecque). — Maspero, élève du Lycée Louis-le-Grand.

### CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DES DÉPARTEMENTS.

*Rhétorique* (Version grecque). — Photiadès, élève du Lycée de Montpellier.

---

# UNE LETTRE INÉDITE D'ERNEST BEULÉ

A propos de la célébration du cinquantième anniversaire de la création de l'École française d'Athènes, nous croyons que le public universitaire nous saura gré de publier une importante et curieuse lettre de l'archéologue Ernest Beulé, qui fut, comme on sait, un de ses plus distingués pensionnaires de la première heure. Cette lettre est adressée à Daveluy, premier directeur de l'École (1846-1867). Elle dénote d'abord que l'auteur préparait ses travaux avec le plus grand soin et y songeait longtemps d'avance. Pour un historien de l'École (1), cette épître même, et surtout le *postscriptum* qu'elle contient, peuvent offrir, d'après l'avis d'un juge fort compétent à qui nous l'avons soumise, un intérêt assez vif, en prouvant que Beulé, avant ces remarquables travaux sur l'Acropole qui l'ont fait connaître de si bonne heure (dès 1853) et qui lui ont ouvert, à l'âge de trente-quatre ans (en 1860), l'Académie des inscriptions, n'ignorait point les restaurations des architectes qui l'avaient précédé là-bas. Elle atteste, en outre, qu'à cette date (octobre 1851) l'Institut, sans peut-être soupçonner toute l'étendue des résultats qu'était susceptible de donner une investigation sérieuse des restes de l'Acropole, suggérait toutefois, par ses programmes, aux jeunes savants l'idée de tenter l'expérience. Ce sont, au

(1) M. Radet, professeur à l'Université de Bordeaux, vient d'achever une étude historique très complète de l'École d'Athènes, laquelle va paraître incessamment. — Cf. aussi les intéressants souvenirs consignés par M. Lévêque dans la *Revue des Deux-Mondes*.

surplus, les fouilles opérées par Beulé en 1853 qui ont eu pour fruit, comme on l'a justement observé, « sinon de mettre au jour le véritable escalier des Propylées, du moins d'indiquer à l'École française d'Athènes sa véritable voie (1) ». Enfin, l'on verra que Beulé méditait, à cette époque de son séjour, d'orienter ses recherches du côté de la Sicile, et tâchait de se procurer les principaux ouvrages qui étaient de nature à l'aider, à le diriger dans son excursion.

Il avait été nommé membre de l'École en 1849, avec ses camarades Alex. Bertrand (2), Gandar (aujourd'hui décédé) et Mézières (3). M. Jules Girard (4) et Vincent étaient de la promotion de 1848. En compagnie de Vincent, M. Girard avait, en 1849, parcouru la chaîne de l'Olympe, traversé le Pinde, exploré la Thessalie, l'Épire, l'Acarnanie et une partie du cours de l'Achéloüs. M. Alf. Mézières, actuellement membre de l'Académie française et député, allait être chargé de l'exploration du Pélion et de l'Ossa.

Voici, sans autre commentaire, le texte intégral de cette lettre, que nous avons retrouvée par hasard dans les papiers d'un ancien camarade de promotion d'Ernest Beulé à l'École normale supérieure, et qui mérite, à nos yeux, de voir la lumière au bout de près d'un demi-siècle.

Paul et Victor GLACHANT.

(1) Voy. le *Livre du centenaire de l'École normale supérieure, Les normaliens en voyage*, par M. Gaston Deschamps (Hachette, 1895).

(2) Membre de l'Académie des inscriptions, conservateur du musée de Saint-Germain, professeur d'archéologie nationale à l'École du Louvre.

(3) Edm. About appartient, avec Guigniault, à la promotion de 1851.

(4) Aujourd'hui membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, directeur de la fondation Thiers.

« Naples, 2 octobre 1851.

« J'ai tardé à dessein à vous écrire, Monsieur, parce que j'attendais la fin de mes embarras et parce que je désirais vous parler avec quelque raison et quelque certitude. Vous avez peut-être, à votre arrivée à Paris, lu le rapport de M. Guigniault et le programme des questions qui nous sont proposées cette année. Vous avez dû remarquer qu'il n'était pas fait mention de la Sicile, et qu'on y avait substitué la Grande-Grèce. Vous comprenez donc, Monsieur, quel a été mon étonnement lorsque, le jour de mon départ de Rome, au moment où je faisais mes adieux à M. Alaux et lui remettais votre lettre, on m'a mis entre les mains le *Journal des Débats*. Dans le fragment qu'il publiait, le programme nouveau se trouvait en tête, et c'est ce qui tout d'abord a frappé mes regards. J'ai été d'autant plus vivement surpris que, quelques jours avant, j'avais reçu une lettre de Girard. Il m'annonçait les intentions bienveillantes de ces Messieurs, me parlait des rapports particuliers qu'ils venaient de faire au sein de la commission sur chacun de nous, et me présentait la Sicile comme pleinement ratifiée, adoptée..., etc. C'est donc à Girard que j'ai écrit quelques lignes à la hâte; vous étiez en voyage, Monsieur, je ne savais même dans quelle partie de l'Italie vous vous trouviez, à Venise, à Milan, à Florence; je ne pouvais, comme cela était naturel et comme je l'aurais désiré, m'adresser à vous. Je suis immédiatement parti pour Naples, où je suis resté dix-huit jours sans réponse, sans nouvelles de qui que ce fût, attendant chaque jour Mézières, qui était depuis peu de temps à Florence et m'avait donné rendez-vous à Naples. Pour tromper mon impatience et mon ennui, j'allais à la bibliothèque et je complétais la préparation de mon voyage à l'aide de tous les livres qui s'y trouvent et qui parlent de la Sicile. C'est là en même temps que j'ai commencé à comprendre les motifs qui avaient déterminé MM. les membres de la commission à rejeter mon projet de travail. Il y a vingt-six ouvrages différents (à ma connais-

sance) sur les antiquités, la topographie, l'histoire, l'architecture, les vases, les monnaies, les *inscriptions,* etc., de la Sicile; les uns bons, les autres mauvais. Mais, dans chaque spécialité, il y en a un de complet. Il est vrai qu'il n'y a pas un seul ouvrage qui traite la question d'art avec ensemble et critique. Mais, comme il est dit dans le rapport officiel, on nous demande avant tout des études précises, et, pour ma part, quoique je n'aie pas mis dans mon travail de l'année dernière la valeur de dix pages un peu littéraires, j'ai bien senti à travers les éloges si bienveillants de M. Guigniault une pointe de blâme qui me les signalait. En effet, je viens de recevoir la réponse de Girard. M. Guigniault lui a dit que ces Messieurs ne comprenaient pas qu'il y eût *rien à faire* sur la Sicile, et qu'ils ne voyaient au bout de mon projet qu'un résultat *vague* et *inutile.* Cependant, toujours bon et excellent même pour les membres de l'École qu'il ne connaît pas, il m'offrait de présenter de nouveau cette question à la commission, à condition toutefois que je lui écrivisse mon plan et qu'il n'eût rien de *vague* et d'*inutile,* je suppose.

« J'ai reçu ces nouvelles il y a trois jours, Monsieur, au moment où j'allais entreprendre quand même mon voyage en Sicile. J'ai remercié M. Guigniault; je lui ai dit que je ne pourrais lui envoyer qu'une rédaction et des projets purement littéraires, et que je choisirais une question parmi celles qui nous avaient été posées.

« Et la Sicile? me direz-vous, Monsieur. — Et votre promesse? — Je tiendrai ma promesse, et je pars demain pour la Sicile. Seulement, je vous demande la permission de ne pas présenter le résultat de mon voyage à un échec certain. Il y a si longtemps que je prépare et rêve ce voyage que j'ai fini par me former des idées assez arrêtées, mais des idées purement littéraires, qui ne plairaient d'aucune manière à l'Académie des inscriptions. *La poésie grecque et l'art grec en Sicile,* ce sera, je l'espère, un sujet qui sera agréé par la Faculté des lettres mieux que par l'Académie, et je vous demande la permission d'en

faire une thèse française au lieu d'un envoi de troisième année. En même temps, je gagne du temps et puis retourner à Athènes beaucoup plus promptement. Au lieu de parcourir minutieusement toute la Sicile, pour y chercher des pierres inconnues, des inscriptions, des lieux anciens effacés de la terre, j'irai droit aux grandes et belles ruines, je ne m'arrêterai que dans les musées et les collections particulières, et j'accomplirai en moins d'un mois un voyage qui m'en aurait demandé au moins deux. Je pourrai me trouver à Athènes au commencement de novembre, comme vous le désirez, Monsieur, et j'aurai de longs mois devant moi pour satisfaire aux justes exigences de l'Institut en choisissant un des sujets qui nous sont indiqués.

« Ici commence un autre de mes embarras, mais si grand que je n'ose pas le trancher et remets la décision à mon retour à Athènes. Guigniault a pris la question de Delphes ; Mézières, celle de l'Ossa et du Pélion. Je ne les aurais point prises si elles fussent restées libres et ne suis donc gêné en rien par leur choix. Les trois qui restent sont la Grande-Grèce, l'Acropole et Patmos. La Grande-Grèce m'était destinée par la bienveillance de ces Messieurs, comme compensation de la Sicile. Là, tout est neuf et inconnu. Mais, précisément pour cette raison, il me fallait une préparation longue et difficile. Si j'eusse été prévenu à temps, j'aurais fait ce voyage avec le plus grand plaisir, et je crois, Monsieur, que vous auriez consenti à changer les termes de mon engagement, car la Grande-Grèce justifie encore bien mieux que la Sicile un voyage en Italie. Mais, au moment où je devrais être déjà en Calabre, il me faudrait commencer des études préparatoires. Le sud de l'Italie est fort grand, je ne puis m'y aventurer pendant l'hiver. Et, pour dernier obstacle, la bibliothèque est en vacances du 1er octobre au 1er novembre.

« Il ne me reste donc que l'Acropole et Patmos. Le choix n'est pas possible. Mais vous comprendrez, Monsieur, qu'on hésite avant d'aborder un sujet aussi grand, aussi difficile que

l'Acropole. Certes, si sujet a été traité mille fois et par des hommes d'étude et de mérite, c'est l'Acropole, et il ne me resterait guères à faire qu'un résumé de ce qui a été écrit. Je ne puis donc encore m'engager vis-à-vis de moi-même par une ridicule présomption. Quand je serai quitte avec la Sicile et tranquille à Athènes, je commencerai ce nouveau travail; le jour où je me trouverai découragé et impuissant, j'irai faire pénitence pendant deux mois à Patmos.

« Je m'adresse à vous, Monsieur, pour m'aider dans mes bonnes intentions. Nous n'avons que peu d'ouvrages à Athènes sur l'Acropole; et même quand le Ministre n'accorderait pas le crédit que vous espérez, ne pourriez-vous pas acheter quelques livres absolument indispensables, que je crains d'autant moins de vous demander qu'ils seraient toujours nécessaires aux membres de l'École? En première ligne, l'ouvrage de *Stuart*, qui ne se trouve pas à Athènes à la bibliothèque de l'Université. Sans *Stuart*, il est impossible de rien faire de sérieux lorsqu'on n'est pas architecte. Il se trouve chez Firmin Didot (1832). — En première ligne également, un gros volume de *M. Quatremère de Quincy*. Nous avons déjà une partie des mémoires qui s'y trouvent, par exemple, le Dêmos de Parrhasius, le tombeau de Porsenna, le bûcher d'Éphestion, etc... Mais dans le petit volume que nous avons, manque précisément le plus important : *La restauration des frontons du Parthénon et la Minerve de Phidias*. — Chez Renouard, 1829.

« Après ces deux ouvrages viendront en seconde ligne un *Mémoire de M. Visconti* sur les frontons et métopes (Londres, 1816). — *Le Recueil d'inscriptions de Chandler*.

« Et en troisième ligne, *William Gell, Dodwell, Fanelli* (*Atene Attica*).

« Je n'ai pu trouver un voyage français du XVII^e siècle, de M. la Guilletière. Je ne sais ce que cela vaut. Je passe une foule d'autres ouvrages moins importants et peu utiles, Huyot, Cockerell, Bulifone (une ou deux lettres), Magni, Spon et Wheler que j'ai copiés en entier ici à la bibliothèque.

« Mais permettez-moi d'insister de la manière la plus pressante, Monsieur, pour l'achat de *Stuart,* de *Quatremère de Quincy,* de Chandler, et, si vous jugez l'ouvrage bon, du Mémoire de M. Visconti que je ne connais pas. Si, en même temps, vous trouviez quelque autre ouvrage qui pût servir de secours et surtout de renseignement sur les xv^e^, xvi^e^ ou xvii^e^ siècles, alors que les temples étaient dans leur entier, je me recommande à vous, Monsieur, avec d'autant moins de réserve que tous les livres possibles sur l'Acropole ne seront jamais inutiles ni déplacés à la bibliothèque de l'École d'Athènes.

« Pour être importun jusqu'au bout, je vous prierai de bien vouloir envoyer ces trois ou quatre ouvrages à Athènes le plus tôt possible. Je serai de retour le 28 octobre ou le 8 novembre, et, immédiatement, je désirerais me mettre au travail. Vous me pardonnerez, Monsieur, ce qu'il y a d'inconvenant à vous accabler ainsi de demandes et à faire tant de bruit pour rien fort probablement, mais je me trouve dans un si grand embarras pour ma troisième année que je ne vois guères comment en sortir à mon honneur. Au moins, quand j'aurai essayé, lutté, travaillé, si je suis forcé de renoncer à une tâche trop difficile pour moi, j'irai m'ensevelir avec moins de remords à Patmos.

« Je suis bien fâché, Monsieur, que mon voyage en Sicile me condamne à rester si longtemps sans nouvelles de vous. M^me^ Guérin a annoncé à Naples votre prochain passage et votre retour en Grèce. Ce bruit est trop d'accord avec nos vœux pour que nous ne l'accueillions pas avec toute confiance et pour que nous n'espérions pas rester sous votre direction jusqu'à la fin de notre pension. Peut-être, comme tout le monde, serez-vous bien aise de laisser passer 1852, cet ajournement de tous les projets, de toutes les craintes politiques. Après cette crise, le retour en France vous offrirait plus d'avantages et plus de sécurité. — Avez-vous entendu parler de nouveaux candidats à l'École? Le rapport de l'Institut est fait pour décourager la plupart des universitaires, pour exciter certains autres; mais la foule ne se fera jamais, j'en ai bien peur, à notre porte. Je reçois

une lettre d'André qui me prie de le rappeler à votre bon souvenir. Normand, son successeur, sera à Athènes le 8. Il est maintenant à Messine.

« Adieu, Monsieur, je serais bien heureux de trouver à Athènes une lettre de vous, et surtout la nouvelle de votre prochain retour. Je me recommande encore une fois à votre obligeance pour me faciliter mes projets de travail, et vous prie d'agréer à l'avance mes remerciements, et en même temps l'assurance de ma reconnaissance et de l'affectueux respect de votre serviteur dévoué,

Ernest Beulé.

« *P.-S.* — Les travaux de Desbuissons, Pacard, Titus, sont déposés à la Bibliothèque de l'Académie des Beaux-Arts, où l'on peut les consulter comme tous ceux des architectes de Rome. Ne serait-il pas possible, surtout par l'entremise de M. Roulin, de faire copier le texte, les notes, les interprétations de ces Messieurs? un œil d'architecte voit si bien les choses qui échappent aux autres! Et si peu qu'un ignorant veuille parler d'architecture, il suffit d'en dire quatre mots pour dire deux niaiseries! Si cela était possible, Monsieur, je vous demanderais encore ce service. »

---

# PHAŸLLOS DE CROTONE

Les fouilles de Delphes ont mis au jour, de 1893 à 1895, quatre fragments d'une base et d'une inscription archaïques où M. Homolle a reconnu les restes d'un monument signalé par Pausanias, la statue de l'athlète Phaÿllos de Crotone (1). Ce personnage n'était pas fameux seulement par ses victoires pythiques : il avait équipé à ses frais un vaisseau de guerre pour secourir les Grecs à Salamine (2), et son zèle patriotique avait valu à Crotone, sa patrie, l'honneur de recevoir une part des dépouilles qu'Alexandre, vainqueur des Perses, distribua généreusement aux villes grecques (3). L'inscription de Delphes a rappelé mon attention sur une autre base, découverte en 1889 à Athènes, et qui porte le nom du même personnage. Cette inscription, publiée d'abord par Lolling (4), puis reproduite par Kirchhoff (5) et par Hoffmann (6), a paru trop mutilée pour se prêter à une restitution même hypothétique. Je tenterai toutefois de déterminer le sens où cette restitution doit être cherchée, et cet examen me fournira l'occasion de passer en revue les différents textes relatifs à Phaÿllos de Crotone.

(1) Homolle, *Topographie de Delphes*, dans le *Bull. de corr. hellén.*, t. XXI (1897), p. 274.
(2) Hérod., VIII, 47. — Pausan., X, 9, 2.
(3) Plut., *Alex.*, 34.
(4) Δελτίον ἀρχαιολογικόν, 1889, p. 35.
(5) Kirchhoff, *C. I. A.*, IV, 373[258], p. 203.
(6) Hoffmann (E.), *Sylloge epigrammatum graecorum*, Halle, 1893, n° 364.

Les quatre morceaux de l'inscription delphique appartiennent sans aucun doute à la base d'une statue dédiée par les habitants de Crotone : deux de ces morceaux se raccordent, ce semble, assez exactement l'un à l'autre pour qu'une seule lettre manque au nom propre Κροτω[ν]ιᾶται.

< ΡΟΤC ΙΑΤΑΙ ΛΛΟΝ ΑΝ

Un troisième morceau contient seulement les deux lettres αν, mais suivies d'un vide qui indique sûrement la fin de la dédicace, et M. Homolle a pu restituer, avec la plus grande vraisemblance, ἀνέθηκ]αν. Moins certaine est l'interprétation du fragment intermédiaire : les quatre lettres —λλον, si je m'en rapporte au texte épigraphique donné par M. Homolle, pourraient se transcrire Ἀπό]λλων[ι aussi bien que Φάϋ]λλον, et la première de ces restitutions rendrait impossible l'attribution de cette base à un personnage déterminé. Les compatriotes de Milon de Crotone ont remporté de nombreuses victoires olympiques à la fin du vi^e siècle et dans la première moitié du v^e (1) : comment n'auraient-ils pas vaincu aussi dans les concours pythiques? Cette réserve me paraît nécessaire ; mais, loin de contester la possibilité de l'attribution admise par M. Homolle, je voudrais plutôt faire valoir une considération nouvelle à l'appui de cette hypothèse.

S'il n'est pas scientifiquement démontré que la dédicace des Crotoniates appartienne à la statue de Phaÿllos, du moins me semble-t-il que la statue de cet athlète portait effectivement une inscription très courte et très simple, conçue dans les mêmes termes, ou peu s'en faut, que la dédicace récemment découverte. Pausanias, en signalant cette statue, mentionne à ce propos certains faits relatifs à Phaÿllos de Crotone, et, sur le même vainqueur aux jeux pythiques, plusieurs grammairiens ou scholiastes rapportent des détails précis, entre autres, ce

(1) Voir la liste des Ὀλυμπιονῖκαι dans Bouché-Leclercq, *Atlas pour servir à l'histoire grecque de E. Curtius*, p. 60 et suiv.

distique célèbre : « Phaÿllos a sauté jusqu'à cinquante-cinq pieds ; il a lancé le disque à quatre-vingt-quinze. »

Πέντ' ἐπὶ πεντήκοντα πόδας πήδησε Φάϋλλος,
δίσκευσεν δ' ἑκατὸν πέντ' ἀπολειπομένων (1).

On sera peut-être tenté de croire que le monument même de Delphes avait fourni ces données à Pausanias, et que de la même source dérivaient les autres renseignements, y compris l'épigramme, parvenus à la connaissance des scholiastes. Ce serait là, selon moi, une erreur. La phrase de Pausanias offre à cet égard, par sa construction même, une indication précieuse (2) : elle présente une légère anacoluthe, qui s'explique sans peine par une parenthèse : Φαύλῳ δὲ Κροτωνιάτῃ..... τούτου ἐστὶν ἀνδριὰς ἐν Δελφοῖς; voilà la proposition principale : elle atteste la présence à Delphes d'une statue élevée par les Crotoniates à leur compatriote vainqueur; dans la parenthèse Pausanias introduit pour son lecteur une information supplémentaire, qui ne provient pas, à mon sens, du monument : « Phaÿllos, dit-il, n'a pas remporté de victoire à Olympie, Ὀλυμπίασι μὲν οὐκ ἔστιν αὐτῷ νίκη. » Une telle affirmation est toute naturelle chez un auteur qui a eu entre les mains la liste des Ὀλυμπιονῖκαι et qui l'a consultée maintes fois dans son livre ; elle ne s'expliquerait pas de la part d'un homme qui aurait seulement lu l'inscription elle-même ou entendu le boni-

(1) Schol. Aristoph., *Acharn.*, v. 214. — Suidas, s. v. : Φάϋλλος, et s. v. : ὑπὲρ τὰ ἐσκαμμένα. — Schol. Platon., *Cratyl.*, p. 413 A. — Phot., *Lex.*, II, p. 243 N. — L'épigramme a été récemment publiée par Th. Preger, dans ses *Inscriptiones graecae metricae ex scriptoribus praeter Anthologiam collectae*, Leipzig, 1891, n° 142.

(2) Il n'est pas inutile de citer ici le passage entier. Pausan., X, 9, 1 : ὁπόσα δὲ τῶν ἀναθημάτων εἶναί μοι λόγου μάλιστα ἄξια ἐφαίνετο, ποιησόμεθα αὐτῶν μνήμην. Ἀθλητὰς μὲν οὖν καὶ ὅσοι ἀγωνισταὶ μουσικῆς τῶν ἀνθρώπων τοῖς πλείοσιν ἐγένοντο μετὰ οὐδενὸς λογισμοῦ, οὐ πάνυ τι ἡγοῦμαι σπουδῆς ἀξίους · ἀθλητὰς δὲ ὁπόσοι τι καὶ ὑπελίποντο ἐς δόξαν, ἐν λόγῳ σφᾶς ἐδήλωσα τῷ ἐς Ἠλείους. Φαύλῳ δὲ Κροτωνιάτῃ, Ὀλυμπίασι μὲν οὐκ ἔστιν αὐτῷ νίκη, τὰς δὲ Πυθοῖ πεντάθλου δύο ἀνείλετο καὶ σταδίου τὴν τρίτην · ἐναυμάχησε δὲ καὶ ἐναντία τοῦ Μήδου ναῦν τε παρασκευασάμενος οἰκείαν καὶ Κροτωνιατῶν ὁπόσοι ἐπεδήμουν τῇ Ἑλλάδι ἀνεβίβασε, τούτου ἐστὶν ἀνδριὰς ἐν Δελφοῖς. Τὰ μὲν δὴ ἐς τὸν Κροτωνιάτην οὕτως εἶχεν.

ment des prêtres de Delphes. Ce qu'ajoute ici Pausanias, c'est donc la raison qu'il a de distinguer Phaÿllos entre tous les athlètes vainqueurs aux jeux pythiques; ce n'est en aucune manière le contenu d'une tradition attachée à la statue elle-même. Et le reste de la parenthèse confirme cette impression : le souvenir du zèle déployé par Phaÿllos de Crotone contre les Mèdes n'aurait pu être rappelé sur sa statue que si ses victoires gymniques avaient suivi ses exploits militaires; mais c'est le contraire qui eut lieu : Hérodote dit en propres termes que les Crotoniates combattirent à Salamine avec une seule trière, « que commandait Phaÿllos, trois fois vainqueur aux jeux pythiques (1) », et il est naturel, en effet, que ses succès d'athlète l'aient désigné au choix de ses compatriotes pour le commandement d'un vaisseau, ou que de lui-même, selon le témoignage de Pausanias, il ait pris l'initiative d'armer un vaisseau pour secourir la Grèce qui l'avait trois fois couronné. Quant aux détails accessoires sur le saut et le disque de Phaÿllos, je doute que Pausanias eût omis d'en parler, si le souvenir en avait été consacré par une épigramme gravée sur la statue du héros. Suidas et Photius disent, il est vrai, que cette épigramme figurait sur la statue de Phaÿllos (2); mais ils ne disent pas que ce fût à Delphes. En résumé, si la base découverte par M. Homolle ne comporte ni le distique fameux ni le souvenir des exploits patriotiques de Phaÿllos, ce fait même ne prouve rien contre l'attribution admise par le savant éditeur; au contraire, Pausanias ne se serait pas, suivant moi, exprimé comme il a fait, si l'inscription de la statue eût offert autre chose qu'une formule banale, une simple dédicace à Apollon.

Tout autre est le caractère de l'inscription trouvée sur l'Acro-

(1) Hérod., VIII, 47 : τῶν δὲ ἐκτὸς τούτων οἰκημένων Κροτωνιῆται μοῦνοι ἦσαν οἱ ἐβοήθησαν τῇ Ἑλλάδι κινδυνευούσῃ μιῇ νηῒ, τῆς ἦρχε ἀνὴρ τρὶς πυθιονίκης Φάϋλλος.

(2) Suidas, s. v. : ὑπὲρ τὰ ἐσκαμμένα · ἀπὸ Φαύλλου τοῦ πεντάθλου τοῦ Κροτωνιάτου, ὡς τὸ ἐπίγραμμα λέγει τῆς εἰκόνος 'πέντ' — ἀπολειπομένων. — Phot., *Lex.*, II, p. 243 N : ὡς τὸ ἐπίγραμμα λέγει τῆς εἰκόνος αὐτοῦ.

pole d'Athènes. C'est un fragment d'une importante épigramme métrique, gravée avec beaucoup de soin, στοιχηδόν, sur une base de marbre pentélique. C'est le reste d'un monument qui nous apparaît, non comme l'offrande particulière d'un homme ou d'une ville, mais comme un hommage public rendu par Athènes à l'un des défenseurs de la Grèce.

La base publiée par Lolling est brisée à droite et à gauche; mais elle mesure encore 0 m. 54 de largeur, sur 0 m. 22 de hauteur, et 0 m. 27 de profondeur. La surface est plane, *superficies plana*, dit Kirchhoff, et j'interprète ces mots en ce sens qu'on n'y voit pas trace de scellement; mais, comme nous allons le voir, la largeur totale de l'inscription comprenait 1 m. 40 environ, et dès lors une base de cette importance devait avoir plus de profondeur que les 27 centimètres du morceau récemment découvert. Dans ces conditions, l'absence de trous de scellement sur la pierre n'a rien de surprenant, rien qui nous empêche de reconnaître dans le monument complet la base d'une offrande ou d'une statue. Arrivons donc à l'inscription elle-même.

ϹΙΦΑΥΙ
ΚΟΝΤΡΙϹ
ΓΥΘΟΙΚΑ
ΑϹΑϹΙϹΙ

Le nom de Phaÿllos, rétabli par Lolling, est certainement reconnaissable à la ligne 1, ainsi que le souvenir d'une triple victoire pythique aux lignes 2 et 3 : c'est assez pour que le monument puisse être rapporté sans hésitation à l'athlète de Crotone.

Un autre fait, également incontestable, se tire de la forme des lettres. La présence du sigma à trois branches, Ϲ, dans la série des inscriptions attiques, implique une date antérieure à la deuxième année de la 83e olympiade (447/6), et la même indication résulte de la forme inclinée du N, des deux petites branches du K, de la barre transversale du Φ, de l'absence d'une branche

inférieure dans l'V (1). Notre inscription date donc, au plus tard, du milieu du v^e siècle. Faut-il remonter beaucoup plus haut? Le ⊙, avec un point au lieu d'une croix intérieure ⊕, date du début même du v^e siècle; mais l'A, avec une barre nettement horizontale, nous reporte à une date sensiblement plus récente : encore rare aux environs de la 76^e olympiade (476-473), il ne prend le dessus définitivement sur les formes anciennes, A et A, qu'à partir de l'année 460. C'est donc vingt ou trente ans après Salamine que l'inscription a été gravée, et cette donnée même nous prépare bien à l'idée que le monument appartient à la série des offrandes par lesquelles Athènes, déjà en possession de l'hégémonie, travaillait à entretenir ou à réveiller, dans l'intérêt même de sa puissance, le souvenir des guerres médiques.

L'inscription était-elle en vers? Les trois premières lignes s'accommodent aisément au mètre dactylique; mais elles pourraient aussi appartenir à une dédicace en prose. En revanche, la ligne 4 est décisive. La dernière lettre, dit Lolling, est incomplète; mais la barre verticale en est certaine. Dès lors, il est impossible de lire νικ]άσας Ἴσ[θμια ou Ἰσ[θμοῖ, restitution qui s'offre d'abord à l'esprit; et si l'on conserve νικ]άσας, les trois dernières lettres ne se prêtent à aucune restitution satisfaisante. La même difficulté s'oppose à ce qu'on fasse des lettres — ασας la fin d'un participe comme παρασκευ]άσας. Il ne reste donc qu'à séparer ας de ασις et à reconnaître avec Kirchhoff dans ce mot Ἀσίς le synonyme poétique de Ἀσία. Cet adjectif employé substantivement se rencontre précisément dans les *Perses* d'Eschyle pour désigner l'empire de Xerxès (v. 763), et plusieurs fois, dans la même tragédie, des expressions analogues, γαῖ' Ἀσίς (v. 549), γᾶν Ἀσίαν (v. 584), χθὼν Ἀσιᾶτις (v. 61), ἰσχὺς Ἀσιατογενής (v. 12), s'appliquent à l'armée des Perses en lutte contre la Grèce (2). Nous n'hésitons pas à voir ici le même emploi

(1) Cf. le tableau donné par S. Reinach dans son *Traité d'épigraphie grecque*, p. 194.

(2) Il convient de relever le même emploi du nom propre Ἀσίς dans une épi-

du mot, et du même coup apparaît le caractère métrique de l'inscription.

Mais combien l'épigramme avait-elle de vers? Si l'on en suppose quatre, le monument prend une étendue démesurée. En effet, dans l'état actuel, les six lettres et demie des lignes 3 et 4 occupent une largeur de 0 m. 54; mettons 0 m. 56 pour les sept lettres entières, soit 0 m. 08 par lettre; pour un vers hexamètre, qui compte un minimum de 35 lettres, la longueur de l'inscription atteindrait 2 m. 80. Une base de 2 m. 80 conviendrait à un groupe de plusieurs statues, non à une seule offrande : c'est une dimension qui dépasse toutes les mesures connues des monuments analogues découverts à Olympie, à Athènes ou ailleurs. D'autre part, un seul vers n'est pas possible, puisqu'il y manquerait seulement une dizaine de lettres, c'est-à-dire à peine deux ou trois lettres par ligne. Reste l'hypothèse de deux vers, soit d'un hexamètre et d'un pentamètre, soit de deux hexamètres. La seconde combinaison n'a rien de moins probable que la première : les exemples abondent, dans les épigrammes métriques, de deux hexamètres associés en distique (1). Ajoutons que, vu la gravure correcte et régulière de l'inscription, le premier vers doit finir avec la seconde ligne, et le second commencer avec la ligne 3. Cette remarque rend presque nécessaire une restitution fort voisine de celle-ci : νι]κῶν τρὶς [τὸν ἀγῶνα | ἐν] Πυθοῖ (2). Il manque donc, à chaque ligne, deux lettres à gauche et huit à droite. Le second vers n'offre plus dès lors qu'une lacune restreinte :

ἐν] Πυθοῖ, κα[ὶ..... | ..] ας Ἀσὶς ἰ.....

gramme, attribuée à Simonide, en l'honneur des Athéniens morts à l'Eurymédon : l. 7-8, μέγα δ' ἔστενεν Ἀσὶς ὑπ' αὐτῶν πληγεῖσ' ἀμφοτέραις χερσὶ κράτει πολέμου. Simonid., n. 142 de l'édition de Bergk, n. 66 de mon étude sur *L'authenticité des épigrammes de Simonide*, Paris, 1896, p. 127.

(1) Cf. Hoffmann, *Sylloge epigrammatum graecorum*, II, Epigrammata dedicatoria : n. 209, 212, 213, 215, 227, 233, 234, 241, etc.....

(2) Cette formule équivaut exactement à τρὶς πυθιονίκης. — On trouve indifféremment Πυθοῖ et ἐν Πυθοῖ, en prose et en vers. Cf. Hoffmann, *Sylloge*, n. 383, l. 5.

Le nom de l'Asie révèle une allusion au rôle joué par Phaÿllos à Salamine : qu'avait fait l'athlète de Crotone ? Il avait combattu contre la flotte venue d'Asie. L'expression ἃς Ἀσὶς ἔ[πεμψεν] (mot écrit ἔπεμφσεν), avec ναῦς pour antécédent, a l'avantage de remplir exactement la lacune (sauf un vide d'une lettre à la fin), et de rappeler un vers d'Eschyle dans les *Perses :* ἄλλους δ' ὁ μέγας καὶ πολυθρέμμων Νεῖλος ἔπεμψεν, v. 33-34. Il reste 9 lettres à trouver, qui équivalent à trois longues, ou à un dactyle et une longue : la restitution νῆας ἑλών (1) rappellerait assez heureusement peut-être une formule de Simonide : ἐνθάδε Φοινίσσας νῆας καὶ Πέρσας ἑλόντες καὶ Μήδους (2)... .

Le sens général de l'épigramme est désormais établi, et le début pourrait à la rigueur se passer de restitution. Proposons, à titre de pure hypothèse, l'hémistiche suivant, que je compose par analogie avec une épigramme d'Olympie (τήνδε βροτοῖς ἐσορᾶν) (3) :

Πᾶ]σι Φάϋλ[ος (4) ἰδεῖν ὅδε (5) νι]κῶν τρὶς [τὸν ἀγῶνα
ἐν] Πυθοῖ, κα[ὶ νῆας ἑλὼν] ἃς Ἀσὶς ἔ[πεμψεν.

« Cet homme que voici, exposé à tous les regards, c'est Phaÿllos, trois fois vainqueur aux jeux pythiques ; c'est lui qui a vaincu la flotte venue d'Asie. »

La pièce, ainsi restituée, signalait à l'attention de tous, Athéniens et alliés, la statue du vieil athlète qui avait combattu pour la Grèce en danger. C'était un hommage rendu à un

(1) Pour arriver au chiffre exact de 9 lettres, je suppose que le signe de l'aspiration, H, était placé devant ἑλών et qu'il manquait devant le relatif ἃς. L'absence de ce signe devant l'article, le relatif, le démonstratif, est très fréquente dans les inscriptions attiques du v^e siècle. Cf. S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 240.

(2) Simonid., n. 96 de Bergk.

(3) Lœwy (E.), *Inschriften griechischer Bildhauer*, n. 23.

(4) Il arrive fréquemment, dans les inscriptions archaïques que les lettres doubles ne soient pas redoublées. Cf. Hoffmann, *Sylloge*, n. 13, 18, etc.

(5) Je préfère ἰδεῖν (écrit sur la pierre ἰδεν) à ὁρᾶν (qui serait écrit plutôt avec le signe de l'aspiration), à cause du nombre de lettres. L'aspiration manque devant le démonstratif ὅδε, comme devant le relatif ἃς. Cf. ci-dessus, note 1.

homme, mais aussi à une cité qui, seule parmi les villes de la Grande-Grèce, avait pris part à la lutte. Le nom des Crotoniates ne figurait ni sur le trépied de Platées ni sur la statue de Zeus à Olympie. Ne fallait-il pas réparer cet oubli ? Athènes s'en chargea, ce semble, dans l'intérêt même de sa politique et de ses futures ambitions coloniales.

M'objectera-t-on qu'un monument de cette importance n'aurait pas échappé à Pausanias dans sa description de l'Acropole? A cela je répondrai que le chapitre où Pausanias passe en revue les monuments situés entre les Propylées et le Parthénon ne contient pas l'énumération de toutes les statues : « car, dit le périégète lui-même, je laisse de côté les moins célèbres, τὰς γὰρ εἰκόνας τὰς ἀφανεστέρας γράφειν οὐκ ἐθέλω (1). » Ce n'est pas tout : dans le même chapitre il en cite plusieurs, notamment celles des stratèges Oinobios et Phormion, et de deux athlètes, Épicharinos et Hermolycos. Or, la mention d'Épicharinos se présente dans les meilleurs manuscrits sous une forme qui laisse supposer une lacune dans le texte : ἀνδριάντων δὲ ὅσοι μετὰ τὸν ἵππον ἑστήκασιν, Ἐπιχαρίνου δὲ ὁπλιτοδρομεῖν ἀσκήσαντος τὴν εἰκόνα ἐποίησε Κριτίας (2). Au lieu de δέ après Ἐπιχαρίνου, tous les éditeurs écrivent μέν, sauf le plus récent, Hermann Hitzig, qui préfère admettre une lacune (3). Volontiers dans cette lacune je rétablirais le nom de Phaÿllos de Crotone, à moins qu'on ne veuille le reléguer au nombre des personnages plus obscurs.

Ce monument de l'Acropole contribua, ce semble, à répandre la réputation de Phaÿllos, parmi les Athéniens d'abord, puis dans le monde grec tout entier. Je croirais facilement qu'Hérodote a trouvé à Athènes, et non pas seulement en Italie, le nom et le souvenir de ce héros crotoniate. Plus tard, c'est devant un public athénien qu'à deux reprises Aristophane évoqua ce glorieux représentant du vieux temps, ce vrai *marathono-*

(1) Pausan., I, 23, 4.
(2) Pausan., I, 23, 9.
(3) *Pausaniae Graeciae descriptio,* edidit, graeca emendavit, apparatum criticum adiecit Hermann Hitzig, t. I, pars prior, Berlin, 1896, p. 53, l. 18.

*maque :* le chœur des *Acharniens* se vante d'avoir pu le suivre jadis à la course (1), et Philocléon le nomme aussi comme un coureur sans pareil (2). Pour que le nom de ce personnage fût si connu du peuple d'Athènes, ne fallait-il pas qu'une statue, et une statue d'athlète, le représentât aux yeux de tous? Je ne serais pas éloigné d'admettre que ce monument même, outre l'épigramme en partie retrouvée aujourd'hui, portait sur une autre face l'épigramme conservée par les scholiastes, celle qui rappelait les exploits de Phaÿllos comme coureur et comme discobole (3). De la tradition attachée à ce monument pourraient provenir encore les détails rapportés par Pausanias : par exemple, le fait que Phaÿllos aurait vaincu deux fois au pentathle, une fois au stade, et qu'il aurait lui-même équipé le vaisseau qu'il commandait à Salamine (4). Athènes enfin, en adoptant pour ainsi dire Phaÿllos, contribua à tirer de l'oubli le rôle de Crotone dans les guerres médiques, et valut ainsi à cette ville les faveurs d'Alexandre, attestées par Plutarque (5).

Le scholiaste d'Aristophane attribue deux autres titres à Phaÿllos : il fait de lui un hoplitodrome fameux et un vainqueur à Olympie (6). Mais le témoignage formel de Pausanias s'oppose à cette donnée, qui d'ailleurs manque dans le meilleur manuscrit d'Aristophane, le manuscrit de Ravenne.

Il était réservé à Phaÿllos d'acquérir enfin une gloire suprême, je veux dire de passer pour avoir donné naissance à un proverbe. Platon emploie la locution ὑπὲρ τὰ ἐσκαμμένα ἅλλεσθαι

(1) Aristoph., *Acharn.*, v. 214.

(2) Id., *Vesp.*, v. 1206.

(3) Un vase de Munich présente l'image d'un discobole, et, à côté, l'inscription ΦΑΥΛΟΣ. Cf. le catalogue d'O. Iahn, n° 344.

(4) Je ne puis, en effet, admettre avec Wernicke (*De Pausaniae periegetae studiis herodoteis*, Berlin, 1884, p. 76-78) que Pausanias ait inventé ces détails sans avoir eu d'autre source qu'Hérodote.

(5) Plut., *Alex.*, 34.

(6) Schol. *Acharn.*, 214 : ὁ Φάϋλλος ἄριστος δρομεὺς (ὁλυμπιονίκης ὁπλιτοδρόμος περιώνυμος, ὃν ἐκάλουν ὁδόμετρον · ἦν δὲ πένταθλος) ἐφ' οὗ καὶ ἐπίγραμμα τοιόνδε · πέντ' — ἀπολειπομένων. Les mots mis entre parenthèses ne se trouvent pas dans le manuscrit de Ravenne.

comme synonyme de μακρότερα τοῦ προσήκοντος ἐρωτᾶν (1), *dépasser le but,* et cette manière de parler a toutes les apparences d'un proverbe aussi ancien en Grèce que les exercices gymniques eux-mêmes. Mais, lorsque les Grecs, après Aristote, se mirent à raisonner sur le sens de leurs vieilles formules, ils expliquèrent ces dictons populaires par des faits historiques, et le nom de Phaÿllos se présenta aussitôt à eux pour servir à interpréter le mot de Platon. Le début même de l'épigramme πέντ' ἐπὶ πεντήκοντα πόδας..... se prêtait à l'idée qu'une longueur de 50 pieds avait été jadis fixée par l'usage pour le saut, et de cette interprétation les grammairiens conclurent que Phaÿllos, en dépassant de cinq pieds cette limite, avait fait naître le proverbe : ὑπὲρ τὰ ἐσκαμμένα ἅλλεσθαι (2). Un autre scholiaste ajoutait que Phaÿllos en sautant s'était cassé la jambe, sans doute pour faire entendre cette autre vérité proverbiale, que l'excès en tout est un défaut (3).

Am. Hauvette.

2 février 1899.

(1) Plat., *Cratyl.*, p. 413 A.
(2) Phot., *Lex.*, II, p. 243 N : ὑπὲρ τὰ ἐσκαμμένα.
(3) Suidas : ὑπὲρ τὰ ἐσκαμμένα πηδᾶν, ἐπὶ τῶν καθ' ὑπερβολήν τι πραττόντων, διότι ὁ Φάϋλλος ὑπὲρ τοὺς ν' πόδας πηδήσας ἐπτηρώθη τὸ σκέλος.

# TROIS DÉCRETS DE RHODES

On conserve au *British Museum* un fragment d'ante en marbre blanc, provenant du gymnase d'Iasos, qui porte à la suite l'une de l'autre trois inscriptions, précédées du titre commun que voici : Ἐπὶ στεφανηφ[όρ]ου Δημέου τοῦ Στησιόχου, | γραμματέως δὲ Μένητος τοῦ Πόδωνος · Γηφοριῶνος · | ψηφίσματα παρὰ Ῥοδίων. Ces trois inscriptions sont donc trois décrets votés par le peuple rhodien, expédiés de Rhodes à Iasos, puis gravés dans cette ville par les soins des Iasiens à une même époque, — sous la stéphanéphorie de Déméas, fils de Stésiochos; Ménès, fils de Podon, étant secrétaire de la ville ; au mois de Géphorion. — Après la publication partielle de Waddington, M. Hicks, a par deux fois (1), édité ces textes, dont l'intérêt historique est considérable ; à l'examen il m'a paru pourtant qu'il ne serait pas superflu de les soumettre à une nouvelle étude.

## I

En effet, on n'en a pas donné jusqu'ici d'interprétation vrai-

(1) *Greek historic. Inscr.*, n. 182; *Inscr. Brit. Mus.*, III, n. 441 (= Ch. Michel, *Rec. d'inscr. grecques*, n. 431). Cf. les remarques de M. G. Cousin, *Bull. Corr. hell.*, XIII, 27 et suiv., et celles, comme à l'ordinaire excellentes, de Ad. Wilhelm, *Gœtting. gel. Anz.*, 1898, 233. — La copie, malheureusement fragmentaire, que Le Bas avait prise de ces inscriptions (*Asie-Mineure*, n. 251) et que Waddington a amendée d'après l'estampage (*Explication* etc., n. 251, p. 86) mérite encore d'être consultée, car, à l'époque du voyage de Le Bas, le marbre était moins usé qu'aujourd'hui; M. Hicks n'a pas toujours tenu un compte suffisant des indications contenues dans cette ancienne copie.

ment satisfaisante. Que nos trois documents soient exactement ou presque exactement contemporains; qu'ils aient trait à une même affaire; que, partant, ils soient liés entre eux par des rapports étroits, c'est ce dont on s'est douté dès l'abord, mais ce qu'on n'a pas encore réussi, je le crains, à reconnaître nettement. On n'en a bien discerné ni l'objet commun, ni la dépendance mutuelle. Les commentaires de M. Hicks, méritoires à plus d'un égard, mais gravement erronés en quelques points, pèchent ici par une fâcheuse obscurité et par beaucoup de confusion. Essayons de débrouiller cette confusion et d'éclaircir cette obscurité.

Le premier décret des Rhodiens (décret *A*) nous renseigne sur les origines de l'affaire qui mit en contact les deux villes de Rhodes et d'Iasos. Je reproduis ci-après ce décret; il est assez bien conservé et, sauf une phrase que les précédents éditeurs n'ont pas comprise (l. 22-23), que je laisse provisoirement en blanc et que je m'efforcerai de compléter tout à l'heure, on en peut aisément remplir toutes les lacunes. Les suppléments de M. Hicks, empruntés pour une large part à Waddington, sont en général excellents; je les ai adoptés le plus souvent, mais j'ai cru devoir cependant m'en écarter çà et là :

*A* [Ἔ]δοξεν τῶι δάμωι· περὶ ὧν Ἰασεῖς συνγενε[ῖς] καὶ φίλο[ι]
5 [ὑ]πάρχοντες τοῦ δάμου ἀποστεί[λαν]τες ψάφισμα καὶ
[πρ]εσβευτὰς ἐμφανίζοντι τ[ὰ γεγενημένα] ἀδικήματα ἐ[ν]
[τᾶι] χώραι αὐτῶν ὑπὸ Ποδίλου καὶ [παρακαλοῦν]τι τὸν δᾶμον
[καθ]άπερ καὶ ἐν τοῖς πρότερ[ον χρόνοις δια]τετέ[λεκεν] εὐε[ρ]-
[γε]τῶν τὰν πόλιν τὰν Ἰασέων καὶ νῦ[ν π]ρόνοιαν [ποιεῖ]σθ[αι]
10 [ὅπ]ως ἅ τε πόλις αὐτῶν ἐλευθέρα καὶ αὐτόνομος [περιγί]νη[ται]
[καὶ] περὶ τῶγ γεγονότων ἀδι[κ]ημάτων ἐπιμ[έ]λειά[ν τινα πο]ιή-
[σασ]-
[θαι] καθότι κα δόξηι τῶι δάμωι, καὶ τ[οὶ π]αραγενό[μενοι] παρ' α[ὐ]-
[τῶ]ν Πολέμαρχος καὶ Γλαῦκος ἐπ[ελθ]όντες ἐπὶ [τὰν] β[ο]υλὰ[ν]
[καὶ] τὰν ἐκκλησίαν διέλεγεν ἀκολούθως τοῖς ἐν τ[ῶι ψ]αφίσ-

15 [ματι] γεγραμμένοις μετὰ πάσας σπουδᾶς καὶ φιλοτιμ-
[ίας], ἀπ[ο]κρίνασθαι αὐτοῖς · ὅτι ὁ δᾶμος εἰδ[ὼ]ς [Ἰ]α[σ]εῖς
[εὔνους] ὑπάρχοντας τᾶι πόλει πρότερόν τε [ἐτύγχανε τὰν]
[πᾶσαν] ἐπιμέλειαμ ποιούμενος π[ερὶ τ]ῶν [συμφερόντων αὐτοῖς]
[καὶ νῦν προαιρ]ούμενος συγκατασκευάζ[ειν πάντα τὰ ποτ' ἀσφά-]
20 [λειαν καὶ σω]τηρίαν τᾶς πόλιος αὐτ[οῖ]ς [ποιησεῖται τὰν πᾶ-]
[σαν πρόνοια]ν ὅπως ὑπέρ τε τῶν γ[εγενημέν]ων [ἀδικημάτων ὑπὸ]
[Ποδίλου τ]ὰ δίκαια γένηται καὶ [. . . . . τοῖς]
[ὑφ' αὐτὸ]ν τεταγμένοις μηθὲν [ἀδίκημα ποιεῖσθαι ἐν τᾶι]
[χώραι τ]ᾶι Ἰασέων, καὶ εἰς τὸ λοιπὸν ὡς [μάλιστα διαφυλάξει]
25 [τὰν ὑπάρχο]υσαν αὐτῶι ποτὶ Ἰασεῖς [συνγένειαν καὶ φιλίαν καὶ]
[οὐθενὸς ἀποστ]ασεῖται τῶ[ν] Ἰασεῦσι σ[υμφερόντων · τοὺς δὲ παρα]-
[γενομένους πα]ρὰ Ἰασέων καλέσαι ἐπὶ [τὸ πρυτανεῖον] (1).

Analysons le document. Molestés par un certain Podilos, qui a violé et ravagé leur territoire (2), les Iasiens ont décidé de recourir à la protection du peuple rhodien. A cet effet, ils ont délégué à Rhodes, en qualité d'ambassadeurs, deux de leurs concitoyens, Polémarchos et Glaukos (l. 12-13), porteurs d'une requête rédigée en forme de décret. Introduits successivement, à Rhodes, dans le Conseil et dans l'Assemblée (l. 13-14), les ambassadeurs ont donné communication de ce décret; après quoi ils en ont pris texte pour haranguer les Rhodiens (l. 14-15). — Dans leur décret, les Iasiens dénonçaient d'abord les attentats de Podilos (l. 6-7); puis ils priaient les Rhodiens, bienfaiteurs anciens et ordinaires et, de plus, συγγενεῖς du peuple

(1) *Notes critiques.* — L. 17-18 : πρότερόν τε[ἀεὶ διατετελεκὼς ?] ἐπιμέλειαμ ποιούμενος, H., [ἀεὶ διατετέλεκεν], Wilh.; ma restitution se fonde sur *C*, l. 84. — L. 18 : π[ερὶ τ]ῶν [συμφερόντων Ἰασεῦσι], H. — L. 19 : [καὶ νῦν], Wilh. — L. 20-21 : [τὰν πᾶσαν πρόνοιαν | ποιησεῖται], H. ; le ν terminal de πρόνοιαν est conservé dans la copie de Le Bas. — L. 21-22 : Hicks n'a rétabli ni la fin de la l. 21 ni le début de la l. 22; la restitution [ὑπὸ Ποδίλου] est justifiée par *A*, l. 7 et *B*, l. 35. — L. 25 : [φιλίαν καὶ εὔνοιαν], H.

(2) Les mots τὰ γεγενημένα ἀδικήματα ἐν τᾶι χώραι désignent, je crois, des incursions accompagnées de razzias et de pilleries; cf. Polyb., IV, 7, 2 : τῶν τε Πατραιέων καὶ Φαραιέων ἀπολογιζομένων τὰ γεγονότα περὶ τὴν χώραν αὐτῶν ἀδικήματα κατὰ τὴν τῶν Αἰτωλῶν δίοδον...; — et *C. I. A.*, IV, 2, 591 *b*, l. 9-11; 619 *b*, l. 15-17

d'Iasos (l. 1, 8-9), de prendre en main les intérêts de leur ville, de faire en sorte que leurs libertés qui se trouvaient en danger ne fussent plus désormais menacées (l. 10), de veiller à la répression des injures qu'ils avaient subies (l. 11-12).

Saisi des plaintes et de la requête des Iasiens, que fait le peuple rhodien? Après avoir rappelé les sentiments traditionnels d'amitié qui unissent la ville d'Iasos à celle de Rhodes et la bienveillance que les Rhodiens ont toujours marquée aux Iasiens (l. 16-18), il déclare qu'il mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité et le salut de la ville d'Iasos (l. 19-20) ; il annonce qu'il s'emploira à lui faire obtenir justice des attentats commis par Podilos (l. 21-24); il affirme qu'à l'avenir son amitié et son assistance ne feront jamais défaut aux Iasiens (l. 24-26) ; il invite enfin les ambassadeurs d'Iasos à prendre place au prytanée (l. 26-27). — Ainsi, Polémarchos et Glaukos vont rapporter de Rhodes une réponse entièrement conforme aux vœux de leurs compatriotes : dès le premier moment, les Rhodiens s'engagent envers la ville d'Iasos, lui promettent un secours actif, s'offrent à la protéger ; il est donc probable qu'un document ultérieur nous montrera comment ils entendent tenir leurs engagements, accomplir leurs promesses, jouer leur rôle de protecteurs.

Le second décret des Rhodiens (*B*), moins bien conservé que le premier, l'est assez cependant pour qu'on en puisse rétablir la teneur avec une quasi certitude. M. Hicks y a convenablement réussi ; j'accepte la plupart de ses restitutions, me bornant à rectifier quelques détails :

*B* [Ἔδοξεν τᾶι βουλᾶι] καὶ τῶι δάμωι · ὅπως Ἰασ[εῖς συνγενεῖς καὶ φίλοι]
[ὑπάρχοντες τοῦ] δάμου εἰδήσωντι τὰ [ὑπάρχοντα αὐτοῖς φιλάνθρωπα]
30 [παρὰ τοῦ δάμου τοῦ] Ῥοδίων · δεδόχθα[ι τᾶι βουλᾶι καὶ τῶι δάμωι]
[ἑλέσθαι πρεσβευ]τὰς ἤδη δ[ύο], τοὶ δὲ ἀ[νανεωσάμενοι τὰν συνγέν-]

[ειαν καὶ τὰν φιλ]ίαν τὰν ὑπ[ά]ρχουσαν αὐτοῖ[ς κα]ὶ τῶι π[λή]θει τῶι [ά-]
[με]τ[έρωι] καὶ ἐπιδείξαντ[ες τὰ ἐψαφι]σμέ[ν]α ὑπὸ το[ῦ δάμου]
[τοῦ Ῥοδίων] ὑπὲρ τ[ῶ]ν γεγενη[μέν]ων ἀδικημάτων ἐν [τᾶι χώραι τᾶι]
35 [αὐτῶν ὑπὸ Π]οδίλου δηλούντων αὐτοῖ[ς ὅτι ὁ]δᾶμος καὶ εἰς [τὸ λοιπὸν]
[διαφυλάξει τὰν ὑπάρχ]ουσαν αὐτῶι ποτὶ Ἰασεῖς [συν]γένειαν καὶ φιλ[ίαν]
[καὶ οὐθενὸς ἀποστασεῖ]ται τῶν Ἰασεῦσι συμφερό[ντω]ν. Αἵρεθεν·
[Τιμασίθεος Διονυσί]ου, Ἐπικράτης Τιμασισ[τρ]άτου (1).

Par ce décret, le peuple rhodien nomme à l'élection deux ambassadeurs, Timasithéos, fils de Dionysios, et Épikratès, fils de Timasistratos (l. 30-31, 37-38 ; cf. *C*, l. 93-94), et leur enjoint d'aller trouver les Iasiens. Il leur donne, de plus, les instructions suivantes : arrivés à Iasos, les ambassadeurs célébreront le souvenir de l'antique parenté commune aux deux villes (l. 31-33) ; puis ils feront part aux Iasiens des décisions votées à Rhodes au sujet des violences commises par Podilos (l. 33-35 : καὶ ἐπιδείξαντ[ες τὰ ἐψαφι]σμέ[ν]α ὑπὸ το[ῦ δάμου | τοῦ Ῥοδίων] ὑπὲρ τ[ῶ]ν γεγενη[μέν]ων ἀδικημάτων ἐν [τᾶι χώραι τᾶι | αὐτῶν ὑπὸ Π]οδίλου) ; et leur témoigneront ainsi qu'ils peuvent, en toute circonstance, compter sur l'amitié des Rhodiens (l. 35-37). — On voit tout de suite combien est instructive la phrase dont j'ai transcrit les termes. De cette phrase il ressort : que déjà le peuple rhodien a passé, comme nous l'avions prévu, des promesses aux actes; qu'il a délibéré sur l'affaire d'Iasos; qu'il a pris, touchant cette affaire, certaines résolutions, naturellement favorables aux Iasiens ; qu'il a donné à ces résolu-

(1) *Notes critiques.* — L. 29-30 : [τὰ ἐψαφισμένα φιλάνθρωπα | ὑπὸ τοῦ δάμου τοῦ] Ῥοδίων, H. — L. 31-32 : ἀ[φικόμενοι ἐμφαν:ζόντων], H. — L. 32 : αὐτο[ῖς], H. ; la copie de Le Bas donne αὐτοῖ[ς]. — L. 33 : ὑπ[ὸ τοῦ δάμου], H., [ὑπ]ὸ το[ῦ, Le Bas. — L. 34 : ἀδικημάτω[ν ἐν], H. ; les deux mots sont entièrement conservés dans la copie de Le Bas. — L. 34-35 : ἐν [τᾶι χώραι ? | ὑπὸ Π]οδίλου, H. ; le supplément [τᾶι | αὐτῶν], réclamé par le sens, est nécessaire aussi pour remplir le début de la l. 35.

tions la forme arrêtée d'un décret (l. 33, [τὰ ἐψαφι]σμέ[ν]α) : la mission de Timasithéos et d'Épikratès à Iasos n'a proprement d'autre objet que de les porter à la connaissance des intéressés. — A présent, de quelle manière ces ambassadeurs s'acquitteront-ils du soin qui leur est confié? La pratique constamment usitée en pareil cas ne permet pas d'hésiter là-dessus : nul doute que le verbe ἐπιδείκνυμι (l. 33) ne doive être ici entendu au propre. Après avoir remis aux magistrats d'Iasos, en guise de lettres de créance, une copie du décret qui les a envoyés auprès d'eux et qui renferme leurs instructions, Timasithéos et Épikratès leur remettront aussi un exemplaire du décret par lequel les Rhodiens ont exprimé leur volonté de secourir les Iasiens et défini la conduite qu'ils tiendraient à cet effet. Cela étant, puisqu'on a cru devoir, à Iasos, transcrire le décret accréditant les ambassadeurs (notre décret *B*), il est clair qu'on a dû transcrire aussi l'autre, de bien plus grande importance : ce sera évidemment notre décret *C*.

Venons à l'examen de ce dernier document. Il est cruellement mutilé : 27 lignes en ont disparu sans presque laisser de vestiges; du moins, le préambule du décret offre encore un sens à peu près suivi et les 19 dernières lignes sont demeurées presque intactes. Les suppléments de M. Hicks méritent d'ordinaire confiance; j'indiquerai plus loin comment me paraissent devoir être rétablis deux passages d'un très grand intérêt auxquels ce savant n'a pas touché et que je m'abstiens pour l'instant de restituer :

*C*. [Ἔδοξεν τᾶι βουλᾶι καὶ τῶι δ]άμωι · ἐπειδὴ Ἰασέων [σ]υ[νγ]ενῶν καὶ φίλ[ων]
40 [ὑπαρχόντων τοῦ δάμου καὶ ἀπ]οστειλ[άντω]ν ψάφισμα καὶ πρεσβε[ί]αν [π]ο[τὶ]
[τὰν πόλιν τὰν ἐμφανιοῦσαν] τὰ γεγενη[μένα] ἀδικήματα εἰς αὐτοὺς [...]
[.....ύ]πὸ Ὀλύμπιχον καὶ παρακ[αλεσάν]των τὸ[ν δᾶ-]

[μον πρόνοιαν ποιήσασθαι τ]ᾶς πόλιος αὐτῶν καὶ ἀποστεῖλαι πρὸς
[Ὀλύμπιχον πρεσβευτὰς τοὺς] ἀπολ[ο]γισουμένους περὶ [τ]ῶν [ἀδι-
κημάτων]

(Des 27 lignes suivantes il ne subsiste que quelques mots ou débris de mots.)

73 [..... τ]ῶι [δ]άμ[ωι, ἐπιδε]ί[ξ]α[ν]τες τὰ ἐπεσ[ταλμένα ὑπὸ τοῦ
βασιλέως ποτὶ]
[τὰ]ν πόλιν, [π]αρακαλ[έσοντι] αὐτὸ[ν] καὶ τὸν ὑπαρχο[.....]
75 [..]έπειν τοῖς ὑφ' αὐτὸν τεταγμένοις μηθὲν ἀδίκημα [ποιεῖσθαι ἐν τᾶι
χώρ-]
[αι] τᾶι Ἰασέων ἀλλὰ ποτιφέρεσθαι αὐτοῖς φιλανθρώπως, καὶ ἐ[πὶ
τῶν γε-]
[γ]ενημένων ἀδικημάτων πρόνοιάν τινα ποιήσασθαι ὅπω[ς γένη-]
[τ]αι τὰ δίκαια ἀκολούθως τοῖς ὑπὸ τοῦ βασιλέως ἐπισταλεῖ-
σ[ιν]...
....τι τούτων ἐπιμεληθεὶς ὁμολογούμενα φαινεῖται πράσσων [τᾶι]
80 [τ]ε τοῦ βασιλέως αἱρέσει καὶ τοῖς ἐπιστελλομένοις ὑπ' αὐτοῦ
φι[λαν-]
[θ]ρώποις ποτὶ τὰν πόλιν · ἐμφανιζόντων δὲ αὐτῶι τοὶ πρεσβευ[ταὶ]
[ὅ]τι ὁ δᾶμος εἰδὼς Ἰασεῖς εὔνους ὑπάρχοντας τᾶι πόλει καὶ προα[ι-
ρού-]
μενος αὐτοῖς συγκατασκευάζειν πάντα τὰ ποτ' ἀσφάλειαν [καὶ]
σωτηρίαν, πρότερόν τε ἐτύγχανε δεδωκὼς ποτίταγμα τοῖ[ς]
85 ἄρχουσι τοῖς ἀποστελλομένοις ὑπ' αὐτοῦ ἐπιμελεῖσθαι τᾶς Ἰασ[έων]
χώρας καθάπερ καὶ τᾶς τοῦ δάμου, καὶ νῦν μναμονεύων τᾶς ὑπ[αρ-]
χούσας ποτ' αὐτοὺς οἰκειότατος οὐθενὸς ἀποσ[τα]σεῖται τῶν συ[μφέ-]
ρόντων Ἰασεῦσι · εἰ δέ κα, τοῦ δάμου πᾶσαν σπουδὰν ποιουμένου
[περὶ]
τούτων, μηδεμίαν ἐπιστροφὰν Ὀλύμπιχος ποιῆται ἀλλὰ περ[ιο-]
90 ρῆι τὰ γινόμενα ἀδικήματα, δηλούντω[ν] αὐτῶι τοὶ πρεσβευταὶ ὅτι
τὰμ μὲν φιλίαν καὶ τὰν εὔνοιαν τὰν ὑπάρχουσαν αὐτῶι ποτὶ βασι-
λ[έα]
Φίλιππον διαφυλάξει ὁ δᾶμος, πράξει δὲ ἃ πέπεισται συμφέροντα

εἶμεν ποτὶ τὰν Ἰασέων ἀσφάλειαν. Αἵρεθεν · Τιμασίθεος Διονυσίου, Ἐπικράτης Τιμασιστράτου (1).

Dès le début des considérants (l. 39-42), il est fait mention, comme on le voit, de la démarche du peuple d'Iasos auprès des Rhodiens : ce serait déjà une raison suffisante de croire que le décret a été motivé par cette démarche. La chose, aussi bien, apparaît clairement à la lecture des 19 dernières lignes. Elles nous apprennent que le peuple de Rhodes a élu, pour répondre au désir des Iasiens (l. 42-44), deux ambassadeurs, Timasithéos et Épikratès, — les mêmes qui se rendront à Iasos (l. 93-94) —, et les a chargés d'aller défendre à l'étranger les intérêts de la ville lésée : ils devront réclamer pour elle, au nom des Rhodiens, les réparations auxquelles elle a droit (l. 76-78) ; rappeler que précédemment déjà les Rhodiens avaient étendu leur protection sur Iasos (l. 82-86) ; déclarer la ferme intention où ils sont de persévérer dans la même conduite (l. 86-88) ; laisser entendre enfin qu'au cas où satisfaction ne serait pas accordée aux Iasiens, les agresseurs auraient à compter avec une intervention armée de l'État rhodien (l. 92-93). — Il n'y a point à douter après cela que le décret *C* ne soit vraiment, ainsi que nous l'avions supposé, celui-là même dont le décret *B*, en ses

(1) *Notes critiques.* — L. 40-41 : [καὶ ἀπ]οστειλ[άντω]ν ψάφισμα καὶ πρεσβε[ί]αν ο[ἵ]τινες τῶι δάμωι ἐνεφάνισαν], H.; restitution bien étrange qu'il faut attribuer à une inadvertance de son auteur; la copie de Le Bas marque une lacune d'une lettre entre πρεσβε[ί]αν et l'o du mot qui suit : il est fort vraisemblable que ce mot était [π]ο[τί]. — L. 42 : παραχ[αλούν]των, H. — L. 43 : πρός est donné par la copie de Le Bas; on attendrait ποτί; peut-être y a-t-il là une erreur de transcription; en tout cas, il n'est pas douteux que le mot gouverné par la préposition ne fût le nom propre Ὀλύμπιχον (cf. l. 89). — L. 73 : Voici le texte épigraphique : ΓΩΙ·ΑΜ·····Ι·Α·ΤΕΣΤΑΕΓΕΣ Hicks restitue seulement : [στρατη? (il faudrait à tout le moins στρατα)]γῶι ..... α[ν]τες τὰ ἐπεσ..... Un vide d'une lettre entre ΓΩΙ et ΑΜ paraît justifier le supplément [τ]ῶι [δ]άμ[ωι] ; pour [ἐπιδε]ίξα[ν]τες, cf. *B*, l. 33 ; pour ἐπεσ[ταλμένα ὑπὸ τοῦ βασιλέως ποτὶ | τὰ]ν πόλιν, cf. *C*, l. 78, 80-81. — L. 74 : J'écris αὐτό[ν], au lieu de αὐτο ou αὐτοί (Hicks), voy. plus loin, p. 29, note 2. — L. 75-76 : [ποιεῖσθαι..... | ἐν] τᾶι Ἰασέων, H. ; la restitution que j'ai adoptée est celle de Ch. Michel (cf. *A*, l. 23-24). — L. 79 : ΛΟΤΙ ; Hicks écrit : [κ]α(θ)ότι qui ne me paraît pas donner un sens satisfaisant; je ne vois pas quelle serait la restitution ou la correction convenable, peut-être [δ](ι)ότι ?

l. 33-35, implique l'existence et que faisait déjà prévoir le décret *A* : c'est à lui, sans conteste, que se rapportent les mots : [τὰ ἐψαφι]σμέ[ν]α [ὑπὸ τοῦ δά]μου ὑπὲρ τ[ῶ]ν γεγενη[μέν]ων ἀδικημάτω[ν] (*B*, l. 33-34). Et partant, nos trois documents se trouvent rattachés l'un à l'autre par un lien direct et serré; ils forment, ce qu'on n'avait guère aperçu jusqu'à présent, un ensemble fermement cohérent : les Rhodiens promettent aux Iasiens d'agir en leur faveur, c'est le décret *A*; les Rhodiens se décident à agir en faveur des Iasiens, c'est le décret *C*; les Rhodiens avertissent les Iasiens qu'ils viennent de prendre la décision d'agir, c'est le décret *B*. Que si, contrairement à l'ordre chronologique, le décret *B* se trouve inscrit le second et non le troisième sur le marbre, on en a vu plus haut le très simple motif : les ambassadeurs de Rhodes, délégués à Iasos en vertu de ce décret, l'ont communiqué aux Iasiens avant le décret *C*.

Voici cependant une singularité qui d'abord paraît faite pour étonner. D'après ce qu'on a vu dans les décrets *A* et *B*, c'est à Podilos, semble-t-il, que Timasithéos et Épikratès devraient porter les plaintes et les sommations des Rhodiens : or, nous observons avec surprise qu'il n'en est point ainsi. Le nom de Podilos ne figure pas dans toute la partie conservée du décret *C*; là où nous aurions pensé le rencontrer, nous trouvons en sa place celui d'un certain Olympichos (l. 89; cf. l. 42) : c'est auprès d'Olympichos que le peuple rhodien a député ses deux ambassadeurs et tout indique que c'est avec lui seul qu'ils auront à traiter. Quel personnage était cet Olympichos, quel souverain il représentait et servait, quel rôle il joua en Asie dans le temps où se placent nos documents, je m'efforcerai de le déterminer plus loin : pour l'instant et avant toute autre chose, il s'agit de comprendre à quel propos il intervient dans le décret *C* et ce qui peut y motiver sa présence passablement inattendue. A cette question l'on ne saurait faire, je crois, qu'une réponse raisonnable : puisque les Rhodiens de-

mandent compte à Olympichos des délits commis par Podilos, c'est qu'ils l'en considèrent comme responsable ; puisqu'ils le considèrent comme tel, c'est que Podilos n'a pu agir, au moins en droit, que par l'ordre ou avec l'aveu d'Olympichos ; c'est, en d'autres termes, qu'Olympichos est le chef de Podilos. — Une hypothèse si manifestement nécessaire porte en elle-même, ce semble, sa justification ; ce qui la justifierait encore, au besoin, c'est qu'elle nous permet de restituer avec certitude et de tirer au clair deux passages du décret *C* demeurés jusqu'à présent à l'état de *loci desperati*. — 1°) A la l. 42, les mots [ὑ]πὸ Ὀλύμπιχον montrent qu'il s'agit de personnes ou de choses dans la dépendance d'Olympichos ; or, à la ligne précédente, le sens, après τὰ γε[γενη]μένα ἀδικήματα εἰς αὐτούς, appelle [ὑπὸ Ποδίλου] (1) (cf. *A*, l. 6-7 ; 34-35) ; il est dès lors tout indiqué d'écrire : τὰ γε[γενη]μένα ἀδικήματα εἰς αὐτοὺς [ὑπὸ | Ποδίλου τοῦ τεταγμένου ὑ]πὸ Ὀλύμπιχον. — 2°) La l. 74 n'a fourni à M. Hicks rien de satisfaisant : remarquons d'abord que le verbe παρακαλ[έσοντι] a certainement pour sujet le mot πρεσβευταί qui se trouvait plus haut ; que αὐτό[ν] (2), comme αὐτόν (l. 75), désigne sans aucun doute Olympichos ; qu'après τὸν ὑπάρχο[ντα] ou τὸν ὕπαρχο[ν] devait se trouver un verbe à l'infinitif qui précédait [καὶ μὴ ἐπι-|-τρ]έπειν (3) τοῖς ὑφ' αὐτὸν τεταγμένοις μηθὲν ἀδίκημα [ποιεῖσθαι ἐν τᾶι χώραι] τᾶι Ἰασέων : ces points acquis, si nous admettons que Podilos était le lieutenant (ὁ ὕπαρχος ou ὑπάρχων) (4) d'Olympichos, nous obtien-

(1) A la suite de αὐτούς la copie de Le Bas porte ΑΓ : la seconde lettre doit être un Π mutilé ; je n'hésite pas à substituer Υ à l'Α qui précède.

(2) Dans ses *Greek histor. Inscr.*, 182 (p. 315), M. Hicks écrit αὐτο, dans les *Inscr. Brit. Mus.*, αὐτοί : il faut conclure de cette divergence que la lettre terminale du mot est maintenant d'une lecture douteuse ; mais le marbre, comme l'indique le sens, portait certainement αὐτόν quand il était intact.

(3) M. Hicks restitue [ἐν]έπειν : le supplément [μὴ ἐπιτρ]έπειν, qui ne peut faire doute, est dû à M. Wilhelm, *Gött. gel. Anz.*, 1898, 233.

(4) Le mot ὕπαρχος, signifiant « lieutenant, commandant en sous-ordre, gouverneur subalterne d'un territoire », se trouve dans Polybe et dans Diodore ; — par exemple, Polyb., V, 70, 10 : .... Κεραίας, εἷς τῶν ὑπὸ Πτολεμαῖον τεταγμένων ὑπάρχων, ἀπέστη πρὸς αὐτόν (Antiochum) ; — Diod., XIX, 58, 1-2 : μετεπέμπετο (Antigonus).... τοὺς ὑπάρχους τῆς Συρίας,.... τοῖς δ' ὑπάρχοις ἐκέλευσεν ἑτοιμάσαι

drons un sens excellent : παρακαλ[έσοντι] αὐτὸ[ν] καὶ τὸν ὕπαρχο[ν κωλύειν καὶ μὴ ἐπι-|-τρ]έπειν τοῖς ὑφ' αὑτὸν τεταγμένοις κτλ.

De la sorte, nous voyons s'évanouir la bizarre imagination de M. Hicks qui avait cru découvrir en Podilos un gouverneur rhodien de la Péraia, comme si, en 202 (c'est, je le dirai plus loin, la date certaine de nos documents) la Péraia s'étendait jusqu'à Iasos; comme si, à cette époque, les Rhodiens, défenseurs contre Philippe V des cités grecques d'Asie, avaient pu avoir la pensée d'attenter aux droits des Iasiens; comme si tout, dans nos trois décrets, n'établissait pas précisément le contraire et n'attestait pas les rapports amicaux des deux villes. L'erreur de l'éditeur anglais lui a été suggérée par une restitution très arbitraire et visiblement fautive des l. 22-23 du décret *A*. M. Hicks écrit là : (ὁ δᾶμος) [τὰν πᾶσαν πρόνοιαν | ποιησεῖται] ὅπως ὑπέρ τε τῶν γ[εγονότ]ων [ἀδικημάτων..... τ]ὰ δίκαια γένηται καὶ [ποτίταγμα δώσει τοῖς | ὑφ' αὑτὸ]ν τεταγμένοις μηθὲν [ἀδίκημα ποιεῖσθαι ἐν τᾶι χώραι τ]ᾶι Ἰασέων...; mais le peuple rhodien ne peut être le sujet du second verbe dépendant de ὅπως : la tournure de la phrase s'y oppose absolument. Les mots [τοῖς ὑφ' αὑτὸ]ν τεταγμένοις μηθὲν [ἀδίκημα ποιεῖσθαι κτλ.] rappellent immédiatement ceux-ci du décret *C* (l. 74-75) : [καὶ μὴ ἐπι-|-τρ]έπειν τοῖς ὑφ' αὑτὸν τεταγμένοις μηθὲν ἀδίκημα [ποιεῖσθαι κτλ.], lesquels, sans contredit possible, s'appliquent à Olympichos; nul doute, partant, qu'aux l. 22-23 du décret *A* il ne s'agisse aussi de lui et qu'on n'y doive écrire : καὶ [μὴ ἐπιτρέψηι Ὀλύμπιχος τοῖς | ὑφ' αὑτὸ]ν τεταγμένοις κτλ.

## II

Les entreprises de Podilos contre les Iasiens, les négociations auxquelles elles donnèrent lieu entre les villes d'Iasos et de Rhodes, l'intervention des Rhodiens auprès d'Olympichos

κατὰ τάχος πυρῶν μεδίμνων μυριάδας τετρακοσίας πεντήκοντα. — On a fait emploi aussi, dans le même sens, du participe ὑπάρχων pris substantivement.

sont des épisodes qui prennent place dans un ensemble d'événements historiques fort importants. Il convient de le montrer avec plus de précision que ne l'a fait M. Hicks.

Revenant à Olympichos, essayons de nous rendre compte aussi exactement que possible de ce qu'il était. — Jusqu'à présent que nous ont appris de lui nos inscriptions? Qu'il se trouvait en Carie, non loin d'Iasos : c'est ce qu'indique, mieux encore que l'agression de Podilos contre cette ville, le fait que les deux mêmes ambassadeurs rhodiens qui se rendent à Iasos iront aussi conférer avec lui (*B*, l. 37-38 ; *C*, l. 93-94) ; qu'il disposait de forces militaires assez considérables pour que les cités placées dans son voisinage pussent se croire en sérieux péril ; qu'il était le chef de Podilos ; qu'il ordonna ou permit à ce lieutenant de pousser des incursions sur le territoire des Iasiens. — La question qui se pose maintenant est celle-ci : est-ce de sa seule autorité et dans son propre intérêt qu'Olympichos laissait ou faisait attaquer par Podilos la banlieue d'Iasos? Notre décret *C*, en nous permettant de répondre par la négative, nous apporte ici des renseignements extrêmement précieux et de grande conséquence. A diverses reprises, il est parlé, dans ce décret, d'un « roi » (l. 73 [rest.], 78, 80, 91-92) qui, d'après l'indication contenue dans les l. 91-92, s'appelait Philippe, et qui, dès lors, ne peut avoir été que Philippe V de Macédoine. Nous y lisons : d'une part, que les ambassadeurs rhodiens devront inviter Olympichos à respecter les droits de la ville d'Iasos « conformément aux intentions que le roi (Philippe) a exprimées par écrit (l. 77-78 ; cf. 79-81 et 73-74 [rest.]) » ; de l'autre, que, si Olympichos ne fait pas réparation aux Iasiens, les mêmes ambassadeurs lui signifieront « que le peuple rhodien est résolu à entretenir comme par le passé des relations de bonne amitié avec le roi Philippe, mais qu'il prendra toutes les précautions qu'il jugera indispensables à la sécurité des Iasiens (l. 90-93). » Que conclure de là? Puisque les Rhodiens, pour amener Olympichos à résipiscence, invoquent les déclarations renfermées dans des lettres du roi

Philippe ; puisqu'ils lui font une obligation de mettre sa conduite d'accord avec les sentiments du roi ; puisque, dans leur ultimatum, ils prennent soin d'indiquer en termes exprès que s'ils se trouvent réduits à protéger les Iasiens par la force, c'est-à-dire à agir militairement contre Olympichos, ils entendent pourtant demeurer les amis de Philippe, — comme si une rupture avec Olympichos risquait d'entraîner aussitôt une rupture avec le roi —, il est nécessaire d'admettre : qu'Olympichos, loin d'être indépendant, était le subordonné de Philippe, et qu'il était non son agent clandestin ou officieux, mais son représentant avoué et son délégué officiel ; qu'ainsi, c'est aux intérêts du roi qu'il travaillait en Asie et qu'il y travaillait ouvertement ; et, partant, qu'il avait dû recevoir de Philippe mission publique d'établir la suzeraineté de la Macédoine sur partie ou totalité du pays carien. — Cela étant, on pourrait être tenté de voir dans Olympichos un officier royal envoyé de Macédoine en Carie ; l'hypothèse, cependant, n'a rien d'obligatoire : un grec d'Asie, condottière, chef de ville ou principicule, que Philippe aurait gagné à sa cause, lui eût rendu, semble-t-il, grâce à sa connaissance du pays, d'aussi bons ou de meilleurs services. Précisément, Polybe fait mention d'un dynaste, nommé Olympichos, qui vivait en Asie vers l'an 225 (1), et, peut-on croire, dans une région de l'Asie peu éloignée de Rhodes (2) : il serait séduisant de l'identifier, comme on l'a déjà proposé (3), avec notre personnage ; ce n'est là toutefois qu'une vraisemblance ou une possibilité ; et, aussi bien, la question des origines d'Olympichos n'a pour nous qu'un intérêt secondaire.

Par contre, voici plusieurs points qui méritent d'être notés.

(1) Polyb., V, 90, 1.

(2) Il vint généreusement en aide aux Rhodiens après le grand tremblement de terre qui avait bouleversé l'île (Polyb., *ibid.*).

(3) Hicks, *Inscr. Brit. Mus.*, III, n. 441, p. 59. Comp. Cousin, *Bull. Corr. hell.*, XIII, 27. M. Cousin a songé aussi à identifier notre Olympichos avec un Ὀλύμπιχος Ὀλυμπίχου, proxène mentionné dans un décret d'Iasos (?), trouvé à *Varvoulia* (Bargylia). Cette identification reste extrêmement douteuse.

Qu'il fût ou non venu lui-même de Macédoine, il n'est guère douteux qu'Olympichos avait sous son commandement des troupes macédoniennes transportées en Asie pour l'aider dans sa tâche. — Olympichos agissait par l'ordre et avec l'assistance de Philippe, mais en son absence : il est clair, en effet, que si le roi s'était trouvé soit en Carie, soit seulement dans une contrée avoisinante, les ambassadeurs rhodiens n'eussent pas manqué de lui porter directement les doléances de leur gouvernement, au lieu de se borner à en saisir Olympichos. — Observons enfin, que lorsque le peuple de Rhodes prit le parti de risquer la démarche décisive et comminatoire relatée par le décret *C*, Olympichos n'en était pas sans doute à ses premiers exploits : il est presque certain que depuis quelque temps déjà il tenait la campagne et, par ses menées, inquiétait les Rhodiens. Sans compter, en effet, que la prompte énergie de ceux-ci à défendre les Iasiens et la raideur de leur ultimatum semblent indiquer qu'ils étaient à bout de patience; sans compter que, dans le décret *C*, la phrase πρότερόν τε ἐτύγχανε (ὁ δᾶμος) δεδωκὼς ποτίταγμα τοῖ[ς] ἄρχουσι τοῖς ἀποστελλομένοις ὑπ' αὐτοῦ ἐπιμελεῖσθαι τᾶς Ἰασ[έων] χώρας καθάπερ καὶ τᾶς τοῦ δάμου (l. 84-86) paraît bien faire allusion à des mesures de précaution déjà prises antérieurement à l'endroit d'Olympichos,—peut-être l'envoi d'une escadre rhodienne dans le golfe d'Iasos (1),—la preuve de ce que j'avance se trouve, à mon sens, dans la mention, trois fois répétée en ce même décret *C*, des lettres « amicales » que Philippe avait adressées à la ville de Rhodes : τὰ ἐπιστελλόμενα ὑπ' αὐτοῦ (τοῦ βασιλέως) φι[λάνθ]ρωπα ποτὶ τὰν πόλιν (l. 80-81 ; cf. 73, 78). Des déclarations que renfermaient ces lettres il résultait, nous l'avons vu plus haut, que nulle atteinte ne devait être portée par le roi à l'indépendance d'Iasos :

(1) M. Hicks (p. 59) considère les ἄρχοντες τοὶ ἀποστελλόμενοι κτλ. comme « les gouverneurs rhodiens de la Péraia » ; mais il n'y a à cela aucune raison. La même expression sert à désigner, dans plusieurs textes, de simples chefs militaires : Cauer, *Delectus*, n. 181, l. 60-61 : τοὶ ἄρχοντες τοὶ ἀποστελλόμενοι ὑπὸ Ῥοδίων ἐπὶ τᾶν ναυτικᾶν δυναμίων ἐπιμελέσθω(ν) τᾶς πόλιος τᾶς Ἱεραπυτνίων καθάπερ τᾶς ὁμοτελοῦς... ; *Bull. Corr. hell.*, X, 118, n. 3 (Dürrbach), l. 3-5 : ...ἀποσταλεὶς [ὑπὸ] τοῦ δήμου τοῦ Ῥοδίων ἄρχων ἐπί τε [τῶν νή]σων καὶ τῶν πλοίων τῶν νησιωτικ[ῶν].

selon toute apparence, quand il s'engageait de la sorte, Philippe répondait à des réclamations venues de Rhodes et s'efforçait de les faire taire ; et, selon toute apparence aussi, ces réclamations avaient été provoquées par des agressions qu'avait dirigées Olympichos, sinon contre Iasos même (1), du moins contre certaines des communes grecques situées en pays carien. — Dès ces premières violences, fidèle à sa tradition de protéger les libertés des villes autonomes d'Asie dont il s'était fait ou voulait se faire des clientes ou des alliées, menacé d'ailleurs dans ses possessions continentales par les progrès de l'agent macédonien, l'État rhodien avait soutenu auprès du roi la cause des Hellènes de Carie et demandé pour eux des garanties. Les promesses coûtaient peu à Philippe, d'autant moins qu'il ne s'estimait jamais lié par elles. En 202, pour ne pas remonter plus haut dans l'histoire de ses perfidies, on le vit accorder aux Thasiens la capitulation la plus libérale, puis la violer aussitôt après (2) ; ce qui se passa, la même année, pendant le siège de Kios est pour nous d'un intérêt particulier, parce que nous y trouvons, comme ici, en présence le roi et les Rhodiens : ceux-ci sollicitaient sa clémence en faveur de la ville ; Philippe leur fit déclarer que par égard pour leur intervention il lui faisait grâce ; là-dessus, Kios prise, il la rasa et fit captifs ses habitants (3). Nous avons tout droit de croire que, dans la circonstance qui nous occupe, il usa, avec aussi peu de vergogne, d'une duplicité pareille : ses messages aux Rhodiens endormirent pour un temps leurs craintes ; cependant, sous main, il pressait Olympichos de poursuivre

(1) S'il y avait eu, avant les incursions de Podilos, agression ou commencement d'agression contre Iasos, il paraît manifeste que la chose serait indiquée dans nos décrets de façon explicite.

(2) Polyb., XV, 24, 2-3. — Voir aussi les promesses de Philippe aux Nisyriens ; la lettre qu'il leur fit transmettre vient d'être publiée à nouveau, d'après la bonne copie de Logothétis, par M. Hiller von Gärtringen dans son excellent *Corpus insularum maris Aegaei* (fascic. III, 91). Je dois seulement faire observer que ce document ne peut être de l'année 200, comme l'a voulu Ross, mais qu'il appartient certainement au printemps ou à l'été de 201.

(3) Polyb., XV. 22, 4 ; 23, 1-6.

ou de recommencer ses manœuvres et, notamment, d'agir contre Iasos.

Résumant les remarques qui précèdent, voici donc comme on peut se représenter la suite des faits que rappellent ou supposent les trois décrets expédiés aux Iasiens : — Le roi Philippe V charge Olympichos de soumettre la Carie en son nom et place ; — Olympichos, à la tête d'une armée, grossie probablement de contingents macédoniens, menace les villes grecques du pays ; — les Rhodiens se plaignent une première fois à Philippe ; — Philippe leur écrit et les rassure ; — néanmoins, Podilos, subalterne d'Olympichos, envahit le territoire d'Iasos ; — les Iasiens appellent alors les Rhodiens à l'aide ; — ceux-ci, sans rompre encore avec le roi, mettent catégoriquement Olympichos en demeure de cesser ses empiètements.

## III

Il reste à dater du même coup et ces faits et nos décrets ; la chose ne paraît pas fort malaisée.

Qu'ils soient les uns et les autres antérieurs à la guerre que se firent en Asie Philippe et les Rhodiens, — guerre dont le début se place vers le printemps de 201 —, voilà, d'abord, qui n'a pas besoin de démonstration. — D'autre part, on sait que les premières entreprises du roi de Macédoine dans l'Orient hellénique, sont postérieures à la mort de Philopator et à l'avènement d'Epiphane, c'est-à-dire postérieures à la fin de 203 (1), et doivent remonter au printemps de 202 : le commencement du printemps de 202 et le commencement du printemps de 201,

(1) De la lecture des l. XIV et XV de Polybe, il ressort clairement, comme l'a déjà vu Stark (*Gaza*, 397-399), que Philopator mourut dans les derniers mois de 203, et non en 205, ainsi que l'on admet d'ordinaire. Cette question de chronologie sera discutée à nouveau dans un ouvrage que je publierai prochainement.

tels sont donc les deux termes chronologiques entre lesquels se trouvera comprise la campagne d'Olympichos en Carie, — d'où il faut conclure sans doute qu'elle correspond à la belle saison de 202 (1). — Une autre observation confirme et précise cette conclusion. Après la scandaleuse fourberie que Philippe s'était permise à Kios envers eux, la rupture, nous dit Polybe (2), fut complète entre les Rhodiens et le roi : à Rhodes, Philippe devint l'objet de l'exécration générale; on n'y pouvait plus prononcer son nom; il était tenu ouvertement pour ennemi public, et l'on hâtait contre lui les préparatifs militaires. On ne saurait s'expliquer, en de telles circonstances, cette phrase du décret *C*: τὰμ μὲν φιλίαν καὶ τὰν εὔνοιαν τὰν ὑπάρχουσαν αὐτῶι ποτὶ βασιλ[έα] Φίλιππον διαφυλάξει ὁ δᾶμος : visiblement, si l'affaire d'Iasos avait succédé à la prise de Kios, les Rhodiens, résolus désormais à combattre le roi, auraient saisi avec joie l'occasion de revanche qui s'offrait à eux, bien loin d'exprimer, dans les termes courtois que je viens de reproduire, leur désir de ne pas déplaire à Philippe et d'éviter tout conflit avec lui. La prise de Kios ayant eu lieu certainement en 202, et, selon toute vraisemblance, dans l'été ou dans l'automne (3), on voit que les incidents qui motivèrent le vote de nos décrets tombent nécessairement ou dans le même été ou dans le printemps qui précéda.

Ainsi, les opérations d'Olympichos en Carie furent contemporaines de celles que Philippe conduisait en Thrace et sur les côtes de la Propontide; ne pouvant de sa personne se rendre dans la région de l'Asie qu'il convoitait et que lui attribuaient les arrangements passés avec Antiochos III, le roi, dès 202, s'y fit suppléer par Olympichos et lui commit le soin d'y fonder la domination macédonienne : c'est là le renseignement nouveau et

(1) Telle est aussi la date adoptée de préférence par M. Hicks, p. 59.

(2) Polyb., XV, 23, 5-6.

(3) Avant la prise de Kios, il faut mettre, en effet, celle de Lysimacheia, de Périnthos et de Calchédoine, et très probablement aussi l'expédition des Cyclades, par où débuta la campagne maritime de Philippe. J'aurai lieu d'étudier prochainement avec le détail nécessaire la suite chronologique de tous ces événements.

très instructif qui se dégage de la découverte épigraphique faite à Iasos. — J'ajoute que, munis de ce renseignement, nous acquérons la pleine intelligence d'une phrase de Polybe qu'auparavant il était difficile de bien entendre. Dans son livre III (1), résumant à grands traits les dernières conquêtes d'Antiochos et de Philippe, l'historien s'exprime ainsi : ἤρξαντο κακοπραγμονεῖν καὶ τὰς χεῖρας ἐπιβάλλειν, Φίλιππος μὲν τοῖς κατ[ὰ Κίον?] (2) καὶ Καρίαν καὶ Σάμον..... Si, comme tout oblige à le croire, Polybe suit ici l'ordre chronologique, les mots τοῖς κατὰ..... Καρίαν ne peuvent évidemment s'appliquer à la campagne que Philippe dirigea lui-même en Carie en 201, postérieurement à la prise de Samos ; cependant, on ignorait jusqu'à présent qu'il eût pris possession de la Carie à une époque plus ancienne : tout s'éclaire maintenant, et nous voyons que les mots qui nous embarrassaient se rapportent à l'expédition commandée, en 202, par Olympichos, agissant au nom du roi.

Maurice Holleaux.

(1) Polyb., III, 2, 8.

(2) Les manuscrits donnent κατ' Αἴγυπτον, que Niebuhr a remplacé par κατ' Αἰγαῖον. Cette conjecture a été unanimement acceptée par tous les éditeurs plus récents ; mais l'expression τὰ κατ' Αἰγαῖον, pour désigner les îles de la mer Égée, me semble tout à fait insolite ; et, d'autre part, il serait bien étrange que Polybe n'eût pas rappelé d'un mot les entreprises de Philippe contre les cités de la Propontide : c'est pourquoi je propose, d'ailleurs sous réserves, la correction κατ[ὰ Κίον].

# SEPT CODICES VETUSTISSIMI

## RECONNUS POUR ÊTRE L'ŒUVRE D'UN MÊME COPISTE

---

En 1888 (1), j'ai rapproché, comme exécutés par une même main, soit à la fin du IXe siècle, soit au commencement du Xe, les six manuscrits ci-après :

1. Platon, Bibliothèque nationale, n° 1807 (manque un premier vol.);
2. Antoninus Liberalis, etc. Palatinus de Heidelberg, n° 398;
3. Damascius, Marcianus Venetus 246;
4. Alexandre d'Aphrodisias, Marc. Ven. 258;
5. Proclus, Laurentianus de Florence, LXXXI, 9;
6. Complément du précédent, Vaticanus gr. 2191.

J'ai eu récemment l'occasion d'examiner, après plusieurs philologues, un *septième* volume dont l'exécution est due au même copiste : c'est le n° 1962 de notre Bibliothèque nationale, contenant Maxime de Tyr et le livre d'Alcinoüs sur les opinions de Platon.

On a pu voir, dans ma note de 1888, que la commune provenance des manuscrits 1, 2 et 3 a été signalée par Charles Graux, celle des manuscrits 1 et 4 par M. Ivo Brunns; enfin, l'identité d'origine des manuscrits 1, 2, 3, 4 et des manuscrits 5 et 6 faisait l'objet de cette note.

Sur le 1962, le bibliothécaire Boivin s'exprime ainsi dans la

(1) *Rev. des Ét. gr.*, t. I, p. 326.

notice qu'il lui a consacrée et qui figure en tête du volume : Codex Medicaeus membraneus (*sic*), folio parvo, sæculo opinor x° ineunte scriptus, eadem ut videtur manu qua Platonis opera signata numero 2087 (1).

Toutes les particularités décrites successivement par Graux, Brunns, R. Schoell et dans ma notice sur le Venetus 246 (2) se retrouvent dans le volume qui nous occupe. J'ai même pu constater que la justification y est identique avec celle de ce Venetus. La reliure actuelle est datée de 1603. L'auteur de cette reliure, comme l'a remarqué Boivin, a rejeté à la fin les quaternions ou cahiers numérotés de première main A, B, Γ, Δ, contenant *Alcinoï liber de Platonis dogmatibus,* et le volume commence avec le quaternion KH. Il manque donc les quaternions E à KZ inclusivement. La partie disparue contenait deux textes, aujourd'hui perdus, intitulés :

1° Ἀλϐίνου τῶν Γαίου σχολίων ὑποτυπώσεων πλατωνικῶν δογμάτων, A, B, Γ, Δ, E, ς, Z, H, Θ ;

2° Τοῦ αὐτοῦ περὶ τῶν Πλάτωνι ἀρεσκόντων τρίτον.

Ces deux titres figurent au fol. 146 v. actuel du manuscrit, 2e feuillet du cahier Kς et dernier; ils ont été écrits en petite onciale par le copiste lui-même. D. Heinsius reçut de Casaubon communication de ce manuscrit, qui dut lui servir pour publier Alcinoüs. Davies en fit la base de son édition de Maxime de Tyr (Cambridge, 1703). Markland reprit le travail de Davies en 1740, et Reiske donna en 1774 une édition « cum notis variorum ». Enfin, Dübner fit une nouvelle collation de notre manuscrit pour la Bibliothèque grecque latine de Firmin Didot. Ces divers savants ont donné quelques détails paléographiques sur le manuscrit 1962.

C.-E. Ruelle.

(1) Aujourd'hui ms. 1807. — Le ms. 1962 a été qualifié d'« egregius » par C.-B. Hase dans sa notice encore inédite des manuscrits du Vatican apportés à Paris. (Biblioth. nat. ms. grec suppl. 811, fol. 99 r.).

(2) *Mélanges Graux,* 1884, p. 547.

# ENCORE LABYS

J'ai montré dans cette Revue (1898, p. 245 sq) l'intérêt que les découvertes épigraphiques donnent à une scholie du *Philèbe,* laquelle attribue le γνῶθι σαυτόν à un certain Labys, eunuque et néocore [du temple de Pythô]. Me permettra-t-on de revenir sur cette scholie, pour corriger ce que j'en ai dit?

J'avais été surpris qu'elle nous racontât que Labys était eunuque. La castration, d'après les idées helléniques, était inconciliable avec le service sacré : on peut voir là-dessus, outre les textes que j'ai cités, ceux qu'allègue Stengel (*Die griechischen Kultusalterthümer* [Munich, 1898], p. 35). Il m'avait paru, en conséquence, que la castration de Labys était une imagination de basse époque, imputable peut-être à l'origine du commentateur, quelque néoplatonicien de Syrie, comme Porphyre ou Jamblique.

Cette supposition n'était pas fondée. Un texte que j'aurais dû connaître (*Frag. hist. græc.* III, p. 39 = Bekker, *Anecdota græca,* I, p. 233, dans les Λέξεις ῥητορικαί des *Lexica Segueriana,* prouve que l'attribution du γνῶθι σαυτόν à l'eunuque delphien remonte au moins au IIIe siècle *avant* notre ère.

Bekker, *Anecdota*, p. 233. Γνῶθι σαυτόν · ἀπόφθεγμα · οἱ δὲ Χείλωνός φασιν. Ἕρμιππος δὲ Δελφὸν εὐνοῦχόν φησιν εἰρηκέναι τὸ γνῶθι σαυτόν, καὶ ἐν τῷ ναῷ ἐπιγράψαι.

*Schol. ad Philebum,* 48 *b.* Γνῶθι σαυτόν · ἐπὶ τῶν ὑπὲρ δύναμιν κομπαζόντων. Λέγουσι δὲ οἱ μὲν Χίλωνος εἶναι τὸ ἀπόφθεγμα, οἱ δὲ Λάβυος εὐνούχου τινὸς νεωκόρου.

Évidemment, le scholiaste du *Philèbe* et le lexicographe anonyme à qui nous devons les Λέξεις ῥητορικαί ont puisé, directement ou indirectement, à une source commune, le Περὶ τῶν ἑπτὰ σοφῶν d'Hermippe de Smyrne, péripatéticien du Musée, qu'on appelait Καλλιμάχειος parce qu'il fut élève de Callimaque (Susemihl, *Gesch. der griech. Litt. in der Alexandrinerzeit,* I, p. 492-495). Je ne crois pas que la remarque en eût été faite par ceux qui se sont occupés d'Hermippe, ou des scholies de Platon. Où maintenant Hermippe avait-il appris ce qu'il racontait de Labys? A cette question, force est bien, ce semble, de répondre comme Lozynski (1) : *unde autem sua derivaverit Hermippus, delphicum eunuchum auctorem esse illius sententiæ, non exputo.*

Puisque Labys nous a conduit à parler du γνῶθι σαυτόν et des maximes delphiques, on trouvera naturel que nous signalions ici, d'abord une dissertation qui nous avait échappé : W. Brunco, *De dictis VII sapientium a Demetrio Phalereo collectis,* dans les *Acta seminarii philologici Erlangensis,* 1884, p. 299-397 ; cet excellent travail contient en appendice des *excursus* sur les trois maximes delphiques Γνῶθι σαυτόν, Μηδὲν ἄγαν, Ἐγγύα, πάρα δ'ἄτα — en second lieu, une curieuse découverte faite par M. Hiller de Gærtringen dans ses belles fouilles de Théra.

*C. I. Ins.* III, 1020.

*Lapis oblongus* (0.70 × 0. 50 × 0. 30) *qui muri fuisse videtur. In eo incisi sunt vss* 1-4 *bonis litteris quarti fere a Chr. n. sæculo.*

Ἐγγ[ύα, πάρα δ'ἄτα].
Σ[πουδαῖα μελέτα].
Μηδὲν ἄ[γ]αν.
Γνῶ[θι] σεαυτόν

*Sententia* I^a *III*^a *IV*^a *eæ sunt quæ Pythicæ appellabantur; II*^a *incerta; cf. de ea quam exempli gratia supplevi G. Brunco,*

(1) Lozynski, *Hermippi... fragmenta,* Bonn, 1832.

p. 340. *Et hæc quidem Phalerei libro antiquiora esse videntur.* La restitution de la deuxième maxime est plausible, sinon certaine. Le recueil de Démétrius attribue cet apophthegme à Solon et le donne sous une forme un peu différente : τὰ σπουδαῖα μελέτα Sol. n° 7 ; cf. Diogène Läerce, I, 60. Brunco, p. 340 rapproche Stobée, *Florilège,* IV, p. 227 Meineke : Φιλιστίωνος. Τὰ σπουδαῖα μελέτα καὶ ἐάν τι παρηκμακὼς μανθάνῃς, μὴ αἰσχύνου, c'est-à-dire « occupe-toi de choses qui en vaillent la peine, et n'aie pas de fausse honte à apprendre encore, une fois passé le milieu de ton âge ». L'auteur de ce précepte, Philistion le mimographe (cf. Studemund, *Menandri et Philistionis comparatio,* Ind. lect. Vratisl., 1887), s'inspirait des deux χρεῖαι soloniennes les plus célèbres, le τὰ σπουδαῖα μελέτα, et le γηράσκω δ' αἰεὶ πολλὰ διδασκόμενος.

D'après l'endroit où M. de Gærtringen l'a trouvé, le bloc qui portait ces quatre maximes faisait partie d'une des constructions du gymnase où s'exerçaient les éphèbes de Théra. Cet enseignement moral par l'épigraphie rappelle les Hermès d'Hipparque. Toutes les inscriptions de Théra ne sont pas, tant s'en faut, aussi édifiantes.

Paul Perdrizet.

# LE ΠΕΡΣΕΙΟΝ DE POSIDONIUS

Parmi les fragments qui nous restent de Posidonius, il y en a un souvent cité, mais dont on n'a pas toujours bien compris le sens, ni apprécié l'importance ; c'est celui où le philosophe stoïcien dit qu'en Syrie — son pays d'origine, comme l'on sait — ainsi qu'en Arabie, croissent spontanément le πέρσειον et le « soi-disant » βιστάκιον : Φέρει δὲ καὶ τὸ πέρσειον ἡ Ἀραβία καὶ ἡ Συρία καὶ τὸ καλούμενον βιστάκιον (1).

Le βιστάκιον est le pistachier, πιστάκιον, mot zend d'origine (2), longtemps défiguré par les Grecs, et qui pour la première fois peut-être apparaît sous sa forme définitive dans les Géoponiques (3). Le passage de Posidonius nous montre que le pistachier était cultivé de son temps en Syrie et qu'il y passait pour indigène. Originaire, suivant toute vraisemblance, du haut Turkestan (4), le pistachier a été d'abord mentionné par

(1) *Fragmenta historicorum graecorum,* éd. C. Müller, vol. III, p. 253, 6. — Athénée, *Deipnosophistae,* lib. XIV, cap. 61 (649 *d*).

(2) Pers., *pista, pistan,* « forêt de pistachiers ». O. Schrader, ap. V. Hehn, *Kulturpflanzen und Hausthiere in ihrem Uebergang aus Asien nach Griechenland und Italien.* Berlin, 1894, in-8°, p. 407.

(3) Οἱ δὲ τὰ Γεωργικὰ συγγράψαντες ἀδελφοί, ἐν τῷ τρίτῳ γράφουσιν οὕτως·... ἃ δὴ νῦν πιστάκια οἱ Σύροι καλοῦσιν. Καὶ οὗτοι μὲν διὰ τοῦ Π πιστάκια ταῦτα ὠνόμασαν, ὁ δὲ Νίκανδρος δασέως ψιττάκια· Ποσειδώνιος δὲ βιστάκια. Athénée, *ibid.* Cf. H. Blümner, *Der Maximaltarif des Diocletian.* Berlin, 1893, in-4°, p. 94.

(4) Fr.-Th. Köppen, *Geographische Verbreitung der Holzgewächse des europäischen Russlands und des Kaukasus.* (*Beiträge zur Kenntniss des russischen Reiches,* etc., vol. V, p. 164.) — Mission Capus. *Plantes du Turkestan* par M. A. Franchet, (*Annales des sciences naturelles,* 6e série, vol. XV, p. 250), et M. G.

Théophraste (1), qui toutefois en ignorait encore le nom ; il est impossible, en effet, de ne pas le reconnaître dans un arbre que le naturaliste grec fait croître en Bactriane, arbre, dit-il, « semblable au térébinthe par son feuillage et son aspect général, mais différent par ses fruits, qui rappellent les amandes, mais ont un goût plus agréable ».

Jusqu'ici tout est simple; c'est avec le mot πέρσειον que la difficulté commence. Cette forme πέρσειον, acceptée par Kaibel et par les éditeurs d'Athénée qui l'ont précédé, ne se rencontre pas dans tous les manuscrits; Schweighæuser et Kaibel lui-même donnent la variante περσίον, leçon adoptée par Casaubon, mais qu'ils ont rejetée avec raison. Les anciens copistes, on le comprend sans peine, ont dû se trouver fort embarrassés; ils étaient en présence d'un mot dont le sens leur était ou inconnu ou peu connu ; croyant qu'il s'agissait du fruit du perséa, ils ont écrit πέρσειον, sans se demander si le perséa avait jamais pu exister en Syrie. Le perséa, sur lequel, depuis le botaniste Delille, on a fait tant de dissertations, est, comme l'a montré G. Schweinfurth, le *Mimusops Schimperi* (2), arbre importé de la Nubie en Égypte, d'où il a depuis longtemps disparu. Théophraste, qui l'a décrit fort longuement comme particulier à la vallée du Nil (3), n'aurait pas manqué de le mentionner en Syrie, s'il avait été cultivé dans cette contrée, ainsi qu'il l'était dans la terre des Pharaons. Pline le cite aussi comme exclusivement égyptien (4). On peut donc affirmer que dans le passage de Posidonius il ne peut être question du perséa, mais d'un arbre tout autre : quel était cet arbre ?

Victor Hehn, qui fait autorité en ces matières, comme huma-

Capus, *Sur les plantes cultivées qu'on trouve à l'état sauvage dans le Thian-Shan occidental.* (*Ibid.*, vol. XVIII, p. 281.) Le pistachier s'est naturalisé en Syrie et l'on a cru parfois qu'il y était indigène; E. Boissier, *Flora orientalis*, II, p. 6.

(1) Φασὶ δ' εἶναι καὶ τέρμινθον, οἱ δ' ὅμοιον τερμίνθῳ, ὃ τὸ μὲν φύλλον καὶ τοὺς κλῶνας καὶ τἆλλα πάντα ὅμοια τῷ τερμίνθῳ, τὸν δὲ καρπὸν διάφορον · ὅμοιον γὰρ ταῖς ἀμυγδαλαῖς. *Historia plantarum*, lib. IV, cap. 4, 7.

(2) *Bulletin de l'Institut égyptien*, n° 3 (1884), p. 67.

(3) *Historia plantarum*, lib. IV, cap. 2, 5.

(4) « Aegyptus et Perseam arborem sui generis habet ». Lib. XIII, cap. 9 (17), 6.

niste toutefois, bien plus que comme botaniste, a traduit ainsi le fragment en question (1) : « En Arabie et en Syrie croissent aussi le perséa et le soi-disant pistachier ». Cette traduction me paraît inadmissible, et, malgré l'affirmation du savant allemand, je crois qu'il s'agissait dans la pensée de Posidonius du pêcher et non du perséa. Cette manière de voir n'est pas d'ailleurs entièrement nouvelle; si Schweighæuser, dans son édition des *Deipnosophistae* (2), Karl Müller, dans l'édition des fragments de Posidonius, A. Meineke dans son Athénée (3), écrivent πέρσειον, les deux premiers traduisent ce mot par *malum persicum,* et le troisième, dans son *Index rerum,* le rend de la même manière, tout en lui attribuant peut-être un sens différent (4), mais qui n'est pas celui de perséa. Il y a plus, dans un passage où il est question de ce dernier arbre (5), Meineke écrit πέρσαια, avec la diphtongue αι, et non avec ει, comme πέρσειον, montrant par là que dans les deux cas il s'agit pour lui d'arbres différents. Ainsi, pour les trois éditeurs que je viens de citer, le mot πέρσειον ne désigne point le perséa ou son fruit, mais le *malum persicum,* qu'on entende par là le citronnier ou cédratier ou bien le pêcher; je crois toutefois qu'il ne peut être question que de ce dernier dans le passage de Posidonius.

Jusqu'ici Pline a été considéré comme l'écrivain le plus ancien qui ait fait mention du pêcher; il en parle comme d'un arbre cultivé dans l'Empire romain depuis quelque temps, puisqu'il en existait déjà, à ce qu'il nous apprend (6), plusieurs variétés, entre autres une gauloise — *gallica.* A quelle époque

(1) *Kulturpflanzen,* p. 407.

(2) Argentorati, 1805, in-8°, vol. V, p. 361.

(3) Coll. Teubner. Lipsiae, 1859, in-8°, vol. IV, p. 171. Il faudrait ajouter l'éditeur des *Deipnosophistae* de la collection Tauchnitz, vol. IV, p. 71.

(4) Vol. III , p. 403 : « Περσικὰ μῆλα, III, 82 f. et Πέρσεια XIV, 649 a. d. a nonnullis pruna Persica nominata. III, 82 f. Eadem cum Persica nuce confundit Athenaeus. *Ibid.,* Persicum vel Medicum malum Theophrasti Athenaeo videbatur esse citrium, III, 83 d. 84 a. »

(5) Φέρουσα στέφανον περσαίας. Lib. V, cap. 27 (198 *a*).

(6) « Cognomen habent Gallica et Asiatica. » Lib. XV, cap. 11 (12).

le pêcher avait-il donc pénétré dans l'Occident? Originaire de la Chine (1), cet arbre paraît être resté, comme la contrée qui l'a produit, inconnu de l'Asie antérieure jusqu'au jour où des relations suivies s'établirent entre l'Empire du milieu et la Bactriane, c'est-à-dire jusqu'à la fin du second siècle avant notre ère. Une mission envoyée en Occident, à cette époque, par l'empereur Hsiawouti mit fin à l'isolement de ce grand pays. Sur ses ordres le général Tshang-Kiën entreprit, en 139, un voyage d'exploration qui le conduisit, onze ans plus tard, jusque sur les bords de l'Iaxarte et de l'Oxus (2). La voie était ouverte à l'ambition des monarques chinois ; quelques années après, ils firent la conquête du Ta-wan — le Ferganah —, et à partir de ce moment on voit des caravanes chinoises se rendre dans le pays des 'Ansi — peut-être le royaume des Parthes —, et à leur tour des ambassades parties de Bactriane et de Sogdiane, vont à la cour des princes Huang (3). Peut-être est-ce une des caravanes dont je viens de parler qui apporta, entre autres produits de la Chine, le pêcher dans la région Caspienne.

De là cet arbre ne pouvait tarder à se répandre dans tout l'empire des Parthes ; on a supposé avec raison (4) que les pêches duracines, auxquelles Pline « donne la palme » (5), tiraient leur nom de la ville de Durak dans le Farsistan ; du plateau de l'Iran le pêcher dut être importé rapidement dans la

(1) A. de Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 181 ; Engler, ap. V. Hehn, *op. laud.*, p. 405.

(2) De Guignes, *Réflexions générales sur les liaisons et le commerce des Romains avec les Tartares et les Chinois* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, vol. XXXII (1768), p. 357-358). — Abel Rémusat, *Remarques sur l'extension de l'Empire chinois du côté de l'Occident* (*Mémoires*, etc. Nouv. série, vol. VIII (1827), p. 116). — Ferdinand Freiherr von Richthofen, *China. Ergebnisse eigner Reisen*. Berlin, 1877, in-4°, vol. II, p. 449-456.

(3) P. Hyacinthe Bitshourine, *Recueil de renseignements sur les peuples qui habitaient en Asie centrale dans les Anciens temps*, ap. Nicolas Svertzow, *Étude de géographie historique sur les anciens itinéraires à travers le Pamir*. (*Bulletin de la Société de géographie*, vol. XI (1890), p. 596-597.)

(4) Joh. Gottfr. Wetzstein, *Vorrede*, p. XVII, ap. Karl Koch, *Die Bäume und Sträucher des alten Griechenlands*. Berlin, 1884, in-8°.

(5) « Sed Persicorum palma duracinis. » Lib. XV, cap. 11. Cf. *Ibid.*, cap. 33 : « Cum praesertim duracina succo abundent ».

Syrie; c'est ainsi que Posidonius a pu le voir et en constater la culture dans cette contrée. Le passage de cet écrivain que j'ai cité renferme ainsi, je crois, la plus ancienne mention qui ait été faite par les auteurs grecs ou latins de l'existence du pêcher. C'est là ce qui en fait l'intérêt, et voilà pourquoi il m'a semblé qu'il n'était peut-être pas inutile d'y insister.

Dans un passage cité aussi par Athénée, 649 *a*, et sur lequel M. Théodore Reinach a appelé mon attention, passage où Cléarque de Soles énumère les différents desserts ou entremets, on trouve des *perseia*, — πέρσεια —, à côté de grenades, d'œufs, de pois chiches, de sésame, de gâteaux de graines de pavot, de grappes de raisin, de figues sèches, de poires, de pommes et d'amandes (1). Que faut-il entendre par ce mot πέρσεια? Schweighæuser le traduit par *persica* ou, en y réunissant le mot μῆλα, par *mala Persica*, c'est-à-dire pêches ou cédrats; mais d'après ce qui précède il ne peut guère être ici question de pêches, et d'après le témoignage de Théophraste (2) et celui d'Athénée lui-même, on ne mangeait pas les cédrats. M. Bailly, au contraire, attribue aux πέρσεια, dont parle Cléarque, le sens de « fruits du perséa », interprétation qui n'est pas absolument inadmissible, mais est pourtant très douteuse. Pour moi j'inclinerais à croire qu'il faut lire περσικὰ et traduire par « noix de Perse », comme au livre II, 53 *c* (3). Je pense aussi qu'il vaudrait mieux lire περσικὸν que πέρσειον dans le fragment de Posidonius, mais toutefois en traduisant ici par « pêcher », sens qu'on a voulu à tort attribuer au μῆλον τὸ περσικὸν de Théophraste, lequel ne signifie que « cédrat ».

Charles Joret.

(1) ῥόα
ᾠὸν ἐρέβινθος σησάμη κοπτὴ βότρυς
ἰσχὰς ἄπιος πέρσεια μῆλ' ἀμύγδαλα.

Kaibel, vol. III, p. 435, donne le même texte, mais en séparant tous les mots par des virgules.

(2) *Hist. Plant.*, IV, 4, 2.

(3) Τὰ δὲ Περσικὰ κεφαλαλγικά. Éd. Kaibel, vol. I, p. 125.

# DURACINUM

Un certain nombre d'auteurs latins, depuis Caton jusqu'à Macrobe (1), mentionnent sous le nom de *uva duracina* une variété de raisins qui n'était pas destinée à la fabrication du vin, mais à la consommation sur table, autrement dit une sorte de chasselas. Le même adjectif sert à qualifier certaines variétés de cerises (2), de poires (3), mais tout particulièrement de pêches. Pline déclare que les pêches *duracines* ont la pulpe adhérente au noyau (4), que leur chair est savoureuse (5), qu'elles l'emportent sur toutes les autres variétés (6) ; l'adjectif *duracinum,* employé substantivement, finit même par désigner une espèce particulière de fruits que l'Édit de Dioclétien classe à part, entre les abricots et les pêches (7) : peut-être s'agit-il de l'abricot-pêche,

(1) Caton, *De re rustica,* 7, 2; Suétone, *Aug.* 76; Columelle, III, 2, 1; Pline, XIV, 14; 40; 42; 46; Martial, XIII, 22; Macrobe, III, 20, 7. Cf. Edict. Diocl., VI, 80 (ubae duracinae seu bumastae; Macrobe distingue les deux espèces).

(2) Pline, XV, 103 Jan : principatus duracinis (cerasis), quae Pliniana Campania appellat.

(3) Caelius Aurelianus, *De morbis chronicis,* III, 2, 34 (cité par Freund).

(4) Pline, XV, 113 Jan : quorundam (pomorum) generi utraque est natura, ut in persicis; etenim *duracinis* adhaeret corpus, e ligno avelli non quit, cum in ceteris facile separetur.

(5) Pline, XV, 109 Jan : nullus (color suci) Persicis, cum praesertim *duracina* suco abundent, sed quis eius ullum dixerit colorem?

(6) Pline, XV, 39 Jan : mala appellamus, quamquam diversi generis, Persica et granata... sed Persicorum palma *duracinis.*

(7) Edict. Diocl., VI, 58 sqq. : Praecoc(orum) — Duracina max(ima) — Sequentia — Persica max(ima) — Sequentia, etc. Isidore (*Orig.*, XVII, 7, 7) considère comme trois variétés du *malum persicum* (pêche) le *duracenum* (sic), l'*armeniacum,* le *persicum* (proprement dit).

le *groignon* d'Olivier de Serres, le *griñon* des Espagnols. A son tour, par une série de métamorphoses qui rappellent l'histoire du mot abricot, *duracinum* est devenu, dans le grec médiéval, δωρακινόν ou μηλοδοράκινον, puis, par métathèse et sous l'influence de ῥόδον, ῥοδάκινον, forme encore employée en grec actuel au sens de « pêche » (1).

Quelle est l'origine de cet adjectif, dont la fortune a été si singulière? Les lexicographes, depuis R. Estienne, décomposent *duracinus* en *durus* et *acinus* (2). Cette étymologie se heurte aux plus graves objections. D'abord, elle n'est pas conforme aux règles de la formation des mots composés en latin : il faudrait, au moins, *duracineus*. Ensuite, *acinus* ne signifie que grain ou, plus rarement, pépin (3) : or, si ces deux termes conviennent bien au raisin, comment les appliquer à la cerise et surtout à la pêche ? Jamais le fruit du pêcher n'a pu être qualifié de grain, jamais le noyau de la pêche n'a pu être qualifié de pépin ; jamais non plus un fruit à la chair *dure* n'a pu être considéré comme particulièrement juteux. L'expédient proposé par Freund : « originairement en parlant du raisin.... métaphoriquement en parlant d'autres fruits », n'est qu'une tentative désespérée d'expliquer l'inexplicable. *Durus, acinus* doit donc être considéré comme une étymologie populaire, entrevue d'ailleurs déjà par Pline, qui ne s'y est pas arrêté. Parlant de la vigne d'Afrique il s'exprime ainsi : *Vina non alibi tristiora, sed uva non alibi gratior callo, unde possit invenisse nomen durus acinus* (4). Il faut seulement retenir de cette phrase la constatation que, dès l'époque de

(1) Voir les textes cités par Blümner, *ad Edict. Diocl.*, p. 95.

(2) Par une singulière rencontre *acinus et duracinus* sont associés dans la lettre d'Auguste citée par Suétone (*Aug.* 76) : *panis unciam cum paucis acinis uvae duracinae comedi.*

(3) Cette observation suffit à faire justice de l'explication sophistique de Blümner (*Maximaltarif des Diocletian*, p. 95 et 100), qui cherche à entendre *durus* à la fois de la « dureté » de la peau du fruit et de la « fermeté » de sa pulpe. Mais *acinus* n'a jamais signifié peau, et *durus* ne doit pas se traduire par « fest », mais par « hart », ce qui est tout différent.

(4) *Hist. nat.*, XIV, 14 Jan. D'anciennes éditions ont, au lieu de *durus acinus, duracina* (R. Estienne propose *duracinae*). Jan n'indique pas de variantes dans les manuscrits.

Pline, l'origine du mot *duracinus* était discutée, c'est-à-dire inconnue.

Faut-il rappeler la dérivation adoptée, au moins en ce qui concerne la pêche duracine (1), par Isidore de Séville : *duracenum nuncupatur pro eo quod pomum eius in gustu acorem referat?* Une pêche acide aurait été, pour les anciens, la reine des pêches ! Cette étymologie ne satisfait ni le sens ni la phonétique; évidemment elle n'a été suggérée à l'évêque de Séville que par la demi-assonance, *acor, acenus*. Passons.

Une troisième étymologie a été proposée par Wetzstein et acceptée, paraît-il, par Koch : je ne la connais que par l'article de M. Joret, qu'on vient de lire : « Les pêches *duracines* tiraient leur nom de la ville de Durak dans le Farsistan. » Malheureusement, la ville de Durak ou Dourak (plus exactement Dorak) n'est pas située dans le Farsistan — l'ancienne Perse — mais dans le Khouzistan, l'ancienne Susiane. De plus, cette ville, dans l'antiquité, ne s'appelait pas Dourak, mais Derbès, si j'en crois Spruner-Sieglin, *Atlas antiquus,* tab. 6. En admettant même — chose éminemment invraisemblable — que le nom (arabe) Dourak ait existé dès lors, comment supposer qu'une localité aussi obscure, aussi inaccessible, eût attaché son nom à une espèce de raisins, connue en Italie depuis l'époque de Caton l'Ancien? Cela est proprement inconcevable.

Cependant, en émettant l'idée que *duracinus* a pour origine un nom de lieu, Wetzstein a montré la véritable voie ; mais il a cherché beaucoup trop loin. En réalité, c'est aux portes mêmes de l'Italie qu'il fallait regarder. Le latin classique transcrit les mots grecs suivant leur prononciation originale, en imaginant au besoin des caractères nouveaux ou des groupes conventionnels pour exprimer les sons qui lui manquent : ainsi Y pour l'υ grec, PH pour φ, CH pour χ, TH, RH pour θ, ρ, etc. Le latin archaïque, moins soucieux d'érudition, adapte les mots d'emprunt à son propre système de sons et de lettres,

(1) *Orig.*, XVII, 7. Pour la vigne, XVII, 5 il semble penser au verbe *durare :* duracinae autem per totam hiemem (durant?).

ce qui entraîne souvent de véritables déformations : c'est ainsi que les consonnes doubles (inconnues avant Ennius) sont réduites au simple, que les aspirées θ, φ, χ, ρ, sont remplacées par les ténues correspondantes T, P, C (K), R ; que υ est rendu par V (c'est-à-dire *ou*), etc., par exemple Φίλιππος devient *Pilipus,* etc. Appliquons cette méthode graphique au mot Δυρράχιον, nom indigène de la ville d'Illyrie, que les Grecs appelaient Ἐπίδαμνος. Υ devient *u*, PP se réduit à *r*, X à *c :* nous obtenons mathématiquement la transcription *Duracium* (très voisine du nom moderne *Durazzo*), dont l'ethnique régulier est *Duracinus.* Les raisins, pêches, cerises, poires *duracina* sont donc des espèces venues de Dyrrhachium, soit qu'elles fussent réellement originaires des environs de cette ville (1), soit qu'elles aient simplement pris le nom de leur port d'embarquement, comme la « terre de Sinope » qui s'extrayait en Cappadoce, mais se chargeait dans le port de Sinope (2), comme, de nos jours, le raisin dit de Corinthe, le vin dit de Malvoisie, et tant d'autres exemples. Inutile de rappeler l'importance capitale du port de Dyrrhachium, vis-à-vis Brindes, pour le commerce gréco-italique au IIIe et au IIe siècles avant l'ère chrétienne. Dans le prologue des *Ménechmes* (dont la scène se passe à Dyrrhachium), Plaute invite tous les spectateurs à le charger de leurs commissions pour cette ville, à la condition qu'ils lui fournissent la provision nécessaire. C'était vraiment, à cette époque, la porte de l'Orient.

Si l'étymologie que je propose est acceptée — et je ne vois pas quelle objection sérieuse elle pourrait soulever (3) — il en

(1) Ceci est possible pour le raisin, qui figure très souvent comme type accessoire sur les monnaies de Dyrrhachium dont le type principal est emprunté à Corcyre. Cf. *Brit. Mus. Catalogue,* Thessaly to Ætolia, p. 68 suiv., et J. V. Schlosser, *Catalogue des monnaies de Vienne*, I, p. 44 suiv. Les habitants sont dits par Plaute *potatores maxumi* (*Ménechmes*, 252).

(2) Strabon, XIII, 2, 10.

(3) Les dictionnaires donnent à *duracinus* un *i* bref et par conséquent accentuent sur l'antépénultième, tandis qu'avec mon étymologie *i* est long et accentué ; mais, comme me l'écrit M. Bréal, cette différence d'intonation est sans importance pour un mot qui a dû pénétrer d'abord dans la langue écrite. J'ajoute

résulte une conclusion intéressante pour l'histoire botanique. Le nom *duracinus,* déjà incompris de Pline, n'a pu être donné aux pêches venues d'Illyrie ou par l'Illyrie qu'à l'époque où cette orthographe était encore d'un usage courant chez les Romains, c'est-à-dire *au plus tard* au IIe siècle avant J.-C. La pêche était donc connue (mais non pas cultivée) en Italie dès cette époque; à plus forte raison l'était-elle en Grèce, et cela bien probablement dès le IIIe siècle (1). Je ne saurais donc m'associer aux conclusions de M. Joret, qui voudrait retarder jusque vers l'an 100 avant J.-C. l'apparition de ce fruit même dans l'Asie antérieure; l'argument qu'il tire de son origine chinoise n'est que spécieux. La Chine a pu être fermée *politiquement* jusqu'à l'an 139 avant J.-C., et cependant des espèces animales et végétales, originaires de Chine, ont pu pénétrer, longtemps avant cette date, par les voies commerciales, en Bactriane, puis dans l'Asie occidentale. Le gouvernement des Achéménides favorisait spécialement l'acclimatation des végétaux utiles dans les pays à l'ouest de l'Euphrate : nous en avons la preuve documentaire dans la célèbre lettre de Darius à Gadatas (2). Je ne doute pas que ce ne soit sous ce gouvernement que le pêcher fût introduit en Perse d'abord, puis en Syrie, et que les πέρσεια μῆλα de Cléarque (fr. 65) ne soient bien réellement des pêches, comme le πέρσειον de Posidonius, si heureusement identifié par M. Joret. Il me paraît d'une méthode philologique dangereuse d'interpréter un même mot autrement dans deux textes si évidemment parallèles, d'une méthode plus dangereuse encore de corriger un texte parce qu'il gêne une théorie préconçue. T. R.

que le mot ne figurant, à ma connaissance, dans aucun vers, nous ignorons la véritable quantité usuelle de l'*i*; on l'a supposé bref à cause de l'étymologie populaire.

(1) Même observation pour la cerise (puisque Pline parle, XV, 103, de *cerasi duracini*). Pline n'a jamais prétendu que la cerise fût inconnue en Italie avant Lucullus, mais seulement que le cerisier n'y était pas cultivé. On sait que Théophraste connaît la cerise.

(2) BCH., XIII, 529 : ὅτι τὴν ἐμὴν ἐκπονεῖς γῆν, τοὺς πέραν Εὐφράτου καρποὺς ἐπὶ τὰ κάτω τῆς Ἀσίας μέρη καταφυτεύων, ἐπαινῶ.

# UN TEMPLE

## ÉLEVÉ PAR LES FEMMES DE TANAGRA

### I

Les documents littéraires nous apprennent peu de chose au sujet des femmes de Tanagra. Voici, d'abord, une anecdote que Pausanias lui-même déclare assez peu vraisemblable (1) : un jour qu'elles se baignaient dans la mer pour se purifier avant la célébration des mystères de Dionysos, elles auraient été surprises par un dieu marin, un Triton, qui se laissa capturer par Dionysos accouru à leur secours. A preuve de ce fait, on montrait dans un temple de la ville le corps empaillé du monstre. La queue écaillée était bien conservée ; malheureusement, la tête humaine manquait : le temps, disait-on, l'avait rongée, ou Dionysos l'avait tranchée ; mais les sceptiques en profitaient pour prétendre que ce corps de poisson n'avait jamais eu qu'une tête de poisson. Il n'est donc pas certain que les Tanagréennes aient été aimées du dieu Triton ; et cela même ne serait pas une preuve décisive de leurs charmes, car les dieux marins ont peu d'occasions terrestres.

L'autre fait est plus authentique ; il est attesté par un fragment de la poétesse Corinne, qui, on le sait, était de Tanagra et, suivant Pausanias — ou plutôt suivant Silanion, — la plus

(1) IX, 20, 4-5. Cf. Démostratos ap. Elien, *Nat. anim.*, XIII, 21.

belle femme de son temps. Elle apostrophe en ces termes ses concitoyennes : « Je vais célébrer la gloire (?) des Tanagréennes au blanc péplos ; ma ville se réjouit du chant des voix mélodieuses (1). » Il résulte de ces vers que les Tanagréennes, à l'époque de Corinne, c'est-à-dire au commencement du v^e siècle, portaient des châles blancs et aimaient la musique.

Vers l'an 1870, des paysans découvrirent la nécropole de Tanagra et commencèrent à en exploiter les tombes. C'est à partir de ce moment que tout un peuple d'exquises figurines en argile, dont les neuf dixièmes représentent des femmes drapées, sortit peu à peu de terre ; ces jolies poupées, après avoir orné jadis les étagères des bourgeois de Tanagra, ont passé dans les nôtres, ayant accompli un purgatoire de plus de deux mille ans. Elles nous apportent un reflet un peu amorti, mais charmant encore, de la femme hellène au siècle d'Alexandre le Grand, reflet qui complète et corrige de la manière la plus heureuse l'image de gravité un peu lourde, un peu sédentaire qui se dégage des figures de matrones athéniennes sur les stèles du Céramique. Toujours élégante et jamais maniérée, toujours en marche et pourtant jamais pressée, la Tanagréenne — ou plutôt la Tanagre — est vraiment la Parisienne de l'antiquité. Et jamais on n'aurait cru que pour trouver un pendant grec à la grâce et à la vivacité de nos contemporaines, c'est en Béotie qu'il fallût le chercher.

## II

Les Tanagres sont-elles vraiment de Tanagra? Représentent-

(1) Corinne, fr. 1 Bergk (Héphestion, p. 57 Westphal). Je l'écris ainsi :

καλὰ γέρ' οἵ' ἀεισομένα
Τανα[γρ]ίδεσσι λευκοπέπλοις·
μέγα δ' ἐμὰ γέγαθε πόλις
λιγουροκωτίλῃς ἐνοπῆς.

La lecture du v.1 est infiniment douteuse.

elles vraiment des Tanagréennes? Délicates questions que je n'ai pas ici l'intention d'examiner à fond. Très probablement l'atelier de fabrication de ces poupées d'argile ne doit pas être cherché à Tanagra même, mais dans la bourgade célèbre d'Aulis, qui en était éloignée de plus de trois lieues et dépendait d'ailleurs politiquement de la cité tanagréenne. Un excellent observateur antique, qui nous a laissé une description piquante des villes béotiennes, dit bien que le sol de Tanagra était argileux, mais il ajoute que l'industrie n'y était pas en honneur : « à Tanagra tout le monde est cultivateur, personne artisan (1). » Au contraire, d'après le témoignage de Pausanias, qui copie sans doute un auteur plus ancien : « Aulis a peu d'habitants, mais ils sont tous potiers (2). » Quoi de plus naturel dès lors que de supposer que le centre de la fabrication des figurines de Tanagra était à Aulis? Les Tanagréens étaient riches, ils avaient du goût pour la décoration : Héraclide vante leurs belles maisons ornées de portiques et de peintures à l'encaustique « consacrées aux dieux (3) ». Le potier d'Aulis fabriquait, le bourgeois de Tanagra achetait. Après la rude journée passée aux labeurs des champs, il aimait à reposer ses yeux sur l'aimable figurine, peinte de couleurs vives, qui lui souriait du haut de sa tablette. Mort, il ne s'en séparait pas : elle le suivait, décapitée, dans la tombe.

Quant aux sujets figurés dans ces statuettes, sans doute on peut, on doit admettre que les potiers d'Aulis, voisins, tribu-

(1) Pseudo-Dicéarque, *Frag. hist. graec.*, II, p. 257 = *Geog. min.* I, p. 101 : ἡ πόλις λευκὴ τῇ ἐπιφανείαι καὶ ἀργιλλώδης... Πάντες γεωργοί, οὐκ ἐργάται. Il est aujourd'hui démontré que l'auteur de cette description s'appelait Héraclide ὁ κριτικός et qu'il écrivait vers le milieu du IIIe siècle. Cp. Susemihl, *Geschichte der Alexandrin. Literatur*, II, p. 1 et 683.

(2) Pausanias, IX, 19, 8 : ἄνθρωποι δὲ ἐν τῇ Αὐλίδι οἰκοῦσιν οὐ πολλοί, γῆς δέ εἰσιν οὗτοι κεραμεῖς. Νέμονται δὲ Ταναγραῖοι ταύτην τε τὴν χώραν, etc., Plutarque, *De vitando aere alieno*, 2 (p. 1009 Didot) : τὴν δὲ τράπεζαν ἡ καλὴ Αὐλὶς ἢ Τένεδος ἀντικοσμήσει τοῖς κεραμεοῖς, καθαρωτέροις οὖσι τῶν ἀργυρῶν (il s'agit ici plutôt de vaisselle que de figurines).

(3) Héraclide κριτικός, loc. cit. : (πόλις) τοῖς τῶν οἰκιῶν προθύροις καὶ ἐγκαύμασιν ἀναθηματικοῖς κάλλιστα κατεσκευασμένη.

taires, fournisseurs des Tanagréens, s'inspiraient volontiers, dans leurs maquettes, de la silhouette, entrevue au marché, des femmes Tanagréennes. Non pas exclusivement toutefois. Aulis n'était guère plus éloignée de Thèbes que de Tanagra et lui était reliée par l'excellente route de l'Euripe. Or, à l'époque où la fabrication dite tanagréenne atteignit son apogée, Thèbes était de beaucoup la ville la plus riche et la plus importante de la Béotie. De plus, ce sont les femmes de Thèbes, et non celles de Tanagra, qui jouissaient en Grèce d'une grande réputation d'élégance et de charme. Le touriste ancien déjà cité, qui fait un éloge enthousiaste des mœurs honnêtes, frugales, hospitalières des Tanagréens, n'a pas un mot pour leurs femmes. Au contraire, quand il arrive à Thèbes, c'est du lyrisme (1) : « Par leur taille, leur démarche, *le rythme de leurs mouvements,* ce sont les plus gracieuses et les plus élégantes parmi les femmes de la Grèce. Témoin Sophocle : « *Tu parles de Thèbes aux sept portes, seule ville où les mor-* « *telles enfantent des dieux.* » La partie de leur châle qui couvre leur tête est disposée de telle sorte que tout le visage paraît pris dans un masque ; les yeux seuls sont à découvert, tout le reste est caché. Ce châle est toujours de couleur blanche. Leurs cheveux sont blonds, relevés et noués au sommet de la tête : c'est ce que les indigènes appellent « la petite lampe ». Leur chaussure, simple, étroite et basse, est de couleur rouge et si bien lacée que le pied semble nu. Leur conversation ne sent pas trop la Béotienne, mais rappelle plutôt l'esprit des femmes de Sicyone. Leur voix même est pleine de séduction, au lieu que celle des hommes est désagréable et rauque. »

Des modèles aussi accomplis n'ont pas dû être négligés par les habiles coroplastes d'Aulis. Et quand nous voyons une figurine de femme particulièrement remarquable par l'élégance de l'ajustement et la grâce majestueuse de l'allure, complètement

(1) Plusieurs critiques, même archéologues, ont cité ces lignes en les appliquant par erreur aux Tanagréennes; tel M. Diehl, *Excursions archéologiques,* p. 339.

drapée dans son châle blanc, comme les pudiques Orientales d'aujourd'hui dans leur *feredjé*, n'y a-t-il pas fort à parier que c'est l'image d'une grande dame de la capitale, et non d'une humble provinciale? Il faut donc chercher dans les figurines tanagréennes, dans les plus belles surtout, non pas précisément l'aspect que réalisaient les braves ménagères de Tanagra, modestes femmes de gros cultivateurs, mais l'idéal vers lequel elles tendaient. Et si elles s'entouraient si volontiers de ces jolies poupées, c'est un peu comme la bourgeoise d'Orléans ou de Chartres qui épingle sur les murs de son cabinet de toilette des gravures de modes découpées dans le dernier journal de Paris.

## III

Si les œuvres des coroplastes laissent un peu d'incertitude sur la véritable physionomie des femmes de Tanagra, les inscriptions publiées jusqu'à ce jour n'étaient pas faites pour la dissiper. Dans le *Corpus* de la Grèce septentrionale publié en 1892, l'épigraphie de Tanagra est représentée par le chiffre respectable de 1208 numéros (1); mais il y a inscription et inscription et la vérité oblige d'avouer que l'épigraphie tanagréenne est beaucoup moins remarquable par la qualité que par la quantité. Sur les 1208 textes qui la composent, on compte 33 décrets de proxénie d'une rédaction uniforme, une ving-

(1) Nos 504-1663; 3501-3547; 4238. Ajouter le décret tanagréen trouvé à Oropos (*CIGS.* 20) et, si l'on veut, quelques décrets du κοινόν rendus sur la proposition de Tanagréens (nos 283, 290; cp. aussi *REG.*, X, 49). Depuis la publication du *Corpus* il n'a paru que quelques textes archaïques insignifiants (*BCH.* XX, 242 = Ἐφ. ἀρχ., 1898, p. 243). Le dernier commentateur de Pausanias, Frazer, dit avoir copié en 1895 au musée de Skimatari trente épitaphes que le gardien lui déclara inédites; mais les déclarations d'un gardien de musée grec ne doivent être acceptées que sous bénéfice d'inventaire et les deux échantillons cités par Frazer ne confirment pas celle-ci. L'un, ΘΙΩΝ (que Frazer traduit : *of gods!*), est sans doute le no 1091 du *Corpus* (Θίων = Θέων); l'autre, que Frazer transcrit ΑΘ[η]ΝΑ[η]Σ et traduit « *of Athena* » (!), est probablement le no 742 que Lolling a copié *in domo Basiliu custodis antiquitatum ;* on lit ΑΘΑΝΙΑΣ.

taine de catalogues, puis encore quelques bornes et trente bases votives ; tout le reste sont des inscriptions funéraires dont l'immense majorité ne contient qu'un nom d'homme ou de femme, qui, à la bonne époque, n'est même pas accompagné d'un patronymique. Des noms, des noms et encore des noms, voilà tout ce que l'épigraphie nous a appris sur les Tanagréennes. On attendait davantage de ce champ de ruines.

Cette regrettable lacune est aujourd'hui comblée par le précieux monument qui vient d'enrichir les collections du Louvre et que j'ai pu étudier à loisir grâce à l'autorisation de M. Héron de Villefosse, conservateur du Musée des Antiques. Je le prie d'agréer ici toute ma reconnaissance à la fois pour la libérale confiance qu'il m'a témoignée à cette occasion et pour toutes les facilités dont je lui suis redevable au cours de mon étude ; je prie aussi son dévoué auxiliaire, M. Michon, de recevoir sa part de mes remerciements.

C'est une grande stèle en marbre blanc, de forme et de section légèrement trapézoïdales. La stèle proprement dite, seule inscrite, est surmontée d'un fronton triangulaire, orné d'un fleuron central et de deux acrotères latéraux dont un, rapporté dès l'antiquité, a disparu ; au milieu du tympan se détache, sur la face principale, une sobre rosace. La stèle est à peu près complète, sauf une brèche latérale d'une certaine étendue qui a gravement entamé plusieurs lignes vers le milieu, surtout du côté « face ». Elle nous est arrivée brisée en deux ; les deux tronçons se raccordaient presque exactement sur une partie de la cassure et ils ont été habilement rassemblés dans les ateliers du Louvre. Aujourd'hui, la stèle se dresse de nouveau dans toute sa hauteur, posée sur un socle, dans une des embrasures de fenêtre de la salle des Caryatides (1).

| | |
|---|---|
| (1) Hauteur de la stèle. Partie rectangulaire | 1m28 |
| — triangulaire | 0 30 |
| Ensemble | 1 58 |
| Largeur moyenne de la stèle (partie rectangulaire) | 0 41 |
| Épaisseur moyenne | 0 06 |

Les deux faces sont chargées d'inscriptions qui en occupent toute la largeur en laissant un espace vide au bas. Après le nettoyage, la moitié environ des lettres est apparue intacte et facile à déchiffrer. Le reste offre une tâche plus ardue. En effet, par suite d'une exposition prolongée à l'humidité, une partie de la surface du marbre (de qualité médiocre) s'est revêtue de salpêtre et est peu à peu devenue friable au point de se détacher, comme une croûte, au moindre choc et même au contact de l'ongle. Des heurts se sont produits à diverses reprises, soit en Grèce, soit pendant le transport de Grèce en France, et l'épiderme du marbre a en conséquence « pelé » littéralement sur une grande étendue du bloc inférieur. Dans certains endroits l'arrachement a été si complet et la gravure était si peu profonde que toute trace de caractères a disparu : ailleurs, il en subsiste des ombres évanides qui se confondent plus ou moins avec les zébrures naturelles d'une pierre rongée dans tous les sens. De là des difficultés de déchiffrement à première vue insurmontables et dont je ne suis parvenu à triompher presque complètement qu'à force d'assauts répétés, de séances prolongées où je variais sans cesse l'éclairage, où j'humectais constamment la surface du marbre pour y faire reparaître un instant les vestiges évanouis de l'écriture. Je ne me suis arrêté qu'à la limite précise où l'hallucination devenait à redouter. Je crois pouvoir affirmer que toutes les lettres que je donne comme *lues* existent réellement sur la pierre, alors même que des personnes, cependant exercées au déchiffrement des inscriptions difficiles, ne les apercevraient pas tout d'abord. Parmi les *loci desperati* que j'ai dû laisser, bien peu, je le crains, céderont à de nouveaux efforts.

## IV

J'appellerai A la face la mieux conservée et la plus ornée, celle aussi où l'écriture paraît la plus ancienne, B l'autre face.

L'inscription A se compose de 77 lignes, comptant environ 50 lettres chacune ; l'inscription B a 56 lignes de dimensions très inégales.

L'alphabet des deux inscriptions est le même : c'est l'alphabet ionien de 24 lettres, adopté en Béotie vers l'an 400, plus le Ϝ, d'un emploi d'ailleurs assez rare. Dans les deux textes le Γ a les branches inégales ; les lettres Ο Θ Ω sont sensiblement plus courtes que les autres, Σ a les branches divergentes, Κ des bras courts. Ces caractères de la bonne époque sont pourtant très sensiblement atténués dans le texte B, qui paraît être d'au moins une vingtaine d'années postérieur à l'inscription de la face principale. Ajoutons que l'Α à barre brisée, l'Ω à crochets (ᴝ), les *apices* ne se rencontrent que dans l'inscription A. Les inscriptions ne sont pas écrites στοιχηδόν et le lapicide a soigneusement évité de couper une syllabe en deux à la fin des lignes, dût-il, à cet effet, serrer les lettres finales ou au contraire laisser un blanc. Les formes dialectales et orthographiques sont celles du dialecte béotien « moderne », tel qu'il a été fixé dans le courant du IVe siècle, et dont la grammaire a été souvent écrite (1). C'est à peine si quelques irrégularités orthographiques

(1) Je renvoie à l'excellent travail de Meister (*Die griechischen Dialekte*, I, p. 203-288). Pour les lecteurs pressés je résume ici très brièvement les règles principales.

*Phonétique.* a) *Voyelles brèves*, α remplace quelquefois ε (ἰαρός), ο quelquefois α (στροτός) ; ε devant une voyelle devient ι (θιός). — b) *Voyelles longues, diphthongues.* ᾱ partout où le dorien emploie cette lettre (δᾱμος) ; ē long (attique η) s'écrit ει (μειμός) ; ει devient ι (ἐπιδή) ; ου devient ω (βωλά) ; υ commun s'écrit ου (οὐπέρ) et après λ, ν et les dentales souvent ιου (τιουχά, νιοῦν) ; οι s'écrit υ (Fυκία), αι = η (κή, ἡ(ι = αἰεί). — c) *Consonnes.* F ne se conserve qu'au début des mots ; σ est souvent redoublé sans raison apparente (ἀγόρασσιν). On trouve isolément π pour τ (πέτταρες), ττ pour σσ (ὁπόττον, κατασκευάττη). ζ est presque toujours remplacé par δ ou δδ.

*Articles.* Masc. et neutre sing. ὁ (τὸ) τῶ τῦ τόν (τό). Plur. τύ (τά) τῶν τῦς τώς (τά). Fém. ἁ τᾶς τᾷ τάν — τή τᾶν τῇς τάς. Pas de duel.

*Déclinaison.* Ire Fém. N. α G. ας D. η A. αν — η αων ης ας. Masc. ας αο η αν. 2e ος (ον) ω υ ον — υ (α) ων υς ως (α).

*Pronoms.* οὗτος ne prend jamais de τ initial (pluriel n. οὗτα).

*Conjugaison. Actif.* Infinitif présent en μεν (ποίμεν), aoriste en μεν ou ττη. 3e pers. plur. de l'impératif -νθω, du subjonctif -νθι.

*Moyen et passif.* Infinitif en σθη, subjonctif aoriste en -θειω.

*Mots invariables.* On emploie κάτ, πάρ, πότ, πεδά (μετά), ἐν avec l'acc. (pour ἐς), κα (ἄν).

indiquent un commencement d'influence de la κοινή sur l'écriture indigène. Ces irrégularités consistent notamment dans l'emploi de η à la place de la graphie ει. Ainsi, à côté des formes régulières béotiennes χρείματα, ἴει (= ἦι), κατασκευασθείει, φήνειτη, on trouve χρημάτων (A 26), ἴη (A 30), κατασκευασθείη, φήνητη. De même βηλομένη (A 18) au lieu de βειλομένη. On trouve aussi αὐτοῖ pour αὐτῷ (A 40).

L'inscription présente quelques formes ou graphies non encore attestées, mais conformes d'ailleurs à des faits déjà connus :

αὐτῖ adverbe (= αὐτεῖ) A 5
δεδωῶση (= δεδωκυῖαι) A 27
νιοῦν (= νῦν) A 5
δακκύλιος (= δακτύλιος) B 51 ;

enfin, les datifs « étoliens » ἰαόντυς, μεταφερόντυς (= ἰαόντοις, μεταφερόντοις), A 5 et 6.

La liste des mots entièrement nouveaux est assez considérable ; mais ce sont tous des composés ou diminutifs :

γευματικό(ς ?) (sens inconnu) B 29
ἐνωτίδιον, boucle d'oreille B 24
ἐπιπατρόφιον, nom patronymique A 28
ἐπισανδαλίς, courroie de sandale? B 29
ἐρωτίσκος, petit amour B 54
κοριχός, de fillette B 7, etc.
λίνινος, en lin B 9, 39
οὐστερομεινία, dernier jour du mois A 2
παρορφνιδωτός, bordé de noir B 40
προFαστίς, faubourienne A 7
ταραντίνινα, robe (?) en étoffe tarentine B 46
χλανιδίσκα, petit mantelet B 33

Je parlerai plus loin des noms propres qui nous apportent un contingent sérieux de nouveautés.

Voici maintenant, brièvement résumé, le contenu de nos inscriptions.

*Inscription A.*

Nous avons ici deux décrets du peuple de Tanagra, rendus le même jour, sur la proposition d'un même citoyen, Télésias fils de Thrasymaque.

Le premier décret est précédé d'un exposé des motifs (l. 3-10) qui nous raconte comment la cité a consulté l'oracle d'Apollon — sans doute celui du Ptoïon — pour savoir quel parti elle devait prendre au sujet du temple de Déméter et de Perséphone (Κόρα). Ce temple apparemment tombait en ruines. Fallait-il le laisser en place, *extra muros,* ou le transférer au lieu dit *Euhaméria,* ou enfin le rebâtir dans l'enceinte des murs ? L'oracle, dont le texte, d'allure poétique et obscure comme tous les oracles, nous est rapporté, ordonne ou semble ordonner le transfert dans la ville. C'est à la suite de cette décision qu'est rédigé le décret proprement dit (l. 11-38). Aux termes de ce décret, le peuple élira pour trois ans une commission de trois membres qui, de concert avec les magistrats ordinaires de la cité, choisira l'emplacement du nouveau sanctuaire, provoquera les expropriations nécessaires, dirigera et payera les travaux de construction et d'aménagement. Comme sans doute les finances de la ville commandent une rigoureuse économie, une souscription est ouverte, pour couvrir les frais des travaux, parmi les femmes de la ville ; le maximum de la cotisation par tête est fixé à 5 drachmes ; les noms des souscrivantes seront inscrits sur une stèle dressée dans le sanctuaire. Si la souscription laisse un reliquat non employé, il sera versé dans une caisse spéciale où l'on puisera à l'avenir pour les travaux de réparation et d'entretien du temple.

Ce premier décret est suivi de la liste des trois commissaires élus, en tête de laquelle figure l'auteur de la proposition (l. 38-39).

Le second décret (l. 39-44) répète et complète une disposition du premier : il ordonne de graver sur la stèle le texte des déci-

sions prises par le peuple et la liste des femmes qui ont souscrit, avec le montant de leurs souscriptions.

Cette liste occupe la fin de la pierre (l. 44-77). Elle se compose — ou plutôt se composait — de 98 noms suivis chacun de son patronymique et du montant de la cotisation exprimé par les sigles Γ (5 drachmes) HH (3 dr.) H (2 dr.) ⊢ (1 drachme). Chaque ligne renferme trois souscriptions.

On compte en tout 92 souscriptions à 5 drachmes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2 | — | à 3 | — |
| 3 | — | à 2 | — |
| 1 | — | à 1 | — |

Ensemble 473 drachmes.

Passons maintenant à la face B. Nous avons ici un catalogue d'offrandes en nature présentées par des femmes de la ville à la garde-robe des déesses. Ce catalogue est réparti entre trois exercices : archonte (Eu)athlos (l. 1-18), archonte Amyntas (l. 19-25), archonte Nicon (l. 26-56). Chaque année est désignée par le nom de l'archonte, des deux administrateurs des temples ou *hiérarques* et de leur greffier. Les noms des femmes, au nombre de trente-six au moins, ne sont pas accompagnés de leurs patronymiques ; un très petit nombre seulement de noms de la première liste se retrouvent sur la seconde, fait qui peut comporter diverses explications, mais qui paraît, en tout cas, confirmer mon hypothèse sur l'étendue de l'intervalle qui sépare les deux inscriptions. Les articles offerts sont tous des vêtements ou objets de parure ; ils sont désignés par leurs noms techniques, dont deux, mentionnés par les lexicographes, apparaissent ici pour la première fois dans un texte épigraphique (συμμετρία, τεγίδιον) ; souvent aussi on indique l'étoffe du vêtement, sa couleur, l'âge ou le sexe auquel il convient, les boutons précieux ou les courroies dont il est muni : ces indications intéresseront au plus haut degré les historiens du costume grec et en particulier du costume tanagréen.

Outre les objets de vêtement, on a consacré quelques bijoux

d'or — bague, chaînette, boucles d'oreilles, petits amours — dont le poids, évalué en pièces de monnaie usuelles, est soigneusement enregistré.

## V

Les personnes familières avec l'épigraphie grecque retrouveront sans peine dans leurs souvenirs des parallèles aux différentes parties de ce long document. Rappelons en ici quelques-uns.

L'exposé des motifs du premier décret, rapportant la consultation de l'oracle pour le choix de l'emplacement d'un temple, doit être rapproché de l'inscription d'Anaphé (*Inscr. insul. Æg.*, II, 248) où un certain Timothée consulte le dieu sur le choix du terrain où il doit bâtir une chapelle d'Aphrodite. De même, un marbre du Louvre (*CIA.*, II, 3, 1654) nous montre l'oracle ordonnant aux Athéniens de consacrer à Asclépios la maison et le jardin d'un certain Démon. Dans un très grand nombre de cas une ville, avant de bâtir un temple à un nouveau dieu, consultait la Pythie, et le dieu s'appelait alors Πυθόχρηστος (cp. l'inscription d'Érythrées, Dittenberger, *Sylloge*, 1re éd., n° 370).

L'ouverture d'une souscription pour l'érection ou la réparation d'un édifice, avec maximum fixé d'avance, est un fait fréquent en épigraphie (1). Pour ne parler que des souscriptions concernant un temple, nous avons l'intitulé d'un décret attique de ce genre (*CIA.*, II, 2, 981). Lindos nous a livré la liste des souscripteurs pour la restauration du temple d'Athéna Lindia (*I. ins. Æg.*, I, 764). On possédait même déjà (Pernice, *Att. Mitth.*, XVIII, 16) une liste de souscription où ne figurent que des femmes : mais il s'agissait d'un sanctuaire d'Aphrodite,

(1) S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 389. L'inscription *CIGS.* 4263, quoique concernant un emprunt, non une souscription proprement dite, présente de remarquables analogies avec notre texte A.

Phototypie B. Rihaud, Paris. 2-39

STÈLE DE TANAGRA

(MUSÉE DE LOUVRE)

élevé par des courtisanes de Paros, qui se cotisent pour bâtir une fontaine, un autel et un θάλαμος. A Tanagra nous sommes en présence d'honnêtes femmes, ou du moins, s'il y en a d'autres, elles sont confondues dans le troupeau des matrones.

Le catalogue de la face B vient également prendre place dans une série déjà abondante de documents analogues qu'on pourrait intituler les « inventaires de garde-robes sacrées ». Citons à Athènes les fragments des inventaires annuels du temple d'Artémis Brauronia (*CIA.*, II, 2, 751-765) (1), à Samos la grande inscription relative au temple d'Héra (C. Curtius, *Inschriften und Studien zur Geschichte von Samos*, 1877, n° 6) (2), enfin, le fragment de Thèbes publié par Rayet (*BCH.*, V, 264 = *CIGS.* 2421). Ce dernier texte, que je reproduis intégralement en note (3), présente avec notre Catalogue une analogie si parfaite dans la rédaction et dans la dénomination des vêtements qu'on serait bien tenté d'y reconnaître un marbre émigré de Tanagra à Thèbes : des déplacements de ce genre ont été expressément constatés (4). Une difficulté m'arrête : dans l'intitulé du fragment Rayet ne figure qu'un seul *hiérarque*, tandis que dans notre Catalogue ces magistrats sont toujours au

(1) Cf. Michaelis, *Der Parthenon*, p. 307 suiv.

(2) Cp. Koehler, *Att. Mitth.*, VII, 371.

(3) La longueur des lignes n'est malheureusement pas certaine. J'espace les leçons qui sont de mon fait.

Δι:ω]νυσίχω ἄρχοντος, ἱαραρχ[ίοντος Ἀγελ[άω ?.....
ε[ίω,] γραμματίδδοντος Φιλοξένω Γλαυκω[νίω, ἀνέθ ι αν ·]
Ἀρ]τεμισία τ α ρ α ν τ ι ν ά σ ι ο ν, λ ᾶ δ ο ς — Θιόδωρα... [τα-
ρα]ντῖνον [γ ρ ά μ] μ α τ' ἔχον. Ἀριστὼ ταραντῖνον π α [ῖ λ λ ω, ?
γρά] μ μ α τ' ἔχο[ν]. Αυσιμάχα [χιτ]ῶνα παρπόρφυ[ρ]ον. Αε-.
..]πτις χιτῶνα μάλινον (κ)οριδίω παρπόρφυρον, πο[υρεί-
νι]α πέτταρα. Ἱράνα σινδόνα, παρραπτὼς (?) π ο ρ φ [ύ ρ α ς ?]
πουρείνια ὀκτό. Θιοζότα σχιστὸν περιπόρφυρον, [π ο υ ρ ε ί-
νι]α ἕξ, κὴ λεῖρον. Τελεσίππα Ἀριστοδά[μω, παρρα-
π]τὼς πορφύρας ἔχοντα[.....

Aux l. 4 et 5, on lit depuis Rayet δάμ]ματα, « des coutures ». Si l'espace est insuffisant pour γράμματα on peut suppléer γράματα, orthographe fréquente en Béotie. L. 4, les caractères marqués sont . O \ (qui semblent bien indiquer ΓΡΑ); l. 5, le premier M est tout à fait incertain.

(4) Dittenberger dans l'introduction du *CIGS.*, I.

nombre de deux. A moins donc d'admettre que dans le temps écoulé entre les deux inscriptions (celle de Rayet paraît un peu plus ancienne) le nombre de ces fonctionnaires ait été modifié, il faut voir, dans le texte du *Corpus,* un parallèle thébain à notre document, qui l'éclaire autant qu'il en est éclairé. On ne doit pas s'étonner, d'ailleurs, de rencontrer dans deux ou plusieurs villes des usages aussi semblables. Le VIe livre de l'*Anthologie* nous a appris combien la consécration d'objets de vêtement était une coutume répandue ; presque partout elle a dû donner lieu à la tenue d'inventaires, de types à peu près identiques. Il est probable qu'à l'origine les offrandes de ce genre étaient réellement destinées à l'usage personnel de la déesse, c'est-à-dire de ses statues. Plus tard, la prêtresse du temple et ses auxiliaires ont dû profiter de ces libéralités ; dans notre inscription même l'énumération des objets offerts par une des femmes (B 38) est suivie de la mention οὕτα ἔχι ἁ ἱάρεια. Mais il n'est pas défendu de croire qu'on ne conservait pas indéfiniment des étoffes et des parures encombrantes et sujettes à dépérir ; de temps en temps, sans doute, on les vendait aux enchères au profit de la caisse sacrée.

## VI.

Deux mots maintenant sur la date et la provenance de l'inscription.

Rayet plaçait le fragment du catalogue thébain vers 250 avant J.-C. On peut faire descendre notre inscription une vingtaine d'années plus bas ; en aucun cas (du moins pour le texte A) ne faudrait-il, je crois, franchir la limite du IIIe siècle. Observons que la l. A 17 mentionne une *loi fédérale Béotienne* sur les formes de l'expropriation pour cause d'utilité publique (κὰτ τὸν νόμον τὸν κυνὸν Βοιωτῶν). Cette loi fédérale suppose nécessairement l'existence de la confédération béotienne,

qui prit fin, on le sait, en 171 avant J.-C. (Polybe, XXVII, 2, 10) (1).

Quant à la provenance du monument, les renseignements donnés à ce sujet par le marchand sont vagues et sujets à caution. Heureusement, l'inscription elle-même nous dispense de les soumettre à une enquête. Nous avons évidemment sous les yeux la stèle même que le premier décret ordonne d'ériger à Tanagra, ἐν τοῦ ἱαροῦ τὰς Δά]ματρος κὴ τᾶς Κόρας (A 31). Le culte de Déméter et de sa fille était jusqu'à présent plutôt soupçonné qu'attesté à Tanagra. Il existe dans cette ville un mois Δαμάτριος comme dans le reste de la Béotie, mais précisément la généralité de cette dénomination ne prouve rien pour un culte local. Hérodote nous apprend (V, 57) que les Géphyréens — les ancêtres d'Harmodios et d'Aristogiton — avaient apporté de Béotie à Athènes le culte de Déméter Ἀγαία; et d'autres historiens identifient Géphyra, patrie des Géphyréens, avec Tanagra. De plus, dans les tombes archaïques de Tanagra, on a recueilli bon nombre de figurines archaïques représentant Déméter sous la forme d'une déesse voilée vue à mi-corps. Pour l'époque classique les textes et les monuments sont muets. Pausanias, qui décrit assez longuement les temples de Tanagra, ne mentionne que ceux de Dionysos, de Thémis, d'Aphrodite, d'Apollon et deux temples d'Hermès. Même sur les monnaies de Tanagra on ne rencontre aucune trace du culte des Bonnes déesses. Notre inscription vient combler cette lacune. Elle nous montre le culte de Déméter et de Kora institué à Tanagra comme une religion essentiellement féminine, probablement dérivée du culte athénien ou thébain. Le temple, situé d'abord dans le faubourg, fut transféré, sur l'ordre de l'oracle, à l'intérieur de la ville : différence caractéristique avec les autres sanctuaires qui, d'après Pausanias, s'élevaient tous χωρὶς (τῶν οἰκιῶν) ὑπὲρ αὐτὰς ἐν καθαρῶι καὶ ἐκτὸς ἀνθρώπων (IX, 22, 2). Ce

(1) L'Εὐμάρων de notre texte (A 52) est-il le fils du Cléon, fils d'Eumaron, Tanagréen, mentionné dans un décret oropien des environ de 270 ? (*CIGS.* 290; cf. 2198.)

temple, d'ailleurs, ne doit pas avoir été bien considérable, puisque le décret semble prévoir qu'une souscription à 5 drachmes par tête, ouverte parmi les femmes de la ville, suffira à la reconstruction et pourrait même laisser un excédent (A 33) ! Si je ne me trompe fort, le taux modique de la cotisation a dû être choisi de telle sorte que toutes les femmes de Tanagra, excepté les indigentes, pussent apporter leur obole. Nous aurions donc ici la liste à peu près complète des bourgeoises de Tanagra vers 250 avant J.-C. Une liste de 98 noms de femmes représente, d'après les proportions normales de la statistique, une population libre, non indigente, d'environ 500 âmes.

Je bornerai là ces observations préliminaires, en renvoyant le lecteur curieux du détail au commentaire dont j'ai fait suivre la traduction. Ce que j'ai dit suffira, je l'espère, pour faire apprécier l'intérêt réel d'une inscription qui non seulement est la reine incontestée de l'épigraphie de Tanagra, mais occupera désormais une place d'honneur parmi les documents relatifs à la religion, au droit public et aux mœurs privées de la Grèce.

Voici maintenant le texte de l'inscription. Je ne donne en caractères épigraphiques que la première moitié de la face A ; la photographie jointe au présent article, qui reproduit les deux faces de la stèle, permettra au lecteur de se faire une idée plus exacte de l'aspect matériel du document.

ΚΑΦΙΣΙΑΟΑΡΧΟΝΤΟΣΤΩΤΡΙΤΩΥΑΦΙΣΜΑΤΑΜΕΙΝΟΣΘΗΛΟΥΘΙΩΟΥΣΤΕ
ΡΟΜΕΙΝΙΗΕΓΕΥΑΦΙΔΔΕΣΙΜΩΝΔΑΣΘΙΟΜΝΑΣΤΩΤΕΛΕΣΙΑΣΘΑΡΣΟΥΜΑΧΩ
//ΛΕΞΕΓΕΡΙΙΑΡΩΓΡΟΒΕΒΩΛΕΥΜΕΝΟΝΕΙΜΕΝΑΥΤΥΓΟΤΤΟΝΔΑΜΟΝΕΓΙΔΗ
ΜΑΝΤΕΥΟΜΕΝΑΣΤΑΣΓΟΛΙΟΣΟΥΓΕΡΤΩΙΑΡΩΤΑΣΔΑΜΑΤΡΟΣΚΗΤΑΣΚΟΡΑΣΓΟ
5 ΤΕΡΑΚΗΑΥΤΙΙΑΟΝΤΥΣΤΑΝΑΓΡΗΥΣΚΑΘΑΚΗΝΙΟΥΝΕΓΙΤΟΒΕΛΤΙΟΝΕΣΣΕΤΗ
ΗΜΕΤΑΦΕΡΟΝΤΥΣΕΝΤΟΝΤΟΓΟΝΤΟΝΤΑΣΕΥΑΜΕΡΙΑΣΕΙΕΝΓΟΛΙΝ ΟΑΓΟΛ
ΛΩΝΕΧΡΕΙΣΕΘΙΑΣΓΡΟΓΑΣΤΙΔΑΣΣΤΕΦΑΝΥΔΕΚΕΣΘΗΕΓΑΓΑΘΥΘΑΛΛΟΝ
ΤΑΣΚΗΟΥΤΟΓΟΙΜΕΝΕΥΧΟΜΕΝΩΣΑΥΤΗΣΤΗΣΘΙΗΣΟΓΩΣΩΝΚΑΤΑΣΚΕΥ
ΑΣΘΕΙΗΤΟΙΑΡΟΝΤΑΣΔΑΜΑΤΡΟΣΕΝΓΟΛΙΟΤΙΚΑΛΛΙΣΤΟΝΕΝΤΥΤΟΓΥΕΝΥΚΑ
10 ΦΗΝΗΤΗΤΥΣΓΟΛΕΜΑΡΧΥΣΚΗΤΥΣΣΟΥΝΔΙΚΥΣΚΗΤΗΑΡΧΗΤΗΗΡΕΘΕΙΣΗ
ΔΕΔΟΧΘΗΤΥΔΑΜΥΕΓΙΚΑΤΟΥΑΦΙΣΜΑΚΟΥΡΩΘΕΙΕΙΑΡΧΑΝΕΛΕΣΘΗΤΟΝΔΑ
ΜΟΝΕΝΓΕΤΙΑΤΡΙΑΤΡΙΣΑΝΔΡΑΣΜΗΝΙΩΤΕΡΩΣΤΡΙΑΚΟΝΤΑΓΕΤΙΩΝΤΑΝ
ΔΕΗΡΕΘΕΙΣΑΝΚΑΤΑΣΚΕΥΑΤΤΗΤΟΙΑΡΟΝΕΝΓΟΛΙΒΩΛΕΥΟΜΕΝΩΣΓΕΔΑ
ΤΩΝΓΟΛΕΜΑΡΧΩΝΚΗΤΩΑΡΧΙΤΕΚΤΟΝΟΣΗΔΕΚΑΤΙΝΟΣΤΟΓΟΣΗΓΥΚΙΑΧΡΗ
15 ΣΙΜΟΣΙΕΙΓΟΤΤΑΝΚΑΤΑΣΚΕΥΑΝΤΩΙΑΡΩΤΥΓΟΛΕΜΑΡΧΥΣΟΥΝΚΑΛΕΣ
ΞΑΝΤΕΣΤΟΝΔΑΜΟΝΣΤΑΣΑΝΘΩΤΙΜΑΤΑΣΕΝΔΕΚΑΑΝΔΡΑΣΚΑΤΤΟΝΝΟΜΟΝ
ΤΟΝΚΥΝΟΝΒΟΙΩΤΩΝΟΓΩΣΔΕΚΗΧΡΗΜΑΤΩΝΓΟΡΟΣΓΕΝΕΙΤΗΚΗΚΑΤΑΣΚΕΥ
ΑΣΘΕΙΕΙΤΟΙΑΡΟΝΚΗΟΝΑΟΣΟΤΙΤΑΧΙΣΤΑΕΣΣΕΙΜΕΝΤΗΒΗΛΟΜΕΝΗΤΑΝ
ΓΟΥΝΗΚΩΝΕΓΑΝΓΕΙΛΑΣΘΗΜΗΓΛΙΟΝΓΕΝΤΕΔΡΑΧΜΑΣΚΗΔΟΜΕΝΤΗΑΡΧΗΤΗ
20 ///ΕΘΕΙΣΗΕΝΑΜΕΡΗΣΓΙΚΑΤΙΤΑΝΔΕΑΡΧΑΝΛΑΒΩΣΑΝΟΥΤΑΤΑΧΡΕΙΜΑΤΑΑΝΑ
//////ΓΝΕΝΤΑΝΚΑΤΑΣΚΕΥΑΝΤΩΙΑΡΩΚΗΕΝΤΑΝΑΓΟΡΑΣΣΙΝΩΝΚΑΔΕ
/////////ΜΕΝΩΣΓΕΔΑΤΩΝΓΟΛΕΜΑΡΧΩΝΟΓΗΚΑΦΗΝΕΙΤΗΑΥΤΥΣΛΟΥΣΙ
//////////ΜΕΝΚΗΑΓΟΛΟΓΙΤΤΑΣΘΗΤΟΛΑΜΜΑΚΗΤΟΑΛΩΜΑΓΟΤΤΩΣ

Inscription A.

Écriture régulière, mais trop serrée. Hauteur des grandes lettres : 7 millimètres.

Alphabet : A (ou A) B Γ Δ E F I H Θ I K Λ M N Ξ O Γ P Σ T Y Φ X Ψ Ω.

I (*Fragment supérieur*).

Καφισίαο ἄρχ̣οντος τῶ τρίτω, ψαφίσματα μεινὸς Θηλουθίω οὐστε-
ρ̣ομεινίη · ἐπεψάφιδδε Σιμώνδας Θιομνάστω · Τελεσίας Θαρσουμάχ̣ω
ἔ]λεξε περὶ ἰαρῶ, προβεβωλευμένον εἶμεν αὐτῦ πὸτ τὸν δᾶμον ·
Ἐπιδὴ (espace)
μ̣αντευομένας τᾶς πόλιος οὐπὲρ τῶ ἰαρῶ τᾶς Δάματρος κὴ τᾶς
Κόρας, πό-
5 τερα κὴ αὐτῖ ἰαόντυς Ταναγρήυς καθὰ κὴ νιοῦν ἐπὶ τὸ βέλτιον ἔσσετη
ἢ μεταφερόντυς ἐν τὸν τόπον τὸν τᾶς Εὐαμερίας εἶ ἐν πόλιν ·
(espace) ὁ Ἀπόλ-
λων ἔχ̣ρεισε « θιὰς προϝαστίδας στεφάνυ δέκεσθη ἐπ' ἀγαθῦ θάλλον-
τας κὴ οὔτο ποίμεν εὐχ̣ομένως αὐτῆς τῆς θιῆς » · ὅπως ὧν κατασκευ-
ασθείη τὸ ἰαρὸν τᾶς Δάματρος ἐν πόλι ὅτι κάλλιστον ἐν τῦ τόπυ ἐν ὕκα
10 φήνητη τῦς πολεμάρχ̣υς κὴ τῦς σουνδίκυς κὴ τῆ ἀρχ̣ῆ τῆ ἡρεθείση ·
Δεδόχ̣θη τῦ δάμυ, ἐπί κα τὸ ψάφισμα κουρωθείει, ἀρχ̣ὰν ἐλέσθη
τὸν δᾶ-
μ̣ον ἐν Ϝέτια τρία, τρῖς ἄνδρας μὴ νιωτέρως τριάκοντα Ϝετίων · τὰν
δὲ ἡρεθεῖσαν κατασκευάττη τὸ ἰαρὸν ἐν πόλι, βωλευομένως πεδὰ
τῶν πολεμάρχ̣ων κὴ τῶ ἀρχ̣ιτέκτονος · ἡ δέ κά τινος τόπος ἢ Ϝυκία
χρή-
15 σιμος ἴει πὸτ τὰν κατασκευὰν τῶ ἰαρῶ, τὺ πολέμαρχ̣υ σουνκαλέσ-
σ̣αντες τὸν δᾶμον στασάνθω τιματὰς ἕνδεκα ἄνδρας κὰτ τὸν νόμ̣ον
τὸν κυνὸν Βοιωτῶν · ὅπως δὲ κὴ χ̣ρημάτων πόρος γένειτη κὴ
κατασκευ-
ασθείει τὸ ἰαρὸν κὴ ὁ ναὸς ὅτι τάχ̣ιστα, ἐσσεῖμεν τῆ βηλομένη τᾶν
γουνηκῶν ἐπανγειλάσθη μὴ πλῖον πέντε δραχ̣μὰς κὴ δόμεν τῆ ἀρχ̣ῆ τῆ
20 ἡρεθ]είση ἐν ἁμέρης Ϝίκατι, τὰν δὲ ἀρχ̣ὰν λαβῶσαν οὗτα τὰ χ̣ρεί-
μ̣ατα ἀνα-
τιθεῖμ]εν (?) ἐν τὰν κατασκευὰν τῶ ἰαρὼ κὴ ἐν τὰν ἀγόρασσιν ὧν κα δε-

ίη, βωλευομ]ένως πεδὰ τῶν πολεμάρχων, ὅπη κα φήνειτη αὐτῦς λουσι-
τελέστατον εἶ]μεν, κὴ ἀπολογίττασθη τὸ λᾶμμα κὴ τὸ ἅλωμα πὸτ τὼς
κατόπτας · ἡ δέ] κα μὴ ἐκποιίωνθι τὰ χρείματα ἐκ τᾶν ἐπανγελιάων,
25 τὸν ταμίαν τὸν] ἐπὶ τῶν καθιαρωμένων τὸν ἠὶ ἄρχοντα διδόμεν ὁ-
πόττων? κα δ]είη χρημάτων κὴ τὸ ἅλωμα ἀπολογίττασθη πὸτ τὼς
κατόπτας · ὅπω]ς δὲ κὴ φανερὴ ἴωνθι τὴ ἐπανγελμένη κὴ δεδωῶση
γουνῆκες, ἀπολο]γίττασθη (?) τὸ ὄνουμα κὴ ἐπιπατρόφιον κὴ ὁπόττον κα ἑ-
κάστα ἴη δεδωῶ]σα, πρίασθη δὲ κὴ στάλαν κὴ ἀνγράψη τὰ ὀνούματα
30 κὴ ἐπιπατρόφια τᾶν γ]ουνηκῶν κὴ ὁπόττον κα ἑκά[σ]τα δεδωῶσα ἴη κὴ ἀνθε[ῖ-
μεν (?) ἐν τῦ ἰαρῦ τᾶς Δά]ματρος κὴ τᾶς Κόρας, μὴ πλῖον ἀναλίσκοντας δραχμ-
ὰς πετταράκοντα?] κὴ τὸ ἅλωμα ἀπολογίττασθη [π]ὸτ τὼς κατόπτας · ἡ δέ κ[ά
τι? οὐπεργένειτη?] ἀργούριον ἀπὸ τᾶν ἐπανγελιάων, τὰν ἀρχὰν ἀπολ[ο-
γίττασθη κὴ δόμε]ν τῦ ταμίη τῦ ἐπὶ τῶν καθιαρωμένων, τὸν δὲ τα-
35 μίαν ἀνγράψη ο]ὗτ' (?) ἐπ' αὐτῶ « ἰαρὸν τᾶς Δάματρος κὴ τᾶ[ς] Κόρ[ας »...

## II (*Fragment inférieur*).

. . . . . εἶμεν (?) ἡ δέ κά [τ]ι ἐπισκευ[ᾶς] δείει (?) τῶν ἐν
τῦ ἰαρῦ? λαμβάνεμεν? τὸν ἠὶ ταμ]ίαν ἀφ' οὗτων τῶν χρειμάτων κὴ ἀπολογίτ-
τασθη τὸ ἅλωμα? πὸτ τ]ὼς κατόπτας. Ἀρχὰ ἠρέθει (espace) Τελε-
σίας Θαρ[σου]-
μάχω (espace). . . α]ς Θιοτίμω (espace) Σιμώνδας Θιομνάστω (espace). — Τελεσία[ς
40 Θαρσουμάχω ἔλεξε] προβεβωλευμένον εἶμεν αὐτοῖ, ἐν ἀνγραφῆ ε[ἶμε]ν
τὸ ψάφισμα ὃ ἔγραψ]ε (?) [οὐπ]ὲ[ρ] τᾶς κα[τ]ασκευᾶς τῶ ἰαρῶ τᾶς [Δάματρος

κὴ τᾶς Κόρας κὴ π]άντα τὰ [ὀνούματα τᾶν] γουνηκ[ῶν] τ]ὴ ἐδώκασαν [ἐπὶ] τὰν κα-
τασκευὰν τῶ ἱαρῶ τᾶ]ς Δάμ[ατρος?] <τᾶς Δ[άματρος]> κὴ τᾶς Κόρας κὰτ τὸ ψά-
φισμα · Ἀνδρό[κ]λια Ἱα]τροκλῖος? Π Ἀσω[π]ο [δώρα?] Πουθ[ίαο? Π
45 . . . . . .] νος Π [Κ[λία Πα[σ]ιτίμ]ω (?). . . . ΣΑΛ... Π. ΚΡΕ. .
. . . . ΣΙ . . . . . Π Κλία Τ[ε]λε[σίω ? Π] . . . . . .
. . . . . ? Δά]μωνος [Π] Τιμασιθ[ία Εὐβ[ώ]λ[ω Π] . . . . . .
. . . . . φ]ιλα Πε[δ]αγένιος Π Ἀριστόκ[λ ια ?. . . . . .Π. . . . .Π
. . . . .]α Διωνουσ[ίω] Π Μου[ρτώ?. . . . . .Π. . . . .Π
50 Καλλί]στα (?) Ἀλεξάνδρω Π Ἀβ[α]ε[οδώρα? . . . . . .Π. . . . .Π
Ἀρχε]λά[α] (?) Ἀρχελαίδαο Π Θ[ι]οκούδα (?) Ὀλ[ουμπίχω ? Π.
.]ΑΜ. . . . . .[Π
Ἀγ]ασιστρότα (?) Θιοζό[τ]ω Π [Εὐ]μαρί[χα?] Εὐμάρωνος [Π]. . .
ΡΗΙ. . . ΙΑ. . . Ο. . . [Π
Θ]ιοτίμα [Π]ούθωνος Π Θιοτίμα Ἀρχελαίδαο Π Καλλ[ίστα?. . . .Π]
Θειβαγένα Φρουνίδαο Π Φηναρέτα Καφισίαο Π Ἀρχεαγάθ[α?. . .Π]
55 . . σισ[τρότα?] Ὀλουμπιοδώρω Π [. . .κ]λια [Τι]μηνέτω (?) Π Ἀρκα-
[δία?. . . . .Π]
Ἐπεύκτ[ι]ς Θέμων[ο]ς Π Ἱαρὼ Νικοκλεῖος Π Ἀσωπ[ίς. . . . .Π]
Ἀριστὼ Μορούχω Π Λουσὶς Λουσίαο Π Ἀμινὼ Θι[ομ]νά [στω Π]
Ἀμινὼ Σκουθρίωνος Π Ἀπολλοδώρα Λιοντίσ[κ]ωΠ ..ε.. [κλ]ειος [Π]
Πιστόκλια Θιομνάστω Π Ξεννὼ Ἕρμωνος Π Φερετίμα[Χ]η[ρί]ππω (?)
[Π]
60 Δώρα Δωροθίω Π Ὁμολωιοδώρα Ὁμολωιοδώρω Π Θιόκλια Φι-
λώταο Π
Ἐπίχαρις Δ[ιω]νουσοδώρω Π Φρούνα Ἀνδρονίκω Π Ἀσωπίς (?)...
ΑΝΙΑΟ Π
Νικοστρότα Φιλλέαο Π Θιομνάστ[α] Πασιτίμω Π Εὐετ[ειρὶς] Θιο-
δώρω Π
Σώκλεια Διωνουσοδ[ώρω] Π Πολουκρίτα Ἀλκίμω Π Ἱπολάα Χαρι-
κλεῖος Π
Λουσὶς Ὁμολωίχω Π Στροτονί[κα] Κορούθωνος Π Γαστὼ Ἀγη-
μώνδαο Π
65 Ἰ]ράνα Κλίωνος Π Φιλόκλια Μιξιδάμω Π Μνασαγόρα Ἀρκεσίλαο (?) Π

Θιοδώρα Νευμεινί[χ]ω Π Τέλεσσις Λουσίαο Π Ἀρχεστρότα Πίργιος Π
Ἀ]ρχεστρότα Ὀρσίμαο Π Ἱαράρχα Δαμοκλίδαο Π Δ[α]μοτίμα Βου-
. κάττ[ω] Π
Κ]αφίσα Ἐροτί[ωνος] Π Πτωιοδώρα Τιμηνέτω Π Μνασιθία Εὐδα-
μίχω Π
Θ]ιομνάστα Γ[λαύκ]ω (?) Π Πουθόκλια Νικοκλεῖος Π Μνασαγόρα
Διοκλεῖος Π
70 Νικολάα Πο[υθία]ο (?) Π Τιμοκρίτα Κλιάρχ<λιαρ>ωΠ Πουθὶς
Θωρ[ακί]δαο Π
Ξενοπιθὶς Ἀνθίαο Π Ἀντιγενὶς Φιλάγρω Π Ἀριστογίτα Ἀριστίαο Π
Ὀλουμπίχα [Ἀ]ριστοκλεῖος Π Διοδώρα Διοδώρω Π Ῥόδιον Ἀσκλα-
[πιάδαο Π
. . . . Ἀρχελαίδαο Π Καλλὶς Κα[λλ]ίππω Π Ἐπίχαρις Τευμασιγέ-
[νιος? Π]
. . . . . Ἀριστοτίμω Π Ξενο[κ]κ[ὼ Βα]κχίω Π Ξενόκλια Ἐλα-
[σίππω ? Π]
75 Εὐξένα Εὐμειθίδαο Ⱨ Φιλοξένα Διογίτονος ⊢ Ἱράνα Διωνουσίω Ⱨ
Ξενόκλια Δαμοθύνω Ⱨ Εὐνόσ[τα?] Καλλιστρότω ⱨⱨ Γλαφούρα
Κλίωνος ⱨⱨ

(*Blanc*).

## Inscription B.

Gros caractères (15 m/m) :

Εὐ]αέθλω (?) ἄρχοντος, ἱαραρχι-
όντων Ἀσωποκρίτω Κλιωνίω,
....λονος Καφισοδοτ[ί]ω, γραμ-
ματίδδοντος Διοδώρω [Π]εδαγε-
5 νείω, ἀνεθίαν (vac)

Petits caractères (9 m/m) :

Φιλοτίμα κιθῶνα πορφούριον παιδ[ικ]όν
Δαμονίκα ἀμόργινον κιθ[ῶ]να κορικό[ν
Φιλλὼ κροκωτόν (vac)
Ὁμολωὶς λίνινον [κι]θ[ῶ]να πο[ρφούρ]ιον
10 Εἰκασ[ί]α (?) συμμετρίαν γουνηκίαν
Φιλο[.... ἀ]μπεχόνιον γουνήκ[ιον] λευκόν

Φιλόκλια [χλα]νίδ[α (vac)
Ϝαναξὶ[ς χλ]α[νί]δα (vac)
Γ]οργὶς ....α (?) ἐπίχρ[ουσον?..... ΑΛ
15 ΙΡΑΑΤΑ Δ Ρ[Α]Ο..... [? ἐνωτί-
δια ΔΥ (?) .....Π....
Ξεννὼ [..ρ]ον [χρ]ουσίον (?) [πο]υρείνια [ἔ]χ[ον-
τα ἑπτά : Διοκ[κ]ὼ [κιθῶν]α (?) πα[ἰ]λλω, ἀργο[ύρια?
Ἀμούνταο ἄρχοντος, ἱαραρχιόν[των] Θωρ[ακί-]
20 δαο Ματρωνίω, Σαμίαο Δαμαρετίω, ἐπ[άνθε-]
τα χιτώνια · Πουθὶ[ς χιτ]ῶνα κορικὸν ΚΙΙΛ[Ι]ΔΕ[Ι]
ΟΝ τέλειον · Εὐτύχα ἀμόργινον · Καλλί[χ]α ἀν[δρ-
ῖον? Φιλ]οτίμα [μ]άλινον · [Δα]μοτίμα λευκό[ν · ἐ-]

(Fragment inférieur).

νωτίδια Ἰάρω[ν οὐ]πὲρ Δ[α]μῶ[ς] · ἐρ[ωτίσκως? Ἀρ-]
25 χελάα (vac).
Νίκωνο[ς] ἄρχοντος, ἱαραρχιόντων Εὐγίτ[ονος]
Τυχωνίω, Τιμίναο Φρουνωνίω, γ[ρα]μματίδδο[ντος]
Φρούνωνος Τιμίναο, ἐπάνθετα χιτώνι[α ·] Ἐμπέδ[δα?]
χιτῶνα κορικὸν γευματικὸν (1) ἐπισανδαλίδας [ἔ]χον-
30 τα ἕξ : Πτωιοδώρα σχιστὸμ μάλινον πουρεινί-
δας ἔχοντα ἕξ. (vac)
Φ[ι]λοξέν[α] τρίβωνα ἀνδρῖον
Ἀνδρο[κ]κὼ χλανιδί[σκ]αν λευκάν
Εὐ]φάνια χιτῶνα μάλινον [π]ουρείνια
35 σάρδια ἔχοντα ἕξ :
Λιουσὶς χλαμουδίσκαν.
Φιλοκκὼ ταραντῖνον ῥάκινον.
Ξενοκκὼ χλανίδας δύο, τεγίδιομ λευκόν,
λίνινος παρπόρφουρος · οὔτα ἔχι ἁ ἱάρεια.
40 Φούσις χιτῶνα κορικὸν παρορφνιδωτόν.
Δαμοτίμα χιτωνίσκ[ο]ν παρορφνιδωτὸγ κοριδ[ίω].
Ἀριστόκλια χιτῶνα φάρινογ κοριδίω παρο[ρφνιδω-]

(1) AN corrigé en ON.

τὸν ἀνεπίγραφον, χ̣ιτῶ̣ν̣α παΐλλω παρ[πόρφυρον].
Δαμοκρίτα χιτῶνα λίνινομ παρπόρφυρον, χιτῶν[α]
45 κοριδίω παρορφνιδω[τόν], ἀμόργινον κοριδίω χι[τῶνα],
ταραντίνιναν παρο[ρφνιδω]τὸν κοριδίω ἀνεπίγ[ραφον ?].
Θιοδώρα χιτῶνα παρορ[φνιδωτ]ὸν κοριδίω.
Χηρίππα χιτῶνα [κορι]δίω παρορφνιδωτόν.
Ἰαρόκλια χιτῶνα κοριδίω, [ταρ]αν[τίνιν]αν παρορφνιδ[ω]-
50 τόν, χιτῶνα παΐλλω παρπόρφυρον, ἀνεπίγραφα.
Χρούσια : δακκύλιος ὁλκὰ χρούσιος, ἀλύσιον
Πασίκλια ὁλκ[ὰ χρού]σιος πέτταρες ὀβολύ, Ὁμολω[ΐς] ?
Τιμηνέτα ἐνωτίδια ὁλκὰ εἰμίχρουσον, ἐνωτίδια
περίδυγα ὁλκὰ πέτταρες ὀβολύ, ἐρωτίσκυ ὁλκὰ
55 εἰμίχρουσον : ὁλκὰ [πάν]τ[ω]ν, χρούσιοι τρῖς ε[ἰμί]χρουσ[ον]
(vac.) δ[ύ]' ὀβολύ.

## Traduction.

*Inscription A.*

Kaphisias, troisième du nom, étant archonte, décrets du mois Thélouthios, dernier jour du mois.

(Premier décret)

Président : Simondas, fils de Thiomnastos. Télésias, fils de Tharsoumachos, a dit au sujet du sanctuaire, qu'il avait reçu du Conseil l'autorisation préalable de porter devant le peuple le décret suivant :

Attendu que la cité a consulté l'oracle au sujet du sanctuaire de Déméter et de Kora, afin de savoir si les Tanagréens se trouveront bien, même s'ils laissent le sanctuaire dans son emplacement actuel, ou bien (s'ils doivent) le transférer au lieu dit de la Bonne santé ou dans la ville ;

Attendu qu'Apollon a répondu : « Recevez, pour votre bonheur, dans la couronne des murs (?) les déesses habitantes des faubourgs, en banquetant (?), et faites cela en adressant des prières à ces mêmes déesses » ;

Afin donc que le sanctuaire de Déméter soit construit dans la ville, le mieux possible, dans le lieu qui paraîtra bon aux polémarques, aux syndics et à la commission élue,

Le peuple décrète :

(§ 1) Après que le décret aura reçu force de loi, le peuple élira pour trois ans une commission composée de trois hommes, âgés d'au moins trente ans. (§ 2) La commission, ainsi choisie, construira le sanctuaire dans la ville, délibérant à ce sujet avec les polémarques et l'architecte. (§ 3) S'ils ont besoin, pour la construction du sanctuaire, soit du terrain, soit de la maison d'un particulier, les polémarques, après avoir convoqué le peuple, feront désigner dix estimateurs, conformément à la loi commune des Béotiens. (§ 4) Afin de se procurer les ressources nécessaires, et pour que le sanctuaire et le temple soient construits le plus promptement possible, il sera loisible aux femmes qui le voudront de souscrire et de verser, dans les vingt jours, à la commission élue une somme de 5 drachmes au plus par tête ; la commission, après avoir recueilli ces sommes, les consacrera à la construction du sanctuaire et à l'achat des objets nécessaires, délibérant avec les polémarques sur l'emploi le plus utile à faire de ces fonds, et elle rendra compte aux censeurs de la recette et de la dépense. (§ 5) Si les souscriptions recueillies ne suffisent pas à parfaire la somme, le trésorier des fonds sacrés en exercice remettra à la commission les fonds nécessaires et rendra compte de la dépense aux censeurs. (§ 6) Et afin que les femmes qui auront souscrit et versé soient connues de tous, on tiendra registre du nom, du patronymique et de la cotisation de chacune d'elles ; on achètera une stèle et y inscrira les noms, patronymiques et cotisations de chacune des bienfaitrices et la consacrera dans le sanctuaire de Déméter et de Kora, sans y dépenser plus de (quarante ?) drachmes, et l'on rendra compte de la dépense aux censeurs. (§ 7) Si les souscriptions laissent un reliquat non employé, la commission remettra cette somme au trésorier des fonds sacrés et ce trésorier inscrira sur la caisse où il la

déposera la mention « Argent consacré à Déméter et à Kora ». (§ 8) Si, dans la suite, il est besoin de fonds pour restaurer quelque partie du temple, le trésorier en exercice puisera la somme nécessaire dans cette caisse, et rendra compte de la dépense aux censeurs.

(*Nomination de la commission*)

Ont été élus commissaires : Télésias fils de Tharsoumachos, N..... fils de Thiotimos, Simondas fils de Thiomnastos.

(Second décret)

Télésias, fils de Tharsoumachos, a dit qu'il avait reçu du Conseil l'autorisation préalable de faire inscrire (?) sur la stèle le décret qu'il a rédigé au sujet de la construction du sanctuaire de Déméter et de Kora et les noms de toutes les femmes qui ont contribué à la construction du sanctuaire de Déméter et de Kora, conformément au décret.

(*Liste des souscriptrices*) (1)

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 92 | souscriptrices | à 5 | drachmes | par tête | soit | 460 dr. |
| 2 | » | à 3 | » | — | — | 6 » |
| 3 | » | à 2 | » | — | — | 6 » |
| 1 | » | à 1 | » | — | — | 1 » |
| | | | | | Ensemble..... | 473 dr. |

*Inscription B.*

Sous l'archontat d'(Eu)aethlos, étant hiérarques Asopokritos fils de Cléon, et.....on fils de Kaphisodotos, greffier Diodoros fils de Pédagénès, ont consacré :

*Philotima* une tunique pourpre pour garçonnet;
*Damonika* une tunique en tissu d'Amorgos pour fillette;
*Phillô* (une tunique) couleur de safran;
*Homoloïs* une tunique de lin, couleur de pourpre;

(1) Nous jugeons inutile de traduire cette liste de noms. Voir plus loin, à la fin du commentaire, le classement alphabétique des noms propres.

*Ikasia* (?) une tunique de femme descendant jusqu'aux chevilles;

*Philo*... un châle léger de femme, de couleur blanche;

*Philoklia* un manteau léger;

*Vanaxis* un manteau léger;

*Gorgis* un... doré;

*N*... des boucles d'oreille;.....

*Xenno* un..... ayant sept boutons;

*Diokko* (une tunique?) d'enfant.....

Sous l'archontat d'Amyntas, étant hiérarques Thorakidas fils de Matron, Samias fils de Damarétos, vêtements consacrés en sus :

*Pouthis* une tunique de petite fille et une (tunique) lydienne (?) complète;

*Eutycha* une (tunique) en tissu d'Amorgos;

*Kallicha* une (tunique) d'homme;

*Philotima* une (tunique) couleur jaune de coing;

*Damotima* une (tunique) blanche;

Des boucles d'oreille offertes par *Hiaron* pour le compte de *Damo*;

De petits amours offerts par *Archélaa*.

Sous l'archontat de Nikon, étant hiérarques Eugiton fils de Tychon, Timinas fils de Phrounon, greffier Phrounon fils de Timinas, vêtements consacrés en sus :

*Empedda* une tunique de petite fille, un tablier (?) avec six courroies de sandales (?);

*Ptoiodora* une (tunique) fendue, couleur jaune de coing, ayant six boutons;

*Philoxéna* un gros manteau d'homme;

*Androkkô* un petit manteau léger blanc;

*Euphania* une tunique couleur jaune coing, ayant six boutons en cornaline;

*Liousis* un petit collet;

*Philokkô* un châle de Tarente déchiré;

*Xenokkô* deux manteaux légers, un chapeau de paille (?)

blanc, une (tunique) de lin, avec bordure de pourpre; ces vêtements sont aux mains de la prêtresse;

*Phousis* une tunique de fillette à bordure noire;

*Damotima* une petite tunique à bordure noire pour fillette;

*Aristoklia* une tunique en toile, pour fillette, avec bordure noire, sans inscription; une tunique de garçonnet à bordure de pourpre;

*Damokrita* une tunique en lin à bordure de pourpre, une tunique de fillette à bordure noire, une (tunique) en tissu (?) d'Amorgos pour fillette, une *tarentinienne* à bordure noire pour fillette, sans inscription;

*Thiodora* une tunique à bordure noire pour fillette;

*Chérippa* une tunique à bordure noire pour fillette;

*Hiaroklia* une tunique de fillette, une *tarentinienne* à bordure noire, une tunique de garçonnet à bordure pourpre —, le tout sans inscription.

Objets en or. *Pasiklia :* bague, poids : 1 statère d'or;

*Homoloïs* (?) : chaînette, poids : 1 statère, 4 oboles.

*Timénéta :* boucles d'oreille, poids : un demi-statère, boucles d'oreille en forme de cercle (?); poids : 4 oboles; petits amours, poids : un demi-statère.

Poids total (des objets en or) : 3 1/2 statères, 2 oboles.

## Commentaire.

*Inscription A.*

L. 1. — Pour les différentes variantes qu'on relève dans l'intitulé des décrets de Tanagra, cf. Swoboda, *Die griechischen Volksbeschlüsse,* p. 264. La formule complète, telle que nous l'avons ici, se retrouve à Haliartos, Orchomène et Thespies.

Καφισ[ί]ao ἄρ[χ]οντος τῶ τρίτω]. Nous connaissons déjà à Tanagra plusieurs Kaphisias qui jouent un rôle politique vers la fin du IIIe siècle : l'un d'eux, fils d'Argiklidas, est l'auteur d'un décret de proxénie (*CIGS.* 509), un autre — ou le même? — préside deux assemblées (*ib.* 507. 516). Un président d'assemblée, Apol-

lodoros, est fils de Kaphisias (*ib.* 506). Une base de statue trouvée à Tanagra est signée Καφισίας ἐπόεισε (530). Le nom, dérivé du fleuve-dieu Képhisos, était donc fort commun à Tanagra et il ne faut pas s'étonner si, dans la suite des siècles, trois archontes tanagréens se sont appelés ainsi ; le nôtre est le troisième du nom. Les mots τῷ τρίτῳ ne comportent pas, en effet, d'autre traduction ; la Chronique de Paros distingue de la même façon les archontes athéniens homonymes : ἄρχοντος Κριτίου τοῦ προτέρου (l. 52), Δαμασίου τοῦ δευτέρου (54); cf. encore l. 59, 63, 75, 79. A Tanagra même un décret (522) est intitulé Ἀπολλοδώρῳ ἄρχοντος τῷ ὑστέρῳ — c'est-à-dire deuxième du nom. A Hyettos (2814), on lit : Ἱππάρχῳ ἄρχοντος Βοιωτῶν, ἐπὶ πόλιος δὲ Τιμασιθίω τῷ δευτέρῳ et encore (2821) : Νικίαο ἄρχοντος Βοιωτῶν, ἐπὶ πόλιος δὲ Θρασυλάω τῷ ὑστέρῳ. La traduction « archonte pour la troisième fois » serait fautive parce qu'il faudrait τὸ τρίτον, ainsi à Orchomène (*CIGS.* 3176) : Πωτάλλιος ἄρχοντος Σωστρο[τίω τὸ πέ]τρατον. (La lecture de Lolling m'inspire des doutes.) Nous ignorons d'ailleurs quelles étaient à Tanagra les fonctions de l'archonte, qui paraît avoir été unique.

Remarquons qu'un archonte *fédéral* béotien du nom de Kaphisias figure dans diverses inscriptions de la fin du IIIe siècle (209, 302, 2818), mais nous ne savons pas de quelle ville il était originaire, et rien n'autorise à l'identifier avec celui de notre inscription.

Donnons, en terminant, la liste alphabétique des archontes tanagréens actuellement connus (un astérisque désigne ceux qui sont révélés par notre inscription) :

Ἀθανογίτων (529). Ἀμινοκλεῖς (511). * Ἀμούντας. Ἀπολλόδωρος II (522). Ἀριστοκλίδας (513, 517). Εἰρίας (505). *Εὐ]άεθλος (?). Εὐξίθιος (507). * Καφισίας III. Νικίας (518). * Νίκων. Ξενάριστος (504, 506). Πολυκλίδας (519). Τίμων (523, 524).... ιχος (525)... δωρος (531).

L. 1. Θηλουθίω]. Plus ordinairement Θειλούθιος. Lipsius et Bischoff assignent par conjecture à ce mois la septième place dans le calendrier béotien, correspondante à Skirophorion (juin) du calendrier attique (on sait que l'année béotienne commence

en hiver) ; Bœckh, Latyschew et Ad. Schmidt (note manuscrite sur mon exemplaire de la dissertation de Bischoff) préfèrent la sixième place.

οὐστερομεινίῃ] mot nouveau (datif), calqué sur νευμεινία; le sens n'est pas douteux. On devait aussi dire τριακάς, puisqu'on trouve προτριακάδι (*CIGS.* 523). Les décrets tanagréens sont datés de quantièmes extrêmement variables, qui paraissent n'obéir à aucune règle. Tout au plus peut-on constater une certaine préférence pour la néoménie (nos 505, 517, 523, 524). Sans doute les polémarques convoquaient l'assemblée quand ils le jugeaient opportun. Cf. l. 15 : τὺ πολέμαρχυ σουνκαλέσσαντες τὸν δᾶμον.

L. 3. προβεβωλευμένον]. Il s'agit d'une autorisation préalable donnée par une βουλή démocratique et non par des πρόβουλοι oligarchiques ; l'existence de la βουλή à Tanagra est attestée par de nombreux textes ; le n° 527, où il est question de synèdres, n'est sûrement pas un décret tanagréen.

L. 4. μαντευομένας κτλ.] L'oracle est celui d'Apollon (l. 6), c'est-à-dire plus que probablement celui d'Apollon Ptoïos, près d'Acræphia, qui jouissait d'une grande considération en Béotie et était consulté non seulement par des particuliers ou des cités, mais par les délégués officiels de la ligue béotienne tout entière. Nous possédons encore de nombreuses bases de trépieds dédiés par la confédération à la suite de consultations de ce genre (*CIGS.* 1672-1674 ; 2723-2724 *d;* 3207, etc.)

τᾶς Δάματρος κὴ τᾶς Κόρας]. La religion « pélasgique » de Déméter, sous le nom de Δηώ, est très ancienne dans la vallée de Tanagra. Cf. Steph. Byz. v° Γέφυρα : Γέφυρα, πόλις Βοιωτίας · τινὲς δὲ τοὺς αὐτοὺς εἶναι καὶ Γεφυραίους φασίν, ὡς Στράβων (IX, 2, 10) καὶ Ἑκαταῖος (= fr. 89) · ἀφ' οὗ καὶ Γεφυραία ἡ Δηώ. Hérodote, V, 61 : οἱ Γεφυραῖοι ὑπολειφθέντες ὕστερον ὑπὸ Βοιωτῶν ἀναχωρέουσι ἐς Ἀθήνας · καί σφι ἱρά ἐστι ἐν Ἀθήνησι ἱδρυμένα, τῶν οὐδὲν μετὰ τοῖσι λοιποῖσι Ἀθηναίοισι, ἄλλα τε (? ἀλλὰ?) κεχωρισμένα τῶν ἄλλων ἱρῶν καὶ δὴ καὶ Ἀχαιίης Δήμητρος ἱρόν τε καὶ ὄργια (le culte de Déméter Ἀχέα se retrouve à Thespies, *CIGS.* 1867, et dans la tétrapole attique, Prott-Zichen, n° 26, p. 48 B, l. 27).

Les autres textes (Schol. Acharn. 708. Etym. Mag.) sont obscurs et sans valeur. — Il ne me paraît cependant pas prouvé ni que Géphyra soit Tanagra (le nom me paraît plutôt viser quelque localité située en face de Chalcis, le « pont » de l'Euripe), ni que le culte de Déméter Achaia ou Déo Géphyraia ait subsisté dans cette région après l'émigration des Géphyréens, ni surtout qu'il y ait un lien direct entre ce culte et celui des deux déesses que nous trouvons établi à Tanagra à l'époque de notre inscription. J'y verrais bien plutôt une dérivation assez récente du culte d'Athènes ou de celui de Thèbes ; le caractère essentiellement féminin du culte tanagréen rappelle les Thesmophories attiques où les femmes seules étaient admises (Preller-Robert, p. 779 ; A. Mommsen, *Feste der Stadt Athen,* p. 316).

L. 5. κὴ αὐτῖ] κή (καί) ne s'explique pas très bien : *num linquentibus* ETIAM *hic ubi nunc,* etc. ? On serait tenté d'écrire κ' ἢ s'il existait des exemples de πότερα construit avec κε ou ἄν. — αὐτῖ est pour αὐτεῖ (forme qui se rencontre par exemple à Lébadée, *CIGS.* 3080) ; cette altération ne s'était pas encore rencontrée. La lecture αὐτῦ ne serait pas *absolument* impossible, mais ne donnerait pas un sens satisfaisant ; l'adverbe αὐτοῦ deviendrait en béotien αὐτῶ.

ἰαόντυς]. Le verbe attique ἐάω (ἐῶ) a pour équivalent béotien ἰάω (cf. θιός pour θεός), dont le participe présent pluriel serait régulièrement ἰάοντες, datif ἰαόντεσσι. Au lieu de cette forme on emploie ici le datif anomal emprunté à la 2e déclinaison, ἰαόντυς (= ἰαόντοις). Ces datifs anomaux semblent originaires des districts montagneux de la Grèce du N.-O. (Locride, Étolie) et de l'Élide ; au IIIe siècle, époque de la prépondérance politique des Étoliens, la mode en est assez étendue. Un fragment d'auteur comique (Kock, III, 459, n° 283), cité par Aristophane de Byzance, nous montre un personnage, sans doute étolien, parlant ainsi : μὴ καταγελᾶτε τοῖς ἐμοῖς παθημάτοις. Pour les exemples épigraphiques, cf. Meister, II, 61 ; G. Meyer, *Gr. grammatik,* 2e éd., § 378 ; Kühner-Blass, I, 417 ; Jannaris, *Historical*

*grammar*, § 346; Dieterich, *Untersuchungen zur Geschichte der griechischen Sprache*, p. 162. Je ne crois pas que cette désinence se fût encore rencontrée en Béotie.

νιοῦν] pour νῦν, comme τιούχα pour τύχη, ὄνιουμα, etc., cf. Meister, I, p. 233. νιοῦν ne s'était pas encore rencontré.

L. 6. μεταφερόντυς] au lieu de μεταφερόντεσσι. Voir la note précédente sur ἰαόντυς.

ἐν τὸν τόπον] ἐνς a servi primitivement pour tous les cas, prenant le datif sans mouvement, l'accusatif avec mouvement. En attique, la préposition s'est différenciée en ἐς et ἐν; en béotien et dans d'autres dialectes, ἐν sert pour tout. Les grammairiens anciens ont déjà signalé cet emploi béotien de ἐν avec l'accusatif et l'attribuent même à Pindare « ἴδετ' ἐν χορὸν Ὀλύμπιοι ». Cf. Meister, p. 285.

τᾶς Εὐαμερίας]. Il est difficile de savoir si ce nom doit être écrit par une majuscule et s'il désigne un génie, pendant femelle du démon Εὐαμερίων adoré à Sicyone (Paus., II, 11, 7). Peut-être le τόπος τᾶς Εὐαμερίας n'est-il autre chose que la colline où, suivant Pausanias (IX, 22, 2), étaient groupés les principaux temples de Tanagra.

Εὐαμερία est parfois un nom propre (d'esclave) : Collitz-Fick, II, 1451 (Lamia). Il existe aussi une localité du nom d'Εὐημερία dans le Fayoum (aujourd'hui *El Bandt*).

ἢ μεταφερόντυς εἰ ἐν πόλιν]. Il semble que le béotien emploie de préférence ἢ devant les consonnes et εἰ devant les voyelles. On trouve cependant εἰ devant une consonne (*CIGS*. 3169, l. 10).

L. 7. προϝαστίδας], mot nouveau, un des très rares exemples du maintien de F dans le corps d'un mot en béotien (cf. Meister, p. 256).

στεφάνυ δέκεσθη] = στεφάνωι δέχεσθαι. La forme primitive du verbe est, en effet, δέκομαι (ionien, dorien), non δέχομαι; cp. Curtius, *Grundzüge*, 5e éd., p. 507. Ce verbe se construit avec le datif soit de l'objet *avec* lequel on accueille (δεχ. δωρήμασιν), soit du lieu *dans* lequel on accueille, surtout en poésie (δεχ. κάδοις, δόμοις, Sophocle; στέγαις, Euripide, etc.) On pourrait donc

tout aussi bien traduire : « Recevez les déesses avec une couronne » (1), « ou « Recevez-les dans la couronne » (c'est-à-dire l'enceinte des murs). Le style très poétique de l'oracle me fait préférer cette dernière traduction; de plus δέκεσθη à lui seul n'exprime pas suffisamment l'idée de la réception *dans la ville*. Le Béotien Pindare écrit (*Olymp.*, VIII, 42) Ἰλίωι μέλλοντες ἐπὶ στέφανον τεῦξαι. Le Thesaurus cite encore les *Argonautiques* (orphiques), 762 et 895. Euripide parle (*Hécube*, 910) de la couronne des tours, στεφάναν πύργων. Dans le même sens on trouve employé στεφάνωμα, par exemple Sophocle, *Antig.*, 122, et, ce qui est particulièrement intéressant, l'oracle cité par Pausanias, IV, 12, 4 ...χορῶν στεφάνωμα πικροὺς οἰκήτορας ἕξει.

ἐπ' ἀγαθῦ θάλλοντας]. Le Béotien Hésiode, *Œuvres et jours*, 234, dit : θάλλουσαν δ' ἀγαθοῖσι διαμπερές. Mais θάλλω s'emploie avec le datif sans préposition, ou avec ἐν (*Perses*, 616), jamais, que je sache, avec ἐπί. Il faut donc probablement mettre à part ἐπ' ἀγαθῦ (= ἐπ' ἀγαθῶι) dans le sens « en vue du bonheur » ; quant à θάλλοντας — qu'il est impossible de prendre dans le sens de θαλλοφοροῦντας — M. Henri Weil me propose ingénieusement d'y voir l'équivalent de θαλιάζοντας, « banquetant ».

L. 8-9. κατασκευασθείη] ou κατασκευασθείει. Le subjonctif aoriste passif béotien en θείω (c'est-à-dire θήω) est apparenté aux formes « pleines » homériques δαμήης, μιγήης, etc., Meister, p. 283.

L. 10. τῦς πολεμάρχυς κὴ τῦς σουνδίκυς]. Les polémarques existent dans toutes les cités béotiennes. Ils sont au nombre de trois et les véritables chefs du gouvernement, les pendants des stratèges athéniens. Par hasard, on ne les avait pas encore rencontrés à Tanagra. — Quant aux syndics on ne les connaissait encore que par une inscription mutilée d'Orchomène

(1) Ceci même pourrait s'entendre de deux façons : soit comme l'offrande d'une couronne aux déesses (tel Amphiaraos, *CIGS* 4252), soit le port d'une couronne par les citoyens comme à Érétrie (Dittenberger, n° 201) : ἔδοξεν... στεφανηφορεῖν Ἐρετριεῖς πάντας καὶ τοὺς ἐνοικοῦντας κιττοῦ στέφανον τῆι πομπῆι τοῦ Διονύσου. De même Ditt. n° 138 (Samothrace); 156, l. 31 (Ilion), etc.

(*CIGS*, 3173) où la ville, dans un contrat, est représentée par les polémarques et par *quatre syndics*. Il serait hasardeux de vouloir préciser leur rôle constitutionnel.

τῆ ἀρχῆ τῆ ἱρεθείση]. Elle ne sera élue qu'après le vote du décret (*infrà*, l. 38 suiv.). De même à Oropos une ἀρχά de trois membres est nommée pour effectuer le récolement et la mise à la fonte partielle des offrandes du temple d'Amphiaraos (*CIGS*, 303).

L. 11. ἐπί κα τὸ ψάφισμα κουρωθείει]. Le décret existe déjà, puisqu'il a été rédigé par son auteur, approuvé par le conseil ; il ne lui manque plus que d'être *confirmé* par le vote du peuple. On trouve aussi ἐπεί κα τὸ ψάφισμα κούριον γένειτη (*CIGS*, 3172, l. 130, Orchomène).

L. 12. ἐν Fέτια τρία]. Sans doute parce qu'on prévoyait ce laps de temps pour la durée de la construction.

μὴ νιωτέρως τριάκοντα Fετίων]. Cette limite *minima* de trente ans se rencontre ailleurs (Corcyre, *CIG*. 1845; Iulis, Ditt., *Syll*. 348).

L. 13. κατασκευάττη] = κατασκευάσαι. Dans les verbes en ζω la forme primitive de l'aoriste est en σσα, σσαι; le béotien remplace σσ par ττ, et, naturellement, αι par η. Meister, p. 264.

L. 14. κὴ τῶ ἀρχιτέκτονος]. Sans doute l'architecte attitré, officiel de la cité. On rencontre ce personnage à Oropos (*CIGS*. 424), Lébadée (3073, 3075), Orchomène (3191).

L. 15-16. τὸ πολέμαρχυ... στασάνθω τιματὰς κτλ.] στασάνθω équivaut à l'attique στησάντων, comme ailleurs ἀνγραψάνθω à ἀναγραψάντων (*CIGS*. 207. 208, Aegosthènes). L'expression est, d'ailleurs, un peu vague et n'est pas éclairée par le passage parallèle d'une inscription d'Orchomène (*CIGS*. 3170) : ἁ σταθεῖσα ἀρχὰ ἐπὶ τὸν [ὁρισμόν]. Il me paraît probable que les experts étaient *proposés* et *installés* par les polémarques, et le peuple simplement appelé à confirmer leur choix.

L. 16-17. κὰτ τὸν νόμον τὸν κυνὸν Βοιωτῶν]. On savait déjà que la confédération béotienne concluait des traités et rendait des décrets de proxénie. M. Holleaux me rappelle aussi que

dans le cahier des charges du temple de Lébadée (*CIGS.* 3073), qui est édifié par le κοινόν (l. 157 : ζημιωθήσεται ὑπὸ τῶν ναοποιῶν καὶ βοιωταρχῶν), il y a lieu de croire que le νόμος κατοπτικός et le νόμος ναοποϊκός mentionnés à la l. 89 sont des lois fédérales. Ici, aucun doute n'est possible. Si le κοινόν avait jugé nécessaire de promulguer une loi fédérale sur la procédure d'expropriation, c'est apparemment pour protéger les intérêts des membres d'une cité, propriétaires fonciers dans une autre cité. Ce cas devait se présenter fréquemment; voir le décret d'Acraephia (*CIGS.* 2712) où il est question de distributions faites πᾶσι τοῖς πολείταις καὶ παροίκοις (métèques) καὶ ἐκτημένοις (propriétaires étrangers; cf. les observations de Clerc, *Étrangers domiciliés,* p. 10). A Tanagra même, des décrets de proxénie accordent entre autres privilèges γᾶς κὴ Fυκίας ἔππασιν (*CIGS.* 504 suiv.). Notre texte vient s'ajouter aux documents peu nombreux jusqu'à présent qui constataient l'existence de l'expropriation pour cause d'utilité publique en Grèce, à savoir : 1° le contrat d'Érétrie avec Chæréphanès (*Inscr. jurid.,* I, p. 146, l. 19), où le tarif des expropriations nécessaires est fixé d'avance; 2° la convention de 403, lors du rétablissement de la démocratie athénienne, autorisant les émigrés à déposséder, au dire d'experts, les propriétaires fonciers d'Éleusis (ἐὰν δέ τινες τῶν ἀπιόντων οἰκίαν λαμβάνωσιν Ἐλευσῖνι, συμπείθειν τὸν κεκτημένον · ἐὰν δὲ μὴ συμβαίνωσιν ἀλλήλοις, τιμητὰς ἑλέσθαι τρεῖς ἑκάτερον καὶ ἥντιν' ἂν οὗτοι τάξωσιν τιμὴν λαμβάνειν; Aristote, *Rép. ath.* 38). Cf. Guiraud, *Propriété foncière,* p. 202; Beauchet, *Droit privé de la Rép. athénienne,* III, 153. Il ne faut pas ajouter à ces textes, comme l'a fait Beauchet, le « Règlement de Tégée (Le Bas-Foucart, n° 340), § 6 », où on ne lit rien de pareil. En somme, notre texte est le premier qui mentionne un *jury d'expropriation* proprement dit. Les jurés sont en nombre impair, pour que, s'ils délibèrent au complet, le partage égal soit impossible.

L. 18. τὸ ἱαρὸν κὴ ὁ ναός]. ἱαρόν l'ensemble du sanctuaire, du τέμενος, ναός le temple proprement dit, le σηκός.

ἐσσεῖμεν]. Cette forme, qui s'est déjà plusieurs fois rencontrée, est anomale ; la forme logique, étant donné l'indicatif futur ἔσσομαι (l. 5), serait ἐσσῆσθη (comme en dorien ἐσσεῖσθαι). ἐσσεῖμεν est formé sur l'analogie de εἶμεν.

L. 19. μὴ πλῖον πέντε δραχμάς]. Pour l'emploi (également attique) de πλεῖον avec le cas direct, cf. Lobeck, *Ad Phrynich.* p. 411 et le Thesaurus, col. 1431. La limitation du maximum des cotisations dans des souscriptions de ce genre est un usage assez fréquent et essentiellement démocratique.

L. 23. τὸ λᾶμμα κὴ τὸ ἅλωμα]. λᾶμμα ne s'était pas encore rencontré, mais λῆμμα se lit dans les comptes de l'hipparque de Thèbes (*CIGS.* 2426) ; ἅλωμα, au lieu de l'attique ἀνάλωμα, est fréquent en Béotie.

L. 24-25. πὸτ τὼς κατόπτας]. La restitution est assurée par la l. 32. Cf. *CIGS.* 3172, l. 140 : τῶς πολεμάρχως... τὸ ἅλωμα ἀπολογίτταστη ποτὶ κατόπτας. Les κατόπται, ou vérificateurs des comptes (Hésychius : κατόπταν · κατάσκοπον), équivalents aux euthynes athéniens, se rencontrent à Acraephia, Orchomène, Oropos. Il semble aussi, d'après un texte déjà cité du contrat d'entreprise de Lébadée (*CIGS.* 3073, l. 89), qu'il y eût en Béotie des κατόπται fédéraux : ce sont ceux-là, et non des magistrats locaux, que vise le κατοπτικὸς νόμος de cette inscription.

L. 25. τὸν ταμίαν τὸν ἐπὶ τῶν καθιαρωμένων] restitution assurée par la l. 34. Les trésoriers, ταμίαι, se sont rencontrés dans nombre de villes béotiennes, pas encore à Tanagra. Orchomène en avait au moins trois. A Tanagra ils étaient peut-être deux : l'un préposé à la garde du trésor « laïque », de la caisse d'État proprement dite ; l'autre chargé du trésor (numéraire et mobilier) des temples, trésor qui paraît s'être subdivisé en autant de caisses spéciales qu'il y avait de sanctuaire, plus un fonds commun. A Chéronée, pareillement, on trouve un ταμίας ἐπὶ τῶν ἱαρῶν (*CIGS.* 3303).

L. 27. δεδωῶση]. Forme nouvelle (= δεδωκυῖαι). L'indicatif parfait paraît être δέδωα ou plutôt δέδοα (*CIGS.* 3171, l. 35 : ἀποδεδόανθι = ἀποδεδώκασι).

L. 28. ἐπιπατρόφιον]. Ce mot nouveau est formé sur l'adverbe ou « instrumental » (également inconnu) πατρόφιν, équivalent de l'attique πατρόθεν. La langue homérique compte plusieurs adverbes de ce genre (θεόφιν, etc.) et ματρόφιν se lit (dit-on) dans certains manuscrits de Sophocle à la place de ματρόθεν (*Œd. Col.* 527). Mais cette terminaison était spécialement béotienne (Hésychius s. v. πασσα- λόφιν, Ἴδηφιν).

L. 40. ἐν ἀνγραφῆ εἶμεν]. Cf. *CIGS.* 3711 (Acraephia), l. 20 : εἶναι δὲ καὶ ἐν ἀναγραφῇ τὸ ψήφισμα τῶν Ἑλλήνων.

L. 42. κὴ π]άντα τὰ [ὀνούματα] κτλ. Cette disposition fait double emploi avec les l. 29 suiv. du premier décret. Le mot ἐδώκασαν ne doit pas d'ailleurs être pris au pied de la lettre, car le second décret ayant été rendu le même jour que le premier (l. 1-2), il n'est pas possible que les souscriptrices aient réalisé ou même annoncé leurs donations avant même que le peuple eût ratifié le projet de construction.

L. 43. τᾶς Δάματρος]. Ce n'est pas sans hésitation que je me suis décidé à admettre ici une dittographie du scribe. La restitution τᾶς Ἀ[χαίας] à laquelle j'ai pensé serait bien téméraire.

L. 70. Κλιάρχ(λιαρ)ω.] Les lettres entre parenthèses, peu lisibles sauf le ρ, paraissent avoir été martelées.

*Inscription B.*

L. 1-2. ἱαραρχιόντων]. Les hiérarques — équivalents aux hiéropes de Délos, etc., — se rencontrent dans beaucoup de villes de Béotie. Le hiérarque paraît être unique à Chéronée et à Thèbes (si le n° 2421 est réellement thébain). Ils sont deux à Orchomène (3200), trois à Oropos (3498) et à Acraephia (4156), cinq à Thespies (Jamot, *BCH.*, XIX, p. 321 suiv., n° 28), en nombre inconnu à Lébadée. L'autorité des hiérarques s'étendait sans doute sur tous les temples de la cité.

L. 2. Κλιωνίω]. D'une manière générale, tous les patronymiques *d'hommes* dans notre inscription sont exprimés sous la forme adjectivale, bien connue en Béotie. Il y a cependant une exception (l. 28 : Τιμίνακο). Au contraire, on a vu que les noms

de femmes de l'inscription A sont toujours suivis du nom du père au génitif; l'emploi du patronymique féminin, qui se trouve au IVe siècle (par exemple, *CIGS.* 1832), était donc tombé en désuétude.

L. 3-4. γραμματίδδοντος]. Sans doute le greffier spécial des hirarques, non le greffier des polémarques. A la l. 38 le greffier paraît être le fils d'un des hiérarques.

L. 6. κιθῶνα πορφούριον παιδικόν]. Le scribe écrit indifféremment κιθῶνα (forme ionienne) et χιτῶνα (l. 34, etc.). Dans les inventaires attiques la forme est χιτῶνα, à Samos κιθῶνα. — La couleur pourpre était de mode pour les vêtements de νεανίσκοι (Pollux, IV, 119 ; Evanthius, *De trag. et com.*, p. XXXIII), sans doute aussi de garçonnets.

L. 7. ἀμόργινον κιθῶνα κορικόν]. L'adjectif κορικός est inédit. Les vêtements dits ἀμόργινα étaient tissés avec une plante textile particulière, l'ἀμοργίς, qui tirait son nom de l'île d'Amorgos; d'autres y voyaient une épithète de couleur, marc d'olive, sorte de brun rouge analogue à celui qu'emploient les coroplastes. Le texte le plus important est celui d'Eustathe sur Denys le Périégète v. 525 (*Geog. min.*, II, 318) : τὸ δὲ Ἀμόργινος προπαροξυτόνως χιτῶνος ἐπίθετον ἀπὸ χρώματος ἴσως ἐλαιοχρόου τινός · ἀμόργη γὰρ ἡ τοῦ ἐλαίου ὑποστάθμη (dépôt), ὅ ἐστιν ὁ τρυγίας. Παυσανίας δέ, οὗ τὸ Ἀττικὸν λεξικόν, ἄλλο τι ἐμφαίνει, λέγων · « ἀμοργὸς (?) ὅμοιον βύσσωι », καὶ ὅτι ἀμοργὶς κυρίως ἡ λινοκαλάμη, ἐξ ἧς ἐνδύματα ἀμόργινα λεγόμενα, ὡς ὁ Κωμικὸς ἐν Λυσιστράτηι δηλοῖ. Mais les textes de *Lysistrata* (735, 737) ne permettent pas de trancher la controverse. L'expression revient plusieurs fois dans les inventaires du Brauronion ; par exemple, *CIA.*, II, 754, l. 10 : Φιλουμένη χιτῶνα ἀμόργινον.

L. 8. κροκωτόν] sous-entendu χιτῶνα ; le mot (au masculin) s'emploie substantivement et figure plusieurs fois dans les inventaires du Brauronion (par exemple, *CIA.*, II, 751, col. II, 22). C'était un vêtement de femme, ou d'homme efféminé. Cf. Pollux, VII, 56 : γυναικῶν (ἐσθῆτες) κροκωτός, κροκώτιον...

L. 9. λίνινον], adjectif nouveau; à Athènes et à Samos on dit

λινοῦν, à Andania (Le Bas-Foucart, 236 *a* = Ditt., *Syll.* 388, l. 17), χιτῶνα λίνεον.

L. 10. συμμετρίαν γουνηκίαν]. Ce nom de vêtement n'était connu jusqu'à présent que par les lexicographes. Pollux, IV, 120 : συμμετρία, ὅπερ ἐστὶ χιτὼν ποδήρης, ἀλουργὴς κύκλωι (avec une bordure circulaire de pourpre); VII, 54 : ἡ δὲ συμμετρία χιτών ἐστι ποδήρης, ἔστε πρὸς τοὺς ἀστραγάλους (jusqu'aux chevilles) καθήκων. Hésychius : συμμετρία · ἔνδυμα γυναικεῖον ποδῆρες, οὐκ ἔχον σύρμα (de traîne). Il résulte de la première définition de Pollux que la συμμετρία rentrait dans la catégorie des vêtements appelés περίνηστα, parce que la bordure de pourpre dessinait comme un bras de mer autour de l'île blanche formée par le fond du tissu (Poll., IV, 52 : ἡ πορφύρα κύκλωι τὰ τέλη τοῦ ὑφάσματος περιέρχεται, κτλ.). Le vêtement n'est *pas* traînant (comme le long chiton ionien, il descend *seulement* jusqu'aux chevilles, et dans le mot σύμμετρος (« de juste mesure ») est impliqué l'idée « rien de trop ». Voyez par exemple la figurine de Myrina, XXIX, 3 (Pottier et S. Reinach).

L. 11. ἀμπεχόνιον]. Ce mot est défini par les lexicographes : Pollux, VII, 49 : ἀμπεχόνιον μικρὸν περίβλημα; Bekker, *Anecd.*, I, 388 : ἀμπεχόνιον, λεπτὸν ἱμάτιον, πάλλιον, etc. Dans les inscriptions on n'avait rencontré jusqu'à présent que la forme pleine ἀμπέχονον (Inv. Brauron. 754, l. 18, etc.; loi des Amphictyons de Delphes, *CIG*, 1688, l. 27), qui se lit aussi chez Théocrite et Aristophane. Les auteurs emploient aussi ἀμπεχόνη.

L. 12. χλανίδα]. La χλανίς, dont le nom vient de χλαῖνα, désigne, par opposition à celle-ci, un manteau (ἱμάτιον) de laine souple, légère et fine, bref, « un manteau de demi-saison ». Cf. Hésychius: χλανίδες · λεπτὰ ἱμάτια; Pollux, X, 114; Tryphon ap. Ammonius, p. 146. Elle figure dans les inventaires du Brauronion (*CIA*, II, 751, col. II, 4 etc.). Une dédicace d'une χλανίς brune se lit *Anth. Pal.*, VI, 284.

L. 14. Peut-être κιθῶν]α ἐπίχρ[ουσον. (cf. inventaire de Samos, l. 17 : κιθωνίσκος χρυσῶι πεποικιλμένος μύρτον χρύσεον ἔχων).

L. 17. Ξεννὼ ..ρον [χρ]ουσίον πουρείνια ἔχοντα ἑπτά. Le mot

πουρείνια se lit sûrement deux fois dans l'inventaire thébain (?) *CIGS*, 2421, reproduit plus haut (p. 65, note); la première fois il s'agit d'une tunique de fillette à 4 πουρείνια, la seconde fois d'une robe de lin (σινδών) à 8 πουρείνια. Une troisième fois, où le mot est restitué, il s'agit d'une tunique fendue, à 6 πουρείνια. Cette proportion numérique, conforme à la longueur de la partie fermée du vêtement, confirme l'opinion de Rayet et de Meister qui voient dans les πουρείνια des *boutons*. Le mot (πυρήνιον) est le diminutif de πυρήν, noyau de fruit, particulièrement d'olive (cp. Pline, XXXVII, 11 : *pyren* — une pierre précieuse — *ab olivae nucleo dicta est*). La métaphore indique que les boutons des vêtements de femme avaient une forme ovale ; c'étaient ce que nous appelons des « olives » et dont la tradition s'est conservée dans les vêtements d'intérieur. Les monuments figurés ne donnent, à ma connaissance, aucun renseignement sur ces objets, auxquels ne correspondaient pas nécessairement des boutonnières.

L. 18. παΐλλω]. Le nom πάϊλλος se lit seul sur plusieurs cippes funéraires de Tanagra et de Coronée. Naguère, on y voyait un nom propre, mais Dittenberger y a reconnu avec raison un diminutif de πάϊς, l'enfant à la mamelle qui n'a pas même encore de nom (cf. son commentaire de *CIGS*, 690).

L. 20-21. ἐπάνθετα χ̣ιτώνια]. La restitution est assurée par l'inventaire du Cabirion de Thèbes (*CIGS*, 2420), l. 6, où, après chaque intitulé, avant la liste des offrandes, on lit : ἐπάνθετα. Quant au diminutif χ̣ιτώνια, il a ici exactement la même valeur que le primitif χ̣ιτῶνες, sans même qu'on puisse admettre qu'il s'agisse exclusivement de tuniques de *femmes*, sens ordinaire de χ̣ιτώνιον (d'après Lucien, *Lexiph.*, 25 ; ἃ τίς οὐκ οἶδεν ὅτι χ̣ιτώνιον μὲν γυναικὸς ἐσθής), puisque dans le nombre il y a une tunique virile (l. 22-23).

L. 21. χ̣ιτῶνα κο̣ρικὸν ΚΙΙΛΙΔΕΙ|ΟΝ τέλειον. Tous mes efforts pour déchiffrer les lettres transcrites en majuscules n'ont pu aboutir à la certitude. Le doute porte particulièrement sur le groupe ΙΙ (ΙΙ ou ΙΓ ou Η ?) et sur la lettre qui suit le Λ : Ι ou Υ.

Un adjectif κηλιδεῖος (?) est inconnu ; à la rigueur, on pourrait le rattacher à la racine du verbe κηλιδόω, *maculare* (qui s'emploie spécialement en parlant de vêtements) : « une tunique tachée » ; mais, outre qu'une pareille offrande serait peu digne de Déméter, le mot τέλειον reste alors incompréhensible. Il est donc probable que les deux premières lettres doivent s'interpréter κή (= καί). Quant à la suite, si l'on écrit λύδειον, on aurait là une orthographe insolite, mais attestée par Hésychius (λυδεία ἐσθής · τὰ λύδια ὑφάσματα), et l'on pourrait rapprocher le λύδιος κιθών, qui figure plusieurs fois dans l'inventaire de Samos (l. 13, 15, 17, 27) : on sait combien les robes de pourpre lydiennes étaient célèbres et précieuses (Lydus, *De magistratibus*, III, 64, cf. Pollux, VII, 77), ce qui justifie l'épithète τέλειον. Si, au contraire, on écrit λίδειον, on pourrait voir dans cette forme (pour λείδιον, λῄδιον) un diminutif de λῆδος et la définir avec Hésychius τριβώνιον εὐτελές ; des λῄδια sont mentionnés dans les inventaires du Brauronion (n° 754, etc.). Mais on objectera avec raison que τέλειον est alors bizarre (robe d'adulte ?), et, en outre, que la forme dorienne étant λᾶδος (Alcman, fr. 95 Crusius), attestée expressément par Didyme, on doit s'attendre à la trouver aussi en béotien ; de fait, dans l'inventaire thébain (*suprà*, p. 65, note), j'ai proposé de lire (l. 3) Ἀρτεμισία · ταραντινάσιον (cf. φαικάσιον, κοράσιον), λᾶδος. Rayet lisait ταραντῖνα **ΣΙΦΝΑΑΔΟΣ**, Lolling, **ΣΙΟΛΛΑΔΟΣ**. La leçon de Meister σιφνά · ἄδος est baroque. — Tout bien considéré, la lecture κὴ λύδειον me paraît donc la moins invraisemblable.

L. 22-23. ἀν[δρῖον]. Restitution suggérée par la l. 32. Cependant cette épithète de « sexe », survenant au milieu d'épithètes de « couleur », peut sembler sujette à caution.

L. 23. μάλινον]. Cf. l'inventaire de Thèbes *suprà*, l. 6 : ...πτὶς χιτῶνα μάλινον. D'après Pollux (IV, 119) les vieilles femmes sur la scène portaient volontiers cette couleur : ἡ μὲν τῶν γραῶν (ἐσθὴς) μηλίνη ἢ ἀερίνη (azurée). Les Grecs, dans leur polychromie, s'inspiraient toujours de la couleur des objets naturels (Semper, *Der Stil*, 2e éd., p. 191). Et par μῆλον ici il faut sûre-

ment entendre le coing (κυδώνιον μῆλον), non la pomme. Cf. Épiphane, p. 457 B (cité dans le *Thesaurus*) : τὰ μὲν γὰρ θειώδη (couleur de soufre) ἱμάτια, χρόα τις ἐστί, μηλίνη οὕτω καλουμένη ἐρέα. Nous disons encore : « jaune comme un coing ».

L. 23-24. ἐνωτίδια Ἱάρων οὑπὲρ (peut-être ὑπὲρ) Δάμως]. Ἐνωτίδιον, diminutif de ἐνώτιον (Pollux, II, 83 : ἐνώτια ὁ κόσμος ὁ ἐν τοῖς ὠσίν ; le mot se lit aussi dans un inventaire délien, Ditt., *Syll.* 367, l. 59) ; les inventaires attiques, d'après la lecture ordinaire, donneraient ἐνώιδιον, mais cette forme est expressément qualifiée d'hellénistique par Moeris (cf. Boeckh Fraenkel, II, 217), je la crois donc suspecte ; comme on sait que dans les inscriptions στοιχηδόν le ι est quelquefois réuni avec la lettre précédente, je présume que dans tous les passages où l'on a ainsi lu, il faut rétablir ἐνωτίδιον, qui autrement serait inédit.

J'ai ponctué après λευκόν, parce qu'il ne me paraît pas possible qu'on ait juxtaposé λευκόν, ἐνωτίδια sans exprimer χιτῶνα. Nous verrons plus loin, dans les énumérations de bijoux, d'autres exemples où le nom de la donatrice est placé après l'énoncé de l'offrande.

Ἱάρω[ν οὑ]πὲρ Δαμῶ[ς]. Cette restitution hardie, mais que je crois certaine, m'a été suggérée par un acte d'affranchissement de Chéronée (*CIGS.* 3385), où on lit : Δαμὼ Ἱάρωνος ἀντίθειτι... τῇ Ἀρτάμιδι τῇ Ἐλιθιουίῃ... [παρεῖαν] ὁ ἀδελφιὸς Θοίνων Ἱάρωνος κὴ Ἱάρων κὴ Ἐπήνετος Θοίνωνος. On a donc la généalogie :

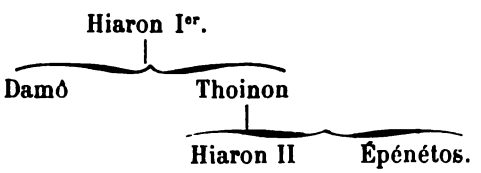


Je crois que l'offrande est présentée par Hiaron II au nom de sa tante Damô, empêchée. Cette famille est-elle de Chéronée, comme le croit M. Dittenberger ? ou de Tanagra ? ou d'Or-

chomène (où se retrouvent les noms Hiaron, 3191, et Thoinon, 2724 *b*, 3206)? Chéronée et Tanagra sont aux deux bouts de la Béotie, mais rien n'empêche cependant de croire que des Tanagréens aient affranchi des esclaves dans les temples de Chéronée : M. Dittenberger fait observer avec raison que les nombreux actes d'affranchissement de Chéronée que nous possédons (plus de cent) paraissent se grouper tous en quelques années (du IIe siècle); dès lors, il y a lieu de supposer qu'une notable partie de ces actes émane de non-Chéronéens. Inversement, rien n'empêcherait une femme native de Chéronée ou d'Orchomène, peut-être métèque à Tanagra, de faire une offrande au temple de Déméter; son nom de Damô (dérivé de Déméter) justifierait une vénération particulière pour cette déesse.

Le génitif en ως des noms féminins en ω, considéré comme éolien par les grammairiens anciens (Meister, I, p. 157), s'est déjà rencontré en Béotie (Σωσῶς, *CIGS*. 3202; Νιουμῶς, *ib.*, 3203, etc.).

L. 25. Ἀρχελάα.] Le signe de ponctuation (·) est sur la pierre.

L. 29. χιτῶνα κοριχὸν γευματικὸν ἐπισανδαλίδας ἔχοντα ἕξ]. Deux mots également inconnus. Le premier, qui dérive de γεῦμα, dîner (notre goûter), pourrait signifier « qui se met pour dîner ». Ἐπισανδαλίς paraît être une courroie ou un cordon dans le genre (?) de ceux qui servent à nouer une sandale. Tout est incertain, même la ponctuation.

L. 30. σχιστὸμ] s. e. χιτῶνα. Cp. l'inventaire de Thèbes (?), l. 8 : Θιοζότα σχιστὸν (χιτῶνα) περιπόρφυρον [πουρείνια] ἔχοντα ἕξ; Apollodore, fr. 12 (Kock, III, 291) : σχιστὸν χιτωνίσκον τιν' ἐνδέδυκας. Déjà Pollux (VII, 54) paraît hésiter sur le sens de cette expression, qui, selon lui, désignerait ou bien la tunique non cousue *en haut* et fixée par une agrafe sur l'épaule ou par une broche sur la poitrine; ou bien le *chitonisque* « des vierges » (lacédémoniennes), fendu par en bas, et découvrant une partie de la cuisse entre ses deux pans (πτέρυγες) flottants. De ce dernier genre sont les charmantes figures ailées de Myrina

pl. XV, XXI *a* et XXIII. Cf. le commentaire de Pottier, p. 357, et Boehlau, *Quaestiones de re vestiaria Graecorum*, p. 79.

πουρεινίδας] πουρεινίς, mot nouveau, apparemment synonyme de πουρείνιον = πυρήνιον. Dans un inventaire d'argenterie récemment publié (*Berliner Urkunden*, III, n° 781) on lit (col. III, 7) : πινάκια βωλητάρια ιϐ σὺν ποδίοις καὶ διαπηγίοις καὶ λεονταρίοις καὶ ποιρηνιδίοις (c'est-à-dire πυρηνιδίοις).

L. 32. τρίϐωνα]. Le manteau des Spartiates, des philosophes, etc., qui dispensait de la tunique. L'épithète ἀνδρῖον indiquerait qu'il existait aussi des τρίϐωνες pour femmes; effectivement, dans l'inventaire du Brauronion, *CIA*, II, 754, l. 22, il est question de τριϐώνια δύο qui, quoi qu'en pense Dindorf (Thes. s. v.), paraissent être des vêtements de femmes. Nous savons d'ailleurs que la femme de Phocion portait à l'occasion le manteau de son mari.

L. 33. χλανιδίσκαν]. Ce diminutif paraît nouveau : Pollux (VII, 48) ne donne que χλανίδιον et χλανιδίσκιον; l'inventaire de Samos (l. 30, etc.) χλάνδιον (*sic*); on trouve aussi χλανίσκιον (*CIA*. II, 751, etc.)

L. 35. πουρείνια σάρδια]. Il s'agit très probablement de boutons en cornaline (σάρδιον). Dans les inventaires du Brauronion il est plusieurs fois question (751 A I, 16 etc.) de σάρδια montées en or. Elles étaient très à la mode au temps de Platon (*Phédon*, p. 110 D), et Pollux (VII, 95) les mentionne parmi les ornements féminins.

L. 36. χλαμουδίσκαν]. La chlamyde, manteau des cavaliers, originaire de Thessalie, se distingue des autres manteaux grecs par sa coupe ovale ; c'est une pèlerine ou un collet qui s'agrafait sur l'épaule droite. On ne connaissait jusqu'à présent d'autre diminutif que χλαμύδιον. En principe (Pollux VII, 46), c'est un vêtement purement viril : les éphèbes le portaient sans tunique. Cependant Aristodème, tyran de Cumes, fit revêtir aux femmes la chlamyde des éphèbes (Plut., *Moralia*, p. 262 A) et Virgile parle de la chlamyde à bordure historiée de Didon (*Aen*. IV, 137).

L. 37. ταραντῖνον ῥάκινον]. Tarente était célèbre pour ses gazes ou mousselines de laines fines transparentes et légères (Blümner, *Privatalterthümer,* p. 191, note 2). Des vêtements en laine de Tarente — ou en imitation de ce tissu — figurent souvent sous le nom de ταραντῖνα dans les inventaires du Brauronion (n° 754, l. 37, 68, etc.) et de Thèbes (Ἀριστὼ ταραντῖνον παρπόρφυρον, etc.). Hésychius les définit ainsi : ταραντῖνον · ἱμάτιον γυναικεῖον λεπτόν, κρωσσοὺς (*lege* : κροσσοὺς, des franges) ἔχον ἐκ τοῦ ἑνὸς μέρους. Eustathe sur Denys, v. 376, définit aussi le ταραντινίδιον un περίβλημα. C'est donc un châle à franges et non une tunique ; l'expression χιτὼν ταραντῖνος donnée par Iwan Muller (*Privatalt.,* 2e éd., p. 99) m'est inconnue.

ῥάκινος = en pièces, en haillons. Cet adjectif, inconnu des dictionnaires, se lit déjà dans l'inscription de Samos l. 18 (περίβλημα λίνου ῥάκινον), 22, 25. Dans les inventaires du Brauronion on emploie avec le même sens le substantif ῥάκος en apposition avec le nom du vêtement qui précède (cp. Théocrite, XXVII, 57 : τὠμπέχονον ποίησας ἐμοὶ ῥάκος) ; une fois (*CIA.* 760) on trouve l'adverbe ῥακωθέν. Il ne faut pas s'étonner de voir ces épithètes souvent accolées à des étoffes aussi légères et fragiles. Élien (fr. 14 = Suidas ὡς ἐκ τῶν παρόντων), racontant le suicide de Monime, femme de Mithridate, dit qu'elle chercha à s'étrangler avec son diadème : τὸ δὲ ταραντινίδιον λεπτόν τε ὂν καὶ ἀσθενές, ἐπεὶ μόνον ἐτάθη, κἄιτα ἀπορρήγνυται, ἡ δὲ περιαλγεῖ καί φησιν· Ὦ κατάπτυστόν τε καὶ ἐπιρρητὸν ῥάκος, οὐδὲ εἰς ταύτην μοι τὴν χρείαν ἐπιτήδειον ἐγένου ;

L. 38. τεγίδιομ λευκόν]. Hésychius : τεγείδιον · κοσμάριον ποιὸν γυναικεῖον, « une petite parure de femme ». Il est clair que le lexicographe n'en savait pas plus que nous. Si l'on se guide sur l'étymologie (τέγος, latin *tegere*), on sera tenté de traduire τεγίδιον par « chapeau de paille ». Chez Plaute (*Rudens,* 576) *tegillum* a ce sens. On pourrait aussi penser à « une voilette ». Τεγίδιον est un diminutif de τέγος : cp. la liste de mots analogues ap. Blass-Kühner, II, p. 278. Le même mot, si je ne me trompe, apparaît dans un fragment d'inventaire sur papyrus

du Musée britannique, récemment publié par M. Kenyon (*Greek papyri*, vol. II, pap. 402, p. 11, verso, l. 17 : λυχνιαν, ταγειδιον πυρρον). « The word, dit Kenyon, seems to be unknown. » La plupart des autres objets mentionnés dans l'inventaire sont des vêtements.

L. 39. λίνινος παρπόρφουρος]. Ces mots sont sûrement au nominatif : le changement de l'accusatif au nominatif dans les inventaires de ce genre est fréquent (voir les inscriptions du Brauronion) et ne paraît si choquant ici que parce qu'il est isolé. Le substantif à sous-entendre est χιτών, dont l'idée (χιτώνια, l. 28) domine toute l'énumération. Dans l'inscription de Thèbes l'épithète παρπόρφυρος accompagne souvent le mot χιτών. Cet adjectif, synonyme de παραλουργής, est donné par Pollux (VII, 46 ; X, 42) sous la forme παραπόρφυρος : il s'agit d'un vêtement à fond blanc, orné d'une bande (*praetexta*) *horizontale* de pourpre, cousue sur l'étoffe ; l'inscription thébaine s'exprime une fois clairement : σινδόνα παρραπτὼς πορφύρας ἔχωσαν. Si la bande pourpre faisait le tour entier du vêtement, on dirait περιπόρφυρος (inscription de Thèbes, l. 8 ; Diodore, XVII, 77 ; Cratès, ap. Pollux, VII, 63, etc.).

οὗτα ἔχι ἁ ἱάρεια]. Cp. dans l'inventaire de Samos (l. 18-19), ταύτην (une mitre) ἡ θεὸς ἔχει, etc. La prêtresse conservait sans doute ces objets pour son usage personnel.

L. 40. παρορφνιδωτόν]. Cet adjectif est nouveau, mais le sens n'en est pas douteux : il s'agit d'une tunique à fond clair et à bordure (παρυφή) *noire* ou peut-être *brun foncé*. Cp. Pollux, VII, 69 : τὰ δὲ μέλανα ἱματια ὄρφνινα ἐκάλουν ; Hés., v. ὄρφνινον · τὸ μέλαν ἱμάτιον καὶ ὀρφνιδές. (Schmidt corrige à tort ce dernier mot en ὀρφνῶδες.) De ὀρφνιδής ou peut-être d'un substantif (inconnu) ὀρφνίς on a dû former le verbe ὀρφνιδόω, d'où παρορφνιδωτός, sur le modèle de χειριδόω, χειριδωτός (de χειρίς), ἁλυσιδωτός. Des bordures de ce genre sont fréquemment représentées sur les peintures de vases. Il est à remarquer que dans notre inscription toutes les tuniques à bordure noire sont pour fillettes.

L. 43. ἀνεπίγραφον]. Le soin qu'on prend ici et dans deux autres passages (l. 46 et 50) d'indiquer l'absence d'inscription semble prouver que tous les autres vêtements consacrés portaient une inscription dédicatoire soit tissée en même temps que le vêtement, soit cousue après coup. Il est question de ces inscriptions tissées dans les inventaires du Brauronion (n° 754, l. 9 : οὗτος — un χιθωνίσκος — ἔχει γράμματα ἐνυφασμένα) et l'on nous donne même un échantillon de ces inscriptions (n° 751, B II, l. 6 : χλανίσκιον ἱερὸν ἐπιγέγρα(πται) Ἀρτέμιδος), tandis que beaucoup d'autres vêtements sont accompagnés de l'épithète ἀνεπίγραφος (*ib.*, l. 14, etc.) ou ἄγραφος (l. 5, etc.). En l'absence de toute indication on peut se demander s'il faut supposer l'inscription ou l'absence d'inscription. Ces inscriptions servaient surtout à rappeler le nom de la dédicante, comme la base votive d'un *donarium* en matière dure. A Tanagra l'inscription était sans doute ainsi conçue (cf. A 35) : ἱαρὸν τᾶς Δάματρος κὴ τᾶς Κόρας.

L. 45. ἀμόργινον κοριδίω χιτῶνα]. Il n'est pas possible de rapporter χιτῶνα à ce qui suit (ταραντίνιναν étant au féminin); il faut donc admettre que par exception le scribe a placé le substantif après l'adjectif.

L. 46. ταραντίνιναν]. La lecture est sûre et le mot paraît se retrouver l. 49. Il est nouveau et peut s'expliquer de deux manières. Ou bien le suffixe ινα est ici diminutif comme dans Ἑκαλίνη, Κοκκαλίνη et le mot est synonyme de ταραντινίδιον (plus haut, note 37); alors on pourra accentuer ταραντίνιναν ou ταραντινῖναν. Ou bien ινος indique la provenance, la fabrication avec une certaine matière qui serait ici ταραντῖνον dans le sens de « gaze de Tarente » (cp. les adjectifs πύξ-ινος, ξύλ-ινος), alors ταραντινίναν est pour ταραντινίνην (ἐσθῆτα).

L. 51. χρούσια : Ce signe de ponctuation, qui est répété l. 55, sert à mettre en vedette les objets d'or, dont on donnera le poids total à la fin. Dans les catalogues du Brauronion (par exemple, n° 751), les objets d'or viennent au contraire en tête de la liste.

δακκύλιος ὁλκὰ χρούσιος ἁλύσιον Πασίκλια]. Il y a sûrement ici une inadvertance du lapicide : les deux derniers mots doivent être intervertis de place et l'ἁλύσιον avec son poids est gouverné par le nom Ὁμολω[ῖς]. Nous avons déjà vu (l. 24) le nom de la donatrice placé à la fin quand il s'agit de bijoux. — Δακκύλιος pour δακτύλιος est une forme inédite et qu'on s'attendrait plutôt à trouver en Crète qu'en Béotie. On peut citer cependant comme analogies les formes μικκός (pour μικρός), ἔππασις, Ὀλυππίχην, etc. (Meister, I, p. 266). Il est inutile de rappeler combien souvent l'anneau figure parmi les offrandes de femme dans les inscriptions.

ἁλυσίον]. Un ἁλύσιον en or est mentionné par Alciphron, III, 3, p. 280. Cp. Philippidès ap. Pollux, X, 167 : ἁλύσιον εἶχε τετταράκοντ' ἄγον δραχμάς. La chaînette d'Homoloïs (?) est d'un poids plus modeste. Une ἅλυσις, mais en bronze, figure également dans les offrandes du Cabirion (*CIGS*, 2420, l. 22). L'ἁλύσιον se mettait autour du cou comme le prouve le vers de Ménandre περὶ τὸν τράχηλον ἁλύσιόν τί σοι δότω, cité par Suidas.

L. 53. εἰμίχρουσον]. La forme ἡμιχρύσος (ou ἡμιχρυσοῦς?) est seule attestée par Pollux, IX, 59 : Ἀναξανδρίδης δ' ἐν Ἀγχίσῃι καὶ ἡμιχρύσους λέγει (cf. aussi VI, 14). Mais, à la supposer exacte, elle est moins correcte que celle de notre texte, les composés en ἡμί étant presque toujours neutres (ἡμίδραχμον, ἡμίεκτον, et en Béotie même ἡμιωβέλιον *CIGS*, 2406).

L. 54. περίδδυγα] = περίζυγα. Cf. Bekker, *Anecd.*, I, p. 58, 10 : περίζυξ καὶ ἄζυξ · Εὔπολις (fr. 385 Kock) καὶ Ἀριστοφάνης. Hésychius : περίζυξ · ὁμόζυγος, σύζυγος. Malgré ces gloses, le sens de ce mot reste pour moi obscur. Deux pendants d'oreille qui ne pesaient ensemble que 4 oboles (2 gr. 80) doivent avoir été de simples et très minces anneaux.

ἐρωτίσκυ]. Ce diminutif me paraît inédit. Cp. νεανίσκος, ἀνθρωπίσκος, καδίσκος, κρατηρίσκος. Un grand nombre de figurines d'Éros en or, surmontées d'un anneau, ont été trouvées dans des tombes grecques en Crimée, en Égypte, en Italie; voir notamment Stephani-Reinach, *Antiq. du Bosphore Cimmérien*,

pl. VII, XII a, n° 13. Quelques-unes de ces figurines peuvent avoir été employées comme pendants d'oreille; d'autres ont dû l'être comme amulettes, accrochées à un collier ou cordon. « Éros, sous les mille aspects divers que revêt ce petit dieu, était l'ornement préféré des parures de femmes » (Kondakof-Tolstoï et Reinach, *Antiq. de la Russie méridionale*, p. 61).

L. 55-56. δύ' ὀβολύ]. Pour l'élision cp. *CIGS*, 2420, l. 9 : δύ' ὀβολοί. L'addition est exacte; on a en effet (le χρούσιος, ou statère d'or d'Alexandre, se divisant en 12 oboles) :

| | χρ. | οβ. |
|---|---|---|
| Bague de Pasiclia..... | 1 | » |
| Chaînette d'Homoloïs..... | 1 | 4 |
| Boucles d'oreilles de Timénéta.. .... | 1/2 | » |
| Autres — ..... | » | 4 |
| Amours — ..... | 1/2 | » |
| ENSEMBLE..... | 3 χ. | 8 οβ. |

C'est-à-dire 3 1/2 χρούσιοι et 2 oboles ou environ 31 1/2 grammes d'or fin. L'habitude d'exprimer les poids de métal précieux en monnaies connues est très fréquente; les inventaires déliens en offrent de nombreux exemples.

Nous croyons utile de grouper, dans le tableau suivant, les renseignements offerts par l'inscription B sur les divers vêtements portés par les femmes de Tanagra.

1° *Vêtements de dessous :* χιτῶνες (κιθῶνες), χιτώνια, χιτωνίσκοι

Couleurs et bordures : πορφούριος, ἀμόργινος (?), κροκωτός, μάλινος, λευκός, παρπόρφουρος, παρορφνιδωτός.

Variétés : σουμμετρία, γευματικός (?), σχιστός

| | | |
|---|---|---|
| Étoffes : | ἀμόργινος (?) | λύδειος (?) |
| | λίνινος | |

2° *Vêtements de dessus* (ἱμάτια).

| | | |
|---|---|---|
| Couleurs : | λευκός | παρορφνιδωτός. |
| Variétés : | ἀμπεχόνιον | χλαμουδίσκα |
| | χλανίς, χλανιδίσκα | ταραντῖνον |
| | τρίβων (pour homme) | ταραντίνινα |

## APPENDICE.

### Liste alphabétique des noms propres de l'inscription.

Les noms nouveaux sont désignés par un astérisque *.

Les noms qui se sont déjà rencontrés à Tanagra sont espacés.

1° *Noms d'hommes.*

* Ἀγημώνδας, A 64.

Cf. Ἀγημονίδας à Ithaque (Boeckh, *CIG.* 1924 *c* = *CIGS.*, III, 668).

Ἀλέξανδρος, A 50.

*CIGS.* 540 : Ἀλέξανδρος Γλαύκου Ταναγραῖος τραγῳδιῶν ποιητής (vers 100 av. J.-C.).

Ἄλκιμος, A 63.

Ἀμούντας, B 19, archonte.

*CIGS.* 545 : Ἀμύντας dans une liste d'éphèbes (Ier siècle av. J.-C.?). Dans le n° 504 je soupçonne Ἀμούντα pour Ἀμουνίαο, quoique ce nom se retrouve (sûrement?) à Thisbé et à Hyettos.

Ἀνδρόνικος, A 61.

*CIGS.* 3321, acte d'affranchissement de Chéronée.

Ἀνθίας, A 71.

Cf. *CIA.*, II, 1055. Une tombe de Thespies (*CIGS.* 1973) porte ΑΝΘΙΑ (nom de femme?).

Ἀριστίας, A 71.

Pour Ἀριστέας. Les deux formes se rencontrent plusieurs fois en Béotie.

Ἀριστοκλεῖς, A 72.

Pierre funéraire de Tanagra 812 (Ἀριστοκλῆς).

Ἀριστότιμος, A 74.

Nom d'un stratège de Mégare, *CIGS.*, I, 1-7. Aussi en Attique (*CIA.*, II), à Élis, Delphes, Sparte, etc.

Ἀρκεσίλαος, A 65.

Ἀρχελαΐδας, A 51, 53, 73.

Tanagréen, père de l'auteur (Olympion) d'un décret trouvé à Oropos, 2901.

Ἀσκλαπιάδας, A 72.

Cippe tanagréen 844 (et non 833, comme le dit l'index) : Ἀσκληπιάδης.

Ἀσωπόκριτος, B 2, hiérarque.

Sur un catalogue tanagréen du IIIe (?) siècle, 537, l. 20.

Βά]χχιος, A 74.

Deux cippes tanagréens (855, 1578).

Βουκάττ[εις?] gén. ω, A 67.

Cippe tanagréen 808 (Βουκάττεις); Βουκάττης Γλαύκου Ταναγραῖος, liste des vainqueurs à un concours, 540.

Γ[λαῦκος? A 69.

Cf. Γ. Βουκάττου Ταναγ. *CIGS.* 540.

Δαμάρετος, patronymique Δαμαρέτιος, B 20.

* Δαμόθυνος, A 77.

C'est-à-dire Δημόθοινος. La forme féminine Δαμοθοινίς à Thèbes, *CIGS.* 2593.

Δαμοκλίδας, A 67.

Beaucoup d'exemples en Béotie.

Δά]μων, A 47.

A Tanagra : 503, 504, 1546.

Διογίτων, A 75.

Sous la forme Διογείτων, *CIGS*. 2422, 2536 (Thèbes). Aussi en Phocide (Collitz-Bechtel, II, 1512).

Διόδωρος, A 72, B 4 (greffier).

Δ]ιόδωρος Μέλανος tanagréen, 554 (mais on pourrait lire Θ]ιόδωρος).

Διοκλεῖς, A 69.

Sous la forme Διοκλῆς à Tanagra, 919, 920.

Διωνούσιος, A 49, 75.

A Tanagra : 538, 935.

Διωνουσόδωρος, A 61, 63.

*CIGS*. 938 (Tanagra).

Δωρόθιος, A 60.

Tanagréen : *CIGS*, 531. Aussi Δωρόθεος, 951, 4149.

Ἐλά[σιππος?] A 74.

Nom d'un polémarque d'Orchomène (3172, 3178).

Ἕρμων, A 59.

A Tanagra : 977, 978, 979.

Ἐροτίων, A 68.

Tanagréen : 525 (et probablement 538, col. II, 18 : ΕΡΟ...).

* Εὐ]άεθλος (?), B 1.

Forme béotienne présumée de Εὔαθλος, nom connu en Attique? Le supplément convient exactement à la lacune.

Ε]ὔϝ[ω]λος (?), A 47.

Tanagréens : 528, 985-988.

Εὐγίτων, B 26, hiérarque.

Tanagréen : 537. Aussi 989 (Εὐγείτων).

* Εὐδάμιχος, A 68.

Ces noms en ιχος, α, sont, on le sait, de simples diminutifs des noms primitifs comme Εὔδαμος, α. Cf. Kühner-Blass, II, 280.

Εὐμάρων, A 52.

Tanagréen, 290 (décret d'Oropos).

Εὐμειθίδας, A 75.

= Εὐμηθίδης (Tanagréen, 4149).

Θαρσούμαχος, A 2, 38 (40).
Tanagréen, 1069.

* Θέμων, A 56.
La lecture de ce nom singulier m'a paru certaine.

Θιόδωρος, A 62.
A Tanagra : 512, 1079. Patronymique Θιοδώριος à Tanagra : 537-538. Θεόδωρος : 545.

Θιόζοτος, A 52.
Tanagréens : 519, 538 (Θιοζότιος, patronymique), 1082, 537 (Θέζοτος). C'est la forme béotienne de Θεόδοτος, Θιόδοτος. Quant à Θιόξοτος (Keil, *Inscr. boeot.*, p. 34), cette forme n'existe pas.

Θιόμναστος, A 2 = 39, 57, 59.
Tanagréen : 3207.

Θιότιμος, A 39.
Tanagréens : 1090, 537 (Θιοτίμιος, patronymique).

Θωρ[ακί]δας, A 70 ; B 19, hiérarque.
Le nom Θώραξ est celui d'un Béotien, Xénophon, *Anab.*, V, 6, 19-25. Θωρακίδης est un Corinthien, *CIA.*, III, 2523.

Ἴαρων, B 24.
Tanagréens de ce nom : 634, 1103.

Ἰα[τροκλεῖς?], A 44.
Tanagréen : 539 (Ἰατροκλῆς).

Κά[λλ]ιππος, A 73.
Nom fréquent en Béotie.

Καλλίστροτος, A 76.
Plusieurs fois en Béotie.

Καφισίας, A 1 (archonte), 54.
Tanagréens : 506-507, 509, 516, 530, 1140-1141

Καφισόδοτος, B 3 (Καφισοδότιος, patronymique).
Plusieurs fois en Béotie.

Κλίαρχος (?), A 70.
(Tanagréen, 1555). Sur notre pierre le lapicide, après avoir gravé, ΚΛΙΑΡΧ paraît avoir répété par inadvertance les lettres

ΛΙΑΡ, il les a ensuite martelées ou grattées, à l'exception du Ρ qui est resté intact.

Κλίων, A 65, 76; B, 2 (Κλιώνιος).

Nom fréquent en Béotie. Sous la forme Κλέων à Tanagra : 1151, 290.

* Κορούθων, A 64.

Lecture certaine. C'est la forme béotienne de Κορύθων, inconnu comme nom propre, mais cf. Hésychius : κορύθων · ἀλεκτρυών. C'est donc notre Lecoq.

Λιοντίσ[κ]ος, A 58.

Ce nom (= Λεοντίσκος) ne s'était pas encore rencontré sûrement en Béotie ; dans *CIGS.*, 2791, Λεον]τίσκον est une restitution. On trouve Λιόντιχος (3180).

Λουσίας, A 57, 66.

Fréquent en Béotie (aussi sous la forme Λιουσίας).

Μάτρων, B 20 (Ματρώνιος, patronymique).

Tanagréen du v^e siècle, 585.

Μιξίδαμος, A 65.

Ce nom paraît nouveau. Aristote (*Rhét.*, II, 23, 12) cite un fragment de discours (ou un bon mot?) d'Autoclès contre un certain Μιξιδημίδης, et Harpocration cite six fois des fr. de Lysias ἐν τῆι πρὸς τὴν Μιξιδήμου γραφὴν ἀπολογίαι (*Oratores attici*, éd. Didot, II, p. 284). De l'une de ces citations on serait tenté de conclure avec Hœlscher à l'identité des deux personnages : alors Autoclès serait le véritable auteur du discours. Le nom paraît désigner un individu d'origine étrangère, un métèque ou descendant de métèques.

Μόρυχος, A 57.

Forme béotienne de Μόρυχος, surnom de Bacchus et nom d'un poète tragique athénien. Aussi *CIA* II, 652 A, Add. 1512 *b*. Cf. Μορυχίδας, Tanagréen, 585.

Νευμείνι[χ]ος, A 66.

Tanagréens 1236, 1265 (Νιουμήνιχος).

Νικοκλεῖς, A 56, 69.

Plusieurs Béotiens de ce nom.

Νίκων, B 26, archonte.

L'archonte fédéral (*CIGS.* 251) est un homonyme.

Ὀλουμπιόδωρος, A 55.

Tanagréens (Ὀλυμπ.) : 652, 4149.

Ὀλ[ούμπιχος?], A 51.

Tanagréen (Ὀλυμπ.), 653, 1290.

Ὁμολωιόδωρος, A 60.

Tanagréen : 538.

Ὁμολώϊχος, A 64.

Tanagréens : 1300, 338 (Ὁμολωίχιος patronymique.)

* Ὀρσίμα[ς] (?), A 67.

Boeckh (*CIG.* 1563) avait suppléé Ὀρσίμ[αχος] dans le décret de Tanagra 511 ; mais je ne connais pas d'autre exemple de ce nom. On pourrait penser à Ὀρσιμ[ένης (cf. Boeckh *CIG*, 8199 ; *CIA*, II, 804, *A 1*). Cependant, si les lettres ont l'espacement ordinaire, il semble qu'il n'en manque qu'une après l'α ; on aurait alors la forme nouvelle Ὀρσίμ[ας].

Πασίτιμος, A 45 (?), 62.

A Copae, 2788.

Πεδαγένης, A 48. B 4 (Πεδαγένειος, patronymique).

Ce nom s'est rencontré en Béotie (*CIGS.* 1737, 2071). Il équivaut à Μεταγένης (fréquent) et probablement au latin *Postumus*. Πεδαγένεια (patronymique) à Thespies : 1832.

Πουθίας, A 44 ? 70?

Nom fréquent en Béotie sous les formes Πουθίας, Πυθίας, Πυθέας.

Π]ούθων, A 53?

Nom tanagréen (1356).

Σαμίας, B 20, hiérarque.

Deux Tanagréens de ce nom (538, 585).

* Σιμώνδας, A 2 = 39.

Cette forme du nom Σιμωνίδης paraît nouvelle. A Anthédon on trouve Σιμωνίδας (4213).

Σκουθρίων, A 58.

Tanagréen de ce nom : 1391.

Τελεσίας, A 2 (= 38, 39), 46 (?).
Nom tanagréen (1432).

Τευμασιγέ[νης], A 73.
On trouve en Béotie une rivière Τεύμης, un mont Τευμησσός ; il est question aussi d'un renard Τευμησία (Hésychius). C'est peut-être de ce côté qu'il faut chercher l'explication de ce nom bizarre et inconnu.

Τιμήνετος, A 55 (?), 68.
Nom d'un Tanagréen (538).

* Τιμίνας, B 27 (greffier), 28.
Dérivation obscure.

Τύχων (Τυχώνιος, patronymique), B 27.
Nom d'un Tanagréen (537).

Φίλαγρος, A 71.
Un seul personnage de ce nom est connu en Béotie, un citoyen de la mystérieuse Boumélité (3078).

Φιλλέας, A 62.
Plusieurs exemples à Thèbes.

Φιλώτας, A 60.
A Orchomène (3180).

Φρουνίδας, A 54.
Nom d'un Tanagréen (Φρυνίδας) : 416, 542-543, 669.

Φρούνων, B 28 (greffier), 27 (Φρουνώνιος, patronymique).
Nom d'un Tanagréen (557). Aussi Φρύνων.

Χαρικλεῖς, A 63.
Tanagréen (1491).

Χ]ή[ρι]ππος, A 59.
A Orchomène (3180).

2° *Noms de femmes.*

* 'Αϐ[α]ε[οδώρα ? A 50.
La restitution est à peu près certaine. La forme masculine correspondante 'Αϐαεόδωρος à Tanagra : 585 (I, 10), 612. On trouve aussi 'Αϐαιόδωρος (3596) et 'Αϐηόδωρος (725, 2716).

'Αγ]ασιστρότα, A 52.

Le même nom peut se lire A 53, où l'on peut aussi supposer Πει]σιστρότα, Λου]σιστρότα, etc. La mère du grand Agis s'appelait 'Αγησιστράτα.

'Αμινώ, A 57, 58.

Tanagréenne (762).

* 'Ανδρο[κ]κώ, B 33.

Ces noms en κω, fréquents dans l'inscription B, semblent être des noms soit de petites filles, soit de courtisanes. 'Ανδροκκώ paraît être une altération de 'Ανδρόκλια, une sorte de diminutif.

'Ανδρόκλια, A 44.

Sous la forme 'Ανδρόκλεια à Thèbes (2422). Cp. Pausanias, IX, 17, 1.

'Αντιγενίς, A 17.

Tanagréenne (777)

'Απολλοδώρα, A 58.

Tanagréennes (786-787).

'Αριστογίτα, A 71.

Tanagréennes : 808, 805 ('Αριστογείτα).

'Αριστόκλια, A 48, B 42.

Tanagréennes : 813-814.

'Αριστώ, A 57.

Tanagréennes : 826-827.

'Αρκα[δία?] A 55.

Très douteux, se retrouve à Thespies (1905).

* 'Αρχεαγάθ[α, A 54.

Lecture presque certaine. Le maintien de l'ε devant α s'observe aussi dans le nom 'Αρχεάνασσα. On connaît le nom 'Αρχάγαθος.

Αρ]χελάα, B 25, A 51 (?).

S'est rencontré à Coronée (3043)

'Αρχεστρότα, A 66.

Sous la forme 'Αρχεστράτα à Thisbé (2263).

'Ασωπίς, A 56, 61.

N'était connu jusqu'à présent que comme surnom des nymphes filles de l'Asopos.

* 'Ασωπο[δώρα], A 44 (?)

Le masculin seul connu (à Tanagra : 851). On pourrait aussi suppléer 'Ασωπο[κρίτα.

Γλαφούρα, A 76.

Tanagréenne (874).

[Γ]οργίς, B 14.

La première lettre un peu douteuse. Nom d'une Tanagréenne (878).

Δαμοκρίτα, B 44.

Nom fréquent à Thisbé.

Δαμονίκα, B 7.

Le masculin seul connu en Béotie (Tanagra : 622, 894) ; Δημονίκη se trouve à Athènes et ailleurs ; Δημονίκεια en Thessalie.

* Δαμοτίμα, A 67, B 23 (?), 41.

Le masculin à Tanagra (585, 898). Le féminin, même sous la forme ionienne, m'est inconnu.

Δαμώ, B 24.

Plusieurs Tanagréennes (899-902), mais notre Δαμώ paraît être Δαμὼ Ἰάρωνος de Chéronée (3385).

Διοδώρα, A 72.

Tanagréenne (917).

* Διοκ[κ]ώ, B 18.

Autre nom de courtisane? Pour Διόκλια (Tanagra, 921).

* Δώρα, A 60.

Ce nom charmant n'est donc pas de l'invention de Dickens. On connaissait à Tanagra Δῶρος (952) et Δωρώ (1581).

* Εἰκασία, B 10.

« Image ». La forme masculine Εἰκάσιος s'est rencontrée à Colophon (Paus., VI, 17, 4). Notre nom n'offre sans doute qu'une identité fortuite avec celui de la poétesse byzantine plus connue sous le nom Κασία (Krumbacher, *Gesch. der byz. Lit.*, 2e éd., p. 716). Εἰκασία est probablement une courtisane.

* Ἐμπέδ[δα?], B 28.

Féminin de Ἐμπέδδεις (3086, 3089) ; plusieurs noms béotiens en ης (εις) forment leurs féminins en α. Il n'y a pas de place pour Ἐμπεδδίχα (959), mais à la rigueur on pourrait lire Ἐμπεδ[ώ, nom d'une femme Æniane, *CIA*, III, 2236.

* Ἐπεύκτις, A 56.

Le nom Ἐππεύκτας (*sic?*) figure sur une inscription lacédémonienne de basse époque, *CIG*. 1279. Ἐπεύχης se trouve à Athènes. La fille porte un nom aussi étrange que le père (Θέμων).

Ἐπίχαρις, A 61, 73.

Nom tanagréen (967, 1586).

Εὐετ[ειρίς], A 62.

A Tanagra (991). Ailleurs Εὐετηρίς (2007).

Εὐ]μαρί[χα], A 52.

Tanagréenne (1001).

Εὐνόσ[τα], A 76.

Tanagréenne (3529). Le masculin se rencontre aussi à Tanagra. Un héros Eunostos, fils d'une nymphe Eunosta, était l'objet d'un culte à Tanagra (Plut., *Quaest. graec.* 40).

Εὐξένα, A 75.

Εὔξενος tanagréen (538). Le féminin Εὐξένη à Athènes (*CIA.*, II, 984).

Εὐτύχα, B 22.

Tanagréenne (1025).

Εὐ]φάνια, B 34.

Tanagréenne (1029).

Ϝαναξίς, B 13.

= Ἀναξίς (Mégare, *CIGS.* 60, 121). Le masculin Ϝαναξίων est fréquent en Béotie.

* Ϝαστώ, A 64.

Nom nouveau, féminin de Ϝαστίας qui s'est rencontré en Béotie.

* Θειϐαγένα, A 54.

Cf. Θηϐαγένης à Thespies (4149).

Θιοδώρα, A 66, B 47.
Tanagréennes (1076-1078).

Θιόκλια, A 60.
Tanagréenne (1082).

* Θιοκούδα, A 51.
Féminin de Θιοκούδης (= Θεοκύδης), *CIGS*. 3175. De même nous avons vu Θειβαγένα de Θειβαγένης, Ἐμπέδδα de Ἐμπέδδεις.

Θιομνάστα, A 62, 69.
Tanagréennes : 631, 1085-1086.

Θιοτίμα, A 53 (deux fois).
Tanagréennes : 1088-1089.

* Ἰαράρχα, A 67.
Cp. le Tanagréen Ἰάραρχος (1101).

Ἰαρόκλια, B 49.
Deux Tanagréennes s'appellent Ἱερόκλεια (1105-1106).

Ἰαρώ, A 56.
Tanagréenne (1102)

* Ἱπολάα, A 63.
Ἱππόλαος à Hyettos (2810).

Ἰράνα, A 65, 75.
Tanagréennes : 1114-1115.

Καλλίς, A 73 et peut-être 53.
Tanagréennes : 532, 1133.

Καλλίστα, A 50? 53?
Tanagréenne : 1610.

Καλλίχα, B 22.
A Coronée (2973).

* Καφίσα, A 68.
A Athènes, on a rencontré Κηφισία (*CIA.*, II, 3992), mais Céphise est inconnue comme nom de femme, si ce n'est dans la tragédie française.

Κλία, A 45, 46.
Sous la forme Κλέα à Tanagra (1144).

Λουσίς, A 57, 64; B 36 (Λιουσίς).
Tanagréenne : 1179.

Μνασιθία, A 68.
Μνασιθέα à Coronée (2991).

Μνασαγόρα, A 65, 69.
Μνησαγόρα à Athènes (*CIA.*, II, 1704, 3961).

Μουρτώ, A 49.
A Thèbes, 2608.

* Νικολάα, A 70.
Νικόλαος à Tanagra (1253). Le féminin paraît nouveau; c'est notre *Nicole*.

Νικοστρότα, A 62.
Νικόστροτος à Tanagra (1256). Le féminin Νικοστράτη à Athènes et ailleurs.

Ξενοκκώ, A 74; B 28.
S'est déjà rencontré à Tanagra (1276). Pour Ξενόκλια? Nom de courtisane?

Ξενόκλια, A 74, 76.
Tanagréennes : 650, 1277.

Ξενοπιθίς, A 71.
A Thisbé (2223).

Ξεννώ, A 59; B 17.
Tanagréenne (1274).

Ὀλουμπίχα, A 72.
Tanagréenne (1288).

Ὁμολωΐς, B 9 et (?) 52.
Tanagréennes (1295-1299).

* Ὁμολωιοδώρα, A 60.
On ne connaissait que le masculin.

Πασίκλια, B 52.
Sous la forme Πασίκλεια à Thèbes, 2571. Πασικλῆς à Tanagra, 1324.

* Πιστόκλια, A 59.
Féminin nouveau de Πιστοκλεῖς (à Thespies, 3172).

Πολουκρίτα, A 63.

Πολύ(ου)κριτος est fréquent en Béotie. Le féminin se rencontre à Athènes (Plut. *Arist.* 27) et ailleurs.

Πουθίς, A 70, B 21.

Tanagréenne (1350).

Πουθόκλια, A 69.

Tanagréenne (1353).

Πτωιοδώρα, A 69, B 30.

Tanagréenne (1367).

Ῥόδιον, A 72.

A Tanagra, on ne connaissait que Ῥόδα (1375), mais Ῥόδιον est fréquent dans l'index du *CIA.*, II.

Στροτονίκα, A 64.

N'était connu à Tanagra qu'à basse époque et sous la forme Στρατονείκη (1636).

Σώκλεια, A 63.

Tanagréenne (1408).

Τέλεσσις, A 66.

Inconnue à Tanagra (féminin de Τελεσίας); un seul exemple (Τέλεσις) dans le *CIA.*, II. C'est aussi le nom d'une hétaire (Athénée, XII, p. 587 E).

* Τιμασιθία, A 17.

Féminin inédit de Τιμασίθεος (Tanagra 662).

* Τιμηνέτα, B 53.

Le masculin est tanagréen (538), le féminin paraît inédit.

Τιμοκρίτα, A 70.

A Coronée (3024).

Φερετίμα, A 59.

Inconnu en Béotie et à Athènes. Nom d'une reine de Cyrène célèbre (Hérodote, IV, 162, etc.),

Φηναρέτα, A 54.

Tanagréenne (3545).

Φιλλώ, B 8.

Tanagréenne (576, 1468).

* Φιλοκκώ, B 37.

Pour Φιλόκλια. Petite fille ou courtisane?

Φιλόκλια, A 65, B 12.

Tanagréenne (1472).

Φιλοξένα, A 75, B 32.

Tanagréennes (1477-1478).

Φιλοτίμα, B 6.

A Lébadée (3146).

Φιλο. . . B 11.

Φούσις, B 40.

Pour Φύσις, « nature? ». Dans un inventaire de l'Asclépieion (*CIA*. II, 836, l. 24) on lit τύπος Φύσιδο(ς); aussi sur une stèle funéraire tardive (*CIA*. III, 3423). Je soupçonne une courtisane.

Φρούνα, A 61.

C'est la forme béotienne — encore inédite — du nom de la célèbre courtisane thespienne. Φρύνη se lit sur des inscriptions attiques. En Béotie, on ne peut affirmer que ce soit exclusivement un nom de courtisane.

Χηρίππα, B 48.

Cf. Χήριππος (A 59 et à Orchomène, 3180). Χαιρίππη est fréquent dans le *CIA*., II.

Théodore Reinach.

# DEUX NOUVELLES FORMES ÉLÉENNES

Les *Jahreshefte* de l'Institut archéologique autrichien ont récemment publié une inscription éléenne (1), remarquable par les formes inédites qu'elle présente. Supposant que le lecteur a sous les yeux l'article du premier éditeur, M. Émile Szanto, nous nous contentons de présenter nos observations sur deux endroits où nous ne pouvons accepter sa lecture.

Δηλόμηρ.

Dans ce texte, on remarque d'abord (l. 5) le mot δηλόμηρ, proche parent du δηλομένοι de la ligne suivante. Nous avons ici le nominatif singulier δηλόμενος, contracté en δηλόμενς, puis δηλόμηρ. Se rappeler que ὁ δηλόμενος est une locution toute faite, plus sujette, par conséquent, aux altérations. Se rappeler aussi que, dans ce dialecte, ἀνάατος devient ἀνάατορ, que τοῖς devient τοῖρ et que ὡς devient ὡρ. Il n'en est pas moins vrai que δηλόμηρ est, jusqu'à présent, un spécimen unique en son genre.

'Αδεαλτώhαιε.

L. 12. Il faut lire : αἰ δέ τιρ ἀδεαλτώhαιε τὰ στάλαν. « Si quelqu'un efface la stèle. » M. Szanto lit : ἀδεαλτώhαι ἐ(ν) τὰ(ν) στάλαν. Mais il vaut mieux faire de στάλαν le complément direct du verbe. Avec M. Szanto, nous voyons ici un dérivé de ἡ δέλτος « la tablette ». Si δελτόω signifie « écrire », ἀδελτόω doit signifier « effacer ». Le λ a développé devant lui un α parasite, absolument comme en français, où *bellus, novellus* ont donné *beal, noveal,* ou en vieil anglais, où *all, fall, hold,* sont écrits *eal, feallen, healden.* La désinence est αιε. D'après δαμοσιοία (l. 4), on se serait attendu à une désinence -οια ; mais nous avons probablement ici l'optatif aoriste. Michel Bréal.

(1) I, p. 198. Cf. *Deiblatt,* p. 795.

# CORRESPONDANCE GRECQUE

Des raisons de santé ont obligé l'éminent confrère qui avait bien voulu, pendant près de quatre ans, se charger de cette correspondance, à priver la *Revue* de sa précieuse collaboration et à laisser nos lecteurs sans nouvelles de la Grèce ; et cela au moment, justement, où tous les regards étaient tournés vers l'Orient. En vérité, les événements s'y succédaient avec une telle rapidité, et les journaux quotidiens en étaient si remplis, que notre correspondance trimestrielle aurait peu servi à satisfaire la curiosité en éveil.

En reprenant la plume pour parler d'une Grèce sortie de la crise si péniblement traversée, se relevant de ses désastres et rentrant dans une voie normale, nous ne pouvons nous empêcher de jeter un regard rapide en arrière, ne fut-ce que pour mieux mesurer le point de départ d'une ère nouvelle. Nous nous y sentons convié d'autant plus que l'événement du jour, à Athènes, est la publication du rapport officiel de S. A. R. le prince héritier « sur les opérations de l'armée de Thessalie en 1897 ».

Ce rapport (un volume in-4° de 555 pages), aussi détaillé que bien documenté, ne cachant aucune défaillance, ne dissimulant aucune faute, fait le plus grand honneur à la franchise et à la droiture du Prince. Il ne manquera pas de provoquer des récriminations ; certains officiers supérieurs, mis en cause, ont déjà commencé à opposer leurs justifications aux assertions de leur général en chef. Ce sont là les suites inévitables d'une défaite.

Malgré ces désagréments, que l'on pouvait facilement prévoir, le Prince fait lui-même ressortir l'opportunité et l'utilité de son rapport, par ces nobles paroles : « Reconnaître nos défauts et « les dévoiler sans réserve est, j'en ai la conviction, le meilleur « moyen d'indiquer les mesures indispensables pour la réor- « ganisation de nos forces nationales. Il faut qu'il soit enfin « compris que la composition, l'instruction et le commande- « ment de l'armée doivent être affranchis de toute ingérence « étrangère à l'armée même ; que ceux qui peuvent se vouer « utilement à cet objet en soient seuls chargés, et que ce soit « la principale préoccupation de l'État. Puissent les dures le- « çons de la guerre nous profiter, puisse des cendres d'un passé « condamné renaître l'armée de l'avenir, une armée pleine « de sève et de vigueur, capable de défendre les droits de la « patrie » (p. 34-35).

D'après ce rapport (p. 30), « l'armée rangée aux frontières, « au printemps de 1897, était la seule dont l'État pouvait dis- « poser. Il n'y avait ni armée de deuxième ligne, ni garde natio- « nale, ni réserve. Le manque absolu de ces soutiens a considé- « rablement nui aux opérations de la guerre. Une telle force « auxiliaire aurait pu se porter vers les points menacés, pour « secourir l'armée de première ligne ; elle aurait pu lui servir « d'appui, au moment où, refoulée par l'ennemi, celle-ci serait « obligé à battre en retraite. » Le gouvernement comprit la gravité de cette lacune ; mais les mesures tardives qu'il voulut prendre, pour y porter remède, ne purent même pas avoir un commencement d'exécution.

L'armée de première ligne était-elle, au moins, douée d'une organisation suffisante? D'après le général en chef qui fut, au dernier moment, envoyé pour la commander, « son instruction « était très incomplète; les différents corps avaient à peine com- « plété les exercices élémentaires de leurs armes respectives ; « l'infanterie n'avait pas dépassé les exercices de bataillon ; « l'artillerie comprenait des batteries qui en étaient encore à « l'école du canonnier conducteur; la cavalerie manquait de

« chevaux, et ayant été, durant la paix, employée à des services « étrangers à sa destination, elle ne pouvait point remplir efficacement les devoirs qui lui incombaient en temps de guerre. « L'intendance et le service sanitaire ne valaient guère mieux ».

Cette armée ne se montait qu'à 34,841 hommes de toutes armes le 17/29 mars, au moment de l'arrivée du prince à Larisse ; le 5/17 avril, au début des hostilités, on avait pu atteindre le chiffre de 45,213 hommes et de 1,335 chevaux.

Pourtant, cette armée si mal préparée, si peu organisée, si inférieure en nombre à celle de l'ennemi, se battit obstinément durant les premiers jours de la campagne ; elle opposa aux forces supérieures des Turcs un courage qui retarda leurs progrès. Même après le désastre de Larisse, elle put se remettre de la panique et se battre encore à Pharsale, à Velestino et à Domokos. Elle a ainsi prouvé que ce n'est pas sur les éléments dont elle était composée que doit retomber la responsabilité de sa défaite. D'ailleurs, le prince héritier ne lui a rendu que justice en disant dans son rapport que, « dans tous les différents corps, elle possède parmi les cadres de tout degré des hommes pleins de zèle, doués des meilleures aptitudes et susceptibles d'une instruction militaire complète, à la condition que l'État leur en procure les moyens et le temps, en ne les employant pas à des services en dehors de leur métier ».

Ce jugement favorable est pleinement corroboré par l'appréciation d'un témoin de la plus haute compétence et dont la situation dans l'armée turque ne le rend point suspect de bienveillance envers les Grecs. Dans son ouvrage sur la guerre de Thessalie (1), le général von der Goltz, après avoir rendu justice à la résistance des Grecs sur leur aile droite, et au courage dont ils firent preuve sous les conditions les plus difficiles, ajoute que l'ironie de mauvaise aloi prodiguée par la presse européenne sur l'incapacité militaire des Hellènes était tout à fait

(1) *Der Thessalische Krieg und die Türkische Armee. Eine kriegsgeschichtliche Studie.*

déplacée. « La panique survenue dans la nuit du 23 au 24 avril « n'est point expliquée par l'issue des combats qui l'ont pré- « cédée. La tension des troupes avait dépassé toute mesure et « avait trop duré... L'armée, exténuée et moralement atteinte, « réussit pourtant à gagner la position protectrice de Pharsale « et à s'y préparer à une nouvelle résistance (p. 118) ».

Les raisons qui ont amené la défaite des Grecs en Thessalie, expliquent leur insuccès en Épire. La campagne y avait cependant commencé sous d'heureux hospices. Les Turcs, pris d'une panique aussi inexplicable que celle des Grecs à Larisse, leur avaient laissé libre la route vers Janina. Les Grecs ne surent pas en profiter et laissèrent aux Turcs le temps de reprendre l'offensive avec des forces supérieures, grâce aux renforts qu'ils reçurent de Thessalie. La bataille de Grimbovo, la plus meurtière de toute la guerre, prouva une fois de plus que la bravoure seule ne suffit pas pour remporter la victoire.

La défaite des Grecs sur terre était facile à prévoir. Tout le monde s'attendait à les voir s'en dédommager par des actions d'éclat sur la mer Égée, dont ils sont restés les maîtres jusqu'au bout. Cette attente a été déçue, et l'on ne peut point dire que la vraie cause en ait été dévoilée, malgré les procès retentissants suscités par des récriminations qui, pour dire le moins, n'ont point témoigné d'un excès de discipline.

En somme, la Grèce n'était point préparée à affronter les périls d'une guerre contre une armée aussi nombreuse et aussi aguerrie que celle dont son adversaire pouvait disposer. Comment s'y est-elle laissée entraîner ? Serait-ce à elle seule que la responsabilité en incombe? Peut-on être suffisamment éclairé à ce sujet par les documents parus dans les différents livres jaunes, bleus, verts ou blancs, ou bien par les articles pleins de talent auxquels ces documents ont donné lieu? A côté de ceux de M. Lavisse et de M. Victor Bérard, que tout le monde a lus, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à ceux de M. le professeur G. Streit et de M. G. S. insérés dans la *Revue du droit international*. On y verra non seulement les fautes

commises par les Grecs avant, durant et après cette guerre malheureuse, mais aussi les procédés par lesquels certains gouvernements semblent avoir voulu pousser la Grèce dans une impasse, dont elle ne pourrait sortir qu'en se faisant battre par son puissant adversaire. Si les *six* puissances, formant le soi-disant concert européen, avaient voulu faire en 1894 ce que les *quatre* puissances ont fait en 1898, on aurait épargné à la Grèce et à la Turquie cette collision, que ni le gouvernement grec ni la Porte ne désiraient. La solution de l'affaire crétoise aurait été alors bien plus facile qu'elle ne l'a été après l'issue du conflit. Il est même probable que, sans le massacre des soldats anglais et sans l'attitude résolue de l'amiral Noël, à la suite de ce massacre, les quatre puissances en seraient encore à parlementer avec la Porte, et l'étendard Crétois n'aurait pas encore remplacé le drapeau du Croissant.

Quoi qu'il en soit, les Grecs seraient mal venus de se plaindre encore aujourd'hui des grandes puissances. Elles n'ont rien fait, il est vrai, pour prévenir la guerre en donnant ne fût-ce qu'un semblant de satisfaction aux revendications légitimes des Crétois; on pourrait même dire de certaines de ces puissances qu'elles ont tout fait pour que la Grèce, — la petite Grèce qui avait osé leur donner en Crète l'exemple de ce qu'elles auraient dû faire elles-mêmes, — fût punie de son outrecuidance. Mais, la dure leçon une fois reçue, ces mêmes puissances, ou tout au moins la majorité d'entre elles, n'ont pas refusé à la Grèce leur bienveillant appui.

Grâce à cet appui, les Turcs se sont arrêtés aux anciennes frontières de l'État grec; un armistice a été conclu; la paix a été signée; le payement de la rançon exigée par le vainqueur a été facilité; la Thessalie a été regagnée; et, enfin, la Crète, — cause et objet du conflit, — a obtenu une autonomie véritable sous un haut commissaire, nommé directement par les quatre grandes puissances, et qui n'est autre que le prince Georges de Grèce.

Les Grecs qui, au lendemain du désastre, par un sentiment

de colère aveugle dont leur pays n'a pas été le seul à offrir l'exemple, en rejetaient la responsabilité sur le roi et sur sa dynastie, ne tardèrent pas à comprendre que c'était à ce roi et à cette dynastie que l'on devait la bienveillance tardive mais salutaire de l'Europe. Le réveil devint complet après le coup, heureusement manqué, du régicide qui attenta à la vie du roi accompagné de la princesse Marie. A l'horreur provoquée par cette tentative doublement criminelle, à l'émotion causée par le courage personnel du roi, par le dévouement du père protégeant de son corps la vie de sa fille, se joignit un sentiment de soulagement à la pensée des malheurs auxquels le pays aurait été exposé si la main de l'assassin n'avait pas tremblé.

La popularité du roi se fit surtout jour lors de son voyage dans le Péloponnèse, immédiatement après l'attentat. Partout il fut accueilli avec des témoignages d'un loyalisme, qui a dû le consoler des amertumes dont on ne s'était pas fait faute de l'abreuver jusque-là. Partout aussi on lui exprima les vœux du pays avec une unanimité qui prouvait par elle-même le bien fondé de ces vœux. Une administration impartiale, une justice égale, en un mot la cessation de la politique de trafic qui a faussé tous les rouages du gouvernement constitutionnel, voilà ce dont le pays sent de plus en plus le besoin. Le roi promit de prendre en bonne considération les justes réclamations de ses sujets. Par un message, qui n'a pas été publié, il a, dit-on, avant son départ pour l'Occident, recommandé à son premier ministre de préparer la voie pour les réformes nécessaires. Il paraît que le gouvernement a élaboré des projets de loi, à cet effet, qui doivent être soumis à la prochaine session de la nouvelle Chambre. Les élections prochaines lui donneront-ils une majorité suffisante pour prolonger sa durée et le mettre à même de faire voter ces mesures ?

Le ministère Zaïmis a été formé dans un moment des plus difficiles. Son président, fils et petit-fils d'hommes d'État qui se sont successivement élevés au premier rang parmi les serviteurs de leur pays, eut le courage d'accepter le pouvoir au

milieu du désarroi de la défaite. Se séparant de son parent, M. Delyanni, dont il avait jusqu'alors suivi la politique, il chercha ses collègues en dehors des partis et eut la chance de s'assurer le concours de personnalités dont les noms rehaussaient considérablement le prestige de son cabinet. Le général Smolenski, l'homme le plus populaire de Grèce, à la suite des faits d'armes de Velestino, eut le ministère de la guerre; M. Étienne Streit, gouverneur de la Banque nationale, accepta celui des finances.

La tâche du ministère Zaïmis, ainsi constitué, était aussi pénible que difficile; il avait à mener à bout les négociations épineuses qui ont précédé la conclusion définitive de la paix, en atténuant, autant que possible, les dures exigences du vainqueur; il avait, en même temps, à surmonter les difficultés inséparables de l'organisation et de l'acceptation du contrôle international, devenu inévitable par suite des fautes antérieurement commises dans la gestion des finances grecques, et par suite de l'issue malheureuse de la guerre; il avait enfin à rétablir l'ordre, si fortement ébranlé par les événements malheureux que le pays venait de traverser.

Cette triple tâche a été accomplie avec succès. Il n'y a qu'à se rappeler la situation où se trouvait la Grèce au sortir de la guerre et à la comparer à la situation actuelle pour reconnaître que le ministère Zaïmis n'a point démérité de la patrie. A ce triple point de vue, le temps lui rendra justice. Aurait-il pu faire davantage? Pouvait-il, dans cet intervalle de temps, tenir toutes les promesses contenues dans son programme, en introduisant dans l'administration du pays les réformes que celui-ci réclame? Est-ce de sa faute s'il n'a pas su profiter de l'occasion qui se présentait au moment du retour du roi après sa tournée en province, lorsque l'opinion publique, affranchie des entraves de la petite politique où se consume la rivalité des partis, était prête à soutenir toute initiative généreuse?

Au retour du roi de son voyage en Occident, le ministère a dû subir un remaniement. M. Streit, qui n'avait accepté le

département des finances qu'à son corps défendant, après avoir par les services rendus à son pays pleinement justifié l'insistance qu'on avait mise à s'assurer son concours, tenait à reprendre ses hautes fonctions à la Banque nationale. Le cabinet tout entier démissionna. M. Zaïmis fut encore chargé par le roi de le reconstituer : le colonel Korpas, son ancien ministre de l'intérieur, prit la succession du général Smolenski ; M. Négris, directeur de la Compagnie hellénique du Laurium, ancien élève de l'école des Mines de Paris, remplaça M. Streit au ministère des finances ; M. Triantaphylacos, qui avait déjà fait partie de l'administration Rhallys, reçut le ministère de l'intérieur ; M. Monferato, un des membres les plus distingués du barreau d'Athènes, eut le ministère de justice et, par intérim, celui de l'instruction publique et des cultes ; M. le capitaine Miaoulis devint ministre de la marine. Le ministère ainsi remanié, pas plus qu'avec sa formation première, ne pouvait compter sur l'appui de la Chambre ; la majorité restait toujours fidèle à M. Théodore Delyannis. La dissolution de cette Chambre était la conséquence inévitable de la reconstitution du ministère Zaïmis.

Nous voici maintenant en pleine lutte électorale. Il serait oiseux de vouloir en préjuger le résultat. Les élections auront lieu le 7/19 février. On verra alors s'il y aura une majorité compacte, capable de former un gouvernement fort et durable, ou bien si l'émiettement des partis ramènera une période d'administration éphémère n'ayant ni le temps ni le pouvoir de porter remède aux maux dont souffre le pays. Il y a ceci de consolant, que tous les partis se disputent la faveur de l'opinion publique, à force de programmes où l'on promet à l'envi les réformes dont le besoin se fait depuis trop longtemps sentir. Cette émulation montre bien que l'on ne se méprend pas sur la volonté du peuple ; d'un autre côté, elle engage nos futurs députés à quelque effort pour y donner satisfaction. Espérons que ces belles promesses ne seront pas que des mots.

Le fait est que le régime parlementaire fondé sur le suffrage

universel, tel qu'il fonctionne chez nous, a beaucoup perdu de son prestige. Tout en restant très attaché à ses libertés, le peuple grec en est arrivé à ne pas avoir un respect exagéré pour ceux auxquels il en confie la garde. Il ne demande rien d'impossible, ce bon peuple ; il demande à être bien administré. Et il le mérite. A voir, dans toutes les phases de l'activité nationale, le progrès obtenu par l'initiative privée, on s'attriste en pensant combien ce progrès aurait été plus grand encore et plus général, si les réformes désirées et promises étaient devenues une réalité. Elles le deviendront tôt ou tard. Le plus tôt, le mieux ! En attendant, ce peuple travaille, et par son travail il tend au relèvement du pays.

Ce relèvement se manifeste dans le rendement des impôts affectés au service de la commission financière internationale. C'est le titre adopté par la commission du contrôle, dans le but de ménager les susceptibilités nationales. Si le nom a changé, la chose n'en reste pas moins ; mais, nous l'avons déjà dit : on a perdu le droit de s'en plaindre, pour ne pas avoir su prévenir à temps l'exercice du droit du plus fort. Quoi qu'il en soit, et sans entrer dans les détails, notons que cette commission, qui a commencé à fonctionner le 28 avril 1898, avait établi le budget de ses recettes, pour les huit premiers mois finissant le 31 décembre, à environ 27 millions de drachmes. D'après des informations d'une provenance qui n'est pas suspecte (voir le journal Νέα Ἡμέρα du 30 décembre 1898), les rendements dépasseraient ce chiffre d'environ 12 millions de drachmes. Il faut espérer que ces prévisions seront bientôt confirmées par les faits et que de bonnes récoltes et une prospérité croissante assureront des résultats aussi satisfaisants pour l'exercice qui vient de commencer. Malheureusement, le début de l'année est marqué par un de ces désastres dont notre sol n'est que trop coutumier. Un tremblement de terre vient d'ébranler une grande partie du Péloponnèse. Le nombre des victimes est restreint, grâce à l'heure matinale où les secousses ont eu lieu, mais les dégâts matériels sont considérables. D. B.

Athènes, 27 janvier 1899.

# ACTES DE L'ASSOCIATION

## SÉANCES DU COMITÉ.

*5 janvier 1899.* — Présidence de M. Maurice Croiset.

Le président annonce la mort de M. Jérôme Valieri, qui faisait partie de l'Association, en qualité de membre donateur, depuis 1868.

Le P. J. Dargent, nommé membre ordinaire, adresse par lettre ses remerciements à l'Association.

Membre nouveau : MM. D. N. Burileanu, de l'Université de Bucarest, et le Dr K. F. Kinch, de Copenhague.

M. P. Girard donne lecture d'une note relative à un passage du *Prométhée* d'Eschyle (v. 816-876), dont il considère une partie comme interpolée. Diverses observations sont présentées au sujet de cette communication par MM. Th. Reinach et Maurice Croiset.

M. P. Tannery revient sur le fragment orphique étudié dans la séance précédente par M. S. Reinach; il en explique les termes difficiles. M. le président regrette l'absence de M. Reinach, dont la réponse à M. Tannery eût certainement offert un vif intérêt. M. P. Tannery ajoute oralement à sa communication écrite quelques remarques.

M. Th. Reinach tente d'éclaircir deux passages de l'inscription des Labyades trouvée à Delphes. Ses éclaircissements portent surtout sur une partie du règlement relatif aux funérailles. Quelques observations sont présentées à ce sujet par MM. Maurice Croiset, Normand et P. Girard.

*2 février 1899.* — Présidence de M. Maurice Croiset.

M. G. Larroumet, retenu, le jeudi, de janvier à mai, par un cours à la Sorbonne, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister aux séances du Comité.

Membre nouveau : M. l'abbé Legendre.

M. Decharme donne lecture d'un mémoire où il examine la question de savoir si les Grecs ont connu un genre de drame satyrique où il soit permis d'affirmer qu'il n'y avait pas de satyres, et il conclut négativement. Diverses observations sont présentées, au sujet de cette communication, par MM. Maurice Croiset, P. Girard et Th. Reinach.

M. Foucart propose une nouvelle explication des vers d'Eschyle (*Agamemnon*, 312 et suiv.) qui font allusion à la course aux flambeaux. Le v. 314, νικᾷ δ' ὁ πρῶτος καὶ τελευταῖος δραμών, signifierait, notamment, que le vainqueur était celui qui, placé le dernier de sa tribu, arrivait à l'autel de Prométhée le premier des

concurrents de toutes les tribus, de manière qu'on pouvait dire, non sans un peu de cette subtilité familière à Eschyle, qu'il était à la fois le premier et le dernier, le premier sur les tribus rivales, et le dernier de la file des jeunes gens de sa propre tribu. Quelques remarques sont présentées au sujet de cette interprétation par MM. Maurice Croiset, Th. Reinach et P. Tannery.

*Le secrétaire,*

P. GIRARD.

---

# OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

*dans les séances de janvier et de février 1899.*

---

Louis BODIN. — **Extraits des orateurs attiques.** Paris, 1898.
Am. HAUVETTE. — **Les Éleusiniens d'Eschyle et l'institution du discours funèbre à Athènes.** *Extrait des Mélanges Weil.* Paris, 1898.
JOUBIN. — **Musée impérial ottoman, monuments funéraires; catalogue sommaire,** 2e éd. Constantinople, 1898.
K. KRUMBACHER. — **Studien zu Romanos.** Munich, 1898.
Otto LAGERCRANTZ. — **Zur griechischen Lautgeschichte.** Upsal, 1898.
L.-E. LŒGDBERG. — **Animadversiones de actione** παρανόμων. Upsal, 1898.
L. MALLINGER. — **Bacchylide avant et après 1896.** *Extr.*
Emidio MOLA. — **L'opera educativa dei convitti.** Lagonegro, 1898.
— **Lo scoglio dei giovani studenti.** Lagonegro, 1898.
— **Pensieri alla gioventù studiosa.** Lagonegro, 1889.
H. OMONT. — **Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale ; introduction et table alphabétique.** Paris, 1898.
— **La conférence internationale de Saint-Gall et la conservation des très anciens manuscrits.** *Extr.*
Dr João-Ignacio PATROCINIO DA COSTA. — **Hero e Leandro.** Lisbonne, 1897,
**Périodiques divers.**

---

# COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

*La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont* UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

*Si les auteurs ou éditeurs désirent faire hommage de leurs publications à l'Association pour l'encouragement des Études grecques, ils sont priés de les adresser directement à celle-ci (12, rue de l'Abbaye); mais, en ce cas, il n'en sera rendu compte dans cette bibliographie que s'ils en envoient* DEUX *exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

1. *ANTHOLOGIE. Anthologiae graecae Erotica*, the love epigrams or book V of the Palatine Anthology, edited, and partly rendered into english verse by *W. R. Paton*. London, Nutt, 1898. In-18, IX-201 p.

Un savant, à qui nous devons un excellent livre sur les inscriptions de Cos, a employé les loisirs des belles nuits d'Anatolie à traduire ou plutôt à imiter en vers anglais les épigrammes amoureuses de l'*Anthologie* (livre V), à l'exception toutefois de celles qui effaroucheraient la pudeur la moins britannique.

Quand on s'est habitué à un certain parti pris de modernisme, un peu choquant au premier abord et qui parfois frise la caricature, on trouve dans ces transpositions beaucoup d'humour, de grâce, un talent savoureux de versificateur, doublé d'un vif sentiment poétique. Quant aux rares conjectures de M. Paton sur le texte grec, elles sont surtout ingénieuses, trop ingénieuses parfois. Ainsi dans V, 35, vers 5, où le manuscrit a πολύτιμος, que peut bien signifier Πολύφημος? Conjecture pour conjecture j'écrirais plutôt παράδεισος. On trouvera dans la *Berliner Philologische Wochenschrift* du 24 septembre 1898 un long et chaleureux compte rendu du livre de Paton par un des meilleurs connaisseurs de l'*Anthologie*, M. Rubensohn; je m'y associe de grand cœur.

H. G.

2. *ARISTOTE. Aristotle's theory of poetry and fine art*, with a critical text and translation of the Poetics

by *S. H. Butcher*. 2e édition. London, Macmillan 1898. In-8°, xxxi-409 pp.

Les seules corrections originales que M. Butcher avait introduites dans son premier texte sont les suivantes : XIX, 3 : Τί γὰρ ἂν εἴη, τοῦ λέγοντος ἔργον, εἰ φαίνοιτο (codd. φανοῖτο) ἤδη etc., XXIII, 1 : Περὶ δὲ τῆς διηγηματικῆς καὶ ἑνὶ (codd. ἐν) μέτρῳ μιμητικῆς (mais est-ce que XXVI, 4, le mot μέτρον n'est pas employé au sens d'hexamètre ?), XXIV, 10 : Ἐνδέχεσθαι καὶ ἄτοπον <ὄν>, XXV, 4 : Εἰ μὲν γὰρ <τι> προείλετο μιμήσασθαι <μὴ ὀρθῶς δὴ ἐμιμήσατο δι'> ἀδυναμίαν. A ces corrections de la première édition s'ajoute dans celle-ci l'ingénieuse leçon (IX, 5) συστήσαντες γὰρ τὸν μῦθον διὰ τῶν εἰκότων οὕ (libb. οὕτω) τὰ τυχόντα ὀνόματα ὑποτιθέασιν. Dans VI, 8, il écrit τούτοις μὲν οὖν <πάντες> ὡς εἰπεῖν κέχρηνται, effaçant comme une glose les mots οὐκ ὀλίγοι αὐτῶν, ce qui paraîtra bien hardi. Signalons encore une belle conjecture due à Diels, qui l'a tirée de la version arabe (XXI, 1) : Οἷον τὰ πολλὰ τῶν Μασσαλιωτῶν (codd. μεγαλιωτῶν). L'annotation critique est abondante et nous sommes presque toujours d'accord avec l'éditeur dans le choix qu'il fait des leçons, bien qu'il soit parfois un peu conservateur pour notre goût; nous partageons aussi les doutes qu'il exprime sur la dépendance *absolue* où les *apographa* seraient du manuscrit de Paris. La traduction, soigneusement revisée, nous a paru excellente. Le commentaire se compose d'une série d'essais, qui dénotent un esprit fin, brillant et bien versé dans la connaissance des littératures anciennes et modernes. Nous signalerons surtout le chapitre 2 sur le sens du mot *imitation* chez Aristote et le chapitre 7 sur les unités dramatiques. Mais dans son commentaire de la κάθαρσις (ch. 6) B. a eu tort de vouloir raffiner sur l'explication définitive de Weil (qu'il omet de nommer) et de Bernays, et d'ajouter à la « purge » une idée de « purification » étrangère à Aristote (1).

T. R.

3. *BABRII Fabulae Aesopeae*, recognovit... *Otto Crusius*. Accedunt fabularum dactylicarum et iambicarum reliquiae, Ignatii et aliorum tetrasticha iambica recensita a *C. F. Mueller*. Ed. maior. Lipsiae, Teubner, 1897. In-12, xcvi-440 pp. — Ed. minor, ibid. 314 p.

M. Crusius, qui a déjà publié sur Babrius des recherches spéciales du plus grand intérêt, nous offre ici une édition à peu près définitive des *mythiambes* du manuscrit de l'Athos, — admirablement collationné par Eberhard, — et du Vaticanus 777, augmentés de tous les autres fragments authentiques

(1) I, 4. Σχήμασι ne désigne-t-il pas les *figures* de la danse imitative? II, 1. Après τοιούτους il y a sûrement une lacune, peut-être μιμήσαιτο ἄν τις : ce sont ces mots qui, rajoutés en marge, se sont glissés indûment dans II, 4, où Vahlen les a, avec raison, mis entre crochets. IV, 3 : Ἔργων, œuvres d'art et non pas « in the facts of experience » (c'est un des rares contresens caractérisés de la traduction). IV, 14. La correction τετράμετρα de Winstanley (pour ἑξάμετρα) me paraît l'évidence même. V, 4. il fallait insérer dans le texte τούτωι διαφέρει (pour ταύτηι διαφέρουσιν) : ces mots ont eu le même sort que μιμ. ἄν τις : ils ont été récrits en marge comme correction et mal insérés, 4 lignes trop bas. IX, 2 : μετὰ μέτρου ἢ ἄνευ μέτρου, glose. IX, 10 : κριτάς des *apographa* me paraît préférable à ὑποκριτάς du Parisinus. XII, 2 : στάσιμον δὲ μέλος χοροῦ τὸ ἄνευ ἀναπαίστου καὶ τροχαίου. Il ne peut pas s'agir de chants choraux excluant absolument l'emploi des *pieds* anapeste et trochée ; ces mots sont pris ici dans le sens, qui paraît avoir été usuel au ve et au ive siècle, de *tétramètres* anapestique et trochaïque. XIII, 6 : ἂν κατορθωθῶσιν ne signifie sûrement pas « if they are well represented ». XX, 11. Les mots ὁ τοῦ ἀνθρώπου ὁρισμός me paraissent avoir pris la place de la définition célèbre ἄνθρωπός ἐστι πολιτικὸν ζῶον. XXV, 16. Glaucon, non « Glaucus. »

ou douteux du fabuliste, sans en excepter naturellement les curieuses tablettes du musée de Leyde, publiées par Hesseling, et les paraphrases bodléiennes et autres. Un index complet, des prolégomènes très instructifs encadrent l'édition proprement dite. M. Crusius nous y renseigne non seulement sur les sources manuscrites, mais sur les particularités les plus délicates de la langue, de la prosodie et de la métrique de Babrius et sur le parti qu'on peut tirer de la connaissance de ces règles pour la restitutiou du texte (1). L'excellent article *Babrius* de l'auteur dans l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa complète sur plus d'un point cette introduction. Dans la constitution même du texte Crusius s'est presque complètement abstenu de conjectures et surtout d'athétèses : l'exemple de Rutherford et de Gitlbauer n'était pas fait, d'ailleurs, pour les encourager ; mais on peut trouver que Crusius a péché parfois par un excès de conservatisme et expliqué trop ingénieusement ce qui aurait besoin d'être corrigé. Cela n'empêche pas qu'il ait lui-même heureusement corrigé quelques passages (LIX, 12 ; CXXXI, 18 — φάρεων pour ἐσθήτων etc.).

H. G.

4. *BIDEZ* (*J.*) et *CUMONT* (*Fr.*). *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien.* Bruxelles, Hayez. 1898. In-8°.

Les lettres, souvent éloquentes, toujours ingénieuses de l'empereur apostat ont été appréciées et réunies dès son vivant. Deux collections paraissent en avoir été formées : l'une comprenant sa correspondance avec les sophistes, l'autre ses actes officiels, ces derniers souvent l'œuvre des bureaux. MM. B. et C. supposent que, dès l'époque de Zosime, un Alexandrin avait tenté de fondre ces deux groupes en une collection générale où s'introduisirent d'ailleurs beaucoup de pièces apocryphes ou mal attribuées, notamment des lettres du sophiste Julien de Césarée. Les recueils partiels offerts par les manuscrits byzantins dériveraient à leur tour de cette collection générale. Les uns (comme le *Vossianus* et ses utiles dérivés, Paris. 2964, Harleianus 5610) groupent les lettres de Julien à la suite de ses autres ouvrages ; d'autres, plus nombreux, sont des anthologies épistolaires qui ne donnent qu'un choix variable et arbitraire, où l'intérêt historique a été sacrifié à l'utilité rhétorique. MM. Bidez et Cumont, qui ont consulté et collationné avec un soin admirable tous les manuscrits existants, au nombre d'une soixantaine, en donnent une description très complète, déterminent leur nature et autant que possible leurs sources, sans prétendre établir une généalogie définitive qui paraît impossible, chaque lettre ayant en quelque sorte son état civil distinct. Ils énumèrent et apprécient aussi les éditions successives des Lettres depuis celle que Musurus prépara pour Alde Manuce (1499) jusqu'à celle de Hertlein (1876), à laquelle sont venues s'ajouter 6 lettres inédites découvertes par Papadopoulos Kerameus (*Rh. Mus.*, 1887). Cet excellent travail est l'introduction d'une nouvelle édition critique des Lettres que préparent les auteurs et où ils essaieront de substituer un ordre rationnel — par groupes de matières — à l'ordre fantaisiste des manuscrits et à l'ordre pire encore des éditions. Ils nous donnent un intéressant spécimen de la future édition (lettres 3 et 74 de Hertlein avec les réponses de Libanius) qui en fait augurer très favorablement. En appendice, ils publient un fragment inédit de l'ouvrage de Julien contre les chrétiens, qu'ils ont découvert dans la réfutation manuscrite de l'archevêque Aréthas

(1) P. 208, à propos de la fable du Singe et du Dauphin, Crusius renvoie à « S. Reinach, R. archéol. 1891 ». Il fallait écrire : « Th. Reinach, Rev. archéol. 1894 ».

(Mosquensis 441); le fr., il est vrai, n'est que de 5 lignes. Un second appendice, très ingénieux, tâche de retrouver une lettre perdue de Julien dans un morceau du roman byzantin *Barlaam et Joasaph* où Julien, on le croit, figure sous les traits du roi Abenner.

H. GRÜBLER.

5. *BILLETER* (*Gustav*). *Geschichte des Zinsfusses im griechisch-römischen Altertum* bis auf Justinian. Leipzig, Teubner, 1898. In-8°, XII-381 p.

Cet ouvrage, auquel on ne peut guère reprocher qu'une rédaction inélégante, comble une lacune dans l'histoire économique de l'antiquité. La partie consacrée au monde grec, qui seule nous concerne, occupe environ 115 pages. L'auteur y passe en revue, dans l'ordre chronologique, tous les textes qui nous renseignent sur le taux de l'intérêt; quand le sens est obscur, ce qui est fréquent pour les inscriptions, il aborde franchement les difficultés et ne laisse aucun problème sans le résoudre ou tout au moins l'éclaircir; il n'affirme jamais à la légère, sait s'abstenir et même se rétracter (p. 381 sur l'inscription de Corcyre). Pour chaque époque il distingue, autant que faire se peut, les emprunts à garantie solide (notamment les emprunts hypothécaires), les placements plus ou moins risqués, le crédit public, les intérêts usuraires, les intérêts moratoires. Les résultats auxquels il aboutit, et qui coïncident en grande partie avec ceux auxquels est arrivé indépendamment de lui Beloch (*Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, p. 1002 suiv.), doivent donc être considérés comme tout à fait solides; on peut les résumer dans le tableau suivant :

V^e-IV^e *siècle*. Taux moyen ou normal (placements solides) : 12 0/0.

Placements aventureux : 16 2/3 0/0, 18 0/0.

Prêt à la grosse (voyage d'aller et retour) : 22 1/2 à 30 0/0. Aller seul : 12 à 12 1/2 0/0.

Intérêt légal (restitution de la dot) : 18 0/0.

III^e *siècle*. Taux normal : 10 0/0.

II^e-I^er *siècle*. Taux normal : 6 2/3, 7, 8 1/3 0/0. A Corcyre (époque douteuse) 16 0/0.

Placements un peu risqués : 12 0/0.

Emprunts de villes obérées : 24, 48 0/0 !

*Époque impériale* (jusque vers 250). Taux normal : 9 0/0 vers l'an 100, 8 0/0 un peu plus tard (1).

Intérêts moratoires : 12 0/0.

*Égypte ptolémaïque*. Taux normal probable : 10 0/0 (?), intérêts moratoires : 24 0/0.

Les auteurs des *Inscriptions juridiques* doivent des remerciements particuliers à M. Billeter pour le soin avec lequel il a étudié, cité, et, dans plusieurs endroits, corrigé leurs résultats.

T. R.

6. *BOLLING* (*George Melville*). *The participle in Hesiod*, a thesis presented to the board of University Studies of the Johns Hopkins University for the degree of doctor of philosophy (reprinted from the Catholic University Bulletin, vol. III, pp. 421-471). Washington, 1897, gr. in-8°, 50 p.

La syntaxe du participe chez Hésiode comparée à l'usage homérique, tel est le sujet traité par M. Bolling. Les exemples étudiés sont répartis entre trois chapitres : le participe circonstanciel (p. 424-448), le participe attribut (p. 448-461), le participe adjectif (p. 461-469). La conclusion de M. B. est que le participe circonstantiel ne s'est pas

(1) Aux documents égyptiens connus par Billeter, il faut maintenant ajouter Br. mus. Pap. 277 (II, 217), an 23; n° 311 (*id.* 219), an 149; n° 336 (II, 221), an 167, tous au taux de 12 0/0. Dans le pap. 202 (p. 247), de l'an 100 environ, les taux mentionés sont 12, 18 et 22 0/0.

développé beaucoup dans la poésie épique ; il n'y apparaît pas encore comme l'équivalent d'une proposition subordonnée, car on le trouve très rarement accompagné d'une négation ; or, les négations οὐ et μή sont réservées aux formes verbales proprement dites, et l'idée négative s'exprime dans les formes nominales du verbe au moyen d'un préfixe. Hésiode emploie rarement le participe attribut et fait au contraire un grand usage du participe adjectif. M. B. a dressé des listes exactes et bien ordonnées de tous les exemples; si son travail ne conduit pas à des conclusions très nouvelles, il précise et complète notre connaissance de la syntaxe épique du participe. Les statistiques y sont nombreuses. Je crois que, bien interprétée, la statistique appliquée à un ouvrage homogène peut rendre de grands services. Mais il me semble qu'il n'y a rien ou presque rien à tirer de la comparaison de deux statistiques reposant sur deux ouvrages de dates et d'auteurs différents. Que peut bien démontrer la statistique comparée du nombre de participes par cent vers dans l'*Iliade*, l'*Odyssée*, la *Théogonie*, les *Travaux et les Jours*, le *Bouclier d'Héraclès*, sinon que le style et les idées de ces divers poèmes sont essentiellement dissemblables ? M. Bolling ne nous dit-il pas lui-même (p. 430) que la rareté du participe chez Hésiode dans les propositions concessives tient à la nature du sujet traité ?

G. D.

7. *BRITISH MUSEUM. Catalogue of greek coins. Lycia, Pamphylia and Pisidia* by G. F. *Hill*. London, Quaritch, 1897. In-8°, CXXIV-353 p. 1 carte, 44 planches.

Ce nouveau et excellent volume d'un ouvrage, qui est désormais et pour longtemps le *standard work* sur la numismatique grecque, est signé d'un nom qui n'avait pas encore figuré parmi les rédacteurs du catalogue ; mais M. Hill a déjà fait ses preuves comme numismate; en particulier il a publié en 1895 dans le *Num. chronicle* un travail étendu sur le monnayage lycien qui justifiait d'avance le système de transcription et de classement adopté par lui dans l'étude de cette série difficile. Dans ses grandes lignes M. H. s'est conformé au système de Six (*Rev. num.*, 1886-1887), amélioré par Babelon (*Perses achéménides*. 1893), mais il a modifié plusieurs transcriptions de caractères lyciens, en partie sur les indications de deux spécialistes (Imbert et Arkwright), et proposé une division assez commode, en 5 séries, des pièces intérieures à Alexandre le Grand : 1° 520-480 : carré creux irrégulier ou décoré d'un motif ornemental, ou d'un sanglier, parfois légende KVB(ερνις); 2° 500-460 : carré creux ponctué; sanglier, taureau, sphinx; 3° première moitié du v^e siècle : apparition du triskèle; lettres diverses, parfois cercle creux, types anormaux (notamment un statère inédit de la collection Weber, pl. XLIV, 2 : lion dévorant la hanche d'un animal); 4° 480-390 : suite des pièces au triskèle, pièces avec des têtes de divinités ou de dynastes et, en général, des légendes ; M. H. dresse la liste des noms connus, qui s'élèvent à 35, et où il reconnaît, en principe, des noms de dynastes, tout en admettant des exceptions (Aperlé, Za..., Hab[essos], Telmessos, Arina); 5° 400-362 : scalp de lion, cercle creux, poids babylonien ; deux groupes culminant l'un dans les monnaies du dynaste Périclès (Limyra), l'autre dans celles de Mithrapata et de Tlos (?). M. H. ne se dissimule pas — et nous ne dissimulerons pas davantage — tout ce que cette théorie a encore de très hypothétique. Pour le monnayage fédéral après Alexandre nous opérons sur un terrain plus solide et la répartition des pièces entre les différentes cités n'offre guère d'incertitude ; on remarquera que M. H. fait du Cragos et du Massicytès non des

cités, mais, sans doute avec raison, des districts monétaires, de petites ligues dans la grande : Sidyma, Xanthos, Patara faisaient partie du premier groupe, Myra, Cyanées du second ; parfois le nom de la *cité* monnayante accompagne celui du *district* auquel elle appartient. L'historique, la localisation et le monnayage des différentes villes de Lycie, Pamphylie, Pisidie, sont traités avec détail et clarté dans la préface ; une carte, dressée d'après les documents les plus récents, résume les discussions topographiques. Les séries pamphyliennes et pisidiennes donnent d'ailleurs lieu à peu d'observations, malgré l'intérêt d'un grand nombre de types. Sous Aspendos, Hill publie un nouveau bronze de la serie θέμιδος (étudiée par Longpérier) avec la date inédite et énigmatique ΤΞΘ; l'explication de Head (τ(ὸ) ξθ') me paraît très séduisante, mais il n'est pas nécessaire d'admettre une périodicité rigoureuse dans les jeux (cp. la série de Magydos). Notons aussi la restitution à Adada des pièces au bucrâne et au triskèle, ci-devant données à Selgé.

T. R.

8. *CESAREO (Placido). Il subbiettivismo nei poemi d'Omero.* Palermo, Reber, 1898, in-8°, 96 pages.

Voici un ouvrage important par les idées neuves qu'il développe; il pourra (nous le croyons du moins) exercer quelque influence sur les études homériques. La thèse de M. Cesareo est dirigée contre la théorie généralement admise, qui considère l'épopée comme l'expression naturelle et spontanée des aspirations, des sentiments, des mœurs d'un peuple entier, sans que le poète, interprète de la pensée commune, ait déposé dans cette œuvre l'empreinte de sa personnalité. L'épopée n'échappe pas à la loi suprême de tout art, de toute poésie, et il faut bien que ce genre soit subjectif en quelque façon. Tel est le plan de ce travail. M. C. recherche dans le fond et dans la forme des œuvres attribuées à Homère tout ce qui paraît indiquer des manières différentes de penser et de sentir. Subjectivisme dans l'art, — dans l'épopée en général, — dans la *substance* de l'Iliade et de l'Odyssée, — dans le style, dans la langue, voilà les titres des chapitres, les points autour desquels se groupent des discussions vives et serrées. Il examine par exemple la bienveillance d'Homère pour les Grecs, les limites de la pitié qu'il témoigne aux Troyens (p. 29), les mœurs et le rôle des Phéaciens (p. 32), la morale de l'Iliade, la morale de l'Odyssée (p. 34), les changements que subissent, au cours de cette longue suite de chants, les caractères des personnages, souvent remaniés par des imitateurs peu adroits. (p. 41 et suiv.) Tout un chapitre est consacré à la religion et à la géographie, et nous y avons distingué de fines remarques sur le mélange de réalité et de fantaisie que comporte la description des pays, sur la diversité, parfois même sur la discordance des éléments qui forment la nature et le rôle des dieux. Nous avons apprécié en particulier les pages 71 à 181 où l'auteur analyse délicatement les traits essentiels de la langue homérique, et, si l'on veut, ses aspects variés, faisant ressortir les différences d'esprit, d'imagination, de sentiment qu'il croit découvrir dans ce style, si simple, si uni en apparence ; les rapprochements qu'il établit entre ces tours de phrase et ceux des anciens Italiens, des « trecentisti », ne manquent pas de saveur. — On voit le résultat de toutes ces recherches et le parti qu'on en peut tirer pour le problème, encore si mal élucidé, de l'origine des poèmes homériques. M. C. croit (ch. VII et *Conclusion*), avec la plupart des modernes que l'Iliade et l'Odyssée se composent de plusieurs couches successives, et qu'en suivant sa méthode la critique pourra discerner du *noyau* central les morceaux plus récents. Il

faut pour y parvenir un goût très sûr et très fin, servi par une connaissance étendue et profonde de la civilisation ancienne, et des œuvres épiques produites par les autres peuples. Telle est cette méthode, *subjective* et *analogique*. — Tout n'est pas neuf dans cette étude; du moins y sent-on une forte personnalité; elle porte la marque d'un soin curieux, d'une réelle ouverture d'esprit. L'auteur se laisse parfois entraîner par son dogmatisme et raisonne un peu trop *a priori;* est-il certain par exemple que l'aède primitif ait quelque peine à dessiner les grandes lignes de sa composition (p. 81) et qu'il faille lui attribuer en propre tous les traits où se montre un art vraiment *plastique?* Enfin les idées de M. Cesareo auraient gagné à être exprimées sous une forme plus sobre et moins familière. Mais ce sont là de légères imperfections pour un travail de cette valeur, dont les hellénistes tireront un grand profit. Les *romanistes* eux-mêmes pourraient en lire avec fruit les premiers chapitres.

R. Harmand.

9. *CHOISY* (*Auguste*). *Histoire de l'architecture.* 2 vol. de 642 et 800 p. in-8°, Très nombreuses figures. Paris, Gauthier-Villars, 1899.

M. Choisy, qui s'est déjà fait connaître par plusieurs monographies d'une remarquable originalité sur l'architecture antique et byzantine, nous offre aujourd'hui une synthèse de ses vues et de ses recherches sur l'histoire de l'architecture dans son ensemble. Les lecteurs de la *Revue* seront particulièrement intéressés par les p. 226-511 du tome 1er (architecture préhellénique et hellénique) et par les p. 1-88 du second (art byzantin). Le titre de l'ouvrage est un peu ambitieux, M. C. s'étant interdit de parti pris les considérations générales qui rattachent l'histoire de l'architecture à celle des autres arts et à la civilisation générale d'une nation; il est aussi fort inégal dans la proportion de ses développements : c'est ainsi que le Temple grec obtient plus de cinquante pages contre à peine vingt-cinq consacrées aux monuments civils, y compris les théâtres. La vérité nous oblige également de dire que l'information historique et philologique de M. C. présente quelques lacunes : il croit que le temple de la Victoire Aptère a été élevé par Cimon « vers le début du vº siècle » (p. 341); à la p. 421, il paraît ranger le Pirée parmi les créations de l'époque alexandrine; ailleurs (p. 469), Scopas et Praxitèle sont comptés parmi les artistes de l'époque « macédonienne ». Il faut aussi condamner les spéculations numériques des p. 390 suiv., sur la prétendue affection des architectes grecs pour les cotes s'exprimant en un nombre « impair » de pieds; on regrette l'étonnante explication de la préférence accordée dans un cas au nombre pair « parce que le nombre impair eût été 13 » (déjà !). Mais ces réserves, qu'il serait facile de multiplier, pèsent bien peu à côté des grands et solides mérites de l'ouvrage : en particulier, sur tout ce qui concerne la construction proprement dite, la nature des appareils, le détail des ordres et de la modénature, M. C. parle avec une autorité incontestable; son exposé témoigne non seulement d'une science professionnelle de premier ordre, mais d'une grande finesse d'observation, de lectures considérables et d'une louable *personnalité* de jugement. Son style bref et clair, quoique un peu encombré d'expressions techniques qu'il n'eût pas été inutile de réunir dans un lexique, ne sacrifie jamais à la vaine phraséologie des esthéticiens à la mode. Enfin, les nombreux croquis dont il a émaillé son texte intéresseront et charmeront les lecteurs capables d'un petit effort d'attention. M. Choisy use peu des types classiques du dessin architectural, — plan, coupe, élévation, — qui ne sont vraiment instructifs que pour les initiés; il préfère les perspectives cava-

lières qui font plonger l'œil dans l'intérieur d'un édifice, soit d'en dessus, soit d'en dessous; ces figures en perspective, qui se comptent par centaines, sont exécutées avec une sobriété de détails, une intelligence et une *maestria* de plume qui égale, si elle ne dépasse pas, celles de Viollet le Duc lui-même.

Th. Reinach.

10. *DU MESGNIL (François). Madagascar, Homère et la civilisation Mycénienne.* 2e éd. Paris, Delagrave, sans date, 1-201 pages.

Nous dirons peu de mots d'un livre ou nous sommes tenté de voir un agréable badinage, en dépit des protestations de sincérité que multiplie l'auteur. M. du Mesgnil, qui aperçoit partout des énigmes et qui, nouveau sphinx, se flatte de les deviner, veut bien nous donner le sens esotérique des poèmes d'Homère, particulièrement de l'Odyssée. Ulysse a exploré l'Océan Indien; Kirké n'est autre que la reine de Java (p. 74), les Sirènes sont le symbole des hallucinations éprouvées par les marins grecs, et l'auteur évoque à ce propos, fort ingénieusement, les naufragés de la *Ville de Saint-Nazaire* (p. 78); les prodiges du sacrifice à Hadès sont encore des hallucinations (p. 80-86); les passes dangereuses des îles Aldabra ont laissé d'atroces souvenirs à ces navigateurs, et leur imagination malade a créé les fantômes de Charybde et de Scylla; d'ailleurs, ce dernier monstre représente à la fois les squales et les tortues, si abondants sur ces côtes (p. 90). M. de Mesgnil, étymologiste intrépide, identifie le nom de Kalypso, reine de Sofala (!), au grec καλλίπυγος, et il nous apprend que les dames du pays sont, à ce point de vue, généreusement dotées par la nature (p. 96). Mais quelle est cette île de Skhérie où la tempête a jeté Ulysse? Cette île est Madagascar; le fleuve où Nausicaa lavait les vêtements de sa famille s'appelle aujourd'hui Onilahy. Qui eût jamais pensé que la charmante princesse fût Sakalave? Mais non, elle est Mycénienne! Car les Mycéniens ont colonisé Madagascar dès la plus haute antiquité. La langue Malgache est pleine de noms grecs, de même que les mœurs des Hovas ont encore conservé des traces de leur origine. Qu'on en juge! *Sampi*, idole = *Zanpé*, Jupiter à peu près; *gidro*, singe = geitôn andros; *nono*, mamelle, = nomos, pâturage; Tananarive = antan airéo, « prendre à son tour ». Après cela nous ne ferons pas un grief à M. de M. de n'avoir pas transcrit les mots grecs en caractères grecs. Nous préférons signaler, en terminant, la plus piquante de ses découvertes. Quand nos troupes prirent possession de Madagascar, les peuples ne soupçonnèrent pas que c'étaient leurs frères Mycéniens qui revenaient vers eux. Car les Gaulois sont des Mycéniens (ch. xv, p. 157-159) et l'on peut rattacher le nom de *Paris* au grec Parixis (??), « lieu où l'on aborde » et celui de *Lutèce* à *Lutixos* (sic), « qui a la propriété de délivrer ». Si M. Schliemann ne se réjouit pas au séjour des Bienheureux, c'est qu'il est décidément bien difficile. Quelle Hova-tion y attend un jour M. Du Mesgnil!

R. Harmand.

11. *FOUGÈRES (Gustave). Mantinée et l'Arcadie orientale.* Paris, Fontemoing, 1898 (Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome, fasc. 78). In-8°, xvi-623 p. Illustrations et cartes.

Le nom de M. Fougères était déjà indissolublement lié à celui de Mantinée par ses belles (on oserait presque dire héroïques) fouilles de 1887-1889 et la découverte — suffisante pour illustrer un archéologue — des reliefs de la base de Praxitèle. Aujourd'hui, échangeant la pelle contre la plume, il achève son œuvre de résurrection par

un gros volume qui comptera au nombre des plus solides monographies locales qu'ait inspirées l'antiquité grecque. Dans trois « livres », dont chacun eût pu fournir la matière d'un ouvrage séparé, l'auteur étudie successivement la configuration de la région mantinéenne, l' « État » mantinéen, avec sa topographie, son ethnographie, ses cultes, ses institutions politiques, enfin les vicissitudes — assez mal connues, en somme, — de l'histoire de Mantinée. Un long appendice est consacré à l'étude spéciale d'un certain nombre de points d'épigraphie, d'archéologie, de topographie et d'histoire. Une critique sévère pourrait reprocher à M. F. quelques longueurs, une tendance à verser dans un sujet plus vaste (et qu'il aurait peut-être bien fait de préférer), celui de l'Arcadie antique *in genere*, enfin, dans le chapitre de la religion (p. 221-331), quelques théories aventureuses et des concessions imprudentes aux hypothèses de MM. Victor Bérard et Svoronos; mais le bon, l'excellent même abondent tellement dans ces 600 pages qu'on aurait mauvaise grâce à insister sur des taches légères. On pardonnera volontiers aussi quelques négligences de style, quelques incorrections typographiques en faveur de tant de chapitres solides et brillants; les plus remarquables, à notre avis, sont ceux qui s'occupent de la géographie moderne et de la topographie antique : on y retrouve, à peine atténuée par dix ans de méditations, toute la fraîcheur d'impression, toute l'acuité de coup-d'œil qui assignent à M. Fougères un rang éminent parmi les explorateurs-archéologues de la Grèce.

T. R.

12. *FREEMAN* (*Edward*), *Geschichte Siciliens. Deutsche Ausgabe von B. LUPUS*. Tome II, avec 4 cartes. XIV-546 p. Leipzig, Teubner, 1897.

Le second volume de cette excellente traduction embrasse les événements compris entre les débuts de la colonisation grecque en Sicile et les premières tentatives des Athéniens pour s'immiscer dans les affaires de l'île, c'est-à-dise l'intervalle de 735 à 435 av. J.-C. L'œuvre de Freeman a conquis, dès son apparition, un rang éminent parmi les travaux historiques de notre siècle et il est presque inutile de redire ici en quelle estime il convient de la tenir. L'auteur anglais a eu la bonne fortune de trouver un traducteur comme il y en a peu, maître non seulement de sa langue, mais de son sujet; les remarques et les additions qu'il s'est permises témoignent d'une vaste lecture et d'un sens critique exercé. — Parmi les trente-cinq petites dissertations qui forment l'appendice, signalons, comme particulièrement intéressante, celle qui concerne le taureau de Phalaris (p. 406-428). Freeman croyait à la réalité du taureau d'airain, mais reconnaissait dans l'usage qu'en faisait le tyran, une inspiration phénicienne. Comme, bien entendu, il partageait l'opinion de Bentley sur la fausseté des *Lettres de Phalaris*, il s'est demandé pour quel motif on avait pu composer un pareil recueil sous un tel nom et a proposé une solution très ingénieuse de cette difficulté restée inaperçue. L'antiquité grecque, comme notre époque, a connu la fureur des réhabilitations paradoxales. Isocrate n'a-t-il pas écrit un éloge de Busiris? Phalaris, parfois associé à Busiris dans les malédictions des moralistes, prêtait à un jeu d'esprit analogue. Celui qui s'y livra, en composant les fameuses *Lettres*, ne voulait pas tromper le monde, mais se divertir; ce n'est pas sa faute si Stobée, Suidas, Tzetzès — et plus récemment un homme comme le poète Pope — s'y sont laissé prendre. Le premier stage de la plaisanterie, si l'on peut dire, est représenté par les deux discours intitulés *Phalaris*, qui

figurent parmi les œuvres de Lucien; l'épistolographe, venu plus tard, s'en est probablement inspiré. Nous ne pouvons que renvoyer à cette amusante dissertation, où Freeman a traité un problème littéraire avec autant d'esprit et d'érudition que les grandes questions historiques.

S. R.

13. *GARINO (Giovanni). Nuova grammatica greca, ad uso dei ginnasii. Parte seconda. Sintassi.* Torino, libreria Salesiana, 1897, in-8°, 84 p.; — *Exercizi greci ad uso dei ginnasii in correlazione colla nuova grammatica greca del medesimo autore*, Torino, libreria Salesiana, 1896, in-8°, 175 p.

Cette syntaxe est, à proprement parler, une syntaxe des prosateurs attiques. L'auteur n'y donne qu'un petit nombre d'exemples et omet l'indication des œuvres et des auteurs. Il s'est efforcé d'avoir une exposition à la fois claire et scientifique. Il offre aux élèves des gymnases un court manuel qui leur permettra d'expliquer Thucydide, Xénophon, Platon, Démosthène, Lysias et Isocrate. Pour les particularités de syntaxe qui n'ont pu entrer dans cet abrégé, M. G. renvoie à sa grammaire complète, publiée antérieurement. Les règles nous ont semblé en général formulées avec précision et clarté, en particulier celles qui regardent la proposition conditionnelle (p. 47). L'ouvrage se termine par un index des mots grecs. Il manque un index des matières.

Les exercices grecs sont coordonnés à la grammaire. Ils comprennent trois parties : 1° des thèmes et des versions sur les formes de la déclinaison et de la conjugaison ; 2° des phrases extraites des auteurs grecs, quelques chapitres de l'Anabase et deux dialogues de Lucien destinés à l'étude de la syntaxe et annotés à cet effet, avec de nombreux renvois à la grammaire; cette partie se termine par quelques morceaux du Nouveau Testament ; 3° deux vocabulaires grec-italien et italien-grec. Je reprocherai à M. G. d'avoir introduit dans la première partie (p. 2) des formes incorrectes que les élèves doivent corriger (on sait qu'en ce cas ils ne manquent pas de retenir la forme incorrecte) et de n'avoir pas annoté les textes du Nouveau Testament, là où la langue s'écarte de l'usage attique.

G. D.

14. *GENNADIUS (J.). Dr Johnson as a Grecian.* Plaquette in-8°, 21 p., 1898.

Il existe à Londres un club placé sous les auspices de Samuel Johnson, ce cuistre plein d'esprit qui exerça pendant vingt-cinq ans la royauté littéraire sur Londres au siècle dernier et auquel Taine n'a pourtant consacré qu'une demi-ligne dans son *Histoire de la littérature anglaise*. C'est à une réunion de ce club, le 28 juin dernier, que le distingué ex-ministre de Grèce à Londres a onné lecture de cette jolie notice. Il établit fort bien que Johnson, sans être un helléniste de premier ordre, savait bien le grec, avait étudié à fond certains auteurs, notamment Xénophon et l'Anthologie, et faisait même des vers grecs qui n'étaient ni plus mauvais comme style ni meilleurs comme prosodie (ex. : Ζεὺς μοῦνος φλογόεντι πόλεις ἔπερσε κεραυνῷ) que ceux de plusieurs de ses successeurs actuels d'Oxford et de Cambridge. Mais ce que M. Gennadius n'a pas montré, ce qu'il ne pouvait pas montrer, c'est que le savant auteur du Dictionnaire anglais ait jamais compris et senti vraiment le génie de la Grèce antique. Moins préoccupé de son devoir d'apologiste, il aurait cité le mot de Johnson à Mrs Thrale : « Les Athéniens du temps de Démosthène étaient un peuple de brutes, un peuple barbare. » Un pareil jugement juge surtout celui qui l'a formulé; nous renvoyons le lecteur à l'admirable essai de Macaulay (éd. Longmans, p. 413). Th. Reinach.

15. *HÉRONDAS. Le maître d'école. Le sacrifice à Esculape.* Texte grec. Traduction française par *E. Ragon.* Deux brochures in-16, Paris, Poussielgue, 1898.

M. Ragon a choisi parmi les mimes d'Hérondas les deux seuls qui puissent être mis sans le moindre inconvénient dans les mains de la jeunesse; ce ne sont malheureusement pas les meilleurs. Les notes sont d'un excellent helléniste, qui connaît les véritables besoins des élèves et va au devant d'eux. La traduction m'a paru très exacte et d'une allure très française. Dans quelques passages M. R. a même rétabli le véritable sens, méconnu par ses prédécesseurs. Ainsi, dans III, 52, il a raison de traduire τὼμβλὺ τῆς ζόης par « la vieillesse » (la partie émoussée de la vie) et de renvoyer au fragment du Μολπεινός : ἤδη γὰρ αὐγὴ τῆς ζόης ἀπήμβλυνται. En revanche, il ne fallait pas écrire (ou du moins il aurait fallu justifier) au vers 93 ἐς μέλαν πλύνας puisque le papyrus a μέλι. Sur quelques notes de métrique et de prosodie j'aurais aussi des observations à faire; je crois que l'hiatus avec abrégement des voyelles longues ou diphtongues joue chez Hérondas un rôle plus important qu'on ne croit et permet d'écarter des licences prosodiques par trop hardies. Ainsi au vers III, 7 je scande ᾶι ᾶστράγαλᾶι et non pas ᾶι ᾶστράγαλᾶι. Au vers 71 il faut écrire et scander (avec le correcteur du papyrus) μῆ μ(η) ἱκέτεω. Dans la bibliographie, p. 12, j'ai constaté avec surprise l'omission du travail considérable de Meister, *Die Mimiamben des Herodas,* Leipzig, 1893 (13e volume des *Abhandlungen* de l'Acad. de Saxe, n° VII).

T. R.

16. *KLEMENT (Karl). Arion, mythologische Untersuchungen.* Vienne, Hœlder, 1891. In-8°, 63 p.

L'auteur, après avoir réuni les textes relatifs au mythe d'Arion, conclut avec raison que tous dérivent du récit d'Hérodote, diversement enjolivé à l'époque alexandrine; il ramène la figure d'Arion au cycle assez nombreux des personnages aimés ou sauvés par des dauphins que nous rencontrons à Tarente, à Lesbos (Enalos), à Corinthe (Palémon), à Paros (Koiranos), à Iasos, etc. Ce sont là, comme l'ont déjà dit Biedermann et Keller, autant de divinités marines, dégradées au rang de héros, puis d'adolescents humains; le dieu marin a d'abord été adoré sous la forme d'un dauphin (Delphinios), puis d'un homme porté par un dauphin. L'ex-voto du cap Ténare, point de départ du mythe d'Hérodote, doit avoir représenté une de ces divinités locales, supplantées plus tard par Poseidon. Jusque-là nous marchons d'accord avec M. Klement. Là où nous hésitons à le suivre, c'est quand il croit que ce dieu marin portait le nom d'Arion et cherche à rattacher ce nom à celui du cheval Ἀρίων et du dieu Ἄρης; les arguments qu'il invoque en faveur de l'origine « humide » de ce dernier dieu sont d'une extrême faiblesse. De plus, il n'a pas fait attention que si l'ex-voto de Ténare avait été *dédié* au dieu Arion, il aurait porté ce nom au datif ou à l'accusatif et n'aurait jamais pu donner naissance à la légende connue; il faut pour cela que l'inscription (naturellement différente de l'épigramme tardive d'Élien) ait été à peu près ainsi conçue : Εἰναλίοισι θεοῖς σωθεὶς ἀνέθηκεν Ἀρίων. Cet Arion était un marchand quelconque (le nom se retrouve à l'époque romaine en Laconie, CIG. 1285), mais les exégètes lettrés du Ténare auront imaginé de l'identifier au célèbre citharède lesbien dont la réalité historique nous paraît, comme à M. Klement, incontestable. De plus, l'ex-voto étant censé représenter Taras (les monnaies tarentines avaient popularisé ce type) on en concluait qu'Arion revenait de Tarente. Avec ces

éléments le mythe était tout formé. Rappelons, en terminant, avec M. Klement, que Hiller von Gaertringen nous a débarrassés de l'ingénieuse et absurde restitution du graffitto de Théra où Bœckh avait cru retrouver une mention d'Arion. Il est singulier que Crusius (dans Pauly-Wissowa) ait encore bâti sur une pareille fantaisie.

T. R.

17. *NORDEN* (*Eduard*). *Die antike Kunstprosa*. Leipzig, Teubner, 1898. 2 vol. in-8°, XVIII-969 p.

Dans ce livre qui mène de front l'histoire de la prose grecque et de la prose latine jusqu'à la fin de l'antiquité, puis continue celle de la prose latine jusqu'à la Renaissance, un bon tiers des chapitres intéresse les études helléniques. L'auteur y fait preuve de lectures étendues (même en français), d'aperçus brillants, de finesse d'observation; ses développements, capricieux et parfois superficiels, sont toujours intéressants. Dès les premières pages voici une remarque qui paraît neuve et a son prix : les anciens ne lisaient presque jamais à voix basse; le seul texte où un pareil mode de lecture soit mentionné (Augustin, *Conf.* VI, 3) le signale comme une anomalie. Si maintenant l'on se rappelle les qualités « nombreuses » que la prose de Flaubert a dues à son habitude de déclamer tous ses manuscrits avant de les envoyer à l'imprimeur, on aura la clef de bien des recherches, de bien des raffinements, qui nous étonnent dans les ouvrages de prose antique. Ces raffinements, instinctifs chez un peuple musicalement doué comme les Grecs, n'ont d'ailleurs été poursuivis avec méthode, érigés en un corps de doctrine que par les sophistes. La grande et bizarre figure de Gorgias domine les débuts de la prose attique ; même Hérodote a subi son influence et ses procédés. Mais c'est Thrasymaque et Sophron qui inaugurent la prose rythmique, la prose à structure périodique. Désormais, tous les éléments de la « prose d'art » sont constitués : figures de rhétorique, analogie (mais non identité) de style avec la poésie, rythme (mais non mètre). L'élocution a aussi ses règles, dont la plus importante, formulée par Isocrate, est la proscription de l'hiatus. M. Norden passe en revue les principaux représentants de la prose grecque classique, en caractérisant leur manière individuelle par des citations et par des traits assez heureusement choisis ; il a d'excellentes pages (p. 81 suiv) sur la relation de l'histoire et de la rhétorique. Notons la remarque — due à Wilamowitz — que Thucydide ne reproduit textuellement des pièces officielles que dans les livres IV, V, VIII qui n'ont pas reçu le dernier coup de lime : l'historien ancien *récrit* dans son propre style même les documents qu'il cite, *à fortiori* les discours (cp. Tacite). Dans le chapitre sur le style « asiatique » N. a tiré un heureux parti du testament lapidaire d'Antiochus de Commagène : il y signale la fréquence de la clausule — ∪ — — ∪. En général, l'auteur connaît bien et utilise à propos les inscriptions; il a reconnu avec raison, dans les inscriptions officielles du IIe siècle, les plus exacts parallèles au style de Polybe. Les papyrus lui sont moins familiers. On s'étonne qu'il ait passé sous silence le fragment érotique de Grenfell et le curieux problème qu'il soulève. — Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses développements sur les littérateurs de l'époque impériale, néo-asiatiques, néo-attiques, éclectiques, archaïsants ; signalons seulement l'insistance avec laquelle il revient sur la *continuité* entre la rhétorique des Aristide et des Libanius et celle de leurs précurseurs du Ve et du IIIe siècle avant J.-C. M. Norden a poursuivi ses investigations jusques et y compris les Pères de l'Église grecque, notamment Grégoire de Nazianze qu'il connaît à fond; il s'arrête au seuil de la littérature

byzantine proprement dite, où il passe la main à M. Krumbacher. Deux appendices importants traitent de l'histoire de la rime et des « fins de périodes » (*cursus*). Peut-être l'auteur n'a-t-il pas fait des réserves suffisantes sur la généralité de la « loi de Meyer » d'après laquelle, à partir de l'an 400 après J.-C. environ, les écrivains soigneux auraient toujours fait précéder la dernière syllabe accentuée d'au moins deux atones : il y a là plutôt une tendance qu'une loi et il est bien dangereux de corriger des textes pour les rendre conformes à la règle. Il ne fallait pas non plus (p. 833) attribuer à « Cléocharès » le premier hymne delphique à Apollon.

T. R.

18. *OLSCHEWSKY (S.). La langue et la métrique d'Hérodas*, Leide, 1897, in-8°, 84 p.

M. Olschewsky étudie dans la première partie la grammaire d'Hérodas, phonétique, morphologie et syntaxe ; dans la seconde partie, le vocabulaire et la phraséologie ; un très court appendice (77-82) est consacré à la métrique. Il n'y a point d'index alphabétique.

Cette étude n'a pas toute la précision et la rigueur scientifique que l'on exige des travaux de ce genre. Sur nombre de points, elle est incomplète. On y rencontre trop souvent les formules suivantes : « il serait impossible de citer tous les exemples pour justifier notre assertion » (p. 18); dans tels et tels passages « et ailleurs encore » (p. 21, 44) ; « passons rapidement sur » (p. 33). Or, le texte d'Hérodas n'est pas tellement étendu qu'il soit trop pénible de relever tous les exemples. De plus, l'auteur semble ne pas connaître suffisamment l'histoire de la langue grecque : il voit une métathèse de quantité dans ειων = * ηιων (p. 26) ; il croit que dans γλυκέας l'ε représente un ancien υ (p. 30) ; que α est devenu ε dans νικέων (p. 40) (1).

Ce qui est peut-être plus grave, c'est que, dans l'exposé grammatical, Hérodas passe au second plan. Homère, Hérodote, les lyriques, les attiques occupent le plus souvent la première place et les exemples d'Hérodas sont apportés pour confirmer l'usage des autres auteurs. Il est, d'ailleurs, peu intéressant de citer des formes dialectales si l'on ne montre pas les rapports qui les unissent et les différences qui les séparent. On ne peut guère admettre sur ce point la méthode de M. Olschewsky qui tend à remplacer l'explication par l'énumération. Enfin, on aimerait à avoir, à la suite de ces remarques de détail, une étude d'ensemble sur le dialecte d'Hérodas comparé au dialecte d'autres poètes ioniens.

G. D.

19. *ORATEURS ATTIQUES. Extraits des orateurs attiques*, texte grec publié avec une introduction, des éclaircissements historiques, un index et des notes par *L. Bodin*. Paris, Hachette, 1898, in-16, LXIII et 421 pages.

Cette édition est très soignée ; les éclaircissemets historiques en particulier reposent sur une étude sérieuse de l'histoire d'Athènes aux Ve et IVe siècles ; l'auteur connaît et utilise les inscriptions les plus récentes, notamment celles de Delphes. On souhaiterait parfois moins de concision, on souhaiterait même des développements assez longs dans certains passages de l'*Introduction ;* tel est, par exemple, celui qui concerne les ambassades d'Eschine (p. XXXVIII). Il faut songer, en effet, que toutes ces préfaces sont destinées aux

(1) Signalons un certain nombre de fautes d'impression : p. 26, l. 20 au lieu de : devant, lire : après ; p. 31, l. 1, au lieu de ε, lire η ; p. 36, l. 15 au lieu de οἶθας, lire οἶσθας. Les fautes d'accent sont assez nombreuses.

élèves, ou, pour mieux dire, aux bons élèves, car les autres ne lisent guère et souvent ignorent l'*introduction* des meilleurs livres qu'ils ont entre les mains. — Nous apprécions l'*Index* dressé par M. Bodin avec une méthode rigoureuse. Le choix des morceaux et l'annotation témoignent du même soin. Il aurait pu, semble-t-il, rapprocher l'un de l'autre le *Panégyrique* d'Isocrate et le *Ménexène* de Platon, et, à ce sujet, entrer dans quelques considérations littéraires ; il s'est contenté de mentionner le Ménexène en passant, au bas des pages. — L'interprétation nous a paru en général fort juste ; mais au § 254 de l' Ἀντίδοσις, πρὸς αὐτοὺς n'est expliqué qu'indirectement par un renvoi à une note de la page 193, qui manque un peu de netteté ; nous croyons que M. B. attribue à l'expression un sens réfléchi ; ne faut-il pas plutôt la considérer comme un synonyme de πρὸς ἀλλήλους ? C'est là, si nous ne nous trompons, la signification la plus répandue de cette locution (cf. chez Isocrate lui-même le § 15 du *Panég.*). — Nous avons encore noté dans l'*Aréopagitique* le passage où l'orateur parle de Clisthène... τὸν δῆμον καταγαγών ; le critique ne voit là qu'une métaphore, mais on est presque tenté de maintenir le sens propre de καταγαγών, quand on se reporte au récit d'Aristote dans l' Ἀθηναίων πολιτεία, VII, 20. — Signalons enfin, au chapitre des *Notes critiques*, p. XVI, une lacune assez grave ; on y trouve l'indication d'un grand nombre de travaux relatifs au texte d'Isocrate, mais l'auteur semble ignorer l'étude approfondie que M. A. Martin a faite de l'*Urbinas CXI* et les deux publications qu'il en a tirées ; dès 1881, il a donné, dans le 24e fascicule des *Écoles françaises d'Athènes et de Rome* (*Le manuscrit d'Isocrate Urbinas CXI*) une recension complète du *Panégyrique ;* il y a joint plus tard, dans la *Revue de philologie*, t. XIX, 3e livraison, une recension de l'*Evagoras* et de l'*Éloge d'Hélène*. M. Bodin ne nous saura pas mauvais gré de lui rappeler le nom du philologue dont le travail a ouvert la voie aux recherches critiques entreprises sur la matière depuis 1881.

R. HARMAND.

20-22. *PAPYRUS GRECS*. 1. WILCKEN (Ulrich). *Die Griechischen Papyrus Urkunden*, Berlin, Reimer, 1897. 2. VIERECK (Paul). *Bericht über die æltere Papyrus litteratur* (Jahresbericht de Bursian, 1898, I, p. 135 suiv.). 3. KENYON (F. G.), *Greek Papyri in the British Museum*, Catalogue with texts. Vol. II. London 1898 ; in-4°, XLII-408 p. et album.

Le *Corpus papyrorum* et le *Corpus numorum* seront l'œuvre du XXe siècle ; en attendant, les différents musées, où sont centralisés la plupart des documents de ce genre, se hâtent d'élaborer les catalogues spéciaux qui seront les assises du futur édifice. En ce qui concerne particulièrement les papyrus, la charmante et instructive brochure de Wilcken donne un excellent aperçu de l'état actuel, encore bien chaotique, des publications où il faut les chercher ; celle de Viereck remédie jusqu'à un certain point à cette dispersion en donnant des analyses substantielles des publications de papyrus non littéraires antérieures aux grands catalogues de ces dernières années. Des quatre collections principales, celle de Paris en est restée à l'ouvrage excellent, mais devenu très insuffisant de Brunet de Presles ; aucune amélioration n'est à prévoir tant que le système dit du « chien du jardinier » continuera à être appliqué par le gardien de la collection. La publication des papyrus de l'archiduc Renier rencontre de grands obstacles et n'en est encore qu'à ses prodromes. Au contraire les collections de Berlin et de Londres sont désormais accessibles aux savants de tout pays par des publica-

tions, conçues dans un esprit assez différent, mais également recommandables par l'exactitude et la rapidité.

Dès 1839, Forshall avait imprimé tous les papyrus grecs composant l'ancien fonds du Musée britannique. Cette publication a été annulée par le premier volume du catalogue de Kenyon (1893) qui renfermait tous les papyrus acquis jusqu'à cette date. Le second volume, qui vient de paraître, inventorie les papyrus acquis de 1891 à 1895 (nos 139-484). Sur ce nombre, 262 seulement ont été reproduits *in extenso*; le reste est l'objet d'analyses sommaires. Il ne faudrait pas croire que les documents simplement analysés fussent tous moins importants que les autres; on rencontre dans cette catégorie des pièces très curieuses comme le pap. 256 vo (exercices de rhétorique) et les fragments littéraires 155, 184, 186-187, 208, 273-275, 462 etc., naturellement aussi les papyrus d'Aristote, d'Hypéride et de Bacchylide. Si le catalogue ne leur consacre qu'une notice, c'est qu'ils seront ou ont été publiés plus complètement ailleurs; tel est déjà le cas du pap. 256 vo dont Kenyon a publié un spécimen dans les *Mélanges Weil*. L'album de fac-similés, auquel on ne peut reprocher qu'un excès de luxe, reproduit 132 pièces choisies de préférence parmi celles qui ont date certaine. Avec l'album du premier volume, on a là désormais une admirable collection d'échantillons de paléographie s'étendant sur neuf siècles et permettant de classer à peu près, par la seule inspection de l'écriture, les découvertes ultérieures.

La grande majorité des documents renfermés dans ce deuxième volume appartient à l'époque romaine (trouvaille de Socnopéonèse, 1892) et à l'époque byzantine. Les papyrus transcrits in extenso sont classés par périodes et dans chaque période par groupe de sujets; dans l'inventaire sommaire, au contraire, qui donne toutes les pièces, elles se suivent dans l'ordre absolument arbitraire des numéros d'acquisition. Il est toujours facile, d'ailleurs, de se reporter d'une des séries à l'autre et cela est nécessaire pour dresser en quelque sorte l'état civil de chaque papyrus. Ajoutons que dans les transcriptions l'éditeur a séparé les mots, mais n'a ajouté ni accents, ni ponctuation, et, chose plus gênante, a laissé les sigles et les abréviations sans les résoudre : il est vrai que d'excellentes tables permettent le plus souvent de les interpréter sans peine.

L'époque ptolémaïque n'est représentée dans notre recueil que par un petit nombre de pièces : fragments de testaments analogues à ceux de la collection Petrie, actes de vente (d'esclaves), pétition en restitution d'un fonds de terre, emprunt de blé. L'acte de vente est accompagné d'une clause pénale remarquable : à défaut de livraison dans les 3 jours, le vendeur payera tant de talents de cuivre à l'acheteur, tant de drachmes d'argent au trésor royal; on intéressait ainsi le gouvernement à veiller à l'exécution des contrats privés. Un curieux fragment d'inventaire (p. 10, no 402) renferme plusieurs mots nouveaux ou connus seulement par Hésychius et dont le sens est douteux : χιλωτήρ, ἐντύλη, ταγείδιον, ἰδρώιον, μαχαιραὶ σπειραντικαί, etc.

Arrivons à l'époque romaine.

Les documents relatifs à l'impôt constituent un groupe important; M. Kenyon les a accompagnés de commentaires très intéressants. L'impôt principal était la capitation qui reposait sur des rôles tenus à jour (λαογραφία), fondés eux-mêmes sur l'opération du recensement individuel qui avait lieu tous les 14 ans par bulletins de famille. L'impôt était dû depuis 14 ans — âge où l'on subissait l'ἐπίκρισις — jusqu'à 60 (en Syrie, 65); il était de 20 drachmes par tête, exceptionnellement (pour les Égyptiens?) de 40. Étaient exempts les κάτοικοι ou « colons », originairement assujettis au service militaire.

Sur un rôle de 385 contribuables d'Arsinoé (p. 53) nous en trouvons 330 taxés à 20 drachmes; 3 à 40, 5 à 10 (morts dans l'année), 47 exempts. La radiation s'obtenait sur le vu d'un certificat de décès.

Parmi les autres impôts mentionnés dans nos textes, citons le φόρος βωμῶν, les taxes de bétail (τελέσματα καμήλων, φόρος προβατικός), les taxes de transport et de traversée du désert (ἐρημοφυλακία), la taxe pour l'entretien des digues du Nil qui pouvait s'acquitter soit en nature (5 journées de travail), soit en argent (6 drachmes et 4 oboles, intéressante équation), le στεφανικόν qui se payait non en une fois à l'avènement du prince, mais par acomptes successifs, la γεωμετρία (taxe d'arpentage), l'impôt sur la bière, l'impôt foncier : 1° sur les terres à blé (ναύβιον?); 2° sur les autres terres, variable suivant la qualité de celles-ci (de 1/2 drachme à 50 drachmes par aroure.) A ce système déjà trop complet viennent s'ajouter des taxes de nature obscure : ἀριθμητικόν, τέλος ἐγκύκλιον, τέλος θυιων (p. 69; faut-il lire θυρῶν?)

Le groupe des documents fiscaux comprend encore les certificats des σιτολόγοι, qui prêtaient aux cultivateurs des semences tirées des greniers publics et expédiaient vers la côte le blé destiné à l'exportation. Les βιβλιοφύλακες ἐνκτήσεων tenaient soigneusement registre des mutations de propriétés (p. 150). L'administration locale ressemblait étonnamment à la nôtre. Le percepteur pouvait se désigner un suppléant, qui recevait un traitement de 252 drachmes (p. 118). Le canton était administré par un conseil d'anciens (p. 117) et divers fonctionnaires : πεδιοφύλαξ (garde-champêtre), εἰρηνοφύλακες (gardiens de la paix), ἀρχέφοδος, φύλακες, etc. Parfois un ancien s'érigeait en tyranneau local et l'intervention des autorités impériales devenait nécessaire (p. 173).

Nous passerons rapidement sur les différents actes judiciaires ou administratifs — pétitions, ouvertures de testament, etc., — où l'on voit intervenir les fonctionnaires et les intendants impériaux. La mention de divers préfets, G. Turranius sous Auguste, C. Vitrasius Pollio sous Tibère, Munatius Felix en 150 est importante au point de vue chronologique et paléographique.

La longue série des contrats privés comprend des actes de vente (surtout p. 178), des baux de ferme ou de maisons, des remboursements de dépôts et d'emprunts, des reçus de toute espèce. Ces documents sont précieux pour l'histoire économique. Ils nous renseignent sur le prix des bestiaux (un âne vaut de 60 à 160 drachmes, une chamelle 800), sur les conditions des fermages (p. 182, le fermier garde le tiers des produits), sur le morcellement de la propriété foncière (p. 211, vente du 1/42 d'une maison!), sur le taux de l'intérêt (presque invariablement 12 p. 100). Les prêtres, les communes faisaient argent de tout : on afferme le monopole du blanchissage dans une localité (p. 183). Le n° 298 (p. 206) nous apprend que la *poena dupli* était applicable en matière de non-restitution d'un dépôt. Les économistes liront aussi avec intérêt les comptes d'un mont de piété (p. 245 suiv.) où les chemises de femme sont évaluées de 11 à 20 drachmes, une lampe et son support 60, des bagues 4-16 drachmes etc. Au n° 266 (p. 233) on croit entrevoir une évaluation de rapport de l'argent au cuivre (500 : 1). Le n° 265 (p. 257) est un curieux document métrologique, donnant des formules pour convertir les unes dans les autres les six espèces d'*artabes* en usage ; les fractions y sont toujours exprimées en la forme $\frac{D}{N}$, à l'inverse de ce que nous faisons aujourd'hui.

De l'époque byzantine (p. 267 suiv.) nous citerons surtout l'abondante correspondance du *praefectus castrorum* Fl. Abinnaeus (vers 346), dont une partie est à Genève. Elle nous fait con-

naître les noms et les attributions de plusieurs fonctionnaires de la hiérarchie constantinienne, ainsi que les prix de l'artabe de dattes (15 tal. Æ) et de celles de blé (50 tal.). Un peu plus loin (p. 316) deux esclaves sont vendus pour 2,400 talents de cuivre ; l'acte est passé devant deux témoins et il y a un garant. Signalons aussi un contrat d'emphytéose (p. 323) de l'an 616 et un curieux fragment de glossaire gréco-latin (p. 321) où les équivalents latins sont écrits *phonétiquement* en caractères grecs : λουνα, στηλας, κηλως (*sic*), βεντος, βιλα, κιδιτας. Avis aux panitacistes!

Th. Reinach.

23. *PERROT* (*Georges*) *et CHIPIEZ* (*Charles*). *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Tome VII. *La Grèce de l'Épopée. La Grèce archaïque : le Temple.* Paris, Hachette, 1899, grand in-8°, 691 p. 44 planches, 293 gravures.

C'est avec une grande joie qu'on voit MM. Perrot et Chipiez poursuivre allégrement leur route vers le « rocher de l'Acropole » qui, suivant la belle expression de leur préface, est le phare lointain dont s'éclaire leur long voyage. Après les deux volumes un peu arides consacrés à l'Asie-Mineure et à la Grèce préhellénique, nous émergeons, avec le présent volume, dans une lumière déjà plus chaude et plus bienfaisante; c'est l'aurore des dieux. La première partie, consacrée à la restitution de l'art de la Grèce d'Homère, est forcément bien conjecturale; M. Perrot y a déployé toute la souplesse d'une imagination toujours jeune, servie par une science solide ; on contestera plusieurs de ses théories, notamment l'emploi presque sans réserve qu'il fait de la poterie du Dipylon pour « illustrer « l'époque homérique; mais le tableau général de la civilisation homérique reste aussi vraisemblable que brillant. La deuxième partie du volume est remplie par une étude de l'architecture religieuse pendant la période qui s'étend d'Homère aux guerres médiques. Elle paraît due surtout à M. Chipiez. Il y a exposé, à grand renfort de statistiques et de beaux dessins, ses vues sur les principes et les monuments les plus anciens de l'architecture grecque. C'est un travail considérable, extrêmement bien documenté, où personne ne se plaindra que l'auteur ait dépassé parfois dans un sens ou dans l'autre le cadre chronologique qui lui était tracé. Le sujet, à n'être pas trop morcelé, gagne en intérêt et en clarté.

T. R.

24. *PLATON. Sophista*, recensuit... Otto *Apelt*. (Platonis opera, rec. Stallbaum, VIII, 2, ed. altera emendatior.) Lipsiae, Teubner, 1897. In-8°, 217 p.

Cette excellente édition n'a plus guère conservé que le nom et çà et là quelques notes de Stallbaum. Pour la constitution du texte le nouvel éditeur, profitant des travaux de Schanz, a combiné les leçons du Venetus et du Bodleianus; quelquefois, mais rarement, il a aussi utilisé le Vindob. 54. Pour le commentaire, c'est à Heindorf, Grote et Campbell qu'il doit le plus. La préface examine avec beaucoup de sagacité la question si controversée du véritable objet du dialogue; sa conclusion est que Platon a voulu, à l'aide de la dialectique, montrer l'existence du « non-être » et tirer de là l'explication du mensonge et de la sophistique. Sur la date Apelt est d'accord avec Campbell et la plupart des éditeurs récents : le *Sophiste* est postérieur à la *République* où le μὴ ὄν est déclaré absolument inconnaissable.

H. Grübler.

25. *SCHWEIZER* (*Eduard*). *Grammatik der Pergamenischen Inschriften, Beiträge zur Laut- und Flexionslehre*

*der gemeingriechischen Sprache.* Berlin, Weidmann, 1898, gr. in-8°, VIII-212 p.

Cet excellent ouvrage, couronné par la Faculté de philosophie de l'Université de Zurich, est une importante contribution à l'étude de la κοινή. L'introduction comprend une énumération critique des sources (1-13), une courte histoire du pays de Pergame (14-18), et un chapitre sur le développement de la κοινή (18-33). Puis M. Schweizer étudie la phonétique (p. 34-137) et les flexions (p. 138-192) de la langue des inscriptions de Pergame prises dans leur ensemble; enfin, il relève (p. 193-202), les différentes caractéristisques de chaque groupe d'inscriptions : inscriptions de la chancellerie royale, décrets du peuple, inscriptions privées, et constate que les différences sont surtout orthographiques. L'ouvrage se termine par une liste des mots contenus dans les inscriptions de Pergame qui manquent dans les glossaires ou qui ont dans ces inscriptions un sens intéressant, et par deux index, l'un des matières, l'autre des mots étudiés.

M. Schweizer a tâché de trouver dans la langue littéraire et artificielle des inscriptions quelques traces du langage populaire. Les renseignements que nous livrent, sur la prononciation, les fautes des graveurs se réduisent à peu de chose : ει est devenu ῑ au IIe siècle avant J.-C.; η apparaît comme ῑ dans les derniers temps de l'empire; αι et ε se confondent à une basse époque; ᾱι, ωι sont devenus ᾱ, ω au IIe siècle avant J.-C.; de même ᾱυ se réduit à ᾱ; ι, ε ne forment pas syllabe devant les voyelles; les anciennes différences de quantité ont disparu. Quant aux consonnes, β, γ sont des spirantes; l'esprit rude ne se prononce plus; les nasales sont réduites à la fin des mots; les consonnes doubles sont simplifiées; ζ a la valeur de z français; κδ, κβ, κγ sont devenus γδ, γβ, γγ. L'accent musical est remplacé par l'accent d'intensité. Quant à la flexion, la langue populaire de Pergame offre peu de particularités : l'accusatif θυγατέραν, la terminaison -σαν dans ἔσχοσαν. Elle semble être de l'éolien mélangé d'ionien.

G. D.

26. *SOPHOCLIS tragoediae*, ed. R. G, *Tyrrell.* London, Macmillan, 1897. (Parnassus collection). In-12, XXV-272 p.

Les conjectures assez nombreuses de M. Tyrrell sont loin d'être toutes satisfaisantes. Dans *Philoctète*, v. 1124, ἐφήμενος n'est pas conforme au rythme de l'antistrophe, mais ἐφεζόμενος ne l'est pas davantage. Dans *Antigone*, v. 4, ἀλγεινὸν οὐκ ἄτης ἄτερ (mss. οὔτ' ἄτης ἄτερ) est peu grec. Cependant quelques conjectures sur *Œdipe à Colone* (v. 702 γηράς, v. 1036 ὤν) sont séduisantes; nous ne comptons pas dans le nombre celle du v. 547 κἄμ' ἐφόνευσ' ἀλαὸς. Au v. 1149 de *Philoctète* φύγδα (pour φυγᾶι) complète heureusement la belle correction de Jebb. En général M. T. s'est attaché de fort près au texte de l'excellente édition de son compatriote, dont il fait dans sa préface un éloge mérité, déparé par d'inutiles boutades contre la critique « of the german school ». Comme l'a très justement fait observer Wecklein, la critique verbale n'est pas chose « nationale », mais « individuelle ». Et quand M. Tyrrell censure le mauvais goût de certains critiques allemands, il s'expose à des représailles pour sa défense malheureuse de κτήμασι, au v. 782 d'*Antigone*.

H. G.

27. *SOPHOCLE. Œdipe à Colone*, traduit en vers par Philippe *Martinon*, professeur au lycée d'Alger. Paris, Fontemoing, 1899.

M. Martinon, auteur d'une traduction en vers des *Élégies de Tibulle* et des

*Amours d'Ovide*, a déployé beaucoup d'habileté technique à mettre en alexandrins français la tragédie de Sophocle. Il ne s'éloigne pas sensiblement du texte grec (qu'il a cependant resserré dans maint endroit) et néanmoins conserve dans les vers beaucoup d'aisance; l'exactitude relative et l'aisance sont les qualités principales d'une traduction poétique : il faut louer M. M. de les avoir obtenues sans trop d'efforts apparents. Je lui reprocherai trop d'alexandrins dits *ternaires*, c'est-à-dire sans césure à la sixième syllabe : quand ce rythme est répété à l'excès, l'oreille perd la cadence de l'alexandrin. D'ailleurs, ses ternaires ou plutôt ses alexandrins sans césure fixe sont quelquefois tout à fait privés de cadence sensible, de sorte que sans l'alinéa après la douzième syllabe, on pourrait se demander si on a lu un vers ou une phrase de prose; — par exemple :

*Les degrés même de l'autel de Poseidon*
*Où je viens de sacrifier.....*

Qui reconnaîtrait là des vers, sans l'artifice typographique qui les distingue de la simple prose? J'ajoute que M. Martinon est rarement aussi audacieux — ou iconoclaste — et je l'en félicite.

Ses qualités de précision et de clarté dans le vers conviennent moins aux parties chorales du drame : là sa traduction est vraiment trop sèche et prosaïque. Si, comme il l'espère, elle doit être portée au théâtre, je lui conseillerai de reprendre cette partie de son œuvre et de s'abandonner un peu plus au souffle lyrique qui anime les belles strophes du poète grec — notamment dans la célèbre description de Colone et de l'Attique. Le côté musical de la tragédie hellénique semble lui avoir tout à fait échappé.

La coupure du drame en cinq actes, en vue du théâtre, est habilement réalisée; mais pourquoi avoir élagué les dernières lamentations d'Antigone et d'Ismène qui seraient d'un grand effet sur la scène? En revanche il faudrait, je crois, pour la représentation, raccourcir le rôle de Polynice.

Eugène d'EICHTHAL.

28. *STUDNICZKA* (*Franz*). *Die Siegesgoettin*. Entwurf der Geschichte einer antiken Idealgestalt. Leipzig, Teubner, 1898. In-8° jésus, 27 p. 12 planches.

M. Studniczka, qui vient de succéder à Overbeck dans l'importante chaire d'archéologie de Leipzig, a inauguré son enseignement par une leçon très remarquée qui est devenue la présente brochure. L'auteur y poursuit les transformations du type de la Victoire dans la sculpture grecque depuis les origines jusqu'à la période alexandrine et romaine : au type « agenouillé » de la Niké délienne d'Archermos — où S. reconnaît, avec S. Reinach, la représentation du saut plutôt que de la course — succède le type « nageant » des monnaies archaïques de Syracuse, puis les types de la figure ailée planant, touchant terre ou prenant son vol, dont l'expression la plus parfaite est la statue de Péonios; plus tard, les ailes seules caractérisent si bien la Victoire que l'attitude devient indifférente : là Nikè du Parthénon (faussement appelée Iris), les délicieuses figures de la balustrade du temple de la Victoire Aptère, l'admirable Victoire en marche de Samothrace, les Victoires alexandrines gravant un bouclier et les Victoires romaines debout sur le globe terrestre représentent les dernières étapes de cette évolution. La leçon de M. Studnizcka, sans renfermer rien d'essentiellement nouveau, est écrite avec cette abondance et cette sûreté d'information, cette ingénieuse lucidité de rédaction qui placent l'auteur au premier rang des archéologues contemporains. De nombreuses figures groupées en 12 planches forment l'utile complément du texte.

T. R.

29. *TERRET* (*Victor*). *Homère*. Étude historique et critique. Paris, Fontemoing, 1899, in-8°, XI-640 p.

L'auteur est un fervent adepte de l'école traditionnaliste et unitaire qui retrouve en ce moment quelque faveur. Toute la partie critique de l'ouvrage témoigne d'un effort consciencieux ; des gravures, assez médiocres, il est vrai, mais utiles en somme, des schèmes nombreux et tracés avec précision complètent et éclairent le texte ou résument la marche de l'action dans les deux poèmes. M. Terret expose clairement, d'un style facile, parfois un peu négligé, les difficultés de la question homérique. Une bibliographie bien faite fournit, année par année, la liste des principaux ouvrages, publiés sur Homère ; il eût été préférable, cependant, de suivre un autre plan, et d'adopter soit l'ordre alphabétique, soit plutôt le classement par matières. — Voilà les qualités du livre; en voici, semble-t-il, les défauts. L'auteur professe une foi ardente, presque aveugle, dans l'existence d'un poète, appelé Homère, qui a jadis écrit ou du moins conçu, appris, récité d'un bout à l'autre l'*Iliade* et l'*Odyssée*. « Nous préférons, dit-il (p. 293), un Homère vivant, quand même il serait, selon l'expression d'E. Egger, un prodige de génie, une exception aux lois de la nature, un miracle au milieu de tout ce qui l'entoure. » — Comment M. T. a-t-il justifié ce dogmatisme catégorique? Sa méthode manque de solidité. Il examine l'un après l'autre les arguments des anti-unitaires, et il triomphe quand il a montré le *lien logique* qui unit les divers épisodes des deux poèmes. Il ne semble pas prévoir une objection : cette unité pourrait ne pas être *primitive;* elle pourrait s'être constituée progressivement dans une œuvre fragmentaire à l'origine. Le critique, s'il défend la cause de la tradition, devra donc établir avant tout que les qualités et les défauts d'Homère portent l'empreinte d'une pensée individuelle et uniforme. Voilà ce que M. Terret ne détermine pas nettement; nous lui reprocherons encore de ne considérer que les défectuosités des systèmes opposés au sien; il n'est pas impartial. — Tout le dernier chapitre (VIII, *l'Art dans l'Iliade et l'Odyssée*, p. 470-528) traite superficiellement un sujet qui réclamait une étude approfondie. L'auteur aurait dû s'interdire les digressions ; la comparaison d'Ulysse et de Gilliatt, le héros des *Travailleurs de la mer* (p. 512-516), ne s'imposait pas ; ici, comme ailleurs, les fautes d'impression nous ont paru assez nombreuses; il faut écrire *Déruchette* et non *Durechette*. Nous regrettons l'absence d'un *Erratum* dans cet ouvrage sérieux et qui, malgré ses défauts, ne manque pas d'intérêt.

R. HARMAND.

30. *THUCYDIDIS Historiae*, recensuit Car. *Hude*. I. Libri I-IV. Lipsiae, Teubner, 1898. In-8°, XIV-352 p.

Les bases de la constitution du texte de Thucydide ont été définitivement reconnues par Bekker ; ce sont le Paris. suppl. 255 (Cisalpinus), Vat. 126, Laur. 69, 2 (C), Palat. Heidelb. 252, Monac. 430 (Augustanus) et 228, auxquels on peut ajouter le Britann. II, 727. Ces manuscrits, qui remontent tous à un archétype assez fautif, se groupent en deux familles qui ont pour chefs respectifs le Laur. (commencement du X° siècle) et le Vatic. (XI° siècle). A ces sources primaires viennent s'ajouter : 1° le papyrus Grenfell-Hunt ; 2° les citations textuelles de Denys d'Halicarnasse (dont le texte est malheureusement mal établi); 3° les extraits ou paraphrases d'Aristote. M. Hude, qui, dès 1890, avait édité les trois derniers livres, nous donne une édition critique fondée sur une collation très consciencieuse des sept manuscrits primaires, dont l'un (C) est ici sérieuse-

ment utilisé pour la première fois. On ne peut guère reprocher à l'apparat critique que d'être trop complet, trop minutieux par endroits. Quoi qu'il en soit, le lecteur a entre les mains désormais à peu près tous les éléments nécessaires pour se faire à lui-même une opinion ; nous disons *à peu près*, car parmi ces éléments devraient figurer toutes les conjectures dignes d'être rapportées, et M. H. en a omis bon nombre. Pour la constitution même du texte, on peut regretter que M. H. ait tantôt suivi trop servilement le Laurentianus, qui est le plus ancien, mais non toujours le meilleur témoin, tantôt admis trop facilement dans le texte des conjectures médiocres, dues soit à lui-même, soit à d'autres savants ; M. Stahl, dans un compte rendu un peu sévère (*Berl. Phil. Woch.*, 20 août 1898), a signalé une longue liste de ces conjectures critiquables, parfois même dues à une intelligence défectueuse du texte; nous pouvons y ajouter II, 102, 5 où δειμάτων (les visions effrayantes) est excellent, αἱμάτων au moins bizarre. Cependant, de l'aveu même de son critique impitoyable, Hude a contribué pour sa part à l'amélioration du texte par quelques conjectures recommandables (I, 71, 3 : ἀκίνητα τὰ νόμιμα ; III, 67, 7 : ξύμπαντας τὰς διαγν. ; IV, 130, 4 : καταθορυβηθέντος, etc.). M. Hude n'a pas connu ma conjecture sur I, 1, 2 (ἀνθρώπων ἀπὸ τῶν Τρωϊκῶν) ; je serais heureux d'avoir là-dessus son sentiment ; elle a déjà reçu l'approbation d'un juge éminent (H. Diels).

T. R.

31. *XENOPHON. The works of Xenophon* translated by H. G. *Dakyns*, vol. III (part I and II). London, Macmillan, 1897. In-12°, LXXVII-415 ; LXX-130 p.

J'ai annoncé, il y a plusieurs années (VI, 149), le IIe volume de cette intéressante traduction, en signalant ses mérites et ses bizarreries. Le IIIe volume, qu'il a fallu, à cause de sa dimension, diviser en deux tomes, comprend les *Mémorables*, l'*Apologie*, l'*Économique*, le *Banquet*, *Hiéron*, l'*Hipparque*, l'*Équitation* et la *Chasse*. M. Dakyns sait le grec et a beaucoup lu ; il a un sentiment très vif de lettré ; mais il caresse la chimère de vouloir écrire une traduction qui ait l'air en même temps d'un ouvrage original haut en couleur ; de là des enjolivements qui sont parfois de véritables travestissements. Un seul exemple. Dans le *Banquet*, III, 2, 22-23 on lit (je traduis textuellement) : « Finalement comme le garçon avait reçu des éloges pour avoir, dans sa danse, mis en branle son corps tout entier, (le bouffon) ordonna à la flûtiste de jouer dans un mouvement plus rapide et se mit à trémousser tout à la fois, jambes et bras et tête. Enfin, épuisé de fatigue, il se laissa tomber sur le lit et dit... » Voici ce que devient ce simple croquis sous la plume pittoresque de M. Dakyns : « And as finally the boy had won a round of plaudits for the manner in which he kept each muscle (?) of the body in full exercise whilst dancing, so now the jester, bidding the flute-girl quicken the time — *presto! presto! prestissimo!* — fell to capering *madly*, tossing legs and arms and head together, until he was fairly tired out, and threw himself dead beat upon the sofa (?) gasping... » Les muscles, le sofa, le *prestissimo*, tout cela est d'un anachronisme voulu et bien inutile. Nous supplions M. Dakyns de piocher la simplicité.

Auguste MICHEL.

*Le rédacteur en chef-gérant*, TH. REINACH.

Le Puy, imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.

# SUR UN PASSAGE INTERPOLÉ

## DU *PROMÉTHÉE* D'ESCHYLE

---

Je n'aborderai pas, dans les pages qui suivent, la délicate question de savoir si les parties lyriques du *Prométhée* sont, ou non, de la main d'Eschyle. On sait qu'aujourd'hui de nombreux savants croient que ce drame a subi, de très bonne heure, des remaniements considérables (1). Peut-être quelques-uns sont-ils allés un peu loin dans cette voie. Il est certain, cependant, que le texte qui nous est parvenu, qu'il s'agisse des morceaux chantés ou du dialogue, n'est pas le texte primitif; j'en voudrais, pour le dialogue, apporter une preuve qui, je l'avoue, me paraît décisive.

### I

La belle scène où Prométhée révèle à Io les épreuves qui l'attendent, comprend deux parties principales : la première nous montre Io errant à travers l'Europe; la seconde nous la

(1) V. Bethe, *Prolegomena zur Geschichte des Theaters im Alterthum*, p. 159 et suiv., et la bibliographie qui accompagne ce chapitre; Wecklein-Zomaridis, Αἰσχύλου δράματα, II, p. 55 et suiv. — Cf., pour l'opinion contraire : Weil, *Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle* (*Revue des études grecques*, 1888, p. 21 et suiv.); C. Robert, *Hermes*, 1896, p. 561 et suiv.; W. Kroll, *Scenische Illusion im fünften Jahrhundert* (*Satura Viadrina*; Breslau, 1896, p. 60).

fait voir parcourant l'Asie et l'Afrique jusqu'au Nil, à l'embouchure duquel sera fondée la colonie d'où ses descendants étendront leur domination sur l'Égypte tout entière. C'est cette seconde partie qui me semble appeler quelques observations. Voyons d'abord comment elle se rattache à la première.

Celle-ci va du vers 707 au vers 735 — ces chiffres sont ceux de l'édition de M. Weil (Leipzig, Teubner). — Prométhée y trace l'itinéraire suivant : pays des Scythes nomades ; pays des Chalybes; arrivée d'Io sur les bords du fleuve Hybristès : elle ne le traversera pas, mais elle le remontera jusqu'au Caucase, où il prend sa source, franchira cette haute barrière et descendra de là vers la région occupée par les Amazones, d'où elle gagnera l'isthme Cimmérien, c'est-à-dire la Crimée; après avoir passé le détroit qui relie la mer Noire à la mer d'Azow, elle se trouvera sur la terre d'Asie.

La perspective de ce long voyage fait naturellement éclater sa douleur. « Tu te lamentes, lui dit Prométhée; tu pousses de profonds soupirs : que feras-tu donc, quand tu sauras les maux que tu dois souffrir encore? » Et il compare son infortune à la sienne : « Certes, tu supporterais difficilement mon supplice. Moi, la destinée ne me permet pas de mourir; ce serait du moins la fin de mes tourments; mais je ne vois pas de terme à mes souffrances avant que Zeus tombe du souverain pouvoir. » Cette révélation jette Io dans un profond étonnement; elle interroge le Titan qui, avec toute sorte de réticences, lui apprend que Zeus se perdra par une union inconsidérée, d'où naîtra un fils plus fort que lui; il n'échappera au malheur qui le menace que grâce à Prométhée, délivré de ses liens, et celui qui l'en délivrera sera justement un descendant d'Io. On devine la curiosité qu'excite chez celle-ci cette dernière prédiction, et comme, par un caprice qui nous paraît assez étrange, Prométhée lui donne le choix entre connaître les épreuves qu'il lui reste à subir et savoir qui mettra fin à son propre supplice, le chœur intervient : que le Titan marque à Io le terme de sa course, et qu'aux Océanides il parle de celui dont il attend son salut. Prométhée

accepte; c'est ici (v. 790 et suiv.) que se place la seconde partie de ses prophéties.

Le détroit franchi, Io arrivera d'abord aux champs de Kisthéné, gardés par les Grées et par leurs sœurs les Gorgones. Ensuite, elle trouvera sur son chemin les Griffons et les Arimaspes. Après bien des fatigues, elle atteindra le cours supérieur du Nil; elle descendra le fleuve. « Il te guidera, dit le Titan, jusqu'à la terre en forme de triangle que baignent ses eaux. C'est là, Io, que la colonie lointaine promise par le Destin sera fondée par toi et par tes enfants. »

οὗτός σ' ὁδώσει τὴν τρίγωνον ἐς χθόνα
Νειλῶτιν, οὗ δὴ τὴν μακρὰν ἀποικίαν,
Ἰοῖ, πέπρωται σοί τε καὶ τέκνοις κτίσαι.

Je traduis intégralement ce qui suit, du vers 816 au vers 845.

PROMÉTHÉE.

S'il y a dans mes paroles du vague ou quoi que cesoit qui t'embarrasse, questionne-moi, pour qu'à tes yeux tous les nuages se dissipent; j'ai plus de loisir que je n'en souhaite.

LE CHŒUR.

Si tu as encore quelque chose à lui apprendre, ou si tu as fait quelque omission dans le récit de ses tristes erreurs, parle. Si tu as tout dit, accorde-nous la faveur que nous t'avons demandée et dont tu te souviens.

PROMÉTHÉE.

Elle connaît maintenant le terme de son voyage; mais, pour qu'elle sache bien que mes prédictions ne sont pas vaines, je lui dirai les maux qu'elle a soufferts avant d'arriver ici; ce sera la preuve de la véracité de mes paroles. Laissant de côté tous les faits antérieurs, je te rappellerai seulement, Io, la fin de ta course. Tu as visité le pays des Molosses et Dodone au site élevé, où se trouvent l'oracle et la demeure de Zeus Thesprote, où, prodige incroyable, les chênes

sont doués de la parole; ce sont eux qui, dans le plus clair, dans le moins énigmatique des langages, ont salué d'avance en toi la glorieuse épouse de Zeus : en as-tu perdu le flatteur souvenir? De là, piquée par le taon, tu t'es élancée vers le golfe immense de Rhéa, dont tu as longé les bords, et depuis tu erres, emportée par une course folle; dans les siècles à venir, ce golfe profond, sache-le, portera le nom de mer Ionienne : c'est ainsi que le chemin que tu as fait sur ses rives vivra dans la mémoire des hommes. Voilà la preuve que mon esprit voit au-delà du visible. Le reste, je le dévoilerai à vous en même temps qu'à elle, reprenant le fil de mon récit.

Et il explique comment, arrivée à Canope, Io verra cesser ses furieux transports, comment elle donnera le jour à Épaphos, comment ses descendants, à la cinquième génération, retourneront à Argos, le berceau de leur race; il prédit le forfait des Danaïdes, dont une seule épargnera son époux : c'est d'elle que sortira la lignée des rois d'Argos, de laquelle naîtra le libérateur du Titan.

Ce qui surprend dans ce morceau, c'est la partie que j'en ai traduite. Voici par quels arguments on peut, je crois, démontrer que cette partie est étrangère au dessin primitif du poème.

Rien, d'abord, ne justifie le scrupule exprimé par Prométhée aux vers 816-818 :

τῶν δ' εἴ τί σοι ψελλόν τε καὶ δυσεύρετον,
ἐπανδίπλαζε καὶ σαφῶς ἐκμάνθανε ·
σχολὴ δὲ πλείων ἢ θέλω πάρεστί μοι.

A aucun moment de son entretien avec Io celle-ci ne l'a interrompu pour lui demander le moindre éclaircissement sur l'immense voyage qu'elle doit accomplir. Une seule fois, elle a paru souhaiter une explication, c'est quand Prométhée a parlé de ce libérateur qui doit naître de sa descendance. « Cette prédiction, a-t-elle dit, n'est plus claire pour moi. »

ἥδ' οὐκέτ' εὐξύμβλητος ἡ χρησμῳδία.

Mais qui ne voit que les mots mêmes dont elle se sert ici impliquent que, jusqu'alors, rien d'obscur ne l'a arrêtée? Et qu'y a-t-il, dans la suite, qui soit de nature à l'embarrasser davantage? Les Grées, les Gorgones, les Griffons, les Arimaspes n'ont rien, pour elle, de plus étrange que les Scythes ou les Chalybes; ce sont d'autres périls qu'il lui faudra affronter : telle est la seule idée qui la touche. Il faut remarquer, de plus, qu'elle ne profite pas de la complaisance du Titan : devant l'offre qu'il lui fait de répondre à ses questions, elle garde le silence, et c'est le chœur, par la bouche de son coryphée, qui, pressé de savoir ce qui l'intéresse, prend la parole.

Voici qui est plus surprenant encore. On attendrait, après les quatre vers du chœur, que Prométhée achevât d'éclairer Io sur sa destinée ou qu'il répondît au désir des Océanides en leur faisant connaître celui qui le délivrera. Ce n'est ni l'un ni l'autre de ces deux partis qu'il adopte : comme s'il devinait dans l'esprit d'Io un doute, afin de lui prouver qu'il ne la trompe pas, il lui nomme les dernières étapes qu'elle a parcourues avant de le rencontrer. Mais ce doute, qui a pu lui en donner l'idée? Io, depuis le commencement, ne l'écoute-t-elle pas avec une crédule confiance? A-t-elle paru, un seul instant, suspecter sa science prophétique? Reportons-nous à la monodie épirrhématique par laquelle s'est engagé le dialogue. « N'entends-tu pas, dit Io au vers 588, la voix de la jeune fille au front surmonté de cornes? » — « Comment n'entendrais-je pas, répond Prométhée, la vierge affolée par le taon, la fille d'Inachos, dont l'amour a embrasé le cœur de Zeus et qui, maintenant, accomplit des courses sans fin, poursuivie par la haine et par l'aiguillon de Héra? » Ces paroles causent à Io une vive surprise : « Où donc, reprend-elle, as-tu appris le nom de mon père? Dis-moi, dis à l'infortunée qui tu es, comment, toi qui souffres, tu sais si bien mes souffrances. » Et quand le Titan s'est fait connaître : « O toi, s'écrie-t-elle, commun bienfaiteur de tous les hommes, malheureux Prométhée, pour quelle faute subis-tu ce châtiment? » Est-il possible, après un tel début, qu'il reste

chez elle l'ombre d'une incertitude sur la clairvoyance de Prométhée, et ce dieu, à qui rien n'échappe dans le passé, se défiera-t-elle de lui quand il lui découvrira l'avenir? La précaution des vers 824 et suivants est donc bien inutile, et, si fier que se montre Prométhée, en plus d'un endroit, de la supériorité de son esprit, qui embrasse tous les temps, il nous est difficile d'admettre qu'Eschyle l'ait fait se livrer ici, pour l'affirmer, à une digression aussi vaine.

Mais examinons le passage de plus près. Il s'y trouve un détail bien fait, semble-t-il, pour accroître les soupçons : c'est cette allusion à l'Adriatique qui, parce qu'Io a erré sur ses bords, prendra plus tard le nom de mer Ionienne. Ce trait fait double emploi avec un trait analogue que contient ce qui précède. Après avoir dit à Io qu'arrivée à l'isthme Cimmérien, elle passera le bras de mer qui relie le Pont-Euxin au Palus-méotide, le Titan a ajouté (v. 732 et suiv.) : « La renommée de ton passage se conservera éternelle parmi les hommes, et le détroit s'appellera, en souvenir de toi, Bosporos. »

ἔσται δὲ θνητοῖς εἰσαεὶ λόγος μέγας
τῆς σῆς πορείας, Βόσπορος δ' ἐπώνυμος
κεκλήσεται.

C'est la même idée que nous voyons exprimée à propos des courses d'Io sur les bords de la mer Ionienne (v. 839 et suiv.), et, chose à noter, presque dans les mêmes termes, comme si le second développement avait été inspiré par le premier :

χρόνον δὲ τὸν μέλλοντα πόντιος μυχὸς,
σαφῶς ἐπίστασ', Ἰόνιος κεκλήσεται,
τῆς σῆς πορείας μνῆμα τοῖς πᾶσιν βροτοῖς.

Toute la différence est dans le sens de πορεία, qui, au vers 733, doit s'entendre de la *traversée* du détroit, tandis qu'au vers 841, le même mot rappelle l'itinéraire suivi *le long des côtes* de la mer Ionienne. Mais la ressemblance n'est-elle pas frappante? Et le

moyen de croire qu'Eschyle se soit ainsi répété à si peu de distance ? C'était assez, d'ailleurs, pour la gloire d'Io, qu'il nous la montrât donnant son nom à une seule mer, et il était naturel que cette mer fût celle dont elle avait affronté les flots, plutôt que celle dont elle avait seulement parcouru le littoral. C'est ainsi que l'Hellespont perpétuait la mémoire d'Hellé, qui l'avait franchi pour passer de l'un à l'autre continent.

Ajoutons que ce voyage à travers les pays baignés par la mer Ionienne ne semble pas avoir été au nombre des traditions en faveur du temps d'Eschyle. Le dithyrambe de Bacchylide que défraye la légende d'Io conte trop brièvement ses courses errantes pour qu'il nous soit possible d'en rien conclure. Mais Eschyle lui-même, avant d'écrire le *Prométhée*, avait déjà, dans les *Suppliantes*, esquissé les fabuleuses erreurs de la fille d'Inachos (1). Or il n'est nulle part question, dans cette première ébauche, de courses accomplies aux environs de Dodone et de la mer Ionienne. Le chœur nous fait simplement voir Io passant à deux reprises, semble-t-il, d'Europe en Asie, puis traversant la Phrygie, la Mysie, la Lydie, la Cilicie, la Pamphylie, probablement la Phénicie, enfin l'île de Chypre, pour se rendre de là dans la vallée du Nil. Tout son itinéraire est limité à l'Asie et à l'Afrique. N'est-ce pas là un argument de plus contre l'authenticité du passage qui nous occupe ?

Je crois donc, en résumé, qu'il faut regarder comme apocryphe, à l'exception de cinq vers sur lesquels je reviendrai, la partie qui va de la fin des prédictions de Prométhée relatives au voyage d'Io à travers l'Asie (v. 816) jusqu'au morceau où il lui explique comment, à Canope, son délire cessera, et où il lui découvre les destinées de sa race (v. 846 et suiv.) (2).

(1) V. 538 et suiv.

(2) A propos de la digression sur Dodone, dont s'étonne M. Bethe (*Prolegomena*, p. 161-162), M. C. Robert remarque (*Hermes*, 1896, p. 573-574) : 1° que c'est le chœur lui-même qui l'a provoquée par son intervention des vers 819 et suiv. ; 2° que, grâce à elle, nous voyons se dérouler le tableau *complet* des erreurs d'Io, car ce retour sur le passé n'est qu'un heureux artifice d'Eschyle pour introduire dans un pareil tableau le trait indispensable qui y manquait jusqu'ici. On trou-

Mais la défiance, une fois mise en éveil, ne connaît plus de limite, et deux vers encore, les derniers de cette scène que prononce le Titan, paraissent suspects. Faisant allusion à Hypermestra : « C'est d'elle, dit-il au vers 869, que sortira la lignée royale d'Argos. Il faudrait bien des paroles pour exposer ces choses dans le détail. Ce qui est certain, c'est que de ce sang naîtra un héros illustre par ses flèches et qui me délivrera de mes tourments. Tel est l'oracle que m'a révélé l'antique déesse, ma mère, la Titanide Thémis. Comment cela s'accomplira-t-il, un long temps, pour le dire, serait nécessaire, et le savoir ne serait pour toi d'aucun profit. » Les derniers mots (v. 875-876) gâtent la fin de la tirade. D'abord, ils constituent une répétition choquante. Prométhée ayant dit, au vers 870 :

μακροῦ λόγου δεῖ ταῦτ' ἐπεξελθεῖν τορῶς,

il est étrange que, tout de suite après (v. 875), il exprime, à peu près de même, une idée analogue :

ὅπως δὲ χὤπη, ταῦτα δεῖ μακροῦ χρόνου
εἰπεῖν (1).

Ici encore, le second passage semble n'être qu'une copie du premier. Ensuite, s'il est naturel qu'il passe sous silence les générations qui doivent se succéder d'Hypermestra à Héraclès, parce que l'essentiel pour lui, comme pour celles qui l'écoutent, est d'annoncer la venue de ce héros, il est trop évident qu'il n'a

vera plus loin (p. 163) la réponse à la seconde objection. Pour la première, il semble bien difficile de l'admettre. Ne ressort-il pas, en effet, des paroles mêmes du chœur que c'est l'avenir seul qu'il a en vue, comme Prométhée, quand il s'est exprimé ainsi au début de sa prophétie (v. 705) :

σύ τ', Ἰνάχειον σπέρμα, τοὺς ἐμοὺς λόγους
θυμῷ βάλ', ὡς ἂν τέρματ' ἐκμάθῃς ὁδοῦ.

Dans la pensée du chœur, il se peut que le Titan n'ait pas encore tout dit des épreuves réservées à Io, et il l'invite à compléter ses prédictions; mais rien n'indique qu'il s'attende à le voir revenir sur les faits accomplis.

(1) Le Laurentianus porte μακροῦ λόγου.

pas à entrer dans le détail des événements qui conduiront Héraclès à le délivrer et qu'il n'a donc point à s'excuser de ne pas entrer dans ce détail; ces événements ne peuvent intéresser Io, qui n'est touchée que de ses propres malheurs et qui n'a souhaité entendre parler du libérateur de Prométhée que parce qu'elle sait qu'il doit naître de sa descendance. Il faut, enfin, noter ce qu'a de solennel la façon dont le Titan fait intervenir ici sa mère Thémis; il semble bien qu'après avoir invoqué cette autorité, qui communique à ses prophéties le plus haut degré de certitude qu'elles puissent recevoir, il n'ait plus rien à dire, ni ses auditrices plus rien à attendre de sa parole inspirée.

Voici donc, pour conclure, ce que je retrancherais : d'abord, ce qu'on peut appeler le *scrupule* de Prométhée (v. 816-818). Après la prédiction relative à la fondation de la grande colonie africaine, se placerait naturellement la question du chœur rappelant au Titan sa promesse (v. 819-822). Ces vers sont donc à conserver; mais ensuite je supprimerais tout le passage sur les courses antérieures d'Io (v. 823-845), sauf le vers 844,

τὰ λοιπὰ δ' ὑμῖν τῇδέ τ' ἐς κοινὸν φράσω,

qui indique que Prométhée, contrairement à l'engagement qu'il a pris, va parler à la fois pour Io et pour les Océanides, et qui marque nettement, après l'interruption du coryphée, la reprise de son discours. Quant au vers 845, qui ne sert qu'à le ramener à son premier sujet, il doit évidemment être rejeté. Enfin, j'écarterais les vers 875 et 876. Soit, au total, vingt-sept vers à mettre entre crochets.

Ce chiffre, un peu effrayant, reçoit, semble-t-il, une éclatante confirmation de la connaissance que nous avons de certain procédé familier à l'art d'Eschyle. On sait avec quel soin ce poète, même dans les parties dialoguées de ses drames, pratique une sorte de symétrie dont la grande scène des *Sept,* entre Étéocle et l'Éclaireur, offre un curieux exemple. Cette scène à trois personnages — car le chœur y prend part — est, on s'en

souvient, composée de tirades ïambiques formant, deux à deux, une série de groupes que séparent les uns des autres des vers lyriques chantés par le chœur. Or, si l'on place le début de cet ensemble au vers 377, c'est-à-dire après les deux vers d'introduction qui l'annoncent, on constate que les tirades varient d'étendue, qu'elles sont successivement de vingt, de quinze, puis, encore une fois, de quinze vers, ensuite, de vingt, de vingt-quatre, de vingt-neuf, finalement, de vingt-quatre vers, mais que toujours elles ont, deux à deux, les mêmes dimensions, de manière qu'il existe une rigoureuse équivalence, même pour l'oreille, entre telle indication fournie par l'Éclaireur et les paroles d'Étéocle qui y répondent. Les intermèdes lyriques se correspondent, deux à deux, avec la même régularité. Le sujet s'y prêtait. Il s'agissait de faire connaître aux spectateurs les noms des sept assaillants de Thèbes et ceux des sept défenseurs qu'Étéocle compte leur opposer; l'occasion était belle, pour la technique encore naïve d'un Eschyle, de traduire par une symétrie apparente cet équilibre qui laissait dans le doute le côté où serait la victoire et qui, par là même, présentait un intérêt essentiellement dramatique. Le poète n'y a pas manqué : sept portes, sept agresseurs, sept adversaires désignés pour les repousser, ont abouti chez lui à sept groupes antistrophiques, si l'on peut les qualifier ainsi, dans lesquels le lyrisme diversifie et ponctue heureusement le dialogue. Et cette géométrie est si stricte, malgré la liberté dont elle se donne les apparences par l'allongement ou le raccourcissement arbitraire des groupes, toujours symétriques dans leurs parties constitutives, que, là où l'on ne trouve pas le nombre de vers qu'on attend, on peut hardiment affirmer qu'il existe une lacune. Il y en a plusieurs au cours de ce long morceau, soit dans les paroles d'Étéocle, soit dans celles de l'Éclaireur.

Revenons maintenant au *Prométhée*. Les Océanides, pour tout arranger, ont supplié le Titan (v. 782 et suiv.) de révéler, à Io, la fin de ses souffrances, à elles, le héros qui doit le délivrer. On ne saurait nier qu'il n'y ait là matière à symétrie ;

étant donné le tour d'esprit qui vient d'être rappelé, Prométhée, s'il consent, — et nous savons qu'il consent, — répartira également entre Io et le chœur les trésors de sa sagesse prophétique. Or, retranchons les vingt-sept vers condamnés comme suspects, et nous verrons justement s'effectuer ce partage équitable. Après les quatre vers dans lesquels le chœur propose sa combinaison, Prométhée en dit trente : c'est la partie qui s'adresse uniquement à Io. Puis viennent quatre nouveaux vers du chœur, suivis de trente autres récités par Prométhée, qui les adresse cette fois, par un manquement voulu à sa promesse, tout ensemble aux Océanides et à Io. Sans doute, nous ne trouvons là ni l'ampleur ni la complication savante du morceau des *Sept*. Le chant, de plus, est absent de cette scène. Elle n'en offre pas moins dans sa structure cette régularité extérieure qu'Eschyle affectionne et qui était ici, je le répète, appelée par le sujet.

## II

Il suit de là certaines conséquences relativement à la constitution du texte. Ainsi, quelques éditeurs ont voulu qu'après le vers 791 il y eût une lacune, et Paley propose même d'insérer à cet endroit quatre vers qu'on range avec raison parmi les fragments du *Prométhée délivré*, bien que Galien, qui nous les fait connaître, les attribue au *Prométhée enchaîné* (1). Si ma conclusion est juste, cette insertion n'est pas nécessaire, et il n'y a pas de lacune là où l'on a cru en apercevoir. C'est ce qu'a d'ailleurs admis M. Weil, lequel donne de ce passage un texte très acceptable, qu'on peut pourtant, je crois, améliorer encore à l'aide d'un léger changement.

La leçon suivante est celle du Laurentianus — il s'agit des premières étapes d'Io sur le continent asiatique (v. 790-793) — :

(1) V. Nauck, *Tragic. graecor. fragmenta*, 2e éd., p. 65, n° 195; Vitelli-Wecklein, *Æschyli fragmenta*, p. 573, n° 197; Wecklein-Zomaridis, Αἰσχύλου ἀποσπασμάτια, p. 704.

ὅταν περάσῃς ῥεῖθρον ἠπείρων ὅρον,
πρὸς ἀντολὰς φλογῶπας ἡλιοστιβεῖς
πόντον περῶσα φλοῖσβον, ἔστ' ἂν ἐξίκῃ
πρὸς Γοργόνεια πεδία Κισθήνης, κτλ.

M. Weil écrit avec Hartung, au vers 791, ἡλίου στίβει (impératif de στιβέω), ce qui donne un verbe à la proposition principale et en fait le pendant exact de la phrase par laquelle débutent les prédictions des vers 707 et suivants, relatives au voyage à travers l'Europe :

πρῶτον μὲν ἐνθένδ' ἡλίου πρὸς ἀντολὰς
στρέψασα σαυτὴν στεῖχ' ἀνηρότους γύας.

On peut donc s'en tenir à cette correction. Mais le vers 792 présente de grandes difficultés. A quelle mer fait-il allusion? De récents éditeurs du *Prométhée,* MM. Sikes et Willson (1), font franchir à Io le Pont-Euxin. Conservant, en effet, ἡλιοστιβεῖς, comme qualificatif d'ἀντολάς, ils écrivent :

πόντου πέρα σὺ φλοῖσβον, κτλ.

Ceux qui supposent que le Titan recommande à Io, après avoir passé le Bosphore Cimmérien, d'éviter la mer, soit la mer Noire, soit la mer Caspienne, semblent se rapprocher davantage de la pensée d'Eschyle, et la correction de M. Weil,

πόντου παρεῖσα φλοῖσβον,

serait satisfaisante, si le texte même du Laurentianus ne suggérait quelque chose de plus simple.

Ce manuscrit porte πόντον; ce sont les manuscrits plus récents qui donnent πόντου. Or il n'est pas même nécessaire de s'autoriser de la conjecture ἀφρώδη, qui se lit dans l'interligne du Laurentianus, pour imaginer

πόντον περῶσ' ἄφλοισβον,

(1) Londres, 1898.

désignant, non une mer, mais les vastes plaines, les solitudes immenses dont les confins sont habités par les Grées et par les Gorgones. Après avoir franchi le détroit, Io rencontrera une autre mer, mais immobile celle-là, sans vagues, muette, et elle la traversera dans toute son étendue. L'expression est conforme à ce goût de préciosité et de bel esprit dont le style d'Eschyle offre plus d'un exemple. C'est ainsi qu'Oreste, rappelant le fatal tissu dans lequel a péri Agamemnon sous les coups de ses meurtriers, le qualifie d' « entraves non forgées » où le roi des rois s'est trouvé pris comme un fauve :

πέδαις δ' ἀχαλκεύτοις ἐθηρεύθης, πάτερ (1).

Je proposerai donc d'écrire :

πρὸς ἀντολὰς φλογῶπας ἡλίου στίβει,
πόντον περῶσ' ἄφλοισβον, ἔστ' ἂν ἐξίκῃ, κτλ.

« Marche vers le lever flamboyant du soleil, à travers une mer muette, jusqu'à ce que tu arrives, etc. »

Il faut rejeter de même l'hypothèse de Hermann, qui croit qu'un vers a été omis dans la seconde tirade de Prométhée, après le vers 849 :

ἐπαφῶν ἀταρβεῖ χειρὶ καὶ θιγὼν μόνον (2).

Le texte, ici, est suffisamment clair par lui-même, et toute addition romprait la symétrie dont nous avons parlé.

## III

Il faudrait maintenant essayer de nous rendre compte de l'origine des additions que nous venons de signaler. Distinguons d'abord entre les trois interpolations : on ne saurait

(1) *Choéphores*, 493. J'adopte le texte de Wilamowitz-Mœllendorff (Berlin, 1896).
(2) V. Sikes et Willson, p. 151-152.

mettre sur le même rang le long passage où il est question de Dodone et les quelques vers ajoutés, à deux endroits différents, aux prédictions de Prométhée. Pour plus de commodité, je désignerai par A les vers 816-818, par B les vers 823-845, dont un (844) est authentique, par C les vers 875 et 876.

De ces trois groupes, c'est B qui est le plus important de beaucoup. A quel moment a-t-il été introduit dans le texte d'Eschyle, et quel a pu être le motif de cette introduction ? Son étendue défend de songer à une addition d'acteur ; d'ailleurs, à part quelques gaucheries d'expression, comme celles qu'on relève dans le vers 845, et le double sens donné au mot τέρμα, qui désigne une première fois (v. 823) le terme final des courses d'Io et, plus loin (v. 828), une des étapes de ces mêmes courses, la langue et le style de ce morceau sont d'un poète. L'idée qui vient dès lors naturellement à l'esprit est celle d'un de ces remaniements que subirent, après la mort d'Eschyle, certains de ses drames, pour être remis à la scène. On connaît les témoignages qui nous renseignent sur ces reprises : l'un d'eux, un passage des *Acharniens,* permet d'affirmer qu'elles étaient déjà pratiquées avant 425 (1), et nous pouvons conclure d'un vers des *Grenouilles* que, vingt ans plus tard, le goût n'en avait pas encore passé (2). Il ne serait pas impossible que l'addition B eût pour origine cette faveur persistante du vieux poète ; mais à quelle date précise, à quelles préoccupations devons-nous la rapporter ?

Le rapprochement entre le nom d'Io et celui de la mer Ionienne ne peut fournir une réponse à cette question. De tout temps les Athéniens paraissent s'être complus à la recherche des étymologies. A la fin de l'*Oreste* d'Euripide, Apollon annonce au fils d'Agamemnon que la Parrhasie, où il doit

(1) Aristophane, *Acharniens,* 10-11, et le scoliaste, au vers 10.

(2) Id., *Grenouilles,* 868. Voici l'indication des autres textes relatifs au même sujet : *Vie d'Eschyle,* l. 58 et suiv. ; Quintilien, X, 1, 66 ; Philostrate, *Vie d'Apollonios de Tyane,* VI, 11, 10. Cf. Weil, *Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle* (*Revue des études grecques,* 1888, p. 7 et suiv.).

séjourner pendant un an, s'appellera, en souvenir de lui, Orestie (1). Dans l'*Ion,* nous voyons le nom du jeune Ion rattaché à sa rencontre avec Xouthos, qui l'a aperçu pour la première fois en sortant (ἐξιών) du temple de Delphes (2). On se souvient du jeu de mots d'Euripide sur Ἀφροδίτη, ἀφροσύνη (3), du sens funeste que le même poète donne au nom de Polynice (4). Mais ce serait une erreur de croire qu'il ait la spécialité de pareilles gentillesses. Il s'en rencontre d'analogues dans Sophocle, et *pythique* dérivé de πυνθάνομαι (5), Polynice de πολύς et de νεῖκος (6), Ajax de l'interjection αἰαῖ (7), la triste signification d'Ὀδυσσεύς et de Σιδηρώ (8), disent assez que lui non plus n'a pas échappé à la contagion. Eschyle lui-même en a été atteint : qu'il suffise de rappeler l'étymologie du nom d'Apollon dans la bouche de Cassandre (9), les funèbres plaisanteries sur le nom d'Hélène (10), les railleries de Cratos à l'adresse de Prométhée, qui aurait besoin d'un προμηθεύς pour faire tomber ses liens (11), l'origine des noms Bosporos et Épaphos (12). De semblables jeux d'esprit apparaissent donc de très bonne heure chez les tragiques, et l'on ne peut se fonder sur eux pour assigner une date quelconque au morceau qui nous occupe.

Voyons si le contenu même de ce morceau ne nous instruira pas davantage. Il a visiblement pour objet la glorification de Dodone. On ne saurait croire, en effet, que l'auteur anonyme ait simplement voulu compléter l'itinéraire d'Io, depuis son départ de l'Argolide jusqu'au moment où elle a rencontré Pro-

(1) Euripide, *Oreste,* 1643-1647.
(2) Id., *Ion,* 661 et suiv., 830 et suiv.
(3) Id., *Troyennes,* 989-990.
(4) Id., *Phéniciennes,* 636-637, 1494.
(5) Sophocle, *Œdipe Roi,* 70-71.
(6) Id., *Antigone,* 110-111.
(7) Id., *Ajax,* 430-431, 914.
(8) Id., fragm. 597 et 880.
(9) Eschyle, *Agamemnon,* 1080-1082.
(10) Id., *ibid.,* 689.
(11) Id., *Prométhée,* 85 et suiv.
(12) Id., *ibid.,* 732 et suiv., 848 et suiv.

méthée ; autrement, il eût nommé tout au moins ses principales étapes entre la source de Lerné (v. 677) et le pays des Molosses, où se trouve Dodone, et pour décrire ses courses folles, du « golfe de Rhéa » au lieu où le Titan subit son supplice, il ne se fût pas contenté d'un seul vers, aussi peu précis que le vers 838. Ce qui l'a donc surtout intéressé, c'est Dodone, comme l'un des arrêts les plus notables d'Io et le point le plus éloigné qu'elle ait atteint dans la direction de l'Ouest (1).

Or, à quel moment, encore voisin d'Eschyle, peut-on placer chez les Athéniens un pareil souci de l'antique oracle? Il semble que ce doive être après 443, année de la fondation de Thurii. Ce grand événement avait familiarisé Athènes avec la mer Ionienne et, selon toute vraisemblance, il s'en était suivi un regain de popularité pour Dodone, reléguée au second rang par Delphes (2). Entre la côte italienne et le littoral opposé de l'Épire, où s'élevait le vieux sanctuaire, des relations fréquentes avaient dû s'établir ; si l'on songe au rôle de la divination dans la fondation de Thurii (3), ces relations paraîtront plus probables encore. Hérodote, pour sa part, contribua à ce renouveau de fortune. Il avait été l'un des premiers colons de Thurii, et c'est de là, sans doute, ou en s'y rendant, qu'il avait visité Dodone (4). Qui sait si son récit ne fut pas pour quelque chose dans la composition du morceau dont nous essayons de démêler l'origine? Je serais tenté, pour ma part, d'y reconnaître son influence, comme il faut la reconnaître, chez Sophocle, dans un passage longtemps jugé suspect des plaintes d'Antigone (5)

(1) Il faut remarquer que Dodone est déjà mentionnée plus haut (v. 658), dans le récit que fait Io de l'origine de ses malheurs, mais très brièvement. De plus, dans ce passage, c'est Delphes qui l'emporte, puisque c'est de Delphes (v. 669) qu'est venu l'ordre impérieux, pour Inachos, de chasser sa fille de sa demeure.

(2) V., sur les destinées de Dodone et sur l'éclipse relative que subit cet oracle au v^e siècle, Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination dans l'antiquité*, II, p. 278-331.

(3) V. Busolt, *Griech. Geschichte*, III, 1^re partie, p. 530 et suiv.

(4) V. Hérodote, II, 52 et suiv.

(5) Sophocle, *Antigone*, 904 et suiv. Cf. Weil, *Sur un morceau suspect de l'*Antigone *de Sophocle* (*Revue des études grecques*, 1894, p. 261 et suiv.).

et dans le début des malédictions d'Œdipe exilé (1). On sait qu'Hérodote vint à Athènes vers 444 et qu'il y lut des fragments de son histoire, dont aucun, naturellement, ne devait concerner Dodone, où il n'était point encore allé. Mais nous ignorons si, de Thurii, il ne fit pas de nouveau un ou plusieurs voyages à Athènes; après sa mort, dans tous les cas, son œuvre s'y répandit rapidement, et comme il mourut, selon toute apparence, au commencement de la guerre du Péloponnèse, qu'Aristophane, quand il écrivait les *Acharniens,* connaissait, semble-t-il, déjà son grand ouvrage (2), on peut admettre que les détails qu'il avait recueillis sur Dodone vinrent, à ce moment, raviver encore la popularité de l'oracle fameux. Il est remarquable que les *Trachiniennes,* qui paraissent être de 420, contiennent sur Dodone deux passages très explicites (3), et que, des neuf fragments qui subsistent de l'*Ulysse acanthoplex,* drame perdu de Sophocle, quatre nomment Dodone, ses prêtresses ou Zeus dodonéen (4).

Sans vouloir fixer aucune date précise, je croirais donc que c'est à cet ensemble d'allusions et de souvenirs qu'il convient de rattacher l'interpolation B. Dodone était redevenue à la mode : le poète qui remonta la tragédie d'Eschyle consacra, par l'addition des vers que nous venons d'étudier, ce retour de faveur (5).

Deux mots suffiront sur A et C. Rien ne prouve que ces deux

(1) Sophocle, *Œdipe à Colone,* 337 et suiv. — L'*Œdipe Roi* se termine par ces paroles du chœur (v. 1528 et suiv.) :

> ... ὥστε θνητὸν ὄντ' ἐκείνην τὴν τελευταίαν ἰδεῖν
> ἡμέραν ἐπισκοποῦντα μηδέν' ὀλβίζειν, πρὶν ἂν
> τέρμα τοῦ βίου περάσῃ μηδὲν ἀλγεινὸν παθών.

Cette réflexion est familière aux tragiques, mais on ne peut s'empêcher d'en rapprocher un passage bien connu du discours de Solon à Crésus (Hérodote, I, 32).

(2) Am. Hauvette, *Hérodote historien des guerres médiques,* p. 62.

(3) Sophocle, *Trachiniennes,* 169 et suiv., 1164 et suiv.

(4) Nauck, *Tragic. graecor. fragmenta,* 2e éd., p. 231 et suiv., nos 417, 418, 422 et 423.

(5) Je suis heureux de me rencontrer à peu près, pour la chronologie, avec M. Bethe, qui pense (*Prolegomena,* p. 184) que le *Prométhée,* sous sa forme actuelle, pourrait bien ne pas être antérieur aux vingt dernières années du ve siècle.

interpolations soient contemporaines de B; on pourrait les retrancher, en respectant B, sans que leur suppression se fît sentir. Ce qui me ferait considérer l'addition A comme postérieure, c'est son extrême maladresse. Que peut-il, en effet, y avoir d'obscur pour Io dans les prédictions du Titan? Les différentes étapes qui lui ont été indiquées, l'ont été avec une précision minutieuse, et Prométhée, à propos de chacune d'elles, l'a mise en garde contre les périls qui l'y attendent. La seule chose qui soit de nature à l'embarrasser est l'annonce de cette colonie qu'elle et sa descendance doivent fonder sur la terre d'Afrique; ici, l'obscurité tient à la concision de la prophétie, qu'on sent grosse de mystère. Le correcteur anonyme a été frappé de cela, et il a glissé dans le texte ses trois vers, sans s'apercevoir que le mystère s'éclaircit tout naturellement un peu plus loin (v. 848 et suiv.) :

ἐνταῦθα δή σε Ζεὺς τίθησιν ἔμφρονα, κτλ.

Le groupe C peut s'expliquer par le même désir de clarté inopportune, à moins de supposer qu'il a pour objet d'indiquer que la trilogie ne se continuait pas. On sait qu'au IVe siècle une tragédie ancienne était parfois représentée avant la trilogie nouvelle : les deux vers ajoutés avertiraient le public qu'il ne doit pas compter sur le spectacle de la délivrance du Titan.

## IV

Il reste à voir l'effet produit par le morceau tout entier, débarrassé des développements parasites qui l'encombrent. Je demanderai l'indulgence pour une traduction où l'exactitude a été mon premier souci.

A la requête du chœur, le Titan reprend en ces termes la suite de ses prophéties.

PROMÉTHÉE.

Puisque vous le voulez, je ne me refuserai pas à vous révéler tout

ce que vous désirez savoir. A toi d'abord, Io, je dirai les étapes de ta course vagabonde : grave-les sur les tablettes fidèles de ton esprit. Quand tu auras franchi le détroit, limite de deux continents, marche vers le lever flamboyant du soleil, à travers une mer muette, jusqu'à ce que tu arrives aux plaines de Kisthéné, patrie des Gorgones. Là habitent les Phorkides, ces vierges antiques : elles sont trois, au corps de cygne ; elles ont, à elles trois, un œil unique, une seule dent ; jamais le soleil ne les visite de ses rayons, ni la lune de sa nocturne clarté. Près d'elles se tiennent leurs sœurs, trois monstres ailés, hérissés de serpents : ce sont les Gorgones haïes des humains, que nul mortel ne peut regarder sans perdre le souffle. Tel est le premier péril que tu auras à éviter. Écoute, voici encore une fâcheuse rencontre, celle des chiens de Zeus, des muets Griffons, au bec aigu ; garde-toi d'eux et de la troupe des Arimaspes qui n'ont qu'un œil, rapides cavaliers, dont les demeures avoisinent le cours pailleté d'or du Plouton ; ne les approche pas. Tu arriveras ensuite au pays reculé de la race noire, qui habite près des sources du soleil, là où coule le fleuve Éthiopien. Longe ses bords jusqu'à ce que tu parviennes, en descendant son cours, aux lieux où, des montagnes de Byblos, le Nil précipite ses flots augustes et salutaires. Il te guidera jusqu'à la terre en forme de triangle que baignent ses eaux. C'est là, Io, que la colonie lointaine promise par le Destin sera fondée par toi et par tes enfants.

LE CHŒUR.

Si tu as encore quelque chose à lui apprendre, ou si tu as fait quelque omission dans le récit de ses tristes erreurs, parle. Si tu as tout dit, accorde-nous la faveur que nous t'avons demandée et dont tu te souviens.

PROMÉTHÉE.

Le reste, je le dévoilerai à vous en même temps qu'à elle. Il est une ville, Canope, à l'extrémité de l'Égypte, à l'embouchure même du Nil, sur l'atterrissement formé par le fleuve : c'est là que Zeus te rendra la raison en t'effleurant (ἐπαφῶν) d'une main qui ne te causera nul effroi, et par la seule vertu de son contact. Cet attouchement de Zeus donnera naissance au noir Épaphos, dont le nom rappellera

l'origine et qui possédera toute la terre qu'arrose le Nil au large cours. La cinquième génération à partir d'Épaphos, représentée par cinquante sœurs, reviendra dans Argos, hélas! à contre cœur, car ce sera pour fuir l'incestueux hymen des fils d'un oncle. Égarés par la passion, les faucons presseront les colombes, poursuivant une union impie, dont un dieu leur refusera la jouissance : ils seront reçus dans la terre des Pélasges, mais Arès les fera périr par les mains de leurs femmes dans une audacieuse veillée nocturne. Chaque épouse privera son époux de la vie en teignant de sang un glaive à double tranchant. Puisse Kypris affliger mes ennemis d'un pareil sort! Une seule faiblira : le désir d'être mère la fera reculer devant le meurtre du compagnon de sa couche; sa volonté s'émoussera; des deux noms offerts à son choix, elle préférera celui de lâche à celui d'homicide. C'est d'elle que sortira la lignée royale d'Argos. Il faudrait bien des paroles pour exposer ces choses dans le détail. Ce qui est certain, c'est que de ce sang naîtra un héros illustre par ses flèches et qui me délivrera de mes tourments. Tel est l'oracle que m'a révélé l'antique déesse, ma mère, la Titanide Thémis.

A ce moment, Io sait tout ce qu'elle avait intérêt à savoir; il ne lui reste plus qu'à accomplir sa destinée. Reprise de son égarement, elle peint en quelques vers anapestiques, qui marquent qu'elle s'achemine vers l'une des issues du théâtre, les transports qui l'agitent.

Hélas! hélas! s'écrie-t-elle, un nouveau trouble, un nouveau délire s'abat sur mon esprit et l'embrase; le taon me perce de son dard brûlant comme la flamme; mon cœur bat d'épouvante contre l'enveloppe qui l'enserre; mes yeux roulent affolés dans leurs orbites; hors de la carrière m'emporte le souffle insensé de la rage; ma langue ne m'obéit plus, et ma confuse raison lutte au hasard contre les flots d'une odieuse et fatale infortune.

Et elle disparaît.

Paul Girard.

# LA DÉESSE MÂ

## SUR DES INSCRIPTIONS DE MACÉDOINE

---

Les inscriptions suivantes, provenant de Thessalonique, ont été publiées par le gymnasiarque de Mitylène, Pierre Papageorgiou, dans l' Ἁρμονία de Smyrne du 13 janvier 1899, d'après ses copies.

Les nos I-II couvrent la face antérieure d'une grande plaque de marbre, les nos III-VI une face latérale.

I.

Ἔτους Β..
μηνὸς Δ[ύστ]-
ρου γ'. (Κ)λε[ο]-
πάτρα ἡ Π[ο]-
πρωνίου (?) [θεᾶ]
Μᾶ ἀνικήτ[ω]
κατ' εὐχὴν
δοῦλον ὀν[ό]-
ματι Κάσα[ν]-
δρον ἐχα[ρι]-
σ(ά)μην, ἔχο[υ]-
σα τριῶν
τέκνων δί-
κην, ἐφ' ὅσον
τε ζώω (sic) ἀπὸ
ἑαυτο(ῦ) με τρα-
φῆνε (sic) · [ἐ]στη-
λογράφησα
ΟΤΟΝ καὶ τὴν
ὠνὴν ἀνέθη-
κα<ι> τῆς ζοῆς
χρόνον μου
εἶνα (sic) προσμέ-
νη

L. 1. L'éditeur restitue B[OT], 372 Maced. = 224 ap. J.-C.
L. 3. Copie : Γλεοπάτρα.

L. 11. Copie : ἐχαρισόμην.

L. 13. La femme romaine ingénue, mère — ou censée mère — de trois enfants, était affranchie de la tutelle légitime en vertu des lois caducaires (Gaius, I, 194; III, 44); si notre Cléopâtre n'avait pas possédé le *jus trium liberorum,* l'assistance d'un tuteur lui aurait été nécessaire pour cette consécration.

L. 19. OTON = αὐτόν?

(A la l. 5 on peut supposer Ποπωνίου, Κοπωνίου, ou Πετρωνίου. T. R.)

II. Ἀγαθῇ τύχῃι. Θεᾶ Μᾶ ἀνεικήτω ἐπηκόω Αἰλία Ἑλένη χαρίζεται δοῦλον ἴδιο[ν], ὀνόματι Ἀντίπατρον, οὗ δούλου καὶ τὴν καταγραφὴν ἔδωκα τῇ θεῷ ἐ[ν] τῷ α΄ π΄ τ΄ ἔτει Περειτίου γ΄ ι΄. Εὐτυχῶς.

L'an 381 Mac. = 233 ap. J.-C.

III. . . .
. . .
. . .
OI. . . . .
K. . . . .
AΘH. . . [θεᾶ]
M]ᾶ ἀνεικήτ[τω. . . . .
. IOΣKAΠINE. . . . .
NH αὐτοῦ δω[ροῦ-]
μ]ε χρηματισ[θ]ὲν [παι-]

δ]αρείδ[ι]ον Φίλιπ[πον]
ἐν [τῶ] ε΄ π΄ [τ΄] ἔτε[ι]
μ]ηνὶ Δε[ί]ω. Εὐτυχ[ῶς]

L. 9. αὐτοῦ. Une autre copie a αὐτόν.

L. 12. ε΄π΄[τ΄]. La copie a ΕΠΕΤΕ. L'an 385 Mac. = 237 ap. J.-C.

La l. 8 semble cacher deux noms propres : . .]ιος κα[ὶ] TINE[. . γυ[νὴ? αὐτοῦ? (Cp. VIII, 2). La 1re personne δω[ροῦμ]ε ne fait pas obstacle à cette interprétation. (T. R.)

IV 'Αγαθῆ τύχ[η].
Θεᾶ Μᾶ ἀνεικήτω ἐπηκόω [Αὐ]ρή[λ.] [Κ]λ. Λύκα ἡ Λ[ύ]κο[υ] 'Εδεσσαί[ου]
5 δωροῦμε δ[οῦ]λόν μου Κοπρ[ύ]λον τὸν γεν[νη]θέντα ἐκ παι[δίσκης]
10 μου 'Αμμίας · δ[ς δ'ἂν] ἐπιλάβητε, δώ[σει] τῶ ταμείω τῶ [ἱε]ρω[τάτ]ω δηνάρια ,β,
'Ετους γ΄ υ΄, ['Α]πελλαίου λ΄.
Εὐτυχῶς.

An 403 Mac. = 255 ap. J.-C.

V Θεᾶ] Μᾶ Κλ. Αὐρ[η]λ[ία].

VI Β — Φ

Peut-être pour Β(ασιλεὺς) Φ(ίλιππος)? Ou une date terminant une inscription?

L'inscription VII occupe la face antérieure d'une petite stèle; les inscriptions VIII-IX une des faces latérales.

VII. Ἔτους
β′ ο′ τ′ Δα[ι]-
σίου η′ ι′
Τιβ. Κλ.
5 Πρόκλος
ἐχαρισά-
μην τῇ
κυρίᾳ θεῷ
Μᾷ [ἀ]νεικήτ[ω] παιδί-
σκην ὀνό-
ματι Μαρ-
κίαν, ἥτις
τῆς ζωῆς
15 μου χρό-
νον προσ-
με[νεῖ] ἐ[μοί].

L'an 372 Mac. = 224 ap. J.-C.

VIII. Ἀγαθῇ τύχῃ.
Φάβιος Γραφικὸς καὶ Ἰουλία Χρή-
στη ἡ γυνὴ αὐτοῦ, κατὰ χρηματι-
σμὸν [θ]εᾶς Μᾶς ἀνεικήτο[υ], δωροῦν-
5 ται παιδαρείδιον ὀνόματι Ζώσι-
μον, τὸ γεννηθὲν ἐκ παιδίσκης αὐ-
τῶν Θεσσαλονείκης, ἐν τῷ α′ q′ τ′
ἔτει [Αὐ]δοναίου β′. Εὐτυχῶς.

Le nom Γραφικός figure dans une épigramme métrique d'Édesse en Macédoine (CIG. 1998).

L'an 391 Mac. = 243 ap. J.-C.

IX. Ἔτους α′ q′ τ′, μηνὸς
Δίου. Στρ[α]τὴ, δούλη
θεᾶς ἀνικήτου Μᾶς,
καταγράφω ἀμπέλων
5 πλ]έθρα δύο ΠΛΕΙΟΝΚΕ
. . .ΟΝ ΤΟΤ. ΜΑΚΡΩ

Même année 243.

L. 5. πλεῖον = et davantage?

[La déesse Mâ, d'origine cappadocienne, était assimilée par les anciens à Bellone, plus rarement à Artémis, Séléné ou Cy-

bèle. En épigraphie, d'après Drexler (art. *Ma* dans le *Lexicon* de Roscher), elle n'était encore représentée que par une inscription de Galata, CIG. 2039 : Ἀγαθῇ Τύχῃ · Θεᾷ Μᾷ Τιϐ. Κλ. Χαιρήμων καί Τιϐ. Κλ. Αὐρηλιανὸς Ἀρχέλαος χαριστήριον. Il est probable que son culte a été transporté en Thrace et en Macédoine par des esclaves d'origine pontique et cappadocienne, parmi lesquels apparaît souvent le nom propre Μάης, dérivé de Μᾶ. On connaissait déjà un Macédonien de ce nom (Ptolémée, *Geogr.*, I, 11, 7). Les consécrations à la déesse Mâ, attestées par nos inscriptions, et dont la plupart émanent de femmes, équivalent à de véritables affranchissements, comme les consécrations analogues du cap Ténare, de Chéronée, etc., — T. R.]

Al.-Emm. Contoleon.

# UNE STÈLE FUNÉRAIRE GRECQUE

## AU MUSÉE DE BLOIS

---

Pendant un récent séjour sur les bords de la Loire, j'ai fait une visite au Musée, peu fréquenté et très intéressant, qui occupe une des ailes du château de Blois. A mon grand étonnement, j'y ai rencontré une petite stèle funéraire grecque, probablement attique, qui paraît inédite (1). Je crois devoir la signaler ici aux éditeurs du *Corpus inscriptionum* et du *Corpus* des bas-reliefs funéraires.

La stèle, qui porte le n° 687, a été donnée au Musée, je ne sais quand, par M^me^ la comtesse de Sainte-Aldegonde. Elle est en marbre grec, en forme de *naïskos* trapézoïde, le fronton terminé par un fleuron. La hauteur est d'environ 40 centimètres. Le bas-relief, qui occupe un petit cadre rectangulaire, représente une femme assise qui tend la main à un homme debout à droite ; celui-ci est imberbe et porte les cheveux courts. Le style est très médiocre et, comme celui de l'inscription, nous ramène aux environs de l'ère chrétienne.

L'inscription, gravée sous le bas-relief, est ainsi conçue :

ΑΚΡΙΒΗΣ
ΧΡΗΣΤΕ ΧΑΙΡΕ

(1) J'ignore si elle a été publiée ou mentionnée dans quelque annuaire local d'une société d'antiquaires.

Tout l'intérêt de ce petit monument est dans le nom propre du défunt, Ἀκριβής, qui ne se trouve ni dans le dictionnaire de Pape, ni dans l'index d'aucun des volumes du *Corpus*. Il peut donc être considéré comme nouveau. Où les noms propres grecs vont-ils se nicher ?

Théodore Reinach.

---

# BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE [1]

(N° VI.)

---

## Art mycénien.

*Sculptures sur bois.* — Un certain nombre d'objets, exhumés du sol de l'Égypte, attestent sûrement l'existence de rapports entre la civilisation égyptienne et la mycénienne. Sans être très nombreux encore, ces objets commencent à former un groupe qui n'est point négligeable. M. Naville en publiait récemment un nouveau qu'il a remarqué dans une collection particulière (2).

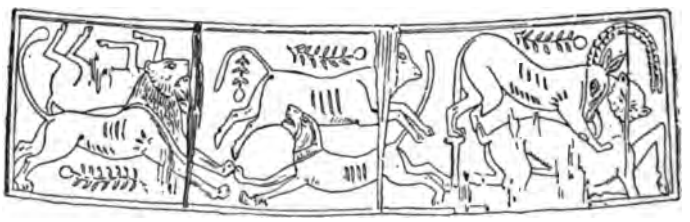

C'est une petite boîte en bois (longueur 0 m. 165), en forme de ces auges creusées dans un tronc d'arbre pour abreuver les bestiaux; avec son couvercle plat, glissant dans une rainure,

(1) M. Th. Reinach, directeur de la *Revue*, m'a demandé, à plusieurs reprises, de raccourcir mes *Bulletins*, maintenant surtout que l'introduction de figures dans le texte contribue à en accroître le nombre des pages. Je ferai donc désormais un choix plus restreint des articles et mémoires dont je rends compte, et m'en tiendrai presque exclusivement à ceux qui intéressent l'histoire de l'art.

(2) Ed. Naville, *Une boîte de style mycénien trouvée en Égypte* (*Rev. arch.*, 1898, II, p. 1-11).

cette boîte demi-cylindrique rappelle aussi certains plumiers pour les jeunes écoliers. La partie centrale de la boîte et du couvercle est décorée de reliefs taillés en plein bois, qui représentent des chasses entre animaux : lionne terrassant un ibex, chien mordant un veau, etc. Les motifs et le style de ces sculptures sont mycéniens, quoique l'ornementation du reste de la boîte soit bien égyptienne. M. Naville insiste particulièrement sur la race des bovidés, qu'il juge être la même que celle des taureaux de Vaphio et Tirynthe. Mais, d'autre part, c'est aussi à la même race qu'appartiennent les têtes de taureau décorant des vases de métal, parmi les tributs des peuples étrangers figurés dans les monuments égyptiens du règne de Thoutmès III; et les gens qui apportent ces « vases à tête de taureau » sont les *Kefti*. C'est donc à l'art des *Kefti* et à l'époque de la XVIII^e^ dynastie qu'on doit attribuer les sculptures de notre boîte. Or, il y a au musée de Berlin une autre petite boîte en bois, ronde, ornée de reliefs dans le même style « mycénien ». Elle vient d'Égypte et on a d'assez bonnes raisons de croire qu'elle se trouvait dans la tombe d'un étranger, d'un certain Sarbibina, dit Abi, prophète de Baal et d'Astaroth, au temps d'Aménophis IV Khounaten (fin de la XVIII^e^ dynastie). On aurait là une preuve matérielle que c'est dans le pays de Baal et d'Astaroth qu'il faut placer les *Kefti :* M. Naville croit qu'ils habitaient le nord de la Syrie et s'étendaient à la fois jusqu'en Cilicie et jusque dans la partie nord de la région qui fut plus tard la Phénicie.

Tel n'est pas tout à fait l'avis de M. von Bissing, qui vient de publier à son tour une autre boîte en bois, trouvée à Kahun par M. Flinders Petrie et conservée à présent au musée de Gizeh (1). Cette boîte est décorée d'un dessin au trait, dont les incisions sont remplies d'une couleur verte. Il y a deux sujets repré-

(1) F. von Bissing, *Stierfang auf einem ægyptischen Holzgefæss der XVIII. Dynastie* (*Athen. Mittheil.*, XXIII, 1898, p. 242-266, pl. VII-VIII). — Cf. aussi du même auteur, *Eine Bronzeschale mykenischer Zeit* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XIII, 1898, p. 28-56, pl. II).

sentés : d'un côté, une antilope galopant dans les herbes et les plantes, au milieu desquelles on voit encore un chien assis, une gazelle qui broute, un lièvre qui court; de l'autre côté, un puissant taureau que trois hommes ont essayé de prendre, mais en vain : car l'un d'eux gît par terre, le second est projeté en l'air, et le troisième (de

qui il ne reste plus de visibles que la tête et un bras) est renversé devant l'animal furieux. Impossible, pour ce dernier sujet, de ne pas songer tout de suite à l'un des gobelets de Vaphio et à la fresque de Tirynthe, d'autant plus que les hommes y portent exactement le même costume que sur les monuments mycéniens. Si des raisons, d'ordre matériel et technique, obligent à croire que l'œuvre est d'un artiste égyptien, il ne paraît cependant pas douteux à M. von Bissing que cet artiste s'est inspiré d'un modèle étranger. Nous avons là un témoignage significatif — entre plusieurs autres encore — de l'influence qu'a exercée à un certain moment l'art mycénien sur l'art de l'Égypte. La question des *Kefti* surgit alors; pour M. von Bissing, les *Kefti* sont un peuple mal défini, en relations à la fois avec la Syrie du nord et avec les îles grecques, et participant des deux civilisations entre lesquelles ils sont intercalés. Il est possible que ce nom, qui est toujours resté assez vague pour les Égyptiens, ait désigné aussi les habitants de la Crète et même ceux des côtes situées en face de la Crète.

On voit combien cette opinion s'éloigne de celle qu'a soutenue jadis M. Helbig (1). De toute façon, il est heureux que les égyptologues s'attaquent à leur tour au problème mycénien et tâchent à préciser la très vague notion que nous avons des *Kefti*. Pour moi, je croirais volontiers que le bassin de la mer

(1) Cf. mon dernier *Bulletin* : *Rev. ét. gr.*, XI, 1898, p. 170-172.

Égée a été, pendant le deuxième millénaire avant J.-C., le théâtre d'une très confuse mêlée de races diverses; que les peuplades asiatiques de la Carie, de la Lycie et de la Syrie ont pu pousser d'île en île jusqu'à la Crète et jusqu'au Péloponnèse; que ces peuplades n'ont cessé d'être en relations avec leur pays d'origine comme avec les tribus grecques habitantes des côtes d'Asie et de la Grèce propre; et que cette complexité d'éléments doit être la cause du caractère complexe de la civilisation mycénienne, laquelle demeure cependant plus asiatique qu'européenne. Si c'est à cette population mêlée et sans limites bien fixes que les Égyptiens ont donné le nom de *Kefti*, il n'est pas surprenant que ce nom ait désigné parfois les habitants de la Syrie et parfois ceux de la Crète et les « Mycéniens » eux-mêmes.

## Art grec. — I. Sculpture.

*L'Aurige de Delphes.* — On est si pauvrement renseigné sur l'histoire de l'art ancien, que la découverte d'une belle œuvre apporte d'ordinaire pour le moins autant d'embarras scientifiques que de jouissances esthétiques et pose plus de problèmes nouveaux qu'elle n'en résout d'antérieurement posés. L'*Aurige* de Delphes (1) n'échappe pas à la règle générale : c'est une admirable statue, une des plus précieuses qui nous soient restées; mais on n'en connaît point l'auteur, on n'est pas sûr d'en connaître le donateur, et on ne reconstitue pas avec une certitude entière l'ensemble dont elle n'est qu'une partie. M. Homolle a tenté d'éclaircir, dans la mesure possible, chacune de ces difficultés (2). Et d'abord, il a remis sous le microscope la dédicace mutilée, en deux vers d'écriture différente, qui contient le nom de Polyzalos; il reconnaît que la première hypothèse qu'il

(1) Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 455-457.
(2) Th. Homolle, *L'Aurige de Delphes* (*Monuments Piot*, IV, 1897, p. 169-208, pl. XV-XVI); cf. *Bull. corr. hell.*, XXI, 1897, p. 581-583 (Homolle).

avait développée à ce sujet était fort compliquée et peu vraisemblable, et il lui en substitue une seconde, plus plausible en effet, dont voici le résumé. Le monument aurait été commandé par Gélon, tyran de Syracuse, pour commémorer une victoire remportée dans l'hippodrome de Delphes; le socle de pierre était préparé et l'inscription gravée quand Gélon mourut, mais l'œuvre du sculpteur n'était pas finie. Polyzalos, frère de Gélon, se chargea de la mettre en place, et il fit alors modifier le premier vers de la dédicace pour rappeler la part prise par lui à l'érection de l'offrande. Le texte primitif devait dire : « Offrande de Gélon, pour sa victoire dans la course des chars » ; le texte modifié signifia : « Offrande de Gélon, consacrée par les soins de Polyzalos » (1). Cette offrande était un monument considérable. D'après les divers fragments retrouvés (jambes de chevaux, morceaux d'un char, bras gauche d'un garçonnet), il est certain qu'elle comprenait un char attelé de quatre chevaux, un cocher debout sur le palier du char, et un jeune ἱπποκόμος tenant un des chevaux par la bride. Mais ce n'est là qu'un minimum. M. Homolle est d'avis qu'il y avait deux personnages debout dans le char : le maître, c'est-à-dire Gélon lui-même, à côté de son

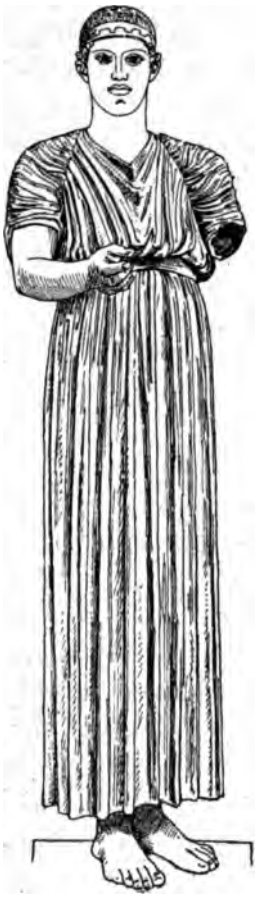

(1) On pourrait s'étonner que la dédicace eût été gravée avant que l'œuvre du sculpteur fût en place. Il est utile de faire observer à ce propos que, vu les dimensions limitées d'un sanctuaire et l'entassement des offrandes qui s'y juxtaposaient de siècle en siècle, le premier soin d'un donateur, dès qu'il avait décidé la nature de son offrande, devait être de s'assurer une place et de la marquer. Le plus simple, dès lors, n'était-il pas d'y établir, aussi tôt que possible, le soubassement de pierre et de graver dessus la dédicace avec le nom du propriétaire de cette « concession perpétuelle » ?

cocher; et, de plus, qu'il y avait, non pas un seul ἱπποκόμος, mais deux, tenant chacun un cheval par la bride.

Qu'une œuvre aussi importante, commandée par un prince qui devait être pressé d'en jouir, ait été exécutée en collaboration par deux artistes, cela est probable; mais, dans l'état où elle nous est parvenue, c'est seulement de l'auteur de l'*Aurige* que nous pouvons essayer de découvrir le nom et la patrie artistique. M. Homolle croit que ce sculpteur appartenait, « selon toute vraisemblance », à l'école attique, et, tout en protestant de son peu de goût pour les attributions aussi retentissantes qu'incertaines, ce n'est pas sans une complaisance marquée qu'il fait luire à nos yeux, aux dernières lignes de son article, le nom de Calamis. — Il sera temps de discuter le nom de Calamis, quand il aura été d'abord démontré que l'auteur de l'*Aurige* doit être un Attique ; or cela, malgré les efforts serrés de M. Homolle qui ne néglige aucun indice, ne me semble pas démontré encore.

Si je ne me trompe, M. Homolle, au cours de sa minutieuse analyse, a atténué la valeur significative des détails qui eussent permis de reconnaître ici une œuvre dorienne, tandis qu'il a un peu exagéré celle des traits favorables à l'hypothèse attique. Il serait aisé de faire l'inverse; mais retenons seulement la partie positive de l'argumentation. M. Homolle accorde une grande importance aux petits frisons de barbe qui étoffent le haut des joues de l'*Aurige*. Les *peintres* céramistes attiques du v^e^ siècle ont souvent usé de cette indication pour marquer que leurs personnages étaient à la fleur de la jeunesse, et la représentation de cet âge leur a été particulièrement chère. Faut-il conclure de là qu'une *statue* du v^e^ siècle, où apparaît ce détail, a plus de chances d'être attique que dorienne? Franchement je ne le crois pas. M. Homolle (guidé sur ce point par M. Pottier) a choisi comme exemple une tête peinte de profil par Euphronios, et il trouve remarquable la ressemblance entre cette tête et celle de l'*Aurige*. Eh bien, non; la ressemblance, malgré l'ingénieuse disposition du dessin exécuté en vue de cette

comparaison, n'est pas tellement remarquable, et, barbe à part, je ne trouve pas qu'il y ait « presque similitude des deux profils ». Je crains, d'ailleurs, qu'un tel procédé de comparaison ne soit un peu factice; peut-être n'y a-t-il pas une tête de statue antique, qui, dessinée de la sorte, n'aurait son analogue sur quelque vase peint. Admettons néanmoins que la similitude existe, aussi remarquable que le veut M. Homolle; nous allons voir que cette concession n'avance pas beaucoup les affaires.

Il va de soi que les sculptures attiques contemporaines de l'*Aurige* pèsent d'un tout autre poids dans la balance que des peintures sur vases. Aussi M. Homolle ne pouvait manquer de citer l'*Harmodios* de Critios, puis cette statue de jeune femme, consacrée sur l'Acropole d'Athènes par Euthydicos et qu'on appelle familièrement la *Boudeuse*, et enfin cette belle tête de jeune homme, trouvée aussi sur l'Acropole, et qui ressemble à l'ex-voto d'Euthydicos comme un frère à sa sœur. Et il est vrai qu'il y a dans la physionomie de l'*Aurige* quelque chose de l'*Harmodios* et de la *Boudeuse* et de son frère. Et il est vrai encore que Critios est un Attique, et que l'auteur ou les auteurs inconnus de la *Boudeuse* et de son frère le sont aussi, très probablement. Mais, lorsque M. Homolle dit de l'*Harmodios* que c'est « un *sûr* modèle du style attique » et de la *Boudeuse* et de son frère, que ce sont des œuvres « *franchement* attiques », il se trompe peut-être : car on avait jusqu'ici des raisons de croire (raisons, je ne dis pas écrasantes d'évidence, mais pourtant assez bonnes) que l'art attique, au commencement du v^e^ siècle, avait reçu de quelques artistes doriens une impulsion nouvelle, fort différente de celle qu'il avait suivie pendant le demi-siècle précédent, et c'est précisément dans l'*Harmodios* et dans la *Boudeuse* et son frère que l'on retrouvait les traces les plus visibles de cette influence du dehors (1). En sorte que la ressemblance constatée entre ces sculptures et l'*Aurige* ne prouve

(1) J'ai jadis protesté, peut-être à tort, contre ce qu'il pouvait y avoir d'excessif dans certaines applications de cette théorie, mais sans en nier jamais la justesse foncière (cf. *Bull. corr. hell.*, XVI, 1892, p. 521, note 1).

pas du tout que l'*Aurige* soit une production de l'école attique, mais prouverait aussi bien qu'il est une production de ces ateliers doriens où l'école attique cherchait alors ses modèles, un congénère de ces œuvres non-attiques d'où dérive en partie le style d'un sculpteur attique comme Critios, d'un peintre attique comme Euphronios.

Dans cette incertitude, y a-t-il du moins une raison pour décider nos préférences? Je crois que oui. L'*Harmodios* de Critios est exactement contemporain de l'*Aurige* (1); Critios, au temps où il exécuta cette commande de l'État athénien, devait être un des artistes attiques les plus en vue. Cependant l'*Aurige* ne témoigne-t-il pas d'un art sensiblement plus souple et plus avancé que l'*Harmodios*, et dès lors ne doit-on pas l'attribuer aux maîtres plutôt qu'aux élèves, je veux dire à quelqu'un des artistes doriens plutôt qu'à un Attique qui avait à prendre d'eux des leçons? Enfin, n'est-il pas remarquable que, sur sept sculpteurs connus comme auteurs de quadriges analogues à celui de Delphes, dans la première moitié du v^e^ siècle, il y en ait six d'origine dorienne, contre un seul Attique, lequel encore travaillait en collaboration avec le plus célèbre des maîtres æginètes (2)? En résumé, je suis d'avis que l'*Aurige* de Delphes ne doit pas être attribué à un sculpteur d'Athènes; il vient plutôt d'un atelier dorien et spécialement d'un de ceux qui avaient une influence marquée sur la production attique de ce temps. Lequel? j'avoue n'en rien savoir, et mon excuse est que nous les connaissons fort mal.

(1) M. Homolle (p. 206 de son article) dit que l'*Harmodios* est « plus antique à coup sûr » que l'*Aurige*. Cependant l'*Aurige* est daté de 482-472, et l'*Harmodios* ne peut pas être antérieur à 478. Si M. Homolle le juge plus antique, c'est donc qu'il y voit la copie de l'œuvre d'Anténor, non de Critios? Mais cela ne paraît pas admissible; M. Studniczka, qui avait jadis soutenu cette opinion, y a de lui-même renoncé (cf. *Athen. Mittheil.*, XV, 1890, p. 1), et personne, je crois, ne l'a reprise depuis.

(2) M. Homolle a lui-même cité ces sculpteurs et leurs œuvres : Hagéladas d'Argos (char de Cléosthénès), Pythagoras de Rhégium (char de Cratisthénès), Amphion de Cnosse (char de Battos), Glaukias et Onatas d'Ægine (quadriges de Gélon et d'Hiéron), Onatas d'Ægine et Calamis d'Athènes (ex-voto d'Hiéron).

*Thésée et le taureau.* — L'exploit de Thésée, renouvelé de celui d'Hercule avec le taureau de Crète, s'était passé à Marathon, suivant la légende. C'est pourquoi le dème de Marathon avait consacré sur l'Acropole d'Athènes, entre les Propylées et l'Érechtheion, un monument en l'honneur du héros. Pausanias (I, 27, § 9) le vit, et, naturellement, il ne l'a pas décrit. Mais M. Benndorf pense en avoir retrouvé un morceau (1). Les fouilles récentes, faites sur le flanc nord de l'Acropole, ont fait découvrir une partie considérable d'un taureau en marbre blanc, un peu plus petit que nature. Ce fragment a été, selon toute probabilité, précipité du haut de la citadelle. M. Benndorf démontre fort bien que l'animal devait être agenouillé, touchant terre de son avant-train, et qu'il avait donc exactement l'attitude qui est presque toujours donnée au taureau dompté par Thésée dans les peintures de vases archaïques. Il n'y a plus, pour compléter le groupe, qu'à se figurer le héros agenouillé sur le cou de la bête, la maintenant et la liant avec des cordes; celles-ci devaient être en bronze, tout le reste du groupe étant en marbre. On avait cru jusqu'ici pouvoir restituer cette œuvre perdue d'après certains reliefs monétaires, et l'on pensait qu'elle représentait non la prise même du taureau, mais le sacrifice que Thésée en avait fait à Athéna, après l'avoir ramené dans l'Acropole. Cependant le texte de Pausanias paraît impliquer que le sujet du groupe était l'exploit même, et non les suites de cet exploit; la restitution de M. Benndorf est donc très légitime. Le fragment ainsi identifié est trop peu caractéristique pour qu'on puisse apprécier le style de l'œuvre; tout au plus peut-on juger de l'époque où elle avait été consacrée. Elle garde encore quelques restes d'archaïsme et doit dater de la première moitié du v^e^ siècle avant J.-C.

*Statuette d'Athéna.* — M. Studniczka a publié jadis une sta-

(1) O. Benndorf, *Stiertorso der Akropolis* (*Wien. Jahreshefte*, I, 1898, p. 191-196.)

tuette d'Athéna en marbre, trouvée dans l'Acropole d'Athènes en 1864, qui se laisse reconstituer sans grave difficulté malgré ses mutilations (1). La déesse avait la main gauche appuyée à la hanche; son bras droit levé reposait sur sa lance; la tête était casquée et se penchait légèrement à gauche. M. Petersen, de son côté, publie aujourd'hui une peinture de vase attique, plus exactement un dessin fait autrefois d'après un vase peint, dont on ne sait maintenant ce qu'il est devenu (2). On y voit une Athéna debout sur une colonne basse, devant laquelle est arrêté un homme barbu, le corps drapé dans son manteau, la main gauche appuyée sur un bâton, la droite levée comme s'il accompagnait d'un geste les paroles adressées par lui à la déesse. Point de doute que nous n'ayons là une statue votive sur son piédestal. Or, entre cette représentation de statue et la statuette de l'Acropole, il y a une ressemblance évidente; quant aux différences qui existent sur quelques points, M. Petersen les explique fort ingénieusement; elles ne doivent donc pas empêcher d'admettre que le peintre du vase a eu réellement pour but de reproduire la statuette de marbre qui nous a été conservée. Son dessin nous la montre complète, telle qu'elle se dressait parmi les autres offrandes de l'Acropole. Voilà une curieuse et heureuse rencontre : pourquoi n'y en a-t-il point de pareilles plus souvent? Sur quelle amphore peinte retrouvera-t-on les bras de la *Vénus de Milo?*

*Portraits d'Homère.* — M. Six en a découvert un nouveau, dans un tableau de Rembrandt, que possède M. Rodolphe Kann,

(1) Cf. Ἐφημ. ἀρχ., 1887, p. 148-154, pl. VIII, fig. 1-2.
(2) E. Petersen, *Statuette der Athena* (*Rœm. Mittheil.*, XII, 1897, p. 318-322).

à Paris (1). La tête est du type des *Homère* du Louvre et du Capitole; mais il faut attendre, pour en mieux juger, d'avoir retrouvé cette épave de l'atelier de Rembrandt : c'est un buste, qu'il ne serait pas malaisé d'identifier à cause de sa forme peu commune dans l'art antique. — La partie principale de l'article où M. Six a signalé cette petite découverte, est une critique de l'opinion de M. Bernoulli (2), à savoir que l'original du type classique d'Homère doit dater de l'époque alexandrine. M. Six est d'avis qu'il est bien plus ancien, attendu que plusieurs répliques ont gardé, dans certains détails de la chevelure, des traces non douteuses d'archaïsme. Le plus ancien portrait d'Homère qui nous soit mentionné est celui que Dionysios d'Argos exécuta pour Smikythos entre les années 468-460 avant J.-C. : pourquoi l'original cherché ne serait-il pas précisément cette œuvre de Dionysios?

*Le Zeus de Phidias.* — Le temple de Zeus à Olympie était terminé en 456 avant J.-C.; il semble que l'érection de la statue du dieu dut être faite en même temps ou peu après. Cependant, d'autres traditions autoriseraient à voir dans le *Zeus* une œuvre postérieure à l'*Athéna Parthénos,* qui fut inaugurée en 438. Les monnaies d'Élis peuvent servir à incliner notre choix vers l'une ou l'autre de ces dates. On cite d'habitude (3), comme reproduisant avec le plus de justesse la tête du *Zeus* de Phidias, une monnaie de l'époque d'Hadrien; une autre, moins grande, du temps de Septime Sévère, répète le même type. Or, ces monnaies étaient mal connues jusqu'à présent, parce qu'on n'en avait publié que des images médiocres et inexactes; on n'avait donc pas remarqué que la tête offre un caractère d'archaïsme, tel que la plus ancienne des deux dates peut seule lui convenir. C'est

(1) J. Six, *Ikonographische Studien.* XI. *Homeros* (*Rœm. Mittheil.*, XIII, 1898, p. 60-66).

(2) Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, X, 1897, p. 361-362. — Cf. aussi S. Reinach, *Buste inédit d'Homère* (*terre cuite de Smyrne*), dans les *Mélanges Weil*, p. 407-412.

(3) Cf. Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque,* I, p. 532, fig. 270.

le mérite de M. Wernicke d'avoir le premier mis en lumière ce fait important (1). Mais, d'autre part, les monnaies autonomes d'Élis ne s'accordent guère avec les monnaies impériales; car on y voit apparaître vers la fin du v^e siècle un type de Zeus qui n'a rien d'archaïque et ne ressemble pas du tout au premier. De ces deux *Zeus,* quel est celui de Phidias? Les raisons que M. Wernicke allègue en faveur du premier, sans être péremptoires — l'auteur en fait lui-même l'aveu, — m'ont paru fort sérieuses. Il résulterait donc de là, d'abord, que le *Zeus* est antérieur de quinze ou vingt ans à la *Parthénos,* et, en second lieu, que les œuvres de Phidias, dans la première moitié de sa carrière, étaient encore passablement teintées d'archaïsme.

*Statue d'Athéna.* — L'École des Beaux-Arts à Paris possède une très belle statue d'Athéna en marbre, de taille colossale, à laquelle manquent malheureusement les avant-bras et la tête. On ne sait d'où provient cette sculpture qui se trouvait à Rome, à la villa Médicis, et fut envoyée à Paris par Ingres pendant qu'il était directeur de l'Académie de France : d'où les noms de *torse Médicis* et *Minerve Ingres,* par lesquels la statue est souvent désignée. M. Furtwængler s'est avisé, il y a quelques années, que cette statue pouvait être la figure centrale du fronton oriental du Parthénon (2). On sait par Pausanias que ce fronton représentait la naissance d'Athéna, et l'on était d'accord pour en reconstituer le groupe central, dans ses lignes essentielles, d'après le *puteal* de Madrid : Athéna, pleine d'élan, s'éloignait tout armée du trône de son père assis, tandis qu'une Victoire volait vers elle, lui apportant une couronne. M. Furtwængler a imaginé, au contraire, qu'Athéna était debout, au centre, versant une libation sur un autel, entre Zeus et Héra assis à droite et à gauche, l'un en face de l'autre. L'hypothèse ayant rencontré peu de faveur, M. Furtwængler l'a reprise et développée à nouveau, en malmenant selon son habitude ses contra-

(1) Cf. *Arch. Anzeiger*, 1898, p. 177-180 (K. Wernicke).
(2) A. Furtwængler, *Intermezzi*, p. 17-32 : *Der Torso Medici und der Parthenon.*

dicteurs (1). A vrai dire, il n'a fait qu'affirmer une seconde fois, avec force, sa conviction, mais sans apporter d'arguments neufs. — Tout en admettant que la statue est une œuvre attique originale du v^e siècle et de l'époque même de Phidias, rien n'oblige à admettre aussi qu'elle provient d'un fronton. Le travail sommaire de la partie postérieure prouve seulement qu'elle était adossée à un mur, mais non que ce mur fût le tympan d'un fronton. Les entailles de la plinthe, qui devaient naturellement être hors de la vue, prouvent qu'elle était placée assez haut; mais, s'il va de soi qu'une figure colossale demande un piédestal d'au moins 2 ou 3 mètres de hauteur, il n'est pas indispensable assurément de la hisser jusqu'à 10 ou 12 mètres. Il n'existe donc pas de motif *a priori* pour que la statue soit attribuée à un fronton, et, d'autre part, il y a plusieurs raisons de croire qu'en tout cas elle ne vient pas du Parthénon :

1° D'abord, une raison matérielle. Car il n'y a trace, sur la corniche du Parthénon, d'aucun scellement correspondant aux quatre entailles de la plinthe.

2° Une raison de convenance par rapport au sujet. Car c'est uniquement d'après l'indication de Pausanias que nous devons reconstituer le groupe central. Or, est-ce bien représenter la naissance d'Athéna que de nous montrer la déesse immobile, occupée à faire une libation sur un autel en présence des autres dieux? Et suffit-il de la hache aux mains d'Héphæstos pour rappeler le miraculeux événement?

3° Une raison de convenance esthétique. Car c'est d'après les figures conservées que nous pouvons légitimement nous faire une idée du caractère d'ensemble de la composition. Or, ces figures composent, par leurs attitudes et les plis mêmes des draperies, de belles lignes sinueuses qui apparaissent comme les dernières ondes élargies d'un mouvement parti du centre et qui va s'affaiblissant par degrés : il paraît naturel que ce double mouvement, propagé jusqu'aux deux extrémités du fronton,

(1) A. Furtwængler, *Zum Ostgiebel des Parthenon* (*München. Sitzungsb.*, 1898, I, p. 367-380).

soit provoqué par le mouvement même des figures placées au milieu; il est moins probable que Phidias ait cherché ici, comme l'auteur du fronton occidental d'Olympie, un contraste entre l'immobilité du personnage central et l'animation du reste de son tableau.

4° Enfin, une raison de vraisemblance. M. Furtwaengler est obligé, en effet, de supposer que la statue a été enlevée de sa place à l'époque romaine, par Néron sans doute, et qu'une copie lui fut substituée. Or, si l'enlèvement d'un fronton entier se comprend à la rigueur (malgré les difficultés qui ont dû rendre cette opération extrêmement rare, si même elle eut lieu jamais), on ne comprend guère l'enlèvement d'une figure unique, exécutée en vue d'une composition dont elle ne saurait être isolée sans perdre une bonne partie de son intérêt. Entre toutes les hypothèses dont est tissé l'article de M. Furtwængler, celle-là est la plus invraisemblable.

*Les reliefs de Rhamnonte.* — Le socle de la statue de Némésis à Rhamnonte était décoré de reliefs dont on a retrouvé quelques fragments en 1890. M. Staïs, puis M. Pallat (1) avaient déjà essayé, d'après ces débris et la description de Pausanias (I, 33, § 7), de restituer la composition entière. M. Carl Robert vient à son tour de tenter l'épreuve (2). M. Robert m'a reproché en passant de m'être montré un peu sceptique quant aux résultats de ces louables efforts. Je suis, en tout cas, trop respectueux de la science de M. Robert pour ne pas résumer ici, avec exactitude, les conclusions nouvelles qu'il propose. Il me semble que le premier mérite de cette restitution est d'être fidèlement conforme à l'ordre suivi par Pausanias dans l'énumération des figures. Il y en a treize, dont les principales sont Némésis, Léda et Hélène. D'après la légende dont s'est inspiré le sculpteur, Hélène avait pour mère Némésis, mais elle avait été

(1) Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, VIII, 1895, p. 419.

(2) C. Robert, *Die Reliefs an der Basis der Nemesis von Rhamnus* (*21es Hallisches Winckelmannsprogramm, Excurs I*, p. 25-31).

nourrie et élevée par Léda. Le sujet représenté semble être une scène préliminaire du mariage d'Hélène et de Ménélas : Léda, accompagnée de Tyndare et des Dioscures, ramène à la véritable mère la jeune fille qu'elle a élevée; mais il ne s'agit pas simplement de rendre Hélène, la tâche de la mère nourricière étant terminée; elle la présente aussi à Némésis comme la fiancée de Ménélas, qui est lui-même présenté à la déesse par son frère Agamemnon. La scène se déroule sur une longueur de 2 m. 47, tandis que les figures ont à peine 0 m. 50 de hauteur. Si je ne craignais de paraître manquer de foi, j'objecterais peut-être que cela fait une frise bien étroite et bien longue, une sorte de ruban sculpté un peu grêle et mal proportionné aux dimensions d'un piédestal qui devait être assez élevé, puisqu'il portait une statue de près de 5 m. de haut et mesurait lui-même près de 2 m. 50 en largeur. M. Robert a tiré le meilleur parti possible des morceaux qui ont été recueillis à Rhamnonte, morceaux peu nombreux et peu considérables, il est vrai, et qui laissent donc encore une large place aux conjectures. Mais les conjectures de M. Robert sont fort plausibles. En somme, bien qu'aucun fait nouveau n'ait surgi et que les éléments du problème soient toujours, comme auparavant, la description de Pausanias et les fragments de Rhamnonte, M. Robert a élaboré une solution qui diffère en tous points de celle de M. Pallat : par la longueur de la frise sculptée, par le nombre des personnages qui y figurent, et par les places respectives de ces personnages, notamment des plus considérables d'entre eux. — Tout de même, si je ne m'étais pas montré jadis un peu sceptique devant les conclusions de M. Pallat, j'aurais été gêné aujourd'hui pour louer si complètement celles de M. Robert.

*La Pallas de la place Sciarra.* — En 1897 a été trouvée à Rome, place Sciarra, une statue colossale d'Athéna, en marbre pentélique (1). Elle mesure encore 2 m. 83, quoique la tête et

(1) L. Mariani, *La Pallade di Piazza Sciarra* (*Bullettino d. Commiss. arch. di Roma*, XXV, 1897, p. 281-290, pl. XV-XVI).

les pieds manquent. L'avant-bras gauche et le bras droit tout entier ont aussi disparu. Par le type et les dimensions, cette statue concorde exactement avec la *Pallas de Velletri*; elle est cependant, assure M. Mariani, d'une exécution meilleure. Il ne serait donc pas impossible que la statue de la place Sciarra, copie d'un original grec du v^e^ siècle, ait été elle-même le modèle d'après lequel fut sculptée la *Pallas de Velletri;* celle-ci ne serait qu'une réplique au second degré de la figure primitive. Mais le plus simple est encore de supposer que les deux statues sont deux copies directes, l'une meilleure, l'autre moins bonne, de l'original grec.

*Athéna Héphæstia.* — M. Reisch a jadis découvert, dans certaines inscriptions attiques, de précieux renseignements sur les deux statues en bronze par Alcamène qui étaient groupées ensemble dans le temple d'Héphæstos à Athènes : l'une devait représenter Héphæstos, et l'autre Athéna, une Athéna considérée non comme déesse guerrière, mais comme déesse pacifique, patronne des artisans. M. Reisch avait même cru retrouver une réplique de cette Athéna. Mais de nouvelles recherches l'ont conduit à modifier son opinion sur ce dernier point (1). Il reconnaît aujourd'hui, dans une statue du musée de Cherchel, la réplique la plus fidèle de l'Athéna Héphæstia; la tête manque malheureusement à

(1) E. Reisch, *Athene Hephaistia* (*Wien. Jahreshefte*, I, 1898, p. 53-93, pl. III).

cette statue, mais on peut la restituer d'après celle de la statue du Louvre, dite *Minerve à la ciste* (1). La statue originale représentait la déesse debout et casquée, l'égide passée négligemment en travers de la poitrine comme une simple écharpe, le bras droit appuyé sur la lance, le gauche abaissé, la main retenant le bouclier qui posait presque à terre, sauf qu'entre l'orbe inférieur et le sol s'intercalait une touffe de feuillage. — Outre la statue de Cherchel, M. Reisch signale trois autres répliques, toutes les trois à Rome : l'une au Musée Chiaramonti, une autre au casino Pallavicini-Rospigliosi, et la troisième à la villa Borghèse. Il y a eu aussi, dès le v^e^ siècle avant J.-C., des imitations dont les auteurs, sans reproduire exactement le motif de la statue d'Alcamène, en ont du moins copié l'attitude et les grandes lignes : telle était la statue d'où dérive la *Minerve à la ciste*. Et, enfin, l'on retrouve d'autres imitations encore, plus libres et d'époque plus récente. — M. Reisch étudie assez longuement, au cours de son Mémoire, le bas-relief d'Épidaure où M. Furtwængler, en y reconnaissant Héphæstos et Athéna, avait prétendu découvrir un argument péremptoire en faveur de son hypothèse relative à la *Lemnia* de Phidias (2). Il est d'avis, l'origine attique de ce bas-relief étant quasi certaine, que l'auteur s'y est librement inspiré des deux statues de l'Héphæstion, et qu'ainsi, en même temps que nous y trouvons une confirmation de nos données sur la statue

(1) Cf. *Monuments grecs*, II, n^os^ 21-22, 1893-1894, p. 17 et suiv., pl. XII (P. Jamot).

(2) Cf. mon *Bulletin* précédent : *Rev. ét. gr.*, XI, 1898, p. 202-203. — Signalons en passant que M. Reisch (cf. la note 3 de son article, p. 65) s'est déclaré autrefois et demeure nettement opposé à l'hypothèse de M. Furtwængler. Il en est de même de M. Wernicke (*Arch. Anzeiger*, 1898, p. 177).

d'Athéna, nous pouvons en outre y prendre quelque idée de la statue d'Héphæstos, totalement inconnue d'ailleurs.

*Hermès discobole.* — Le joli et gracieux *Discobole* du Vatican (*Sala della Biga*), le *Discobole au repos,* comme on l'appelle souvent pour l'opposer à l'athlète si violemment tordu de Myron, n'est pas sans présenter à un regard attentif quelques difficultés d'interprétation. A première vue, on croirait que ce jeune homme est figuré dans une des attitudes qui précèdent de peu d'instants celle donnée par Myron à sa statue : une de ses jambes est avancée, son corps se tourne presque de face, sa tête s'incline, ses yeux semblent examiner le terrain ; on s'imagine qu'il va tout d'un coup assurer sa position, prendre son élan et jeter le disque. Erreur, puisque la jambe qui est avancée est la jambe droite, et que la main qui tient le disque est la main gauche, et que tout le corps se trouve ainsi être à l'inverse de

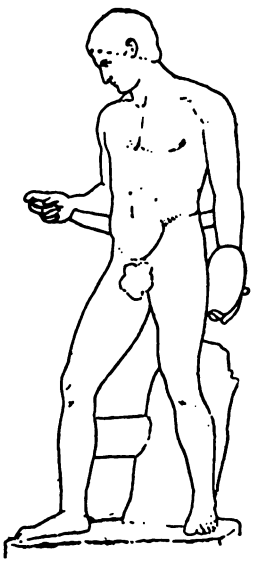

la position requise. Il s'agit donc d'un simple *discophore*, plutôt que d'un *discobole,* et voilà un premier point. D'autre part, il semble bien, d'après l'ensemble de la figure, que le geste de la main droite avait une importance capitale. Cette main est restaurée dans la statue du Vatican, ainsi que dans les deux autres répliques du même original qui sont au Louvre et au Musée britannique ; on est libre, par conséquent, de lui rendre un attribut, qu'elle n'a pas aujourd'hui. Supposons dans cette main une baguette, et toute notre statue se transforme et s'explique : nous y voyons un prévôt de palestre, un maître en l'art de jeter le disque, assistant aux exercices des jeunes athlètes, les surveillant d'un œil attentif, prêt à corriger leurs fautes et à leur donner l'exemple, au besoin. Mais il y a une objection, qui est

la grande jeunesse de ce prétendu maître. M. Habich croit tourner cet obstacle par une interprétation nouvelle (1). Il a rencontré sur quelques monnaies et pierres gravées une figure d'Hermès portant le caducée dans la main droite et un disque dans la main gauche; sur les monnaies de la ville d'Amastris, ce type semble une réduction exacte de la statue du Vatican, et il est difficile de ne pas croire qu'il dérive du même original que la statue elle-même. Hermès, dieu des palestres en général, a donc été parfois « spécialisé », en quelque sorte, comme patron de tel ou tel exercice particulier et, par exemple, de la *discobolia*. En dernière analyse, il faudrait reconnaître dans le *Discobole* du Vatican un *Hermès discobole*. L'original, qui était en bronze et datait du v^e^ siècle, pourrait en être attribué à Naukydès. Pline, écrivant d'après on ne sait quel auteur grec, dit de cet artiste (XXXIV, 80) : « ... *Mercurio et discobolo et immolante arietem censetur.* » Il est possible que le premier *et* soit dû à une erreur d'un copiste ou de Pline lui-même, et qu'on doive le supprimer; d'ailleurs, M. Habich indique un moyen, qu'il croit bon, pour éviter cette correction, tout en laissant subsister la mention formelle d'un *Hermès discobole* de Naukydès.

Il m'a fallu près de deux pages pour exposer l'hypothèse de M. Habich; une seule a suffi à M. Michaëlis pour la ruiner et, en outre, pour marquer à l'auteur un certain mépris de sa facilité à mal comprendre textes et monuments (2). La figure de la *Sala della biga* ne peut être qu'un discobole, et la position respective des deux jambes ne prouve rien là contre; l'Hermès de la monnaie d'Amastris n'est qu'une pauvre déformation du motif original; enfin, la statue peut bien être attribuée à Naukydès, mais le texte de Pline, cité plus haut, n'autorise absolument pas à croire qu'il y ait eu de Naukydès un *Hermès discobole*.

(1) G. Habich, *Hermes Diskobolos* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XIII, 1898, p. 57-65).
(2) A. Michaëlis, *Hermes Diskobolos?* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XIII, 1898, p. 175-176).

*La colonne aux Danseuses.* — Une des plus belles trouvailles faites à Delphes est un monument en marbre, dont voici la description très sommaire (1). C'est une colonne, en forme de tige d'acanthe, sur laquelle trois femmes dansent, adossées l'une à l'autre. Les joints des tambours sont entourés et enveloppés de feuilles adhérentes, comme il s'en produit à chaque anneau de la tige naturelle; la disposition de ces feuilles alterne d'un tambour à l'autre. Au sommet du dernier tambour, la couronne de feuilles s'épanouit largement en une sorte de chapiteau triangulaire, sur lequel posent les pieds des danseuses. Mais, du milieu de ce chapiteau, surgit une seconde tige plus petite qui continue la première, fournit un appui aux dos des danseuses et s'épanouit enfin au-dessus de leurs têtes en un nouveau bouquet de feuilles. On pourrait dire, en somme, que le monument consiste en une tige à deux étages, avec, au milieu, un balcon de feuillage autour duquel tournent les trois femmes. Le tout devait être surmonté d'un couronnement en bronze, sur la nature duquel on n'est pas fixé : un trépied, peut-être. Les danseuses, vêtues d'un chitôn court qui plaque étroitement sur leurs formes et les voile sans les cacher, sont coiffées d'un polos contre lequel, à l'intérieur, se dresse un cercle de feuilles de roseaux étroites et longues. Cet étrange ornement, qui rappelle la coiffure de plumes d'un chef de Peaux-Rouges, doit être le *calathiscos,* dont s'affublaient les jeunes Laconiennes dansant la *caryatis* (2). Le style de ces figures permet de dater le monument de la seconde moitié du v^e^ siècle avant J.-C. A quel artiste en faire honneur? Il serait tentant de l'attribuer à Callimachos, l'inventeur du chapiteau corinthien et l'auteur d'un groupe célèbre (en bronze) de *Lacænæ saltantes.* Il paraît d'autant plus légitime de se tourner du côté de l'école attique que la colonne de Delphes offre la plus grande ressemblance avec les stèles

(1) Cf. *Bull. corr. hell.*, XXI, 1897, p. 603-614 (Homolle).

(2) Cf. le bas-relief reproduit dans le *Répertoire de la statuaire* de M. S. Reinach, tome I^er^ (*Clarac de poche*), p. 62, en haut.

décorées d'acanthes, que l'on voit sur les lécythes attiques du v^e siècle (1). Cependant, M. Homolle a résisté à cette tentation. Il lui paraît plus probable que le monument doit être attribué à Pæonios de Mendé, qui exécutait à Delphes, vers 424, une réplique de sa Niké d'Olympie pour le compte des Messéniens de Naupacte (2). La colonne d'acanthe devait faire pendant à la base triangulaire de la Niké et elle devait commémorer un des principaux succès remportés par Brasidas dans sa campagne de Thrace, à savoir l'alliance avec la ville d'Acanthos : Acanthos y était représentée par la plante dont elle portait le nom, et Lacédémone par les jeunes danseuses de *caryatis*, célébrant l'heureuse union des deux cités et les victoires qui en furent la suite. — Ce monument, d'une conception charmante, d'une belle exécution et de la plus attrayante originalité, est un des joyaux des fouilles de Delphes. Il faut espérer que l'image en sera publiée bientôt; en attendant, on peut aller en voir le moulage au Musée du Louvre.

*Tête d'athlète.* — La tête en marbre que voici a été acquise, il y a peu d'années, par M. Philip Nelson, de Liverpool (3). On ne sait d'où elle provient. Un coup d'œil suffit pour être certain qu'elle a été exécutée d'après une œuvre du v^e siècle, probablement d'après une figure d'athlète jeune, dans le genre de l'*Idolino* et de l'athlète Westmacott. Elle n'est cependant la réplique exacte d'aucun type connu ; mais elle offre une certaine parenté avec un groupe de sculptures, dont M. Furtwængler a voulu attribuer la paternité à Crésilas. Ainsi, elle rappelle d'assez près la tête de l'*Amazone* du Capitole, statue qui reproduirait, selon M. Furtwængler, l'*Amazone blessée* de Crésilas. Mais M. Gardner n'est point de cet avis; l'*Amazone* du Capitole

(1) Il n'est pas inutile de se reporter à l'étude de M. Meurer sur le rôle décoratif de l'acanthe dans l'art grec. Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, X, 1897, p. 341-342.

(2) Cf. *Bull. corr. hell.*, XXI, 1897, p. 616-620 (Homolle).

(3) E. Gardner, *A head in the possession of Philip Nelson, Esq., M. B.* (*Journ. hell. stud.*, XVIII, 1898, p. 141-146, pl. XI).

lui paraît être, en quelque sorte, un adoucissement, dans le sens du style attique, du type plus sévère créé par Polyclète, tel que nous le fait connaître l'*Amazone* de Berlin (1); elle devrait donc être d'un artiste postérieur à Polyclète, ce qui n'est point le cas de Crésilas. S'il faut citer un nom, M. Gardner préférerait celui de Phradmôn; c'est donc à Phradmôn que l'on rapporterait aussi la tête Nelson. — Laissons de côté, s'il vous plaît, ce nom de Phradmôn qui n'est pour nous qu'un vain assemblage de lettres; reconnaissons une fois de plus que nous ne savons rien. Remarquons seulement (ce que n'a point fait M. Gardner) que la tête Nelson n'est pas sans quelque analogie avec le beau bronze de Bénévent, au Musée du Louvre (2); et encore, qu'un de ses traits les plus notables, à savoir le renflement de la moitié inférieure du front, se retrouve tout pareil dans le *Diomède* de Munich (3). Je crois que nous avons ici la copie un peu molle d'un bronze de la seconde moitié du v^e^ siècle, et j'y verrais volontiers, avec M. Gardner, la reproduction d'un type polyclétéen, repris et adouci par un artiste appartenant à l'école attique ou du moins influencé par cette école.

*Statue de la collection Jacobsen.* — Il y a dans la riche collection Jacobsen, à Copenhague, une statue de jeune

(1) Je rappelle ici que M. Graef, contre l'opinion généralement admise, veut attribuer à Crésilas l'*Amazone* de Berlin et à Polyclète celle du Capitole. Cf. un de mes derniers *Bulletins : Rev. ét. gr.*, X, p. 348-349.

(2) Cf. *Monuments Piot*, I, 1894, pl. X-XI.

(3) Cf. A. Furtwængler, *Meisterwerke*, pl. XII-XIII.

femme (1), qui court pour échapper à on ne sait quel danger, en relevant des deux mains au-dessus de sa tête l'*apoptygma* de son péplos; elle fuit, mais se retourne pour voir le péril, et la vue du péril semble la faire fléchir sur ses jambes et arrêter son élan. La statue, en marbre, doit être un original du v^e^ siècle avant J.-C.; elle était placée sur un haut piédestal, peut-être dans un fronton. En tout cas, elle n'était pas isolée; car elle ne s'explique que par rapport à une autre figure : elle provient donc d'un groupe plus ou moins considérable. Or, M. Robert a remarqué (2) combien elle ressemblait par le geste des bras, la pose et le costume, à certaines figures de vases peints (Agavè et Thétis), dont le type a été emprunté à une création de Polygnote, dans sa fresque de l'*Anakeion*, qui représentait l'*Enlèvement des filles de Leukippos*. C'est de cette même peinture de Polygnote que s'est inspiré l'auteur inconnu de la statue Jacobsen, et il n'est pas impossible que le groupe dont elle provient ait représenté aussi l'*Enlèvement des Leukippides*. — Ladite statue fait penser encore aux « *Néréides* » de Xanthos, lesquelles ne sont sûrement pas des Néréides. Mais que sont-elles? Des personnifications des brises marines, ainsi que le veut M. Six? M. Robert ne le croit pas et il voit plutôt en elles des figures allégoriques représentant des navires. Le dynaste lycien dont elles ornaient le tombeau aimait sa flotte de guerre et en tirait vanité jusque dans la mort; ses trières étaient pour lui *ses filles*, de belles jeunes filles glissant sur l'eau d'un pied souple et tendant aux brises leurs vêtements comme des voiles. L'explication est jolie, elle peut même être juste.

(1) Cf. *Glyptothèque Ny-Carlsberg*, pl. 38-40, p. 65-67 (notice de M. P. Arndt).

(2) C. Robert, *Eine weibliche Statue der Sammlung Jacobsen* (21^es^ *Hallisches Winckelmannsprogramm, Excurs II*, p. 32-34).

*La Corinne de Silanion.* — Il existe au musée de Compiègne une statuette en marbre (0 m. 48 de haut), représentant une jeune fille drapée, debout, qui tient entre ses deux mains un manuscrit déroulé (1). Une inscription antique gravée sur la base nous apprend que le personnage représenté est Corinna, la poétesse tanagréenne, contemporaine et rivale de Pindare. D'après les détails du costume et de la coiffure, la statue originale, dont nous n'avons ici qu'une copie réduite d'époque romaine, doit remonter au IVe siècle. Dès lors, on ne peut plus guère douter que cet original ne soit la *Corinne* de Silanion, le même sculpteur à qui l'on attribuait aussi une *Sapphô*, dont M. Winter a cru retrouver une copie dans la *Sapphô Albani*. La date de cet artiste n'était pas bien fixée jusqu'à présent; mais si, comme le croit et a tâché de le démontrer M. Salomon Reinach, sa *Corinne* appartient à la première partie du IVe siècle, il faut donc admettre que Silanion est plus ancien que Praxitèle : c'est ce qu'avaient déjà soutenu, pour d'autres raisons, M. Michaëlis et M. Furtwængler.

*Tête d'Aphrodite.* — Cette tête, grandeur nature, en marbre de Paros, a été découverte, il y a une douzaine d'années, dans les ruines de Gortyne; elle est conservée aujourd'hui au musée du Syllogue de Candie (2). Les cheveux, divisés en deux

(1) S. Reinach, *Statues antiques des musées de Compiègne et de Nevers* (*Rev. arch.*, 1898, I, p. 161-166, pl. V).

(2) L. Savignoni, *Di una testa d'Afrodite scoperta in Creta* (*Monum. antichi*, VIII, 1898, p. 77-88, pl. I).

bandeaux simplement ondulés, sont rassemblés par derrière dans une *sphendonè;* un diadème les surmonte par devant. La partie postérieure de la tête est travaillée d'une façon très sommaire, et cela ne fait que mieux valoir l'exécution très fine et très caressée du visage. Il n'est guère douteux que cette tête ne soit une œuvre attique originale, du IVe siècle. Elle est praxitélienne, *lato sensu,* c'est-à-dire que si on n'ose aller jusqu'à y reconnaître la main de Praxitèle lui-même, on doit du moins l'attribuer à un artiste de son cycle et de son temps. D'autre part, il ne semble pas qu'on puisse la faire descendre plus bas que 350 avant J.-C. Car elle a conservé quelque reste de l'idéal sévère des divinités du Ve siècle; elle porte le diadème; ce n'est pas encore la simple « femme au bain », ayant la beauté sans la grandeur des immortelles, et pour qui le nom d'Aphrodite n'est qu'une épithète honorifique. Le regard dirigé en haut, une certaine gravité dans l'expression de la physionomie, sont bien d'une déesse, cependant que le double mouvement de la tête, à la fois inclinée à gauche et franchement relevée, n'est pas dénué d'une certaine coquetterie féminine. Je dirais volontiers que ce port de tête est d'une déesse que sa majesté commence à gêner, et qui, sachant ce que vaut sa beauté, ne serait

pas fâchée de la faire valoir tout entière, dût-elle y perdre son diadème d'Olympienne et devenir davantage une femme d'ici-bas.

*Une jeune Grecque.* — Le premier fascicule des *Jahreshefte* du nouvel Institut archéologique de Vienne débute par le commentaire d'une œuvre charmante (1). C'est un buste, ou une figure coupée à mi-corps (0 m. 45 de hauteur), qui a été acquise en 1897 par M. Benndorf pour le musée de Vienne. Elle est taillée dans un calcaire blanc, qu'animaient jadis de vives couleurs dont il s'est conservé des traces bien visibles. La figure représente une jeune fille, — ce n'est plus une fillette, ce n'est pas encore une jeune femme, c'est exactement ce que la vieille langue française appelait une jouvencelle. Elle est vêtue d'un chitôn dorien agrafé sur les épaules et le haut des bras; sa main gauche porte une grosse grenade (symbole funéraire), et sa main droite serre contre la poitrine une colombe. Les cheveux encadrent le front d'un épais et souple bourrelet, puis se répandent librement sur le dos, sauf qu'une partie en est nouée sur le haut du crâne en un gros nœud. La tête s'incline doucement à droite, et le visage a une expression grave et triste, l'air un peu étonné et presque un peu farouche, le regard

(1) O. Benndorf, *Bildnis einer jungen Griechin* (*Wien. Jahreshefte*, I, 1898, p. 1-8, pl. I).

perdu au loin dans une pensée mélancolique. Mais à quoi pense-t-elle et même pense-t-elle, cette jouvencelle aux yeux pleins de songe? Il ne faut pas ici chercher rien d'un portrait, d'un caractère particulier et individuel. Ce buste provient d'une nécropole; posé sur un socle et adossé à une paroi, peut-être aussi encadré d'un motif architectural très simple (par exemple, deux colonnettes supportant un minuscule fronton), il constituait un σῆμα destiné à rappeler qu'une jeune fille dormait là son dernier sommeil. Mais ce n'était pas le portrait de la morte ; c'était une image idéale de la Jeunesse féminine, une image autour de laquelle, pénétrant peu à peu et spiritualisant la dure matière, semblent flotter l'idée de la mort et la tristesse d'une mort prématurée et imméritée. Quel autre peuple que les Grecs a su verser un charme à la fois si discret et si profond dans la pierre des tombeaux et l'envelopper de tant de mélancolique douceur?

Cette figure, exquise par le sentiment, n'est pas sans négligences et sans défauts au point de vue technique; mais à quoi bon les relever? Il en est de ces défauts comme de ceux qui tachent par endroits, sans la gâter, la fine beauté des statuettes de Tanagra : tant de grâce fait oublier des taches si légères. — Les images funéraires coupées à mi-corps sont inconnues à l'art attique; mais on en a rencontré des exemples à Milo, Anaphi, Cyrène, surtout à Théra : c'était une mode propre à certaines cités doriennes. Et le buste en question proviendrait, en effet, d'une ville dorienne, s'il est vrai qu'il a été trouvé à Durazzo, l'ancienne Épidamnos, colonie de Corcyre. M. Benndorf l'attribue à la seconde moitié du IVe siècle avant J.-C.

*Monument funéraire.* — Le Musée gréco-romain d'Alexandrie possède une œuvre intéressante en pierre calcaire, dont la matière a bien été tirée du sol de l'Égypte, mais dont l'idée et le style appartiennent aux traditions les plus purement grecques de la sculpture funéraire (1). C'est un groupe de près de 2 mètres

(1) M. Collignon, *Groupe funéraire en pierre calcaire* (*Monuments Piot*, IV, 1897, p. 221-231, pl. XIX).

de hauteur qui représente une femme assise sur un siège à tabouret, ayant auprès d'elle à sa gauche une fillette debout. La fillette a les bras croisés sur la poitrine, sa main gauche ramenée sous le menton tient un *volumen,* et elle lève la tête vers sa mère. Celle-ci est vêtue d'un péplos et, par dessus, d'une calyptra qui fait voile derrière sa tête et lui enveloppe complètement le bras et la main gauches ; elle appuie le coude gauche sur l'épaule de la fillette ; son bras droit repose mollement sur sa cuisse ; et il y a dans son attitude lasse, dans sa tête levée vers le ciel, et jusque dans les draperies qui l'enveloppent, une telle expression de douleur, qu'elle fait penser à une Niobè attendant la mort de son dernier enfant. Ce n'est que l'image conventionnelle d'une morte, un monument funéraire d'un type fort connu. Il nous intéresse surtout à cause de sa provenance : c'est sûrement à Alexandrie qu'il a été taillé (IIIe siècle avant J.-C.). Or, si l'exécution en est médiocre dans le détail, à cause de la matière défectueuse employée par le sculpteur, cependant la beauté des grandes lignes, la noblesse du style et l'expressive simplicité de la composition reportent l'esprit à des œuvres attiques, et c'est dans l'Athènes du IVe siècle que l'on serait tenté de rechercher le prototype du groupe égyptien. — Ainsi, par une voie différente et à l'occasion d'une œuvre isolée, M. Collignon aboutit à la même conclusion que récemment M. Ame-

lung (1), à savoir qu'Athènes a été la métropole artistique d'Alexandrie, au moins pour la sculpture.

*Statue de bronze.* — On connaît la belle statue de pugiliste assis, qui fut trouvée à Rome en 1884 et qui est aujourd'hui conservée au Musée des Thermes (2). M. Wunderer s'est avisé de l'expliquer à l'aide d'un passage de Polybe (XXVII, 9, § 7-13, éd. Hultsch), qui est relatif à un combat, demeuré célèbre dans les annales du pugilat olympique, entre le Thébain Cleitomachos et l'Égyptien Aristonicos (3). La statue représenterait Cleitomachos prenant un peu de repos au cours du combat et se retournant pour gourmander la foule qui, jusqu'à ce moment, avait sottement pris le parti de son adversaire étranger contre lui, champion des Grecs. L'ingénieux rapprochement imaginé par M. Wunderer aurait pour avantage, non seulement de nous livrer le nom de la statue, mais aussi d'en fixer à peu près la date (environ 200 avant J.-C.). — Seulement, cela est-il aussi bien fondé qu'ingénieux? Polybe ne dit pas que Cleitomachos se soit assis; il dit qu'il s'écarta un peu de son adversaire pour reprendre souffle. Il n'y avait pas de sièges, naturels ou artificiels, à proximité des lutteurs dans le stade. Et, de plus, la position assise ne convient guère pour haranguer une foule (4).

*Aphrodite et Adonis.* — C'est de ce nom que M. S. Reinach croit devoir désigner un petit groupe en marbre blanc (hauteur 0 m. 43), qui a été trouvé à *Odessos,* près Varna, et acquis par M. Dobrùsky pour le musée de Sofia (5). Les deux personnages

(1) Cf. mon *Bulletin* précédent : *Rev. ét. gr.*, XI, 1898, p. 209-210.

(2) Cf. *Antike Denkmæler*, I, 1, 1886, pl. IV, p. 2 ; Collignon, *Hist. de la sculpture gr.*, II, p. 492, fig. 256.

(3) C. Wunderer, *Der Faustkæmpfer im Museo delle Terme* (*Philologus*, LVII, *N. F.* XI, 1898, p. 1-7).

(4) Cf. la critique détaillée que M. Petersen a faite de l'hypothèse de M. Wunderer : *der Faustkæmpfer des Thermenmuseums* (*Rœm. Mittheil.*, XIII, 1898, p. 93-95).

(5) S. Reinach, *Aphrodite et Adonis, groupe en marbre du musée de Sofia* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1898, II, p. 107-117).

sont debout et se présentent de face. Le jeune homme est complètement nu. La femme est vêtue d'un costume qui n'a rien de sévère : car son chitôn moule étroitement les formes du torse, et son châle, enroulé autour du bras gauche et à demi tombé sur les jambes, n'a garde de cacher ce que le chitôn laisse voir. Elle a posé amoureusement le bras droit sur l'épaule de son compagnon ; ils ont tous deux la tête légèrement tournée l'un vers l'autre et sont engagés dans une conversation, dont la nature est indiquée par un petit Érôs, qui surgit entre leurs épaules, à hauteur des deux têtes. L'ensemble offre une grande ressemblance générale avec le groupe de Naples dit « Oreste et Électre ». A considérer les deux personnages isolément, on constate que le jeune homme ressortit au même type que l'*Oreste* de Naples, l'*Oreste* du Louvre (groupe dit « Oreste et Pylade ») et la statue d'éphèbe signée de Stéphanos ; tandis que la femme rappelle d'assez près l'*Artémis* de Larnaka, au musée de Vienne (1). Le groupe a donc été constitué : 1° pour la femme, avec un type de l'école de Praxitèle ; 2° pour l'homme, avec un type de l'école de Polyclète, qui fut le modèle commun des trois figures citées, mais qui cette fois a été adapté, « praxitélisé » en quelque sorte, pour être mis en harmonie avec le type de sa compagne. Il est probable que ce groupe minuscule est une copie réduite d'une œuvre de plus grandes dimensions, exécutée au IIe siècle avant J.-C. C'est, en tout cas, un petit marbre charmant, très doux de contours et de modelé, gracieux sans mièvrerie, du bon « Praxitèle » pour dessus de cheminée.

(1) Cf. R. von Schneider, *Album d. Antiken-Sammlung*, p. 2 et pl. IV.

*Danseuse.* — On fait encore des découvertes à Pergame. M. Conze, en 1896, y a trouvé, encastré dans un mur de l'acropole, un petit bas-relief en marbre, fort joli, transporté aujourd'hui au musée de Constantinople (1). Il représente une femme dansant sur la pointe de ses pieds nus et relevant du bout des doigts de la main gauche, avec un geste d'une charmante coquetterie, sa tunique aux plis fins. Une écharpe légère, posée sur ses épaules, voltige derrière elle. Son bras nu, cerclé d'un bracelet tout en haut, est d'une rondeur suave. Ses jambes se meuvent vivement sous un frémissement de soie. C'est une danseuse très séduisante. — Le champ de la plaque est arqué; le monument dont elle provient était donc de forme circulaire, ou tout au moins demi circulaire. On possède les fragments de deux autres plaques pa-

(1) Conze, *Marmorrelief aus Pergamon im kaiserlichen Museum zu Konstantinopel* (*Antike Denkmæler*, II, 3, 1895-1898, p. 15-16, pl. XXXV).

reilles : l'un a été trouvé dans les grandes fouilles de Pergame; l'autre avait été acquis en 1877, comme provenant d'Éphèse, par le Musée de Berlin (n° 954 du Catalogue actuel). M. Conze suppose que ces danseuses décoraient peut-être la base de quelque offrande considérable, dans un sanctuaire de Dionysos. C'est un bel échantillon de la grâce, de la souplesse et de la virtuosité dont furent capables les sculpteurs néo-attiques du IIe et du Ier siècle avant J.-C. (1).

*Laocoon*. — Il y a par le monde, dans des collections particulières, une demi-douzaine de têtes de *Laocoon* : toutes sont modernes, paraît-il, bien que leurs possesseurs les aient payées pour antiques. Jusqu'à présent le groupe conservé au Vatican était demeuré parfaitement isolé, et l'on aurait pu croire que les anciens l'avaient dédaigné, autant que les modernes l'ont naguère apprécié. M. Pollak vient d'en publier la première réplique dont l'authenticité soit certaine (2) : encore n'est-ce que la tête du personnage principal, une copie très réduite, minuscule, exécutée librement, mais avec un remarquable sentiment. Elle a été trouvée dans les environs de Rome il y a quelques années; elle doit dater du IIe siècle de notre ère. D'après les dimensions de cette tête (0 m. 063, cou compris), on calcule que le groupe entier n'atteignait pas 0 m. 30 en hauteur; c'est d'un exemplaire analogue que provenait sans doute ce « piccolissimo torso di Laocoonte », qui est signalé à Rome au XVIe siècle et qui s'est perdu depuis. Or, certaines inscriptions qui nous ont conservé la signature des trois auteurs du Laocoon — Hagésandros et ses fils Athanodoros et Polydoros — sont en caractères si

(1) Cf. *Arch. Anzeiger*, 1898, p. 199-200 (F. Hauser). M. Hauser est d'avis que la « danseuse » doit être une Ménade.

(2) L. Pollak, *Laokoon* (*Rœm. Mittheil.*, XIII, 1898, p. 147-149, pl. VI.)

menus qu'elles ne sauraient avoir été adjointes qu'à des œuvres également minuscules. Œuvres originales? cela est peu probable; mais plutôt, comme l'a supposé jadis M. Helbig, copies réduites de grandes œuvres, « Laocoons d'étagère ». La tête publiée par M. Pollak semble bien confirmer l'hypothèse de M. Helbig.

*Le roi Cotys.* — Le Musée national d'Athènes possède une tête de marbre, trouvée en 1837, qui est évidemment un portrait, et très beau (1). Une confrontation avec certaines monnaies de Thrace a prouvé que cette tête représente le roi Cotys, mort en 17 avant J.-C. (2). Or, il résulte d'une inscription attique que ce roi, — un de ces princes du Nord, semi-barbares, mais philhellènes, à qui les Athéniens prodiguaient leurs flatteries — avait à Athènes sa statue, œuvre du sculpteur Antignotos. Il est fort probable que la tête, conservée au musée athénien, est celle même exécutée par Antignotos.

*Portrait de femme.* — C'est une tête en marbre, qui doit provenir d'une statue plutôt que d'un simple buste, attendu qu'elle est non finie et seulement massée dans la moitié de gauche, comme certaines figures de frontons : elle ne devait donc être vue que de profil, à droite. Cette tête est au Louvre, on ne sait depuis quand, ni comment elle y est entrée, ni d'où elle venait. On ne sait pas non plus pourquoi elle y est demeurée si longtemps juchée très haut en l'air, dédaignée et inconnue ; car elle est jolie et intéressante, et M. Michon a été bien inspiré en la mettant à portée de nos yeux, dans un récent article des

(1) Cavvadias, *Catalogue* (1892), n° 531.
(2) J. W. Crowfoot, *A Thracian portrait* (*Journ. hell. stud.*, XVII, 1898, p. 321-326, pl. XI).

*Monuments Piot* (1). Les traits du visage et l'expression même de la physionomie ont un accent tout moderne; mais on ne doit pas avoir un doute sur l'antiquité du morceau, que la coiffure permet d'assigner assez exactement à l'époque d'Hadrien. Cette coiffure est curieuse. Les cheveux sont divisés par devant en deux bandeaux larges, aux ondulations profondément creusées; juste au milieu du front s'élève une frisure, légère et mousseuse, qui semble monter comme une flamme; enfin, tout le reste de la tête est recouvert d'une sorte de turban de cheveux fait de plusieurs nattes superposées. Pour réaliser cette dernière partie de la coiffure, il faudrait, je crois, des cheveux d'une abondance et d'une longueur peu ordinaires; aussi me paraît-il probable que ces nattes sont artificielles et constituent une perruque, dont la base était fort habilement dissimulée sous les larges bandeaux de la chevelure naturelle. Je crois me souvenir que, parmi les têtes de femme découvertes dans la villa de Martres Tolosane, il y en a une qui est coiffée d'une manière analogue à la tête du Louvre.

*Hermaphrodite.* — A Pont-Sainte-Maxence (Oise) a été trouvée, en 1893, une statuette d'Hermaphrodite en bronze, d'une taille peu commune (0 m. 60, sans le socle haut de 0 m. 065), et dans un assez bon état de conservation, puisqu'il n'y manque que le bras gauche (2). L'œuvre doit dater du IIe ou IIIe siècle

(1) E. Michon, *Tête de femme de l'époque d'Hadrien* (*Monuments Piot*, IV, 1897, p. 245-256, pl. XXI).

(2) S. Reinach, *Hermaphrodite, statuette en bronze de la collection du marquis de Luppé* (*Rev. arch.*, 1898, I, p. 321-326, pl. VI-VII).

avant J.-C., et n'est pas de l'art le plus fin : les formes épaisses, le bras droit beaucoup tros gros, la main droite et les pieds trop forts la rendent peu plaisante à voir; mais le type qu'elle représente est rare et intéressant. Quand elle était entière, la figure devait tenir entre ses deux mains abaissées un large bassin, comme si elle allait puiser de l'eau (1), — allusion peut-être à la fontaine de Salmacis dans laquelle s'opéra la métamorphose du jeune dieu :

*Masculus intravit fontes : emersit utrumque...*
(Martial, XIV, 172).

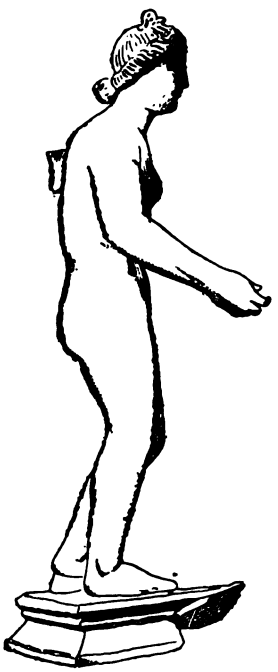

Or, cette attitude et cet attribut sont souvent prêtés à des Nymphes; on n'en connaît pas moins de quatorze exemples contre un seul d'Hermaphrodite. D'où l'on doit conclure que le type du bronze nouvellement découvert n'est qu'une adaptation à Hermaphrodite d'un type créé d'abord pour des divinités féminines. M. Salomon Reinach montre qu'on adapta de même au dieu androgyne quelques autres motifs qui avaient été inventés expressément pour des Nymphes encore, ou pour Aphrodite, ou pour des Ménades ; mais qu'en revanche certains types d'Hermaphrodite ont été parfois, d'une façon exceptionnelle, « essayés » à des divinités féminines. Exemples : la *Callipyge* de Naples, qui est un monument unique dans l'art, doit être une transposition du type d'*Hermaphroditus respiciens*, connu déjà par plusieurs

(1) Une petite gaine, fixée dans le dos, et destinée évidemment à recevoir une tige, semble prouver que le bronze servait de pied à un candélabre; mais l'adaptation de l'objet à un usage pratique n'a rien à voir avec l'étude du type représenté.

statuettes ou bas-reliefs; pareillement, l'*Hermaphroditus monstrans se*, qui est assez commun, doit être le prototype d'un autre ἅπαξ λεγόμενον de l'art, une Aphrodite se retroussant par un geste à la Baubô (musée de Bordeaux). — L'opinion de M. Reinach me paraît très juste. Notamment pour les deux derniers types dont il s'agit, un peu de réflexion fait comprendre qu'ils conviennent fort bien à Hermaphrodite, qu'ils devaient naturellement exister pour lui, parce qu'ils ne font qu'exprimer la curiosité fort naturelle qu'une si étrange métamorphose ne pouvait manquer d'exciter autour du jeune dieu et en lui-même, et qu'ainsi ils n'ont véritablement pas, au fond, la signification indécente qu'on leur prête d'habitude, tandis qu'au contraire, transportés à une Aphrodite, ils prennent aussitôt le caractère exceptionnel d'une gageure érotique ou obscène.

---

*La Dame d'Elché.* — Il n'est pas trop tard pour parler d'elle encore, et les divers articles qu'elle a déjà inspirés n'ont pas épuisé l'intérêt passionné qui s'attache à cette étrange et belle figure (1).

Elle a été découverte par hasard le 4 août 1897, à Elché, près de la côte orientale de l'Espagne, au sud d'Alicante. Elché est l'ancienne *Herna* des Tartessiens, *Ilici* des Ibères, devenue plus tard colonie romaine sous le nom de *Colonia Julia Ilici Augusta;* l'on n'avait tiré de ses ruines que des antiquités romaines, jusqu'au jour où fut exhumé ce buste, dont M. Pierre Paris, par son heureuse initiative, a assuré la posses-

(1) L. Heuzey, *Mission de M. Pierre Paris en Espagne* (*Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1897, p. 505-509, planche); P. Paris, *Buste espagnol de style gréco-asiatique trouvé à Elché* (*Monuments Piot*, IV, 1897, p. 137-168, pl. XIII-XIV); Id., *Le buste d'Elché au Musée du Louvre* (*Rev. de l'art ancien et moderne*, 1898, I, p. 193-202, gravure); P. Jamot, *Le buste d'Elché* (*Gaz. des Beaux-Arts*, 1898, I, p. 239-250, planche); Th. Reinach, *La tête d'Elché au Musée du Louvre* (*Rev. ét. gr.*, XI, 1898, p. 39-60, planche); E. Hübner, *Die Büste von Ilici* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XIII, 1898, p. 114-134).

sion au Musée du Louvre. On a discuté s'il s'agissait d'un buste proprement dit, ou bien de la moitié supérieure d'une statue exécutée en deux morceaux ou coupée en deux par accident : mais il n'y a pas une seule raison sérieuse en faveur de la seconde hypothèse, tandis qu'il y en a plusieurs excellentes en faveur de la première. Il n'est pas douteux que l'œuvre est un buste et que l'auteur n'a voulu faire qu'un buste : l'élar-

gissement de la base en est une preuve suffisante. Que l'on compare à ce point de vue la Dame d'Elché avec certains bustes funéraires, que M. Benndorf vient de publier et de l'un desquels nous avons parlé plus haut (1). Ce rapprochement est d'autant plus légitime que le buste espagnol est aussi, selon toute probabilité, un monument funéraire. Il devait être dressé sur un

(1) Page 201. Cf. *Wien. Jahreshefte*, I, 1898, pl. I, et fig. 2 à la p. 4, fig. 3 à la p. 5.

socle assez élevé, et l'on peut aussi le supposer encadré d'une légère construction en bois ou en pierre, qui n'en laissait voir que la partie antérieure. Car le revers, n'étant pas travaillé, ne devait pas être en vue; il offre néanmoins une particularité notable : entre les deux épaules est percée une cavité ronde, destinée à recevoir des cendres ou des offrandes (1).

Le buste d'Elché est de grandeur naturelle (0 m. 53 de hauteur). Il a été taillé dans un calcaire tendre, fourni par les carrières du pays. Il était primitivement revêtu d'une brillante polychromie, dont il subsiste des vestiges importants, jusque sur le nu du visage. — Peu d'œuvres de l'art antique ou moderne procurent dès l'abord une impression aussi forte. La recherche d'un idéal supérieur, la gravité et la noblesse du style, l'évidente inspiration d'une pensée religieuse s'y unissent, d'une façon inattendue et cependant harmonieuse, au plus bizarre luxe de bijouterie, à la plus étrange exubérance de parure; c'est un mélange étonnant, unique, de nature à satisfaire également et en même temps notre amour de la pure beauté grecque et notre goût actuel d'exotisme : imaginez Déméter, la grave déesse d'Éleusis, habillée par la fantaisie d'un Gustave Moreau ! — Le visage a une expression de recueillement quasi rigide, la physionomie est très sérieuse et un peu hautaine; on sent dans les yeux un regard fixe (2), sans un battement de paupières, et dans la bouche close une volonté de ne pas s'ouvrir. En passant au détail des traits, on remarquera d'abord l'allongement et la minceur de l'ovale; les pommettes sont aplaties et le menton exagéré, les joues sont maigres, la mâchoire inférieure très forte. Il faut noter aussi la forme prismatique du nez aussi large à la racine qu'à la base, puis l'irrégularité de la bouche, dont la moitié droite est sensiblement plus

(1) Je crois qu'on doit tenir compte de l'existence de cette cavité pour expliquer que les épaules de la figure soient si remontées, ce qui lui donne un air bossu, quand on la regarde de profil.

(2) Le regard est dirigé en bas : c'est ce qui m'a fait dire tout à l'heure que le buste devait être placé sur un socle assez élevé.

courte que la moitié gauche, d'où résulte une légère apparence de déviation dans le bas du visage; enfin, l'œil gauche est un peu plus enfoncé et modelé moins en saillie que l'œil droit. Ces petits défauts, qui ne se révèlent qu'à un examen attentif, n'altèrent d'ailleurs en rien la sévère beauté et l'altière noblesse de la figure. Chose plus surprenante, ni cette beauté ni cette noblesse ne sont compromises non plus par l'attirail d'un luxe excessif, oriental et quasi barbare, qui surcharge la tête. Voici comment se décompose la coiffure, avec la bijouterie qui la complète :

1° Une armature invisible, d'une forme et d'une matière indéterminées, qui est fixée dans les cheveux très en arrière.

2° Tendu sur cette armature, un voile rouge, dont le bord, replié quatre fois sur lui-même, serre étroitement le front. La forme exacte du voile ne saurait être connue, parce que les extrémités, qui devaient retomber sur le dos et les épaules, sont censées cachées par le manteau. Grâce à l'armature qui le soutient et le tend, ce voile produit au premier coup d'œil l'effet d'une mitre arrondie et plate, inclinée en arrière.

3° En raison même de cette inclinaison, et pour empêcher qu'il ne pèse trop lourdement sur l'armature, le voile est maintenu en avant sous une sorte de serre-tête qui paraît être en feutre : c'est un bandeau fort étroit par derrière, mais beaucoup plus large par devant, et sur lequel, pour l'orner, sont cousus trois rangs de grosses perles ou peut-être de petits grelots.

4° Je suppose que c'est au serre-tête, sur les deux côtés, qu'étaient attachés les « couvre-tempes » : j'appelle ainsi les deux plaques découpées en volutes, qui semblent faites de plusieurs épaisseurs de feutre et d'où pendent, au bout de courtes chaînettes, des grappes de pendeloques pareilles à de minuscules amphores. Les couvre-tempes se substituaient aux oreilles pour supporter le fardeau de cette poignée de pendants. Mais, de plus, ils servaient aussi sans doute à protéger les tempes et les oreilles elles-mêmes contre le frottement des deux

dernières pièces de la parure, celles pour qui peut être réservé le nom de « couvre-oreilles ».

5° Les couvre-oreilles ont l'aspect de deux énormes roues, avec un large moyeu central, de multiples rayons reliés entre eux par deux cercles concentriques, et une jante toute hérissée d'ornements sur sa tranche. Ces roues sont, à dessein, incomplètes : il leur manque un secteur dans la partie correspondant au derrière du crâne, et, par l'ouverture ainsi ménagée, descendent de chaque côté les pans du voile rouge. Quoiqu'elles fussent creuses et probablement en métal fort mince, ces pièces d'orfèvrerie devaient être d'un certain poids et, par suite, malaisées à fixer dans leur position verticale : un double cordon les relie l'une à l'autre par dessus le serre-tête; mais on doit supposer qu'elles étaient, en outre, rattachées aux couvre-tempes et peut-être encore au voile, à l'endroit où celui-ci les recouvre en passant. — Quoi qu'il en soit de ce détail, elles constituent assurément la partie la plus originale de cette stupéfiante parure et celle dont l'artiste a su tirer le plus heureux effet. Avançant hardiment de chaque côté des joues, en s'écartant un peu l'une de l'autre par en bas, elles forment un encadrement imprévu, une sorte de niche richement ouvragée, où le visage semble reculer, où le front, sous le voile qui cache les cheveux, devient d'une austérité monacale, et où la gravité impassible des traits, leur sévère noblesse, digne d'une déesse grecque, prennent plus d'accent encore par le contraste avec cette joaillerie d'un goût mauresque et d'une somptuosité hindoue.

Sur la poitrine, s'étale un collier à triple rang de perles, augmenté d'amphorisques d'or et de larges médaillons qui semblent formés chacun d'une pierre précieuse sertie dans une monture d'or : ce collier rappelle l'*hormos* homérique, comme l'a reconstitué M. Helbig (1). Quant au costume, il se compose d'abord d'une chemise, dont l'ouverture sur le cou est fermée par une petite fibule; puis d'une sorte d'himation qui traverse

(1) Cf. *L'épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 340 et suivantes.

obliquement la poitrine, de l'épaule gauche au flanc droit; et enfin d'un châle épais, simplement posé sur les épaules, et qui descend par devant en larges plis symétriques.

Telle est cette figure énigmatique, qui a quelque chose à la fois d'une idole et d'une almée. On l'a appelée tour à tour Salammbô et Carmen; on aurait pu aussi bien y voir une Dalila, une Judith, une Hérodiade, — d'opéra : car c'est de plus en plus dans des costumes et décors d'opéra que nous aimons à nous représenter les héroïnes bibliques. Mais, encore que ces noms ainsi prononcés en passant ne soient pas dépourvus de sens, et qu'ils aient l'avantage de ramasser en raccourci certains des traits les plus frappants de la figure, on ne doit y voir qu'une rapide indication, une simple esquisse de comparaison, aussitôt retirée que proposée. Autrement, ils risqueraient de nous faire oublier que nous avons ici une création idéale plutôt que la représentation d'un individu, une image où, malgré la réalité précise des détails du costume et de la parure, domine cependant l'impersonnalité d'un type abstrait.

La Dame d'Elché, si elle est unique par sa beauté, n'est pourtant pas une œuvre isolée. Elle est étroitement apparentée aux figures du *Cerro de los Santos*, chez qui l'on retrouve, soit un à un, soit réunis, tous les détails principaux de son costume et de sa coiffure (1). Elle est donc incontestablement née sur le sol d'Espagne. Mais il faudrait déterminer avec précision jusqu'à quel point l'art tartessien ou ibérique a été tributaire de l'art des Phéniciens et de l'art des Grecs, qui, les uns et les autres, ont grandement influé, par leurs colonies, sur la civilisation de la péninsule. C'est ce qu'a tenté de faire et a fait avec sagacité M. Heuzey, il y a quelques années, en un temps où il y avait un singulier mérite à discuter cette question, à propos des sculptures fort suspectes du *Cerro*. Ses conclusions ont été brillamment confirmées par la découverte d'Elché.

(1) On retrouve plusieurs de ces détails jusque dans de petits bronzes espagnols qu'a publiés récemment M. Paris : *Bronzes espagnols de style gréco-asiatique* (*Rev. arch.*, 1898, I, p. 203-212). — On remarquera combien certains de ces petits bronzes rappellent les terres-cuites grecques archaïques, d'origine rhodienne.

Peut-être cependant serait-on tenté, en présence de ce buste, de réduire sensiblement la part laissée jusqu'ici à l'élément local. La Dame d'Elché est, il me semble, beaucoup plus Grecque qu'Espagnole. Elle est Grecque d'abord et surtout par son caractère idéal, par cette noble conception de l'*imago* funéraire, s'élevant au-dessus de la réalité individuelle, dédaignant le portrait pour se hausser jusqu'au type. Elle est Grecque encore par sa physionomie et son expression; elle l'est si bien qu'elle rappelle au premier coup d'œil certains beaux masques en terre cuite trouvés dans la Grèce propre; elle l'est même d'une façon assez particulière pour qu'on puisse dire (à mon avis) qu'elle est plutôt une Dorienne qu'une Ionienne (1). Elle est Grecque aussi, non seulement par l'excellence et la délicatesse générales de l'exécution, mais par maints détails techniques, comme l'emploi savant et mesuré du coloris, comme les yeux creusés pour recevoir une incrustation de pâte de verre (2), comme les beaux plis symétriques du châle et les fins sillons obliques de l'himation. C'est donc seulement par ses parures qu'elle reste Espagnole. Encore faut-il ne pas oublier que son triple collier se voit au cou de certaines statuettes chypriotes (3), et qu'il est donc vraisemblablement d'origine phénicienne; et quant à la pseudo-mitre, avec le serre-tête qui la retient, je ne la trouve pas tellement différente du « bonnet » porté par les femmes étrusques, lesquelles, de plus, ont parfois aux oreilles des ornements circulaires d'une taille déjà respectable (4). Ainsi, en dernière analyse, l'élément local consisterait moins dans la nature même des parures que dans leur exubé-

(1) Est-ce un hasard que l'usage des bustes ou demi-figures, employés comme monuments funéraires, n'ait existé à notre connaissance que dans les pays doriens? Cf. là-dessus *Wien. Jahreshefte*, I, 1898, p. 6 (O. Benndorf).

(2) Il y a quantité d'exemples de cette pratique dans les statues archaïques d'Athènes, surtout dans les têtes d'homme, il est vrai; mais la plus importante des κόραι de l'Acropole, la statue d'Anténor, a les yeux pareillement incrustés. Cf. *Bull. corr. hell.*, XIV, 1890, p. 361-362 (H. Lechat).

(3) Cf. Helbig, *L'épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 341, fig. 112-113.

(4) Cf. encore Helbig, *ouvr. cité*, p. 279, fig. 77-79, surtout la fig. 77, pour la « mitre » et les couvre-oreilles.

rance inouïe. Coiffure étrusque et bijoux phéniciens, revus, corrigés et augmentés par le goût tartessien ou ibérique, et servant à parer une admirable figure de type grec, voilà ce que je crois voir dans ce chef-d'œuvre exécuté par une main grecque vers la fin du v^e siècle ou le commencement du iv^e siècle avant J.-C.

Je ne sais si l'auteur était, comme le pense M. Th. Reinach, un Grec de la colonie phocéenne d'Héméroscopeion. Mais j'admets volontiers que c'était un Grec d'Espagne. La parfaite aisance de son ciseau au milieu de tant de détails minutieux et bizarres ne s'explique que si l'on le suppose aussi familiarisé avec les draperies et les bijouteries tartessiennes ou ibériques que l'était Phidias avec la chlamyde et le péplos des Athéniens et Athéniennes de son temps. Seulement, c'est d'une âme grecque qu'il a animé cette figure habillée suivant une mode non grecque. Son plus grand mérite est assurément d'avoir fondu des éléments fort divers et malaisément conciliables en un ensemble où l'originalité, l'étrangeté même ne fait nul tort à l'harmonie; mais précisément cette harmonie supérieure rend plus difficile l'exacte distinction qu'on voudrait opérer entre les éléments combinés ensemble. J'ai peut-être trop appuyé en un sens; d'autres ont appuyé ou appuieront en séns contraire. Toujours est-il que, pour le moment, on doit s'en tenir, avec les nuances de détail que l'on croit justes, à cette conclusion sommaire de M. Heuzey : « Il y a eu un art antique espagnol,... comme il y a un art chypriote et un art étrusque, procédant aussi l'un et l'autre d'un mélange de l'art phénicien et de l'art grec avec certains éléments nationaux. » Ce n'est pas une des moindres découvertes que nous devons à la science pénétrante de M. Heuzey, que la révélation de cet ancien art espagnol, dont l'existence et la valeur, il faut le redire, ont été affirmées, proclamées par lui dès 1891, envers et contre l'universelle méfiance. Maintenant que la Dame d'Elché a paru, dissipant tous les doutes, et qu'il est bien acquis qu'un nouveau domaine est ouvert aux recherches des archéologues, attendons-nous à

ce que plusieurs savants rompent bientôt avec fracas le silence qu'ils avaient si prudemment gardé jusqu'à ce jour.

## II. Figurines de terre cuite.

*Plaques votives.* — Le musée de l'Acropole d'Athènes expose dans une de ses vitrines des fragments de plaques en terre cuite, estampées en relief et coloriées, dont la plupart ont été recueillies lors des fouilles de 1885-1890 (1). Pas une plaque n'a été retrouvée entière ni n'a pu être reconstituée; on a calculé cependant qu'elles avaient toutes les mêmes dimensions : 0 m. 22 de longueur, 0 m. 16 de largeur, 0 m. 015 d'épaisseur. Les trous dont elles sont percées indiquent qu'elles étaient faites pour être suspendues à une paroi. Il y en a soixante-treize fragments en tout, dont trois seulement ne peuvent avoir rapport à Athéna. Les soixante-dix autres représenteraient, selon Miss Hutton, la grande déesse athénienne sous les aspects divers où ses adorateurs pouvaient l'envisager, soit Erganè, soit Polias, soit Promachos : Erganè, quand elle est sans armes ni attributs d'aucune sorte, assise et filant; Promàchos, là où nous la voyons monter en char, le casque en tête, l'égide sur la poitrine; Polias, lorsque, avec ou sans armes, vêtue d'un riche costume, elle est assise pour recevoir les hommages de son peuple. — Je crains que Miss Hutton n'ait mis un peu trop de rigueur dans ces définitions et ce classement. En admettant que toutes ces plaques aient été consacrées à Athéna, il n'est pas sûr que toutes la représentent elle-même. Je ne crois pas nécessaire de reconnaître bon gré mal gré une Athéna dans cette jeune femme si simplement vêtue et coiffée, qui est assise sur le bord d'un diphros et file sa laine, ni davantage dans cette autre femme, plus richement costumée, qui est assise sur un siège sans dossier et tient dans sa main droite une coupe à

(1) C. A. Hutton, *Votive reliefs in the Acropolis Museum* (*Journ. hell. stud.*, XII, 1897, p. 306-318, pl. VII-VIII).

libations. Ces représentations féminines me paraissent avoir la même imprécision que beaucoup de figurines en terre cuite et même de statues en marbre, de celles-là justement qui ont été découvertes aussi sur l'Acropole et qui étaient aussi des offrandes à Athéna. Ne voulait-on pas jadis reconnaître dans chacune des κόραι archaïques une Athéna Ergané? Il ne faudrait pas nous ramener par un détour à cette explication, qui a fait son temps. Les petits reliefs en terre cuite de l'Acropole sont intéressants surtout en tant que produits de l'art industriel athénien vers la fin du vi^e^ siècle et le commencement du v^e^. Quelques-uns de ces fragments sont exquis; ils ont, sous leur enveloppe d'archaïsme, la finesse et le charme le plus rares; l'humble argile dont ils sont pétris est toute pénétrée de la χάρις attique : voilà ce qui fait leur prix véritable.

... J'avais ainsi analysé et critiqué l'article de Miss Hutton, quand a été publié l'article de M. Pottier sur le même sujet ou du moins sur une partie importante du sujet (1). M. Pottier s'est occupé uniquement de celles des plaques de l'Acropole où Miss Hutton veut reconnaître Athéna Erganè, représentée en fileuse, et de celles où serait figurée Athéna Polias *sans armes,* assise, vêtue d'un riche costume et coiffée du polos. M. Pottier voit dans les premières Peithô et dans les secondes Aphrodite. Disons d'abord que, si Miss Hutton a interprété certaines plaques comme représentant une fileuse, c'est que, sur l'une d'elles, apparaît un accessoire qui ressemble à un peson de fuseau; mais l'identité

(1) E. Pottier, *Bull. corr. hell.*, XXI, 1897, p. 497-509, pl. XII. Ce fascicule du *Bulletin* n'a paru qu'en août 1898, en sorte que l'article de M. Pottier, composé avant celui de Miss Hutton, n'a été connu qu'après.

de cet objet n'est pas établie et l'explication en doit être tenue pour incertaine (1) ; d'ailleurs, M. Pottier estime que cela ne necompromet en rien sa démonstration. Celle-ci peut être résumée de la façon suivante. Dans l'assemblée des dieux sur la frise du Parthénon, on voit, associée à Aphrodite, une déesse que l'on désigne d'ordinaire par le nom de Peithô. La justesse de cette appellation a pourtant été contestée ; on trouvait que Peithô n'était pas d'un assez haut rang pour s'asseoir entre Apollon et Aphrodite. Mais un texte de Pausanias et une inscription découverte sur l'Acropole même, témoignent que le culte de Peithô était très ancien à Athènes et qu'elle avait sa statue (un xoanon) dans le temple d'Aphrodite Pandémos. Cela lui crée les meilleurs droits à figurer sur la frise du Parthénon à côté d'Aphrodite. Or, celles des plaques votives en terre cuite où apparaît une déesse assise, coiffée du polos, les cheveux flottants sur le dos, semblent devoir être expliquées comme des représentations d'Aphrodite; et comment, dès lors, ne pas reconnaître aussi Peithô dans les prétendues « Erganè » ou « fileuses » de Miss Hutton, qui sont presque identiques à la Peithô du Parthénon par leur coiffure en cécryphale, leur pose sur le siège et la forme même de ce siège? On aurait donc, dans ces deux petites figures d'argile estampées en relief, le prototype de deux des « Dieux » de Phidias; et ce serait là un nouvel exemple, et non le moins frappant, des emprunts faits par le grand artiste aux créations de ses prédécesseurs, comme de son respect des vieilles traditions religieuses et des anciens cultes de l'Attique. — Sur cette démonstration principale, M. Pottier en a greffé une autre, relative au type officiel d'Aphrodite Pandémos. Il pense l'avoir retrouvé dans une statuette en terre cuite qui représente la déesse debout, vêtue d'un costume archaïque, coiffée du polos, accostée de deux colombes à ses pieds, et tenant dans la main droite une troisième co-

(1) C'est pourquoi nous reproduisons ici la plaque en question telle qu'elle a été découverte, d'après la figure donnée par M. Pottier, et non d'après la figure plus complète, mais peut-être inexactement complétée, que Miss Hutton en a publiée.

lombe et dans la main gauche une grenade. Cette image témoigne que la Pandémos, en dépit des contes grossiers auxquels son nom donna lieu, était une très vénérable déesse, et que le type créé pour elle au VIe siècle était fort différent de celui qui domina dans l'art après l'*Épitragia* de Scopas.

*Statuettes.* — Les *Monuments Piot* ont consacré deux belles planches et quelques gravures (1) à la publication de terres cuites choisies dans la collection que feu Misthos a léguée au Musée national d'Athènes. C'est, d'abord, un beau groupe de Myrina représentant deux jeunes filles dans l'attitude de l'*encotylé :* la fillette portée par sa compagne plus grande est ailée comme une jeune Victoire. Puis, un éléphant porteur d'Érôs et de Psyché. Puis, quelques têtes fort belles, et d'une beauté très variée, entre lesquelles on remarquera une tête d'enfant, tendre et penchée, « fine et pensive comme un ange florentin », dit justement M. Perdrizet.

## III. Peinture.

*Alexandros d'Athènes.* — M. C. Robert a annoncé jadis l'intention qu'il avait de publier successivement les six peintures sur marbre qui ont été découvertes à Herculanum et à Pompéi, de 1746 à 1872. Après la *Course d'apobates* (2), voici les *Joueuses*

(1) P. Perdrizet, *Terres cuites de l'Asie-Mineure* (*Monuments Piot*, IV, 1897, p. 209-220, pl. XVII-XVIII).

(2) Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 464-465.

*d'osselets*, par Alexandros d'Athènes (1). Ce petit panneau de marbre (0 m. 40 de large sur 0 m. 42 de haut) n'est pas un original, quoi qu'on en ait dit, mais la reproduction exacte, signature comprise, d'une œuvre exécutée, vers l'an 420 avant J.-C., par le peintre athénien Alexandros, sur qui l'on ne sait du reste absolument rien. Tout le monde connaît cette gracieuse peinture : au premier plan, deux jeunes filles accroupies, Aglaèe et Hiléæra, jouant aux osselets; au second plan, trois femmes debout, Phœbè, Létô et Niobè, celle-ci tendant la main à Létô comme pour une réconciliation, à laquelle Phœbè pousse de son mieux. On ne peut guère ne pas songer au terrible drame que les seuls noms de Létô et Niobè suffisent à évoquer; et, en effet, on s'est complu à voir ici l'héroïne vindicative et la mère douloureuse, rapprochées un moment, mais en vain, par Phœbè-Artémis : tragique, cette réconciliation apparente, suivie de tant de haine; plus tragique encore, l'heureuse quiétude des deux joueuses d'osselets, deux Niobides évidemment, qui vont tomber bientôt sous les flèches d'Artémis elle-même (2). D'autre part, M. Savignoni (3) tentait récemment de démontrer qu'il y avait là deux sujets distincts, arbitrairement réunis par le caprice du peintre : 1° une représentation de la querelle entre Létô et Niobè, dérivant d'une composition attique du v^e siècle; 2° un sujet de genre — deux joueuses d'osselets — posé sur le devant du sujet principal.

On peut maintenant oublier ces diverses explications ou tentatives d'explications. M. Robert a le premier trouvé la bonne, celle qui rend compte de tous les détails du sujet, en même temps qu'elle en établit la parfaite unité originale. — Nous sommes dans ce monde charmant et irréel, où les filles des héros, futures amantes des dieux, amusent leur jeunesse à des jeux de jeunes filles. Tandis que les unes s'en sont allées cueillir des fleurs avec Corè dans la prairie de Nysa, les cinq

(1) C. Robert, *Die Knœchelspielerinnen des Alexandros* (*21^es Hallisches Winckelmannsprogramm*, 1897, 34 p., 1 pl.).

(2) Cf. *Monuments grecs*, I, n° 5, 1876, p. 18 (Heuzey).

(3) Cf. mon *Bulletin* précédent : *Rev. ét. gr.*, XI, 1898, p. 203-204.

que nous voyons ici ont préféré le jeu des osselets. Ce sont Létô et Niobè, puis les deux filles de Leukippos, Hiléæra et Phœbè (rien de commun avec Artémis), celles qui seront un jour enlevées par les Dioscures; enfin Aglæè, de qui la personnalité est plus énigmatique. Il y a eu deux parties simultanément engagées : l'une entre Aglæè et Hiléæra, l'autre entre Létô et Niobè. La première partie continue et les deux jeunes filles y sont si absorbées qu'elles ne s'aperçoivent même pas que les joueuses de la seconde partie, Létô et Niobè, se sont querellées et se sont remises debout, laissant par terre les osselets, que l'on voit, en effet, au nombre de trois, entre leurs pieds nus. Mais la querelle est près de finir : la conciliante Phœbè pousse doucement Niobè par les épaules, et celle-ci, sans trop se faire pousser, vient prendre la main de Létô. Ainsi nous sommes bien loin de la terrible rivalité qui doit surgir un jour entre les deux mères trop orgueilleuses l'une et l'autre; Niobè et Létô ne sont encore ici que d'innocentes vierges, qui se querellent déjà, mais seulement pour des osselets. Un vers de Sapphô, qui nous a été transmis par Athénée, dit : « Létô et Niobè étaient de bonnes amies et camarades. » Telles elles étaient précisément avant la partie d'osselets qui les brouilla pour la première fois. Et il est vraisemblable que la suite des vers de Sapphô racontait cette brouille quasi enfantine, prélude des plus violents orages. Et il n'est pas impossible que ce soit dans les vers de Sapphô que le peintre Alexandros ait trouvé le sujet de son tableau. Pour le peintre plus encore que pour le poète, c'était un beau sujet que cette anecdote minuscule, insignifiante d'apparence, mais contenant en soi le germe du drame le plus horrible et le plus douloureux; idylle faisant pressentir la tragédie future; simple tableau de genre, mais combien grandi par les seuls noms de Létô et de Niobè!

Plusieurs pages du mémoire de M. Robert sont consacrées à la technique de la peinture sur marbre, et spécialement dirigées contre M. Winter qui avait prétendu (1) qu'il s'agissait d'une

(1) Cf. *Arch. Anzeiger*, 1897, p. 134-135.

peinture à l'encaustique. M. Robert soutient l'opinion opposée en termes vigoureux et sans le moindre ménagement pour l'amour-propre de son adversaire.

## IV. Céramique, Vases peints.

*Les vases à figures noires.* — Voici une de ces découvertes, comme il faudrait souhaiter que l'on en fît beaucoup pour débroussailler l'histoire de l'art. Plus qu'aucune autre histoire, celle-là est étouffée sous les petits faits; c'est une masse énorme de brindilles qu'elle nous offre à remuer; trop peu souvent on a l'avantage de rencontrer devant soi, telle qu'une large avenue claire dans le taillis, une loi, une règle générale, suivie pendant des siècles. Or, dans la partie de l'histoire de l'art la plus enchevêtrée de menus faits, dans l'histoire de la céramique grecque, M. Pottier vient de faire une jolie percée. En quelques pages précises et lumineuses (1), il a démontré que le procédé habituel des peintres de vases à figures noires était le silhouettage par ombre portée. Par là s'expliquent à la fois et l'excellence générale de leur dessin et les grossières incorrections qu'on y trouve dans le détail : car, d'une part, la silhouette opaque, projetée sur un mur ou sur un écran, ne garde que les lignes expressives de l'attitude et du mouvement, supprime tous les traits accessoires et, par conséquent, offre au dessinateur un modèle aussi parfaitement juste que magistralement simplifié; mais, d'autre part, c'est au dessinateur lui-même à rétablir dans l'intérieur de l'ombre opaque les détails indispensables de la musculature, et un peu d'inattention au cours de cette besogne l'expose à commettre les bévues les plus fortes. C'est ce qu'a fait voir M. Pottier, dans une série d'exemples typiques, présentés sous forme de dessins; ils parlent si claire-

(1) E. Pottier, *Le dessin par ombre portée chez les Grecs* (*Rev. ét. gr.*, XI, 1898, p. 355-388).

ment aux yeux, par le seul rapprochement des uns avec les autres, que tout commentaire est presque superflu.

Il est très probable que c'est aux Égyptiens que les Grecs empruntèrent ce procédé commode; car on remarque que les fautes de dessin, d'un genre très particulier, qui sont une conséquence de son emploi, se retrouvent, dans les fresques et bas-reliefs égyptiens, les mêmes et plus nombreuses encore que dans les peintures des vases grecs. C'est, en effet, vers le milieu du VII^e siècle avant J.-C., à l'époque où les Grecs sont entrés en contact direct avec l'Égypte, que la peinture par silhouette paraît être devenue d'un usage systématique dans les ateliers grecs. Et à partir de ce moment, ce procédé n'a cessé d'être, sinon exclusivement, du moins couramment employé, tant que dura la peinture céramique à figures noires, c'est-à-dire jusqu'au V^e siècle. Ce ne sont pas seulement les modestes peintres de vases qui pratiquaient ce système de dessin; les grands peintres y avaient également recours. Mais il faut se garder de croire que les grandes peintures du VII^e et du VI^e siècle fussent semblables d'aspect aux petites peintures des vases. L'emploi, de part et d'autre, du modèle projeté par silhouette n'implique pas aussi l'emploi des mêmes couleurs dans la reproduction de ce modèle. Le vernis noir s'imposait aux céramistes pour des raisons matérielles, qui subsistèrent toujours (car on sait que l'introduction de la technique dite à figures rouges correspond à un simple déplacement, non du tout à la suppression du vernis noir). Ces raisons n'existaient pas pour les peintures sur muraille ou sur bois; aussi, le témoignage des textes comme celui des monuments interdisent de croire que les grands peintres aient jamais fait de la silhouette noire; ils la faisaient généralement rouge, couleur (conventionnelle) de chair; puis, sur l'initiative d'Eumaros d'Athènes, ils employèrent un ton blanc, ou du moins plus clair, pour distinguer les femmes des hommes. Bref, au point de vue de la couleur, c'est d'après les fresques égyptiennes qu'il faut nous représenter la grande peinture grecque du VI^e siècle, bien plutôt que d'après les vases

à figures noires de la même époque. Mais si on ne considère que le dessin, il est certain que le silhouettage par ombre portée était un procédé aussi employé des peintres sur muraille que des peintres sur vases. Et ce procédé resta en usage jusque vers la fin du VIe siècle où un grand génie, presque inconnu de nous, Cimon de Cléonæ, inventa l'art des raccourcis. Pour tirer de cette heureuse invention toutes ses conséquences, il fallait renoncer aux commodités de la silhouette par ombre portée, celle-ci ne donnant, pour les raccourcis, que des résultats médiocres et trompeurs. Dans le même temps, l'inspiration géniale d'un potier découvrait la technique dite à figures rouges, dont le principe est juste l'opposé de la silhouette noire opaque. Ainsi, dans le grand art et l'art industriel à la fois, allait disparaître l'antique procédé de dessin qui avait facilité la besogne à tant de dessinateurs pendant près de deux siècles : le procédé de dessin « par ombres chinoises », comme nous serions tentés de l'appeler aujourd'hui ; « par ombres égyptiennes », comme eussent dû l'appeler les Grecs, s'ils avaient aimé un peu plus à reconnaître leurs emprunts à l'étranger.

*Fabrique de Clazomène.* — J'ai signalé jadis (1) des fragments de poteries, de style ionien, trouvés à Tell-Defenneh, à propos desquels on pouvait se demander s'ils avaient été fabriqués sur place par les colons ioniens de Daphnæ, ou s'ils n'avaient pas été simplement importés d'Ionie en Égypte. M. Dümmler avait conclu pour la première hypothèse ; M. Zahn vient de consacrer un gros article à démontrer que la seconde doit être préférée (2). Car les poteries de Tell-Defenneh sont de la même fabrique que certains tessons recueillis à Clazomène, lesquels à leur tour ne peuvent être séparés des fameux sarcophages de Clazomène et des vases qui leur sont apparentés par la technique et le style. C'est à Clazomène qu'il faut définitivement situer cette fabrique,

(1) Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 287-288.
(2) R. Zahn, *Vasenscherben aus Klazomenai* (*Athen. Mittheil.*, XXIII, 1898, p. 38-79, pl. VI).

dont les produits se sont répandus au loin et ont influé notamment sur l'industrie similaire de l'Attique. Il y a plus : d'après M. Zahn, l'école clazoménienne de peinture, au VIe siècle, aurait été l'éducatrice de l'école attique, à partir du moment où quelques uns de ses maîtres, fuyant leur ville à l'approche des Perses, vinrent exercer leur art à Athènes. Les textes anciens, si pauvres en renseignements sur l'époque en question, semblent pourtant confirmer cette vue : car Pline (*H. N.*, XXXV, 57) établit un lien entre Eumaros d'Athènes et Cimon de Cléonæ. Or, ce dernier, d'après ce qu'on sait de lui, doit appartenir à l'école clazoménienne ; et il s'en faut que l'ethnique joint à son nom soit un obstacle, il serait plutôt un renfort, puisque nous savons d'autre part (Pausanias, VII, 3, § 9) que les premiers habitants de Clazomène furent des citoyens de Cléonæ et de Phlionte. Il n'y aurait donc qu'à admettre simplement que le peintre Cimon appartenait à une de ces vieilles familles de Clazomène, à qui leur patrie d'adoption n'avait pas fait oublier leur patrie d'origine, et qui la rappelaient volontiers dans les inscriptions destinées à transmettre leur mémoire. — Mais aussi, je crains que M. Zahn n'ait voulu trop prouver...

*Athéna ailée.* — Un petit vase attique à figures noires (hauteur, 0 m. 114 ; diamètre, 0 m. 133), qui appartient à la collection Faina, à Orvieto, est décoré de la façon suivante (1) : sous chaque anse, une panthère ; à droite et à gauche de chaque anse, un grand œil, autour duquel ondulent des rameaux de lierre ; enfin, dans l'espace laissé vide entre les deux yeux sur chaque côté, une figure d'Athéna, s'avançant au pas de course, comme si elle fonçait contre un ennemi. Mais les deux Athéna, bien que représentées dans le même mouvement, vêtues toutes deux du chitôn et de l'himation ionien, et coiffées d'un casque à peu près pareil, ne sont pourtant pas identiques. Sur un côté, la déesse porte le bouclier et la lance ; sur l'autre, elle n'a ni

(1) L. Savignoni, *Athena alata e Athena senz'ali* (*Rœm. Mittheil.*, XII, 1897, p. 307-317, pl. XII).

lance ni bouclier, elle brandit l'égide avec le bras gauche, et elle a deux grandes ailes dans le dos. Voilà donc une Athéna *ailée;* c'est une représentation rare, mais non pas unique. On en trouve des exemples dans l'art ionien archaïque, qui a subi, en cela comme sur d'autres points, l'influence des types créés par les religions orientales. — On remarquera que le casque des deux Athéna a des garde-joues. M. Heuzey écrivait récemment (1) : « Le casque (d'Athéna) ne cache rien de son visage et n'est jamais le masque d'airain cher aux guerriers de l'époque archaïque. A aucun moment, même dans les figures les plus primitives, il n'empêche de voir le contour du visage... » Cela peut être vrai des sculptures; mais nous constatons, par le vase Faina, que les peintres céramistes n'ont pas eu toujours les mêmes scrupules.

*Vase attique.* — C'est une *kélébè (vaso a colonnette),* dont la hauteur atteint presque 0 m. 50 et le diamètre, anses comprises, un peu plus de 0 m. 48. Trouvée en Italie, elle a malheureusement été repeinte et restaurée avant de passer dans la collection de Sir Gardner Wilkinson et de là au *Harrow School Museum,* qui en est fier à juste titre (2). La décoration du revers, où l'on voit une Ménade que saisissent à la fois deux Silènes nus, n'a d'intérêt à aucun point de vue; celle de la face principale est banale comme sujet, mais d'un dessin superbe. Le sujet est l'histoire de Kæneus, assailli par les Centaures. Deux Centaures, à gauche, se présentent de profil, l'un armé d'une branche de pin, l'autre d'une énorme pierre; Kæneus leur fait face et enfonce son glaive dans le poitrail du plus proche. A droite, un troisième Centaure, armé aussi d'un rameau de pin, se présente de dos en raccourci; cette figure-là, malgré quelques incorrections, surtout dans les jambes de derrière, mérite tous les éloges par la hardiesse et la simplicité du dessin. Le vase doit dater

(1) Cf. *Monuments Piot*, IV, 1897, p. 8.

(2) E. A. Gardner, *Cæneus and the Centaurs : a vase at Harrow* (*Journ. hell. stud.*, XVII, 1897, p. 294-305, pl. VI).

du milieu du v^e siècle; car les peintures qu'il rappelle davantage sont les plus récentes du cycle d'Euphronios, et spécialement

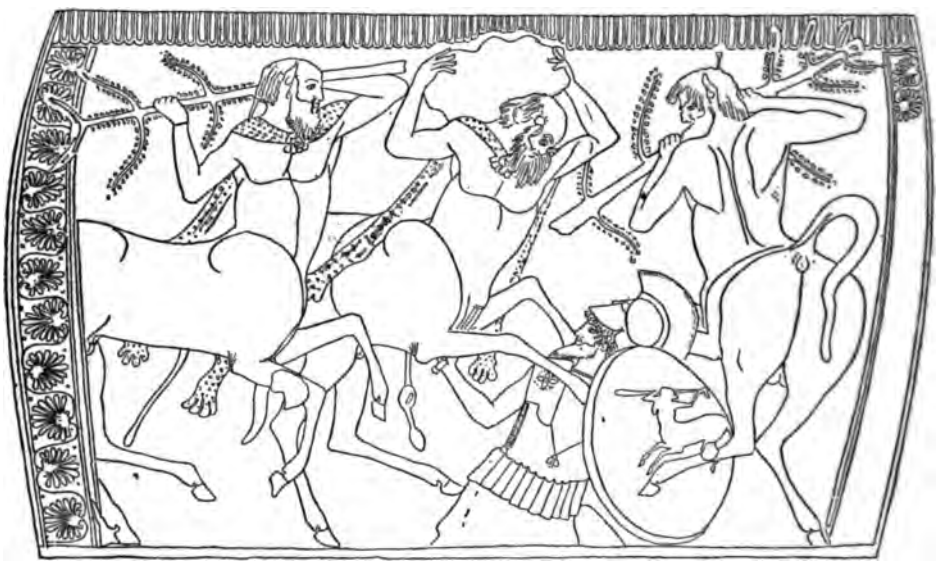

celles que M. Hartwig a rangées sous l'étiquette (étiquette plutôt que nom) d'Onésimos. M. Gardner termine son article par une étude sur la légende de Kæneus.

*Vase en forme de tête.* — Le vase dont il s'agit provient de la nécropole d'Érétrie et a été acquis en 1897 par le musée de Vienne (1). Je n'ai pas tout à fait raison d'écrire qu'il est en forme de tête. Car un vase en forme de tête n'est en somme qu'une tête creuse (tête d'homme ou d'animal), servant de récipient, avec adjonction d'un goulot et d'une anse. Nous avons ici, plutôt qu'une tête, un simple masque, appliqué à la partie antérieure d'une sorte d'amphore, laquelle, partout ailleurs, conserve nettement l'aspect extérieur d'un vase. M. von Schneider a marqué, avec sa concision et sa justesse habituelles, les

(1) R. von Schneider, *Oinochoe aus Eretria* (*Wien. Jahreshefte*, I, 1898, p. 143-148, pl. IV).

caractères et les défauts d'un tel type, comparé au précédent. C'est de profil qu'il faut regarder l'objet pour en bien juger, et, en le regardant ainsi, je lui trouve quelque ressemblance dans les lignes générales avec les masques sculptés au couvercle de certains sarcophages dits anthropoïdes (1). Vu de face, le visage apparaît encadré, du front jusqu'au cou, entre d'épaisses boucles de cheveux mêlées de feuillages et de grappes; on n'aperçoit plus rien de l'amphore, sinon le goulot qui semble alors posé sur la tête à la façon d'un polos évasé. Ce visage n'est pas beau; les yeux sont sèchement découpés et l'angle externe de l'œil droit est trop abaissé; la bouche n'a aucun charme; les joues sont trop longues et trop empâtées. Mais, dans l'aspect de l'ensemble, M. von Schneider découvre une étroite analogie avec les types figurés sur certaines monnaies de la fin du v^e siècle, notamment avec la tête d'Aréthuse sur les monnaies syracusaines signées du graveur Cimon. Le vase doit donc être daté des environs de l'an 400 avant J.-C.; il est de fabrication attique.

## V. Glyptique.

*Dexaménos de Chios.* — Les graveurs d'intailles connus de nous pour la belle époque grecque sont en fort petit nombre, et chacun d'eux n'est représenté que par une œuvre seulement; au contraire, nous avons déjà quatre pierres signées de Dexaménos de Chios, et nous sommes naturellement enclins à croire qu'il a été le plus célèbre de tous. Une de ces pierres, la plus intéressante, est un jaspe rouge et jaune, sur lequel est gravée

(1) Cf., par exemple, Hamdy-bey et Th. Reinach, *Nécropole de Sidon*, pl. XLII et suiv.

une tête d'homme qui est évidemment un portrait. Elle a été trouvée en 1860, non loin d'Athènes, au pied du mont Hymette, dans un tombeau de la nécropole du dème d'Æxônè. M. Arthur J. Evans en est aujourd'hui l'heureux possesseur (1) et voudrait bien nous convaincre qu'il a en elle le portrait de Périclès ou de Cimon, plutôt de Cimon, exécuté vers 450 avant J.-C. Pour moi, j'y vois un homme âgé de cinquante à soixante ans, portant toute sa barbe coupée court, la bouche entr'ouverte comme pour parler, le nez long et fin, l'œil gros et brillant, le front large et déjà dégarni, les cheveux amassés en petites mèches, l'oreille trop verticale par rapport au plan du visage; et je veux bien que nous ayons ici la tête d'un Athénien, voire d'un noble Athénien du milieu du v^e^ siècle, mais il me semble que l'identification avec Cimon n'est fondée jusqu'à présent sur aucune raison sérieuse et n'est qu'un effet de la *mégalonymie* naturelle aux collectionneurs.

## VI. Orfèvrerie.

*Coupes à « emblema »*. — Au printemps de 1898, un trésor d'argenterie fut découvert dans les ruines d'Hermopolis, ville qui était située dans le Delta du Nil, non loin d'Alexandrie. Il a été acquis aussitôt par le musée de Berlin, et M. Pernice vient d'en publier les deux principales pièces, qui sont des coupes à *emblema* (2). Ces coupes mesurent respectivement 0 m. 25 et 0 m. 23 de diamètre; elles sont de forme très plate, sans pied, et

(1) A. J. Evans, *The Athenian portrait-head by Dexamenos of Chios* (*Rev. arch.*, 1898, I, p. 337-355, pl. VIII). — Noter que la reproduction de cette tête, dans la *Rev. arch.* (pl. VIII, fig. 2) et ici même, est grandie trois fois et demie par rapport au monument original.

(2) E. Pernice, *Hellenistische Silbergefæsse im Antiquarium der kœniglichen Museen* (*58^es^ Berliner Winckelmannsprogramm*, 1898, 30 p., 4 pl.)

n'ont point d'autre décor que le médaillon central en relief. Ces médaillons ont été travaillés au repoussé, puis repris au burin

extérieurement; la cavité intérieure en était remplie de plomb. Le premier représente un buste d'Hercule, vêtu et coiffé de la peau de lion, la massue sur l'épaule gauche; le second représente un buste de Ménade, les épaules couvertes de la nébride, les cheveux ceints de lierre, le profil du visage se détachant sur un tympanon qui est posé dans le champ, comme on voit des accessoires du même genre dans le champ des vases peints. La coupe « à l'Hercule » porte une inscription cursive, tracée à l'encre, dont l'écriture, très effacée d'ailleurs, paraît être du IIe siècle après J.-C. Mais cette date ne concerne que l'Hermopolitain qui fut le dernier propriétaire de l'objet. Le type des deux figures et certaines particularités techniques ont révélé à M. Pernice l'influence directe des sculptures de Pergame : les deux coupes remonteraient par conséquent au IIe siècle avant J.-C. Leur valeur documentaire devient par là considérable; car elles témoignent que les vases d'argent de la même espèce, mais d'époque romaine, comme ceux de Boscoreale et d'Hildesheim, dérivent de prototypes plus anciens, créés par l'art hellénistique; de plus, ayant été trouvées en Égypte, non loin d'Alexandrie, elles confirment avec éclat l'hypothèse soutenue

si énergiquement par M. Schreiber, à savoir qu'Alexandrie était le centre principal de cette industrie de luxe.

Février 1899.

Henri Lechat.

*P. S.* — De l'important ouvrage où M. Fougères a consigné (1) les résultats complets de ses belles fouilles de Mantinée, je ne puis ici retenir que très peu de pages, trop peu à mon gré. Un des « Appendices » qui terminent le volume est consacré aux *Bas-reliefs de la base de Praxitèle* (2), et ce m'est une raison de revenir à nouveau sur ces sculptures, dont j'ai déjà parlé ici-même (3). Trois questions principales se sont posées et ont été discutées :

1° Y a-t-il lieu de corriger le passage de Pausanias (VIII, 9, § 1) : Μοῦσα καὶ Μαρσύας αὐλῶν? M. Fougères avait proposé la correction Μοῦσαι et semble n'y avoir pas renoncé tout à fait. Cependant, il est presque certain que, par le mot Μοῦσα, Pausanias a voulu désigner Apollon, que son long vêtement de citharède lui avait fait prendre pour une femme. Ne soyons point trop méprisants pour l'auteur d'une telle erreur, car il nous arrive encore aujourd'hui d'en commettre de pareilles : il y a au Louvre un torse archaïque que l'on croit généralement être un torse de femme, et en qui M. Michaëlis a reconnu avec raison un citharède, et très probablement un Apollon (4).

2° Quelle était la disposition donnée aux bas-reliefs sur la base? Il manque un élément peut-être essentiel pour la réponse à cette question : c'est que nous ignorons si les plaques sculp-

(1) G. Fougères, *Mantinée et l'Arcadie orientale*, 1 vol. in-8°, XVI-623 p., 10 pl. et 80 gravures (Paris, Fontemoing, 1898).

(2) P. 543-564, pl. I-IV.

(3) Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, X, 1897, p. 355.

(4) Cf. *Catalogue sommaire des marbres antiques du Louvre*, n° 690; Michaëlis, *Führer durch das arch. Museum d. Universitæt Strasburg*, 2e édition (1897), p. 14, n° 107. — Rappelons en passant que, selon M. Wernicke, Pausanias aurait commis l'erreur inverse devant le fronton oriental du temple de Zeus à Olympie, puisqu'il aurait pris la jeune servante d'Hippodameia pour un cocher, à cause justement de la longue robe habituelle aux cochers. Cf. mon *Bulletin* précédent : *Rev. ét. gr.*, XI, 1898, p. 192-193.

tées étaient seulement trois, ou s'il y en avait une quatrième, maintenant perdue. M. Fougères est d'avis, aujourd'hui comme jadis, que la base devait être exactement carrée et devait n'avoir qu'une plaque sur chaque face, le sujet principal occupant la face antérieure. Le texte même de Pausanias fournit un argument en faveur de cette hypothèse : on peut croire en effet que, si Pausanias n'a mentionné que le sujet sculpté sur une seule des trois ou des quatre plaques, c'est que celle-là seule était visible au spectateur arrivant en présence de l'œuvre de Praxitèle. Mais il y a aussi deux objections. D'abord on devrait, en ce cas, supposer l'existence d'une sorte de pilastre à chaque angle et entre les plaques; or, aucune trace du raccord ne se laisse voir sur les trois plaques retrouvées. En second lieu, si une surface carrée de 1 m. 36 de côté est suffisante, à la rigueur, pour un groupe de trois personnages, il faut avouer cependant que ces trois personnages, se présentant de front, seraient plus à l'aise dans un rectangle de forme allongée. Le socle carré, préconisé par M. Fougères, implique quasi nécessairement que le groupe de Praxitèle représentait Létô assise, avec Apollon et Artémis *enfants*, debout près d'elle tout contre son siège. Mais je crois que c'est forcer le sens des mots employés par Pausanias : « Létô et *ses enfants* », que d'en conclure qu'Apollon et Artémis avaient été figurés *encore petits*. S'ils étaient de taille ordinaire, on ne les imagine pas serrés et blottis contre leur mère, que celle-ci fût assise ou debout, et on éprouve plutôt le besoin de les espacer sur une base plus large.

M. Waldstein a fait grand, beaucoup trop grand, en construisant un piédestal de 5 m. 44. M. Amelung s'est tenu dans une mesure bien plus juste. D'après lui, la base formait un rectangle de 2 m. 70 de long sur 1 m. 43 de large; les plaques à reliefs étaient au nombre de quatre, deux juxtaposées sur la face antérieure et chacune des deux autres sur les faces latérales; la quatrième plaque non retrouvée est celle même qu'on voyait par devant, à côté de la plaque représentant Apollon et Marsyas. Le projet de M. Amelung est fort plausible, et certaines constata-

tions d'ordre matériel dont il est étayé lui assurent une notable solidité. Il est bien un peu surprenant que les deux principaux personnages (Apollon et Marsyas) n'occupent pas le milieu de la scène; le goût moderne, épris de régularité et de symétrie, est choqué d'un tel arrangement. Mais sommes-nous donc sûrs que le goût moderne soit en toutes choses exactement le même que le goût antique?... Aussi bien, le projet de restauration de M. Amelung peut toujours être tenu pour un simple projet, et d'autres hypothèses encore sont possibles (1).

3° A quelle époque et à quel artiste attribuer ces bas-reliefs? Sur ce point, M. Fougères ne pouvait que maintenir l'opinion qu'il a présentée excellemment dès 1888; les archéologues qui l'avaient d'abord contredite ont fini presque tous par s'y rallier l'un après l'autre. Les bas-reliefs de Mantinée sont une œuvre originale du IVe siècle; ils datent des années 380-360, plus précisément des environs de l'an 366; ils ne peuvent guère être de la main de Praxitèle, mais ont dû être exécutés par un de ses élèves, dans son atelier, sous sa direction et d'après ses dessins.

H. L.

(1) On pourrait, par exemple, songer à une base analogue à celle qui supportait le groupe des quatre statues dans le temple de Lycosoura, avec une partie centrale avancée et les deux parties de gauche et de droite un peu en retrait : cf. Πρακτικά de la Soc. arch. d'Athènes pour 1896, pl. I.

# CORRESPONDANCE GRECQUE

Les élections du 5/17 février se sont passées, partout en Grèce, dans un ordre parfait. Il y avait à élire 234 députés, au lieu des 207 dont était composée la Chambre précédente. L'augmentation est due à l'accroissement de la population, constaté par le dernier recensement. Chaque circonscription électorale a le droit d'élire, au scrutin de liste, un député par 12,000 habitants, et par fraction dépassant le chiffre de 3,000. La proportion peut paraître exagérée, mais ce n'est pas là l'unique, ou le principal défaut de notre Constitution.

Les résultats des élections n'ont point répondu aux espérances des partis qui se disputent le pouvoir. Celui de M. Théodore Delyanni, si prépondérant dans l'ancienne Chambre, ne forme dans la présente qu'un groupe relativement peu nombreux. Plusieurs de ses membres les plus influents, y compris M. Skousès, l'ancien ministre des affaires étrangères, n'ont pas été réélus. Le général Smolensky, l'homme le plus populaire de la Grèce, il y a quelques mois, est lui aussi resté sur le carreau. Il s'était rallié, à la veille des élections, au parti Delyanniste. Il en a partagé la mauvaise fortune. Les électeurs d'Athènes, tout en l'acclamant comme général, n'ont pas voulu de lui comme député.

M. Zaïmis, le premier ministre actuel, n'a pas réussi, non plus, à grouper autour de lui un nombre d'adhérents assez grand pour être sûr du lendemain. Son parti, de formation nouvelle, paraît toutefois être plus nombreux que celui de son ancien chef, devenu son rival.

Le parti relativement le plus nombreux est celui des Tricoupistes. Par un revirement du sentiment public, les votes des électeurs se sont portés, de préférence, vers les candidats qui se réclamaient du chef disparu, dont on avait aggravé la défaite, il y a quatre ans, en l'excluant lui même du Parlement. Les forces de ce parti ont été diminuées par une scission, produite avant les élections et qui n'a point été reparée depuis. M. Dragoumis, un des amis les plus dévoués et les plus marquants de feu M. Tricoupis, n'a pas suivi le gros du parti, qui s'est donné pour chef M. Théotoky. Premier sur la liste des députés de l'Attique, par le nombre des suffrages qu'il a réunis, M. Dragoumis est entouré d'un petit groupe de députés, dont le renfort fait défaut à M. Théotoky. Cependant ce dernier reste à la tête d'un parti assez nombreux pour justifier son attente d'arriver au pouvoir, sinon la prétention, formulée aussitôt après les élections, de voir M. Zaïmis donner sa démission, avant même l'ouverture de la Chambre.

Celui-ci ne paraît pas encore disposé à donner cette satisfaction à ses rivaux. Croit-il pouvoir compter sur le peu de sympathie de M. Delyanni pour les Tricoupistes, ou sur l'appui des autres partis, tels que ceux de MM. Deligeorges et

Carapanos, ou bien sur celui des députés indépendants et libres d'attaches aux vieux partis? Quoi qu'il en soit, le ministère Zaïmis se prépare à soumettre aux votes de la Chambre les projets de loi, élaborés pendant les longues vacances parlementaires, dans le but d'apporter dans l'administration les réformes réclamées par le pays, promises par le Roi durant son voyage de l'année passée dans le Peloponnèse, et annoncées dans le discours de Sa Majesté à l'ouverture de la Chambre.

Nous venons de parler des députés non ralliés aux vieux partis. Ces députés indépendants, ou tout au moins élus comme tels, sont cette fois plus nombreux que jamais. C'est là un des résultats les plus satisfaisants des élections récentes. Il semble marquer dans le corps électoral une tendance à entrer dans une nouvelle voie. Puisse cette tendance devenir de plus en plus forte! La Grèce n'est pas le seul pays où la prédominance excessive des partis et les exigences des députés contrebalancent souvent les bienfaits du régime parlementaire. C'est pour obvier aux inconvénients d'un tel régime, basé sur le suffrage universel et fonctionnant par une Chambre unique, que l'on sent de plus en plus le besoin des réformes dont on parle tant. Ces réformes seront-elles votées par le parlement actuel? Voilà la grande question. Pour les faire passer, il faudrait un gouvernement s'appuyant sur une majorité assez nombreuse, assez compacte et assez disciplinée pour le mettre à l'abri d'exigences et de compromissions, capables de neutraliser les meilleures volontés. La formation d'un tel gouvernement paraît être la grosse difficulté du moment, vu l'émiettement des partis.

La Chambre à peine réunie a dû procéder à la vérification des pouvoirs. Cette besogne est partagée entre huit commissions, tirées au sort: chacune d'elles ayant à examiner les élections qui lui sont échues, par le sort également. Le nombre des élections contestées est très limité cette fois. En dehors de deux élections qui peuvent donner lieu à une contre-épreuve dans une partie des circonscriptions disputées, il n'y a de vraiment débattue que celle de Calavryta, sur laquelle l'intérêt général est concentré. Elle a été attaquée avec acharnement par les adversaires locaux, aussi bien que par les rivaux politiques de M. Zaimis, qui y a été élu, en même temps qu'un de ses frères et deux de ses parents ou amis. La commission dont elle ressortit vient de se prononcer, par une forte majorité, contre la validation. Il incombe à la Chambre de porter un jugement définitif sur cette grosse affaire. Dans peu de jours on saura à quoi s'en tenir. Aussitôt après la clôture des travaux des diverses commissions, la Chambre sera constituée. La répartition et les forces respectives des partis seront alors dessinées par les débats auxquels donnera lieu la vérification des pouvoirs et, aussi, par l'élection du Président de la Chambre, — la coutume ayant jusqu'ici prévalu de donner à cette élection un caractère politique. La question ministérielle sera probablement tranchée du même coup (1).

La nouvelle Chambre n'était pas encore réunie, qu'on avait à déplorer une vacance parmi ses membres les plus éminents. M. André Syngros qui, par ses nombreux bienfaits, avait déjà de son vivant attaché son nom à l'Athènes moderne, est mort presque subitement, quelques jours après avoir obtenu un des tout premiers rangs parmi les élus de l'Attique. Ses dispositions testamentaires font de lui un nouvel Hérode Atticus. Grâce à ses libéralités posthumes, —

(1) On sait que depuis l'impression de cette correspondance l'élection de M. Zaïmis a été validée par la Chambre, mais le ministère Zaïmis a dû céder la place à un cabinet présidé par M. Théotoky. (*La Rédaction.*)

représentant dans chaque cas des centaines de mille francs ou des millions, — la plupart des institutions philanthropiques d'Athènes seront à l'abri du besoin; ses terres d'Oropos, avec le château qu'il s'y était fait construire sur les bords de l'Euripe, seront transformées en hôpital pour les enfants scrofuleux ; le Conservatoire de musique d'Athènes reçoit un legs de six cent mille drachmes ; trois millions sont légués à l'État pour servir à l'amélioration des prisons et à l'érection d'écoles communales. La municipalité d'Athènes a été bien inspirée en votant, aussitôt après sa mort, l'érection d'une statue à ce grand bienfaiteur.

Il n'a pas oublié dans son testament l'île de Chio, sa patrie d'origine ; un million est affecté à ses hôpitaux et à ses écoles. Plus du double est légué aux œuvres de bienfaisance dépendant du patriarcat de Constantinople.

Sa mort subite a empêché la réalisation d'un autre projet de ce généreux patriote, qui savait faire un si noble usage de sa fortune. Dans son discours à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'École française d'Athènes, il y a un an, M. Homolle avait annoncé que M. Syngros s'était spontanément chargé des frais de la construction, à Delphes, du Musée où seraient déposés les objets découverts dans les fouilles opérées par le gouvernement français. Les mesures préliminaires s'arrangeaient entre le Directeur de l'École française et M. Syngros. La mort y a coupé court, avant qu'il ait été pris des engagements de nature à lier ses exécuteurs testamentaires.

Après avoir distribué ses millions comme nous venons de l'indiquer, après avoir largement assuré le bien-être de sa veuve et laissé des sommes plus ou moins considérables à des parents et amis, le testateur léguait le reliquat de sa fortune, estimé par lui à environ un million et demi de francs, aux institutions de prévoyance pour les invalides militaires et pour les employés civils. Mais, grâce à la hausse survenue, depuis la date du testament, sur les fonds grecs et sur d'autres valeurs, le reliquat dépasse plus de dix fois l'estimation du testateur! L'écart est si grand, qu'il semble ne point laisser de doute sur le peu de fondement des réclamations des Sociétés de prévoyance, qui voudraient entrer en possession de tous ces millions. Digne émule de la générosité de son mari, Mme Syngros qui, en sa qualité de légataire universel, aurait doit à cet excédent imprévu, vient de le céder en entier à la ville d'Athènes, pour être appliqué aux travaux d'approvisionnement d'eau ; les profits éventuels devant servir à des œuvres de bienfaisance, sous la direction d'un Comité, composé d'office par le président du Conseil des Ministres, par l'archevêque métropolitain d'Athènes et par le président de la Cour de cassation. Il est à espérer que cette affaire sera réglée sans procès. Grâce à Mme Syngros, interprète et continuatrice des volontés de son mari, Athènes pourra ainsi voir enfin se résoudre la question, si vitale pour elle, de son alimentation d'eau. La somme ainsi obtenue ne suffit pas, à elle seule, pour mener l'œuvre à bout ; mais une dizaine de millions de drachmes font un appoint assez considérable pour en faciliter l'exécution.

Athènes, 1er avril 1899.

D. B.

*P. S.* — Hier soir (22 avril) est mort notre confrère M. Georges Typaldo Kozaki. Il laisse un vide qui ne sera pas rempli. C'était une personnalité à part. Esprit très cultivé et toujours en éveil, cœur généreux, âme élevée, caractère droit et intègre, on ne peut mieux résumer ses qualités qu'en disant que c'était le type parfait d'un vrai gentilhomme d'autrefois. Sa maison hospitalière était le centre préféré d'une élite, attirée et retenue par l'accueil d'une simplicité pleine de

charme, par la conversation toujours intéressante du maître de la maison et de la digne compagne de sa vie. M. Typaldo a traversé la politique sans s'y trop attarder; il n'était pas fait pour la lutte âpre des partis. Secrétaire-général du ministère des affaires étrangères durant une des administrations de M. Delyanni, député à deux reprises, il est resté toujours l'homme du devoir, épris d'idéal. Comme député, et plus encore comme membre du conseil de la Société archéologique d'Athènes, sa préoccupation constante fut la conservation des monuments antiques, surtout du Parthénon. Esprit ouvert, il comprenait la valeur non moins importante des monuments du moyen âge grec; il lui revient, pour dire le moins, une bonne part de l'œuvre, entreprise et menée à bout par la Société archéologique, de la restauration des belles mosaïques de Daphni, ainsi que de la résolution de restaurer également la belle église byzantine de Saint-Luc. L'activité de M. Typaldo s'est exercée d'une façon non moins noble dans les œuvres de philanthropie. Président de la Croix-Rouge grecque, administrateur d'autres sociétés de bienfaisance, il a partout laissé des traces ineffaçables de son ardeur à mettre ses grandes facultés au service de son pays. Il sera surtout pleuré par les amis qui ont eu le bonheur de vivre dans son intimité. M. Typaldo a écrit pendant quelques années la « Correspondance grecque » de notre Revue. La maladie lui a arraché la plume des mains; même après la cessation de sa collaboration régulière, il conserva pour l'Association et la *Revue* un intérêt toujours en éveil, et nous lui devons plus d'une communication, plus d'une découpure intéressante. Il emporte dans la tombe notre reconnaissance et nos regrets.

# ACTES DE L'ASSOCIATION

## SÉANCES DU COMITÉ.

*2 mars 1899.* — Présidence de M. Maurice Croiset, président de l'Association.

Le président annonce la mort de M. Al. Boutroue qui, depuis qu'il faisait partie de l'Association, s'intéressait si vivement à ses travaux. Il fait part également du décès de M. Syngros, membre donateur, de celui de M. Tamvacos, de Constantinople, et de celui de M. Myriantheus, archimandrite. Il rappelle enfin que, depuis la dernière séance, l'Association a perdu M. H.-J. Reinach et se fait l'interprète des sentiments unanimes de ses confrères en adressant aux trois fils du défunt les sympathiques condoléances du Comité.

Le ministre écrit pour informer l'Association que le XXXVII^e^ congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Toulouse le 4 avril prochain.

M. Am. Hauvette, indisposé, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Membres nouveaux : MM. Jean Ghikas, C. Th. Pagonis, Jean Pisanis, Poggio.

M. P. Girard revient sur le passage d'Eschyle (*Agamemnon*, v. 312 et suiv.) commenté à la dernière séance par M. Foucart. Il en propose une explication différente, que lui a suggérée M. Th. Reinach. M. Maurice Croiset discute cette nouvelle interprétation, qui ne saurait le satisfaire, et en soumet une autre à la réunion. Diverses observations sont échangées, à propos de ce texte, entre MM. Glotz, Vasnler, Puech, Maurice Croiset et P. Girard.

*Séance annuelle du 20 avril 1899.* — Présidence de M. Maurice Croiset.

Le président donne lecture d'un discours où il énumère les pertes qu'a faites l'Association pendant l'année 1898-99. Il insiste particulièrement sur MM. Benoist, Couat et Tournier, dont il rappelle les travaux, et sur M. Al. Boutroue. Il exprime, en terminant, l'espoir que les réformes pédagogiques actuellement à l'étude ne porteront point atteinte à la haute culture que représente l'enseignement du grec, inséparable, pour tout esprit logique, de l'enseignement du latin.

Le secrétaire présente, au nom de la Commission des prix, le rapport sur les travaux et les concours de l'année. Le prix de l'Association n'a pas été décerné. Le prix Zographos a été partagé entre MM. Ardaillon et Ph.-E. Legrand, auteurs, l'un, d'un travail sur *les Mines du Laurion dans l'antiquité*, l'autre, d'une *Étude sur Théocrite*. Le prix Zappas a été attribué à M. Miliarakis, pour son *Histoire de l'empire de Nicée et du despotat d'Épire* (1204-1261).

M. Am. Hauvette lit le rapport présenté au nom de la Commission spéciale sur le concours de typographie grecque. Les diplômes sont distribués aux lauréats.

M. Max. Egger, trésorier, donne lecture, au nom de la Commission administrative, du rapport sur l'état des finances de l'Association.

Résultats du scrutin pour le renouvellement du Bureau et du tiers sortant des membres du Comité : premier vice-président, M. Eugène d'Eichthal; deuxième vice-président, M. Paul Girard; secrétaire, M. Am. Hauvette; secrétaire-adjoint, M. Puech; trésorier, M. Max. Egger.

Membres du Comité : MM. Maurice Croiset, Th. Reinach, P. Tannery, G. Schlumberger, Em. Legrand, P. Guiraud, V. Glachant.

*Le secrétaire,*
P. Girard.

---

# OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

*dans les séances de mars et d'avril 1899.*

---

OMONT. — **Manuscrits grecs datés,** récemment acquis par la Bibliothèque nationale. Extr.

— **Procès-verbal de la conférence internationale pour la conservation et la restauration des anciens manuscrits,** tenue à Saint-Gall. Extr.

PHARMAKOWSKY. — **Bacchylide et l'art attique du v^e siècle.** Saint-Pétersbourg, 1898. Extr. du *Journal du ministère de l'Instruction publique* (en russe).

— **Nouveau fragment de fresque mycénienne.** Paris, 1897. Extr. de la *Revue archéologique*.

— **Peinture murale de l'époque mycénienne.** Saint-Pétersbourg. 1897. Extr. des *Annales de la Société imp. arch. russe,* à Saint-Pétersbourg (en russe).

— **Mycènes et la Phénicie.** Moscou, 1897. Extr. de la *Revue philologique russe* (en russe).

— **Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople,** t. III.

**Périodiques divers.**

---

# NOUVELLES DIVERSES

## LE *CORPUS* DES INSCRIPTIONS GRECQUES CHRÉTIENNES

Parmi les desiderata les plus impérieux de la science historique, on a signalé depuis longtemps la rédaction d'un *Corpus* des inscriptions grecques chrétiennes, destiné à remplacer l'utile, mais très insuffisant, appendice de Franz qui est enfoui à la fin du *Corpus* de Bœckh. Ce recueil, réclamé par tous ceux qui ont pris une part sérieuse à la renaissance des études byzantines, va enfin entrer dans la voie d'exécution; mais les promoteurs de l'entreprise, éclairés par l'expérience, ont pensé qu'en attendant l'achèvement du *Corpus* définitif, œuvre de longue haleine, il fallait courir au plus pressé et satisfaire la légitime impatience des savants et des voyageurs par « une publication provisoire, rapide et économique », qui sera à la fois une pierre d'attente et l'instrument le plus efficace du monument projeté. Ce recueil provisoire contiendra, transcrits en caractères courants, tous les textes aujourd'hui connus, mais dispersés, et tous ceux qui viendront s'y ajouter par des recherches ultérieures. On se conformera à l'orthographe et à la ponctuation des originaux, sauf à les corriger en note. Chaque texte sera précédé d'un « état signalétique » sommaire et suivi d'un très bref commentaire, réduit aux indications chronologiques et paléographiques indispensables. Des *indices* développés et une introduction, à la fois historique et pratique, feront de ce recueil un manuel de l'épigraphie byzantine.

Cette publication intéressante doit s'accomplir sous la direction de l'École française d'Athènes, mais, comme le dit la notice du *Bulletin de correspondance hellénique*, que nous venons de résumer, elle ne peut réussir que par l'association de toutes les bonnes volontés. L'École fait donc appel au concours, non seulement de tous les savants compétents, mais des administrations, des musées, de tous ceux — prêtres de campagne, maîtres d'école, négociants, habitants instruits — qui peuvent et doivent lui servir de collaborateurs en lui envoyant des photographies, des estampages, ou, à défaut, des copies de textes épigraphiques chrétiens. La limite chronologique inférieure est, en principe, la conquête ottomane, mais cette limite n'a rien de rigoureux et il vaut toujours mieux, en pareille matière, pécher par excès que par défaut. Les communications doivent être adressées à la direction de l'École française d'Athènes ; elles seront, par ses soins, réparties entre M. Laurent, qui préparera les inscriptions d'Europe et d'Afrique, et M. Franz Cumont, à qui sont réservées les provinces d'Asie.

L'Association pour l'encouragement des études grecques, qui n'a jamais séparé dans ses sympathies la Grèce chrétienne et la Grèce antique, est heureuse de saluer et de recommander cette excellente entreprise ; elle joint son pressant appel à celui de M. Homolle et de ses distingués auxiliaires.

T. R.

---

# ADDENDA ET CORRIGENDA

---

Tome XI, p. 154. La correction ἡμιόλιον pour ἡμιτόνιον, proposée par M. Ruelle (Sextus Empir., *adv. Mus.*. § 51 = p. 758, 14), avait déjà été, à son insu, indiquée par Volkmann, *Plutarchi De Musica*, p. xix.

= N° 45, p. 88 (inscription de Tanagra). M. Bréal me signale une erreur évidente dans mon interprétation du mot ἐσσεῖμεν (l. 18 de l'inscription). Ici et ailleurs, ce n'est pas l'infinitif futur de ἐστί, mais l'infinitif présent de ἔξεστι. Le béotien, comme l'italien et le parisien (*esposition*, *espress*), change ἐξ en ἐσ ou ἐσσ (devant les voyelles). Déjà Hérodien avait signalé cette particularité. Cf. Meister, p. 285. — T. R.

---

# COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

*La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont* UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

*Si les auteurs ou éditeurs désirent faire hommage de leurs publications à l'Association pour l'encouragement des Études grecques, ils sont priés de les adresser directement à celle-ci (12, rue de l'Abbaye); mais, en ce cas, il n'en sera rendu compte dans cette bibliographie que s'ils en envoient* DEUX *exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

32. *ÆLII ARISTIDIS Smyrnaei quae supersunt omnia*, edidit *Bruno Keil*. Vol. II, Berolini, Weidmann, 1898. In-8°, XLII-472 p.

Le nombre des manuscrits qui nous ont conservé les textes anciens est souvent en raison inverse de leur mérite : un seul *Mediceus* nous a transmis l'*Orestie*, un seul les *Annales;* les 52 discours d'Aelius Aristide (et de ses pasticheurs) ont survécu dans plus de 200 exemplaires plus ou moins complets. Ces discours se divisent en deux groupes dont le premier comprend le Panathénaïque, les discours platoniques et les déclamations ; le second tout le reste. C'est cette seconde série que publie aujourd'hui M. Keil, dans un ordre qui n'est ni celui des éditeurs précédents, ni celui des manuscrits ordinaires, mais de quelques manuscrits remaniés par un reviseur intelligent et méthodique, notamment du ms. T. Comme, de l'aveu de Keil, cet ordre n'a pas l'autorité de l'âge, il eût mieux valu, à notre avis, conserver les numéros de Dindorf, auxquels on est habitué. Les principaux manuscrits collationnés par l'éditeur (en tout onze) sont : A, manuscrit écrit (vers 918) pour et revisé par l'archevêque Aréthas et partagé aujourd'hui en deux (Par. 2951, Laur. LX, 3); R = Vat. 1298, XI^e siècle ; Q = Vat. 1297, commencement du XII^e siècle; S = Urbin. 122, fin X^e siècle ; B = Bodl. Canon. 84, XII^e siècle; D = Laur. LX, 7, XII^e siècle ; U = Urb. 123, commencement du XIV^e siècle ; T = Laur. LX, 8, XI^e siècle. Ces manuscrits dérivent tous d'un même archétype, qui présentait des lacunes et des fautes nombreuses; la distinction des « familles » est rendue difficile par le

fait que les manuscrits ont été, dès une époque reculée, corrigés les uns à l'aide des autres. M. K. montre qu'il y a eu jadis deux collections de discours d'Aristide : l'une plus correcte et meilleure, l'autre plus longue et fautive. Les mss. A et R ont pour base la petite collection, enrichie d'un *choix* de la grande ; les autres manuscrits résultent d'une juxtaposition des deux collections. Dans ces conditions, la tâche de l'éditeur est forcément éclectique, et c'est aux conjectures que recouraient déjà, pour amender le texte, les scribes byzantins, souvent avec bonheur, parfois avec une audace singulière. Keil considère comme incurables beaucoup de passages, notamment dans les discours XVIII (μον. ἐπὶ Σμύρνῃ) et XXVI (discours sur Rome) ; du moins le texte n'a souffert ni d'interpolations ni de transpositions. Le nouvel éditeur a fait preuve, dans la constitution du texte, d'autant de diligence que de sagacité ; il reconnaît avoir profité largement des conseils de Kaibel et de Wilamowitz, promoteur de son travail. On lui sera reconnaissant, publiant un auteur aussi difficile, d'avoir joint à un apparat critique très riche quelques notes explicatives et l'indication de parallèles antiques. Après Bonini, Canter, Reiske et Dindorf, M. Keil a donc bien mérité d'Aristide et ce ne sera que justice si l'on cite désormais cet auteur d'après les pages et les paragraphes de la nouvelle édition. Supplions-le de réimprimer à la fin du premier volume les scholies si utiles et si peu connues.

H. G.

33. *ALBIN* (*Célestin*). *L'île de Crète*. Histoire et souvenirs. Paris, Sanard, 1898. In-8°, 241 p.

Sujet d'actualité traité avec une généreuse ardeur d'enthousiasme qui paraît avoir un peu nui à l'esprit critique de l'auteur. Qu'est-ce, par exemple, qu' « Athénée, chant XV » (p. 29) et encore (p. 30) les « Dattiliens » ? L'époque moderne est étudiée avec un peu plus de soin, et l'on saura gré à l'auteur d'avoir reproduit quelques documents intéressants relatifs à l'expédition de 1669, des vues et plans de villes crétoises, etc. Mais c'est une grosse erreur de prétendre que les musulmans de Crète viennent « pour la plupart » du continent asiatique (p. 35).

PHILHELLÈN.

34. *ARNIM* (Hans von). *Leben und Werke des Dio von Prusa*. Berlin, Weidmann, 1898. In-8°, 524 p.

Cette fin de siècle, où nos conférenciers à la mode parcourent l'Europe, traversent l'Atlantique et dirigent les consciences au moins autant que les confesseurs, était faite pour comprendre et apprécier le plus sympathique des sophistes ambulants de l'époque impériale. M. d'Arnim, dont l'édition critique des discours de Dion est dans toutes les bibliothèques savantes, nous présente aujourd'hui une biographie très documentée, très intéressante de son auteur favori. Sans doute il pêche quelquefois par trop de complaisance pour Dion : il a des explications trop subtiles pour le laver du reproche de répétition, de contradiction, de vanité ; au sujet des dates et de la tradition manuscrite des discours, il veut en savoir trop long et abuse, par suite, de l'hypothèse. Même sa division tripartite de la vie de Dion — sophiste avant l'exil, professeur pendant, philosophe après — sent un peu l'artifice. En somme, toutefois, la figure de ce rhéteur-philosophe, selon la formule de Cicéron et de Quintilien, se dresse bien en pied ; elle est vivante, et, dans ses grandes lignes, vraie. Que peut-on demander de plus à un biographe ? Et l'on appréciera singulièrement les chapitres introductifs où M. d'Arnim, élargissant son cadre, nous retrace l'évolution de la sophistique et les théories

éducatives des cyniques, maîtres de Dion Bouche d'Or.

Auguste MICHEL.

35. *ARISTOTELIS Parva Naturalia.* Recog. *G. Biehl.* Bibl. Teubneriana, 1898. In-12, XVII-168 p.

Bonne édition critique fondée en première ligne sur le Paris. 1853 (xe siècle) et, à son défaut, sur les manuscrits de Bekker. Les deux familles de manuscrits représentent deux recensions différentes, dont la première se distingue par un langage plus concis et parfois plus rude ; je ne suis pas sûr que M. Biehl ait eu toujours raison de la préférer, ni que le texte n'appelle encore quelques corrections. Ainsi dans le περὶ αἰσθήσεως, p. 443 a, 20, ne faut-il pas écrire οὐ πᾶσιν ἀλλὰ τοῖς ἀνθρώποις καὶ τῶν ἐναίμων <τισί> οἷον, etc.? τισι écrit TICI aura péri devant OION. L'annotation critique est très, trop abondante peut être. L'index très complet mérite de vifs éloges, mais à la p. xv de la préface le commentateur d'Aristote est appelé *Thyrot* au lieu de *Thurot.*

H. G.

36. *BISCHOFF (Ernst Friedrich). Das Lehrerkollegium des Nicolaigymnasiums*, 1816-1896. Leipzig, Dürr, 1897. In-4°, 76 p.

Nous signalons ce très consciencieux recueil de bio-bibliographies en raison d'un grand nombre de noms qui intéressent les études grecques, entre autres ceux de Nobbe, Frotscher, Forbiger, Funkhänel, Gebauer, Jacobitz, Hultsch, Lipsius, Gerth, Preuss, Jacoby, Meister, Sigismund, Brugmann, Patzig, les deux Baunack, Hildebrandt, sans oublier le rédacteur lui-même, l'auteur bien connu des *Fasti graecorum antiquiores.*

T. R.

37. *CALLIMACHI Hymni et epigrammata.* Iterum edidit *U. de Wilamowitz-Mœllendorff.* Berolini, Weidmann, in-8°, 68 p.

M. de Wilamowitz-Mœllendorff avait publié en 1882 une première édition de Callimaque. Celle-ci en diffère quant au texte par un emploi plus discret des leçons conjecturales (au vers III, 243 il écrit maintenant avec von Jan ῥήσσωσιν) et l'indication plus exacte de leurs véritables auteurs. L'intérêt de ce nouveau travail est surtout dans la préface, où l'éditeur rectifie et complète ainsi ses vues sur le *stemma* des manuscrits des hymnes de Callimaque :

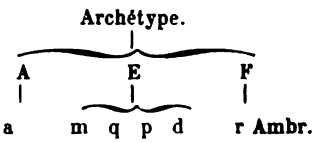


AEF sont perdus.

a = Vat. 1691.

m = Matritensis N 27 ; q = Mutinensis III E 11 ; p = Parisinus Suppl. 1095 ; d = édition de Lascaris (1494) probablement d'après le Laur. 32, 45.

r = Athous Laurae 587. Ambr. = Ambrosianus B 98 (Milan).

M. W. a pu profiter d'une collation de l'Athous par Fredrich et établir ainsi l'existence certaine d'un troisième « fils » de l'archétype. — Le texte des épigrammes repose sur une collation nouvelle du Palatinus. On se demande pourquoi au n° 24 (AP. IX, 336), M. Wilamowitz hésite à écrire ἄνδρ' ἱππείωι. — Qu'il me soit permis, à l'occasion du vers 236 de l'hymne III, de lui signaler une très curieuse statuette en bronze — appartenant à Mme de B. — d'Apollon porte-lyre, datant des environs des guerres médiques, avec l'inscription τᾶς Ἀρτάμιτος ἀποδόμιον τᾶς ἡμέρας ; provenance : Aléa d'Arcadie.

H. G.

7. *DION CASSIUS. Cassii Dionis Cocceiani... quae supersunt* ed. *U. Ph. Boissevain*. Vol. II. Berolini, Weidmann, 1898. In-8°, XXXI-690 p.

Le second volume du Dion Cassius de Boissevain mérite les mêmes éloges que le premier (*Revue*, IX, 318). Il comprend les livres 41-60 dont le texte repose en majeure partie sur le Laurentianus et (depuis 44) sur son jumeau le Marcianus. Cependant le Laur. nous quitte dès le livre 50, le Marcianus est extrêmement mutilé à partir du livre 55; d'où la nécessité de recourir, pour combler les lacunes, à l'épitomé de Xiphilin dont les 16 manuscrits sont soigneusement étudiés dans la préface et ramenés à 2 (Vat. 145, Coislin. 320); il faut y ajouter le manuscrit utilisé par le copiste érudit du Laur. 70, 10 de Dion Cassius. B. démontre une fois de plus par des preuves décisives que ce 2e Laurentianus *en ce qui concerne Dion* n'a pas de valeur originale : c'est de son crû que le copiste a tiré des corrections souvent téméraires qu'il apporte au texte du Laur. A ou du Marcianus, et c'est être dupe que d'y voir une tradition indépendante. Ainsi dans le passage XLIII, 35, 4 où le Laur. A donne un texte incompréhensible (ἄλλη τε γὰρ τὸ δαιμόνιον ἔν τε ὀλιγωρίαι αὐτὸ ἐποιήσατο), la leçon du Laur. B (ἀλλ' ὅ γε Πομπήιος, etc.) est sans valeur; la vraie leçon a été rétablie par Kuiper (ἀλλ' ἦγε γάρ τὸ δαιμ., etc.). Kübler (1) compare avec raison XLVIII, 1, 1 : καὶ τὸ δαιμόνιον ἦγε. Il faut louer le soin irréprochable avec lequel B. a collationné ses manuscrits, la sagacité avec laquelle il a corrigé un certain nombre de fautes qui avaient échappé à ses prédécesseurs; dans plusieurs cas, d'excellentes corrections lui ont été proposées par ses amis Naber, Kuiper et van Herwerden. Bien rares sont les passages où B. a introduit ou conservé dans le texte une leçon sûrement mauvaise; Kübler a signalé les principaux. Le plus choquant est XLI, 4, 3 où Boissevain conserve le monstrueux *neutre* (!) ἐποίησε τοῦτον en se référant à Blass-Kühner, I, 606. L'explication de la faute, proposée par Kübler, est possible, mais j'aimerais autant écrire T<OI>OYTON ou τοιοῦτόν τι : c'est là que le renvoi à Blass serait justifié. Deux excellents spécimens phototypiques du Laur. et du Marc. terminent et embellissent le volume.

T. R.

(1) *Berl. Phil. Woch.*, 26 nov. et 3 déc. 1898, où l'on trouvera (col. 1509 suiv.) plusieurs conjectures nouvelles et plausibles.

8. *DRERUP (Engelbert). Ueber die bei den attischen Rednern eingelegten Urkunden*. (Extrait du 24e suppl. des *Jahrbücher f. class. Phil.*) Leipzig, Teubner, 1898. In-8°, p. 223-365.

Travail d'ensemble qui résume et complète les nombreuses études de détail parues sur cet important sujet. La première partie s'occupe des textes de lois, classés par catégories, la seconde des documents judiciaires. Il est fâcheux que dans le commentaire de la loi de Dracon (à propos du *C. Macart.* 57) l'auteur n'ait pas pu connaître la restitution des l. 15-16, donnée par les éditeurs des *Inscr. juridiques grecques* (II, 2); du moins s'accorde-t-il avec eux (et Philippi) pour lire μέχρ(ι) ἀνεψιότητος; mais il se trompe sûrement en identifiant cette formule avec ἐντὸς ἀνεψσ. de la l. 21 : celle-ci signifie en deçà (et non compris) le degré de cousin, celle-là jusque (et y compris) ce degré. En général on se rangera à l'avis de l'auteur — c'est-à-dire à la *vox communis* — sur l'authenticité ou la fausseté des lois citées ; mais on sera moins charmé de la plupart de ses conjectures verbales. Au sujet des témoignages insérés dans les discours, M. Drerup a fait œuvre de critique pé-

nétrant et original; je ne puis le suivre dans les discussions de détail, il n'y est pas toujours convaincant (j'avoue mon scepticisme sur bon nombre de μαρτυρίαι), mais toujours ingénieux et instructif. Enfin, on lui saura gré d'avoir dressé une liste des noms propres mentionnés dans ces documents qui se retrouvent dans les inscriptions contemporaines; celles-ci permettent même quelquefois de rectifier la tradition des manuscrits (aux exemples cités par Drerup, ajouter, avec Kirchner, Χαιρή-τιος — non Χαιρέτιμος — Χαιριμένους Πιτθεύς; CIA. II, 1007, col. IV, 24 = Dem. *C. Conon*, 31). En somme, très utile et recommandable contribution à l'étude du droit attique et des orateurs.

H. G.

9. *FUEHRER* (*Joseph*). *Forschungen zur Sicilia Sotterranea*. Extrait des *Abhandlungen* de l'Académie de Bavière (XX, 3). Munich, Franz, 1897. In-4°, 14 pl. 192 p.

Les catacombes chrétiennes creusées dans le sol de l'Achradine délaissée ont été explorées dès le XVII^e siècle par Mirabella, puis, de nos jours, par Cavallari et Orsi. M. Führer a profité des travaux de ses devanciers, mais il les a poussés plus loin, et on lui doit la première étude vraiment systématique des trois catacombes principales (S. Giovanni, Vigna Cassia, S^a Maria di Gesu) au point de vue topographique et architectural. Les catacombes, dont, au prix d'énormes labeurs, il a levé des plans exacts et complets et pris de nombreuses photographies, sont un réseau de couloirs dans les flancs desquels sont creusées des niches de dimensions variables, *loculi, arcosolia, cubicula*. A San Giovanni, la nature calcaire du terrain a permis d'élargir ces couloirs beaucoup plus qu'à Rome, et le roc a pu être attaqué de plain pied grâce aux cavités naturelles creusées à sa base. Ce cimetière est aussi remarquable par sa belle avenue centrale et ses imposants vestibules circulaires à dôme, dans l'un desquels Cavallari trouva en 1872 le magnifique sarcophage sculpté d'Adelphia, femme du comte Valerius. Les deux autres catacombes, creusées dans le tuf à une époque apparemment plus ancienne (III^e siècle), sont d'une structure à la fois plus compliquée et plus mesquine; à S^a Maria on a utilisé un ancien aqueduc. La décoration intérieure, incrustations, mosaïques, peintures, a laissé peu de traces. La plupart des objets portatifs ont été transférés au Musée ; il ne reste en place que les inscriptions peintes et les graffites. Tous ces débris sont inventoriés, et, en partie, republiés par M. Führer qui a également amélioré le texte de nombreuses inscriptions et entrepris de classer chronologiquement les monogrammes et les formules. Ce travail, si approfondi qu'il soit, n'est que le prélude d'un plus grand ouvrage pour lequel l'auteur a réuni des matériaux considérables dans 70 nécropoles siciliennes. Souhaitons l'achèvement et la publication, sous les auspices de quelque académie, de ces utiles recherches.

T. R.

10. *JANNARIS* (*A. N.*). *An historical greek grammar...* London, Macmillan, 1897. In-8°. XXXVIII-737 p.

Il faut d'abord louer chez l'auteur le beau courage de son entreprise, ensuite les immenses lectures qu'elle représente, enfin, *last not least*, l'exécution matérielle que je ne craindrai pas d'appeler admirable et qui doit sans doute beaucoup au libéral patronage du marquis de Bute, dont le nom est inscrit au frontispice. Le côté faible, très faible de l'ouvrage, est aussi celui dont on se serait passé le plus facilement : l'exposé de la langue antique. Non seulement M. Jannaris ignore systématiquement les dialectes et commet, dès qu'il en parle,

les plus graves erreurs, mais il retarde de cinquante ans en ce qui concerne la distinction de l'accent tonique et de l'*ictus* ; les § 85 suiv. et les appendices 1 et 2, consacrés à ce sujet, sont positivement attristants; les corrections qu'il propose à certains textes (p. ex., p. 520 à un texte d'Aristoxène) sont de la plus malheureuse témérité. Au point de vue scientifique, l'intérêt du livre est tout entier dans les nombreux articles consacrés à la genèse du néo-grec et aux phénomènes qui, dès l'époque ancienne et moyenne, annoncent sa venue. Tout n'est pas exact dans les vues de l'auteur; il exagère beaucoup les différences qui existaient entre la langue parlée et la langue écrite des anciens ; il recule démesurément, par une interprétation tendancieuse, la date de certains changements phonétiques ou morphologiques. Mais les matériaux réunis dans le domaine de la κοινή conservent toute leur valeur ; ils ont seulement besoin d'être complétés notamment en ce qui touche les papyrus et les inscriptions, comme l'a montré récemment Dieterich, dont l'ouvrage est, à beaucoup d'égards, un complément de celui-ci.

ROMÉO.

11. *Ioannis Laurentii LYDI Liber de ostentis et Calendaria graeca omnia.* Iterum edidit Curtius *Wachsmuth.* Accedunt epimetra duo de cometis et de terrae motibus. Bibl. Teubneriana. 1897, LXXII-366 p.

Après plus de trente ans écoulés depuis sa première publication, M. Wachsmuth n'a rien négligé pour rendre cette réédition plus correcte et plus complète sous tous les rapports. En ce qui concerne le texte de Lydus, aux secours offerts par le célèbre Casaolinus de Paris (Suppl. gr. 257), dont les lacunes ont été si admirablement comblées par Hase, et par les extraits des manuscrits d'Italie, sont venus s'ajouter les extraits du Matritensis découvert par Graux et Martin et du Par. suppl. 20 signalé par Wünsch. Dans les *epimetra* (fr. divers sur les tremblements de terre et les comètes) un fragment ci-devant anonyme paraît maintenant, grâce à Engelbrecht, sous le nom d'Héphestion. Le nombre des *calendriers* stellaires s'est augmenté de cinq ; celui de Ptolémée voit son texte amélioré par des collations nouvelles et d'excellentes conjectures de Unger. Les index et la préface sont également plus développés. Dans celle-ci on lira avec intérêt les observations sur les sources de Lydus, dont on s'est longtemps exagéré la valeur et l'ancienneté ; le Byzantin superstitieux et retardataire n'est que l'écho des astrologues décadents du IIIe et du IVe siècle après J.-C.

H. G.

12. *MORITZ (Heinrich). Die Zunamen bei den byzantinischen Historikern und Chronisten.* I Teil. Prog. du gymnase de Landshut 1896-1897. In-8°, 55 p.

Étude préparatoire pour un lexique des noms propres byzantins, un des *desiderata* de la science. Les soigneuses statistiques de l'auteur établissent dès à présent que l'onomastique byzantine n'a conservé, dans les noms de famille, qu'un faible pour cent des éléments antiques et les a remplacés par des radicaux nouveaux, en grande partie empruntés aux peuples étrangers. L'usage des noms de famille est fixé au Xe siècle, les sobriquets disparaissent à peu près au XIIIe siècle.

ALEXIS.

13. *MYTHOGRAPHI GRAECI. III, 1. PSEUDO ERATOSTHENIS Catasterismi*, rec. *Alex. Olivieri.* Bibl. Teubneriana, XVIII-75 p., in-8°, 1897.

M. Olivieri n'a ni tranché ni même discuté à nouveau la question vive-

ment débattue de l'origine de ce petit ouvrage, qui porte, probablement à tort, le nom d'Ératosthène. Il s'est contenté d'en donner un texte aussi correct que possible d'après les cinq manuscrits, tous malheureusement du xv^e siècle, dont deux ont été collationnés par lui pour la première fois (Laur. XXVIII, 37 et Ven. 444). Nous gagnons à cette collation un nouveau fragment d'Hésiode, sur le souper de Lycaon (p. 10, 6), un autre des Ἰδιοφυεῖς d'Archélaos, etc. Plusieurs corrections ont été empruntées aux scholies des *Aratea* de Germanicus, qui puisent à la même source que notre opuscule ; mais le texte même de ces scholies — ou du moins des passages parallèles — doit toujours être cherché dans l'édition des Catastérismes de Robert (Berlin 1878).

H. G.

14. *Ioannis PHILOPONI de Opificio mundi* libri VII, recensuit Gualterus *Reichardt*. Bibl. Teubneriana, 1897. In-12°, xvi-343 p.

L'ennuyeux commentaire de Philopon sur le premier chapitre de la Genèse a été mal édité par Corderius en 1630 et réimprimé avec quelques coquilles dans la Bibliothèque de Gallandi (t. XII). Reichardt a soigneusement collationné l'unique manuscrit (de Vienne) et nous offre, en conséquence, un texte très amélioré ; ses conjectures, peu nombreuses, sont généralement excellentes ; il faut aussi le remercier d'avoir identifié la plupart des citations de son auteur et fixé la date de l'ouvrage (entre 546 et 549). On trouvera quelques bonnes corrections supplémentaires dans un article de Kroll (*B. Ph. Woch.*, 21 mai 1898). — Cette édition inaugure une série « d'auteurs sacrés et profanes » publiés sous les auspices de l'Université d'Iéna : puisse-t-elle tenir les promesses de ce début !

H. G.

16. *POHLENZ* (*Maximilianus*). *De Posidonii libris* Περὶ παθῶν. Extrait du 24^e supplément des *Jahrbücher für class. Philologie*, p. 537-633. Leipzig, Teubner, in-8°, 1898.

M. Pohlenz a très habilement essayé de restituer, d'après les extraits conservés par Galien (περὶ τῶν καθ' Ἱπποκράτην καὶ Πλάτωνα δογμάτων), le plan du 1^er livre du Περὶ παθῶν de Posidonius. Ce livre se résumait en une vigoureuse réfutation de la thèse de Chrysippe qui voyait dans les passions des « jugements » et les refusait, en conséquence, aux bêtes. Posidonius montrait que cette thèse est contraire aux faits, comme aux autorités stoïciennes elles-mêmes (Zénon, Cléanthe), et qu'il faut en revenir à la distinction platonicienne de l'élément rationnel et passionnel dans l'âme. M. Pohlenz n'est arrivé à ce résultat que par une analyse minutieuse et pénétrante, mais souvent obscure, des différentes sources du traité de Galien. Chemin faisant, il donne d'utiles indications sur les éléments *posidoniens* dans le *De ira* de Sénèque et dans Némésius. Des monographies de ce genre font impatiemment désirer le travail d'ensemble qu'attend toujours la grande figure de Posidonius. Ne se trouvera-t-il pas un docteu ès lettres pour l'entreprendre ?

Auguste MICHEL.

16. *POTTIER* (*Edmond*) 1. *Catalogue des vases antiques de terre cuite du Musée du Louvre*. 1^re partie : les Origines. Impr. réunies, 1896. In-12, 238 p. — 2. (Album). *Vases antiques du Louvre*. Salles A.-E. Les origines. Les styles primitifs. Écoles rhodienne et corinthienne. Hachette, 1897. In-4°, 59 p. et 51 pl.

On peut contester — et pour notre part nous n'admettons qu'à titre pro-

visoire et sous d'expresses réserves — le principe qui a présidé à l'arrangement et à la description des collections céramiques du Louvre : ce principe est l'ordre géographique des provenances, en entendant par là non le lieu de la fabrique, qui est trop souvent inconnu, mais celui de la trouvaille. Cette méthode a l'inconvénient de réunir ce qui doit être séparé et de séparer ce qui doit être réuni ; elle peut être intéressante pour l'histoire du commerce, elle ne satisfait pas l'historien de l'art ; nul ne songerait à l'appliquer aux séries monétaires si ce n'est, bien entendu, pour les pièces « incertaines » ; pourquoi donc la perpétuer pour les séries céramiques ? Sous le bénéfice de cette observation générale, on ne peut que louer et le charmant catalogue paru il y a déjà quatre ans, et l'Album qui en est l'utile complément. M. Pottier a réuni ici, sur 50 planches, 340 vases choisis exclusivement parmi les inédits ; la plupart sont exécutés en *simili*, procédé un peu gris, parfois un peu déformant, mais qui a le double avantage de l'économie et de la sincérité. Ces vases, exposés dans les salles A-E, n'appartiennent pas encore à la plus belle période de l'art grec ; ils font défiler sous nos yeux l'histoire de la céramique gréco-italiote depuis ses origines jusqu'aux environs du VIe siècle ; leur intérêt archéologique est donc supérieur à leur intérêt artistique. Néanmoins, même pour l'artiste ou l'amateur, l'étude en est pleine d'attraits ; comment ne pas s'attacher à suivre les développements progressifs et même les déviations capricieuses de l'arbre qui portera, cent ans plus tard, une si admirable moisson de fleurs et de fruits? Cette étude, sous la direction d'un guide tel que M. Pottier, devient aussi facile qu'instructive ; sa science, originale, profonde et tout à fait dénuée de pédantisme, se relève de finesse et de goût. Il a résolu ce problème où tant d'autres ont échoué : faire un catalogue qui puisse à la fois se consulter sur place et se lire avec agrément dans le cabinet.

T. R.

17. *SCALA* (*Rudolf von*). *Die Staatsvertræge des Altertums*. 1ter Teil. Leipzig, Teubner, 1898. In-8°, XIII-226 p.

L'idée première d'un recueil des traités antiques appartient à Egger, dont M. de Scala aurait dû rappeler l'ouvrage paru en 1866. Le nouveau recueil, beaucoup plus complet, trop complet même à notre sens, se divise en quatre parties : traités à date certaine ; à date incertaine ; traités inégaux (?), suspects ou de caractère douteux (?) ; fragments de traités. Cette division n'est guère pratique et nous souhaiterions que l'auteur eût allégé son *Corpus* en supprimant tous les traités connus seulement par une brève et insignifiante allusion d'un historien. On se fût volontiers passé également des traités babyloniens, égyptiens et assyriens réunis sous les 17 premiers numéros : l'auteur y étale une érudition qui ne lui appartient pas et dont ses lecteurs ne pourront vérifier la solidité. Je n'ai pas constaté beaucoup de lacunes (j'ignore cependant pourquoi M. de Scala a passé sous silence la symmachie attico-ionienne de 478 avant J.-C., Aristote, *Rép. ath.*, 23) et le texte des traités est établi avec soin d'après les dernières éditions, et même, pour les inscriptions, d'après les dernières lectures de l'auteur ou de Wilhelm ; mais, sans compter les fautes d'impression encore trop nombreuses, les commentaires laissent souvent à désirer. Les monnaies d'Éleusis ne datent pas du VIIe siècle (p. 16), mais de la fin du Ve ; dans les traités entre Rome et Carthage (nos 41 et 202), le Beau promontoire doit être cherché en Égypte et non en Afrique ; le bronze du traité entre Œantheia et Chaleion (no 58) est entré au Musée Britannique ;

le n° 142 a été conclu avec Kios, et non Ikos, et date de 406, non de 377; dans Justin IX, 2, 1 (texte cité au n° 211) il faut lire *auxilium* et non *Massiliam* (sic !), etc. Nous espérons que les prochains fascicules seront revisés avec plus de soin.

T. R.

18. (*MÉLANGES SUSEMIHL.*) *Festgabe für Franz Susemihl.* Leipzig, Teubner, 1898. In-8, 93 p.

Ce mince volume est offert à l'éminent historien de la littérature alexandrine à l'occasion de son 70e anniversaire (nous apprenons à cette occasion que le total de ses écrits s'élève à 11,000 pages!). La dédicace porte 17 noms, mais le volume ne contient que trois mémoires. *Wellmann* démontre que Dioscoride n'a pas, comme on l'a longtemps cru, utilisé Théophraste : il ne le cite que deux fois, à travers Sextius Niger, et ses descriptions sont souvent plus abondantes que les passages parallèles de Théophraste. Il est donc à présumer que les deux auteurs, ainsi que Nicandre qui se rencontre souvent avec Dioscoride, ont puisé à une même source, qui serait les Ῥιζοτομικά de Dioclès de Carystos, médecin célèbre du IVe siècle. En terminant, Wellmann réunit les fragments de ce père de la botanique scientifique et essaie d'élucider la nature de ses relations avec l'Académie. *Schmekel* a longuement réfuté la thèse peu connue de Sepp qui voulait retrouver l'influence d'Ænésidème dans de nombreux passages de Cicéron et notamment dans la 2e partie des premiers Académiques. *Knaack*, dans une très ingénieuse et solide dissertation sur Héro et Léandre, a reconstitué autant que faire se peut l'αἴτιον présumé de Callimaque, source commune des poèmes d'Ovide et de Musée, et finement apprécié le mérite littéraire de ceux-ci. (M. Ehwald a montré (1) que les peintures pompéiennes permettent de récupérer encore quelques traits du poème original.) Quant à la dérivation proposée pour Héro et sa lampe — Hérophile, la sibylle d'Erythrée, et son panier à feu — elle paraît bien sujette à caution. Dans Ampélius 8, 16 *Argyro* ne viendrait-il pas simplement de ἐν ΑΒΓΔΩ?

A. M.

19. *TERDJUMAN EFFENDI. Grecs et Turcs.* Marseille, Aubertin, 1899. In-8°, xv-340 p.

Parmi les dix-sept articles qui composent ce recueil nous signalerons comme particulièrement intéressants pour nos lecteurs l'étude sur les colonies crétoises dans l'île de Corfou — reconnaissables aux noms de lieux et de familles, — le pittoresque récit d'un épisode maritime de l'insurrection de 1821 (exploit d'André Stamataris, tiré « des mémoires inédits d'un marin grec »), l'histoire résumée de Chios sous la domination ottomane, enfin les chapitres intitulés *Les Grecs de l'Asie-Mineure* et *Le premier siège de Constantinople par les Arabes*. La petite nouvelle *Mikhalis et Aisché* est aussi un piquant tableau de mœurs crétoises à l'époque où la différence de religion ne constituait pas entre des amoureux un fossé aussi infranchissable que de nos jours. L'auteur de ces études est un membre respecté de la colonie hellénique de Marseille qui a cru devoir s'abriter sous un pseudonyme; c'est un patriote convaincu, vibrant, souvent passionné, mais chez qui — suivant l'observation de son préfacier M. Derepos — l'amour de son pays n'exclut pas l'amour de la vérité.

PHILHELLÈN.

(1) *Berl. Phil. Woch.*, 16 juillet 1898.

20. *THÉOTOKAS* (*Michel*). Νομολογία τοῦ οἰκουμενικοῦ πατριαρχείου. Constantinople, imprimerie du Néologos, 1897. In-8°, 519 p.

On a réuni et classé dans ce volume les principales décisions rendues dans ce siècle en matière civile, canonique et de procédure par les deux tribunaux ecclésiastiques les plus élevés de l'Église grecque : le Synode et le Symboulion (institué en 1862). L'introduction renseigne sur la composition et la procédure de ces deux tribunaux. Les matières sont groupées dans une série de chapitres qui se suivent selon l'ordre alphabétique; chaque chapitre est subdivisé en paragraphes dont un sommaire préalable indique le contenu; on regrette l'absence d'une table des matières raisonnée dont l'index ne tient pas lieu. Cette jurisprudence mérite d'autant plus d'attirer l'attention des juristes que le droit codifié en vigueur (l'Harménopule) est devenu notoirement insuffisant. Quoique l'ouvrage, d'après son titre, soit contenu dans les limites du siècle, l'auteur a cependant accueilli quelques décisions du siècle précédent, qui ne sont pas les moins curieuses, surtout sous le rapport de la langue. Il est aussi intéressant pour l'historien de voir comment sur plusieurs questions importantes (par exemple les mariages mixtes, p. 354 suiv.) la jurisprudence a évolué dans un sens libéral, sans s'arrêter même aux interdictions des conciles œcuméniques; l'esprit politique ne perd jamais ses droits dans l'église orthodoxe.

ROMÉO.

21. *TOEPFFER* (*Johannes*). *Beiträge zur griechischen Altertumswissenschaft.* Berlin, Weidmann, 1897. In-8°, XVI-384 p.

Jean Toepffer, né à Dorpat, professeur à Bâle, a été enlevé prématurément à la science en 1895, à l'âge de trente-cinq ans. Il laissait un livre excellent, *Attische Genealogie*, qui est entre les mains de tous les savants et qui mériterait d'être tenu au courant des progrès de l'épigraphie. Sa thèse doctorale, *Quaestiones Pisistrateae*, avait aussi été appréciée des connaisseurs. Ses amis ont réuni ici, avec cette thèse, une vingtaine de dissertations parues dans divers périodiques ou dans l'Encyclopédie de Pauly Wissowa (art. *Achaia*); les plus remarquables concernent les origines de l'histoire attique, terrain de prédilection de l'auteur. On y retrouve l'érudition précise et pénétrante, la dialectique serrée, parfois un peu âpre, qui caractérisaient sa manière. Trois morceaux sont inédits; ce sont des leçons sur les débuts de la démocratie athénienne, sur Athènes après la mort d'Alexandre et sur les mystères d'Éleusis. On y a joint des notes intéressantes, quoique assez informes, sur Lycurgue (de Sparte). Une biographie due à Kern, un index dressé par Hiller, un portrait, d'aspect un peu morose, complètent ce monument élevé par de pieuses mains à la mémoire du regretté savant.

T. R.

*Le rédacteur en chef-gérant*, TH. REINACH.

Le Puy, imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.

# ÉTUDES SUR LA VIE MUNICIPALE DE L'ASIE MINEURE

## SOUS LES ANTONINS

SECONDE SÉRIE

### LES OFFICES PUBLICS

Nous avons montré déjà (1) comment étaient désignés les fonctionnaires, choisis par le sénat, et dans la nomination desquels le peuple n'intervenait que par une ratification sommaire; nous avons montré aussi (2) quelle position dominante ces fonctionnaires, ou du moins quelques-uns d'entre eux (3), occupent maintenant vis-à-vis des assemblées populaires. De tels faits indiquent que de graves altérations se sont introduites dans la conception de la fonction publique : ce ne sont pas des modifications isolées.

La vieille distinction subsiste, théoriquement, entre les ἀρχαί d'une part, les liturgies et ὑπηρεσίαι de l'autre (4). Mais il

(1) Voir *Revue des Études grecques*, 1895, p. 214, n° 2. A Cyzique, le sénat ne possédait peut-être pas ce droit de présentation : un mystarque s'y vante d'avoir été appelé à diverses fonctions, πολλῶν προβληθέντων (*Ath. Mitth.*, IX, p. 19). Mais Cyzique occupe une place à part par sa fidélité aux anciennes institutions (voy. *Revue*, 1895, p. 220).

(2) *Ibid.*, p. 210.

(3) Les membres du *Directoire* (voy. *infra*, A).

(4) Les mentions abondent de personnages ἄρξαντες τὰς πλείστας ἀρχὰς καὶ λειτουργίας (*CIG.*, 3462, Smyrne), bienfaiteurs de leur patrie dans toutes les *archai*, liturgies, agonothésies, *epidoseis* (Le Bas-Wadd., III, 1601 *a*, Aphrodisias);

serait malaisé de tracer la ligne de démarcation entre les différentes classes de fonctions, et les inscriptions montrent qu'il régnait à cet égard, dans les esprits, la plus grande confusion (1) ; les mots n'ont plus de valeur rigoureuse. — Cette division répond sans doute, grossièrement, dans l'ensemble, à la classification latine des *honores* et des *munera ;* mais nous ne pouvons appliquer sans réserves aux institutions grecques les définitions du Digeste, même celles qui sont rapportées au nom d'un jurisconsulte d'origine sans doute hellénique, comme Callistrate : « Honor municipalis », dit-il (2), « est administratio rei publicae cum dignitatis gradu, sive cum sumptu sive sine erogatione contingens... Publicum munus dicitur quod in administranda re publica cum sumptu sine titulo dignitatis subimus (3). » Le *munus* impose toujours une charge financière, l'*honor* peut ne pas l'imposer : la véritable séparation existe, en Asie, entre les offices onéreux et les offices non onéreux. Mais le *munus* se distingue encore de l'*honor* en ce qu'il impose des charges sans conférer la *dignitas;* ici nous sommes en présence d'une notion romaine, fort éloignée des nuances de la conception asiatique : celles des ἀρχαί qui comportent des dépenses ne se distinguent en rien des liturgies, elles s'opposaient ensemble au groupe des pouvoirs de commandement. Les classifications rigoureuses des juristes latins ne doivent être

on se vante de descendre de προγόνων ἐν ἀ. καὶ λ. γεγονότων (*BCH.*, 1890, p. 606). Cf. ἄνδρα ἀρχικὸν καὶ λειτουργόν (*BCH.*, 1890, p. 610, Aphrodisias; ἀρχὰς καὶ ὑπηρεσίας πάσας τελέσαντα (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 180, n° 10, Iasos), etc.

(1) A Nysa, M. Apollonios avait été secrétaire du peuple, panégyriarque, stratège, paraphylax, etc. ; c'est après ces *liturgies* (ἐπὶ ταῖς φθανούσαις λειτουργίαις) qu'il devint premier archonte (*BCH.*, 1883, p. 272). Les termes d'un autre décret de la même ville sont plus significatifs encore : T. Aelius Alcibiade fonde une stéphanéphorie perpétuelle, de façon à ce que ὅταν μηδεὶς... τῶν πολειτῶν τῶν ὀφειλόντων τὴν ἀρχὴν ταύτην ἀναδέχεσθαι δυνατὸς εὑρεθῇ,.... ἄπαυστον ἔχωμεν τὴν λειτουργίαν... » (*BCH.*, 1885, p. 128, l. 44 et suiv.). Les jurisconsultes latins (voir plus loin le texte de Callistrate) ont connu l'*honor municipalis* grevé d'obligations financières (*cum sumptu*) : mais ici ἀρχή et λειτουργία sont à peu près synonymes.

(2) Digeste, L, 4, 14.

(3) Voy. sur la question des *munera* et des *honores*, Karlowa, *Röm. Rechtsgeschichte*, I, p. 605 et suiv.

appliquées aux pays helléniques qu'avec la plus grande circonspection ; car, non seulement les mœurs municipales latines sont étrangères à la Grèce, mais les cités grecques de l'âge impérial n'ont plus, au sens strict du mot, de droit public. Nous ne chercherons donc pas dans le Digeste un principe de classement pour les charges municipales ; si importantes que ses distinctions aient pu être dans la pratique (notamment en ce qui concerne les *excusationes*), il n'indique guère que le point de vue de l'administration romaine. On restera dans la vérité, en disant que tous les offices publics étaient ou pouvaient devenir onéreux et obligatoires, c'est-à-dire liturgiques, à la seule exception des magistratures *politiques* supérieures (l'archontat et le secrétariat du peuple), auxquelles eût dû être réservé le nom d'ἀρχαί (1). Les charges pécuniaires d'une quasi-liturgie pesaient sur la plus grande partie des honneurs municipaux.

Le fait, en effet, qui domine tous les autres, c'est qu'aux anciennes conditions d'accès aux emplois publics s'est substituée la considération exclusive de la richesse. Il n'existe plus de conditions d'âge, de sexe ou même de nationalité : les honneurs municipaux sont accessibles aux étrangers (2), aux femmes (3) et aux enfants (4) : c'est un spectacle caractéristique que celui de

(1) Pline fait preuve d'un sentiment juste de cette situation en employant (X, 78) le terme de *minores magistratus* qui englobe sans doute tous les offices publics inférieurs aux grandes magistratures politiques.

(2) Un habitant de Laodicée est prêtre de Rome et d'Auguste à Cymé (*CIG.*, 3524) ; un homme de Mastaura exerce le même sacerdoce à Nysa (*CIG.*, 2943).

(3) P. Paris, *Quatenus feminae Asia Minore... attigerint*, a dressé la liste des villes où les femmes ont exercé la prytanie, l'hipparchie, la stéphanéphorie, la démiurgie, la décaprotie, la gymnasiarchie, l'agonothésie.

(4) Ἐκτελέσαντα τὰς πρώτας ἀρχὰς καὶ λειτουργίας πρὸ ἡλικίας (*CIG.*, 2787, Aphrodisias). — Τὸν... ἀπὸ παιδὸς λειτουργόν (Le Bas-Wadd., 57). Énumération des sacerdoces et magistratures que Thrason exerça à Lagina entre dix et vingt ans (*BCH.*, XI, p. 31). Généralement, c'étaient les parents qui s'acquittaient effectivement des fonctions dont les fils (*BCH.*, XVIII, 541, Pericharaxis ; Le Bas-Wadd., 648, Philadelphie) ou les filles (Lanckoronski, *Les Villes*, nos 58-60, Sillyon), avaient la charge nominale. Voir, pour l'agoranomie, à Prusias sur l'Hypias, *Sitzungsb. Ak. Berlin*, 1888, p. 867 ; pour l'irénarchie, l'argyrotamie, l'agoranomie, la gymnasiarchie, etc., à Nysa, *BCH.*, 1883, p. 272, etc.

Ménodora de Sillyon (1), elle-même décaprote, démiurge et gymnasiarque, exerçant la démiurgie au nom de son fils et la gymnasiarchie au nom de sa fille. Les dignités municipales sont à ceux qui peuvent subvenir aux dépenses incombant à qui veut se parer du titre de magistrat (2).

La personnalité du fonctionnaire, dans ces conditions, était sans importance; l'essentiel était qu'un patrimoine se rencontrât qui pût fournir l'allocation attendue par la cité. On en conclut rapidement que, partout où se trouvait un patrimoine de ce genre, existait aussi la possibilité d'un exercice des liturgies ou des magistratures assimilées aux liturgies, et ce régime capitaliste aboutit à une nouveauté singulière : des morts (3), des dieux (4) furent nominalement investis des fonctions publiques. C'était la succession du défunt ou la caisse du temple qui étaient mises à contribution.

Les charges financières prenaient les formes les plus variées : on peut les répartir en trois catégories, à la condition de n'attacher à cette classification qu'une valeur relative. Le rôle de la loi, de la règle écrite, ayant été, dans toute cette organisation, extrêmement restreint et peut-être même nul, et l'usage n'ayant

(1) Lanckoronski, *Les Villes*, I, n^os 58-60.

(2) Il y a une distiction à établir, pour l'accessibilité aux magistratures, entre les enfants et les femmes. Les premiers pouvaient acquérir, sous la tutelle de leur père, même les fonctions actives (paraphylacie et irénarchie) et les magistratures supérieures (secrétariat du peuple. Nysa, inscr. citée plus haut). Les femmes, au contraire, semblent avoir reculé devant l'exercice même nominal des charges dont les obligations positives semblaient ne pas convenir à leur sexe.

(3) *BCH.*, 1889 p. 518; *Ath. Mitth.* 1881, pp. 42, 121 (Cyzique); *CIG.*, 2827, 2850 C (Aphrodisias); *BCH.*, 1890, p. 607 (Ville inconnue de Carie). Cf. Ramsay, *Cities*, II, p. 384.

(4) *BCH.*, 1894, p. 216, n° 3, l. 5, avec la correction d'Haussoullier, *Revue de Philologie* 1898, p. 259 (Claros); *Revue Ét. gr.*, VI, p. 155 (Iasos); *Sitzungsber. Berlin*, 1894, p. 904 (Antandros). Ce dernier texte est du premier siècle avant l'ère chrétienne; rapproché de la donnée de l'inscription de Claros (qui place en l'an 632 la 63^me prytanie d'Apollon) il permet de faire remonter l'usage des liturgies divines à la première période de la conquête romaine (cf. Haussoullier, *l. l.*) L'interprétation correcte du fait est due à Gnaedinger (*De magistratibus.. eponymis*, p. 18, n° 1).

de force contraignante que sur le principe même de la redevance, la fantaisie ou la générosité individuelles gardaient un large champ d'action. On peut cependant distinguer 1° les prestations inhérentes à l'exercice même de certaines fonctions (les liturgies au sens propre), 2° la *summa honoraria* payée à l'entrée en charge, et 3° les libéralités diverses faites à la cité au cours ou à la sortie des magistratures.

Les différents sacerdoces, la prêtrise (1), la stéphanéphorie (2), la prophétie (3), étaient devenus « avant tout des liturgies et de lourdes charges (4) ». De caractère également permanent étaient les dépenses que nécessitaient la gymnasiarchie et ses différentes annexes, l'agonothésie et la panégyriarchie (5), la pédonomie (6), l'agoranomie et ses dérivées.

La prytanie de Milet — qui pourtant reste une arché caractérisée — est assez onéreuse pour que certaines années les candidats se dérobent (7).

La *summa honoraria* (le nom grec de cette redevance n'est pas connu) (8) était payée, dans certaines villes, à l'entrée des sacerdoces : stéphanéphorie (9), prêtrise (10), grande-prêtrise (11), de

(1) Pour les dépenses incombant aux prêtres, voir par exemple *BCH.*, XI, p. 385 (Stratonicée); *ib.*, XV, p. 280 (Panamara).

(2) Que la stéphanéphorie ait été onéreuse, on peut le déduire du texte de Nysa qui signale une fondation destinée à en supporter les frais (*BCH.*, 1885, p. 128, B. l. 44 et suiv.); les ἀναλώματα στεφανηφορίας sont cités à Iasos (*Rev. Ét. gr.*, 1893, p. 157, n° 3, l. 13-14).

(3) Les ἀναλώματα de la prophétie sont mentionnés *CIG.*, 2881 (Branchides). Cf. *Journ. Hell. Stud.*, VI, p. 353, n° 105.

(4) Delamarre, *Revue de Philologie*, 1895, p. 133. Par exemple *CIG.*, 2758 (Aphrodisias) pour la gymnasiarchie.

(5) *BCH*, XI, 459, n° 22 (Thyatire).

(6) Par exemple, *Rev. Ét. gr.*, 1893, p. 168, n° 5.

(7) *Revue de Philologie*, 1895, p. 131.

(8) Les mots qui désignent le droit d'entrée aux corporations publiques ou privées (ἱστηλύσιον ou εἰσόδιον, Fränkel, *Inschriften von Pergamon*, n° 374 D, l. 13 Le Bas-Wadd., 1720 C) ne conviennent guère aux magistratures, surtout quand elles n'ont pas la forme collégiale. Hadrien, parlant de l'*honorarium* des Bouleutes, emploie une périphrase (*Brit. Mus.*, III, 487).

(9) Le Bas-Wadd., 300 (Iasos).

(10) *Sitzungsb. Ak. Berlin*, 1888, p. 867, n° 14, l. 17-18 (Pruse).

(11) *CIG.*, 2987 B (Éphèse). — Le Bas-Wadd., 647 (Philadelphie).

l'agoranomie (1), de l'éleothésie (2), de la liménarchie (3), de la stratégie nocturne (4), des magistratures locales des bourgs, comme la κωμαρχία (5) ou la λογιστεία (6), et sans doute d'autres fonctions encore. La *summa* présente un double caractère, assez rigoureusement observé au milieu des incertitudes d'une organisation ondoyante : elle consiste en une taxe fixe (7), que les citoyens généreux sont libres de dépasser (8), mais dont la loi ou plutôt l'usage fixe le mininum. Le produit en était affecté à des créations d'utilité publique, soit que le nouveau magistrat fût chargé par un décret spécial d'un travail déterminé d'édilité (9), soit que la cité appliquât la recette à la construction ou à la réparation d'un monument public, agora (10) ou thermes (11).

L'*honorarium* des villes d'Asie est-il une imitation de l'institution latine? On pourrait le croire, à ne considérer que l'époque où il s'introduisit dans les mœurs, et il est certain qu'il fut encouragé par les fonctionnaires romains (12), dont l'intervention en aida sans doute la diffusion. Mais le fait est en accord trop étroit avec tout l'esprit de l'organisation municipale pour qu'on soit fondé à en contester l'originalité : l'usage de l'ἰσηλύσιον dans les associations eut suffi à l'introduire, par analogie, dans les mœurs publiques.

(1) *Sitzungsber. Berlin, l. c.*, l. 9-10. — Le Bas-Wadd., 647. — *BCH.*, VIII, p. 389, n° 8 (Gordus).

(2) Heberdey-Kalinka, *Bericht*, p. 51, n° 69 (Oenoanda). Un autre citoyen de cette ville lui offre des combats de gladiateurs πρὸ τῆς λυκιαρχίας (*ibid.*, p. 47, n° 61.)

(3) *Ath. Mitth.*, IX, p. 18 (Cyzique).

(4) *CIG.*, 3948 (Karoura).

(5) Μουσεῖον de Smyrne, 1885-1886, p. 88 (Theira).

(6) *Ath. Mitth.*, III, p. 56, n°s 1 et 2.

(7) A Éphèse elle atteint 10,000 deniers pour le sacerdoce (*CIG.*, 2987 B).

(8) Comme dans l'exemple précité, où la somme légale est doublée. Les chiffres énormes indiqués par les textes pour les sacerdoces de Philadelphie (Le Bas-Wadd., 647) et de Pruse (*Sitzungsb. Berlin*, 1888, p. 867, n° 14) n'ont pas pu être obligatoires. Il est, d'ailleurs, probable que toutes les sommes indiquées par les inscriptions représentent des contributions supérieures à la moyenne.

(9) *BCH.*, VIII, p. 389. — *CIG.*, 3948.

(10) *Sitzungsb. Ak. Berlin, l. c.*, l. 17-18.

(11) Μουσεῖον *de Smyrne*, 1885-1886, p. 88 (Theira). — *Sitzb. Berlin*, 1888, p. 867, n° 14, l. 10.

(12) Pline, *Ep. ad. Traj.*, 112 (ed. Keil).

La liturgie et l'*honorarium* ont pour trait commun d'être régies, jusqu'à un certain point, par des règles de droit public ou des habitudes aussi impérieuses que des lois expresses. L'opinion les impose au citoyen riche, alors même que la loi l'en dispense catégoriquement. Cl. Rufinus, de Smyrne, à qui sa profession de sophiste devrait assurer l'immunité, est obligé de se défendre contre les entreprises intéressées de ses concitoyens ; il obtient une lettre des empereurs qui prie les Smyrniotes de ne pas abuser de son patriotisme en l'élevant sans cesse aux charges (1). L'aliturgie n'est souvent qu'une prérogative nominale (2), annulée par la libéralité (parfois quelque peu contrainte) de ceux qui pourraient en bénéficier : les mœurs imposaient des devoirs de libéralité que les lois ne pouvaient prévoir, et ces devoirs étaient rarement éludés. Grâce au déploiement de la générosité et de l'initiative privées les villes reçurent, à l'occasion des magistratures, en dehors des contributions obligatoires que nous venons de citer, des dons variés. Parfois, ces dons se surajoutent aux charges propres des liturgies : c'est ainsi qu'à Iasos (3), un stéphanéphore, en dehors des dépenses attachées à sa fonction, verse au trésor public la somme de 50,000 deniers dont le peuple dispose à son gré ; qu'aux Branchides (4) un prophète, en sus des dépenses de la prophétie, assume les frais de l'embellissement d'un gymnase. Nous avons vu, d'ailleurs, que la *summa honoraria* proprement dite était souvent grossie par des suppléments bénévoles. De plus, la ligne de démarcation est bien incertaine qui distingue la *summa*, qu'elle soit normale ou exceptionnellement accrue, des actes de libéralité, comme celui de Mégaclès qui fait des distributions d'argent

(1) *CIG.*, 3178. L'intervention impériale se produit aussi en faveur du rhéteur Aristide, qu'elle dispense de l'irénarchie et de la prytanie (Aristide, éd. Dindorf, I, p. 523 et suiv.).

(2) *BCH.*, XII, p. 85, n° 10 (Panamara); *CIG.*, 4315 (Rhodiapolis); Heberdey-Kalinka, *Bericht*, p. 51, n° 69 (Oenoanda); Benndorf-Niemann, *Reisen*, I, n° 55 (Sidyma).

(3) *Revue Ét. gr.*, 1893, p. 158.

(4) *CIG.*, 2881.

pendant l'année de sa démiurgie (1), du personnage qui fournit, ἐν τῷ καιρῷ τῆς τιμητείας, l'argent nécessaire à un travail public (2), des deux époux de Kénamos qui, ἀρχιερατεύοντες, offrent à la cité un bain public (3). A Laodicée du Lycus, on offre à la ville, ἀντὶ ἀρχῆς τῆς ἐπὶ τῶν προσόδων, une statue de Hestia; le même citoyen se charge de deux ambassades ἀντὶ στρατηγίας (4). Entre ces formules et celle qui marque l'*honorarium* propre les contemporains ne pouvaient établir aucune différence. C'est qu'en effet ces libéralités, comme aussi celles qui se placent au moment de la sortie de charge (5), celles mêmes pour lesquelles toute désignation de magistrature fait défaut (6), se ramènent, sous leurs formes multiples, à un fait unique : elles sont à la fois la cause déterminante et la rançon de la mainmise des riches sur les honneurs et les charges publics. Seules de légères nuances différencient celles qui sont obligatoires de celles qui sont purement gracieuses : la bonne volonté des évergètes suppléait à la loi. Aussi, à ne consulter que les inscriptions, l'Asie-Mineure semblerait-elle ne pas avoir pratiqué le système des règles rigoureuses qui, dans les municipes latins, régit l'*excusatio munerum* (7).

Les citoyens capables de soutenir le poids de ces dignités onéreuses étant relativement peu nombreux, on voit les titres et les fonctions s'accumuler entre les mains de quelques per-

(1) Lanckoronski, *Villes*, I, n° 58.

(2) *Ath. Mitth.*, XII, p. 177.

(3) *Journ hell. stud.*, XI, p. 126, n° 9. Cf. Le Bas-Wadd., 313, etc. A Smyrne les libéralités monétaires de Theudianos στρατ[ηγός ou ηγῶν] (Mionnet, III, p. 231, n°s 1296, 7) et du rhéteur Polémon (*ib.*, p. 227, n° 1172).

(4) *Atth. Mitth.*, XIX, p. 28.

(5) Elles se marquent sans doute par des formules comme ὁ δ. ἀρχιερασάμενος (Sterrett, *Papers*, III, n° 187), ἱερασάμενος (*BCH.*, XI, p. 223, n° 11, Baris; Pap. Am. School, I, p. 40, etc.). Cf. Le Bas-Wadd., 484-485. — Achat de blé et d'huile μετὰ πρυτανίαν, Benndorf-Niemann, *Reisen*, I, p. 155 B, l. 13.

(6) Il n'est guère possible de faire le départ entre les fondations et libéralités des magistrats et celles des non-magistrats, tel acte de générosité d'un particulier pouvant être calculé en vue d'une dignité convoitée et cependant dispenser, une fois la fonction obtenue, de toute prestation nouvelle. La collation des dignités municipales donna certainement lieu à des marchés dont le détail nous échappe.

(7) Digeste, L, 5.

sonnages, les plus riches de la cité : ils remplissent successivement toutes les magistratures que comportait l'organisation locale (1). La réitération indéfinie de la même fonction devint chose normale (2). Les magistratures à vie (διὰ βίου ou δι' αἰῶνος) (3) se multiplient (4), au risque de désorganiser ce qui restait de l'organisation collégiale. Il ne faudrait d'ailleurs pas chercher, dans l'ordre de succession de ces magistratures, quelque chose d'analogue aux règles du *cursus honorum*. L'examen des séries de magistratures fournis par les inscriptions asiatiques ne donne aucunement l'idée d'une hiérarchie régulière de fonctions se commandant et se subordonnant suivant un plan méthodique ; et cet ordre rigoureux, qui a pour corollaire un système invariable d' « avancement », est de l'essence même de l'*ordo dignitatum*. Pour l'Asie, les ordonnances impériales, prescrivant de déférer les honneurs *gradatim, et ut a minoribus ad majora perveniatur* (5), furent lettre morte.

D'autre part, alors qu'à l'époque classique le cumul de fonc-

(1) Mentions fréquentes de personnages ayant bien servi la ville dans les archai, liturgies, agonothésies, etc. (Le Bas-Wadd., 1601 *a*). — *CIG.*, 3462, il est parlé d'un citoyen τὰς μεγίστας ἀρχὰς καὶ τὰς λοιπὰς λειτουργίας... ἐκτελέσαντος (Smyrne). Cf. *CIG.*, 2771, 2789, etc.

(2) *BCH.*, XII, p. 85, l. 7-8 ; sept fois gymnasiarque ; *CIG.*, 2771 : onze stéphanéphories ; *CIG.*, 3490, décaprote pendant dix ans ; *Rev. Ét. gr.*, 1893, p. 176, n° 10, cinq fois stratège ; Le Bas-Wadd., 1611, πολλάκις ἀγορανόμος.

(3) Stratège à vie, à Smyrne (Mionnet, *Suppl.* VI, p. 340, n° 1689); ekdikos à vie, à Nicée (*CIG.*, 3749); κοινόβουλος διὰ βίου à Pruse (Le Bas-Wadd., 1176) ; boularque à vie (*CIG.*, 3594, Thyatire) ; agonothète à vie, à Aphrodisias (*CIG.*, 2801); démiurgie perpétuelle (Lanckoronski, *Villes*, I, p. 184, n° 61, Sillyon).

(4) D'après Liermann (*Diss. Halenses*, t. X, p. 83), il faudrait distinguer du magistrat ou liturge à vie celui qui est qualifié δι' αἰῶνος. Ce dernier titre serait réservé soit au personnage qui lègue à la ville une somme dont les intérêts assureront à jamais l'existence d'une institution déterminée, soit à celui qui, après le fondateur, administre ces revenus. Il est certain qu'il a existé des fondations de ce genre, surtout, mais non exclusivement agonistiques, et il est possible que l'épithète de δι' αἰῶνος ait été d'abord réservée au fondateur (Le Bas, 1806 ; *BCH.*, IX, pp. 338 et 339, 344 et 345 ; *ib.*, X, 219, 231). Mais dans la majorité des textes, elle ne représente visiblement qu'un synonyme de διὰ βίου. Elle ne comporte pas nécessairement une sorte d'honorariat, comme le croit Foucart (Le Bas-Foucart, p. 100). On ne sait si les magistrats perpétuels s'ajoutaient en surnombre aux magistrats ordinaires ou s'ils prenaient la place d'un des membres renouvelables.

(5) Digeste, L, 4. 11.

tions différentes était condamné par l'usage (1), rien ne vient plus limiter le nombre des magistratures que le même personnage pouvait simultanément exercer. Tous les services administratifs de la cité étaient parfois réunis dans la même main : c'est ainsi qu'à Cios de Bithynie Sosiclès est à la fois chef du collège des archontes, éphébarque, politarque, gymnasiarque, agoranome, prêtre d'Héraklès (2).

La place prépondérante des personnages dominants (3) apparaît encore dans l'effacement des membres des collèges de fonctionnaires, qui, en beaucoup de cas, disparaissent derrière leur chef : à côté des formules où figurent encore le nom de tous les membres du collège et qui restent fréquentes (4), il en apparaît d'autres, où le président est seul nommé (συναρχία τοῦ δεῖνα (5), οἱ περὶ τὸν δεῖνα ἄρχοντες (6), etc.) (7). — L'histoire politique nous fournit donc un équivalent extérieur à l'évolution « monarchique » qui, dans l'église chrétienne, créa l'épiscopat ; cette évolution eut en Asie-Mineure son centre principal (8).

(1) Voir, par exemple, pour Athènes, les vers contre Metiochos (Meincke, *Fr. Com. gr.*, IV, p. 674).

(2) *BCH.*, XV, p. 484. Voir aussi *Ath. Mith.*, XIX, p. 30, etc.

(3) Le Bas 758 : προστάτης τῆς πόλεως.

(4) *BCH.*, XV, p. 484 (Cios) ; *ib.*, XIV, p. 537 (Cyzique), etc. — L'emploi sur les inscriptions et même sur les monnaies de titres comme πρωτόλογος ou πρῶτος ἄρχων (par ex. à Aphrodisias, *CIG.*, 2760 et Mionnet, III, p. 326, n° 133) et le soin particulier avec lequel on note l'exercice d'une *présidence* de ce genre (Le Bas, 845 ; *BCH.*, VII, p. 272, etc.) sont des signes de l'importance attachée au rôle du chef du collège.

(5) *CIG.*, 4048 (Ancyre) ; *BCH.*, VIII, 389, n° 8 (Gordus) ; cf. pour les monnaies d'Antioche du Méandre, Eckhel, *Doctrina numorum*, II, 574.

(6) Voir les exemples réunis par Menadier, *Qua condicione*, p. 66, note 17. — La formule apparaît aussi sur les monnaies. (Waddington, *Revue numismatique*, 1851, p. 237).

(7) Les magistrats ainsi relégués dans l'ombre ne se résignaient pas toujours à l'anonymat : c'est ainsi qu'à Brouzos les trois archontes secondaires, après que le lapicide eut gravé la formule τῶν περὶ τ. δ. ἀρχόντων, ont fait ajouter, en dépit de la correction grammaticale, leurs propres noms à la suite de celui du premier archonte (Ramsay, *Cities and Bishoprics*, p. 709, n° 634).

(8) J. Réville, *Origines de l'Épiscopat*, t. I, p. 442 et suiv. L'organisation des collèges de magistrats municipaux et celle des conseils de presbytres peuvent être utilement rapprochées : le chef du collège est aux uns ce que l'évêque est

La fortune étant héréditaire, les fonctions municipales le furent, en fait, aussi : l'attribution de fonctions publiques à des enfants suffirait à prouver cette tendance, et les textes montrent qu'il se constitue en effet, au sein des grandes familles, de véritables dynasties de magistrats (1). A la classe sénatoriale, dont l'existence a été signalée plus haut, se superpose donc, avec les *prôteuontes*, une sorte de classe de magistrats, aux contours indécis et flottants, sans caractère légal, non susceptible d'une définition juridique, et qui est à l'autre, — en tenant compte des divergences radicales de l'esprit public entre l'Orient hellénique et l'Occident latin, — comme la catégorie des *honestiores* (2) est à celle de l'*ordo possessorum*.

L'*archè* altérant sa nature de pouvoir de commandement et, sauf en de rares exceptions liturgisées, la liturgie démesurément étendue, affaiblissant son caractère de stricte obligation légale et se réduisant à peu près à la φιλοτιμία (3), les emplois publics devenant des fonctions de la richesse, une classe quasi-

aux autres. La formule Πολύκαρπος καὶ οἱ σὺν αὐτῷ πρεσβύτεροι, correspond exactement à des expressions comme ἀρχιπρύτανις καὶ συνάρχοντες (*CIG.*, 2878), ἀρχιπρύτανις καὶ παραπρυτάνεις (*CIG.*, 3168). Polycarpe, qui ne se considère que comme un presbytre entre d'autres, est pourtant qualifié d'évêque et regardé, comme supérieur aux presbytres ordinaires (voir les références ap. Réville, *l. c.*, p. 500-501). C'est qu'en effet le chef du collège, *primus inter pares*, n'a d'autorité et d'influence particulières que celles qu'il tire de son ascendant personnel; de lui dépend le caractère de sa prééminence, suivant les cas insignifiante primauté d'honneur ou suprématie effective.

(1) Ἀπὸ προγόνων γραμ[ματεύς], Le Bas, 1338 (Gazès). — Γένους γυμνασιαρχικοῦ (*BCH*, X, p. 156). Πατρὸς καὶ προγόνων ἀρχικῶν καὶ λειτουργῶν (*CIG*, 2741). Cf. Le Bas, 1219, 1604. *BCH*, X, p. 50, XI, p. 103, XII, p. 200, XIII, p. 40, n° 7, XIV, p. 232, n° 4, p. 236, n° 11, etc.

(2) Jullian (Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités, s. v.*) refuse avec raison de voir dans le texte de Pline (X, 83) l'indice de l'existence en Asie d'une classe, juridiquement définie, d'*honestiores*. Il n'est pas vraisemblable que la *classe dirigeante* des cités grecques ait possédé les privilèges juridictionnels et autres des *honestiores*.

(3) La synonymie presque complète des deux termes a été montrée par Buresch et Büchner (*Wochenschr. f. klass. Philol.*, 1891, col. 1242 et 1892, col. 22); Buresch, *Aus Lydien*, pp. 16 et suiv., Voir aussi *Sitzungsber. Ak. Berlin*, 1888, p. 867 : τὰς λοιπὰς φιλοτειμίας καὶ λειτουργίας ἐκτελέσαντα. *CIG.*, 2804, 4411 ; Le Bas, 1208 ; *BCH.*, XI, p. 102, n° 24, l. 24, p. 100, n° 23, l. 4.

héréditaire, maîtresse de la vie politique amoindrie : ce sont là les traits essentiels de l'organisation municipale de l'Empire. Ils dénotent, derrière la façade des formes traditionnelles qui dissimule l'anarchie ploutocratique, la décadence de la volonté et de la capacité directrices, la déviation du sentiment de la responsabilité. Nous verrons dans quelle mesure et suivant quels procédés Rome fut amenée à rétablir l'équilibre rompu entre l'organisme politique débilité et les besoins pratiques de la vie publique.

A. *Magistratures politiques et éponymes* (1). — Dès les premières années de l'Empire, nous trouvons constitué et investi de la haute direction de la cité, en matière proprement *politique*, un groupement d'un caractère original : un bureau, composé du secrétaire de la ville et des membres du principal collège des magistrats, quel que fût la désignation spécifique de ce collège. C'est ce Directoire qui, à Éphèse (2), Nysa (3), Magnésie du Méandre (4), Aphrodisias (5), ailleurs encore (6), présente ou accepte les décrets soumis aux assemblées ; à Mylasa, ils président à l'application de la loi sur le change (7) ; à Cibyra, chaque année, ses membres jurent, au nom de la ville, de respecter les clauses de la fondation de Philagros (8). L'association caractéristique du grammateus et des archontes se retrouve, à Cios (9),

(1) Dans les pages qui suivent, nous aurons à signaler, plus souvent que dans le passé (voir pourtant *Revue*, 1895, p. 218), les différences qui distinguent les villes libres des villes provinciales. Une liste des premières a été donnée par Henze, *De civitatibus liberis*.

(2) *Brit. Mus.*, 481, l. 7, et 307, 482 *b*, 528. Cf. Le Bas, 140, où les stratèges et le secrétaire se partagent la conduite d'un vote de l'Ecclesia et de la Boulè : ce dernier texte, comparé aux précédents, montre d'ailleurs que le Directoire constitue un groupement *habituel*, mais non nécessaire, des principaux magistrats politiques.

(3) *BCH.*, IX, 124.

(4) *BCH.*, XII, 328 et XIV, 317.

(5) Le Bas-Wadd., 1611 et 1604.

(6) *BCH.*, XIV, p. 606 (ville inconnue de Carie) : auteurs d'une proposition, le grammateus et les stratèges ἐπὶ τῆς χώρας.

(7) *BCH.*, XX, p. 536.

(8) Le Bas, 1213.

(9) *BCH.*, XV, p. 484.

en tête d'une liste d'éphèbes; à Trajanopolis (1), à Nicée (2), les mêmes fonctionnaires sont nommés pour indiquer une date, (dans le dernier cas avec adjonction de l'ekdikos).

Dans ce bureau, le secrétaire du peuple (3) jouait un rôle important. C'était un personnage considérable (4), bien différent de l'humble scribe des époques classiques (5). Nous avons dit (6) quelle situation, partagée avec les stratèges, il occupait en face de l'Ecclesia; vis-à-vis de la Boulè, grâce à la part qu'il prend au recrutement de l'assemblée (7) et à la préparation des décrets sénatoriaux (8), il l'emporte de beaucoup sur le modeste γραμματεὺς τῆς βουλῆς (9).

Le secrétaire est, en général, un fonctionnaire unique (10).

(1) Ramsay, *Cities*, p. 612, n° 516.

(2) *CIG.*, 3749. — Dans aucun cas le secrétaire n'est subordonné au Collège des archontes, et ce collège ne renferme pas, d'autre part, de secrétaire particulier. La restitution [γραμματέα] τῶν ἀρχόντων (Th. Reinach., *BCH*, XX, p. 526, l. 36-37) est donc inexacte; il faut sans doute lire : [ἐπιστατοῦντα] τῶν ἀρχόντων.

(3) Γραμματεὺς τοῦ δήμου (*Inschr. v. Pergamon*, 596). — Γρ. τῆς πόλεως (*Ath. Mitth.*, XIX, p. 28, n° 21. Magnésie du Méandre). — Simplement γραμματεύς (γραμματεύων). *BCH*, XV, 484 (Cios); *Brit. Mus.*, n° 481, l. 72 (ὁ Ἐφεσίων γραμματεύς) et n° 489 (Éphèse). La formule insolite « grammateus de la Boulè et de l'Ecclesia » (*Journ. Hell. Stud.*, XI, p. 250, n° 25, Castabala) désigne sans doute aussi un secrétaire du peuple.

(4) Swoboda (*Griech. Volksbeschlüsse*, p. 206 et suiv.) a réuni les textes qui montrent le secrétaire investi, avant ou pendant sa γραμματεία, des plus hautes magistratures locales. Ramsay (*Cities*, p. 66) voit dans cet office le *culmen* des fonctions municipales.

(5) Il est inutile de supposer avec Menadier (*Qua condicione*, p. 80) que c'est à l'imitation de la Ligue achéenne que les villes d'Asie firent du secrétaire un magistrat supérieur.

(6) *Rev. Ét. gr.*, VII, pp. 211 et 216.

(7) *Ibid.*, p. 221.

(8) *Brit. Mus.*, III, n° 481. Il fait graver (*ib.*, l. 300) un décret du Sénat authentiqué par les dogmatographes. Sur les attributions accidentelles du secrétaire, à Éphèse, voir *ib.*, l. 193, n° 502, etc.

(9) Les deux fonctionnaires étaient certainement distincts dans des villes importantes comme Éphèse (cf. *Brit. Mus.*, III, 481, l. 72 et l. 129) et Magnésie du Méandre (*Atth. Mitth.*, XIX, p. 28, n° 21 ; *ib.*, p. 29, n° 22). L'étaient-ils toujours? Cela est douteux, mais l'emploi d'une formule comme γρ. βουλῆς δήμου (Le Bas-Wadd., 1662, Nacrasa ; *BCH.*, XVII, p. 282. n° 84, Synnada ; *CIG.*, 2929, Tralles) ne prouve pas dans tous les cas la dualité, car il a pu y avoir réunion accidentelle de deux titres sur la même tête. A Tralles on trouve un secrétaire de la Boulè, du Peuple et de la Gerousia (Le Bas, 610).

(10) Hiérapolis avait peut-être deux γραμματεῖς τῆς πόλεως (Humann, *Hierapolis*,

Les magistrats auxquels il est associé forment une συναρχία (1), un collège. Le titre habituellement employé pour les désigner est celui d'ἄρχοντες, qui, par une déviation significative, a perdu la valeur d'une appellation spécifique, et est devenu, dans la majorité des cas, un doublet de la qualification précise, qui est généralement celle de stratège. Pour Ulpien, qui écrit au début du IIIe siècle (2), stratège est synonyme d'ἄρχων πόλεως. L'épigraphie et la numismatique nous offrent des formules au premier abord déconcertantes (3), telles que ἐπὶ στρατηγοῦ τ. δ. ἄρχοντος (4), στρατηγούντων τῶν περὶ τ. δ. ἀρχόντων (5), στρατηγίας τ. δ. ἄρχοντος (6). Sosiclès, fils de Dapsileus, d'abord nommé, dans une inscription, en tête du collège des stratèges, est qualifié, quelques lignes plus loin, de premier archonte (7) : c'est l'expression, sous deux formes, du même fait. Il faut donc se garder de conclure de l'alternance des titres d'ἄρχων et de στρατηγός (8) (ou de toute autre

nos 67, 180, 270). Un collège de quatre ou de cinq secrétaires est attesté épigraphiquement pour Tarse (*BCH.*, VII, p. 326), et pour Tralles (*Ath. Mitth.*, VIII, p. 317). L'existence d'un semblable collège à Éphèse, est improbable : l'inscription (*BCH.* I, p. 291, n° 79) d'où on l'a déduite (Menadier, *Qua condicione*, p. 78) est suspecte (voir Swoboda, *Volksbeschlüsse*, p. 180, n. 3). Contrairement à l'opinion de Menadier, je crois que les « secrétaires des Éphésiens » auxquels est adressée une lettre d'Apollonius de Tyane (dans Philostrate, *ep.* 22) seraient plutôt les trois secrétaires du Peuple, du Sénat et de la Gerousia (mais le détail est-il historique?).

(1) Le mot est employé, pour désigner le collège des magistrats supérieurs, et comme synonyme de la formule οἱ περὶ τὸν δεῖνα ἄρχοντες à Ancyre (*CIG.*, 4048), Julia Gordus (*BCH.* VIII, 389, n° 8), Tlos (Le Bas-Wadd., 1244, l. 32, où il faut sans doute restituer μετ[έχοντες τῆς] συναρχίας καὶ τῶν ἄλλων [ἀρχῶν]). Les médailles d'Antioche de Carie offrent de même la mention ΑΤΤΑΛΟΥ, ΜΥΩΝΟΣ ΣΥΝΑΡΧΙΑ.

(2) Digeste, 27, 1, 15, 9.

(3) Voir le commentaire de Waddington sur Le Bas, 1044. Lenormant a le premier déterminé l'équivalence de ces titres, mais en la restreignant à l'épigraphie numismatique (*Monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 96). L'observation, restée inaperçue des épigraphistes, a été refaite par Ramsay (*Cities*, p. 591 et 600).

(4) Mionnet, IV, p. 234, n° 516 (Dokimaion).

(5) *CIG.*, 3871 (= Ramsay, *Cities*, p. 600, n° 472. Sebaste).

(6) Le Bas, 1044 (Blaundos).

(7) *BCH.*, XV, p. 484.

(8) Aux exemples déjà cités, il est facile d'en ajouter d'autres. A Philadelphie, la formule ἄρξαντα τὴν πρώτην στρατηγίαν alterne avec ἄ. τ. π. ἀρχήν (Le Bas,

désignation spécifique) à l'existence séparée de deux collèges (1).

Il existait ainsi, dans chaque cité, un collège de fonctionnaires supérieurs, sans attributions administratives particulières, laissant aux titulaires des départements spéciaux la gestion effective des services municipaux, mais en restant, comme l'ἀρχή par excellence (2), le plus honoré des corps publics, et supprimant (3) ou reléguant dans l'ombre (4) ceux des anciens collèges de magistrats qui n'avaient pas acquis un champ d'acti-

656 et 648). A Sardes, un personnage est appelé stratège sur une monnaie (Mionnet IV, p. 118, n° 662), archonte sur une autre (Mionnet, IV, p. 125, n° 710). Pollianos, qualifié d'archonte éponyme dans une inscription de Thyatire, *BCH.*, X, p. 407, n° 11) est stratège sur une médaille (Mionnet, *Lydie*, 594). Sous Commode, les monnaies de Silandos portent indifféremment les titres de stratège et d'archonte (Mionnet, IV, p. 143, n° 819, et *Suppl.* VII, p. 434, n° 541). A Nysa (*BCH.*, VII, p. 272) M. A. Apollonius, qui fut d'abord simple stratège, arrivant au terme de sa carrière, est qualifié de premier archonte, c'est-à-dire de chef du collège dont il fut membre ordinaire.

(1) La méconnaissance de cette règle a empêché Swoboda (*Volksbeschlüsse*, p. 205) d'arriver à la notion exacte du *Directoire*, telle qu'elle a été exposée plus haut. Rencontrant dans des textes d'Aphrodisias (Le Bas-Wadd., 1604 et 1611) deux groupements à éléments en apparence différents — le bureau des magistrats supérieurs comprend dans un cas le grammateus, les archontes, et un stratège ἐπὶ τῆς χώρας ; dans l'autre, le grammateus, les stratèges et deux stratèges ἐ. τ. χ. — il a cru à la substitution réelle d'un collège de fonctionnaires à l'autre. Il est pourtant aisé de voir que les deux groupes ne font qu'un : le secrétaire est identique ; les stratèges répondent aux archontes ; la variation dans le chiffre des stratèges de la banlieue doit s'expliquer par des raisons accidentelles (absence ou mort, dans le premier cas, de l'un des fonctionnaires) ou par une modification réelle dans leur nombre, modification qui n'intéresse en rien la relation de ce petit collège avec le Directoire.

(2) Cf. Le Bas, 648 et 656 (Philadelphie), 1176-1178 (Prusias sur l'Hypius).

(3) L'équivalence de l'archontat et de la stratégie, purement verbale dans les cités où il n'y eut jamais qu'un collège, a dû s'effectuer, là où les deux corps ont réellement coexisté à une époque antérieure (par exemple à Cios, Le Bas, 1140), par la suppression de l'un au profit de l'autre. Nous ne savons pas quand et comment s'opérèrent ces fusions. Dépouillé de toute attribution, l'un des collèges traditionnels, devenu inutile, dut souvent mourir d'inaction.

(4) Parfois, plusieurs des vieux collèges de magistrats subsistent dans la même cité, et la pénurie des renseignements précis ne permet pas de dire avec certitude quel était le collège dirigeant. C'est ainsi que Smyrne et Iasos gardèrent, sous l'Empire, à la fois des prytanes et des stratèges (*CIG.*, 3151, 3348 et 3168 ; *Rev. Ét. gr.*, 1893, p. 166, n° 4 et p. 176, n° 10). La συναρχία politique me semble représentée à Smyrne par les stratèges ; à Iasos, par les prytanes.

vité réelle. Ce sont généralement les stratèges (1), parfois les prytanes (2), ou peut-être les ἄρχοντες au sens strict (3), ce sont eux qui représentent normalement la cité dans ses rapports avec les agents du pouvoir central (4). Ils partagent avec le Grammateus la direction de l'Ecclesia et du Sénat (5) et assurent

(1) *CIG.*, 3461 (Sardes), 3498 (Thyatire), 3831 *c*² (Aezani), 3886 (Euménia), 3874 (Sébaste), 4269 *d* (Xanthos), etc. Ils étaient généralement au nombre de cinq, parfois de quatre (Ramsay, *Cities*, p. 612, nº 516, Trajanopolis) ou de trois (*ib.*, p. 700, nº 634, Brouzos) ; mais ces derniers chiffres ne sont pas certains, les listes pouvant être incomplètes (*BCH.*, XVII, p. 284, nomme, pour Synnada, cinq archontes, *BCH.*, XVII, p. 280, deux seulement : le nombre des magistrats n'a pourtant pas dû changer). A Cyzique, il y avait un sixième stratège qualifié expressément de « supplémentaire » (*BCH.*, XVII, p. 537).

(2) A ce qu'il semble à Milet (*CIG*, 2878, Le Bas, 210 (avec la restitution de Gnaedinger, *De magistratibus... eponymis*, p. 5); (*Revue archéol.*, 1874, t. II, p. 109) et à Iasos (*Rev. Ét. gr.*, 1893, p. 166, nº 4). Ils ne doivent pas être confondus avec le prytane unique éponyme de certaines villes (à Éphèse où l'ἀρχή principale est le collège des stratèges, le prytane est éponyme ; à Milet, les stratèges cèdent la place aux prytanes, et l'éponymie appartient au stéphanéphore).

(3) Il n'est guère possible de les discerner des archontes-stratèges : la liste donnée par Schoeffer (Pauly-Wissowa, *Realencyklop.* s. v. *Archontes*) ne tient pas compte de cette distinction.

(4) Le proconsul d'Asie adresse aux archontes d'Hadrianoi une lettre relative à Aristide (Aristide, I, p. 523). Asclépiade, qui soutient devant Pline une revendication de la ville de Prusias (Pline, X, 85), ne peut être que le chef des stratèges.

(5) Sur la présidence de l'*Ecclesia*, cf. *Revue*, 1893, p. 210. En ce qui concerne la *Boulè*, les archontes semblent lui servir de *bureau* directeur, vers le début du second siècle. Du rapprochement de deux passages de Dion Chrysostome (*Or.*, L, § 7 et 10; Ed. von Arnim, II, p. 100; cf. Arnim, *Dio von Prusa*, p. 387) il résulte en effet que l'ἄρχων est en même temps προστάτης τῆς βουλῆς. Or Dion emploie (*Or.*, L, § 7) le pluriel προστάται, ce qui montre que le collège tout entier des archontes prenait part à la direction du sénat, le premier archonte sans doute en qualité de président, ses collègues lui servant d'assesseurs. C'est ainsi qu'il faut expliquer l'ἀντάρχων βουλῆς δήμου de Thyatire (*BCH.*, XI, p. 100), membre du collège des archontes de la ville et, à ce titre vice-président du Sénat. La boularchie, qui fut depuis un office distinct, n'était dans cette organisation qu'un des attributs du chef de l'archontat (*CIG.*, 3494) qui atteste à Thyatire l'existence d'un boularque n'est pas antérieur au début du IIIe siècle. — Il faut modifier, dans le sens des explications qui précèdent, l'opinion exprimée *Revue*, 1893, p. 225, n. 4). — La présidence du Sénat, dévolue à l'ἀρχή, entraînait le droit de convoquer cette assemblée (Dion, *Or.*, L., § 10); les archontes de Pruse soulevèrent de vives protestations parmi les intéressés en ne procédant pas à une réunion du conseil. Ce grief en recouvre sans doute un autre : les archontes voulant se réserver la décision sur certaines matières litigieuses, eurent recours, pour n'avoir pas à tenir compte de l'avis du Sénat, à l'expédient de la non-convocation qui l'empêchait d'émettre son opinion. A Mylasa une loi formelle (*BCH.*, XX, p. 537), protégeait, en matière judiciaire, les prérogatives du Sénat contre les empiète-

sans doute, là où il n'y a pas de censeurs particuliers, le recrutement de ces assemblées : ce sont eux qui composent le tribunal propre des cités (1). Ce n'est que par exception que, dans quelques villes, certains membres de ces collèges de direction générale ont des pouvoirs précis sur des domaines limités : si le στρατηγὸς ἐπὶ τῶν ὅπλων et l'ἐπίτροπος στρατηγός, à Smyrne (2), ne répondent plus qu'à un souvenir, il nous faudra citer, en traitant de la police, des fonctionnaires comme le νυκτοστρατηγός et le στρατηγὸς ἐπὶ τῆς εἰρήνης (3).

Les collèges directeurs que nous venons d'étudier correspondaient à une fonction politique définie; au-dessous d'eux se maintiennent parfois certaines organisations traditionnelles, devenues sans objet et de rôle si effacé que les textes ne nous en transmettent guère que le nom (4).

Une catégorie cependant, parmi ces magistratures sans importance pratique, mérite une mention : c'est celle des fonctionnaires éponymes. Gnaedinger a montré (5) dans quel sens restrictif il faut entendre l'éponymie (6) : dans la valeur rigoureuse du mot, elle n'appartient, par cité, qu'à un seul magistrat, de caractère généralement sacerdotal ou demi-sacerdotal, comme le *prytane* d'Éphèse (7), ou de Pergame (8), l'*hipparque*

ments de l'archontat; à Pruse (et sans doute dans la majorité des villes), aucune mesure législative de ce genre n'avait été prise : les archontes pouvaient donc, en faisant un usage extrême de leur droit, se délivrer de tout contrôle et de toute opposition.

(1) Cf. *infra*, D.

(2) *CIG.*, 3150, 3162, etc. Voir, sur les différents stratèges, Ramsay, *Cities*, p. 60.

(3) Voir *infra*, E.

(4) Démiurges, fréquents dans les provinces méridionales, de même que les πρόβουλοι (qui sont, à Termessos, au nombre de douze et peut-être se rattachent à la Boulè) (Lanckoronski, *Villes*, II, n° 142). Les *prytanites* d'Aspendos, dont nous possédons l'album, sont isolés (*ib.*, II, 98).

(5) Gnaedinger, *De magistratibus Graecorum eponymis*.

(6) La mention de l'ἐπώνυμος ἀρχή devient assez fréquente (Benndorf-Niemann, *Reisen*, p. 96; Lanckoronski, *Villes*, I, p. 101; *Ath. Mitth.*, X, p. 336). A Thyatire, une inscription qualifie Pollianus d'archonte éponyme (*BCH.*, X, p. 407, n° 11) : elle vise peut-être simplement l'éponymie monétaire (Mionnet, *Lydie*, 594).

(7) Cf. Gnaedinger, *l. c.*, p. 23.

(8) *Inschr. v. Pergamon*, n°s 465, 554.

de Cyzique (1), le *stéphanéphore* d'un grand nombre de villes (2). L'attribut de l'éponymie doit donc être refusé à tout autre fonctionnaire et la mention de l'archonte à Cyzique, du stratège à Pergame (3), ne doit pas être considérée comme un moyen strictement chronologique de datation. Il faut atténuer cependant, pour l'époque impériale, la rigueur des règles ainsi posées : il semble bien, d'après des exemples comme celui de Pergame, que, comme tant d'autres vieilles conceptions du droit public, la notion originale de l'éponymie s'était obscurcie ; une équivoque put donner à la mention des principales magistratures annuelles une valeur d'indice chronologique qui ne leur appartenait pas en principe. En même temps que des éponymes, l'Asie eut des pseudéponymes.

La confusion des idées coïncide, d'ailleurs, avec l'amoindrissement de l'importance pratique de l'éponymie (4) : de nouvelles manières de dater, étrangères à l'organisation municipale, s'étaient introduites, en effet, avec l'emploi des ères locales ou provinciales (5) ou de l'indication des années de puissance proconsulaire et tribunicienne des empereurs.

B. *La Censure.* — Les villes de Bithynie (6) possèdent deux magistrats dont les fonctions répondent en partie à celles des anciens censeurs romains. La *Lex,* donnée comme statut à la province par Pompée, avait en effet confié à un « censor » le soin de combler les vides que la mort ou la radiation creuserait au sein des sénats locaux (7). Dans un autre ordre de faits, elle édicta des prescriptions limitatives au sujet de la faculté,

(1) Cf. Gnaedinger, *l. c.*, p. 25.

(2) Cf. Gnaedinger, *l. c.*, passim.

(3) Voir Fränkel, *Inschr. v. Pergamon*, p. 207.

(4) Aux premiers temps de la domination romaine, on considère que « la désignation de l'année par les noms des magistrats romains n'est pas seulement en conflit avec l'autonomie ; elle exprime en outre avec violence le lien de dépendance » (Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 708). Le sentiment particulariste que traduit cette conception s'est rapidement affaibli sous l'Empire.

(5) On en trouvera une liste dans Pauly-Wissowa, *Realencykl.*, s. v. *Aera* (Kubitschek).

(6) Et des régions limitrophes (Ancyre, Nacolea, etc.).

(7) Pline, X, 79, 114.

que possédaient les villes, de conférer aux étrangers le droit de cité (1). Cette réglementation obligea à la création (ou au maintien) de fonctionnaires spéciaux (2), le τιμητής et le πολιτογράφος.

Les textes définissent clairement les attributions du dernier : il prononce l'admission des nouveaux citoyens (3), et, le cas échéant, vérifie les titres de ceux qui prétendent posséder le droit de cité (4).

Les inscriptions d'Ancyre (5), mentionnant un personnage qui joint au titre de πολιτογράφος celui de βουλογράφος, nous apprennent que la qualité de politographe ne conférait pas la *lectio senatus* (6) ; il est donc naturel de considérer cette *lectio* comme la fonction propre du τιμητής (7).

Le τιμητής et le πολιτογράφος sont particuliers aux provinces du nord-ouest de l'Asie (8) : en dehors de la Bithynie, leurs

(1) Pline, X, 79.

(2) Annuels (*BCH.*, VII, p. 16, n° 3).

(3) Dion Chrysostome, *Or.*, XXXIX, § 24. Ed. von Arnim, I, p. 322. Voir pourtant *infra*.

(4) *CIL.*, III, Suppl. 6098. Un particulier, léguant à la ville de Nacoléa de Phrygie une somme destinée à être répartie entre les citoyens, ordonne qu'il soit procédé à une *politographia* préalable, pour éliminer les intrus (c'est la *diapsephisis* attique). Peut-être est-ce à une opération de ce genre que procéda, à Cibyra, Q. Veranios Philagros (Le Bas-Wadd., 1212).

(5) *BCH.*, VII, p. 16. *CIG.*, 4015, 4016. Les textes sont d'une époque tardive (257 ap. J.-C.) et τιμητής y est remplacé par βουλογράφος. La mention du politographe, à cette date, est remarquable : même après la concession de la cité romaine à tout l'Empire, les villes d'Asie défendent jalousement leur droit de cité particulier.

(6) Marquardt (*Staatsverwaltung*, t. I, p. 212), veut que le πολιτογράφος soit chargé de la βουλογραφία : la distinction des deux titres prouve à l'évidence le contraire.

(7) Suivant Waddington (Le Bas-Wadd., *ad* 1176), le τιμητής serait le *censitor*, fonctionnaire « chargé de faire le recensement ou plutôt l'évaluation des biens en vue de la répartition de l'impôt » et il cite à l'appui de cette opinion, un passage de Josèphe (*Ant. Jud.*, XVIII, 1, 1) où *censitor* est rendu par τιμητὴς τῶν οὐσιῶν. Mais la fonction du censitor, simple agent impérial (Marquardt-Dessau, *Staatsverwaltung*, t. II, p. 229), n'a rien de commun avec les magistratures municipales au milieu desquelles le τιμητής apparaît constamment (Le Bas, 1176, etc.) ; le timète, d'autre part, n'apparaît qu'en Bithynie, alors que les *censitores* devraient se trouver dans tout l'Orient hellénique. *Censitor* semble d'ailleurs rendu par une transcription exacte du mot latin (κηνσείτωρ, *Rev. archéol.*, 1884, II, p. 263).

(8) Les termes dont se sert Dion Chrysostome (*Or.*, XXXIV, § 24, t. I, p. 322, éd.

fonctions sont confiées à des magistrats ordinaires (1). Nous avons montré (2) que c'était aux magistrats politiques, archontes, secrétaire du peuple, et sans doute à un bureau qui les réunissait, qu'appartenait probablement l'inscription des nouveaux sénateurs. Il n'est pas téméraire de supposer qu'ils présidaient aussi à l'adscription des πολῖται δημοποιητοί.

Aucun de ces fonctionnaires n'a exercé le *regimen morum*, dont la notion est étrangère à l'Asie impériale. Le gynéconome survit, il est vrai, à Milet (3); mais l'ἄρχων ἐπὶ τῆς εὐκοσμίας (4) est non un censeur des mœurs, mais un fonctionnaire de police, le ἐπὶ τῆς εὐκοσμίας καὶ τῶν παρθένων (5), sans doute un professeur de jeunes filles (6).

C. *Relations extraordinaires avec le pouvoir central.* — En dehors des fonctionnaires ordinaires qui traitaient régulièrement avec les agents provinciaux de Rome, des mandataires particuliers représentaient en certains cas les villes.

Les villes députaient fréquemment à Rome ou au chef-lieu de la province, soit pour demander justice ou solliciter une faveur sur un point déterminé (7), soit pour complimenter l'empereur

von Arnim) sont trop vagues pour que l'on puisse affirmer qu'il y avait à Tarse un πολιτογράφος, ou même seulement un magistrat *spécial* chargé de dresser la liste des citoyens.

(1) Voir *Rev. Ét. gr.*, 1895, p. 222, note, la réfutation de l'hypothèse de Ramsay, attribuant, dans certains cas, aux λογισταί ou aux ἐξεταστάι la *lectio* du Sénat.

(2) *Rev. Ét. gr.*, 1895, p. 221 et note 6.

(3) *CIG.*, 2881.

(4) Le Bas, 857 (Æzani). *Ib.*, 1021 (Ancyre?). La surveillance de l'εὐταξία dont Dion Chrysostome (*Or.*, LI, § 6. Ed. von Arnim, II, p. 103) fait une prérogative de la μεγίστη ἀρχή, c'est-à-dire de l'archontat, n'est évidemment pas, comme le croit Arnim (*Dio von Prusa*, p. 370), l'attribut d'un magistrat spécial préposé à la *censura morum*.

(5) *CIG.*, 3185 (Smyrne). *Inschr. v. Pergamon*, 463 : οἱ ἐπὶ τῆς εὐκοσμίας τῶν παρθένων.

(6) Fränkel, *Inschr. v. Pergamon*, p. 316.

(7) Règlement des litiges qui suivent l'érection en cité de Stratonicée-Hadrianopolis (*BCH.*, XI, p. 109). — Concession de l'asylie à Pergé (voir Wilhelm, *Arch. Ep. Mitth.*, XX, p. 65). — Exemption de la vicesima haereditatum, à Thyatire (Wagener, *Inscr. gr.*, n° 15, *Mémoires... Académie de Belgique*, t. XXX, 1861). — Voir aussi *BCH.*, XVII, p 341.

ou louer le gouverneur (1). Ces visites d'étiquette étaient fort onéreuses : l'indemnité de voyage des envoyés (legativum, viaticum, ἐφόδιον) était, en effet, à la charge des villes (2), et Byzance dépensait annuellement 12,000 deniers pour l'ambassade qui allait saluer l'empereur, 3,000 pour celle qui se rendait auprès du proconsul de Mésie (3).

Des ambassadeurs il faut distinguer (4) les défenseurs publics, appelés ἔκδικοι et σύνδικοι.

Les fonctions du σύνδικος sont clairement établies : c'était un avocat, envoyé devant l'empereur ou le gouverneur pour plaider une cause où la ville est engagée (5). — Le caractère de l'ἔκδικος est plus controversé; suivant Waddington (6) suivi par Radet (7), c'est le « représentant officiel du gouverneur de la province, l'intermédiaire régulier entre la ville et l'administration supérieure », « une sorte de maire ou plutôt de préfet par l'intermédiaire duquel le municipe et le gouvernement communiquent ». Mais Menadier a montré (8) que, pour le Haut Empire, l'analogie des fonctions entre le σύνδικος et l'ἔκδικος est complète ; il croit même que les deux titres, répondant aux mêmes attributions, doivent être identifiés.

Cette dernière conclusion est excessive : plusieurs inscriptions assignent l'un et l'autre titre au même personnage (9), ce qui

(1) Le Bas, 874, *BCH.*, XI, p. 109. — *Ib.*, p. 110 : une légation se rend auprès de l'empereur à la seule fin de remercier un premier ambassadeur.

(2) Les empereurs rappellent parfois aux villes que le legativum est dû aux ambassadeurs si ceux-ci n'y ont pas expressément renoncé (*BCH.*, XI, p. 109, l. 18).

(3) Pline, X, 43. La lettre de Trajan qui, pour éviter aux villes cette dépense, déclara qu'une lettre suffisait dorénavant à exprimer à l'empereur les vœux des provinciaux, n'arrête pas la mode des ambassades inutiles. Elles sont souvent, il est vrai, exercées gratuitement.

(4) Bien que les contemporains aient parfois négligé la distinction. Plusieurs des ambassades signalées plus haut ayant pour objet un procès plaidé devant l'empereur, étaient de véritables συνδικίαι.

(5) Perrot, *Galatie*, p. 35.

(6) Waddington *ad* Le Bas, 1176.

(7) *BCH.*, X, p. 153.

(8) Menadier, *Qua conditione*, p. 97. Suivi par Liermann, *Analecta Epigraphica*, p. 51, et Hicks, *Inscr. Brit. Museum*, III, p. 147.

(9) Par exemple, Le Bas, 1176 : συνδικήσαντα πολλάκις, ἐκδικήσαντα.

montre que les contemporains établissaient entre eux une distinction. Mais cette distinction n'est pas profonde et ne porte que sur le lieu ou le σύνδικος et l'ἔκδικος exerçaient leur office d'avocats de la ville : le premier allait plaider en dehors de la ville (1); l'ἔκδικος, au contraire, nous est représenté, par l'inscription thessalienne de Trikka (2), comme défendant les intérêts de la cité devant des juges délégués par le proconsul d'Achaïe et venus à Trikka même. Il se distingue donc du σύνδικος désigné *ad litem* (3), en ce qu'il ne quitte pas la ville et exerce un mandat permanent (4). Dans la pratique, la distinction devait souvent s'évanouir complètement; c'était généralement l'avocat permanent de la cité, l'ἔκδικος, qui recevait la mission de soutenir au dehors les droits dont il avait la garde, et il pouvait arriver que même en ce cas il conserva son titre habituel de préférence au titre spécial de σύνδικος (5). Mais de ce que la confusion fut fréquente (6), il ne s'en suit pas qu'elle ait été originelle (7).

Les procès dans lesquels les ἔκδικοι représentaient la ville avaient pour principal, sinon pour unique objet, la défense du

(1) Par exemple, Philostrate, *Vitae*, I, 25, 8 (Ed. Kayser, II, p. 50.)

(2) *BCH.*, VII, p. 57.

(3) Arcadius Charisius (Digeste, L, 18, 13) donne du *syndicus* la définition suivante, certainement empruntée à un auteur bien plus ancien : « Defensores, quos Graeci syndicos vocant, et qui ad certam causam agendam vel defendendam eliguntur. »

(4) Ainsi s'expliquent les termes de Le Bas, 1176, cités plus haut : Domitius est loué pour avoir été *souvent* σύνδικος, non précisément, comme le dit Waddington, parce que cette fonction était accidentelle, alors que celle de l'ἔκδικος aurait été régulière, mais parce qu'elle comportait un certain nombre de missions à l'étranger susceptibles d'être énumérées, alors que l'autre était continue. (L'ἐκδικία pouvait d'ailleurs aussi être conçue comme correspondant à la gestion d'un certain nombre d'affaires, par exemple, *CIG.*, 2771 : ἐγδικίας τετελεκότα.)

(5) Cicéron, *Ad familiares*, XIII, 56.

(6) On en trouve des exemples même dans des textes juridiques (postérieurs d'ailleurs au second siècle). Hermogénien dit (Digeste, L, 1, 2) : « Defensio civitatis, id est, ut syndicus fiat », tandis que c'est par ἔκδικος que la *Novelle* 15 de Justinien traduit *defensor civitatis*.

(7) Aux termes de σύνδικος et d'ἔκδικος semblent correspondre ceux de συνήγορος et de προήγορος (*BCH.*, X, p. 149) qui n'ont pas prévalu. Συνηγορία reste un synonyme de συνδικία (Le Bas, 1598 b.)

patrimoine public (1). Gardiens naturels du domaine de la cité et des revenus publics, ils acquirent assez vite le droit de proposer à ces revenus des affectations spéciales, et leur compétence assurait à leurs demandes une autorité particulière. Aussi lorsqu'à Éphèse on veut assurer l'observation des prescriptions du testament de Vibius Salutaris, défend-on expressément à quiconque, magistrat, *ekdikos* ou particulier, de jamais proposer aucune modification au décret qui détermine l'emploi du legs (2). La mention spéciale accordée à l'ekdikos montre bien quels accroissements avaient logiquement enrichi, au début du second siècle, ses attributions premières d'avocat fiscal et de fondé de pouvoirs des villes (3). La situation devait grandir encore : à Amisos, nous voyons l'*ecdicus* réclamer à un particulier, devant le tribunal de Pline, une somme de 40,000 deniers, concédée cependant par un vote régulier du Sénat et du Peuple (4). A Nicée (5), son nom est joint, pour marquer une date, à celui du secrétaire du peuple et des archontes : il était donc sans doute devenu l'égal de ces hauts fonctionnaires et leur collègue dans le Directoire politique de la ville. C'est après être arrivé si près du premier rang, qu'il fut choisi par l'administration impériale pour être vis-à-vis d'elle le représentant suprême de la cité (6) : il ne faut pas plus, avec Menadier (7) et Chénon (8), séparer

(1) Le titre complet est, à Aphrodisias, ἔκδικος δημοσίων πραγμάτων (Le Bas, 1602 *a*). Cf. à Thyatire, ἐκ[δι]κήσαντα τὰ ἀχθέντα ὑπὲρ μεγάλων χρημάτων πράγματα (*B C H.*, X, p. 422, l. 10).

(2) *Brit. Mus.*, III, 481, l. 211-213.

(3) Dès le début, l'ekdikos avait eu, pour traiter avec la partie adverse, des pouvoirs étendus qui le distinguaient du simple legatus (Cicéron, *Ad familiares*, XIII, 56).

(4) Pline, X, 110.

(5) *CIG.*, 3749.

(6) C'est alors le fonctionnaire bien connu sous son titre latin de *defensor civitatis* (Novelle 15).

(7) Menadier, *Qua condicione*, p. 98.

(8) Chénon (*Étude... sur le defensor civitatis*, p. 8-9) méconnaît complètement les origines de la *defensio civitatis* des Codes Théodosien et Justinien. Je ne puis entrer ici dans un examen détaillé de la question; les renseignements donnés plus haut suffisent à montrer que c'est dans l'histoire de l'ἐκδικία des premiers siècles qu'il faut chercher les antécédents de la *defensio*. Une constitution de l'an 319

l'ekdikos du IVe siècle de celui du Haut-Empire, qu'appliquer, avec Waddington, à la période initiale de l'institution, une définition qui ne convient qu'à ses derniers degrés de développement.

D. *Justice.* — C'est aux agents du pouvoir central, proconsuls ou légats proconsulaires dans les provinces sénatoriales, gouverneurs et surtout *legati juridici* dans les provinces de l'empereur, qu'appartient la haute juridiction civile et criminelle (1) : relativement aux tribunaux de ces fonctionnaires, le rôle des villes se borne, où siège le *conventus* (2), à fournir des jurés comme assesseurs au magistrat (3) ; mais cette participation des sujets à l'administration de la justice romaine suivit dans son déclin la procédure formulaire et disparut avec elle. Bien que, dès les premiers jours du Principat, de graves atteintes aient été portées à l'autorité des tribunaux locaux (4),

(*Code Justin.* VI, 1, 5) indique l'une des étapes de la transition : le *defensor* y est chargé de requérir la poursuite et l'arrestation des esclaves publics fugitifs. Cette attribution se déduit logiquement de sa fonction essentielle de gardien du patrimoine matériel de la cité.

(1) Mommsen, *Staatsrecht,* t. II, p. 243 et suiv. C'est au cours de la période que nous étudions que la compétence de ces magistrats s'étend peu à peu sur les citoyens romains des provinces.

(2) Les sièges des tribunaux proconsulaires de la province d'Asie étaient, sous Auguste, et encore à l'époque de Pline l'Ancien (Cuntz, *August und Agrippa...,* XVII Suppl. band des *Jahrb. für Philologie* p. 493, Alabanda, Adramyttion, Apamée, Éphèse, Laodicée, Pergame, Sardes, Synnada (Pline, V, 105 et suiv.). Philadelphie ne s'ajouta à la liste qu'à une date comprise entre 115 et 155 (une ἀγορὰ δικῶν y est attestée, à cette dernière date, par Aristide, t. I, p. 529, et elle n'existait sans doute pas au moment où se plaidait, à Sardes, le procès mentionné par Philostrate, *Vitae Soph.,* éd. Kayser, II, p. 37); Thyatire, que sous Caracalla (*BCH.,* X, p. 417). — Sur les diocèses de Bithynie, plus nombreux et de domaine plus restreint que ceux d'Asie, voir Marquardt, *Staatsverwaltung,* t. I, p. 351.

(3) L'appel des jurés est mentionné par Pline (X, 58). Philostrate (*loc. cit.*) nous donne un intéressant renseignement sur la composition de leur *album* : au moins dans la province d'Asie à Sardes, il comprenait cent noms, sans doute répartis en dix décuries. Il me semble difficile d'interpréter autrement le texte que Mitteis (voir *infra,* p. 279, n° 1) rapporte à tort à la juridiction municipale. Le renseignement lui-même semble certain, malgré l'ambiguïté et l'emphase de la rédaction, explicables, si l'on songe que Philostrate décrivait une institution disparue de son temps.

(4) *BCH.,* VII, p. 62 (année 11-12 avant J.-C.). L'impartialité des juges de Cnide ayant paru douteuse dans une affaire de meurtre, le procès est évoqué à

les cités conservèrent jusqu'à la fin du monde romain leurs juridictions particulières (1).

En matière criminelle, les tribunaux municipaux ne possédaient pas le *jus gladii* (2) et ne gardaient que le pouvoir de frapper les hommes libres d'une amende et de la prison, les esclaves de punitions corporelles (3). Un décret d'Antonin, alors proconsul d'Asie (vers l'an 130), leur attribue l'instruction (*cognitio*) des affaires de brigandage, et la garde provisoire des crimi-

Rome devant le tribunal de l'empereur (en 13-12 avant J.-Ch.), et Auguste prononce l'acquittement des accusés, citoyens de Cnide poursuivis pour un homicide commis dans cette ville libre. Je suis l'interprétation de Mommsen (*Röm. Geschichte*, V, p. 325). Une explication différente de l'intervention impériale est donnée par Viereck, *Sermo graecus*, p. 9.

(1) Le fait est incontestable (voir Mitteis, *Reichsrecht*, p. 85 et suiv.) pour les *civitates liberae*, au nombre desquelles étaient Cnide, Cyzique et Mylasa, les seules villes qui nous aient laissé des monuments authentiques de leur vie judiciaire. L'inscription de Mylasa (*BCH.*, XX, p. 525) interdit de supposer, comme paraît le faire Mitteis (*l. c.*, p. 87, n. 3, A), que, vers l'époque d'Hadrien, la juridiction criminelle des villes libres a été, en fait sinon en droit, dévolue aux gouverneurs : à Athènes, il est vrai, le proconsul semble être, depuis cette époque, le seul juge correctionnel (Lucien, *Demonax*, 16, 50) ; mais on ne peut rien conclure de ce fait pour les autres villes libres, Athènes étant la résidence permanente du proconsul. — Ce qui est vrai des villes libres l'est aussi des villes sujettes : non seulement parce que la distinction entre l'autonomie légale des unes et l'autonomie tolérée des autres n'est nulle part plus fictive qu'en ce qui concerne l'administration de la justice (cf. Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 744), mais parce que l'absence d'une juridiction locale dans les cités provinciales est pratiquement inconcevable (voir Mitteis, *Reichsrecht*, p. 91 et suiv., surtout p. 91, n. 4). Nous ne possédons malheureusement sur cette juridiction aucun document, et Mitteis, qui en proclame avec raison l'existence, a méconnu le sens des textes qu'il cite à l'appui d'une doctrine juste. Ni Philostrate (*Vitae Sophistarum*, éd. Kayser, II, p. 37, 6), ni Dion Chrysostome (éd. v. Arnim, II, p. 54 et 74) ne parlent d'une juridiction des villes. Le premier nous apprend que Polémon plaida à Sardes, ἐν τοῖς ἑκατὸν ἀνδράσιν, ὑφ' ὧν ἐδικαιοῦντο ἡ Λυδία ; ces expressions ne peuvent s'appliquer qu'au *conventus* de Sardes, dont le ressort coïncidait avec les limites de la Lydie, avant que l'érection de Philadelphie en siège de *conventus* séparé n'eût démembré l'immense diocèse (cf. plus haut, p. 273, n° 2). Le second, racontant que Pruse est jalousée pour ses tribunaux par les habitants des villes voisines, fait allusion à la récente élévation de sa patrie au rang de cité et de chef-lieu d'un *conventus*.

(2) Cf. ce qui est dit de la situation des municipes italiens dans Jullian, *L'Italie sous les Empereurs*, p. 125 et suiv.

(3) *BCH.*, XX, p. 525. *Rev. Et. Gr.* VII, p. 9, l. 23 et suiv. Ce sont précisément là les pénalités dont disposent, d'après les jurisconsultes, les magistrats des municipes occidentaux.

nels (1) : le jugement était sans doute réservé au proconsul. Au début du IIIe siècle, les cités exercent encore le droit de créer des catégories nouvelles de délits (2) ; à plus forte raison celui d'appliquer les législations pénales traditionnelles, comme celle qui régissait la τυμβωρυχία (3).

Rien ne nous renseigne sur les limites de la compétence civile : les tribunaux locaux tranchaient sans doute les contestations de minime importance, et, sans doute, comme en Occident, devaient-ils s'arrêter devant les litiges qui dépassaient une somme déterminée (4). Il serait impossible, même avec des documents plus explicites que ceux dont nous disposons, de déterminer cette limite ; car, à supposer qu'aucune différence ne séparât les diverses provinces entre elles à cet égard, et la masse des villes sujettes des quelques cités libres et privilégiées (5), la ligne de démarcation devait être incertaine et

(1) Dig., 48, 3, 6. Le *magistratus*, dont il est question à cet endroit, ne peut être que le chef des stratèges : les magistrats de Nicomédie, devant lesquels on conduit un esclave fugitif, sont sans doute aussi les archontes (Pline, X, 74). Ces magistrats avaient la haute main sur les prisons municipales (δεσμωτήριον, φυλακή, *Acta Pauli et Theclae*, 17, 19; πρακτόρειον, *BCH.*, XX, p. 525, l. 32; εἱρκτή, *ib.*), qui étaient gardées par des esclaves publics (comme le δεσμοφύλαξ et le πυλωρός des *Acta Pauli et Theclae*, 18), dont la surveillance laissait, d'ailleurs, à désirer, car Pline demande à Trajan de les remplacer par des soldats romains (Pline, X, 19, 20 ; cf. sur les prisons, Hirschfeld, *l. c.*, p. 876, note 155). — Très obscurs sont les rapports de la juridiction des villes avec le droit d'asile, que quelques cités continuaient à exercer, en se conformant à la stricte réglementation ordonnée par Tibère (Tacite, *Annales*, III, 60 et IV, 14). Hartmann (*De exsilio apud Romanos*, p. 15 et suiv.) croit à tort que Tibère supprima le *jus asyli*, rétabli seulement en faveur des églises chrétiennes : en réalité, le droit d'asile subsista si bien qu'on en accorda ou ratifia, au cours du Ier siècle, de nouvelles concessions (Pergé. Voir Wilhelm, *Arch. Epigr. Mitth.*, XX, p. 65) ; l'Église ne fit qu'hériter du privilège des temples païens. Cf. Henze, *De civitatibus liberis*, pp. 9-12, et Barth, *De Graecorum asylis* : à la liste donnée par ce dernier, ajoutez Pompeiopolis (*BCH.*, XI, p. 427).

(2) *BCH.*, XX, p. 525 (Mylasa). Il faut remarquer que Mylasa est une ville libre.

(3) Voir les observations de Mitteis, *Reichsrecht*, p. 100 et suiv.

(4) Cf. Jullian, *L'Italie sous les empereurs*, p. 126.

(5) Il se peut que la *Lex Pompeia* ait édicté, à ce sujet, des prescriptions inobservées en dehors de la Bithynie. Il faut remarquer aussi que, dans cette province, les chefs-lieux de *conventus* étaient plus nombreux qu'en Asie et sur un territoire moindre : la justice romaine, plus accessible, a dû y empiéter d'une façon plus marquée sur les autorités municipales. D'autre part, elle devait,

flottante, et varier au gré des fonctionnaires romains comme à celui des justiciables. En effet, la juridiction locale n'avait qu'une existence précaire, et rien ne la protégeait contre les empiètements d'un fonctionnaire autoritaire ou trop zélé; d'autre part, en Asie comme en Béotie (1), les provinciaux durent souvent préférer, par vanité naïve ou par sentiment d'une justice plus sûre, l'ἀγορὰ δικῶν du légat aux humbles tribunaux nationaux.

La juridiction gracieuse était sans doute exercée concurremment par les deux sortes de magistrats, par les uns suivant le droit romain, par les autres d'après la coutume locale (2) : c'est probablement par cette dualité qu'il faut expliquer les deux catégories d'affranchis qui existent simultanément à Sillyon, celles des ἀπελεύθεροι et des οὐινδικτάριοι (3). — Quant à la juridiction administrative, elle appartenait sans doute exclusivement aux gouverneurs, juges naturels entre les particuliers et les cités (4).

A quels fonctionnaires était confiée l'administration de la justice ? Il n'existait pas, dans les pays helléniques, de collège spécial de magistrats judiciaires, comparable à celui des *duumviri* ou *quatuorviri jure dicundo* des municipes occidentaux. C'est

d'une manière générale, enlever plus de causes aux juges des villes où se tenait le *conventus* qu'à ceux des villes du ressort : à la portée des justiciables dans le premier cas, elle les obligeait, dans le second, à des voyages souvent fort longs. Les circonstances locales ont dû varier à l'infini la situation respective des deux juridictions en présence.

(1) Plutarque (*Reip. ger. praec.*, c. 19. Dübner) reproche à ses concitoyens de quitter leur ville pour courir au tribunal proconsulaire.

(2) Nous savons que des règles spéciales présidaient à la tutelle en Bithynie (Gaius, I, 193) et à Tyane (Philostrate, *Vita Apollonii*, I, 13).

(3) Lanckoronski, *Villes*, I, nos 58-60. Mommsen (*Zeitschr. Savigny-Stiftung.*, XII, p. 301) et Mitteis (*Reichsrecht*, p. 103) croient que les premiers sont les affranchis des indigènes, les seconds sont des colons romains. Mais il est douteux qu'il y ait eu dans la bourgade pamphylienne un corps de citoyens romains assez important pour donner naissance à un groupe distinct d'affranchis. Il est probable que ce n'est qu'en cas de manumission pérégrine, que les archives municipales recevaient l'acte d'affranchissement (Dion Chrysostome, XXXI, p. 234).

(4) Pline, 82 et 110. Cf. l'inscription de Cos (Mommsen, *Zeitschr. Savigny-Stiftung*, XI, p. 34) : le proconsul désapprouve un appel de la ville *libre* de Cos (contre un jugement du légat proconsulaire ?).

le Directoire politique composé des archontes et du secrétaire du Peuple qui en tient lieu, sous la direction des archontes (1). Il est douteux que la Boulè ait joué dans toutes les causes le rôle qui lui est attribué, par le décret de Mylasa (2), dans les procès intentés pour infraction à une loi municipale sur le change (3). — On n'ajoutera à la liste des magistrats judiciaires ni, avec Menadier (4), les agoranomes, dont la compétence, en matière de contraventions à la police du marché, a dû être fort restreinte (5), ni, à la suite de Mitteis (6), les irénarques. Les attributions de ces derniers étaient limitées à la poursuite et au premier interrogatoire des criminels : on ne peut leur supposer des pouvoirs analogues à ceux de nos juges de paix qu'en vertu d'un rapprochement superficiel, auquel la comparaison avec les εἰρηνικοὶ ἄνδρες d'un papyrus d'Arsinoé n'ajoute aucune valeur. Quant aux astynomes, qui, d'après Papinien (7), peuvent frapper d'une amende quiconque endommagerait la voie publique, et tout propriétaire qui refuserait de réparer un édifice en mauvais état et dangereux pour la circulation, ce sont sans doute, non les modestes fonctionnaires de quelques villes grecques, mais les *duoviri aediles*, magistrats supérieurs des municipes occidentaux (8).

(1) Dans l'organisation archaïque de Cyzique, les archontes apparaissent seuls (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 9. Cf. *infra*, note 3).

(2) *BCH.*, XX, p. 525, l. 22, 31, 40-44.

(3) L'inscription de Cyzique, contemporaine sans doute de Caligula, confère encore à l'Ecclesia des pouvoirs judiciaires étendus (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 9, l. 25 et suiv.), mais aucun texte postérieur ne reconnaît plus à l'Assemblée du Peuple les attributions d'un tribunal (cf. Menadier, *Qua condicione*, p. 48). La foule devant laquelle le proconsul invite Polycarpe à se défendre ne constitue évidemment, en aucune manière, une juridiction régulière.

(4) Menadier, *Qua condicione*, n. 83, n° 135. L'hypothèse de Menadier s'appuyait sur une restitution erronée d'une inscription d'Acmonia (Le Bas, 751) où il faut lire non ἀγορανο]μικῶν δικαστηρίων, mais κλη,ρον]ομικῶν (*BCH.*, XVII, p. 262. Il s'agit d'un décemvir stlitibus judicandis).

(5) Ils ne jouent aucun rôle dans la répression des spéculations sur les denrées apportées au marché de Cyzique (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 9).

(6) Mitteis, *Reichsrecht*, p. 170, où l'opinion est d'ailleurs exprimée dubitativement, et seulement, semble-t-il, pour la période qui suit la *Constitutio antonina*.

(7) Digeste 43, 10.

(8) Krüger, *Histoire des sources du droit romain*, trad., p. 267, émet, d'après

E. *Police* (1). — A la lisière des fonctions de justice et de police nous trouvons des magistrats tels que le stratège ἐπὶ τῆς εἰρήνης (2), l'archonte ἐπὶ τῆς εὐκοσμίας (3), membres du collège directeur, évidemment investis d'une surveillance générale de l'ordre public, mais dont il est difficile de déterminer les attributions avec précision. Au collège directeur se rattachaient également, sans peut-être en faire partie intégrante (4), les stratèges ἐπὶ τῆς χώρας (5) et le nyctostratège (6). Les premiers généralement au nombre de deux), indépendamment de leurs fonctions politiques, jouaient dans la banlieue des villes cariennes un rôle analogue à celui de l'irénarque : ce fut sans doute à

Mommsen, une hypothèse différente sur le magistrat occidental que vise l'ἀστυνομικός de Papinien : quelle que soit la solution que l'on adopte de ce côté, il faut admettre que ce traité, de langue grecque, ne traite pas d'une magistrature hellénique.

(1) Cf. O. Hirschfeld, *Die Sicherheitspolizei im röm. Kaiserreich* (ap. *Sitzungsberichte Akad. Berlin*, 1891, p. 859 et suiv.) en utilisant l'erratum placé en tête de l'article *Agentes in rebus* (*ib.*, 1893, p. 411).

(2) Le Bas, 857 (Aezani); *CIG.*, 3151.

(3) *Ib.*, 1021.

(4) Les stratèges de la banlieue, notamment, semblent former un petit collège annexé au collège des stratèges urbains, mais cependant distinct (cf. *supra*, A).

(5) Aphrodisias (Le Bas-Wadd., 1604); Alabanda (*BCH.*, V, p. 180); Cnide (*CIG.*, 2654); Stratonicée (*BCH.*, XV, p. 423); Tralles (*Syllogue de Constant.*, παράρτ., 1880-1881, p. 93); ville incertaine de Carie (*BCH.*, XIV, p. 606). L'institution est peut-être d'origine rhodienne (cf. Hirschfeld, *Sitzungsber. Berlin*, 1891, p. 868). Les στρατηγοὶ ἐπὶ τῆς χώρας sont les successeurs des στρ. εἰς τοὺς δήμους qui apparaissent à Alabanda antérieurement à l'Empire (*BCH.*, X, 312, l. 32-33) : la modification du titre marque, semble-t-il, un progrès de l'hellénisation.

(6) Laodicée (*Ath. Mitth.*, 1891, p. 145); Sébastopolis (*BCH.*, IX, p. 347); Tralles (*CIG.*, 2930); Karoura (*CIG.*, 3948). Cf. Cagnat, *De municipalibus... militiis*, p. 14, et Hirschfeld, *l. c.* Le *nocturnae custodiae praefectus*, qui joue un rôle dans une bouffonnerie des *Métamorphoses*, n'est sans doute, dans la pensée d'Apulée, qu'un veilleur de nuit : il ne faut d'ailleurs pas chercher, en pareille place, un renseignement sur l'organisation municipale d'Amisos (*Métam.*, éd van Vlooten, p. 49). Quant au stratège de Smyrne qui, dans un incendie, dirige le service des pompes (*Vita Polycarpi*, § 18), il faudrait sans doute l'identifier avec le νυκτερινὸς στρατηγός, plutôt qu'avec l'irénarque (S. Reinach, *St. Polycarpe et les Juifs de Smyrne*, ap. *Revue des Études juives*, oct.-déc., 1885, p. 2 du tirage à part), ou le στρατηγὸς ἐπὶ τῆς εἰρήνης (Lightfoot, *Apostolic Fathers*, Parl. II, p. 955), si l'hagiographe tardif qui rapporte ce détail se piquait d'exactitude documentaire. — Hirschfeld (*l. c.*) croit que la stratégie nocturne d'Asie dérive de la magistrature alexandrine.

la poursuite des brigands que plusieurs stratèges εἰς τοὺς δήμους d'Alabanda « moururent pour la patrie » (1). Le second était chargé de la surveillance nocturne des villes et de son complément naturel, le service des incendies (2).

Plus répandu (3) qu'aucun de ces fonctionnaires semble avoir été le *paraphylax* (4), chef de la gendarmerie des παραφυλακῖται (5).

Cette organisation de la police, sous ses formes diverses, semble avoir été impuissante à faire respecter la sécurité publique. La tâche était, il est vrai, fort lourde. Non seulement le brigandage ne fut jamais extirpé des régions montagneuses de la Troade, de la Mysie, de la Pamphylie, de l'Isaurie, de la Cilicie (6), mais, aux meilleurs jours de la paix romaine, l'ordre était plus fréquemment et plus gravement menacé qu'on ne serait tenté d'abord de le croire. Qu'on se rappelle les émeutes qui marquent presque toutes les étapes des voyages de saint Paul (7), les troubles de Smyrne contre saint Polycarpe (8), l'énigmatique complot qui troublait, vers l'époque flavienne,

(1) *BCH.*, V, p. 180.

(2) Ils commandaient sans doute à ce titre des compagnies régulièrement organisées de *fabri*, dans les villes où celles-ci étaient tolérées par les Romains (Pline, X, 43).

(3) *CIG.*, 4413 C (Iotape); *BCH.*, III, p. 262 (Ormélé), VII, p. 273 (Nysa), IX, p. 346 (Sebastopolis), X, p. 54 (Cadyanda); Le Bas-Wadd., 1693 B (Colossai) : *Brit. Mus.*, III, 529 A (Éphèse); Condoléon, Ἐπιγρ. μικρασ. p. 46, n° 90 (Magnésie du Méandre); *Ath. Mitth.*, VIII, p. 329 (Tralles); Ramsay, *Cities*, p. 143, n° 31 (Thiounta); p. 246, n° 88 (Eumenia). A Dorylée (*Ath. Mitth.*, XIX, p. 306) ces fonctionnaires semblent former un collège présidé par l'*archiparaphylax* : il s'agit sans doute d'un corps de gendarmes dirigé par un chef de police.

(4) Fränkel, *Inschr. v. Pergamon*, n° 239. — Παραφυλακεῖον à Termessos (Lanckoronski, *Villes*, II, n° 58).

(5) Koerte (*Ath. Mitth.*, XIX, p. 308) a pensé que le *paraphylax* est un magistrat financier : une inscription d'Hiérapolis (*Journ. Hell. Stud.*, XVII, p. 411) suffit à établir son vrai rôle.

(6) Aux textes réunis sur ce point par Friedlaender, *Sittengeschichte Roms* (6e éd.), t. II, p. 48-49, il faut joindre le témoignage d'un document romanesque, les *Ephesiaca* de Xénophon (II, ch. XIII) : écrit à la fin du IIe siècle ou au début du IIIe (Rohde, *der griechische Roman*, p. 389 et suiv.), il prétend décrire des mœurs contemporaines, comme l'indique le personnage de l'irénarque.

(7) *Actes des Apôtres*, passim.

(8) *Acta Martyrum* (éd. de Ratisbonne), p. 83 et suiv.

la vie publique de Cibyra (1), les désordres que suscitaient, à Tarse (2) les revendications politiques des tisserands, à Magnésie (3) de passagères perturbations économiques comme la grève des *pistores*, enfin la longue agitation qui souleva, au début du IIe siècle, le prolétariat bithynien (4) : ces incidents tumultueux ne doivent évidemment représenter qu'une partie des conflits que les passions religieuses et sociales soulevèrent au sein d'une organisation en apparence prospère et stable, mais livrée à un travail intense de décomposition et de réorganisation. Pour les réprimer, les pouvoirs locaux, énervés, étaient sans armes : le jour vint où ils demandèrent à l'État romain de se charger, à leur place, de la police intérieure (5).

C'est à contre-cœur que les Romains assumèrent la tâche de défendre ceux qui renonçaient à se protéger eux-mêmes. Leur empire avait été basé sur le principe du *self-government* des groupements sociaux chez lesquels ils avaient trouvé une organisation politique analogue ou équivalente à la leur : ç'avait été, nonobstant le pouvoir éminent des conquérants, une véritable fédération de cités (6) vivant d'une vie propre et pourvues des organes nécessaires à leur défense. Les empereurs hésitèrent devant la transformation des rouages de ces organisations particulières en instruments directs du pouvoir central. Moins sensibles à l'extension de leur sphère d'action qu'à la lourdeur du fardeau imposé par de nouveaux devoirs, ils ne pensèrent pas que les avantages pratiques de la centralisation fussent de nature à justifier l'abandon des principes mêmes de l'État traditionnel. Ils furent, contre les villes mêmes, les derniers défenseurs de la conception municipale. A la péti-

(1) Le Bas, 1213. Les συνωμοσίαι de ce genre ont été assez fréquentes pour attirer l'attention des empereurs, qui durent avoir recours, pour y mettre fin, à l'interdiction absolue, au moins dans les villes non libres, des *erani* (Pline, X, 92-93).

(2) Dion Chrys., I, p. 321.

(3) *BCH.*, VII, p. 505.

(4) Dion Chrysostome, Disc. 39 (titre), 43, 48, 50. Cf. H. von Arnim, *Dio von Prusa*, p. 371 et suiv.

(5) Pline, X, 77-78.

(6) Voir Kuhn, *Verfassung des röm. Reichs*, t. II, chap. I.

tion des habitants de Juliopolis qui sollicitent un poste militaire qui assure la sécurité et le bon ordre, Trajan répond par un refus : lui, l'empereur prodigue, invoque des raisons d'économie (1). C'est malgré lui que s'opéra une innovation éphémère, mais dont le caractère fut révolutionnaire.

Se décidant à intervenir, l'autorité impériale eut le choix entre deux méthodes : celle de l'administration immédiate et celle de la surveillance des services locaux, réorganisés et assujettis à la direction des fonctionnaires romains.

Les provinces reçurent donc, sur certains points, de petits postes militaires ou des agents isolés, investis d'une mission de police. Avant même l'arrivée de Pline en Bithynie, Byzance possédait un détachement de ce genre (2) et Nicomédie avait reçu un commissaire de surveillance (3). Plus tard un ἑκατόνταρχος ῥεγεωνάριος s'installa à Antioche de Pisidie (4). Des *stationarii* protégèrent, non seulement les lieux de résidence des gouverneurs, comme Éphèse (5), mais de lointains districts comme ceux de Misthia (6) ou d'Alastos (7) : les jurisconsultes de l'époque des Sévères mentionnent, parmi leurs devoirs principaux, la poursuite des esclaves fugitifs (8).

L'extension de ce système eut assurément comblé les vœux des villes, qu'il eût délivrées du souci de leur police. Mais les empereurs n'assumèrent cette fonction onéreuse que quand leur intervention était indispensable. Ils cherchèrent à s'arrêter, en général, à un régime de « protectorat », qui conciliait les tendances centralistes avec la tradition municipale.

(1) Pline, X, 77-8.
(2) Pline, X, 77 (avec la correction de Hirschfeld, *l. c.*, p. 864).
(3) Pline, X, 74.
(4) Sterrett, *Papers*, II, 92-93. Antioche était, il est vrai, une colonie romaine.
(5) *CIL.*, III, *Suppl.*, 7136.
(6) Sterrett, *Papers*, II, n° 187.
(7) Ramsay, *Cities*, p. 307, n° 115. Les gendarmes qui composent le corps de police mentionné à cet endroit portent le titre grec de paraphylacites : mais il n'est pas vraisemblable que le poste qui surveillait ce district rural dépendait d'une cité.
(8) Digeste, XI, 4, 1 (Ulpien), et XI, 4, 4 (Paul).

L'irénarchie ne nous apparaît dans les textes que précisément à la fin du règne de Trajan (1) : mais c'est à cette époque une institution déjà ancienne, en pleine décadence, descendue, suivant la pente fatale, à l'étage de la liturgie financière. C'est elle qu'un haut fonctionnaire romain, qui devait parvenir à l'Empire, voulut approprier aux besoins nouveaux. Antonin, encore proconsul d'Asie (vers l'an 130), édicta la réglementation qui la transforma (2), et faisait de l'irénarque le chef actif et responsable de la police de sûreté (3), chargé de la poursuite des criminels de toute catégorie : tel il apparaît dorénavant dans les *Acta martyrum* (4) et les romans (5). C'est, avec toute vraisemblance, à Antonin aussi qu'il faut attribuer l'institution du mode de désignation de l'irénarque qui apparaît, un quart de siècle après son proconsulat, dans les *Discours sacrés* d'Aristide (6). Vers l'an 155, les villes présentaient au proconsul une liste de dix noms, sur laquelle ce dernier choisissait d'ordinaire le φύλαξ τῆς εἰρήνης ; mais il pouvait ne pas tenir compte de la présentation (7) : l'irénarque était donc, en fait, à la nomination du gouverneur (8).

Cette main-mise du pouvoir central sur un office municipal aurait pu assurer d'une manière efficace la sécurité publique. Mais elle ne dura pas. Les exigences légitimes de la vie sociale, qui avaient provoqué la réforme, cédèrent à la force des habi-

(1) La plus ancienne mention est celle de *BCH.*, IX, p. 346 (116-117 après J.-Ch.).

(2) Digeste, XLVIII, 3, 6.

(3) Les agents placés sous ses ordres portent le nom de *diogmites* (*Acta Polycarpi*, 6-7), *persecutores*, dans les *Actes de Nestor* de Pergé (26 février). Les anciens magistrats de police étaient accompagnés, quand ils procédaient à une arrestation, d'esclaves publics sans désignation spécifique (δημόσιοι, *Acta Pauli et Theclae*, 15).

(4) Cf. Hirschfeld, *l. c.*, p. 869, note 121. *Ibid.*, liste des témoignages épigraphiques.

(5) *Ephesiaca* de Xénophon, II, ch. XIII.

(6) Aristide (éd. Dindorf), I, p. 523.

(7) Aristide, qui fut dans la suite désigné par le proconsul, ne figurait pas sur la liste.

(8) Hirschfeld (*l. c.*) a soutenu à tort que la fonction de l'irénarchie était primitivement provinciale et non municipale (voir Ramsay, *Cities*, p. 68).

tudes. L'autorité romaine n'exerça qu'avec négligence une prérogative qu'elle n'avait pas désirée : le laisser-aller habituel de ses agents, si indulgents ou plutôt si indifférents aux libertés que les villes prenaient vis-à-vis des ordonnances impériales (1), se doubla peut-être du désir d'échapper à une responsabilité nouvelle. Les villes reprirent la disposition de l'office de l'irénarque : avant même la fin de la vie d'Aristide (2), l'élément essentiel de la réforme d'Antonin, la nomination par le proconsul, était anéanti. Garantie pendant un demi-siècle contre les trafics locaux, l'irénarchie, retombée aux mains des villes, redevint un des hochets de la vanité municipale. C'est vers l'an 220 (3) que se place une inscription de Nysa (4) qui nous montre les deux offices de police, la paraphylaké et l'irénarchie, exercés par deux enfants. La décadence liturgique, enrayée un moment par l'initiative d'Antonin, l'avait de nouveau emporté.

La diffusion de l'irénarchie ne supprima pas les magistratures parallèles : celle-ci coexiste, à Nysa, à Aphrodisias, à Tralles (5), avec la παραφυλακή, qui, d'autre part, n'avait pas supprimé, à Sébastopolis (6), la nyctostratégie. Magistratures vieilles et nouvelles, vestiges d'organisations archaïques ou créations récentes, vécurent ou se survécurent côte à côte. D'autre part, la police romaine voisina, dans certaines villes, avec la police municipale (7). L'histoire du IIIe siècle devait faire appa-

(1) J'ai signalé (*Rev. Ét. gr.*, 1895, p. 224, et *supra*, p. 263, n. 5) divers exemples de l'inobservance des règles formelles prescrites par l'autorité romaine.

(2) C'est sans doute en l'an 175 qu'il faut placer la rédaction des *Discours sacrés* du rhéteur. Aristide, dans le passage cité plus haut, considère évidemment la présentation au proconsul de la liste des dix comme une formalité déjà tombée en désuétude; Hirschfeld a cherché à tort (*loc. cit.*, p. 871) à affaiblir son témoignage.

(3) Sur la date, voir Buresch, *Aus Lydien*, p. 104.

(4) *BCH.*, VII, p. 272.

(5) *BCH.*, VII, p. 274; *ib.*, VIII, p. 329; *ib.*, IX, p. 76.

(6) *BCH.*, IX, p. 346.

(7) A Éphèse, les inscriptions attestent l'existence simultanée des *stationarii* (*CIL.*, III, *Suppl.* 7136) et du *paraphylax* (*Brit. Mus.*, IV, 529 A). Il est vraisemblable que l'institution de commissaires impériaux à Nicomédie et à Byzance n'eut pas pour conséquence la suppression des magistrats locaux.

raître le vice de cette organisation confuse et impuissante : la tentative manquée d'Antonin devait être reprise par le vigoureux génie de Dioclétien (1).

Isidore Lévy.

(1) Cf. Hirschfeld, *loc. cit.*, p. 877.

# LE DRAME SATYRIQUE SANS SATYRES

Quelques critiques ont été amenés à supposer que, dans le drame dit *satyrique,* la présence des Satyres n'était pas absolument nécessaire, et que leur chœur pouvait y être quelquefois remplacé par un chœur composé de personnages humains. Cette opinion déjà ancienne — elle remonte peut-être plus haut que Godefroy Hermann (1) — se fonde à la fois sur un raisonnement et sur des textes. Avant de discuter la valeur des textes, essayons de répondre au raisonnement.

## I

Comment, nous dit-on, les Satyres eussent-ils pu figurer dans tous les drames auxquels ils ont donné leur nom? La fable de beaucoup de ces drames se prêtait mal à leur introduction, et les poètes auraient rencontré d'insurmontables difficultés, s'ils s'étaient cru forcés de faire paraître les Satyres dans des pièces où ceux-ci n'étaient pas appelés par les nécessités du sujet et où ils n'avaient, en réalité, rien à faire (2).

(1) En parlant de la pièce de Sophocle intitulée Πανδώρα ἢ Σφυροκόποι, il disait : « Chorus utrum ex Satyris fuerit, non ex fabris, non dijudicem, quando *non omnes fabulæ satyricæ Satyros videntur habuisse* » (*Opuscul.* t. VII, *de Æsch. Ætnæis*, p. 315 sqq.).

(2) Em. Egger, *La littérature grecque*, p. 65 ; M. Croiset, *Hist. de la littérature grecque*, III, p. 391.

Remarquons d'abord que ces difficultés supposées ne se présentaient pas aussi souvent qu'on serait tenté de le croire. Sophocle, cela paraît certain, avait composé moins de drames satyriques que de trilogies. Quant à Euripide, sur les soixante-dix-huit drames de lui qui s'étaient conservés jusqu'à l'époque alexandrine, huit seulement étaient satyriques; et, comme il est impossible d'admettre que les quatorze pièces perdues — on lui en attribuait quatre-vingt-douze (1) — aient appartenu toutes à ce genre, on est conduit à penser qu'Euripide n'avait pas composé régulièrement un drame satyrique par tétralogie, et que l'exemple bien connu de l'*Alceste* n'est pas une exception unique. On sait, d'autre part, que, dans les concours du IVe siècle, on jouait, non pas plusieurs drames satyriques, mais un seul, qui servait d'ouverture générale au spectacle. La proportion des drames satyriques aux tragédies ne fut donc certainement pas de 1 à 3; peut-être descendit-elle beaucoup plus bas, et le nombre de ces drames, au temps de Sophocle et d'Euripide, fut relativement restreint.

Eussent-ils été, d'ailleurs, plus nombreux qu'ils ne furent en réalité, les difficultés dont on parle ne nous paraissent pas de nature à avoir pu sérieusement embarrasser les auteurs dramatiques. Était-ce donc une loi du genre que le rôle des Satyres fût en rapport étroit avec la fable, et leur chœur associé, plus ou moins intimement, à l'action? Ne peut-on admettre, au contraire, que très souvent il n'y était rattaché que par un fil des plus minces, comme cela arriva quelquefois pour le chœur tragique lui-même, et comme ce fut l'habitude générale dans la tragédie à partir d'Agathon? Pour introduire les Satyres, le moindre prétexte ne suffisait-il pas à l'imagination fertile des poètes? Supposons que le *Cyclope* d'Euripide ait été perdu pour nous et qu'on en connût seulement le sujet, devinerait-on ce que le poète a inventé pour expliquer la présence des Satyres

(1) Voir, en tête des *Scholia in Euripidem*, édit. E. Schwartz, le Γένος Εὐριπίδου, p. 4, l. 10. Cf. von Wilamowitz-Mœllendorff, *Analecta Euripidea*, p. 145.

en Sicile et leurs relations avec Polyphème? Euripide est obligé de forger une histoire assez peu vraisemblable : comment Silène s'est lancé sur la mer, avec ses fils, à la recherche de Bacchus en danger d'être capturé par des pirates tyrrhéniens; comment les vents les ont jetés sur les côtes de l'Etna où ils ont été faits prisonniers et emmenés en esclavage par les Cyclopes; comment les Satyres sont devenus les bergers de Polyphème, et Silène son domestique et son cuisinier. Les amateurs de conjectures, s'ils avaient voulu restituer le rôle des Satyres dans la pièce, eussent trouvé sans doute tout autre chose que ce qu'Euripide a imaginé, et, de leur côté, les critiques prudents eussent déclaré qu'il leur était impossible de voir le rapport des Satyres avec les personnages du drame.

Ce rapport se devine facilement dans certains sujets qui, comme celui de l'*Amymone* d'Eschyle, celui d'*Hercule chez Omphale* d'Ion de Chios, d'autres encore, sont des aventures d'amour. Les Satyres n'étaient-ils pas portés par les ardeurs lascives de leur tempérament, par les habitudes libidineuses que la tradition leur prête, à prendre à de pareils drames l'intérêt le plus vif? D'autre part, peut-on oublier que la scène du drame satyrique est nécessairement à la campagne, et que le décor en est toujours un décor agreste : quel que fût le sujet, les spectateurs pouvaient-ils donc s'étonner de voir sortir d'un bois ou apparaître derrière des rochers un groupe de Satyres, puisque les Satyres sont les enfants de la nature sauvage et qu'ils en habitent les solitudes? Il y avait du reste, pour eux, plusieurs façons, que nous sommes réduits à supposer, puisque le seul *Cyclope* nous reste, de se mêler à l'action. Ils pouvaient, non pas y aider, mais, suivant l'ingénieuse hypothèse d'un critique italien, M. A. Mancini (1), au contraire la gêner, en interrompre la marche et en retarder le dénouement. Cette race lâche et fainéante dont parlait Hésiode, γένος οὐτιδανῶν Σατύρων καὶ ἀμηχανοεργῶν (2), est aussi, en effet, une malicieuse engeance :

(1) *Il dramma satirico greco* (1895, Pisa), p. 67.
(2) Fragm. 129, Göttling-Flach.

les bons tours que jouaient les Satyres aux acteurs du drame devaient donc être pour le public un élément de gaieté. Ce même public enfin, quand la pièce s'intitulait Satyrique (Σάτυροι) et était annoncée comme telle, n'eût-il pas été désappointé et ne se serait-il pas cru lésé dans ses droits, s'il n'avait eu sous les yeux les pieds de bouc, la queue de cheval et le phallus (1) des Satyres, si on l'avait privé de savourer leurs plaisanteries de haut goût et d'admirer les bonds mirifiques de la folâtre *sikinnis?*

On ne saurait donc, je crois, affirmer *a priori* qu'il y avait des sujets de drames satyriques où les Satyres ne pouvaient être introduits (2) : affirmation d'autant moins légitime que la plupart de ces sujets nous sont mal connus.

## II

Examinons maintenant les textes sur lesquels s'appuie l'opinion citée plus haut.

L'un des plus significatifs en apparence est le passage où le grammairien latin Diomède, cherchant à montrer les différences

(1) Notons cependant, en passant, qu'il n'est pas absolument démontré que les Satyres, quand ils étaient en scène, aient eu le phallus. On ne leur voit pas cet attribut sur le célèbre vase de Ruvo où est figurée une scène de drame satyrique. Cf. Wieseler, *Theatergebæude*, VI, 3. D'autre part, le texte du *Cyclope* d'Euripide, v. 439-440, où les mots τὸν σίφωνα τὸν φίλον ne désignent pas du reste nécessairement le phallus, est altéré. Quant à celui d'Aretæus, *de morb. acut.* 12, il ne s'applique qu'aux monuments, statues et peintures, qui représentaient des Satyres, et non au théâtre.

(2) Bien qu'on ne puisse assimiler les poètes dramatiques aux artistes, remarquons, par analogie, que plus d'une représentation figurée, empruntée aux mythes des dieux et des héros, fait place aux Satyres, sans que leur présence soit justifiée par la fable en question, et sans qu'ils puissent avoir une part dans son action. Stephani, dans ses *Parerga archæologica*, XIV, p. 542-551, a donné le catalogue de ces représentations. — Sur un vase d'Apulie qui reproduit une scène d'Euripide (*Archaeolog. Zeitung*, 1849, taf. 12), tandis qu'Iphigénie remet à Pylade la lettre qu'elle envoie à Mycènes, on voit, au second plan, *un Satyre*, qui n'a rien à faire en pareille circonstance. Ce Satyre indique simplement que la scène se passe en pays sauvage.

qui séparent l'Atellane des Latins du drame satyrique des Grecs, s'exprime ainsi : *Latina Atellana a græca Satyrica differt, quod in Satyrica fere Satyrorum personæ inducuntur, aut si quæ sunt ridiculæ, similes Satyris, Autolycus, Busiris.* — « L'Atellane latine diffère du drame satyrique grec en ce que, dans ce dernier, on introduit généralement des personnages de Satyres ou des personnages qui prêtent à rire et qui ressemblent aux Satyres ; par exemple, Autolycus et Busiris (1). » — A prendre ce texte à la lettre, et à donner aux mots *fere* et *aut* toute leur portée, on serait, au premier abord, tenté de croire en effet, sur la foi de Diomède, que les Satyres ne figuraient pas toujours dans le drame satyrique. Mais, quelle est la valeur de cette assertion? Le grammairien, voulant définir le drame satyrique grec, oublie ou ignore que le chœur en est un élément essentiel : il n'établit aucune différence entre les acteurs et les choreutes qu'il paraît confondre. Or, les Satyres pouvaient bien intervenir quelquefois dans le drame par leur coryphée; quelques-uns même d'entre eux, comme l'indique un texte du rhéteur Aristide, pouvaient être sur la scène, τις καὶ σάτυρος τῶν ἐπὶ σκηνῆς (2); ils ne paraissent cependant jamais avoir été de véritables acteurs, au sens propre du mot : ils sont restés des choreutes. De plus, Diomède définit le genre satyrique uniquement par le caractère grotesque et amusant des personnages : ces personnages, d'après lui, seraient, soit les Satyres, soit des êtres leur ressemblant. Mais en quoi donc Autolycos, fils d'Hermès et habile voleur, Busiris, roi d'Égypte et tyran cruel, qui sont cités comme exemples, pouvaient-ils bien ressembler aux Satyres, sinon en ce que, comme ceux-ci, ils égayaient le public? Ni la présence sur la scène d'Autolycos, ni celle de Busiris, ne pouvait avoir pour effet d'exclure du drame les Satyres : chez Euripide, les Satyres ne figurent-ils pas à côté du monstrueux et ridicule Polyphème? La définition donnée par

(1) Diom., liv. III, p. 488, 7, Puetsch.

(2) II, p. 405. Dans le *Prométhée* πυρκαεύς d'Eschyle (fr. 207, Nauck [2]), un Satyre, le coryphée sans doute, s'approchait du feu pour l'embrasser.

Diomède dans ce passage est donc aussi inexacte que celle qu'il donne un peu plus loin, et qu'il nous faut citer, pour qu'on soit édifié sur la valeur de sa science : *Satyrica est apud Græcos fabula, in qua item tragici poetae, non reges aut heroas, sed Satyros induxerunt ludendi causa jocandique* (1). — « Le drame satyrique chez les Grecs est une pièce où les poètes tragiques ont mis en scène, *non des rois ou des héros*, mais des Satyres, pour jouer et plaisanter. » Ainsi, à l'entendre, ni Ulysse ni Hercule n'auraient été des personnages de drame satyrique ! Le grammairien Diomède est décidément fort ignorant sur la matière et il ne mérite pas d'être écouté.

Cherchons des témoignages plus sérieux. On cite comme exemple de drame satyrique sans Satyres l'*Héraclès au Ténare* (2) de Sophocle, où le poète aurait remplacé les compagnons de Silène par des Hilotes. Sur quoi repose cette opinion? Nous lisons dans le Commentaire d'Eustathe sur l'*Iliade* (3) : « Il a été montré plus haut que les Hilotes doivent leur nom à la ville laconienne d'Hélos; les Hilotes, qui non seulement sont de condition servile, mais qui présentent une étrange particularité. On trouve, en effet, dans les œuvres d'Hérodien, que *les Hilotes du Ténare sont des Satyres.* » L'excellent Eustathe était donc persuadé que les Hilotes habitant la région du Ténare avaient des cornes au front, les oreilles pointues et les pieds fourchus. Nauck a trouvé, à bon droit, le renseignement si

(1) Diom., *ibid.*

(2) Ce titre est conjectural. D'après Pollux, X, 110, et Étienne de Byzance, p. 699, 12, Sophocle avait écrit une pièce satyrique intitulée Ἡρακλῆς. D'après Athénée, IX, 375 *d*, et les Lexiques d'Hésychius (I, 113; 272) et de Photius (p. 359, 25), le même poète en fit jouer une qui s'appela ἐπὶ Ταινάρῳ, ou, en un mot, Ἐπιταινάριοι. Or, comme Hercule, d'après la légende, est descendu aux enfers par un orifice situé près du cap Ténare, Welcker et Nauck ont pensé que ces titres différents devaient désigner le même drame, dont le titre complet aurait été Ἡρακλῆς ἐπὶ Ταινάρῳ. — Mais pourquoi Nauck croit-il que l'Ἡρακλεῖσκος cité par Orion comme drame satyrique de Sophocle est encore la même pièce? Le diminutif indique clairement que le sujet se rapportait à l'enfance d'Hercule.

(3) II, 593-596; p. 297, 34-36. Εἵλωτες... οἳ οὐ μόνον δουλικοῦ εἰσιν ὀνόματος, ἀλλὰ καί τι ἑτεροῖον δηλοῦσι· ἐν γοῦν τοῖς Ἡρωδιανοῦ εὕρηται ὅτι Εἵλωτες οἱ ἐπὶ Ταινάρῳ Σάτυροι.

extraordinaire qu'il a soupçonné Eustathe de n'avoir pas compris le texte d'Hérodien : celui-ci n'a-t-il pas voulu dire simplement que le drame satyrique « Au Ténare » (οἱ ἐπὶ Ταινάρῳ σάτυροι) avait un chœur composé d'Hilotes? Cette interprétation, infiniment plus raisonnable que celle de l'évêque de Thessalonique, paraît cependant un peu forcée. Si nous nous reportons au texte même d'Hérodien, qui a été la source de celui d'Eustathe, qu'y trouvons-nous? Le grammairien, venant d'énumérer les acceptions diverses que pouvait avoir le mot εἵλωτες, ajoute : λέγονται δὲ Εἵλωτες καὶ οἱ ἐπὶ Ταινάρῳ Σάτυροι (1); ce qui ne peut signifier que ceci : « on désigne encore par le mot *Hilotes* le drame satyrique intitulé *Au Ténare* ». Εἵλωτες serait donc simplement le second titre du ἐπὶ Ταινάρῳ. Faut-il nécessairement conclure de ce second titre que les choreutes du drame n'étaient pas des Satyres? Ne peut-on supposer, comme M. H. Weil me le suggère ingénieusement, que les Satyres qui figuraient dans cette pièce, tout en y conservant leur caractère traditionnel et leurs signes distinctifs, y remplissaient des fonctions d'hilotes?

Un autre drame de Sophocle est en cause : celui des Ποιμένες, dont le chœur était évidemment composé de bergers. Mais ce drame doit-il être considéré comme appartenant au genre satyrique? Le sujet ne nous en est connu que d'une façon très générale. La seule chose dont on soit certain, c'est qu'Hector y jouait un rôle et qu'il se mesurait avec le héros grec Protésilaos, qui tombait sous ses coups (2). La phrase suivante, tirée du résumé du Cycle épique qu'on trouve dans la *Chrestomathie* de Proclus (3), paraît indiquer les principaux événements du drame. « Ensuite, les Grecs débarquant en Troade sont repoussés par les Troyens, et Protésilas meurt frappé par Hector. Puis, Achille met les Troyens en déroute, et il tue Cycnos, fils de Poséidon ». Or, si la mort de Cycnos était le dénouement

(1) Hérodien, édit. Lentz, t. I, p. 244, l. 21.
(2) Photius, *Lex.*, p. 307, 18; Schol. Lycophr. 529; Tzetz. in Lycophr. 530.
(3) P. 446; Gaisford. Steph. Byz., p. 392, 6. Σοφοκλῆς... ἐν Ποιμέσι « βοὴν Κυκνῖτιν ».

de la pièce, et si cette pièce renfermait réellement, comme l'*Hécube* d'Euripide, avec deux actions successives, une double catastrophe, il faut convenir qu'un pareil sujet n'avait rien de satyrique. Comment expliquer cependant le ton assez surprenant de l'un des fragments, où Cycnos menace un personnage inconnu de l'arracher ignominieusement de son siège, en lui donnant un vigoureux coup de pied au derrière (1)? Est-ce donc là le langage d'un héros tragique? On a résolu la difficulté par une ingénieuse supposition. On a suggéré que les Ποιμένες devaient être, moins un drame satyrique proprement dit, qu'une sorte particulière de tragédie qui en tenait lieu (2). Mais, si l'on admet cette hypothèse et si les *Bergers* de Sophocle n'étaient réellement, comme l'*Alceste* d'Euripide, que la quatrième tragédie d'une tétralogie, faut-il s'étonner que le chœur n'en fût pas composé de Satyres? Les Ποιμένες ne peuvent donc être utilement cités à l'appui de la thèse que nous combattons.

On invoquerait avec plus de raison l'*Inachos* du même Sophocle, si le texte du fragment que l'on met en avant était mieux établi. Ce fragment, qui est lyrique, se lisait autrefois ainsi : Ἴναχε γεννάτορ, παῖ τοῦ κρηνῶν | πατρὸς Ὠκεανοῦ (3); et il semblait en ressortir que les choreutes saluaient dans le dieu-fleuve Inachos le père et l'auteur de leur race, qu'en conséquence, ces choreutes étaient des gens de l'Argolide, et non point des Satyres. Mais le texte de Denys d'Halicarnasse d'où provient ce fragment, n'est pas sûr en cet endroit; et Nauck adoptant, dans la seconde édition des *Fragmenta* (4), une autre leçon que celle qu'il avait accueillie jadis, lit maintenant, au lieu du mot γεννάτορ, le mot νᾶτορ, contraction de ναέτορ, qu'Hé-

(1) Fragm. 460, Nauck ²; Hesych., III, p. 437 : ὁ Κύκνος λέγει·

καὶ μὴ ὑβρίζων αὐτίκ' ἐκ βάθρων ἕλω
βυτῆρι κρούων γλουτὸν ὑπτίου ποδός.

(2) G. Hermann, *Philol.*, t. II, p. 135 : « Fabula ex illo genere fuit, quod satyrorum locum tenebat. » M. Maurice Croiset, *Littérature grecque*, III, p. 392, et M. Mancini, *Il dramma satirico*, p. 98, partagent cet avis.

(3) Dionys. Halic., *Ant. Rom.*, I, 25.

(4) P. 189, nº 248.

sychius (1) explique par les gloses ῥέων et πολύρρους, et qui se rapporte donc à l'idée des eaux et du cours du fleuve. Si cette leçon est bonne — et le mètre ne s'y oppose pas, puisque le vers, qui est anapestique, peut être acatalectique comme le sont les deux suivants — l'argument tiré de Ἴναχε γεννάτορ disparaît. Que si cependant le mot rare et même unique νάτωρ inspirait des doutes et qu'on voulût maintenir dans le texte la leçon γεννάτορ, nous répondrions que le caractère satyrique de l'*Inachos* de Sophocle n'est nullement démontré. Ce caractère, en effet, affirmé, après Welcker, par Nauck, qui ne craint pas d'écrire, en tête des fragments, Ἴναχος σατυρικός, bien qu'aucun texte formel ne l'y autorise, est nié avec énergie par Bergk (2), dont l'opinion n'est pas à mépriser.

Il ne saurait y avoir de doutes semblables pour l'*Omphale* d'Ion de Chios, que Strabon (3) désigne expressément comme un drame satyrique. Or, un fragment de ce drame montre qu'on y voyait figurer un groupe de jeunes filles lydiennes, qui saluaient de leurs chants, en s'accompagnant du *psaltérion*, l'entrée d'Hercule (4). Faut-il en déduire que les Satyres n'eussent aucune place dans la pièce et que leur chœur y fût remplacé par celui des Lydiennes? Ces jeunes filles devaient, à ce qu'il semble, faire partie de la suite, du cortège de la reine, et chanter sur son invitation, à peu près comme chantent, chez Euripide, les compagnons d'Hippolyte, quand celui-ci entre en scène. Il y avait donc, dans l'*Omphale* d'Ion, non pas précisément deux chœurs (5), comme le cas s'est présenté quelquefois dans la tragédie (6), mais, à côté des Satyres, un groupe de

(1) III, p. 137.

(2) *Griech. Literat.*, III, p. 441, n. 216 : « der Ἴναχος, eine Tragödie, *nicht Satyrspiel, wie man irrig annimmt.* »

(3) I, p. 60.

(4) Fragm. 22, Nauck ², p. 736 : ἀλλ' εἶα, Λυδαὶ ψάλτριαι, παλαιθέτων | ὕμνων ἀοιδοί, τὸν ξένον κοσμήσατε.

(5) L'hypothèse de l'existence d'un double chœur dans quelques drames satyriques, indiquée d'abord par Kaibel (*Hermes*, XXX, 1895, p. 89), développée ensuite par Mancini (*Il dramma satirico greco*, p. 66-70), à laquelle je m'étais d'abord arrêté, ne semble pas indispensable pour expliquer les faits.

(6) En particulier, dans le *Phaéthon*, l'*Alexandros* et l'*Antiope* d'Euripide.

figurantes qui ne restaient sans doute que peu de temps sur la scène, pour y chanter, avec accompagnement instrumental, un morceau qui, comme celui des serviteurs d'Hippolyte, pouvait être très court (1). Dans un sujet de ce genre, les Satyres ne devaient-ils pas tenir leur rôle ordinaire, puisque l'amour y était l'élément essentiel de l'action, et qu'avec Omphale le principal acteur de la pièce était cet Hercule, dont les aventures ont fourni la matière de plus de drames satyriques peut-être que de tragédies?

A la fin du XVII^e siècle, Spanheim, dans sa dissertation sur les *Césars* de Julien (2), écrivait : « L'introduction des Silènes et des Satyres qui composaient les chœurs des pièces satyriques était tellement de leur essence que, sans eux, elles ne pouvaient plus porter le nom de *Satyres.* » En 1843, M. Patin, au tome III de ses *Tragiques grecs* (3), exprimait le même sentiment : il lui semblait que, dans le drame satyrique, « quel qu'en fût le sujet, il était toujours possible d'introduire le personnage *obligé* des Satyres ». Il y a quelques années enfin, M. H. Weil déclarait qu'il ne peut approuver Nauck, quand il range parmi les drames satyriques une pièce, comme l' Ἀχαιῶν σύλλογος de Sophocle, dont le chœur ne pouvait pas être composé de Satyres (4).

La discussion qui précède n'a d'autre but que de justifier, par le raisonnement et surtout par l'examen des textes, l'opinion où se sont accordés ces éminents critiques.

P. DECHARME.

(1) Cf. à la fin des *Euménides* d'Eschyle, les deux strophes-antistrophes, l'une de trois, l'autre de quatre vers, chantées par les femmes qui précèdent le chœur des déesses quittant l'orchestre.

(2) A la suite de l'ouvrage de Casaubon, *De Satyrica Græcorum poesi*, p. 354.

(3) P. 458, 1^re édit. (p. 290, t. IV, 3^e édit.).

(4) *Revue des Études grecques*, t. III (1890), p. 342.

# MOTS D'ORIGINE GRECQUE

## DANS LA LOI DES XII TABLES

---

Tite-Live raconte (1) qu'en l'an 299 de Rome, à la suite de longues dissensions intérieures, le sénat envoya à Athènes trois délégués, pour y copier les célèbres lois de Solon et pour prendre connaissance des institutions, des mœurs et des lois en vigueur dans les États de la Grèce. *Missi legati Athenas Sp. Postumius Albus, A. Manlius, P. Sulpicius Camerinus, jussique inclutas leges Solonis describere, et aliarum Græciæ civitatum instituta, mores, juraque noscere.* La Loi des XII Tables aurait été rédigée à la suite de cette ambassade.

Il est difficile de dire quelle valeur exacte on doit attribuer à ce renseignement. Qu'on ait envoyé des députés en Grèce pour connaître les lois des cités helléniques, la chose en soi n'a rien d'invraisemblable. Mais on a fait observer avec raison qu'un peuple ne va pas chercher à l'étranger les lois sous lesquelles il a l'intention de vivre. La Loi des XII Tables est la codification de ce qui existait antérieurement à Rome, avec certains adoucissements en faveur des plébéiens, obtenus grâce aux circonstances du moment.

Mais il y a néanmoins quelque chose de vrai dans l'idée d'importations venues de Grèce.

Nous trouvons dans la plus ancienne législation romaine, et jusqu'au plus profond de la langue judiciaire latine, des traces

(1) III, 31.

d'influence grecque. Je crois qu'il y faut voir le résultat d'une lente infiltration, plutôt qu'un emprunt fait à un jour donné.

De cette infiltration un premier exemple est le mot *pœna*. Il est évidemment d'origine grecque, puisqu'il est la copie, la reproduction, plutôt encore graphique qu'orale, du grec ποινή. La diphtongue *œ* dénonce assez l'origine étrangère. Une autre preuve non moins certaine est le π, sur lequel j'engage le lecteur à consulter les *Grundzüge* de Curtius, p. 472 et 489.

Ce terme, qui paraît avoir eu d'abord une signification religieuse, est probablement venu par la langue des sanctuaires. Il a dû faire son entrée dans la langue latine de très bonne heure, puisque des mots aussi anciens et d'aspect aussi latin que *punire, impunis* en sont sortis.

Il se trouve Table VIII, 2, d'après la classification de Bruns.

Un autre emprunt nous est encore révélé par la Loi des XII Tables.

Un des premiers articles de cette loi est ainsi conçu :

« Si in jus vocat, ito... Si calvitur pedemve struit, manum endo jacito. »

Ce qui veut dire :

« S'il (le demandeur) appelle en justice, qu'il (le défendeur) y aille... S'il (le défendeur) fait des chicanes ou s'il lève le pied, qu'il (le demandeur) mette la main sur lui. »

On a depuis longtemps reconnu la parenté de *calvor* « chicaner » et de *calumnia* « chicane ». Mais le véritable ordre de filiation reste à établir.

Il faut partir d'une forme de participe moyen *calumnus,* qui n'est pas autre chose que le grec καλούμενος, « le plaignant ». C'est un terme de la langue juridique. Καλοῦμαι Στρεψιάδην. « Je cite en justice Strepsiade », dit un personnage des *Nuées* (1).

Nous trouvons le participe dans les *Guêpes* (2) :

(1) V. 1221.
(2) V. 1415.

Ὁδί τις ἕτερος, ὡς ἔοικεν, ἔρχεται
καλούμενός σε · τόν γέ τοι κλητῆρ' ἔχει.

« En voici un autre qui vient, je crois, t'assigner : il a un huissier avec lui. »

Cet emploi de καλοῦμαι est fréquent chez Aristophane et chez Démosthène.

Je n'ai pas besoin de dire comment le sens d'accusateur conduit à celui de chicaneur. Pour un accusé, le grief allégué contre lui devient facilement une chicane.

Le participe *calumnus* a donc donné en latin le substantif *calumnia,* qui lui-même a produit *calumniari,* « accuser ». Ces mots sont si anciens en latin qu'ils s'écrivent encore par l'ancienne lettre, plus tard sortie de l'alphabet, K, et que la simple majuscule K signifie *calumnia.*

Mais il nous faut maintenant retourner en arrière pour expliquer *calvor.* Ce verbe est un produit de l'analogie : de même que *vertumnus* suppose un verbe *vertor,* de même que *Volumnus,* ancien nom, à ce que je crois, du dieu de l'année (1), suppose *volvor,* on a fait d'après *calumnus* un verbe *calvor.*

C'est ce verbe *calvor* que présente l'article précité de la Loi des XII Tables.

Pour ceux qui cherchent dans le vocabulaire des indices du caractère national, c'est certainement un fait intéressant de voir que, dès l'époque des Décemvirs, la chicane avait son nom officiel : mieux que cela, un nom grec (2).

## De quelques autres importations grecques.

Quoique dans les dernières années on ait étudié avec un

(1) Saint Augustin fait venir ce nom du verbe *velle.* Mais rien ne nous autorise à supposer que *volo* ait eu une voix moyenne en latin.

(2) Par un curieux hasard, un autre mot d'origine grecque, proche parent des précédents, le mot de *kalato* ou *kalatorem,* vient de se retrouver dans l'inscription semi-étrusque du Forum, qui est probablement la plus ancienne inscription romaine. V. *Notizie degli Scavi,* mai 1899.

soin particulier la question des emprunts faits par le latin au grec, et que j'aie moi-même grossi ce chapitre d'un certain nombre de termes dont on ne soupçonnait pas l'origine (1), il reste encore à glaner sur ce terrain.

Voici quelques mots qui sont venus, les uns par la médecine, les autres par d'autres voies.

### *Incolumis.*

Isidore de Séville fait venir *incolumis* de *columna :* « *Incolumis* a *columna* vocatus, eo quod erectus et firmissimus sit. » Je ne pense pas que personne veuille reprendre à son compte cette étymologie.

Ebel rapproche *calamitas,* ce qui ne vaut guère mieux, puisque l'idée d'accident ou de malheur n'est nullement exprimée dans ce mot, qui vient de *calamus,* « chaume ».

Je crois que *incolumis* est un de ces termes savants que les médecins grecs ont apportés à Rome. Un homme blessé ou mutilé se dit en grec κολοβός. Avec la négation et le changement de *b* en *m,* que nous avons dans *glomus* pour *globus,* on a *incolumis.*

### *Alucinor.*

Un autre terme de médecine qui remonte par un côté à la Grèce est le verbe *alucinor.* Mais on n'en comprendrait pas la formation si on ne rétablissait la filière.

Le point de départ de ces sortes de verbes est probablement *vaticinor.* On sait que les oracles étaient en vers et se chantaient. A l'imitation de ce premier verbe, on a dit *sermocinor,* « je parle, je cause ». Puis, l'analogie aidant, on a eu *ratiocinor,* « je raisonne ». La malice s'en mêla probablement et donna *lenocinor* et *latrocinor.* Enfin, les médecins grecs, avec le verbe ἀλύω, « être agité, être égaré », firent *alucinor.*

Les orthographes *allucinor* ou *halucinor* sont à rejeter. L'*h*

(1) *Mémoires de la Société de linguistique,* VI, 1.

de cette dernière forme peut toutefois s'autoriser de quelques manuscrits grecs qui écrivent ἁλύω.

*Radius.*

Parmi les mots savants venus de Grèce à Rome, il faut mettre le mot *radius,* qui a commencé par être un terme de géométrie et d'astronomie. On connaît les vers de Virgile :

> Quis fuit alter,
> Descripsit radio totum qui gentibus orbem,
> Tempora quæ messor, quæ curvus arator haberet?

C'est par l'école que le mot a dû venir. Puis il a passé dans la langue générale.

Le mot grec est ῥάβδος, dont on a le diminutif ῥαβδίον. Le β avait déjà commencé à s'affaiblir en grec, comme nous le voyons par les formes ῥαῦδος et ῥάδαμνος.

*Stlata navis.*

On appelait ainsi à Rome une certaine espèce de navire. Le Glossaire de Philoxène dit : *Stlatta,* πειρατικοῦ σκάφους εἶδος.

Les grammairiens, tant anciens que modernes, ont cherché une parenté avec l'adjectif *latus,* « large ». Mais, en réalité, nous avons ici le participe σταλτός ou στλατός, du verbe στέλλω, « équiper, armer ». *Stlata navis* est un vaisseau armé en course.

De *stlata* les Latins ont ensuite tiré l'adjectif *stlatarius,* pour désigner les objets venant de ces sortes de navires.

Michel Bréal.

# SUR HÉRACLIDE DU PONT

1. Dans mon article *Pseudonymes antiques* (1), j'ai cherché à revendiquer pour Héraclide du Pont l'honneur d'avoir conçu le premier deux systèmes astronomiques célèbres, comme aussi de les avoir exposés le premier dans ses *Dialogues*.

L'un de ces systèmes, qu'il mit sous le nom d'Hicétas, est connu sous celui de Philolaos, par suite du plagiat d'un faussaire postérieur. La terre circule, comme les sept planètes, autour d'un foyer toujours caché à nos yeux, de même que l'est également un neuvième corps, l'*antichthone*. Le mouvement diurne de la sphère céleste n'est qu'une illusion, causée par le déplacement de la terre. En fait, on ne peut voir dans ce système qu'une brillante fantaisie d'un auteur génial; il ne pouvait être scientifiquement défendu.

Le second système, qu'Héraclide mit sous le nom d'Ecphante, a une tout autre valeur, et l'auteur réel s'y attacha assez sérieusement pour que la tradition doxographique permette de rétablir ses droits. Ce système n'est autre que celui que devait renouveler Tycho-Brahé, avec cette différence toutefois que l'astronome danois laissait la terre complètement immobile, tandis qu'Héraclide la faisait tourner autour de son axe et expliquait ainsi le mouvement diurne. En revanche, il n'est point établi par des textes qu'il ait fait circuler les planètes supérieures autour du soleil, de même qu'il l'a certainement

(1) *Revue des Études grecques*, X, 38, juin 1897, p. 129 et suiv.

fait pour les planètes inférieures. Cependant, il est très probable qu'il n'était pas resté à mi-chemin dans la construction de son système, ainsi que vient de le montrer, par des considérations astronomiques aussi simples que frappantes, l'illustre directeur de l'observatoire de Brera, à Milan, M. Schiaparelli, dans un remarquable Mémoire de l'Institut Lombard (*Origine del sistema planetario eliocentrico presso i Greci,* Milan, Hœpli, 1898).

2. Mais M. Schiaparelli a été plus loin; invoquant un texte qu'il reconnaît d'ailleurs lui-même comme douteux, il conjecture qu'Héraclide aurait également au moins envisagé un troisième système, à savoir celui d'Aristarque de Samos, que nous connaissons sous le nom de Copernic.

La discussion du texte dont il s'agit, discussion que je vais entreprendre tout à l'heure, fera comprendre pourquoi je n'avais pas cru devoir m'y attacher et pourquoi il ne me paraît pas possible d'en tirer les mêmes conclusions que M. Schiaparelli. Cependant la thèse du savant astronome italien n'a certainement rien d'invraisemblable en elle-même. Héraclide a le mérite incontestable d'avoir introduit dans la science, au IVe siècle avant notre ère, la notion du mouvement relatif. Il possédait d'autre part, sans aucun doute, tous les éléments nécessaires pour construire, grâce à cette notion, le système héliocentrique. Enfin, il était assez hardi pour émettre, au moins en passant, l'hypothèse de l'immobilité du soleil et pour écrire une phrase analogue à celle que nous allons lui voir attribuer. Ce n'est, d'autre part, nullement diminuer le rôle d'Aristarque que d'admettre que les idées qu'il a soutenues aient plus ou moins vaguement circulé avant lui, qu'elles aient même fait l'objet de conversations dans le cercle platonicien.

Mais si tout cela est possible, ce n'est nullement assuré. Le silence absolu d'Aristote et de Théophraste sur des opinions de ce genre constitue un argument dont il est difficile de ne pas tenir compte et qui suffit en tout cas à établir que le système héliocentrique, de leur temps, n'avait nullement pris corps,

n'avait été l'objet d'aucune discussion sérieuse. Je me bornerai dès lors à examiner quelle autorité on peut attribuer au texte relevé par M. Schiaparelli, et si ce texte permet de supposer une tradition remontant réellement à un écrit d'Héraclide du Pont.

3. Ce texte se trouve dans Simplicius (*Commentaire sur la Physique d'Aristote,* éd. Diels, I, 292, 20-23) (1). Il fait d'ailleurs partie d'un très long extrait de l'abrégé des *Météorologiques* de Posidonius par Geminus. Il représente donc un original du premier siècle de notre ère, et probablement une citation textuelle de Posidonius. En tout cas l'abréviateur est un auteur au moins aussi sérieux que le célèbre philosophe stoïcien.

Διὸ καὶ παρελθών τίς φησιν Ἡρακλείδης ὁ Ποντικός, ὅτι καὶ κινουμένης πως τῆς γῆς, τοῦ δὲ ἡλίου μένοντός πως, δύναται ἡ περὶ τὸν ἥλιον φαινομένη ἀνωμαλία σώζεσθαι.

La corruption du texte est évidente ; personne n'a pu imaginer ni que Posidonius ou Geminus aient voulu, en parlant d'un auteur encore très célèbre de leur temps, dire « un certain Héraclide du Pont », ni qu'ils aient, même dans ce cas, rendu leur pensée d'une façon aussi peu conforme aux habitudes de la langue grecque (2). Pourtant, la tradition manuscrite ne suggère aucune correction ; c'est arbitrairement que l'édition aldine a introduit ἔλεγεν avant ὅτι. Alors φήσιν Ἡρακλείδης ὁ Ποντικός devient une incise, et l'on aurait une citation d'Héraclide faite par Posidonius.

Sous cette forme, le passage en question a fait l'objet de divers commentaires de la part de Wyttenbach (3), Deswert (4), Gruppe (5). Mais Bœckh a le premier (6) donné la véritable inter-

(1) C'est le fragment 49 d'Héraclide dans le nouveau recueil de Voss (*De Heraclidis Pontici vita et scriptis,* Rostock, 1896).

(2) Le contexte qui précède et qui suit prouve suffisamment que l'auteur stoïcien n'a aucune intention de dénigrement au sujet de l'opinion qu'il rapporte.

(3) Bake, *Posidonii Rhodii reliquiæ,* Leyde, 1810, p. 272.

(4) *Dissertatio de Heraclide Pontico,* Louvain, 1830, p. 176.

(5) *Die kosmischen Systeme der Griechen,* Berlin, 1851, p. 354.

(6) *Untersuchungen über das kosmische System des Platon,* Berlin, 1852, p. 137.

prétation de la formule classique παρελθὼν ἔλεγεν; il a en même temps émis la conjecture assez ingénieuse que cette expression était motivée par la forme dialoguée des écrits d'Héraclide.

5. Depuis, Théodore Bergk (1) a admis une corruption plus profonde, et il a proposé de lire : Διὸ καὶ προελθὼν φησιν · Ἡρακλείδης ὁ Ποντικὸς ἔλεγεν ὅτι... « Aussi Geminus continue comme suit : Héraclide du Pont a dit que... »

Si on se laisse ainsi aller au courant des conjectures gratuites, on peut en proposer beaucoup d'autres encore plus séduisantes, comme l'a montré M. Schiaparelli. Mais si l'on veut s'en tenir aux véritables règles critiques, il n'y a, à mon sens, qu'une solution possible.

Du moment où l'intercalation naturelle, mais non justifiée, du mot ἔλεγεν, ne suffit même pas, malgré les efforts de Bœck, pour supprimer toute difficulté, il faut revenir au texte des manuscrits, c'est-à-dire à celui que Diels a établi, et examiner comment une corruption a pu s'introduire. Or, il saute aux yeux que, si le texte primitif portait simplement : Διὸ καὶ παρελθὼν τίς φησιν ὅτι, κ. τ. ε., un glossateur a pu noter en marge, comme explication de τις, le nom d'Héraclide du Pont, qui sera ensuite naturellement passé dans le texte.

La suppression de ce nom remet tout en ordre. Dans le passage copié par Simplicius, Geminus (ou Posidonius) explique la différence des rôles du physicien et de l'astronome (ἀστρόλογος). Ce dernier, suivant les stoïciens, n'a pas à rechercher les causes des phénomènes, mais à exposer les différentes manières d'en rendre compte. « Ainsi on demande pourquoi les mouvements « du Soleil, de la Lune et des planètes, ne paraissent pas uni- « formes. L'astronome dira qu'en supposant leurs cercles excen- « triques, ou en les faisant mouvoir au contraire sur des épi- « cycles, il est possible de rendre compte de leur anomalie « apparente; et il faudra discuter tous les modes suivant les- « quels l'accord avec les phénomènes peut être établi. De cette

(1) *Fünf Abhandlungen zur Geschichte der Griechischen Philosophie und Astronomie*, Leipzig, 1883, p. 149.

« façon, l'astronomie planétaire ressemble à une étiologie sui-
« vant le possible. *Aussi on viendra même dire qu'en supposant,*
« *dans certaines conditions, la terre mobile et le soleil immobile,*
« *on peut rendre compte de l'anomalie solaire.* Car ce n'est
« nullement à l'astronome à savoir ce qui est naturellement
« mobile ou immobile, mais il introduit des hypothèses, etc. »

L'expression διὸ καὶ παρελθών τίς φησιν cadre tout naturellement, comme on le voit, avec le développement du sujet. Il n'y a donc pas à solliciter davantage un texte très clair et très correct.

On voit en même temps combien une citation quelconque est improbable dans ce contexte. Ce que l'on peut au plus se demander, c'est quel personnage visait particulièrement Geminus en écrivant τίς φησιν.

Mais il ne peut y avoir de doute à cet égard. Si Geminus a tenu à ne désigner nommément personne, à présenter le paradoxe du mouvement de la terre comme une opinion qu'il était du devoir des astronomes d'envisager, il n'ignorait pas en tout cas qui le premier avait affirmé l'immobilité du soleil et regardé la terre comme décrivant autour de cet astre un orbite circulaire excentrique. Sur ce point, tous les témoignages de l'antiquité sont d'accord; l'invention du système héliocentrique est unanimement attribuée, non à Héraclide du Pont, mais à Aristarque de Samos.

Comment donc la glose erronée a-t-elle pu s'introduire? Pour discuter ce point à fond, il serait essentiel de connaître approximativement la date de l'addition. Or, nous ne savons point si elle a été faite sur l'archétype des manuscrits de Simplicius, ou si celui-ci l'a déjà trouvée dans les sources qu'il utilisait. Comme il ne copie pas directement Geminus, mais bien Alexandre d'Aphrodisias, on peut encore se demander si la glose est antérieure ou postérieure à ce dernier, si même elle ne serait pas de son fait.

Un annotateur du IIe ou du IIIe siècle de notre ère, à une époque où Héraclide du Pont était suffisamment connu par

les doxographes comme ayant attribué un mouvement à la terre, a très bien pu, sur les mots κινουμένης πως τῆς γῆς, penser immédiatement à Héraclide plutôt qu'à Aristarque, et écrire le nom du premier, sans faire attention à la suite du contexte.

En tout cas, l'attribution à Héraclide du Pont du système héliocentrique ne repose nullement sur l'autorité de Posidonius ou de Geminus; c'est le fait d'un annotateur anonyme d'époque inconnue, et probablement le résultat d'une simple inadvertance, trop facile à commettre : elle doit donc être considérée comme nulle et non avenue.

Paul TANNERY.

*P. S.* — Je dois à l'obligeance de M. Théodore Reinach la communication de la thèse *De Heraclidis Pontici vita et scriptis* (Rostock, 1896), dont l'auteur, Otto Voss, m'a devancé d'un an en formulant la conjecture qu'Hicétas et Ecphante ne sont que des interlocuteurs de dialogues d'Héraclide du Pont. M. Voss n'a pas d'ailleurs développé son opinion; il s'est contenté de la faire ressortir du rapprochement des fragments qu'il a réunis. Cependant il semble admettre qu'Hicétas et Ecphante exposaient une même thèse cosmologique et figuraient dans le même dialogue (ce qui ne laisse pas que de souffrir quelque difficulté) : ce dialogue serait le Περὶ φύσεως, dont la scène aurait été à Syracuse, devant le roi Gélon, et dans lequel aurait également figuré le mage Zoroastre (Strabon, p. 98; cf. Plut. *adv. Col.*, 14). Le dialogue Περὶ τῶν ἐν οὐρανῷ (ou τῶν οὐρανῶν) serait au contraire celui où paraissait Empedotimos (encore un Syracusain). M. Voss avoue toutefois que cette dernière conjecture est très incertaine. Il me permettra d'en dire autant de son identification de l'*Abaris* et du Περὶ τῶν ἐν ᾅδου; et, en thèse générale, il ne me semble point que nous possédions des éléments suffisants pour dépasser, dans la plupart des questions de ce genre, la simple possibilité. C'est dire que je ne tiens pas, en particulier, aux indications que j'ai données, pour mon compte, qu'Ecphante pouvait figurer, par exemple, dans le Περὶ τῶν ἐν

οὐρανῷ, et Hicétas dans le Περὶ τῶν Πυθαγορείων. Étant maintenant (1) convaincu que le système d'Hicétas n'est autre que celui de Philolaos, je ne verrais aucune difficulté à admettre qu'Hicétas et Ecphante exposaient des thèses *différentes* dans un même dialogue d'Héraclide. Mais le lecteur, qui aura bien voulu prendre la peine d'étudier mon précédent article, comprendra pourquoi j'ai préféré écarter tacitement cette conjecture toute naturelle et admettre une autre combinaison.

P. T.

(1) Je réservais encore la question dans une note : *Ecphante de Syracuse*, publiée en janvier 1898 par l'*Archiv für Geschichte der Philosophie*, mais rédigée assez longtemps avant l'article : *Pseudonymes antiques*, que la *Revue des Études grecques* a inséré en 1897.

# DENYS D'HALICARNASSE

# *DU STYLE DE DÉMOSTHÈNE*

## OBSERVATIONS CRITIQUES

---

Les présentes observations se rattachent à une publication récente qui ne pourra manquer de vivement intéresser les amis des lettres grecques. Il y a plus de vingt ans que M. Usener rassemble les éléments d'une édition des œuvres littéraires de Denys d'Halicarnasse. D'autres études entreprises par l'éminent professeur et, en dernier lieu, une maladie des yeux, retardèrent l'exécution d'un projet que plusieurs spécimens remarquables avaient fait avantageusement connaître. Il vient d'être réalisé enfin, grâce au concours d'un jeune philologue distingué. La *Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum Teubneriana* s'est enrichie d'un nouveau volume portant le titre : *Dionysii Halicarnasei opuscula ediderunt Hermannus Usener et Ludovicus Radermacher, volumen prius.* La préface, qui est de la main de M. Usener, fait connaître le résultat définitif d'une longue et minutieuse exploration de tous les manuscrits qui contiennent des traités littéraires de Denys ou des fragments de ces traités. Ils représentent trois recueils, entre lesquels les différents ouvrages se répartissent de façon que quelques-uns ne se lisent que dans un seul, tandis que d'autres sont communs à deux d'entre eux. On trouvera dans la *Praefatio* tout ce qu'il importe de savoir sur la valeur et la filiation des manuscrits ainsi que

sur l'usage qu'en firent les éditeurs précédents. Sylburg et Reiske ont certainement bien mérité du texte de Denys; on peut dire cependant que la présente édition est la première qui mérite le nom d'édition critique. C'est qu'elle donne pour la première fois la tradition manuscrite, qui jusqu'ici n'avait été que très imparfaitement connue. Sur ce fondement solide les éditeurs établissent un texte autorisé; mais ils ne s'arrêtent pas là, ils s'appliquent à épurer ce texte par nombre de corrections évidentes ou très probables, déjà proposées par d'autres savants ou dues à leur propre sagacité. Nous aurons l'occasion d'en citer quelques-unes. Le premier volume contient tous les écrits relatifs aux orateurs attiques et à Thucydide. Restent pour le second volume le traité *de l'arrangement des mots*, l'Épître à Pompée sur Platon et sur les principaux historiens, les fragments du Περὶ μιμήσεως, enfin les morceaux divers qu'on appelle très improprement la *Rhétorique* de Denys. Comme tous ces écrits, sauf l'*Arrangement des mots*, ont déjà été publiés à part par M. Usener, on peut espérer que le second volume ne se fera pas longtemps attendre.

MM. Usener et Radermacher ont bien voulu m'envoyer leur volume; je ne saurais mieux les en remercier qu'en cherchant à profiter de la voie qu'ils ont ouverte. J'ai relu dans leur édition le Περὶ τῆς Δημοσθένους λέξεως, et je leur soumets quelques observations que m'a suggérées l'excellent appareil critique, où ils ont résumé, sous la forme la plus concise, le résultat de longues et laborieuses recherches.

Ch. II, p. 956. Définition du *genus tenue*. Ἡ δὲ ἑτέρα λέξις ἡ λιτὴ καὶ ἀφελὴς καὶ δοκοῦσα κατασκευήν τε καὶ ἰσχὺν τὴν πρὸς ἰδιώτην ἔχειν λόγον καὶ ὁμοιότητα. La note des éditeurs « *junge* ἰδιώτην λόγον » est très juste ; j'avoue cependant ne pas comprendre le texte. Pour moi, il ne deviendrait intelligible que par la suppression du dernier καί. La force du style simple est dans sa ressemblance avec le parler naturel de ceux qui n'ont pas fait leur rhétorique, τὴν πρὸς ἰδιώτην ἔχειν λόγον ὁμοιότητα.

Ch. III, p. 960. Denys cite le commencement d'une harangue

écrite par le rhéteur Thrasymaque après la chute des Quatre-Cents, morceau curieux, mais malheureusement en très mauvais état, défiguré qu'il est par des fautes de copiste et par plusieurs lacunes, qui ne sont pas toutes signalées dans les manuscrits. M. Radermacher en a bien mérité par sa belle conjecture τί δῆτα μέλλοι τις ἂν γεγωνίσκειν (rompre le silence), pour γιγνώσκειν εἰπεῖν; mais il n'a pas tout aplani. Après avoir dit que les jeunes citoyens mêmes sont obligés de prendre la parole, pour n'être pas plus longtemps victimes de coupables machinations et ne pas devenir, par leur silence, complices des méchants, l'orateur continue : Ἅλις γὰρ ἡμῖν ὁ παρελθὼν χρόνος καὶ ἀντὶ μὲν εἰρήνης ἐν πολέμῳ γενέσθαι καὶ διὰ κινδύνων, εἰς τόνδε τὸν χρόνον τὴν μὲν παρελθοῦσαν ἡμέραν ἀγαπῶσι, τὴν δ' ἐπιοῦσαν δεδιόσιν, ἀντὶ δ' ὁμονοίας εἰς ἐχθρὰς καὶ ταραχὰς πρὸς ἀλλήλους ἀφικέσθαι. Au commencement de ce passage, Sauppe supprimait καί après χρόνος, l'éditeur pense que καί pourrait cacher un verbe. Plus bas, la présente édition donne καὶ κίνδυνος pour διὰ κινδύνων, en conservant la virgule à cet endroit. J'aimerais à suppléer : Ἅλις γὰρ ἡμῖν ὁ παρελθὼν χρόνος κα<κῶν ἔθηκεν, οἷς περιέστη> ἀντὶ μὲν εἰρήνης ἐν πολέμῳ γενέσθαι καὶ διακινδυνεύειν εἰς τόνδε τὸν χρόνον, τὴν μὲν παρελθοῦσαν ἡμέραν ἀγαπῶσι, τὴν δ' ἐπιοῦσαν δεδιόσιν.

Ch. IV, p. 963. L'auteur expose en quoi le style d'Isocrate se rapproche du style de Lysias (τῆς Λυσιακῆς λέξεως). Ἠθική τε καὶ πιθανὴ καὶ ἡδεῖά ἐστι καὶ πέφευγε τὴν τροπικήν, ὥσπερ ἐκείνη, [τὴν ἁπλῆν] φράσιν. Il me semble peu probable qu'on ait interpolé les mots τὴν ἁπλῆν. J'aimerais mieux insérer διώκουσα avant φράσιν. Un peu plus bas, on lit : τῆς δὲ Θουκυδίδου καὶ Γοργίου τὴν μεγαλοπρέπειαν καὶ σεμνότητα καὶ καλλιλογίαν εἴληφε. L'usage ne demande-t-il pas παρείληφε ?

Ch. X, p. 982. Ἀταμιεύτως τῇ κατασκευῇ κέχρηται καὶ ἄγεται μᾶλλον ὑπ' αὐτῆς ἢ<αὐτὸς> ἄγει. Le supplément αὐτός vient de Sylburg; il me paraît plus qu'inutile.

Ch. XVIII, p. 1008 : Ἡδύνειν τὰς ἀκοὰς εὐφώνων τε καὶ ἐκλεκτῶν ὀνομάτων ἐκλογῇ. La correction de Sadée μαλακῶν ὀνομάτων réta-

blit le sens. On peut toutefois se demander si λείων ne se rapprocherait pas davantage de la leçon des manuscrits.

Ch. XXIII, p. 1024. Πρὸς δὴ τοιαύτας ὑπολήψεις καὶ τερατείας ἀνθρώπων ἡμιτελῶν περὶ λόγους, οἳ τὴν εὐγενῆ κατασκευὴν οὐκ ἴσασιν ἥτις ποτ' ἐστὶν οὐδὲ δύνανται, πᾶσαν εἰρωνείαν ἀφεὶς, ὡς πέφυκα διαλέξομαι. Reiske voulait οὐδὲ δύνανται <συνιδεῖν>, Usener propose οὐδ' <ἰδεῖν> δύνανται. Au lieu de prêter à Denys une tautologie, j'aime mieux écrire οὐδ' ὃ δύναται (ni quel en est le pouvoir, quelle en est l'efficacité). Un des deux bons manuscrits, le *Parisinus*, porte δύναται.

Ch. XLVIII, p. 1104. Καὶ μηδεὶς ὑπολάβῃ θαυμαστὸν εἶναι τὸν λόγον, εἰ καὶ τῇ πεζῇ λέξει φημὶ δεῖν ἐμμελείας καὶ εὐρυθμίας καὶ μεταβολῶν, ὥσπερ ταῖς ᾠδαῖς καὶ τοῖς ὀργάνοις, εἰ μηδενὸς τούτων ἀντιλαμβάνεται τῆς Δημοσθένους ἀκούων λέξεως, μηδὲ κακουργεῖν με ὑπολάβῃ τὰ προσόντα τῇ ψιλῇ λέξει προσμαρτυροῦντα. On trouve quelquefois la conjonction εἰ en tête de deux propositions consécutives ; mais je ne pense pas que cela se rencontre chez un écrivain aussi élégant que Denys, et j'hésite d'autant moins à corriger ce passage que la proposition εἰ μηδενός... se rattache beaucoup mieux à celle qui la suit qu'à celle qui la précède. Écrivons <μηδὲ>, εἰ μηδενὸς τούτων ἀντιλαμβάνεται τῆς Δ. ἀκούων λέξεως, κακουργεῖν με ὑπολάβῃ τὰ <μὴ> προσόντα τῇ ψιλῇ λέξει προσμαρτυροῦντα. La négation μὴ a été insérée par Sylburg, avec raison, je crois, quoiqu'on puisse s'en passer à la rigueur.

Ch. L, p. 1108. Πλάσται μὲν καὶ ζωγράφων παῖδες, εἰ μὴ πολλὴν ἐμπειρίαν λάβοιεν, χρόνῳ τρίψαντες τὰς ὁράσεις μακρῷ περὶ τὰς τῶν ἀρχαίων δημιουργῶν τέχνας, οὐκ ἂν εὐπετῶς αὐτὰς διαγνοῖεν καὶ οὐκ ἂν ἔχοιεν εἰπεῖν βεβαίως, ὅτι [τῇ φήμῃ παραλαβόντες] τοῦτο μέν ἐστι Πολυκλείτου τὸ ἔργον, τοῦτο δὲ Φειδίου κ. τ. ἑ. Je ne vois pas à quelle fin on aurait pu interpoler les mots τῇ φήμῃ προλαβόντες. Renonçons à une suppression téméraire ; il est facile de rétablir le texte en écrivant ὅτι μὴ φήμῃ παραλαβόντες.

Ch. LII, p. 1116. Quand on apprend à lire, on épelle d'abord, puis on prononce syllabe par syllabe lentement, faute d'exercice, mais avec le temps, προβαίνοντος δὲ τοῦ χρόνου καὶ τὸν

νοῦν ἰσχυρὸν τῇ ψυχῇ περιτιθέντος ἐκ τῆς συνεχοῦς μελέτης, τότ' ἀπταίστως καὶ κατὰ πολλὴν εὐπέτειαν κ. τ. ἑ. Pour τὸν νοῦν, Reiske avait proposé τόνον, Usener τὸν νόμον; Sadée voulait τύπους ἰσχυρούς, mots qui se lisent dans le *De comp. verb.*, p. 211. M. Radermacher fait observer que τύπους ne va pas avec περιτιθέντος. Cela est vrai; mais avec quel autre régime περιτιθέντος pourrait-il aller? Il me semble que ce trope n'est pas de mise en cet endroit; en outre, le participe présent ne se justifie pas non plus: on demande l'aoriste. J'écrirais volontiers καὶ τύπου ἰσχυροῦ τῇ ψυχῇ παρατεθέντος (ayant été déposé) ἐκ τῆς συνεχοῦς μελέτης.

Ch. LIII, p. 1117. Les discours laissés par Démosthène sont écrits de façon à enseigner au lecteur comment il faut les débiter et de quels gestes il convient de les accompagner. Voici comment Denys commence le chapitre dans lequel il va traiter ce sujet: Εἴς ἔτι μοι καταλείπεται λόγος ὁ περὶ τῆς ὑποκρίσεως, ὡς κεκόσμηται τὴν λέξιν ἀνήρ, ἀναγκαίας ἀρετῆς οὔσης περὶ λόγους καὶ μάλιστα τοὺς πολιτικούς. On devine bien ce que l'auteur veut dire, mais j'avoue que je ne réussis pas à tirer du texte le sens voulu. La correction de Sylburg, ᾗ pour ὡς, ne suffit pas. Je comprendrais εἴς ἔτι μοι καταλείπεται λόγος, ὑπὲρ τῆς ὑποκρίσεως ὡς κεκόσμηται τὴν λέξιν ἀνήρ. Mais j'aimerais mieux insérer πρὸς αὐτήν après ὡς, sans rien changer d'ailleurs.

Ch. LIV, p. 1119. Dans la III^e *Philippique* (§ 26), Démosthène rappelle, par manière de prétérition, Olynthe et Méthone et Apollonie et trente-deux villes de l'Epithrace détruites par Philippe jusqu'au dernier vestige. « Ὄλυνθον μὲν δὴ καὶ Μεθώνην « καὶ Ἀπολλωνίαν καὶ δύο καὶ τριάκοντα πόλεις ἐπὶ Θρᾴκης ἐῶ, ἃς « ἁπάσας οὕτως ὠμῶς ἀνῄρηκεν ὥστε μηδ' εἰ πώποτε ᾠκίσθησαν ῥᾴδιον « ἦν προσελθόντας εἰπεῖν. Καὶ τὸ Φωκέων τοιοῦτον ἔθνος ἀνῃρημένον « σιωπῶ. » Voici les réflexions que fait Denys à propos de ce passage. Ἐνταῦθα ἡ λέξις αὐτὴ διδάσκει τίνος ὑποκρίσεως δεῖ αὐτῇ. Διῃρηκὼς γὰρ τὸ πλῆθος τῶν ἀνῃρημένων ὑπὸ Φιλίππου πόλεων ἐπὶ Θρᾴκης, οὗ φησιν ἐρεῖν · οὐχὶ ταῦτ' οὖν εἰρωνευόμενον δεῖ λέγειν καὶ ἅμα ἀγανακτοῦντα καὶ παρεντείνοντα τὸν ἦχον; εἶτ' εἰ καὶ (excellente

correction de l'éditeur, pour ἔπειτα) φησὶν οὐκ ἔχειν ἐρεῖν ταῦθ' ὥσπερ δεινὰ καὶ πέρα δεινῶν, ὅμως ὀδύρεται πόλεων κατάλογον καὶ τελείαν (correction évidente d'Usener, pour ταχεῖαν) ἀναίρεσιν διέξεισιν, ὡς οὐδ' ἴχνος ἔτι λοιπὸν ἐχουσῶν τῆς παλαιᾶς οἰκήσεως. Croirons-nous qu'un classique comme Denys ait écrit ὀδύρεται πόλεων κατάλογον ? Sa plume n'a pas de pareilles hardiesses. A première vue, on pourrait être tenté de transposer les deux verbes, en plaçant διέξεισιν avant πόλεων κατάλογον et ὀδύρεται après τελείαν ἀναίρεσιν ; mais il faut d'abord remonter au commencement de cette période. M. Radermacher fait observer : « ἔχειν *abicerem, nisi dubitari posset an* ἐρεῖν *pro* εἰπεῖν *illa ætate dicerent.* » On voit que la critique de l'éditeur est aussi circonspecte que sagace. Cependant Denys vient d'écrire lui-même deux lignes plus haut οὗ φησιν ἐρεῖν ; et il me semble que la difficulté est ailleurs. Démosthène dit seulement qu'il passe ces faits sous silence, sans ajouter que sa parole n'en saurait rendre l'horreur. Or Denys vient de citer le texte de Démosthène très exactement ; il ne peut donc, en résumant ce texte, prêter à l'orateur un langage qu'il n'a pas tenu. Toutes les difficultés seront levées si on transpose les mots de cette façon : εἰ καὶ φησὶν οὐκ ἐρεῖν, ὅμως ὀδύρεται ταῦθ' ὥσπερ δεινὰ καὶ πέρα δεινῶν, <ἐν ᾧ> πόλεων κατάλογον καὶ τελείαν ἀναίρεσιν διέξεισιν, ὡς κ. τ. ἑ. Quand les mots ταῦθ'... δεινῶν, d'abord omis et notés en marge, eurent été insérés à la place où les portent nos manuscrits, il était naturel d'ajouter ἔχειν, que le sens semblait demander. Du reste, les mots ὥσπερ δεινὰ καὶ πέρα δεινῶν sont une réminiscence d'un autre discours de Démosthène. On lit, en effet, dans le Κατὰ Στεφάνου I, 73 : Δεινόν, ὦ γῆ καὶ θεοί, καὶ πέρα δεινοῦ. De même, un peu plus bas (p. 1121), Denys s'est souvenu de la Ire *Olynthienne*, § 2, en écrivant : οὐκ αὐτὰ βοᾷ καὶ διδάσκει πῶς αὐτὰ δεῖ λέγεσθαι, μόνον οὐ φωνὴν ἀφιέντα.

Ch. LIV, p. 1122 : Οὐκοῦν ἔστιν ἀλόγου ζῴου ψυχὴν ἔχοντα, μᾶλλον δὲ λίθου φύσιν νωθράν, ἀναίσθητον, ἀκίνητον, ἀπαθῆ, τὴν Δημοσθένους προφέρεσθαι λέξιν ; πολλοῦ γε καὶ δεῖν. L'éditeur a bien fait de substituer οὐκοῦν ἔστιν à οὐκ ἔνεστιν et de mettre un point

d'interrogation après λέξιν. Est-ce par inadvertance qu'il a laissé dans le texte la virgule après ἀπαθῆ ? Il est évident que les trois adjectifs ἀναίσθητον, ἀκίνητον, ἀπαθῆ doivent être séparés de νωθράν et liés à προφέρεσθαι.

*Ib.* Après avoir accordé que la parole de Démosthène, tout en réunissant toutes les autres parties qui font le grand orateur, manque de ce qu'il appelle εὐτραπελία, Denys continue : « Οὐ γάρ πως ἅμα πάντα θεοὶ δόσαν ἀνθρώποισιν », ὡς καὶ τοὺς ἀστεϊσμοὺς ἅμα ἐν τοῖς Δημοσθένους λόγοις. Οὐδὲν γὰρ ὧν ἑτέροις τισὶν ἔδωκεν ἀγαθῶν ὁ δαίμων ἐκείνῳ ἐφθόνησεν. La belle conjecture de M. Usener ἀναίνονται me suggère cette rédaction : ὡς καὶ τοὺς ἀστεισμοὺς ἀνηνάμενος τοῖς Δημοσθένους λόγοις, οὐδὲν ἄλλο ὧν ἑτέροις κ. τ. ἑ.

Ch. LVIII, p. 1127. Denys accorde qu'il arrive quelquefois à Démosthène de se servir de tournures tautologiques, τὸ πολλοῖς ὀνόμασι τὸ αὐτὸ πρᾶγμα δηλοῦν ἐνίοτε ; mais il déclare que cette abondance de paroles est aussi justifiée en ces endroits que l'est ailleurs la concision : κέχρηται γὰρ αὐτῷ χρησίμως ὁ ἀνήρ, ὥσπερ καὶ τῇ τμητικῇ [καὶ τῇ] βραχυλογίᾳ. L'adjectif τμητικῇ équivaut à σύντομον ποιούσῃ τὸν λόγον, il ne semble donc rien ajouter à la notion du substantif βραχυλογίᾳ. Faut-il écrire τῇ τμητικωτάτῃ βραχυλογίᾳ ? — Voici maintenant la suite de ce passage. Ὅσοι δ' ἐν ἁμαρτήματος αὐτὸ μοίρᾳ φέρουσι, τὰς αἰτίας οὐκ ἐξητακότες δι' ἃς εἰώθει πλεονάζειν ἐν τοῖς αὐτοῖς ὀνόμασιν, οὐ δεόντως αὐτοῦ κατηγοροῦσιν. Telle est la leçon des manuscrits. La présente édition porte πλεονάζειν ἐνίοτε ἐν τοῖς ὀνόμασιν. Je ne sais s'il n'y a pas une certaine disconvenance entre εἰώθει et ἐνίοτε. Quoi qu'il en soit, je soumets au savant éditeur cette correction qui me semble à la fois plus facile et autorisée par le texte cité plus haut. Écrivons : ἐν τοῖς αὐτοῖς <πράγμασι χρώμενος πολλοῖς> ὀνόμασιν.

---

Ajoutons quelques remarques sur d'autres traités contenus dans le même volume. *Isée,* ch. II, p. 588 : Χαρακτῆρα δὲ τὸν

Λυσίου κατὰ τὸ πλεῖστον ἐζήλωσε, καὶ εἰ μή τις ἔμπειρος πάνυ τῶν ἀνδρῶν εἴη καὶ τριβὰς ἀξιολόγους ἀμφοῖν ἔχων, οὐκ ἂν διαγνοίη ῥᾳδίως πολλοὺς τῶν λόγων ὁποτέρου τῶν ῥητόρων εἰσίν, ἀλλὰ παρακρούσεται ταῖς ἐπιγραφαῖς <οὐχ> οὕτως ἀκριβῶς ἐχούσαις, ὡς διὰ μιᾶς δηλοῦταί μοι γραφῆς. La correction de Blass διὰ ἰδίας méritait d'être introduite dans le texte : elle est des plus faciles, et se trouve confirmée par p. 485 : Ἰδίαν δὲ περὶ τοῦ ῥήτορος πραγματείαν συνταττόμενος. Je remonte maintenant à <οὐχ> οὕτως ἀκριβῶς ἐχούσαις, ὡς... δηλοῦται. Il me semble difficile de ne pas prendre ὡς pour le corrélatif de οὕτως, ce qui donnerait un contre-sens. Ne vaudrait-il pas mieux écrire οὕτως ἀκρίτως?

*Thucydide,* ch. II, p. 813 : Ὑποπτεύω γὰρ ἔσεσθαί τινας τῶν ἀναγνωσαμένων τὴν γραφὴν τοὺς ἐπιτιμήσοντας ἡμῖν ὅτι τολμῶμεν ἀποφαίνειν Θουκυδίδην, τὸν ἁπάντων κράτιστον τῶν ἱστοριογράφων, καὶ κατὰ τὴν προαίρεσίν ποτε τῶν λόγων ἁμαρτάνοντα καὶ κατὰ τὴν δύναμιν ἐξασθενοῦντα, καὶ οὐδ' οὗτος ἡμᾶς ὁ λογισμὸς εἰσῆλθεν ὅτι παράδοξα καινοτομεῖν πράγματα πρῶτοι καὶ μόνοι δόξομεν..... Pourquoi l'éditeur écrit-il καὶ <διὰ> τοῦθ' οὗτος? Le motif de ce changement nous échappe. Le texte des manuscrits ne laisse rien à désirer. Il est évident qu'il faut construire καὶ (ἐπιτιμήσοντας ἡμῖν ὅτι) οὐδ' οὗτος ἡμᾶς ὁ λογισμὸς εἰσῆλθεν.

*Ib.,* ch. XVIII, p. 851. Denys trouve mauvais que, de toutes les oraisons funèbres prononcées pendant la guerre du Péloponnèse, Thucydide ne donne que celle de la première année, où il n'y avait eu que de petits engagements peu meurtriers. C'est cependant à cette occasion que τάς τε ταφὰς ἀνοίγει τὰς δημοσίας ὁ συγγραφεὺς καὶ τὸν ἐπιφανέστατον τῶν δημαγωγῶν Περικλέα τὴν ὑψηλὴν τραγῳδίαν ἐκείνην εἰσάγει διατιθέμενον. Voilà un étrange résumé du récit de Thucydide. « L'historien ouvre les tombeaux », τὰς ταφὰς ἀνοίγει. Ne dirait-on pas qu'il est accusé de violer les sépultures? Sans doute, il fallut bien les ouvrir pour ensevelir les victimes de la guerre; mais cela ne se fit qu'à la fin de la cérémonie et reste sous-entendu dans le récit de Thucydide. Avant de rapporter le discours de Périclès, l'historien raconte l'ordre du convoi et les rites accomplis dans les

obsèques publiques, ταφαὶ δημόσιαι. Denys aussi a pris ταφαί dans le sens d'« obsèques », qui est le sens propre de ce mot : il a dit que Thucydide fait défiler le convoi funèbre : τὰς ταφὰς ἀνάγει. Comparez les locutions ἀνάγειν χορόν, θυσίαν, ἑορτήν.

*Ib.*, ch. L, p. 939. Τοῖς μὲν πρὸς τὰς ὀχλικὰς ἐντεύξεις παρεσκευασμένοις καὶ τὰ δίκαια λέγουσιν οὐκ ἔστιν ἐπιτήδειος οὗτος ὁ χαρακτήρ. « Ceux qui disent ce qui est juste » est une façon de parler assez singulière pour désigner les plaideurs et leurs avocats. Je crois qu'il faut remplacer cette paraphrase par le terme propre τοῖς δικαιολογοῦσιν. Cf. Lucien, *Timon*, § 11.

Henri Weil.

# LES IDÉES DE J. STUART MILL

## SUR LE GREC ET LE LATIN DANS L'ÉDUCATION

---

### I

« Par ce temps de programmes utilitaires, disait, il y a quelques années, à une de nos réunions générales, l'un de nos plus éminents présidents, M. Alfred Croiset, le moment n'est peut-être pas loin où pour sauver le grec dans nos études tous les arguments auront leur prix. » Aujourd'hui que l'*Enquête parlementaire* a plus que jamais ramené l'attention publique sur l'enseignement secondaire et sur la crise des études classiques, je me suis rappelé la défense du grec et du latin entreprise précisément par un homme qui se targuait d'être un *utilitaire*, — bien qu'il prît le mot dans un sens différent de celui où nous l'employons souvent, — qui en tout cas fut un maître en économie politique, la plus utilitaire des sciences sociales. Je veux parler de John Stuart Mill. La plupart de ses ouvrages ont été traduits en français et ont trouvé parmi nous de nombreux et passionnés lecteurs. Celui où je voudrais puiser quelques pensées relatives au grec et aux études classiques n'a pas été recueilli en volume dans notre langue, et il faut, pour le connaître, recourir au texte anglais (1). C'est le *Discours*

(1) Depuis que ces pages ont été écrites j'ai appris que le discours de Mill avait été traduit par Madame E. Egger dans la *Revue des Cours littéraires*, nos de juillet et août 1867.

prononcé, en 1867, devant l'Université de St Andrews, qui venait de conférer le rectorat à Stuart Mill. Dans son *Autobiographie*, Mill dit de ce discours : « J'y exprimai beaucoup d'idées et d'opinions qui s'étaient accumulées dans mon esprit (Mill avait à ce moment soixante et un ans), relativement aux diverses études qui constituent une éducation libérale... J'y affirmais la suprême importance, au point de vue de l'éducation, des études classiques et des études scientifiques — on verra plus loin que l'éminent philosophe se refuse absolument à les désunir — et j'invoquais des raisons plus fortes que celles dont se servent la plupart de leurs défenseurs. Je faisais sentir que *c'est uniquement l'inefficacité et les mauvaises méthodes de l'enseignement* qui font regarder ces études comme rivales au lieu de n'y voir que des alliées. »

La familiarité de Mill avec le grec avait, on s'en souvient, commencé de bonne heure. Appliquant par avance un principe qui fut cher à Beulé et à plusieurs autres de nos fondateurs, son père lui avait fait apprendre cette langue avant le latin. Mill, dans ses *Mémoires*, croit se rappeler avoir débuté dans l'étude du grec à trois ans. Son père lui apprenait des listes de mots grecs avec leur signification en anglais, le tout écrit sur des cartes. Peu de grammaire, et de suite des exercices de traduction. A huit ans, il avait lu (liste effrayante !) : Ésope, l'*Anabase*, Hérodote, la *Cyropédie*, les *Entretiens mémorables de Socrate*, une partie de Lucien, les six premiers dialogues de Platon, dont il avoue qu'il lui était absolument impossible de comprendre certaines parties... « Mais mon père, ajoute-t-il, dans son enseignement, exigeait de moi non seulement tout ce que je pouvais, mais encore ce qu'il m'était souvent impossible de faire. » Hâtons-nous de le dire : Mill n'a jamais présenté sa propre éducation comme un modèle à suivre, mais seulement comme un exemple de l'élasticité d'un cerveau d'enfant qu'il prétend avoir été « d'une qualité moyenne au point de vue de la mémoire et de la facilité » (!) — je le crois trop modeste — et aussi — ce qui est plus intéressant — comme une

marque de la supériorité de la méthode en quelque sorte pratique, appliquée par son père.

Ce que je trouve le plus extraordinaire dans le cas du jeune Mill, c'est qu'après cette courbature d'études classiques (il avait commencé le latin à huit ans et l'avait poussé avec la même vigueur que le grec) et engagé comme il le fut de bonne heure dans d'immenses études historiques, philosophiques et économiques, dont on trouve le saisissant tableau dans l'*Autobiographie*, le futur auteur du *Système de Logique* soit toujours resté attaché aux langues anciennes, qu'il aurait eu quelque droit de considérer comme ces institutrices bien intentionnées, mais trop exigeantes, dont on n'est pas fâché plus tard d'oublier un peu les rigides et fatigantes leçons. Devenu jeune homme, puis homme fait, il conserva avec les auteurs grecs un commerce familier et prolongé. Platon eut sur l'intelligence du futur logicien une influence qu'il signale et qu'il est curieux de noter quand on se rappelle ses ouvrages : « La méthode socratique, dit-il, dont les dialogues de Platon sont les principaux monuments, reste encore la meilleure discipline de l'esprit pour corriger les erreurs et éclairer les confusions inhérentes à l'intelligence. Les opérations dont cette méthode se compose... sont d'une valeur inestimable pour dresser l'homme à penser avec une précision rigoureuse... Il n'y a point d'auteur auquel mon père se crût plus redevable pour la culture de son esprit que Platon; il n'y en a point qu'il recommandât plus souvent aux jeunes gens studieux. Je puis porter, pour ce qui me concerne, le même témoignage (1). »

(1) « J'ai toujours pensé depuis lors, ajoute Mill, que le titre de disciples de Platon appartenait bien mieux aux penseurs qui se sont nourris de son procédé de recherche, qu'à ces autres qui se distinguent seulement par l'adoption de certaines conclusions dogmatiques, empruntées surtout aux moins intelligibles de ses écrits, alors qu'il est permis de se demander s'il ne les considérait pas lui-même comme des fantaisies poétiques ou des conjectures philosophiques. »

## II

Notre Association a eu l'honneur, dès 1867, de compter l'ancien lecteur de Xénophon et de Platon parmi ses premiers membres. Il écrivait à l'un de nos fondateurs qu'il applaudissait à la création de notre société et qu'il lui envoyait de grand cœur son adhésion. « En Angleterre, ajoutait-il, les études grecques sont suffisamment encouragées, mais les méthodes d'enseignement ont besoin d'une réforme radicale : il est vrai que les savants et les professeurs, les gens éclairés y travaillent déjà et je crois que nous sommes à cet égard en voie de progrès, un peu lent à la vérité, comme d'ordinaire dans ce pays-ci (1). »

C'était en vue de stimuler ce progrès et de combattre une routine qu'il jugeait déplorable, que Stuart Mill avait, quelques mois avant cette lettre, porté la question des études classiques devant l'Université de Saint-Andrews dans un discours inaugural auquel, on l'a vu, il attachait un certain prix.

« Faut-il — l'orateur posait ainsi sa thèse, — faut-il l'éducation classique ou scientifique? Autant demander si les peintres doivent apprendre le dessin ou la couleur, ou si les tailleurs doivent faire des habits ou des pantalons ! L'éducation scientifique nous enseigne à penser, l'éducation littéraire à exprimer nos pensées : donc les deux sont nécessaires. Est-il plus essentiel de savoir les langues ou les sciences ?... Si courte que soit la vie, si écourtée encore que nous la fassions par le temps que nous perdons en occupations qui ne sont, en réalité, ni affaires, ni pensées, ni plaisirs, nous n'en sommes pas encore là que nos littérateurs soient forcés d'ignorer les lois et les propriétés du monde extérieur dans lequel ils vivent, ni les savants de rester étrangers au sentiment de la poésie ni à la culture de l'art. » Mais pour cela il faudrait, pense l'auteur, d'autres méthodes d'enseignement que celles qu'on pratique... en Angleterre.

(1) *Lettres inédites à Gustave d'Eichthal*, p. 212 (Alcan éd.).

« Je suis stupéfait, s'écrie-t-il, de la conception étroite que beaucoup de réformateurs en éducation se forment de la puissance d'acquisition d'un esprit humain... La cause de ce préjugé, c'est la scandaleuse stérilité de nos écoles publiques et privées, qui prétendent enseigner les langues classiques et ne le font pas. Ce sont les désastreuses méthodes, la coupable et nonchalante routine qui fait perdre aux élèves tout leur temps de jeunesse sans procurer à la plupart d'entre eux plus qu'une notion superficielle, — si même ils la reçoivent — de l'objet exclusif dont on prétend les occuper.

« Supposons, continue-t-il, qu'un enfant apprenant le grec et le latin d'après les principes qu'on applique à l'étude des langues vivantes : apprentissage du vocabulaire par l'exercice et la répétition des mots, et au début le moins possible de règles grammaticales — celles-ci s'apprenant dix fois plus vite quand les cas auxquels elles s'appliquent sont déjà familiers à l'esprit — : cet enfant, d'intelligence moyenne, longtemps avant l'âge où finit son temps d'école, serait capable de lire couramment et avec intérêt un auteur ordinaire latin ou grec, prosateur ou poète; il posséderait une connaissance suffisante de la structure grammaticale des deux langues, et il lui resterait amplement assez de temps pour compléter son instruction scientifique... Et je serais volontiers plus optimiste encore, s'écrie le philosophe observateur; mais je préfère imiter George Stephenson qui, parlant des futurs chemins de fer, calculait d'avance leur vitesse à 10 milles à l'heure, parce que, s'il l'avait calculée plus rapide, il aurait vu les hommes dits pratiques lui tourner le dos en le considérant — ce qui était pour eux pire que tout — comme un enthousiaste et un visionnaire... »

## III

Stuart Mill ne partage pas l'enthousiasme de certains réformateurs pour les langues vivantes au point de vue de l'éduca-

tion générale. Il les croit indispensables, au moins une ou deux d'entre elles; mais, suivant lui, elles doivent surtout s'apprendre hors du collège, par un séjour dans les pays où on les parle ou, à défaut, en vivant avec des personnes qui les parlent; et pour cela, dit-il, il faudrait multiplier les écoles internationales. Pour lui, la tâche de l'Université consiste à faciliter l'étude des langues vivantes en familiarisant les jeunes esprits avec les langues classiques. En les sachant, on apprend plus facilement quatre ou cinq des langues du continent qu'une seule, si on les ignore. Qu'il faille savoir une ou plusieurs langues en plus de la maternelle, c'est ce dont l'auteur ne doute pas, et il appuie son opinion d'arguments originaux.

Ceux qui ont réfléchi sur les causes de l'erreur chez les hommes, dit-il, savent la tendance des esprits à prendre les mots pour des choses. On emploie les termes couramment sans avoir aucune idée nette des objets qu'ils désignent. Nous nous demandons rarement le sens de ce que nous voyons tous les jours, et de même, lorsque notre oreille est habituée au son d'un mot ou d'une phrase, nous ne nous apercevons pas que ce mot ou cette phrase contiennent une idée qui n'est pas claire pour notre esprit, et que nous éprouverions la plus grande difficulté à définir ou à expliquer par d'autres mots. Il est évident qu'un bon remède contre cette tendance est l'habitude de la traduction d'une langue dans une autre, exercice qui consiste à poursuivre les significations contenues dans un vocabulaire qui ne nous est pas familier depuis l'enfance... Je ne sais peut-être pas de preuve plus saisissante du génie extraordinaire des Grecs, ajoute l'auteur, que le fait qu'ils aient pu exceller dans la pensée abstraite, en ne sachant habituellement que leur propre langue. Mais les Grecs eux-mêmes n'ont pas échappé aux conséquences de cette lacune. Leurs plus grands esprits, ceux qui ont posé les fondements de la philosophie et de toute notre culture intellectuelle, Platon et Aristote, sont continuellement entraînés par les mots : ils prennent les accidents de la langue pour des rapports réels entre les choses : ils supposent que les

objets qui portent le même nom en grec doivent être semblables dans leur essence. Hobbes a fait une observation bien juste : « Les mots sont des jetons pour les sages et de l'argent pour les sots. » L'étude des langues apprend à discerner les jetons d'avec l'argent.

A ce point de vue, toutes ont leur valeur; mais aucune des langues modernes ne constitue une discipline aussi profitable sous ce rapport à l'intelligence que le grec et le latin, par suite de leur structure à la fois régulière et compliquée. « La grammaire est la portion la plus élémentaire de la logique. C'est le commencement de toute analyse par la pensée. La construction d'une phrase est une leçon de logique. Les règles de la syntaxe nous obligent à distinguer le sujet et l'attribut, l'agent, l'acte et la chose agie; elle nous force à reconnaître si une idée modifie ou qualifie une autre idée, ou si elle sert seulement de lien entre deux autres idées; elle nous fait marquer ce qui est affirmation catégorique ou conditionnelle, constatation de similitude ou de contraste entre les objets, subordination des différentes parties d'une proposition au point de vue du sens total... C'est là l'essence des règles de toute grammaire. Où les étudier mieux que dans les langues qui possèdent les règles les mieux définies, qui offrent le plus de formes distinctes correspondantes aux plus fines nuances de la pensée? »

Ce qui est vrai de la forme l'est du fond, et je voudrais encore ici rapporter brièvement quelques-uns des arguments de Mill. Pour lui, les découvertes scientifiques des anciens ont été largement dépassées; mais peut-on en dire autant du trésor qu'ils ont accumulé touchant ce qu'on pourrait appeler la sagesse de la vie, de cette profonde expérience de la nature humaine que leur esprit pénétrant a recueillie avec d'autant plus de sûreté que la simplicité relative de la vie et des mœurs rendait l'observation plus aisée? Les discours de Thucydide, la *Rhétorique*, la *Morale* et la *Politique* d'Aristote; les *Dialogues* de Platon, les *Discours* de Démosthène, — et combien d'autres œuvres d'historiens, orateurs, philosophes, poètes dramatiques! — four-

millent d'observations et de maximes profondes, applicables à la vie privée et publique. L'esprit humain n'a jamais rien produit d'aussi important pour la recherche de la vérité que la dialectique grecque, dont Aristote a exposé la théorie, et que Platon a réalisée... Mettre tout en question, ne se rebuter devant aucune difficulté; n'accepter jamais une affirmation doctrinale sans le contrôle d'une critique analytique, qui ne laisse passer sans l'arrêter aucun artifice, aucune incohérence ou confusion de pensée; vouloir avant tout comprendre nettement un mot avant de l'employer, et une proposition avant d'y adhérer — ce sont là des leçons que nous fournit la dialectique antique. Et en même temps elle ne diminue pas notre confiance dans la réalité du vrai, ni notre zèle à le poursuivre. Aristote aussi bien que Platon débordent d'enthousiasme à la fois dans la recherche de la vérité et dans leur ardeur à l'appliquer aux plus nobles objets...

Prosateurs et poètes, ceux-ci, de l'aveu de Stuart Mill, moins profonds que les poètes modernes (1), nous donnent un grand exemple de la complète adaptation des moyens au but, et comme de l'excellence dans le bon sens. Ils savent toujours ce qu'ils veulent dire et ils cherchent à le dire avec toute l'exactitude et la clarté possibles. Ils n'ont jamais songé qu'un morceau écrit dût être beau en lui-même sans s'occuper de ce qu'il exprimait. Leur style est exactement défini par la phrase de Swift : « le mot juste à la juste place. » Prenez un discours de Démosthène. Rien n'y attire l'attention sur le style : ce n'est qu'après un long examen qu'on découvre que chaque mot est ce qu'il doit être et là où il doit être, pour amener l'auditeur par une pente insensible et douce à l'état d'esprit que souhaite l'orateur. La perfection de l'œuvre vient de l'absence de toute tache, de quoi que ce soit qui arrête le flux de la pensée ou du sentiment, qui distraie un seul moment l'esprit du but à

(1) « L'esprit moderne est plus méditatif et conscient que l'esprit antique : il a découvert dans sa propre essence des profondeurs que les Grecs et les Romains ne soupçonnaient pas et qu'ils n'auraient pas comprises. »

atteindre. C'est que Démosthène, continue le philosophe, ne voulait pas que les Athéniens s'écriassent en l'entendant : « Quel orateur ! » mais : « Sus à Philippe ! » ... La concision que nous admirons chez les anciens vient de la peine qu'ils se donnaient pour composer ; la prolixité de presque tous les modernes vient du contraire. Les anciens arrivaient à exprimer une pensée en quelques phrases si parfaites qu'ils n'avaient besoin d'y rien ajouter ; les modernes, n'atteignant pas la clarté du premier coup, s'y reprennent à plusieurs fois, entassent phrase sur phrase, avec l'espoir que, bien qu'aucun ne corresponde complètement à la pensée, leur accumulation donnera un sens suffisant. « J'ai peur, conclut Mill, que, sous ce rapport, nous n'allions de mal en pis, par manque de temps et de patience, par suite aussi de la nécessité où nous sommes de nous adresser à un public affairé et mal préparé. Les exigences actuelles de la vie sont telles que celui qui veut écrire ne peut plus se donner le temps de faire un chef-d'œuvre... Il écrirait encore plus mal s'il n'existait pas de chefs-d'œuvre classiques ou s'il ne les connaissait pas. La familiarité d'enfance avec la perfection littéraire rend nos œuvres les plus imparfaites un peu moins imparfaites. Notre médiocrité s'améliore au contact des grands modèles.

« En résumé, les anciens présentent précisément le genre de vertus dont nous sommes le plus sujets à manquer... Si les études classiques trouvent, comme il est aisé de le constater, par suite de leur défaut d'analogie avec la vie moderne, moins de sympathies dans la masse de la population, cela même est une preuve de leur nécessité. »

Je ne voudrais pas, — me rappelant la phrase de Stuart Mill sur les avantages de la concision antique, — prolonger indéfiniment l'exposé des pensées que suggère au philosophe anglais le sujet qui nous occupe. Je rappelle seulement que l'auteur du discours tient essentiellement à bien préciser, telles qu'il les conçoit, les limites de l'enseignement des langues mortes, limites qu'il définit ainsi ; mettre à même l'élève de lire cou-

ramment plus tard les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne. Le reste, la philologie, les détails de grammaire, d'histoire ou de métrique, les vers latins ou grecs, n'appartient pas à l'éducation générale et doit rester le lot d'une minorité (1).

Je rappelle encore que la partie du discours que j'ai résumée n'est qu'une moitié de ce discours et que l'autre moitié est consacrée aux études scientifiques, y compris les sciences sociales et économiques dont l'alliance avec les études littéraires, pour former une éducation moderne complète, était le cheval de bataille de l'auteur. Je ne voudrais pas le suivre dans la discussion de ce problème, qui est, à proprement parler, le problème entier de l'enseignement secondaire, et qui nous entraînerait vers de trop vastes horizons. Je me contente d'avoir indiqué comment Stuart Mill pose ce problème et à quelles modifications essentielles et profondes dans les méthodes scolaires il subordonne l'application de son programme; et je livre les réflexions du philosophe anglais aux réflexions des membres de notre Association, persuadé que leur grande expérience des choses de l'enseignement leur permettra de tirer profit de quelques-unes et d'en rectifier ou d'en réfuter quelques autres.

En terminant ces lignes je me permettrai encore de rappeler que notre second annuaire, celui de 1868, contient (dans son supplément) de bien intéressantes « observations sur quelques réformes proposées pour l'enseignement du grec dans les établissements secondaires », lesquelles résument les délibérations tenues par notre Société pendant cinq de ses séances. Ces « observations » furent rédigées par M. Egger, président, et

(1) Au sujet des vers latins on lit, dans l'intéressant Rapport de MM. Demogeot et Montucci sur l'enseignement secondaire en Angleterre, le passage suivant : « Nous avons vu fonctionner à Saint-Paul une méthode qu'on nous dit être assez répandue ici. Le commençant, une fois instruit des règles de la prosodie, a pour devoir d'enfermer dans une mesure régulière, et suivant les lois de la quantité, des mots latins groupés arbitrairement et sans aucun égard pour le sens qu'ils expriment. Il s'exerce ainsi au mécanisme de la versification, sans être préoccupé par les exigences de la pensée... » Je comprends que Stuart Mill ait combattu un exercice aussi barbare, dont semblent s'être inspirés d'ailleurs quelques-uns de nos novateurs en poésie française.

adressées au ministre de l'instruction publique qui venait lui-même de soulever, dans un rapport sur l'enseignement secondaire, la question de savoir « si les études de langues anciennes et surtout l'étude du grec ne pourraient pas être utilement restreintes. » Notre Société, en combattant cette solution, insistait sur la nécessité « de ne pas attacher trop longtemps les commençants à l'étude de la grammaire et de *les mettre le plus tôt possible aux prises avec les textes*. Il faudrait, disait-elle, que l'étude du grec fût affermie sinon étendue par l'*amélioration des méthodes* et le choix judicieux des exercices. C'est là qu'est vraiment le nœud de la difficulté soumise à l'opinion publique ».

Je ne sais s'il suffirait aujourd'hui de dénouer ce nœud pour ramener l'opinion publique, effrayée de la surcharge des programmes, au maintien ou au développement du grec dans l'enseignement secondaire ; mais ne pas l'essayer n'est-ce point se résigner d'avance à voir disparaître peu à peu de nos classes ce qui reste encore des études helléniques?

Eugène D'EICHTHAL.

---

# COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

*La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont* UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

*Si les auteurs ou éditeurs désirent faire hommage de leurs publications à l'Association pour l'encouragement des Études grecques, ils sont priés de les adresser directement à celle-ci (12, rue de l'Abbaye); mais, en ce cas, il n'en sera rendu compte dans cette bibliographie que s'ils en envoient* DEUX *exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

22. *ANGELOPOULOS (E. J.)* Περὶ Πειραιῶς καὶ τῶν λιμένων αὐτοῦ κατὰ τοὺς ἀρχαίους χρόνους. Athènes, imp. Palingenesia, 1898. In-8°, 211 p., 4 pl.

M. Angelopoulos, ingénieur, ancien élève de l'École des Ponts et Chaussées de Paris, a été chargé de diriger des travaux dans les ports du Pirée. A cette occasion, il a étudié de près la topographie des ports antiques et il nous donne, sur cette question controversée, son opinion personnelle (p. 113-182). A l'exemple de la plupart des archéologues, l'auteur laisse le Kantharos sur le rivage méridional du grand port; comme Leake et Curtius (*De portubus Athenarum*, 1842), il place Munychie à Pachalimani et l'ἐπίνειον de Phalères à Phanari. L'hypothèse de M. A. consiste à dire que Zéa occupait la situation du port d'Halai, c'est-à-dire le bassin septentrional du port de commerce. Le meilleur des arguments, pour soutenir cette opinion, est celui-ci : il était impossible de loger 196 cales de navires, dont chacune avait 6 m. 50, sur un rivage qui n'avait que 1,100 m. de développement, et c'est le cas de Pachalimani. Malheureusement, de ce que les fouilles de MM. Dragatsis et Dörpfeld ont trouvé, en un point déterminé, des cales de 6 m. 50, il ne résulte point que tous les νεώσοικοι aient eu les mêmes dimensions; les mesures de Graser ont donné des chiffres différents. D'autre part, rien ne prouve que la flotte des trières ne se soit composé que de navires d'un type unique. — Les textes n'apportent aucune confirmation à l'hypothèse de M. Angelopoulos. L'emplacement de la Skeuothèque de Philon s'explique aussi aisément dans le cas Zéa = Pachalimani que dans le cas

Zéa=Halai. J'ajoute que M. A. nous oblige à compter quatre ports naturels et fermés, alors que les anciens ne mentionnent invariablement que λιμένας τρεῖς αὐτοφυεῖς (Thuc., I, 93, 3). Enfin, il est à remarquer que les inscriptions *CIA.*, II, 1054 et *CIA*, IV, 2, 521 f (Skeuothèque de Philon et borne de l'Agora) ont été trouvées près du port de Pachalimani : or, ce sont les deux textes qui s'accorderaient le mieux avec l'hypothèse de M. Angelopoulos. — L'ouvrage aurait gagné à être écourté : les textes avaient été déjà réunis par Milchhoefer dans la *Stadtgeschichte* d'E. Curtius ; les hypothèses des auteurs modernes, la description des ruines pouvaient tenir en quelques pages, et non en trois chapitres. M. Angelopoulos a cru bon d'ajouter un résumé en français de son étude à la fin de son volume (p. 185-210).

E. Ardaillon.

23. *APOSTOLIDÈS* (*Dr B*). *Essai sur l'hellénisme égyptien.* Tome Ier. L'hellénisme sous l'ancien et le moyen empire. 1er fascicule. Paris, Welter, 1898. In-8°, XLVIII-62 p.

M. Apostolidès a beaucoup lu. Les découvertes récentes de Petrie et autres l'ont enthousiasmé. Il croit fermement que les débris des vases mycéniens découverts à Gourob ont été fabriqués sur place, que le nom *Hanebou* a désigné « de tout temps » les Grecs (cependant M. Revillout lui avait communiqué à cet égard une note très sage, p. XXXVIII), qu'un fonctionnaire d'origine ionienne est mentionné sur les tablettes de Tell-Amarna, et que la présence des Hellènes sur les bords du Nil remonte en conséquence à « la plus haute antiquité » ; la civilisation égyptienne serait même pour une bonne part hellénique dans ses origines. Telle est la thèse qu'il a entrepris de démontrer et dont il n'aborde encore que les prodromes dans un chapitre consacré « aux Rebou, aux Couchites et aux Amou ». Il nous suffira de signaler l'intérêt de ces recherches en même temps que leur caractère aventureux ; nous ne pouvons suivre M. Apostolidès ni dans ses étymologies téméraires, ni dans son chambardement (*sit venia verbo!*) des textes d'Aristote, de Diodore, etc. Nous le supplions seulement de ne pas écorcher les noms propres des savants contemporains (Cecil *Schmidt*, Arthur *Ewans*, George *Schmith*), de ne pas faire de Flavius Josèphe un Alexandrin (p. XXVIII) et de ne pas s'imaginer que les savants israélites aient le moindre « intérêt » à soutenir l'identité des Hébreux et des Hycsos (p. XLVI).

Philhellèn.

24. *ARISTOTE*. Πολιτεία Ἀθηναίων. 1. Tertium ediderunt *G. Kaibel* et *U. de Wilamowitz-Moellendorff*. Berlin, Weidmann, 1898. 2. Tertium edidit *Frid. Blass*. Bibl. Teubneriana, 1898. 3. Εἰκάσιαι... ὑπὸ Π. Ε. Φωτιάδου. Extrait de l' Ἀθηνᾶ, avril 1898.

1. La nouvelle édition de Wilamowitz-Kaibel a profité d'une revision attentive du manuscrit de Londres par Wilcken, qui a non seulement contrôlé bon nombre de lectures hypothétiques, mais rapproché plusieurs fragments détachés et méconnus de la quatrième partie et restitué ainsi des lignes entières, notamment aux p. 32 et 34. Au chap. VI, les éditeurs laissent dans le texte ἃ σεισάχθεια καλοῦσιν, ce qui paraît inadmissible en présence de XII, 4 (διὰ τὴν σεισάχθειαν). XVI, 10, on ne saurait conserver ἐάν τινες τυραννεῖν ἐπανιστῶνται... ἢ συγκαθιστῆι τὴν τυραννίδα. XXVI, 1. La correction νωθρότερον (pour νεώτερον), quoique due à M. Weil (qu'il fallait nommer), n'est guère admissible : c'est corriger l'auteur. XXVII, 4. Δάμωνος doit sûrement être suppléé devant Δαμωνίδου. LI, 3. στιτοφύλακες, faute d'impression. LIII, 6. J'écrirais

volontiers ὑπό του (=τινὸς) διαιτητοῦ. LVII, 4, fin. Les éditeurs ponctuent après φυλοβασιλεῖς ce qui rend la phrase non seulement *inconcinna*, mais incompréhensible. Col. 35, l. 27. Je supplée δηλ[οῦσι]. Dans les notes M. Haussoullier est systématiquement privé de sa seconde L.

2. M. Blass, dans la préface de sa troisième édition, s'est occupé surtout de préciser et d'apprécier l'œuvre des divers correcteurs anciens du manuscrit de Londres, et de distinguer les corrections proprement dites des simples variantes offertes au choix des lecteurs. Sur la question des « rythmes », tout en mettant un peu d'eau dans son vin, il s'obstine dans la recherche de parallélismes qui nous paraissent entièrement chimériques. Pour le texte, il constate lui-même qu'il se rapproche de plus en plus de celui de Kaibel-Wilamowitz : « illi cautiores facti sunt et ego paullo audentior. » IV, 1 (constitution de Dracon) Blass lit : ἡ δὲ τάξις αὐτῆς (Wilcken : αὐτοῦ) τόνδε τὸν τρόπον εἶχε, lecture, qui même en l'admettant exacte, paraît inintelligible ; les conséquences qu'en déduit Blass pour « sauver » Aristote sont de la dernière invraisemblance : Aristote n'aurait jamais attribué à Dracon la rédaction d'une constitution, mais aurait seulement décrit la constitution telle qu'elle *résultait* des lois de Dracon ! V, 2 Blass maintient (à tort, je crois) la leçon καινομένην (Kaib. Wil. : κλινομένην). V, 3 il supplée τήν τε φι[λοπλου]τίαν *invita Minerva*. J'aimerais assez, si le ms. le permet, φιλη-δονίαν (cf. Clem-Alex. *Strom.* VII, p. 316). En revanche, j'approuve sa correction (XIV, 3) τὰ παραδείγματα τὰ εἰς (Pap. καὶ) τὸν πέπλον.

3. M. Blass a pu utiliser les conjectures de Photiadis sur deux passages difficiles de la quatrième partie (col. 34, 35 suiv. et col. 32, 10 suiv.). Nous n'en signalerons pas moins la brochure du savant grec à cause de sa réelle valeur.

T. R.

25. *ARISTOTELIS Ars Rhetorica.* Iterum edidit *Ad. Roemer.* Bibl. Teubneriana, 1899. In-12, CIII-245 p.

M. Roemer a collationné à nouveau avec un grand soin le ms. de Paris ($A^c$), dont cet examen n'a fait que confirmer et même rehausser la supériorité. Les manuscrits de la seconde classe sont presque négligeables ; seule, mais à un degré inférieur, l'ancienne traduction latine offre des secours au critique, surtout depuis les excellents travaux de Dittmeyer ; le nouvel éditeur en a tiré un bon parti. D'une manière générale son appareil critique est bien plus riche que celui de Spengel, et s'il pèche parfois c'est par excès plutôt que par défaut. On lira avec un très grand intérêt, malgré sa prolixité, la seconde partie de l'introduction où M. Roemer, en s'appuyant sur les analogies et les allusions d'auteurs plus récents (Anon. de Séguier, Quintilien, etc.), essaie de déterminer la forme primitive de l'ouvrage d'Aristote. Il aboutit à la conclusion — qui sera discutée — qu'il existait dans l'antiquité deux recensions de cet ouvrage : l'une (la version originale) complète, l'autre écourtée par un « rédacteur » tardif, notamment en ce qui concerne les citations. C'est un exemplaire de ce dernier genre que possédait Denys ; l'archétype de nos manuscrits résulterait d'une contamination arbitraire de ces deux recensions.

H. G.

26. *ASTROLOGUES GRECS. Catalogus codicum astrologorum graecorum. Codices Florentinos* descripsit *Alex. Olivieri.* Accedunt fragmenta selecta primum edita ab Boll, Cumont, Kroll, Olivieri. Bruxelles, Lamertin, 1898. VII-182 p. et un fac-similé.

C'est un terrain extrêmement négligé depuis deux cents ans auquel s'attaquent les vaillants promoteurs de l'entreprise que nous annonçons, notre ami

Cumont en tête. Il ne s'agit pas d'une simple énumération des manuscrits astrologiques si nombreux disséminés dans les bibliothèques, mais d'un véritable *conspectus* de leur contenu, permettant d'identifier des morceaux, dont, bien souvent, le titre seul diffère d'une *farrago* à l'autre. M. Olivieri a divisé son travail sur les manuscrits de Florence (Laurentienne et autres) en trois sections : 1° manuscrits qui ne renferment que des traités entiers ; 2° compilations exclusivement astrologiques ; 3° manuscrits ne renfermant que des chapitres astrologiques isolés. Dans la première section on remarquera surtout le Laur., XXVIII, 27 du XI^e siècle (Manéthon, Maximus) et les nombreux exemplaires de Ptolémée et de ses commentateurs. Dans la deuxième section se trouvent des manuscrits de l'égyptien Palchos (fin V^e siecle) et de la traduction grecque d'Apomasar; les mss. XXVIII, 34, 13, 14, 16 forment autant de rédactions d'une véritable anthologie astrologique, dont la compilation, suivant Boll, remonterait à l'an 900 environ. La seconde moitié du volume renferme une série d'extraits inédits de manuscrits de la Laurentienne, précédée d'un utile recueil de *testimonia de astrologis graecis*. Parmi ces extraits les plus curieux sont ceux de Sérapion (c'est-à-dire, toujours d'après Boll, Sérapion d'Antioche, élève d'Hipparque), de Palchos, de Pancharios, d'Antiochus. Un extrait de Valens citant Ptolémée est suspect. Au moment où l'excellent ouvrage de M. Bouché-Leclercq ramène l'attention sur la plus illustre des fausses sciences helléniques, nous ne pouvons que souhaiter la prompte continuation de cet utile inventaire qui éclaircit plus d'un point d'histoire littéraire. H. G.

27. *BYZANTINISCHES ARCHIV* als Ergänzung der byzantinischen Zeitschrift herausgegeben von *K. Krumbacher*, Heft 1 : *Untersuchungen zur Geschichte der griechischen Sprache von der hellenistischen Zeit bis zum 10 Jahrh. n. Chr.*, von *Karl DIETERICH*. Leipzig, Teubner, 1898, XXIV et 326 p.

La publication des papyrus grecs s'accélère depuis une quinzaine d'années, tandis que le nombre des inscriptions continue à s'accroître. Les documents de ces deux espèces, à la différence des ouvrages transmis par une succession de copistes, fournissent des indications incontestables sur l'état de la langue à telle ou telle époque ; jusqu'ici, la grammaire historique n'en a utilisé qu'une minime portion ; c'est d'eux principalement que se sert M. Dieterich pour rechercher, aussi loin en arrière que possible, les origines de la langue grecque moderne. L'intention primitive de l'auteur était même de restreindre ses recherches à ces textes originaux, dont il a fait un ample dépouillement (voir le *Litteraturverzeichnis*, p. XX-XXIV) ; il s'est ensuite décidé à citer parfois les écrivains, les scoliastes, les lexicographes, etc..., mais seulement à titre accessoire, et sans prétendre à être complet en ce qui les regarde. Des deux dates entre lesquelles sont compris les monuments étudiés, l'une est indiquée dans le titre même du livre : c'est l'an 1000 environ. Pour ce qui est du *terminus a quo*, il est plus difficile à énoncer, les premiers germes de la langue moderne n'ayant pas commencé à apparaître en même temps dans tous les pays grecs ; M. D. propose l'an 300 avant notre ère.

Le volume publié l'année dernière est consacré à la phonétique et à la morphologie, l'étude de la syntaxe, de la composition des mots et de leurs significations demeurant réservée pour un volume suivant. La matière est clairement divisée et subdivisée en chapitres et paragraphes correspondant chacun à une altération de l'ancien grec classique. Sous chaque rubrique, l'énumération des exemples tient ordi-

nairement la première et la plus grande place; mais l'auteur ne manque pas de justifier, toutes les fois qu'il y a lieu, la façon dont il a classé lesdits exemples. Ce qui augmente beaucoup l'intérêt de ses statistiques, c'est qu'il s'est placé, pour les dresser, non pas exclusivement au point de vue de la chronologie, mais aussi au point de vue géographique; il s'attache à établir, d'une part, l'importance relative de trois périodes qu'il a été amené à distinguer (IVe siècle avant J. C. - début de l'ère chrétienne; début de l'ère chrétienne-IVe siècle après; Ve siècle - Xe siècle), d'autre part, celle de trois groupes régionaux (Égypte et Syrie; Asie Mineure; Grèce); chacune des deux sections principales de l'ouvrage est suivie d'un chapitre de récapitulation, où cette importance relative est mise en évidence au moyen de tableaux. (J'avoue d'ailleurs n'avoir pas bien compris l'arithmétique de ces récapitulations : la note de la page 126 excuse sans doute certaines contradictions entre les tableaux mêmes et le texte qui les accompagne; mais d'autres désaccords restent inexpliqués.) Finalement, M. Dieterich est conduit par la statistique à prendre parti, en matière de chronologie, pour M. Hatzidakis contre M. Psichari : les phénomènes essentiels de la constitution du grec moderne sont, en majorité, antérieurs au Xe siècle; ils sont même antérieurs au VIIe. Des trois groupes régionaux, c'est l'Égypte qui a la plus grosse part dans les innovations phonétiques; la Grèce vient au second rang pour les innovations concernant les consonnes; l'Asie, pour les innovations concernant les voyelles. Quant aux phénomènes de morphologie, tant ceux qui concernent les mots déclinables que ceux qui concernent les verbes, c'est de nouveau l'Égypte qui en présente le plus grand nombre, à l'exclusion des deux autres groupes, et c'est la Grèce qui en présente le moins; l'Égypte et l'Asie réunies les présentent presque tous. Ph.-E. L.

28. *ELTER* (*Ant.*) et *RADERMACHER* (*Lud.*). *Analecta graeca*. Progr. de l'Université de Bonn, Georgi, 1899. In-4°, 48 col.

La pièce de résistance de cette brochure est un traité inédit de Nicolas Kabasilas (XIVe siècle) contre Pyrrhon, publié d'après le Paris. gr. 1213. En réalité, Pyrrhon n'est là que pour Sextus Empiricus, et Elter rattache très ingénieusement notre traité à la renaissance, peu connue, des études de philosophie sceptique à Byzance vers la fin du moyen âge. Dans un second chapitre Elter s'occupe de l'influence de la Poétique d'Aristote sur l'occident médiéval. Dans un troisième, il esquisse le renouveau des études astronomiques au XIVe siècle et signale de nouveaux manuscrits des dialogues Florentios (de Nic. Grégoras) et Timothée-Aquila.

H. G.

29. *GOBLET D'ALVIELLA. Ce que l'Inde doit à la Grèce.* Paris, Leroux, 1897. In-8, VI-200 p.

L'auteur bien connu de ce livre n'est pas un indianiste, mais c'est un esprit remarquablement ouvert, philosophique et doué d'une rare faculté d'assimilation. Aussi le résumé qu'il nous présente des résultats et des hypothèses accumulés sur la question des influences helléniques dans l'Inde ancienne est-il bien au courant de la science et présenté avec une parfaite clarté. Après un chapitre préliminaire sur « les Grecs dans l'Inde » M. Goblet d'Alviella étudie dans trois sections : 1° les influences grecques — il écrit : classiques — dans l'art indien (sculpture du Gandhara, école gréco-bouddhique, monnaies et arts industriels); 2° dans la culture scientifique et littéraire de l'Inde (médecine, astronomie, mathématiques, écriture, grammaire, théâtre); 3° les échanges philosophiques et religieux

entre l'Inde et l'antiquité classique. Dans un dernier chapitre, il aborde le problème particulièrement délicat des rapports du christianisme et du bouddhisme. Sa conclusion, sur ce point, très réservée, est « qu'on ne trouve pas trace d'un emprunt portant sur un point essentiel de doctrine, de morale, ou même de légende »; il n'y aurait que des coïncidences d'où se dégage « une affirmation nouvelle de l'unité de l'esprit humain (1) ».

T. R.

30. *HARMAND* (*René*). *De Valerio Flacco Apollonii Rhodii imitatore*, thèse, Nancy, Berger-Levrault, 1898, 139 p.

Les cinq premiers chapitres constatent que Valerius Flaccus s'intéressait moins aux choses d'érudition que son prédécesseur Apollonius de Rhodes; il avait beaucoup lu, et parfois il s'est inspiré d'historiens, de géographes, de savants (Hérodote, Strabon, Pomponius Méla, Pline, etc.); mais d'ordinaire il néglige volontiers ce qui n'ajouterait rien à l'agrément du poème ou à son effet pathétique : descriptions de pays ou de mœurs exotiques, antiquités religieuses, mythes, détails techniques de toute sorte. Le chapitre VI, le plus long de l'étude, expose avec quelle liberté Valérius Flaccus imitait son modèle, — (chemin faisant, sont notés des emprunts faits à Théocrite, à Virgile, à Lucain, et quelques passages sont rapprochés de peintures ou de sculptures antiques) —, et caractérise le talent du poète latin : par comparaison avec Apollonius, celui-ci apparaît moins soucieux de vérité que de grandeur, d'élégance que de majesté. Les chapitres VII-X (de comparationum usu, de orationum usu, de personis, de deorum ministeriis) poursuivent le parallèle dans le détail : les comparaisons de Valerius Flaccus sont tirées moins souvent de tableaux gracieux et familiers; les discours qu'il prête à ses acteurs s'écartent davantage, et plus généralement, du ton de la conversation, pour affecter une allure oratoire; son Jason est plus énergique, plus ardent, plus brillant, et remplit mieux le rôle de premier personnage d'un poème héroïque; sa Médée est plus fière, et oppose à l'amour qui l'envahit une résistance vraiment digne d'une Romaine; comme magicienne aussi, elle a plus de prestige; les dieux, y compris le roi de l'Olympe de qui Apollonius ne parlait presque point, tiennent chez le Latin une place plus grande et la tiennent avec plus de dignité. L'épilogue reprend, dans une première partie, les conclusions du chapitre sixième, et affirme que Valerius Flaccus sut être original en imitant n'importe lequel des auteurs antérieurs, par exemple Virgile; ensuite sont résumés les mérites du poète qui, à certain point de vue, — celui de la composition, — surpassa son principal modèle.

Ph.-E. L.

(1) Il ne faudrait pas écrire (p. 9) que la Perse a secoué le joug d'Antiochus II pour se constituer en État indépendant sous le Partho Arsace; c'est confondre les temps et les lieux. — P. 69 : il n'existe pas, à ma connaissance, de « lingots poinçonnés » ni en Perse ni en Grèce. — P. 79 : les noms *dramma* et *dinara* usités en Inde au moyen âge sont sûrement d'origine (immédiate) arabe. — P. 126 : ne pas citer le livre d'Esther comme autorité historique pour l'époque achéménide. — P. 90 : le *Chariot de terre cuite* n'est pas du VIe siècle *avant*, mais sans doute *après* J. C.

31. *KENYON* (*Frederick G.*). *The palaeography of greek papyri*. Oxford, Clarendon press, 1899. In-8°, VI-160 p.

M. Keynon nous donne le manuel provisoire d'une branche de la paléographie grecque que ses propres publications ont largement contribué à créer. Après avoir étudié le papyrus en lui-même et dans son mode d'emploi

comme matière à écrire, il définit les caractères généraux de l'écriture aux trois grandes périodes (ptolémaïque, romaine et byzantine) d'après les papyrus *non-littéraires* datés qui se sont tellement multipliés depuis dix ans. Passant ensuite aux papyrus littéraires, il s'efforce de déterminer la date des spécimens les plus importants et montre quelles modifications a subies, à chaque époque, sous la plume des scribes de profession, le type de l'écriture courante. Une pareille étude, tout entière en descriptions minutieuses et discussions de détails, se prête mal à une analyse sommaire. Notons seulement que M. Kenyon rabat un peu des éloges exagérés qu'on a donnés au *Platon* et à l'*Antiope* de Petrie, qu'il place le *Contre Athénogène* dans la deuxième moitié du IIe siècle avant J.-C., la bibliothèque d'Herculanum vers 50 avant J.-C., ainsi que le *Bacchylide* (*contra* Grenfell et Hunt), l'*Iliade* d'Harris et l'*Hypéride* du Br. Museum au milieu du Ier siècle après J.-C., l'*Hérondas* au début du IIe, l'*Isocrate* de Marseille au IIIe. Aucun papyrus littéraire n'appartient sûrement à la période byzantine — IVe-VIIe siècles — où le parchemin remplace le papyrus pour les ouvrages classiques; il existe même quelques parchemins littéraires plus anciens (fr. de Démosthène du Br. Mus.); mais l'écriture sur parchemin est la continuation logique de celle sur papyrus. — L'ouvrage de M. Kenyon ne se recommande pas seulement par la clarté et la précision de ses études graphologiques; il y a joint : 1° un excellent tableau des alphabets des papyrus littéraires; 2° un catalogue aussi complet que possible de ces papyrus; 3° une bibliographie sommaire (par pays) des papyrus non littéraires; 4° un tableau très utile des sigles et abréviations, enfin, *last not least*, 20 planches et fac-similés aussi remarquables par le choix que par l'exécution. Le bon marché relatif de ce beau livre en favorisera la propagation qui ne peut être que très profitable au progrès des études paléographiques.

T. R.

32. *KOMNÊNOS (Panayotis)*. Λακωνικὰ χρόνων προϊστορικῶν τε καὶ ἱστορικῶν, κτλ. Athènes, imp. de la Palingénésia, 1896-1898. In-8, 368 p.

Ce livre, dont la plus grande partie date d'au moins vingt ans, est conçu à la façon de certains ouvrages de Meursius. C'est une mosaïque de textes, qui suppose beaucoup de lecture et peu de critique. Les étymologies sémitisantes de M. K. feraient dresser les cheveux de M. Bérard lui-même. Le titre du volume ne donne d'ailleurs qu'une idée inexacte de son contenu; il faut y joindre le sous titre (Χωρογραφία Λακωνικῆς καὶ τοπογραφία Σπάρτης ἱστορική). L'auteur ne traite guère, en effet, que de géographie, d'ethnographie et de topographie historique, et c'est encore dans cette dernière partie, dans la discussion de l'itinéraire de Pausanias à Sparte, qu'il se montre le plus original et qu'il mérite d'être consulté. Un chaleureux appel de l'archevêque de Monembasie et de Sparte Théoclétos tient lieu de préface. Au milieu du volume, nous trouvons encore une recommandation de Rangabé. Il est certain que cette volumineuse compilation dénote, chez un simple professeur de collège, un louable amour de la science et une rare force de travail; mais, comme c'est souvent le cas en Grèce, ces qualités auraient besoin d'être mieux dirigées. Le temps des monographies encyclopédiques est passé sans retour. *Non multa, sed multum.*

PHILHELLÈN.

33. *KRUMBACHER (Karl). Studien zu Romanos*. Extrait des *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Munich, 1898, II, p. 69-268.

M. Krumbacher prépare depuis de longues années une édition critique des hymnes de Romanos que tous les byzantinistes guettent avec la plus vive impatience; ceci n'est qu'un os à ronger en attendant, mais un os qui ne manque pas de moëlle. L'auteur publie, en l'accompagnant d'un volumineux commentaire critique, le texte de quatre hymnes (le désaveu de Pierre, le chaste Joseph, le jugement dernier, l'Assomption de Marie) et s'efforce d'établir, contre Pitra et W. Meyer, que dans le cours d'un même poème, à des places correspondantes des différentes strophes, un vers peut affecter des formes rythmiques différentes et même un nombre variable de syllabes! Rejeter ce principe entraîne à des corrections de textes violentes et nullement justifiées par le sens; l'admettre ruine la structure musicale des hymnes : cruel dilemme que nous n'avons pas la présomption de trancher, mais qui s'impose à l'attention des byzantinistes et des métriciens. T. R.

34. *LITZICA (Constantin). Das Meyersche Satzschlussgesetz in der byzantinischen Prosa*, mit einem Anhang über Prokop von Kæsarea. Munich, 1898, in-8°, 52 p.

Wilhelm Meyer a énoncé cette loi applicable aux écrivains byzantins soigneux : les deux derniers accents d'une phrase doivent être séparés par deux syllabes au moins. Ainsi ἑαυτὸν λέληθε (Plut. *De stoic. repugn.*, 19) est une finale prohibée et même ἀδιαφόρων λῆψιν (*ib.*, 23) (*N. B.* Il faut tenir compte des enclitiques byzantines comme τῆς, τον, etc.). Cette loi, acceptée avec empressement par plusieurs savants et utilisée même comme criterium philologique, sort quelque peu ébranlée de l'analyse de M. L. Il montre par une statistique (un peu imparfaite, comme l'a montré M. Havet) que la loi de Meyer, considérée comme *tendance*, n'est qu'un résultat naturel de la conformation tonique de la langue grecque. Cependant, il reste vrai que cette *tendance* est devenue chez beaucoup de byzantins raffinés, un *effort* conscient, avec cette restriction (indiquée par M. Havet) qu'ils observent plus volontiers la « loi » devant un mot accentué sur la seconde (θεός) que devant un mot accentué sur la première (ἄνθρωπος) — parce qu'elle est, en effet, plus facile à satisfaire dans le premier cas. Conclusion : ne décourageons pas les statisticiens, mais ne corrigeons pas les textes en vertu de la « loi de Meyer ».

T. R.

35. *MACDONALD (George). Catalogue of Greek coins in the Hunterian collection*, vol. I, Glasgow, Maclehose, 1899. In-4°, LXVI-495 p., 30 pl.

La collection de monnaies grecques formée de 1770 à 1783 par W. Hunter, médecin à Londres, fut léguée par lui avec ses autres collections à l'Université de Glasgow, dont elle est le plus bel ornement. Elle est justement célèbre non seulement par le nombre des pièces (12,000), mais par la belle conservation de la plupart d'entre elles. Un catalogue alphabétique, excellent pour l'époque, en fut publié par Ch. Combe dès 1782; mais, outre qu'il ne comprend que les autonomes, les erreurs ou lacunes qui le déparent en rendent aujourd'hui l'usage dangereux, comme le signataire de ces lignes en a fait l'expérience personnelle. On ne saurait donc être trop reconnaissant au Mécène (James Stevenson) dont la fondation libérale a permis le reclassement du cabinet et la confection du nouveau catalogue, calculé pour trois volumes et confié à un jeune savant distingué et désintéressé, qui a fait ses preuves (1).

(1) On lui doit notamment la démolition de la fameuse légende ΙΑΤΟΝ sur les didrachmes d'Himère; en réalité il y a ΣΟΤΕΡ rétrograde.

Ce premier volume comprend l'Italie (y compris l'*aes grave*), la Sicile, la Macédoine, la Thrace et la Thessalie. Pour l'ordre géographique et la disposition typographique (1), M. Macdonald a suivi le modèle qui s'imposait, le catalogue du Musée britannique; on regrettera qu'il n'en ait pas adopté également le format si maniable; l'in-4° ne se justifie guère pour les ouvrages numismatiques. Les notices et les notes de l'auteur témoignent d'une parfaite connaissance de la « littérature » de son sujet; pour la Grèce du Nord, il a pu profiter d'une revision de son texte par les deux rédacteurs du *Corpus numorum*, Pick et Gäbler. M. M. a poussé la conscience jusqu'à indiquer le poids des bronzes autonomes; il a aussi dressé d'excellents index, où il ne manque qu'un tableau des « marques de valeur ». Trente planches en « collotypie », d'une bonne réussite, reproduisent les deux cents pièces les plus intéressantes. Enfin, la préface donne une curieuse histoire de la formation du cabinet, fondée sur les papiers manuscrits de Hunter, conservés à Glasgow; à cette occasion, l'auteur aurait bien dû nous indiquer la date de la naissance de Hunter et les principaux faits de sa carrière médicale. Je relègue en note quelques *errata* de détail et je termine, comme j'ai commencé, par des félicitations (2)... et des remerciments.

T. R.

(1) Elle remonte, pour l'essentiel, précisément au catalogue de Combe.

(2) P. xxvm. La lettre de Hamilton est de 1781, non 1741. — P. 212. Lire (sans doute) ΣΑΓΕΣΤΑΣΙΒ (non Σατεσζαζιϭ) — Dans les monnaies de Syracuse, il ne faut pas identifier les graveurs Εὔμηνος et Εὐμένης. L'auteur (comme tant d'autres) s'est aussi trompé sur la signification et la valeur des divisions appelées *trias* et *tetras* : le *trias* est le tiers de litre, et a pour symbole.... (4 douzièmes), le *tetras* ou quart de litre a pour symbole trois points (cp. *triens*, *quadrans*, p. 261). — P. 231. L'électrum attribué à Timoléon est sûrement de Dion comme l'a dit (d'après moi) Holm; l'émission simultanée d'or et d'électrum est inadmissible. — P. 296. La *stylis* de la Victoire est un mythe : *quid Alexandro cum naumachia?* — P. 314. Les dates *séleucides* sur les monnaies phéniciennes des IVe et Ve siècles sont une grosse hérésie historique. — P. 357. Les doutes légitimes exprimés sur la pièce d'argent n° 2. ne doivent-ils pas s'étendre au n° 3? — P. 393. La génisse, sur les monnaies de Byzance, est tout à fait indépendante du poisson, sans quoi la disproportion serait grotesque. L'explication de Svoronos (le traversant le Bosphore!), comme tant d'autres de cet ingénieux savant, est une rêverie. P. 453 et 456. Lire *Flamininus*, non *Flaminius*.

36. *PSEUDO LONGIN. Longinus on the sublime*, the greek text... with introduction, translation, fac similes and appendices by *W. Rhys Roberts*. Cambridge, University Press, 1899. In-8°, x-288 p.

Le Traité du Sublime — le chef d'œuvre de la critique antique avec la *Poétique* d'Aristote et le *Dialogue des orateurs* — après avoir été exalté outre mesure au XVIIe siècle est beaucoup trop délaissé de nos jours, surtout en Angleterre et en France. Il est à souhaiter que l'édition très soignée, très joliment exécutée de M. Roberts lui ramène de nombreux lecteurs. Le texte, pour lequel l'éditeur a de nouveau collationné le *Parisinus*, n'offre rien de très nouveau; de bonnes corrections, dues aux éditeurs allemands de ce siècle, sont trop souvent reléguées dans un *Appendice critique* d'accès difficile. Il faut louer presque sans réserve la traduction, très exacte et d'une allure très aisée, ce qui, dans l'espèce, constitue presque un tour de force, tant la phrase du Pseudo-Longin est compliquée et pimentée. L'introduction résume clairement les travaux de la philologie allemande sur l'époque présumée de l'ouvrage (M. R. s'en tient avec raison à l'opinion de la majorité qui place notre traité au Ier siècle de l'empire sans essayer d'en deviner l'auteur.) Parmi les *appendices*, le plus utile — complété par l'index — est le « glossaire choisi ». Quant à la liste alphabé-

tique des auteurs cités, avec de courtes notices, elle eût été avantageusement remplacée par des notes au bas des pages ; en général, on doit regretter que M. R. ait reculé devant la tâche d'un commentaire explicatif ; les pages, judicieuses d'ailleurs, qu'il consacre dans l'introduction à définir le caractère de l'ouvrage, ne peuvent tenir lieu de ce commentaire que le *Traité* réclame impérieusement (1).

H. G.

37. *MUSÉE IMPÉRIAL OTTOMAN. Catalogue sommaire des bronzes et bijoux*, par *André Joubin*. Constantinople, Loeffler, 1898, in-12, 98 p.

Rédigé sur le même plan et avec la même conscience que les catalogues des sculptures et des monuments funéraires du même musée, ce petit guide rendra les mêmes services. C'est avec raison que l'auteur reconnaît le « style du v^e siècle » dans les deux chefs-d'œuvre de la collection, les statues de Tarse (n^os 1 et 2). La « patère de Lampsaque » (n° 200) est qualifiée « d'œuvre hindoue traitée dans le style grec qui pénétra dans l'Inde après l'expédition d'Alexandre » (??). Nous doutons de la lecture exacte des légendes du n° 352 (p. 50). Au n° 428 (p. 59) lire Δαμοφίλου ; au n° 246 (p. 86) ἐμὶ, non εἶπε.

A. F.

(1) P. 20. L'hypothèse que le c. 1 aurait porté d'abord Ποστούμιε Μαῦρε Τερεντιανέ me paraît indéfendable. Il en est de même de celle que l'ouvrage aurait « par prudence » été destiné « for private circulation only ! » P. 42 (c. 2), l. 26, φτῃσί ne peut être conservé. Il faut ou φασί (Manuce) ou peut-être φύσει (ego). P. 70 (c. 10), l. 16, dans la citation de Sappho, φαίνομαι tout seul ne peut faire un vers. P. 74 (c. 10), l. 9 <ἐς> μεγέθη est une correction nouvelle, mais inutile. P. 130 (c. 34), l. 3 suiv. L'anglais traduit un autre texte que celui que M. R. a imprimé : j'ajoute que les deux sont mauvais. P. 253. M. R. ne paraît connaître que de nom le très remarquable commentaire de Boivin. — Notons en passant que l'attribution à Longin a trouvé encore tout dernièrement un défenseur (Marx, *Wiener Studien*, XX, 1898).

38. *PAPINIANOS* (*Émile*). Νομικὰ σκαλαθύρματα, II, 11 : Τὸ δίκαιον ἐν ταῖς παροιμίαις. Athènes, ἐκ τοῦ τυπογραφείου νομικῆς, 1897, in-8, 61 p.

Le droit dans les proverbes ! sujet piquant et philosophique, que l'auteur n'a peut-être pas traité avec toute l'ampleur et la profondeur nécessaires. Nous croyons volontiers qu'il a soigneusement dépouillé les recueils de proverbes et d'adages néo-grecs, et son classement, qui suit l'ordre des matières du droit, est très commode. Mais dans ses rapprochements il s'est borné d'ordinaire à l'Écriture et aux proverbes allemands (Osenbrügger, *Die deutschen Rechtssprichwoerter*, Bâle, 1876), sans paraître souvent se douter que tel proverbe se retrouve textuellement en français, en italien, etc. Or, l'intérêt principal d'une étude de ce genre ne paraît-il pas précisément, en déterminant l'*aire* nationale des adages juridiques, de remonter à leur origine commune, qui, le plus souvent, sera le droit romain ou la Bible, mais qui, dans certains cas, s'élèvera plus haut encore, jusqu'à la source commune des races indo-européennes ? Assurément il faut beaucoup de circonspection en de pareilles recherches, comme dans tout ce qui touche au folklore ; des traductions se sont glissées, même à des dates récentes, dans cette littérature soi-disant populaire, et il y a, comme on dit, proverbe et proverbe. Quoi qu'il en soit, le résultat historique est assez important pour qu'un jurisconsulte linguiste ne recule pas devant l'effort qu'exige la *parémiologie* juridique comparée. Remercions, en attendant, M. Papinianos d'en avoir grossi les matériaux d'un très intéressant contingent, présenté avec beaucoup d'agrément.

H. D.

39. *PHILADELPHEUS* (*Alex.*) *Der Pan in der antiken Kunst*. Athènes, 1899, in-12, 23 p.

A la suite d'Immerwahr, Bérard, etc. M. Philadelpheus tient Pan pour un dieu solaire arcadien, dont le caractère pastoral et satyrique ne serait qu'une déformation postérieure, spécialement due à l'*humour* attique ; mais il n'explique nullement les causes de cette déformation ni des attributs pastoraux de ce prétendu dieu solaire. M. P. passe en revue les principaux monuments figurés relatifs à Pan, particulièrement le groupe de Florence (Pan et Olympe) qu'il attribue à Praxitèle et le « relief aux trois masques » qu'il commente ingénieusement. En revanche, ce qu'il dit des monnaies témoigne d'une grande inexpérience. Les statères d'Arcadie sont du IVe siècle; les souvenirs archaïsants que M. P. y découvre (si nous comprenons bien sa pensée, p. 8) sont purement imaginaires. Sur les *aurei* de Panticapée, Pan n'est ni juvénile, ni humain ; on dirait que M. P. ne les a jamais regardés. En tout cas, il ignore l'admirable statère de Lampsaque où l'on voyait autrefois Actéon, mais où Furtwængler a reconnu Pan. — Cette agréable œuvre de dilettante, écrite, nous ne savons pourquoi, en allemand, est dédiée au peintre Gysis et à « Mister (*sic!*) Gifford Dyer ». M. Philadelpheus qui, sous le nom de « Filadelf Gorilla », a écrit en français les mémoires d'un singe, est décidément un grand polyglotte.

Auguste MICHEL.

40. *RADET* (*Georges*). Les débuts de l'École française d'Athènes. — *Correspondance d'Emmanuel Roux* (1847-1849), publiée avec une introduction et des notes. Bordeaux, Féret et fils. Bibliothèque des Universités du Midi, fascicule I, in-8, 94 p.

M. Radet, qui a entrepris d'écrire l'histoire de l'École française d'Athènes, estime avec raison qu' « à côté de l'érudition il commence à y avoir place pour l'histoire de l'érudition ». Il faut considérer la brochure qu'il nous donne comme une contribution historique de ce genre. M. Emm. Roux, le signataire de cette correspondance, fut de la première promotion athénienne. Ses lettres sont d'un jeune homme un peu naïf, étonné de tout ce qu'il voit, parce qu'il n'a jamais quitté sa famille. A ce titre, il est d'abord plutôt frappé par les détails de la vie matérielle (p. 12, 25, 27). L'École est toute neuve, presque sans meubles, les plâtres ne sont pas secs (p. 12). Dans une visite à Phylé, le directeur a laissé la semelle de ses bottes (p. 17). L'archéologue sommeille encore. Peu de politique, sinon dans l'intéressante lettre X, qui raconte la mort de Coletti, et dans la lettre XXVI, où est ébauchée la psychologie des élections hellènes. Le banditisme est apprécié sans exagération. Peu à peu, on sent que M. Roux s'attache à son École, dont il expose la situation financière (p. 53-56) et dont il vante les progrès dans l'opinion publique (p. 43). Il semble aussi mieux juger ce qu'il voit. Enfin, la lettre XXXV, qui n'a pas moins de douze pages, est un véritable récit de voyage dans le Péloponnèse. Il y manque la fantaisie d'About. — La brochure est complétée par un index analytique commode et bien fait.

Il serait excessif de prétendre que ces lettres ajoutent beaucoup à l'histoire de l'École d'Athènes. Tout au plus fournissent-elles quelques indications utiles sur la création des cours faits aux jeunes Grecs par les membres de l'École, ainsi que sur l'état d'esprit des premiers normaliens ainsi expatriés. M. Radet semble s'être un peu exagéré (p. 5) l'importance de sa publication.

Paul GLACHANT.

41. *ANNALES de l'Université de Lyon, fasc. XXXVIII, Études védiques et post-védiques*, Appendice (p. 169-217) : *traduction des parties lyriques de l'Agamemnon d'Eschyle*, par *Paul REGNAUD*, prof. de sanscrit et de grammaire comparée à l'Université de Lyon Paris, Ern. Leroux.

En France, Eschyle attend encore son interprète. Défectueuses à des titres divers, la traduction d'Al. Pierron, qui n'est souvent qu'une paraphrase, et celle de Leconte de Lisle, brillante mais inexacte, fourmillent de contresens. M. Regnaud applique une méthode nouvelle à l'un des drames les plus célèbres, l'*Agamemnon*. Persuadé « que les traits les plus caractéristiques du style des chœurs d'Eschyle sont la suite d'une tradition qui remonte à l'époque de l'unité indo-européenne, et qui a son point de départ dans des hymnes liturgiques du genre de ceux que les recueils védiques nous ont conservés », convaincu « que le plus sûr moyen de résoudre les difficultés d'interprétation que présente presque chaque vers de ces chœurs est d'avoir sans cesse en vue les habitudes d'expression et de pensée de la vieille école ritualiste dont les lyriques grecs ont été les légataires les plus directs », il s'en tient, dans le texte qu'il adopte (édition de M. Weil, Teubner, 1891), à presque toutes les anciennes leçons de manuscrits suspectées ou remplacées depuis par des corrections qu'il juge arbitraires. En principe, M. R. blâme les conjectures de Wecklein, ingénieuses, mais téméraires à l'excès selon lui. Il critique comme inutiles plusieurs substitutions de M. Weil (p. 178-181, *en note*). De copieuses notes, critiques ou littéraires, accompagnent partout cette traduction, pesante, mais consciencieuse et fidèle, qui ne vise point à l'élégance, mais à une exactitude scrupuleuse, *littérale*. Nul souci de l'agrément ni de l'éclat du style. Le commentaire s'attache à élucider les nuances, — fréquemment obscures, — du sens, à mettre en relief la valeur et le choix des épithètes, à débrouiller les allusions et les intentions de cette rude langue, tout imprégnée de mythologie. Les comparaisons avec les hymnes du Rig-Véda et les mythes védiques sont assez nombreuses. En somme, le travail de M. R. est intéressant et neuf. Il n'est peut-être pas d'une lecture très agréable pour l'homme du monde, l'*amateur*, qui s'aviserait d'étudier Eschyle, mais un helléniste trouverait son compte à consulter cette pénétrante et laborieuse érudition. M. Regnaud devrait maintenant entreprendre la version d'une pièce intégrale.

Victor GLACHANT.

42. *REITER (Siegfried), Die Abschiedsrede der Antigone* (extrait de la *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, XI Heft, 1898). Prague.

On sait que, selon Tournier et bien d'autres, ces paroles qu'Antigone adresse à Créon avant de le quitter (v. 904-914) sont apocryphes. « Un passage d'Hérodote (III, 119) a fourni a quelque apprenti versificateur la matière de cette étrange dissertation, qu'on ne saurait attribuer à Sophocle sans lui faire injure. » Antigone déclare, on s'en souvient, que, ses parents étant morts, son frère est impossible à remplacer, et, par suite, plus précieux pour elle qu'un époux ou un enfant. Argument de rhéteur interpolé dans une tirade dont il n'y a pas lieu, d'ailleurs, de contester l'authenticité. Le style de ces dix vers est plein de constructions d'un tour embarrassé, obscur ou de mauvais goût. Dans cette brochure, d'une vingtaine de pages, M. Reiter étudie avec le plus grand détail le sens de chacun de ces vers, au point de vue dramatique et philosophique. Il insiste surtout sur la comparaison entre le morceau précité d'Hérodote et ce fragment

d'un ergotage qui nous paraît décidément peu en situation, et plus conforme au goût subtil d'un Euripide qu'à la simple et saine inspiration de l'auteur d'*Œdipe Roi*. V. G.

43. *SOLLIMA (Francesco). Le fonti di Strabone nella geografia della Sicilia.* Messine, D'Amico, 1897. In-8, 50 p.

La conclusion de cette solide étude est que Strabon n'a pas visité la Sicile et que dans la description qu'il fait de cette île il n'y a que peu de renseignements de source orale (puisés à Rome) ou dérivant des connaissances « personnelles » de l'auteur. Le reste est une mosaïque d'extraits dont la plupart viennent de Posidonius et d'Éphore, accessoirement de Philiste (à travers Éphore), Timée, Polybe, Artémidore d'Éphèse et le « Chorographe » romain. Strabon est tombé dans plusieurs erreurs faute d'avoir tenu compte de l'époque des auteurs qu'il utilisait : c'est ainsi qu'il décrit comme ruinées des villes (Naxos, Mégare) qui, de son temps, avaient été rebâties par les Romains. Ces résultats ne font que confirmer une vérité de plus en plus évidente : Strabon avait plus d'aptitudes pour l'histoire que pour la géographie, et son ouvrage, si précieux pour nous, n'était, dans sa pensée, que le complément de ses Ὑπομνήματα (1).

T. R.

44. *TROPEA (Giacomo)* 1. *Manuale di fonti litterarie della storia greca e romana. Saggio.* Messina, d'Amico, 1898. In-8, 65 p. interfoliées. 2. *Giasone, il tago della Tessaglia.* Messina, tipi della Rivista di storia antica, 1898. In-8°, 69 p.

Le *saggio* ou échantillon d'une « biobibliographie » des historiens de l'antiquité est tout entier consacré à Hérodote. En haut de la page, une biographie sommaire accompagnée de renvois érudits; en bas, un sommaire détaillé de l'ouvrage d'Hérodote, puis une longue liste d'éditions, de monographies, etc. M. Tropea a bien travaillé son sujet, notamment d'après les ouvrages allemands qu'il a consciencieusement dépouillés, et sa bibliographie — abstraction faite de quelques indications trop peu précises, comme lorsque Tournier et Wiedemann sont donnés pour « éditeurs d'Hérodote » — pèche plutôt par excès que par défaut : par exemple, nous ne croyons pas qu'on puisse aujourd'hui tirer un profit sérieux des Mémoires de Rochefort dans l'ancienne Académie des Inscriptions, ou de la *commentatio de geographia Africae herodotea* de Hennicke (1784). D'une manière générale, puisque M. Tropea, avant de continuer son travail, sollicite loyalement l'opinion de la critique, nous lui dirons qu'à notre avis les savants trouvent tout le nécessaire dans les chapitres introductifs de Busolt et que les étudiants ordinaires n'ont que faire de tout ce fatras érudit; une simple adaptation italienne de la *Quellenkunde* de Schäfer serait plus pratique. Nous engagerons donc plutôt l'auteur à se tourner vers les recherches d'érudition originale pour lesquelles il paraît avoir du goût et de l'aptitude ; il nous en a donné un très intéressant spécimen dans sa monographie sur Jason de Phères, publié dans la *Rivista di storia antica* et tirée à part. Nous le supplions seulement de surveiller davantage l'impression de son grec, singulièrement défectueuse. H. G.

(1) A propos du texte de Pindare sur Hiéron, fondateur d'Enna, M. Sollima écrit « il passo è un frammento delle Iporcheme e si trova nella Pyth. I, 60 ». J'avoue ne pas comprendre.

*Le rédacteur en chef-gérant*, Th. Reinach.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.

# ANTIOCHE DES CHRYSAORIENS

En 1894, M. Couve a très diligemment publié et commenté un décret des Amphictions, découvert à Delphes par l'École française d'Athènes, dont le texte est ci-dessous reproduit :

Θεοί. | Ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Φιλαιτώλου, πυλαιᾶς ὀπωρινῆς, ἱερομνα| μονούντων Αἰτωλῶν Τελεσάρχου Ἀπιρικοῦ, Λέωνος Ναυπα|κτίου, Στομίου Μα[κ]ετιέος, Θεοδώρου Ἀργείου, Νικοβούλου Θηβαίου, || Εὐρυμάχου Θαυμακοῦ, Δορυμένεος Ὑπαταίου, Θεοδώρου Κοττα|ξέος, Λατταμίου Βουκατιέος, Εὐδάμου Ἀρσινοέος, Λαμίου Ἀπολλω|νιέος, Κεφαλ(λ)άνων Οἰνανθίου, Δελφῶν Ἀριστομάχου, Καλλικρά|τεος, Ἀθηναίων Ἀριστοκλέος, Βοιωτῶν Φόξου, Καλλικράτεος, | Μαγνήτων Πολεμαίου, Χίων Μητροφάνεος, γραμματεύον||τος τοῖς ἱερομνάμοσιν Μενάνδρου Θαυμακοῦ, | ἀγαθᾶι τύχαι · ἔδοξε τῶι κοινῶι τῶν Ἀμφικτιόνων, ἐπεὶ ἁ πόλις| ἁ τῶν Ἀντιοχέων τῶν ἐκ τοῦ Χρυσαορέων ἔθνεος, συγγενὴς ἐοῦσα| τῶν Ἑλλάνων, ἀποστείλασα πρεσβευτὰς ποτὶ πλέονας (1) τέτευχε | πάντων τῶν τιμίων καὶ φιλανθρώπων, καὶ Παυσίμαχος δὲ ὁ πα||ρ' αὐτῶν πρεσβεύσας ἐν ἐκείναις τε καλῶς καὶ ἀξίως τῶν Ἑλλά|νων ἀνέστρεπται, καὶ νῦν, ποτειληφὼς χρησμὸν παρὰ τοῦ θεοῦ | κατακολουθέων δὲ τούτωι, ποτελθὼν ποτὶ τὸ συνέδριον ἁμῶν, | περί τε τᾶς ἰδίας πατρίδος πολλὰ κατευφάμηκε, ἐμφανίζων τὰν | εὐσέβειαν αὐτᾶς καὶ τὰν ἀρετάν, ὁμοίως δὲ καὶ περὶ βασιλέος || Ἀντιόχου τοῦ εὐεργέτα Ἀντιοχέων εὐλόγηκε, εὐχαριστῶν | αὐτῶι διότι τὰν δαμοκρατίαν καὶ τὰν

(1) A la l. 13, après le mot πλέονας, n'y a-t-il pas lieu de rétablir πόλεις, omis par le graveur de l'inscription? Sans cette addition, la phrase me paraît inintelligible.

εἰράναν <αν> (1) τοῖς Ἀντιοχεῦσιν | διαφυλάσσει καττὰν τῶν προγόνων ὑφάγησιν · δεδόχθαι ἀποκρίνασ|σθαι αὐτῶι ὅτι τὸ κοινὸν τῶν Ἀμφικτιόνων τὰμ μὲν πόλιν τὰν Ἀντιο|χέων καὶ τὰν χώραν ἀναδεικνύει ἄσυλον καὶ ἱερὰν τοῦ Διὸς Χρυσαορέ||ως καὶ Ἀπόλλωνος Ἰσοτίμου, τὸν δὲ δᾶμον αὐτῶν καὶ βασιλῆ Ἀντίοχον | ἐπαινεῖ καὶ στεφανοῖ ἑκάτερον εἰκόνι χαλκέαι ὀκταπαχεῖ ἐπὶ πᾶσι | τοῖς προγεγραμμένοις, στᾶσαι δὲ τὰς εἰκόνας ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Ἀπόλ|λωνος τοῦ Πυθίου καὶ καρῦξαι ἐν τοῖς Πυθίοις, ἐπαινεῖ δὲ καὶ Παυσί|μαχον Ἰατροκλέος καὶ στεφανοῖ χρυσέωι στεφάνωι ἀρετᾶς ἕνε||κεν καὶ φιλοτιμίας τᾶς εἰς τὰν αὐτοῦ πατρίδα, καὶ καρῦξαι τὸν στέ|φανον αὐτοῦ ἐν τᾶι πατρίδι, ὅταν εἰσάγηι τὸν τῶν Σωτηρίων στέ|φανον. Ὅπως δὲ καὶ ὑπόμναμα ἦι εἰς ἅπαντα τὸν χρόνον, ἀναγράψαι | τόδε τὸ ψάφισμα ἐν τᾶι βάσει τᾶι τοῦ βασιλέως Ἀντιόχου ἐν τῶι | ἱερῶι τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Πυθίου καὶ ἀποστεῖλαι ποτ' Ἀντιοχεῖς | σφραγισαμένους τᾶι κοινᾶι τῶν Ἀμφικτιόνων σφραγῖδι (2).

L'objet de ce décret est parfaitement clair : A la requête de Pausimachos, ambassadeur des Ἀντιοχεῖς οἱ ἐκ τοῦ Χρυσαορέων ἔθνους (l. 12), le Conseil des Amphictions reconnaît le caractère saint de la ville d'Antioche et de la contrée attenante, en tant qu'ayant été consacrées l'une et l'autre à Zeus Chrysaoreus et à Apollon Ἰσότιμος, et leur confère, en conséquence, le privilège de l'ἀσυλία (l. 23 et suiv.). Ainsi, nulle difficulté d'interprétation. Mais deux questions se posent tout naturellement au lecteur, qui l'une et l'autre méritent quelque étude : — une question de chronologie, — une question de géographie historique. — On voudrait savoir, d'abord, à quelle époque Pausimachos comparut devant les Amphictions et reçut d'eux la réponse qui nous a été conservée. On voudrait savoir, en second lieu, de quel peuple Pausimachos était le représentant et quelle cité désigne au juste la formule « ἁ πόλις ἁ τῶν Ἀντιοχέων τῶν ἐκ τοῦ Χρυσαορέων ἔθνεος » (l. 11-12). S'agit-il d'une ville nouvelle ignorée jusqu'ici, ou doit-on, au contraire, l'identifier avec

(1) La syllabe αν, a été répétée par erreur, ainsi que l'a fait remarquer M. Adolf Wilhelm : *Gœtt. gel. Anz.*, 1898, 224, n. 252.

(2) Ce texte a été reproduit par M. Baunack dans ses *Delphische Inschriften*, n. 2529 (*Dialekt-Inschriften* de H. Collitz, II, fasc. 6).

quelque autre déjà connue? — A ces deux questions, M. Couve n'a fait que des réponses un peu hésitantes. Je pense que c'est là trop de réserve et qu'on peut se montrer plus hardi, sans risque de paraître téméraire.

## I

Pour déterminer la date du décret amphictionique, il faut, comme l'indique très judicieusement M. Couve (1), partir de trois données qui sont les suivantes : au temps où fut voté le décret, l'archonte delphien s'appelait Philaitolos (2); — un Antiochos régnait en Syrie (3), et ce ne pouvait être Antiochos Soter en raison des mots « κατὰν τῶν προγόνων ὑφάγησιν », qui se lisent à la l. 22; — onze hiéromnémons aitoliens siégeaient au conseil des Amphictions (4), signe assez manifeste que l'Aitolie dominait alors sans rivale dans l'Amphictionie.

Raisonnant sur ces faits, M. Couve constate d'abord que Philaitolos n'a point de place sur la liste des archontes delphiens dressée de 198 à 168 par M. A. Mommsen ; il observe ensuite qu'on ne saurait expliquer, ni même concevoir, après 168, la présence de onze Aitoliens dans l'assemblée amphictionique ; et, dès lors, il tient pour assuré que l'archontat de Philaitolos a précédé l'année 198. La conséquence, c'est que notre décret remonte soit au règne d'Antiochos II, soit aux vingt-cinq premières années du règne d'Antiochos III, et qu'il y est nécessairement question ou de l'un ou de l'autre de ces deux souverains. Mais duquel ? M. Couve évite de se prononcer catégoriquement ; il estime toutefois qu'il s'agit plutôt d'Antiochos III

(1) *Bull. Corr. hell.*, 1894, p. 239, 243.
(2) L. 2.
(3) L. 19-22, 25, 33.
(4) L. 3-7. A côté d'eux figurent un Céphallénien (l. 9), un Magnète (l. 9), un Chiote (l. 9), tous représentants d'États alliés à l'Aitolie.

« dont les dates correspondent mieux à celle de la toute-puissance de l'Étolie dans l'Amphictionie (1) ».

Nul doute qu'il n'ait vu ici la vérité. Mais les travaux récents de MM. Pomtow et Baunack permettent de fonder sur une argumentation plus rigoureuse une conclusion plus ferme. Grâce aux belles recherches de M. H. Pomtow, chef-d'œuvre de labeur patient, nous connaissons aujourd'hui tous les archontes delphiens qui furent en charge, non seulement de 198 à 168, mais encore de 201 à 157. Or, Philaitolos n'est pas du nombre. D'autre part, sa magistrature, ainsi que l'a vu M. Couve, coïncidant avec la grande puissance de l'Aitolie, ne peut tomber dans le second tiers du IIe siècle : si bien qu'il faut qu'elle soit antérieure à 201. Cette limite posée, on devra se souvenir maintenant que Philaitolos, comme nous l'apprend un acte d'affranchissement, exerça à Delphes, en 186, les fonctions de βουλευτής (2). Il est sûrement impossible qu'un intervalle de soixante ans ait séparé l'année où il fut bouleute de celle de son archontat : par où l'on voit qu'il est impossible de placer cet archontat sous le règne d'Antiochos II, lequel mourut en 246. Il reste donc que Philaitolos ait été archonte sous Antiochos III, dans l'une des vingt-deux premières années du règne, en 223 au plus tôt, en 202 au plus tard. Tels sont les deux termes extrêmes entre lesquels peut flotter le décret des Amphictions retrouvé à Delphes.

Nous nous en tiendrons provisoirement à ce résultat. Bien qu'il ne soit encore qu'approximatif, il nous fournit pour la suite de nos démonstrations une indication d'une suffisante précision. Je laisse à M. Pomtow le soin d'établir plus tard, avec le détail d'arguments nécessaire, qu'en réalité, comme il a bien voulu m'en informer, le décret de Delphes, à peine antérieur à 201, appartient à l'extrême fin du IIIe siècle (3).

(1) P. 246.

(2) Wescher-Foucart, 18 = Baunack, 2581, l. 161 (l'observation a été faite par M. Couve). Philaitolos fut aussi βουλευτής en 193 : Wescher-Foucart, 304 = Baunack, 1969, l. 24.

(3) Dans une lettre du 11 décembre 1896, M. Pomtow a eu l'obligeance de me

## II

Passons à la seconde question. M. Couve juge impossible de fixer l'emplacement exact d'Antioche des Chrysaoriens, en quoi j'essaierai de montrer qu'il se trompe; mais il pense que la ville se trouvait en Carie, en quoi, certainement, il a raison. — Ce qui le prouve, et il ne manque pas d'alléguer cette preuve, c'est la présence des mots « ἐκ τοῦ Χρυσαορέων ἔθνεος », joints, dans le décret des Amphictions, à l'ethnique Ἀντιοχεῖς (1). On a passablement disserté, en ces dernières années, sur les « Chrysaoriens » et commenté à mainte reprise le chapitre de Strabon qui les concerne (2), mais souvent sans beaucoup d'exactitude. Voilà longtemps cependant que W. Waddington avait dit sur la question, en peu de mots, tout l'essentiel de ce qu'il faut dire (3). Il suffira de reproduire ici ses explications, précisées et complétées en quelques points. L'ἔθνος Χρυσαορέων est la nation Carienne. Les Χρυσαορεῖς sont les indigènes de la Carie (τὸ Καρικὸν γένος) (4), groupés en une fédération dont le centre est

prévenir que l'archontat de Philaitolos devait se placer « *ganz kurz vor 201* ». Il a depuis laissé transparaître cette opinion dans plusieurs passages de la partie des *Fasti Delphici* déjà publiée : *Jahrbüch. für Philol.*, 1897, 799 (les Céphallériens n'ont été admis dans l'Amphictionie que de 205 à 196) ; 801 (le nombre des 11 hiéromnémons aitoliens s'explique par l'exclusion des Phocidiens de l'Amphictionie après 205) ; cf. 804 ; 806 ; 826, note 87 ; 847. — Je saisis avec plaisir cette occasion de remercier publiquement M. Pomtow des services multiples que m'a rendus depuis plusieurs années son infatigable complaisance.

(1) L. 11-12.

(2) Strab., XIV, 2, 25. — Les critiques qui ont écrit sur la question sont, à ma connaissance, les suivants : Boeckh, *C. I. G.*, II, p. 473 ; K. Keil, *Sylloge inscr. Boeotic.*, 67 ; Kuhn, *Entsteh. der Städte der Alten*, 256-257, 368-370 ; Waddington, *Asie-Mineure*, n. 399 ; Diehl et Cousin, *Bull. Corr. hell.*, IX, 468, cf. X, 310 ; XI, 33 ; XII, 90 ; Hicks, *Journ. hell. Stud.*, XI, 117-118 ; Mommsen, *Hermes*, XXVI, 147 ; Couve, *Bull. Corr. hell.*, XVIII, 244 ; Radet, *Rev. Univ. du Midi*, 1896, 275-276 ; Jessen, ap. Pauly-Wissowa, *s. v.* Chrysaor, 3 ; Bürchner, *ibid.*, *s. v.* Chrysaoreion ; Willrich, *Hermes*, XXXIV, 308. Je n'ai pu consulter ni Lagarde, *Ges. Abhandl.*, 268, ni Papaloukas, Περὶ τῆς πόλεως Στρατονικείας, 28 sqq.

(3) *Asie-Mineure*, n. 399. — Les explications de Mommsen (*Hermes*, *l. l.*) sont, dans l'ensemble, parfaitement d'accord avec celles de Waddington.

(4) Strab., XIV, 2, 25. — Cf. Epaphroditos, cité par Steph. Byz., *s. v.* Χρυσαορίς : ..... τὴν Καρίαν πᾶσαν Χρυσαορίδα λέγεσθαι.

le sanctuaire de Chrysaoreus, voisin de Stratonicée. Vraisemblablement, lorsque se forma ce groupement, les Cariens, n'ayant pas encore de villes, pratiquaient l'habitat κατὰ κώμας : de là vient qu'à toute époque, le bourg (κώμη) demeura l'élément constitutif de la fédération et la base de la représentation fédérale. Aux temps alexandrins, faisaient seules partie de l'ἔθνος les cités (πόλεις) qui avaient absorbé en elles ou qui avaient soumis à leur suzeraineté quelques-uns des vieux bourgs cariens, et le nombre de suffrages attribué à chaque cité dans l'assemblée fédérale était égal à celui des bourgs qui lui ressortissaient (1). — En sorte que, du fait qu'Antioche avait place dans l'union des Chrysaoriens, il résulte avec évidence, d'abord qu'elle était une ville de Carie, et, de plus, qu'elle renfermait dans ses murs ou dans son territoire, ou tout au moins tenait dans sa dépendance des populations de race carienne.

Ce point acquis, il importe à présent de savoir si, quand les Amphictions rendirent leur décret, la fédération chrysaorienne comprenait plusieurs villes du nom d'Antioche. La réponse à cette question, réponse négative, nous est donnée, ce me semble, par les termes mêmes qu'emploie le document : — ἁ πόλις ἁ τῶν Ἀντιοχέων τῶν ἐκ τοῦ Χρυσαορέων ἔθνεος —, comme aussi par ces mots : — Χρυσαορεὺς ἀπ' Ἀντιο[χείας] —, placés à la suite du nom d'un hoplitodrome, dans un catalogue panathénaïque d'Athènes (2), qui ne peut être sensiblement antérieur aux dernières années du IIIe siècle. Il est manifeste, en effet, qu'en cas d'homonymie, pour prévenir une confusion possible, on n'eût pas manqué d'ajouter à Ἀντιοχεῖς, dans le premier texte, à Ἀντιόχεια, dans le second, une mention distinctive, un surnom caractéristique, une épithète topique. L'absence de toute indication de cette sorte nous apprend qu'il n'y avait ici nul risque

(1) Strab., XIV, 2, 25.

(2) *C. I. A.*, II, 967, l. 38. Cf. plus loin p. 356. — La restitution ἀπ' Ἀντιοχείας, comme l'a bien vu M. Couve, ne peut faire doute. Cf. Keil, *Syll. inscr. Beotic.*, 66, *s. f.*

d'équivoque. Et cela revient simplement à dire qu'il n'y avait, vers la fin du IIIe siècle, qu'une seule Antioche « ἐκ τοῦ Χρυσαορέων ἔθνους ».

Les choses étant ainsi, je n'hésite guère à penser que la ville qui nous intéresse est la même que l'histoire connaît sous le nom d'Alabanda. — Alabanda était située au centre de la Carie, dans le proche voisinage d'Alinda, de Labraunda et de Lagina, toutes villes des Χρυσαορεῖς. Alabanda, comme l'indiquent et son nom et les légendes locales (1), était de fondation carienne, et, par conséquent, ses habitants devaient, pour une bonne part, être des Cariens, juxtaposés aux helléno-macédoniens. Voilà qui permettrait déjà de conclure avec sécurité qu'elle avait sa place dans l'ἔθνος Χρυσαορέων. Au surplus, c'est ce qu'établissent, et péremptoirement, trois monuments épigraphiques : le premier est un catalogue panathénaïque où, parmi les noms d'autres vainqueurs, se lit celui d'un Χρυσαορεὺς ἀπὸ Ἀλαβάνδων (2); les deux autres, découverts à Alabanda même par MM. Diehl et Cousin, sont deux décrets votés par deux συγγένειαι de la cité en l'honneur d'un Alabandien : on y voit qu'il est récompensé de ses services « εἴς τε τὴν συγγένειαν καὶ πάντας Χρυσαορεῖς (3) ». — D'un autre côté, il est avéré qu'Alabanda, à un certain moment de la domination syrienne, prit ou reçut le nom d'Antioche. Là-dessus nous avons le témoignage formel de Charax de Pergame, cité par Stéphane de Byzance : Ἀλάβανδα, πόλις Καρίας, ἡ ποτὲ Ἀντιόχεια (4). Et nous pouvons alléguer celui, plus sûr encore, d'assez nombreuses monnaies qui portent au revers la légende Ἀντιοχέων, et qui cependant, comme l'a très bien démontré M. Babelon après Pellerin (5),

(1) Steph. Byz., *s. v.* Ἀλάβανδα : ...κτίσμα δὲ Καρὸς ἦν, ἀπὸ τοῦ παιδὸς αὐτοῦ κληθεῖσα τοῦ γεννηθέντος ἀπὸ Καλλιρρόης τῆς Μαιάνδρου, μετὰ νίκην ἱππομαχικήν, καὶ κληθέντος Ἀλαβάνδου, ὅ ἐστι κατὰ τὴν Καρῶν φωνὴν Ἱππόνικος · ἅλα μὲν τὸν ἵππον, βάνδα δὲ τὴν νίκην καλοῦσιν.

(2) *C. I. A.*, II, 970, l. 35.

(3) *Bull. Corr. hell.*, X, 309, n. 4, l. 2-4; 9-11.

(4) Steph. Byz., *s. v.* Ἀλάβανδα = Charax, fragm. 48, ap. Müller, *F. H. G.*, III, 644.

(5) Babelon, *Mél. numism.*, I, 5 et suiv.; 13-15. Cf. Head, *Hist. num.*, 519; *Catal. of greek coins*, XXXI et sqq.; 1-2.

doivent être attribuées sans conteste à Alabanda. — Resterait à savoir à quel moment, sous le règne de quel Séleucide, la ville changea de nom. Nous ne pouvons le dire avec exactitude; mais, aussi bien, il n'est pas nécessaire, et quatre points apparaissent assez clairement : le premier, c'est que le changement se produisit au plus tard sous Antiochos III, après lequel il n'y eut plus de Séleucides en Carie; le second, c'est que, si la dénomination nouvelle était entrée dans l'usage avant le règne d'Antiochos III, elle fut, sans nul doute, ou conservée ou restaurée durant ce règne; le troisième, c'est que si Alabanda commença ou recommença de s'appeler Antioche au temps d'Antiochos III, ce dut être avant la fin du IIIe siècle, soit dès 222-220, lorsqu'Achaios, combattant alors pour le compte de son souverain, reconquit sur Attale l'Asie cistaurique, soit dès 216-213, lorsqu'Antiochos écrasa en Lydie la rébellion du même Achaios devenu traître à la monarchie syrienne; le dernier enfin, c'est que, sous le règne d'Antiochos III, le nom d'Antioche persista au moins jusqu'en 190. — Si bien que de toutes les observations qui précèdent il ressort qu'à l'époque où fut voté le décret des Amphictions, les Alabandiens désignaient certainement leur cité, dans le style officiel, par la périphrase « ἡ πόλις ἡ τῶν Ἀντιοχέων τῶν ἐκ τοῦ Χρυσαορέων ἔθνους ». Puisque, certainement aussi, il n'y avait alors qu'une seule ville qui pût être appelée de la sorte, il faut donc que ce soit d'Alabanda que parle l'inscription delphique.

On l'a nié pourtant. Après un court examen, pour des raisons qui lui semblaient décisives, M. Couve a rejeté l'identification qui vient d'être proposée. Quelque bonne apparence qu'eussent ces raisons, il aurait dû ne pas s'en laisser si facilement émouvoir; car, redisons-le, prononcer comme il fait, c'est admettre implicitement l'existence simultanée, vers la fin du IIIe siècle, de deux Antioches dans l'ἔθνος Χρυσαορέων, — celle du décret des Amphictions, puis Alabanda; et ainsi, c'est admettre une chose inconciliable, nous l'avons montré, avec le langage même

de ce décret; et donc, c'est admettre une chose qui *a priori* semble impossible. Il suffirait, sans entrer en discussion avec M. Couve, de lui opposer cette remarque. Voyons cependant quelles sont et ce que valent ses objections.

« Les recherches des numismates, dit M. Couve (1), ont récemment montré qu'Alabanda n'avait dû porter le nom d'Antioche qu'entre 197 et 189, et notre texte est certainement antérieur. » Je doute que les recherches des numismates aient pu aboutir ici à un résultat d'une si désirable précision. Que le nom d'Antioche n'ait pas survécu au désastre d'Antiochos III, d'accord : rien n'est plus vraisemblable; mais où prend-on, où les numismates ont-ils pris qu'il n'a commencé d'être adopté qu'en 197? Il est vrai que M. Babelon, auquel nous renvoie M. Couve, a écrit ce qui suit : « Nous constatons qu'Alabanda a encore son nom originaire en l'an 197 avant J.-C., car elle figure à cette date, sous le nom d'Alabanda, parmi les cités asiatiques alliées de Rome contre Philippe V de Macédoine (2)... » Seulement, il s'agit de bien s'entendre.

(1) P. 245.

(2) Babelon, *Mél. numism.*, I, 7; reproduit par Head, *Catal. of greek coins, Caria*, 1897, XXVII-XXXVIII, 1-2. — Il y a des assertions qui ont une fortune imméritée. Ce sont MM. Diehl et Cousin qui, les premiers, ont déclaré qu'en 197 Alabanda « était avec les alliés asiatiques de Rome contre Philippe de Macédoine » (*Bull. corr. hell.*, X, 303) et M. Babelon (phrase citée dans le texte), puis M. Head (*Catal.*, XXVII) l'ont répété après eux. Cependant, rien n'est moins exact. D'abord, en 197, Rome n'avait pas d'« alliés » parmi les Grecs d'Asie, sauf les seuls habitants de la cité d'Ilion. De plus, cette année-là, les Alabandiens eussent été fort empêchés de lutter contre le roi Philippe, par la bonne raison qu'il était alors en Europe. Tout ce qu'on sait de l'histoire d'Alabanda en 197, c'est que, vers le commencement de l'été, une bataille se livra dans ses environs entre le stratège macédonien Deinokratès et les Rhodiens, commandés par Pausistratos et venus en Carie pour reconquérir la Péraia (Polyb., dans Liv., XXXIII, 18, 8 sqq.). — A la vérité, nous savons aussi que, dans l'hiver de 201-200, les Macédoniens, conduits par leur roi, avaient envahi le territoire alabandien (cf. Polyb., XVI, 24, 8). Et de là nous pouvons induire, avec quelque raison, qu'ils s'installèrent peu après dans la ville; qu'ainsi, au début de 197, Alabanda, comme Iasos, Bargylia, Stratonicée, Euromos, Pédasa, se trouvait occupée par les troupes que Philippe avait laissées derrière lui en Asie; et qu'elle n'en fut débarrassée que dans le courant de l'été par l'intervention d'Antiochos III. Mais de ce que les Alabandiens devinrent les victimes de Philippe et de ses soldats, il ne s'ensuit pas qu'ils aient été leurs adversaires; le texte de Polybe que j'ai cité

En réalité, nous ne constatons pas du tout qu'Alabanda, en 197, gardait encore son nom originel; nous constatons simplement, — ce qui est fort différent —, qu'à propos des événements de 197, Polybe, copié par Tite-Live, l'appelle de ce nom (1). Or, pour qui a lu Polybe, il n'y a nulle conséquence à tirer de là. L'historien, en effet, a pris, d'un bout à l'autre de son ouvrage, le parti fort judicieux de maintenir aux villes helléniques ou barbares dont il parle leur nom primitif et authentique, sans s'embarrasser des appellations postiches (et le plus souvent éphémères), dérivées de noms royaux, qui leur vinrent, au cours du temps, du caprice de leurs suzerains ou de la servilité de leurs habitants. Mantinée, conquise par Antigone en 222, se vit imposer le nom d'Antigoneia, mais chez Polybe elle demeure Mantinée comme devant (2); maître en 217 de Thèbes de Phthiotide, Philippe V décida que la ville s'appellerait désormais Philippopolis, mais Polybe persiste à ne connaître que Thèbes (3); même chose pour Patara (4) et pour Konopé (5), devenues l'une et l'autre Arsinoé depuis le règne de Phila-

(XVI, 24, 8, cf. 6) semble établir plutôt le contraire; et, de fait, au commencement du IIe siècle, les deux cours de Pella et d'Antioche étant amies, leur qualité de vassaux du roi de Syrie faisait des Alabandiens les alliés, au moins théoriques, du roi de Macédoine.

(1) Liv., XXXIII, 18, 8.

(2) Sur le changement de nom : Polyb., V, 100, 8.

(3) Le nom de Philippopolis apparaît une fois dans Tite-Live, XXXIX, 25, 3 (d'après Polybe; ann. 185); mais s'agit-il bien là de Thèbes de Phthiotide? Il est permis d'en douter; car, quelques lignes plus loin (25, 9), on trouve, comme c'est la règle constante lorsqu'il est parlé de cette Thèbes, le nom de *Thebae Phthiae*

(4) La métonomasie de Patara en Arsinoé est attestée par Strabon, XIV, 3, 6; le nom nouveau dut être en usage aussi longtemps que se maintint en Lycie la domination égyptienne, c'est-à-dire jusque dans l'été de 197. Un passage de Hiéronym., *in Daniel.*, 15-16, qui est certainement emprunté à Polybe (par l'intermédiaire de quelque auteur inconnu), montre que Polybe ne l'avait point admis dans son ouvrage.

(5) Pour Konopé, voir Polyb., IV, 64, 3; V, 6, 6; 7, 7; 13, 9. — L'ethnique Ἀρσινοεύς se rencontre deux fois (IX, 45, 2, d'après Steph. Byz.; XVIII, 10, 9), sans doute parce que l'historien l'a trouvé dans les documents officiels qu'il a transcrits. Par exception, l'adjectif Ἀρσινοῖα (χώρα) est employé dans le l. XXX, 11, 5, pour désigner le territoire de Konopé. La brève citation d'Athénée (X, p. 424 *C* = Polyb., IX, 45, 1) ne nous permet pas de reconnaître pour quel motif, dans un passage du liv. IX, le nom de Konopé avait été remplacé par celui d'Arsinoé.

delphe, même chose pour Kios, travestie en Prousias à partir de 202 (1), — même chose, sans nul doute, pour Alabanda. Toutes les analogies nous obligent à croire que, dans le texte des *Histoires,* cette ville a toujours été mentionnée sous son vieux nom. Et partant, le passage de Tite-Live visé par M. Babelon ne saurait nous renseigner le moins du monde sur la date de la « métonomasie » qui substitua à ce nom celui d'Antioche. La vérité, c'est que ce texte est, en l'affaire, tout à fait indifférent et négligeable.

M. Couve a pensé que trois catalogues panathénaïques (dont deux ont été déjà cités précédemment) lui fournissaient la matière d'une seconde objection. Dans ces « inscriptions *contemporaines les unes des autres*, écrit-il (2),... nous trouvons les ethniques Ἀλαβανδεύς [*C. I. A.*, II, 966, *A*, l. 15; 23], Χρυσαορεὺς ἀπὸ Ἀλαβάνδων [970, l. 35] et Χρυσαορεὺς ἀπ' Ἀντιο[χείας] « [967, *B*, l. 38]... Donc, la ville d'Antioche de Chrysaorie... est « distincte d'Antioche-Alabanda ». On ne saurait admettre cette argumentation qui repose sur une prémisse trop manifestement vicieuse. Je concède qu'il est, non certes impossible, mais peu croyable que des citoyens d'Alabanda présents à Athènes dans le même temps aient désigné leur patrie de deux façons différentes, employant, selon leur fantaisie, ceux-ci son nom carien et ceux-là son nom grec, et c'est pourquoi je tiendrais pour valable la conclusion de M. Couve, si les deux ethniques qu'il oppose, Χρυσαορεὺς ἀπὸ Ἀλαβάνδων (ou Ἀλαβανδεύς) d'une part, Χρυσαορεὺς ἀπ' Ἀντιο[χείας] de l'autre, se rencontraient dans des documents ayant évidemment et rigoureusement même date. Mais tel n'est pas le cas. Encore que M. Couve les déclare « contemporains », les catalogues qu'il cite ne le sont pas, si l'on observe les choses de près et si l'on parle une langue exacte. Le plus qu'on puisse dire, c'est qu'ils doivent être attribués tous trois à une même période chronologique, que nous ne

(1) Voir notamment Polyb., XVIII, 44, 5 (ann. 196); et, dans Tite-Live (XXXV, 37, 5 : ann. 192), l'ethnique *Cianus*.

(2) P. 245.

pouvons du reste mesurer avec précision, et dont nous savons seulement qu'elle correspond en gros à la fin du IIIe siècle et au début du second ; mais, à l'intérieur de cette période, ils appartiennent chacun à une année distincte, puisque chacun a été dressé à la suite d'une célébration des Panathénées (1), et, de plus, il y a tout lieu de penser qu'un assez long intervalle d'années s'est étendu de l'un à l'autre (2). Qui ne voit, dès lors, que l'objection soulevée par M. Couve n'existe plus; qu'il en est vraisemblablement de ces inscriptions comme de ces monnaies d'Alabanda, à peu près « contemporaines » elles aussi, qui portent les unes la légende Ἀντιογέων, les autres la légende Ἀλαβανδέων (3); que la différence des ethniques peut s'expliquer tout uniment, ici et là, par la différence des époques; et, bref, qu'il n'y a nul empêchement à ce que le catalogue contenant l'ethnique Χρυσαορεὺς ἀπ' Ἀντιογείας remonte au temps où Alabanda s'appelait Antioche, à ce que les catalogues où paraît l'ethnique Χρυσαορεὺς ἀπὸ Ἀλαβάνδων (ou Ἀλαβανδεύς) datent, au contraire, de celui où la ville avait repris son premier nom ? En fait, pour le catalogue 966, l'hypothèse se vérifie : comme l'atteste à la l. 27 (*A ;* cf. *B*, l. 3) la mention d'un « Achéen de Messène (4) », il est sûrement plus récent que l'évacuation de l'Asie cistaurique par Antiochos III, en sorte que l'ethnique Ἀλαβανδεύς s'y trouve parfaitement à sa place. Pourquoi n'en serait-il pas de même du catalogue 970? Pourquoi, en revanche, le catalogue 967 ne serait-il pas antérieur à la bataille de Magnésie? Tous les scrupules critiques de M. Couve doivent tomber devant des réflexions si simples et des conjectures si légitimes. — J'ajoute qu'il est une observation de M. Koehler

(1) Koehler, *C. I. A.*, II, ad n. 965, p. 384.

(2) La chose est sûre si, comme le pense Koehler, les différents catalogues se rapportent tous à la célébration des grandes Panathénées : *C. I. A.*, II, *loc. laud.* Cette opinion est aussi celle d'Aug. Mommsen, dans son livre récent sur les fêtes attiques : *Feste der Stadt Athen*, (1898), 70, 87 et *passim*.

(3) Eckhel, *Doctr. num.*, II, 572; Babelon, *Mél. numism.*, 8 ; Head, *Catal. of greek coins, Caria*, XXVII.

(4) Koehler, *C. I. A.*, II, ad n. 966 : « Non multo post 191 a. Ch., ....quo anno Messenios foederi Achaico adiunctos esse constat [cf. Liv., XXXVI, 31, 9]. »

dont il eût peut-être bien fait de tenir compte. Remarquant que le nom du « Chrysaorien d'Antioche » a laissé, dans le catalogue 967, les débris que voici : ...ων Παιωνίου, et que, dans le catalogue 970, il subsiste du nom du « Chrysaorien d'Alabanda », les vestiges suivants : Δ[.....ω]νίου (1), M. Koehler penche à croire qu'il s'agit les deux fois du même personnage et propose, en conséquence, d'écrire dans chaque inscription : Δάμων Παιωνίου. On ne saurait nier que cette restitution a pour elle d'assez grandes probabilités. Or, l'identité des deux vainqueurs entraînerait évidemment l'identité des deux patries : en sorte qu'il se peut que les catalogues 967 et 970, bien loin de contredire la thèse que j'ai soutenue, lui apportent une confirmation décisive. A la vérité, cela n'est pas certain, et c'est pourquoi je me garde d'insister, ne voulant pas donner pour une preuve ce qui n'est qu'une vraisemblance. Mais, aussi bien, cette preuve nouvelle n'était pas nécessaire : ce qu'il me suffit d'avoir mis hors de doute, c'est que celles que j'ai d'abord produites ne se trouvent aucunement affaiblies par un examen raisonné des documents qu'allègue M. Couve.

Nous tiendrons donc pour démontré que c'est d'Alabanda qu'il s'agit dans l'inscription qu'a publiée notre collègue et ami (2). Et par là elle prend un plus grand intérêt. Il vaut

(1) A la vérité, dans la copie de Pittakis, la seule qu'on possède, on lit : Δ... ΕΑΣ..... ΟΝΙΟΥ. Mais les lettres εα; sont extrêmement suspectes, et c'est avec raison, je pense, que M. Koehler les supprime. On ne sait que trop ce que valent les copies de Pittakis.

(2) M. Radet (*Rev. Univ. Midi*, 1896, 275 et suiv.) a voulu retrouver dans Antioche des Chrysaoriens la ville de Mylasa. Cette identification est inacceptable pour les raisons générales que j'ai données plus haut. Je dois ajouter qu'à mon avis les efforts de M. Radet n'ont pas réussi à la rendre seulement spécieuse. — D'abord, le savant critique use d'une méthode vraiment trop expéditive et simplifie trop allègrement les difficultés. Qu'aucun écrivain ancien n'ait parlé d'une métonomasie de Mylasa ; qu'aucune monnaie de la ville ne porte la légende Ἀντιοχέων ; que, dans certains décrets crétois, découverts à Mylasa, que M. Radet juge contemporains du décret amphictionique — et qui le sont peut-être —, on trouve à dix reprises (Wadd., 380, l. 3 ; 381, l. 15 ; 382, l. 4 ; 383, l. 2, 3, 5, 6 ; *B. C. H.*, XIV,

la peine, en effet, de fixer quelques points nouveaux dans l'histoire d'une cité qui comptait parmi les principales de la Carie et dont le rôle, à l'époque gréco-romaine, ne laissa pas

619-620, n. 17, l. 8 [g. et dr.], 6 [dr.]) l'ethnique Μυλασεῖς, et jamais, comme il faudrait, Ἀντιοχεῖς, c'est de quoi M. Radet ne songe même pas à se mettre en peine; mais de quoi s'inquiètent davantage, avec juste raison, ceux qui le lisent. — Et je doute que sa façon d'argumenter les satisfasse beaucoup plus que son trop parfait dédain des objections gênantes. M. Radet pense avoir démontré que « toutes les données caractéristiques du décret des Amphictions » s'appliquent « rigoureusement », c'est-à-dire exclusivement, à la ville de Mylasa, et qu'ainsi son hypothèse —, laquelle, à l'en croire, était déjà « infiniment probable » et « en soi très plausible » —, « devient tout à fait inattaquable ». A l'examen, c'est ce qui n'apparaît guère. Passons en revue les six points sur lesquels porte la démonstration. — 1° « Antioche de la Chrysaoride », comme nous l'apprend le décret des Amphictions, « est apparentée aux Hellènes ». Or, observe M. Radet, « les Mylasiens semblent avoir eu la monomanie des parentés historiques »; ils avaient combiné tout un système ingénieux de généalogies fabuleuses qui les unissaient par des attaches multiples aux différents peuples grecs. Voilà qui va bien; mais le cas n'a rien de rare. A l'époque alexandrine, en Asie ou ailleurs, quantité de cités ou de nations, plus ou moins superficiellement frottées d'hellénisme, essayèrent de même, par le moyen des filiations mythiques, de resserrer leurs liens avec la vieille Grèce et d'ennoblir leurs origines (cf. par exemple, le décret des Athamanes en l'honneur des Téiens : Wilhelm, *Gött. gel. Anz.*, 1898, 218, l. 10-11) : ce fut l'âge d'or des συγγένειαι artificielles. Il s'en faut donc de beaucoup que cette « monomanie », puisque c'en est une, ait été propre aux Mylasiens; et ainsi rien n'est moins topique que cette première remarque. — 2° Antioche « a obtenu des Séleucides certaines immunités » et certains privilèges, « notamment l'autonomie ». Or, comme le prouve M. Radet par des raisons plausibles, Mylasa « doit être rangée dans la catégorie des villes autonomes », qui, sous la monarchie syrienne, jouissaient « de l'indépendance municipale ». D'accord; mais n'y avait-il en Carie que Mylasa qui eût été favorisée de la sorte? Le prétendre serait bien imprudent, et M. Radet a-t-il oublié les textes (cf. *Revue*, XI, 264, note 1; et Willrich, *Hermes*, XXXIV, 308) d'où il paraît résulter qu'Alabanda aussi, pour ne parler que d'elle, était pourvue de l'autonomie? — 3° « Zeus Chrysaorien est adoré à Antioche. Nous devons, dans notre hypothèse, dit M. Radet, trouver le culte de ce dieu à Mylasa. » Et M. Radet l'y trouve en effet. Mais n'est-il pas clair qu'il le trouvera pareillement dans toutes les cités et chez toutes les populations qui forment l'ἔθνος Χρυσαορέων? ou que, s'il ne l'y trouve pas, faute de documents, il aura du moins le droit absolu de l'y supposer? — 4° Apollon est honoré par la ville d'Antioche. Or, « nous savons par la numismatique et l'épigraphie que les Mylasiens rendaient un culte à Apollon. » Il est vrai; mais il est vrai aussi que la religion d'Apollon était fort répandue par toute la Carie (cf. Wernicke, *P.-W.*, *s. v.* Apollon, p. 85-86), et qu'on la pratiquait, en particulier, à Alabanda. M. Radet cite des monnaies mylasiennes dont la tête laurée du dieu fait l'ornement habituel : on pourra lui opposer celles d'Alabanda, régulièrement décorées de la même effigie (Head, *H. N.*, 519; *Gr. Coins, Caria*, 1 sqq.; 271). — 5° « On a découvert à Mylasa toute une série de décrets [émanant de villes crétoises],... dont le contenu semble offrir de

d'être considérable. Grâce au décret delphique, deux faits de cette histoire, l'un qu'on ne pouvait encore qu'entrevoir, l'autre complètement ignoré jusqu'ici, se trouvent désormais établis. — Il est d'abord acquis (1) que, dès le temps des premiers Séleucides, Alabanda avait été placée dans la catégorie de ces

grandes analogies avec celui du texte delphique. » D'où cette conclusion que les décrets crétois et le décret amphictionique ont trait à une même affaire, se rapportent à la même circonstance, partant qu'ils sont, celui-ci et ceux-là, des réponses à une demande générale d'ἀσυλία adressée par les Mylasiens à tous les États grecs. Mais la conclusion est deux fois téméraire; car, d'abord, il y a ici, selon toute apparence, une erreur d'interprétation : comme l'a bien vu M. Judeich (*Ath. Mitth.*, XV, 262-263; cf. *B. C. H.*, XIV, 619-620, n. 17, l. 10 et 12 : συμμαχῶν, συνθη[κᾶν]), les décrets trouvés à Mylasa, dont parle M. Radet, sont relatifs à des alliances conclues par les Mylasiens avec des villes crétoises, et point du tout à la question de l'ἀσυλία religieuse; car, au surplus, quand même l'objet de ces décrets serait tel que le veut M. Radet, et dès lors semblable à celui du décret des Amphictions, pourquoi s'agirait-il, de part et d'autre, de la même ville? Il faudrait établir au préalable que Mylasa fut la seule cité de Carie qui, à la basse époque hellénistique, « entreprit une campagne de négociations pour obtenir la reconnaissance de son inviolabilité », — chose possible sans doute, mais qu'on n'ose dire probable, dès qu'on se rappelle les démarches de même sorte faites vers la même époque par tant de villes de l'Asie occidentale, et chose en tout cas indémontrable. — 6° « Le chef de l'ambassade venue à Delphes s'appelle Pausimaque et il est fils d'Iatroclès. » « Je n'ai pu, confesse M. Radet, retrouver aucune mention de ce personnage dans les inscriptions de Mylasa. » Aveu loyal, mais aveu fâcheux, car, à ce compte, que devient l'affirmation qu'« il n'est aucune des indications » contenues dans le décret amphictionique « qui ne convienne strictement à Mylasa »? A la vérité, M. Radet pense se rattraper en faisant observer que « le nom de Iatroclès est un de ceux qui se rencontrent le plus fréquemment dans l'épigraphie mylasienne ». Seulement, c'est « dans l'épigraphie carienne » qu'il fallait dire. Car, sans me donner beaucoup de mal, j'ai trouvé des Iatroklès à Iasos, à Halicarnasse, à Arkonnésos, à Athymbra, à Olymos, — enfin à Alabanda (Dittenberger, *S. I. G.*, I[1], 77; *B. C. H.*, XIV, 98, l. 8; IV, 404, n. 18; *Ath. Mitth.*, XX, 463; *B. C. H.*, XI, 274, n. 37; Hula-Szanto, *Reise in Karien*, 5, n. 2, l. 5, 9, 19). De sorte qu'il n'y a nul autre motif pour que Pausimachos soit mylasien, sinon que la thèse l'exige ainsi. — On le voit donc : c'est par une illusion singulière que M. Radet se flatte d'avoir surpris « entre Antioche et Mylasa des corrélations tellement étroites qu'il est impossible de ne pas conclure à l'identité des deux villes ». En réalité, celles qu'il a relevées (et il n'en pouvait relever d'autres) sont vagues à tel point qu'elles n'autorisent aucune conclusion. Tout ce qui résulte des recherches de M. Radet c'est qu'à la rigueur il *se pourrait* qu'Antioche des Chrysaoriens fût Mylasa; mais une hypothèse si incertaine ne mériterait pas qu'on s'y arrêtât, — quand bien même les faits que j'ai exposés dans les pages précédentes, et dont M. Radet n'a pas tenu compte, n'en auraient pas démontré la fausseté.

(1) Cf. ce qu'avaient dit sur le même sujet : Henze, *De civitatibus liberis...* (Berlin, 1892), 49; Holleaux, *Revue*, 1898, 264, note 1; Willrich, *Hermes*, XXXIV,

villes privilégiées, dites αὐτόνομοι, qui, sous le contrôle de l'autorité royale, avaient le droit de s'administrer librement et d'être régies par un gouvernement de leur choix (1). — Et nous apprenons, d'autre part, que, vers la fin du IIIe siècle, émus sans doute des grands conflits dont l'Asie antérieure avait été précédemment le théâtre durant tant d'années et prévoyant ceux qui allaient s'y produire encore, les Alabandiens, comme avant eux les Smyrniens (2), comme dans le même temps qu'eux, les Magnètes du Méandre (3) et les Téiens (4), s'avisèrent prudemment, pour se garantir contre toute violence et s'assurer le respect des belligérants, de consacrer leur patrie aux dieux, c'est-à-dire de la neutraliser (5). Combien malheureusement la précaution était insuffisante, c'est ce que prouvèrent, un peu plus tard, et les attaques redoublées d'Antiochos le Grand contre Smyrne (6), et les ravages exercés par L. Regillus dans la banlieue de Téos (7), — et l'invasion du territoire même d'Alabanda par Philippe V (8),

308. Je renvoie d'autant plus volontiers à ce dernier travail que l'auteur y a combattu et, selon moi, réfuté, l'interprétation que j'avais donnée du décret d'Alabanda découvert par MM. Diehl et Cousin.

(1) L. 20 : τὰν δαμοκρατίαν καὶ τὰν εἰράνναν τοῖς Ἀντιοχεῦσιν διαφυλάσσει (Antiochos)... Le terme δημοκρατία, comme l'a bien vu M. Radet (*Rev. Univ. Midi*, 1896, 281, note 3), est ici l'équivalent de αὐτονομία. Comp. *C. I. G.*, 3137, l. 10-11 (Smyrne) : τὴν αὐτονομίαν καὶ δημοκρατίαν —; *Inscr. Brit. Mus.*, III, 442, l. 1-2 (Iasos) : [τὴν δημοκρ]α[τ][ίαν καὶ αὐτονομίαν —; Dittenberger, *Sylloge*, 2e éd., 276, l. 34 (Lampsaque) : [τὴν δημοκρα]τίαν καὶ τὴν αὐτονομίαν. Sont dites pourvues de la δημοκρατία (ou δημοκρατούμεναι) les villes qui se gouvernent elles-mêmes, par opposition à celles qui obéissent aux officiers (stratèges, phrourarques, épistates, harmostes) délégués par le roi suzerain et chargés de les administrer.

(2) Couve, *Bull. Corr. hell.*, XIV, 228 et suiv.

(3) Voir les importantes inscriptions découvertes par MM. Kern et Hiller von Gærtringen, et récemment publiées dans Dittenberger, *Sylloge*, 256-261.

(4) Les inscriptions relatives à l'ἀσυλία de Téos appartiennent (à l'exception de la lettre de M. Valerius Messalla) aux dernières années du IIIe siècle comme l'a bien établi M. Wilhelm (*Gött. gel. Anz.*, 1898, 219), et comme je l'avais moi-même reconnu depuis longtemps (cf. *Rev. Univ. Midi*, 1899, 8, note 1).

(5) Tel était le vrai motif de ces καθιερώσεις qui se multiplient dans tous les pays grecs à l'époque alexandrine. C'est ce qu'a parfaitement démontré M. Usener dans le *Rhein. Mus.*, 1874, 38-39.

(6) Liv., XXXIII, 38, 4 (ann. 196); XXXV, 42, 2 (ann. 192) etc.

(7) Liv. XXXVII, 27, 9-28-1 (ann. 190).

(8) Polyb., XVI, 24, 8; cf., plus haut, p. 353, note 2.

invasion que suivit probablement l'occupation durable de la ville.

Maurice HOLLEAUX.

[Ces pages étaient déjà à l'impression lorsque M. W. R. Paton m'a fait l'honneur de m'adresser un article récemment paru, où il traite la même question (*Class. Review*, 1899, 319-321). J'ai eu le vif plaisir de constater, en le lisant, que l'argumentation et les conclusions de notre savant confrère sont à très peu près identiques aux miennes.]

# L'ÈRE D'ALEXANDRE LE GRAND

## EN PHÉNICIE

## AUX IVe ET IIIe SIÈCLES AVANT J.-C.

---

### I

La détermination de l'ère en usage dans les villes phéniciennes après la chute de l'empire perse et avant leur soumission définitive aux monarques Séleucides est encore aujourd'hui un sujet de controverse pour les historiens et les numismates.

Les premiers écrits consacrés à cette étude, sans approfondir la question, sont tous en faveur d'une ère qui aurait été instituée après le début du règne effectif d'Alexandre le Grand en Asie. Toutefois, un léger désaccord subsiste entre les auteurs qui ont défendu cette doctrine. L. Müller (1), dont le sentiment a été adopté par Weebecker (2), W. H. Waddington (3) et Droysen (4), a fait remonter cette ère à la bataille du Granique, en 334. Pellerin, antérieurement (5), avait préféré la rattacher à la bataille d'Issos, en 333. Enfin, M. J.-P. Six, dans

(1) *Numismatique d'Alexandre le Grand.*
(2) Ap. Eggers, *Wien. num. Zeitschr.*, 1865, I, 1.
(3) *La trouvaille de Saïda, Rev. numism.*, 1865, p. 1.
(4) *Hist. de l'Hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 303.
(5) *Mélanges de diverses médailles*, 1765, t. I, p. 318.

un premier travail (1) dont il modifia plus tard, en partie, les conclusions, a opté pour l'année 332 avant notre ère, dans laquelle Alexandre, après la prise de Tyr et de Gaza, se rendit définitivement maître de toute la cinquième satrapie.

Quelques années après, dans un nouveau mémoire (2), M. J.-P. Six a essayé d'établir, au moins pour Acé et Tyr, que, dès le IVe siècle avant J.-C., ces villes firent usage de l'ère des Séleucides. Cette opinion a été acceptée, sans commentaire, par M. Barclay V. Head (3). M. Babelon l'a admise, non seulement pour les villes de la Phénicie méridionale, mais aussi pour Marathos et sa métropole, l'insulaire Arados (4).

M. Théodore Reinach (5) repousse pareille doctrine. Il pense qu'on est ici en présence soit de l'ère de Philippe Arrhidée, soit d'ères locales dont le point de départ reste à fixer. Il ne propose en somme aucune solution précise et s'abstient de faire connaître des arguments propres à justifier son affirmation négative.

Les données contradictoires que je viens de résumer m'ont engagé à reprendre ce problème, à rechercher si, parmi les solutions proposées, il en est une qui réponde aux exigences de la critique moderne, et, dans le cas contraire, à essayer d'en découvrir une nouvelle plus satisfaisante.

Avant tout, il convient d'exposer les arguments qui plaideraient en faveur de l'ère des Séleucides, puisque c'est celle qui paraît avoir été le plus étudiée.

L'existence de la plupart des ères, qui, à diverses époques,

(1) *Observ. sur les monnaies phénic.*, *Numism. Chron.*, 1887, n. s., vol. XVII, p. 184.

(2) *L'ère de Tyr*, *Numism. chron.*, IIIe série, vol. VI, 1886, p. 105 et seq.

(3) *Historia numorum*, p. 651.

(4) Babelon, *Rois de Syrie*, p. LXXXV; *Perses Achéménides*, p. CLXXI à CLXXV, CLXXVIII à CXCI, CXCII; *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 86-117, *Marathus*, extr. de la *Rev. numism.*, 1888, p. 497, 527, et 242-247; *Aradus*, extr. de la *Rev. numism.*, 1891.

Dans deux mémoires : *Du monnayage alexandrin d'Arados, aux* IIIe *et* IIe *siècles avant l'ère chrétienne* et *L'ère de Marathos*, *Journ. asiat.*, nov.-déc. 1898, p. 361-406, j'ai démontré que la seule ère, inscrite sur leurs monnaies par ces deux villes fut l'ère aradienne, inaugurée en 259 avant J.-C., et non celle des Séleucides.

(5) *Une nécropole royale à Sidon*, 1892, p. 381.

se sont succédé dans les villes de Phénicie, est confirmée par des documents épigraphiques. Aucun de ceux publiés jusqu'à ce jour ne démontre l'usage de l'ère des Séleucides dans cette contrée, avant l'annexion, par Antiochus III le Grand, de la Phénicie au royaume de Syrie. La fameuse inscription d'Oum-el-Awamid, il est vrai, semble dire le contraire, dans sa traduction officielle (1), où manque, dans les dates, le chiffre des centaines. Mais, M. Clermont-Ganneau a prouvé (2) qu'il faut lire : « En l'an 180 du seigneur des rois, l'an 143 du peuple de Tyr... » Cette inscription remonte donc à l'an 132 avant J.-C., époque où il n'est pas étonnant de voir l'ère des Séleucides figurer à côté de la première ère, inaugurée, en 275 avant J.-C., par la ville de Tyr. Quant à l'inscription de Ma'soub, son silence sur ce point est très significatif (3). Elle est en effet datée de « l'an 26 de Ptolémée, seigneur des rois, l'illustre, Évergète, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux frères, cinquante-troisième année du peuple de Tyr..., etc. », soit 222 avant l'ère chrétienne.

A défaut de documents épigraphiques, les seuls arguments invoqués à l'appui de l'usage, en Phénicie, de l'ère des Séleucides avant 275 avant J.-C., sont certaines coïncidences de dates.

M. E. Babelon constate (4) que la série des monnaies datées de la prétendue ère des Séleucides ne commence à Tyr qu'en 23, c'est-à-dire qu'en 289 ou 288 avant J.-C. En cette année aurait eu lieu la soumission de Tyr à Séleucus Ier Nicator. Mais cet événement ne s'étant accompli qu'en 286, au moins deux ans plus tard, la prétendue coïncidence de dates n'existe pas.

De son côté, M. J.-P. Six trouve une confirmation de sa doctrine dans la dernière date connue de la même série tyrienne. Celle-ci, « an 37 », correspond à l'année 276/275, avec l'ère des Séleucides. L'année suivante commence la première ère de Tyr, connue par les inscriptions d'Oum-el-Awamid et de Ma'soub.

(1) *Corpus inscript. semitic.*, t. I, fasc. I, p. 30.
(2) *Études d'archéol. orient.*, t. I, p. 37 et seq.
(3) Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orient.*, t. I, 1888, p. 81 et seq.
(4) *Perses Achéménides*, p. CXCI.

J'ai déjà insisté, dans d'autres mémoires, pour des cas analogues, sur la valeur négative d'une coïncidence isolée de dates. Il suffit, d'ailleurs, de signaler les conséquences ultimes découlant pour M. J.-P. Six de sa théorie, pour reconnaître clairement que l'ère des Séleucides est inacceptable. Le savant hollandais regarde les séries numismatiques, datées de cette ère, comme se poursuivant sans discontinuité avec la première ère de Tyr. Cette séduisante hypothèse l'a conduit à admettre, pour cette ville, avant comme après qu'elle eût passé aux mains des Séleucides, de 228/227 à 158 avant J.-C., la frappe régulière de monnaies, à types ptolémaïques, dépourvues de tout symbole ou monogramme de Tyr. Ce système est démenti par l'apparition, avec le début du IIe siècle, de monnaies datées de l'ère des Séleucides, frappées dans le même atelier monétaire dont elles portent les types et les légendes, par Antiochus III le Grand. Les successeurs de ce prince, Séleucus IV, Antiochus IV, Antiochus V et Démétrius Ier Soter émirent de nombreuses monnaies analogues. L'existence de ces monnaies prouve évidemment que les rois de Syrie n'ont pas pu tolérer, à la même époque, dans une ville de leur royaume, à côté de monnaies à leurs légendes, types et effigies, la frappe de monnaies avec les légendes, types et effigies des rois d'Égypte, leurs rivaux et souvent leurs ennemis !

Les difficultés sont encore plus considérables pour l'application, dès le IVe siècle avant J.-C., de l'ère des Séleucides aux émissions de la ville d'Acé qui renferment des statères d'or, à types alexandrins.

D'après M. J.-P. Six, la série de statères et de tétradrachmes à types alexandrins, terminée avec la date « an 46 » des Séleucides tombant en 267/266 avant J.-C., XIXe année du règne de Ptolémée II Philadelphe, se continue, comme à Tyr, avec les monnaies à types ptolémaïques de ce prince portant les dates de son règne à partir de l'an XX. Cette hypothèse obligerait d'admettre, sans motif sérieux, que Ptolémée II Philadelphe, maître incontesté de la Phénicie, et jaloux comme les

autres monarques de ses privilèges royaux, aurait renoncé, pendant quinze ans, à l'un des plus précieux, celui d'émettre des monnaies en or à son effigie, et cela pour faire continuer la frappe des pièces à types alexandrins ! Cette hypothèse est d'autant moins justifiée qu'on connaît des monnaies d'or et d'argent, antérieures à l'année 266, frappées à Tyr (1) et à Ptolémaïs (2) par les deux premiers Lagides, fait reconnu par M. Six lui-même, de 271 à 266 avant J.-C. Celles de Ptolémaïs sont reconnaissables aux initiales ΠΤ. Cette ville aurait donc eu simultanément deux noms : celui de Ptolémaïs sur ses monnaies ptolémaïques et celui d'Acé, en phénicien, sur ses monnaies alexandrines, et cela jusqu'en 266 avant J.-C. Cette frappe simultanée de monnaies de même métal et de même valeur, à types différents et sous deux noms distincts, pour une seule et même ville, constituerait une telle exception aux règles de la numismatique qu'on ne peut lui accorder aucune créance.

M. J.-P. Six admet aisément pour Tyr une interruption de monnaies datées de son ère entre 272 et 228/227 avant J.-C., soit entre l'an 3 et l'an 48 de l'ère tyrienne. Une interruption analogue ne peut-elle avoir eu lieu entre la dernière année de l'ère supposée séleucidienne et l'année de début de la première ère de Tyr? Ce fait est d'autant plus probable que, comme je le démontre plus loin, les monnaies de Tyr attribuées par M. Six aux années 2 et 3 de la première ère de cette ville, sont en réalité bien plus anciennes.

On le voit, les divers arguments invoqués en faveur de l'usage de l'ère des Séleucides à Tyr et à Acé aux IVe et IIIe siècles sont loin d'entraîner la conviction.

(1) Ces monnaies de Tyr ont été classées à Cos ? par M. Reginald Stuart Poole, *The Ptolemies Kings of Egypt*, p. 9, nos 74 à 83 ; p. 16, no 27 ; p. 27, no 37. Or, les bronzes portant au revers le même symbole, et ces mêmes tétradrachmes, que j'ai vus en grande quantité, provenaient tous du territoire de Tyr.

(2) M. Reginald Stuart Poole, *loc. cit.*, p. 10, no 91 ; p. 23, nos 86 à 88 ; p. 36, nos 146 à 156.

## II

Trouve-t-on dans l'histoire de la Phénicie quelque donnée favorable à l'usage par Acé et par Tyr de l'ère des Séleucides sous Alexandre le Grand et sous les Diadoques ? Les enseignements de l'histoire s'accordent à donner une réponse négative.

M. Bouché-Leclercq a fait la judicieuse remarque suivante (1) : « Comme la guerre qu'on faisait à Antigone visait en lui le remplaçant du roi, il était naturel que Séleucos considérât son retour à Babylone, en 312, comme marquant la fin de cette royauté et imposât un nouveau comput des années pour les dates journellement employées. »

L'ère des Séleucides, instituée par Séleucus, a donc eu, dans le principe, un véritable caractère *insurrectionnel* contre ceux qui représentaient le pouvoir régulier. Elle n'a donc pu, sous aucun prétexte, être adoptée par les adversaires de Séleucus Ier, surtout par Antigone. Il faudrait cependant s'arrêter forcément à cette étrange hypothèse, si cette ère avait été employée en Phénicie, durant les luttes des Diadoques. Les rivaux de Séleucus Ier, tenant cette contrée sous leur domination, eussent seuls, en effet, pu autoriser l'adoption de la nouvelle ère par les villes phéniciennes, car les documents historiques s'accordent à reconnaître que Séleucus n'a possédé la Phénicie que temporairement et longtemps après avoir institué son ère.

Cette conclusion résulte logiquement du court aperçu suivant :

Après la mort d'Alexandre le Grand, en 323, ses généraux se partagèrent son empire. Le gouvernement de la Syrie, dont la Phénicie était une dépendance, fut attribué à Laomédon de Mitylène. En 321, Attale, fils d'Andromène, aborde à Tyr, avec la flotte de Péluse. Le Macédonien Archélaos lui remet la ville et le trésor de 800 talents que Perdiccas, beau-frère d'Attale, y

(1) Droysen, *Hist. de l'Hellen.*, trad., t. II, p. 351, note 1.

avait déposé. En 320, Ptolémée s'empare de vive force de la Cœlé Syrie et de la Phénicie. Son général Nicanor en chasse Laomédon (1). Expulsé par Eumène de Cardia, en 318 (2), Ptolémée recouvre momentanément la Phénicie de 317 à 316 avant J.-C. Il en est dépouillé, en 315, par Antigone qui fait de Sidon un des arsenaux de sa flotte (3). Tyr ne se rendit que l'année suivante après un siège d'un an et trois mois. Après la bataille de Gaza, Ptolémée reprend la plupart des villes phéniciennes, y compris Sidon (4), mais avant la fin de cette même année 312, un succès de Démétrius et l'approche d'Antigone, avec des forces supérieures, obligent Ptolémée à repasser en Égypte (5). En évacuant la Syrie, il rase les fortifications d'Acé. La paix de 311 confirme Antigone dans la possession de la Syrie entière (6). Ce prince la détenait encore à la veille de la bataille d'Ipsos. Quand s'organisa la coalition qui devait anéantir la puissance d'Antigone, Ptolémée promit son concours, mais à condition d'obtenir pour sa part la Phénicie et la Cœlé Syrie (7). Dans l'été de 302 avant J.-C., il occupa rapidement ces deux provinces sauf les villes de Tyr et de Sidon qui restèrent à Démétrius. Ptolémée était en train d'assiéger Sidon quand il reçut la fausse nouvelle que les rois Lysimaque et Séleucus, ses alliés, avaient été battus et s'étaient retirés à Héraclée; enfin qu'Antigone victorieux s'avançait vers la Syrie. Trompé par ces faux bruits, Ptolémée s'empressa de conclure avec les Sidoniens une trêve de quatre mois et, après avoir laissé de fortes garnisons dans les villes qu'il avait soumises, repassa en Égypte (8). Après la défaite et la mort d'Antigone à Ipsos, la Phénicie et la Cœlé Syrie furent attribuées à Séleucus qui ne

(1) Diodore de Sicile, XVIII, 43.
(2) Diodore de Sicile, XVIII, 63; Appien, *Syr.*, 53.
(3) Diodore, XIX, 58.
(4) Diodore, XIX, 86.
(5) Diodore, XIX, 93, 94.
(6) Diodore, XIX, 105.
(7) Polybe, V, 67.
(8) Diodore, XX, 113.

put en prendre possession. Ptolémée, qui occupait déjà ces provinces, refusa de les lui livrer. Tout en faisant ses réserves, Séleucus se retira sans chercher à s'en emparer pour le moment (1). Tyr et Sidon restèrent aux mains de Démétrius qui, en 299, y augmentait ses garnisons et refusait de vendre ces places à Séleucus, devenu cependant son gendre (2). D'après Droysen (3), qui, malgré les affirmations contraires de Plutarque et de Pausanias (4) en trouve la preuve dans le cours ultérieur des événements, Séleucus aurait occupé la Phénicie en 294. D'après M. Théodore Reinach (5), ce ne fut, sans doute, qu'en 285 avant J.-C., après la défaite et la captivité de Démétrius, que la domination séleucide devint effective en Phénicie; elle y dura jusqu'au meurtre de Séleucus Ier, « fin 281 ». Profitant des troubles qui suivirent cette mort, Ptolémée II Philadelphe envahit la Syrie, et s'empara de la Phénicie et de la Cœlé Syrie jusqu'à Damas (6). Arados resta néanmoins aux Séleucides. La Phénicie, dès lors, reconnut la souveraineté des Lagides pendant de longues années, jusqu'au moment où Antiochus III la fit passer sous sa domination. En effet, en 279, un stratège de Ptolémée II Philadelphe est mentionné (7) comme roi de Sidon dans les inventaires déliens. Théocrite, qui énumère les nombreuses possessions de Philadelphe, y comprend la Phénicie (8). L'inscription d'Adulis (9) démontre qu'à sa mort, en 247, Philadelphe transmit cette province à son fils Évergète, avec l'Égypte, la Libye, la Syrie, Cypre, la Lycie, la Carie et les Cyclades.

Ces événements historiques ne peuvent se concilier avec la présence de dates empruntées à l'ère des Séleucides, sur des monnaies de Tyr et d'Acé, si on adopte les bases suivantes :

(1) Diodore, XXI, 1, 5.
(2) Plutarque, *Démétrius*, 32.
(3) Droysen, *loc. cit.*, t. II, p. 547.
(4) *Ibid.*, I, 6, 8.
(5) *Loc. cit.*, p. 383.
(6) Polyen, IV, 15; Droysen, *loc. cit.*, t. II, 615; t. III, 248; Stark, *Gaza*, p. 363.
(7) *Bullet. de corr. hell.*, 1880, t. IV, p. 330.
(8) Théocrite, XVII, 86.
(9) Droysen, *loc. cit.*, t. II, p. 387.

1° Les statères et tétradrachmes à types alexandrins d'Acé, portant les dates phéniciennes 5 à 46, appartiennent à une seule et même ère ;

2° Les didrachmes, de poids attique, à types préalexandrins, de Tyr se divisent en trois séries naturelles distinctes : A, la première, portant simplement des chiffres phéniciens de 23 à 37, correspond à la même ère inscrite sur les statères et tétradrachmes à types alexandrins d'Acé. B, la seconde, avec les dates 1, 2, 3, accompagnées des lettres phéniciennes 𐤉 ou 𐤔 ; et C., la troisième, avec les mêmes dates 2 et 3, accompagnées de la lettre phénicienne 𐤔 appartiennent à la même ère que la précédente ;

3° Les dates 5 à 37, des monnaies précédentes de Tyr et d'Acé, sont d'une ère antérieure à l'an 275/274 avant J.-C., origine de la première ère de Tyr. La trouvaille faite à Saïda, en 1863, démontre péremptoirement ce fait pour Acé.

D'ailleurs, en rapportant les dates « ans 5 à 46 » des monnaies précitées de Tyr et d'Acé, à l'ère des Séleucides, on relèverait les concordances suivantes avec les années avant J.-C. :

| Dates phéniciennes. | Acé. | Tyr. | Années avant J.-C. |
|---|---|---|---|
| 5 | — | | 306 |
| 6 | — | | 305 |
| 9 | — | | 302 |
| 11 | — | | 300 |
| 14 | — | | 297 |
| 20 | — | | 291 |
| 21 | — | | 290 |
| 22 | — | | 289 |
| 23 | — | — | 288 |
| 24 | — | — | 287 |
| 25 | — | | 286 |
| 26 | — | — | 285 |
| 27 | — | | 284 |
| 28 | — | — | 283 |
| 29 | — | — | 282 |
| 30 | — | — | 281 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 31 | Acé. | Tyr. | 280 |
| 32 | — | — | 279 |
| 33 | — | — | 278 |
| 34 | — | — | 277 |
| 35 | — | — | 276 |
| 36 | — | | 275 |
| 37 | — | — | 274 |
| 38 | — | | 273 |
| 40 | — | | 271 |
| 45 | — | | 266 |
| 46 | — | | 265 |

Ce tableau comprend une suite ininterrompue de monnaies de l'an 20 à l'an 40, correspondant aux années 291 à 271 avant J.-C. Durant cette période, la Phénicie changea plusieurs fois de maître et fut le théâtre, à diverses reprises, de guerres sanglantes. Or, les époques les plus troublées dans l'antiquité sont aussi celles où les émissions monétaires sont les plus rares. Il faudrait donc admettre la violation, sans motif, de cette règle, par Tyr et Acé, si leurs monnaies portant les dates précédentes appartenaient effectivement à l'ère des Séleucides.

Cette nouvelle objection, ajoutée à toutes les autres, confirme la même conclusion négative.

Que penser, en outre, dans la même hypothèse, pour Tyr, de cette réapparition tardive et sans modification appréciable, en 288, d'un type autonome des anciens rois dépossédés par Alexandre, et cela, quarante-quatre ans après son abandon ? Il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'en donner une interprétation satisfaisante.

Enfin, comment comprendre que, pendant les quelques années durant lesquelles la Phénicie a fait partie de son royaume, Séleucus I^er^ ait fait inscrire les dates de son ère sur les monnaies de Tyr et d'Acé, alors que jamais aucune date ne figure sur les espèces frappées à son effigie et avec ses légendes ? Cette grave objection n'avait pas échappé à M. E. Babelon. Ne pouvant la résoudre d'une manière satisfaisante, cet auteur tourne

la difficulté en affirmant sans preuve autre que son interprétation hypothétique : « que l'ère des Séleucides a été primitivement mise en usage exclusivement sur les monnaies des villes phéniciennes (1) ».

Tous ces arguments conduisent donc à nier l'emploi, en Phénicie, de l'ère des Séleucides, aux IVe et IIIe siècles avant J.-C. Car, il est évident que, si elle n'y a pas été introduite, au moins sous Séleucus Ier, elle ne peut avoir été généralisée par les successeurs de Ptolémée II Philadelphe.

## III

A défaut de l'ère des Séleucides, les villes phéniciennes durent en employer une autre sous Alexandre et les Diadoques. Quelle est cette ère ? Ce fut nécessairement une ère générale. Par suite, deux ères seulement peuvent entrer en ligne de compte : 1° l'ère de Philippe (Arrhidée), inaugurée en 324 avant J.-C., et 2° une des ères dites d'Alexandre.

1° L'ère de Philippe doit être écartée sans hésitation. Ce roi, faible d'esprit, mis à mort en 317 sur l'ordre d'Olympias, eut trop peu de prestige pendant son court passage au pouvoir, pour que son ère ait pu se maintenir en Phénicie, au moins trente-neuf ans après sa mort.

2° L'ère générale inscrite par Tyr et Acé, sur leurs espèces monétaires, a donc été *une* ère d'Alexandre le Grand. Seul, le conquérant macédonien a joui, pendant son existence, comme longtemps après sa mort prématurée, d'un prestige assez considérable pour rallier autour de son nom, bien qu'ils fussent divisés par les intérêts les plus divers, et les généraux et les soldats qui avaient servi sous ses ordres et les peuples qu'il avait soumis à sa domination dans le cours de sa brillante carrière. A l'appui de ce sentiment, il suffit de remarquer que la

(1) *Rois de Syrie*, p. LXXXV.

frappe des monnaies aux types d'Alexandre, dans les cités asiatiques, se continua au moins pendant deux siècles après sa mort. Sa mémoire y fut l'objet d'un véritable culte, qui se perpétua tardivement sous l'empire romain, comme en témoignent nombre de monuments numismatiques, tant monétaires que contorniates.

Dans un travail sur *Alexandre à Babylone*, lu par M. Oppert, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 10 juin 1898, et sur lequel M. Th. Reinach a appelé mon attention, le savant assyriologue a fait connaître divers documents du British Museum, qui rendent indiscutable l'emploi, à Babylone, d'une ère d'Alexandre le Grand. D'après ces briques à inscriptions cunéiformes, cette ère aurait eu pour point de départ le 1 nisan (avril) de l'an 330 avant J.-C., correspondant à la prise de Persépolis. Elle était encore en usage, deux ans après la mort du héros macédonien. L'existence de cette ère, en Chaldée, autorise à admettre, malgré l'absence de documents historiques ou épigraphiques, celle d'ères analogues en Phénicie et dans d'autres provinces asiatiques du nouvel empire édifié par Alexandre, après la défaite des Perses Achéménides.

Une ère d'Alexandre, seule, a pu convenir, à la fois, à Antigone et Démétrius qui se considéraient comme ses successeurs légitimes, et à Ptolémée et à Séleucus, lorsqu'ils se partagèrent leurs dépouilles. Cette ère fut employée jusqu'au jour où les rois d'Égypte et ceux de Syrie, sentant leur pouvoir suffisamment affermi, purent sans imprudence la remplacer par leurs ères particulières. Le siège et la prise de Tyr, la chute définitive de l'empire des Achéménides furent, au IVe siècle, des événements assez considérables pour avoir frappé, pendant de longues années, l'imagination des peuples de Phénicie. Ils suffisent amplement à expliquer le maintien d'une ère d'Alexandre, dans cette contrée, même après l'année 312, début de l'ère des Séleucides.

Cette ère d'Alexandre a dû subsister pendant plus d'un quart de siècle. Longtemps après sa suppression définitive, on en

retrouve des traces évidentes dans la tradition des peuples orientaux, à tel point qu'on finit par la confondre, plus tard, avec l'ère des Séleucides. « Cette confusion, dit M. Théodore Reinach (1), s'explique par le prestige que le nom d'Alexandre exerçait sur les imaginations, et peut-être, par le fait que l'ère des Séleucides avait remplacé l'ère de la mort d'Alexandre. » Ainsi se conçoit facilement la présence du titre « Adon Melakim », appliqué à Alexandre (2), dans l'inscription d'Oum-el-Awamid, et celle du même titre dans l'inscription funéraire d'Eschmounazar II, roi de Sidon, où (3), malgré l'affirmation contraire de savants orientalistes (4), il ne peut désigner qu'un des rois de Perse, antérieurs à Alexandre, dont celui-ci, après

(1) *Loc. cit.*, p. 381 note.

(2) Il est à remarquer que, dans les inscriptions phéniciennes de Cypre (voir *Corpus inscript. semit.*, t. I, p. 109, n° 93 et p. 114, n° 95), inscriptions postérieures à Alexandre, et dans celle de Ma'soub, les mots « Adon Melakim » sont suivis d'un nom de Ptolémée. C'est comme successeurs du grand roi de Macédoine que les Lagides ont hérité de ce titre. Pris isolément celui-ci désigne seulement Alexandre en tant qu'héritier des puissants rois de Perse.

(3) *Corpus inscript. semit.*, t. I, p. 13.

(4) Clermont-Ganneau, *L'inscription phénicienne de Ma'soub*, in *Recueil d'archéologie orient.*, t. I, p. 86 et 286.

Je reconnais, à ce sujet, mon incompétence en matière d'épigraphie orientale. Si néanmoins je me permets de combattre l'interprétation d'un maître reconnu en pareille science, M. Clermont-Ganneau, adoptée plus ou moins explicitement par d'autres savants, MM. Babelon, A. Bloch, Halévy, Maspero, Pietschmann et J.-P. Six, c'est en m'appuyant sur divers arguments historiques. Avec M. Théodore Reinach, qui (*loc. cit.*) a discuté ce point d'histoire avec une rare compétence, je ne puis me résoudre à classer les rois de Sidon, Eschmounazar Ier, Tabnit et Eschmounazar II, après la mort d'Alexandre, vers la limite si troublée du IVe et du IIIe siècle avant notre ère. Aux arguments invoqués par M. Théodore Reinach, je crois devoir ajouter les suivants :

1° Ces trois rois se sont succédé régulièrement sur le trône de Sidon. Comment justifier cette succession régulière entre 320 et 280 avant J.-C. ? Avec la chronologie, proposée par M. J.-P. Six, pour le règne de ces rois, on trouverait Eschmounazar Ier, 319-307, successivement en grâce avec Ptolémée, 320-318 ; et avec Eumène, 318 ; maintenu sur le trône par Ptolémée 317-316 ; et par Antigone, 315-312. Toujours en faveur auprès de Ptolémée, quand il reprend la Phénicie, 312, il achève paisiblement son règne sous Antigone ; 311-307. Alors, son fils Tabnit lui succède, et conserve le pouvoir sous Antigone et Démétrius, 306-294. Eschmounazar II le remplace, et aussi heureux que son père et son aïeul se maintient sous Démétrius 293-285 ; sous Séleucus Ier, 285-281 ; et enfin sous Ptolémée II Philadelphe, 281-280, qui, pour le récompenser lui et sa famille, dont l'habile politique avait réussi à concilier des intérêts constamment opposés, lui donne,

la conquête de l'Asie, s'est considéré comme le légitime successeur (1).

En quelle année aurait commencé l'ère d'Alexandre dont les dates sont inscrites sur les monnaies de Tyr et d'Acé ?

Ce ne put être en 334, après la bataille du Granique, puisqu'on connaît des monnaies de Tyr de l'an 1 et de l'an 2. La date d'avril 330, retrouvée à Babylone, ne convient pas davantage. Sans doute, les mœurs et habitudes de la Chaldée et de la Syrie offraient de grandes analogies. Mais, « dans Babylone, la civilisation indigène était puissante, appropriée à la nature, et complète à sa façon : tandis que l'Asie-Mineure était près de la vie hellénique, que l'Égypte et la Syrie étaient ouvertes à cette culture grecque et se trouvaient en relation avec elle par une mer commune, qu'en Phénicie les mœurs grecques avaient pénétré depuis longtemps dans les maisons des riches marchands et de bien des princes, et qu'elles s'étaient implantées dans le delta du Nil par les établissements grecs, par le voisinage de Cyrène et par des relations multiples avec les États grecs depuis le temps des Pharaons, Babylone au contraire était à l'abri de tout contact avec les contrées de l'Occident, enfoncée bien avant dans le bassin des deux fleuves de la région araméenne, région qui par sa nature, son commerce, ses mœurs, sa religion et son histoire depuis de longs siècles se rattachait plutôt à l'Inde et à l'Arabie qu'à l'Europe (2) ». Les villes phéniciennes d'Acé et de Tyr n'ont donc pas pu adopter, plus de deux ans après s'être soumises à Alexandre, l'ère ins-

au-delà de Tyr et de Ptolémaïs, les villes de Dor et de Joppé avec leur territoire. Un historien impartial peut-il accepter de semblables hypothèses ?

2° Eschmounazar II dit, en son épitaphe, qu'il a succombé « au mois de Boul, la quatorzième année de son règne... », par conséquent sous celui de son suzerain Philadelphe, si cette date correspond à l'année 280 avant J.-C. Or, à cette époque, l'usage de compter avec les mois macédoniens s'était déjà officiellement introduit dans les villes phéniciennes. D'après le témoignage de Malala (*Chronol.*, XVIII, n° 257), cet usage remonte à Séleucus Ier.

(1) Voir, sur ce point spécial, l'argumentation de M. Théodore Reinach, *loc. cit.*, p. 380 et seq.

(2) Droysen, *Hist. hell.*, t. I, p. 345, trad. Bouché-Leclercq.

tituée en 330 à Babylone. A cette époque, elles avaient sans doute déjà accepté une ère alexandrine, datant de l'année 333/332 avant J.-C., celle où la Phénicie passa sous la domination du roi de Macédoine. A deux ou trois ans de distance, le même événement provoqua des résultats analogues en Phénicie et en Chaldée.

Tout concourt à démontrer que l'ère d'Alexandre, en usage à Acé et à Tyr, dont les dates sont inscrites sur les monnaies de ces villes, a été réellement inaugurée en 333/332.

I. — Les didrachmes suivants, de poids attique, à types préalexandrins, frappés à Tyr, font évidemment suite à ceux de même type, émis dans le même atelier monétaire, avant la conquête macédonienne :

1° I 𐤉 « an 1 » et 𐤄. — AR 20. Babelon, *Perses Achéménides*, n° 2007, pl. XXXV, fig. 16. Collect. univ. améric. de Beyrouth;

2° II 𐤉 « an 2 ». — Ma collection; AR 20. Babelon, *loc. cit.*, n° 2008, pl. XXXV, fig. 17; n°s 2009, 2010 et 2011, pièces fourrées;

3° II « an 2 », et plus bas 𐤅 AR 21 Ma collection; Babelon, *loc. cit.*, n° 2013.

M. E. Babelon, *loc. cit.*, p. 294 rapporte toutes ces pièces indistinctement à l'ère des Séleucides. Après les avoir regardées d'abord comme appartenant à l'ère d'Alexandre de 332 avant J.-C. (1), dans un travail plus récent (2), M. J.-P. Six classe les didrachmes portant les lettres 𐤉 et 𐤄 à l'ère des Séleucides et les didrachmes portant la lettre 𐤅 à la première ère inaugurée en 275 avant J.-C. par Tyr. Ces deux groupes monétaires, d'après M. Six, auraient donc été émis à une quarantaine d'années d'intervalle, et séparés par le groupe des didrachmes datés de l'an 23 à l'an 37. M. Barclay V. Head (3) a adopté les idées du savant hollandais.

(1) J.-P. Six, *Observ. sur les monnaies phénic.*, *Numism. Chron.*, 1877, p. 216.
(2) J.-P. Six, *L'ère de Tyr*, *in Numism. Chron.*, 1886, p. 111.
(3) *Historia numorum*, p. 674.

Cette classification est inadmissible. En effet, en dehors des types de leurs deux faces qui leur sont communs avec le troisième groupe, le plus riche en pièces variées, le premier et le second groupe ont un caractère particulier. Comme les faces des statères de poids phénicien, frappés avant Alexandre, celles des didrachmes sont entourées d'un cercle *cordelé*. Sur les faces du groupe daté de 23 à 37, le cercle est de grènetis. Le style d'exécution des types, sur les monnaies du dernier groupe, est bien inférieur à celui des deux autres groupes. Ceux-ci, à cause de ces divers caractères, me semblent devoir être considérés comme les plus anciens de ceux qui furent frappés sous la domination d'Alexandre. Ils font suite immédiatement à ceux qui ont été émis sous les Achéménides (1). Ils sont donc contemporains à quelques années de distance de ceux d'Acé, datés des années 5 et 6 ; celui de l'an 7 n'ayant pas été retrouvé, ou au moins publié jusqu'ici. Ces années sont les ans de règne du roi placé sur le trône de Tyr par Alexandre, après la prise de cette ville.

L'existence de ce roi a été niée par M. Droysen (2), Diodore de Sicile ayant pu confondre avec l'histoire d'Abdalonyme qu'il place à Tyr (3), tandis que Quinte-Curce la place à Sidon (4). Il n'en est pas moins vrai qu'en laissant la personnalité d'Abdalonyme de côté, Diodore affirme le rétablissement de la royauté par Alexandre. Ce fait n'a rien de surprenant, quand on considère que, sous les Diadoques, il existait encore des rois à Cypre, à Sidon, à Byblos et à Arados. D'ailleurs d'autres auteurs con-

(1) A l'appui de cette classification, je dois faire remarquer la présence du cercle cordelé, sur l'une ou les deux faces de dioboles et de tétroboles arvadites, aux types de Dagon Ichthyomorphe et de la galère. J'ai montré, dans un autre travail (*Répartition chronologique du monnayage des rois phéniciens d'Arvad*, in *Journal internat. d'archéologie numism.*, 3e trimestre, 1898, p. 282 et seq.) que ces curieuses monnaies se répartissent entre 362 et 332 avant J.-C. La classification que je propose, pour les didrachmes de Tyr, est donc plus satisfaisante que celle de M. Six.

(2) *Hist. de l'hellén.*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 295.

(3) Diodore de Sicile, XVII, 47.

(4) Quinte-Curce, IV, iv, 15.

firment l'existence d'un roi établi ou maintenu à Tyr par le conquérant macédonien. Arrien signale le pardon accordé à Azémilcos, l'ancien roi, vassal des Achéménides. Et Justin raconte (1) : « Alexandre le Grand, faisant longtemps après la guerre en Orient, comme vengeur du repos des peuples, prit Tyr et fit crucifier en expiation du meurtre des anciens habitants par leurs esclaves, tous ceux qui avaient échappé à ses armes. Il n'épargna que la race de Straton et en replaça les descendants sur le trône. Des hommes libres et purs de tout crime vinrent repeupler l'île d'où était extirpée la race esclave et y servirent de souche à une population nouvelle. »

Ces détails de Justin permettent de comprendre pourquoi le roi de Tyr, sous Alexandre, a continué de frapper des monnaies aux types de ses ancêtres et les a datées de ses années de règne, tandis qu'Acé, n'étant pas comme Tyr le siège d'une royauté, frappa ses espèces aux types du conquérant, et avec des dates supputées d'après la nouvelle ère. Qu'un seul roi ait occupé le trône de Tyr, qu'il ait eu ou non un successeur immédiat, comme pourraient le faire présumer les deux plus anciens groupes étudiés ci-dessus, de didrachmes attiques, frappés dans cette ville, il est difficile de se prononcer en toute certitude. Il est néanmoins incontestable que la royauté, rétablie à Tyr par Alexandre, eut une durée presque éphémère. Elle avait déjà probablement disparu bien avant la mort du héros macédonien, et alors, il est permis de croire, avec Droysen (2), que Tyr devint la place d'armes des envahisseurs sur cette côte et une des stations permanente de leur flotte (3).

(1) Justin, liv. XVIII, chap. III.

(2) *Loc. cit.*, I, 295.

(3) Les tétradrachmes à types et légendes alexandrins, avec le murex (Muller, *loc. cit.*, n° 1423), symbole de Tyr, ne purent être frappés dans cette ville qu'entre 290 av. J.-C. = l'an 46 de l'ère d'Alexandre, la dernière inscrite sur les monnaies d'Acé, et 280, époque à laquelle commence, dans les villes de la Phénicie méridionale, le monnayage aux types de Philadelphe. Je serais même porté à croire, d'après ce qui s'observe à Arados (voir mon mémoire sur *Le monnayage alexandrin d'Arados*), que ces tétradrachmes n'ont été émis, à Tyr, avec des chalques correspondants, que pendant la courte période, 285 à 281 avant J.-C., durant laquelle la Phénicie appartint à Séleucus Ier ; de là, leur extrême rareté.

Les séries autonomes de Tyr, à types préalexandrins, actuellement publiées, présentent une lacune de l'an 3 = 329 avant J.-C., à l'an 23 = 309 avant J.-C. En l'absence de tout document, cette lacune est impossible à expliquer. Toutefois, il est à présumer que la période de troubles presque continuels, traversée alors par la Phénicie, ne fut pas sans exercer une influence majeure. Remarquons, en effet, qu'à Acé, on ne connaît pour la même période que les monnaies datées des années : 5, 6, 11, 14, 21 et 22. Ce fut certainement par mesure politique, pour la détacher du parti de Ptolémée, et la concilier à ses intérêts, qu'Antigone, à qui Tyr avait résisté quinze mois, lui rendit le privilège d'émettre des espèces monétaires aux types de ses anciens rois. Cette faveur, concédée à une époque où la ville, malgré ses désastres récents, avait promptement recouvré un état de prospérité remarquable (1), lui fut plus tard retirée, quand la puissance de Démétrius déclina rapidement. Ce monnayage particulier fut alors remplacé par les tétradrachmes et chalques, à types alexandrins, analogues à ceux d'Acé, Sidon, Arados et autres villes phéniciennes (2).

II. — Les séries monétaires, avec dates, à types alexandrins, d'Acé, si on les rapporte à l'ère d'Alexandre de 333/332, concordent pleinement avec les données historiques.

Alexandre s'était emparé sans peine d'Acé, en août 332, après la reddition de Tyr, en se dirigeant sur Gaza. De 332 à 327, aucune monnaie datée n'est connue. C'est dans cette période qu'il convient de classer les tétradrachmes à types alexandrins, de style archaïque, rangés par Muller (nos 1427-1428) dans sa IIe classe. Les monnaies datées commencent en l'an 5 = 327 avant J.-C., elles se continuent assez régulièrement durant les années 6, 9, 11 et 14, correspondant à 326, 323, 321 et 318 avant notre ère. Elles sont donc suspendues pendant l'occupation de la Phénicie par Ptolémée, d'abord de 320 à 318 ; ensuite de 317 à 315 ; enfin, en 312. Les troubles incessants de cette période

(1) Justin, liv. XVIII, chap. 4 ; Strabon, XVI, p. 757.
(2) Müller, *Numismatique d'Alexandre*, nos 1423 à 1425, et ma collection.

expliquent, à Acé comme à Tyr, l'irrégularité des émissions monétaires. Le calme reparaît en 312 avec l'attribution de la Phénicie à Antigone, et, après lui, à son fils Démétrius. Or, de l'an 21 = 311 avant J.-C., jusqu'à l'an 40 = 292 avant J.-C., les séries d'Acé se succèdent régulièrement chaque année, sauf en 39 = 293 avant J.-C. Elles disparaissent définitivement en 46 = 286 avant J.-C., après la défaite et la captivité de Démétrius.

III. — Le début de l'ère d'Alexandre, en 333/332, explique la composition si spéciale de la trouvaille de statères en or, faite en 1863, à Saïda. Cette trouvaille renfermait environ 3,600 monnaies d'or, parmi lesquelles, en très grand nombre, au témoignage de M. de Weebecker, des statères d'Acé, datés des années 23 et 24, soit 309 et 308 avant J.-C. ; d'autres statères d'Alexandre, frappés à Arados, à Sidon, en Macédoine, en Asie-Mineure, dans les îles, etc., 7 statères de Cius, 3 statères de Rhodes, 2 statères de Pnytagoras, ce roi de Salamine qui prit une part active au siège de Tyr par Alexandre, en 332; enfin, un statère de Panticapée, toutes monnaies frappées au IVe siècle avant J.-C (1). Elle donne la raison de l'absence, dans cette trouvaille, d'espèces avec effigies ou légendes des diadoques, qui ne ceignirent le diadème qu'en 306 avant J.-C. Quant à l'absence de monnaies de Philippe Arrhidée, elle peut tenir à ce que, d'après Muller, ces monnaies ont presque toutes été frappées en Macédoine et en Grèce.

## CONCLUSIONS

1° L'ère des Séleucides n'a pas été introduite en Phénicie avant la conquête de cette contrée par Antiochus III, au début du IIe siècle avant J.-C.

2° Les villes d'Acé et de Tyr, aux IVe et IIIe siècles, avant

(1) Voy. W. H. Waddington, *La trouvaille de Saïda, in Revue numism.*, 1865, p. 1 et seq.

l'année 280, ont fait usage d'une ère d'Alexandre remontant à la victoire d'Issos, en 333 avant J.-C.

3° Toutes les dates inscrites sur les monnaies, à types alexandrins, d'Acé, et celles des didrachmes attiques à types autonomes de Tyr, appartiennent à cette ère.

Dr Jules Rouvier.

Beyrouth, le 24 décembre 1898.

# INSCRIPTIONS D'ASIE MINEURE

## ET DE SCYTHIE

---

### Lydie et Carie.

*Tralles.*

1. Sur une plaque en argile trouvée dans les ruines de Tralles et conservée actuellement à Aïdin, chez Constantin Batousis. Copie et estampage de l'éditeur.

Ἀρτεμᾶς

de droite à gauche.

2. Petit morceau de marbre trouvé à Tralles, conservé dans la salle de réception de la préfecture. Copie et croquis de l'agent consulaire d'Italie à Aïdin. Au dessus deux colombes gravées.

Ἐλπίς

3. Sceau en fer avec poignée. Copie et estampage de l'éditeur. Collection particulière du Dr Démétrius Comnénos, à Aïdin.

Εὐκάρπου
ἀρχιάτρου

*Magnésie du Méandre.*

4. Plaque de marbre brisée en deux. Copie imparfaite de M. Constantin Batousis (Kontoléon, Νέα Σμύρνη, 1889, n° 3799, et Ἀνεκδ. μικρ. ἐπιγ., p. 46, n° 90). Bons caractères : ΑΕΣΣ. Quelques ligatures.

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος καὶ ἡ γερουσία ἐτείμησαν
Μοσχίονα Μοσχίονος ἄνδρα φιλότειμον καὶ ἐνάρε-
τον καὶ ἀπὸ προγόνων εὐσχήμονα καὶ ἤθει καὶ ἀγωγῆ(ι) κόσ-
μιον καὶ ἀρχιερατεύσαντα καὶ γραμματεύσαντα τῆς
5 πόλεως ἐκ τῶν ἰδίων [καὶ .....] σαντα τετράμηνον τῆς [πόλεως?],
ὁμοίω(ς) (1) γυμνασιαρχήσ[αντα. ἐπὶ τοῖ]σδε καὶ δίμηνον γερουσιάσ-
αντα, ἔτι δὲ φυλα(ρχή)σαντα καὶ στρατηγήσαντα καὶ παρα [φυλάξαντα]
καὶ (ἀ)γορανομήσαντα [καὶ...σ]αντα τετράμηνον καὶ νεοποι[ὸν]
καὶ σειτώνην γενόμενον καὶ ζημι(ω)θέντα (2) δηνάρια
10 πεντακισχείλια, οὐδὲν δὲ ἔλασ(σ)ον καὶ πανηγυριαρχήσαντα
. . . . . ον γενόμενον δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἐπι-
. . . . . [τεταγμένον?] δὲ καὶ ἐπὶ τῆς χαράξεως τοῦ λεπτοῦ
. . . . . τειμίας τελ(ε)ιώσαντα ἁγνῶς καὶ
ἀμήνπτως.

La mention de la frappe de la menue monnaie (λεπτόν) est intéressante.

*Plaine Kilbianienne.*

5. Plaque de marbre blanc (hauteur 0m24; largeur 0m37; épaisseur 0m06). Copie et estampage communiqués par M. Jean Malkotsi de Smyrne.

Ἔτους ϹΙΓ. Ἄμμιον Εὐπορίω-
νος καὶ Ἡρώδης Β' τοῦ Πλο-
υτίωνος Ἀλεξάνδρα(ι) τῆ(ι) γλυκυ-
τάτη(ι) θυγατρὶ καὶ Ἡφαιστίωνι καὶ (3)
5 μόνον τὸν γανβρὸν (*sic*) καὶ αὐτοῖς καὶ τέκ-
νοις καὶ ἐκγόνοις καὶ θρεμματίοις, ἑτέρω(ι) δ-
ὲ οὐκ ἐξὸν τεθῆναι, ἐπεὶ ἀποτείσει τῆ(ι)
Θαυβοτηνῶν κατοικία(ι) ⁜ (= δηνάρια) ΒΦ.

Ligatures : ΗΡ (l. 2), ΗΓ (l. 3)

(1) Restituit T. R.
(2) Copie : ζημιοθέντα.
(3) Ce mot manque dans la copie en majuscules. La phrase est incomplète ou fautive.

L. 8. La lecture Θαυβοτηνῶν n'est pas tout à fait certaine ; la quatrième lettre pourrait être un P. Cette κατοικία n'était pas encore connue. Les κατοικίαι, dont on connaît un grand nombre dans cette région, étaient des bourgades de l'intérieur possédant une organisation politique autonome avec des magistrats et des revenus propres. Elles ne se rattachaient pas aux grandes cités du littoral.

*Plaine du Caystre.*

6. Plaque de marbre, haute de 0m20, large de 0m60, trouvée en 1898. Encastrée dans l'angle N.-O. de la mosquée de Geenni (localité à l'est de Theira). Copie de M. Eustratios Jordanidès, communiquée à M. Arist. Fontrier de Smyrne. (Ἁρμονία, 2 juillet 1898).

Διὶ Αὐθείθη(ι) καὶ τῇ(ι) Σαυεν-
δηνῶν κατοικία(ι) Ἀπολλω-
νὶς Θεοδώρου τοῦ Ἀπολ-
λωνίου ἐποίησε τὸν..
.....

Sur un fragment de la même pierre :

..... ΣΑΥΤΟΝ ΥΛΗ

L'inscription fait connaître à la fois une nouvelle κα οικία et une nouvelle épithète de Zeus.

7. Plaque de marbre brisée à gauche (hauteur 0m29 ; largeur 0m035), trouvée à l'ouest de Theira. Petites lettres bien gravées. Copie incomplète de Jordanidès, publiée par A. Fontrier dans l'Ἁρμονία du 2 juillet 1898.

Πό]πλιος Σίμου τοῦ Σίμου ὁ ἱ-
ερε]ὺς γενόμενος τῶν συμ-
μόλ]πων ἐπὶ πρυτάνεως Ἀ-
πολλ]ωνίου τοῦ Στράτωνος
5 τοῦ Ἀπολλωνίου καὶ ὑπὲρ τῶν

συμ]μόλπων, ἱερεύοντος ..
... Α ἐν Ἀπόλλωνος ΤΟΥΜΟ̣..
....

A la l. 7 les lettres qui suivent το ne sont pas données sur la copie, mais apparaissent sur l'estampage. J'ai pensé à la restitution τοῦ Μο[ρδίου ἱερῶι?] ou quelque autre épithète d'Apollon (μολπαστοῦ? μουσηγέτου?).

*Philadelphie.*

8. Plaque transportée à Smyrne (chez le docteur Michel Kossonis). Hauteur 0m50 ; largeur 0m50 ; épaisseur 0m06. Les lettres ont 2 1/2 centimètres. Copie, estampage. Alphabet : ΑΕΘΣΦΥΩ.

/\ Η Ἀναειτίδ[ι] ΕΜΙΣΕ
Α κολασθεῖσα [π]ονήρως
κ]αὶ ἀφελπισθοῦσα ὑπὸ ἀν-
θρώπων ἐσστηλογράφησε
5 καὶ ἀνέστησεν ἐνγράψασα καῖ
τὴν τεκοῦσα(ν) εὐλογοῦσαν

*Smyrne.*

9. Au musée de l'école évangélique.

Ἐπὶ Γλύκωνος
στρατηγοῦ Ῥούφου
εὐχήν.

10. Même musée. Plaque de marbre trouvée au Pagus. Hauteur 0m11 ; largeur 0m22 ; épaisseur 0m06. (Ἁρμονία, 25 novembre 1887.)

Τύχη Εἰσίου. Κ[ατεσ-
κεύασεν μ[νημεῖ-
ον ἑαυτῇ(ι) κ[αὶ τῷ(ι) ἀν-
δρὶ καὶ ΦΟΡ.....

11. Même musée et provenance. Hauteur et largeur 0m30; épaisseur 0m08. (Même journal.)

Ἀπολλώνιος Ἀλεξάν-
δρου, φυλῆς Μητρο-
ΐδος, κατεσκεύ-
ασεν μνημεῖον
5 ἐν τῶ(ι) λεγομέ-
νω(ι) Στροβείλω(ι) αὐ-
τῶ(ι) καὶ τῆ(ι) συμβίω(ι)
καὶ τέκνου τέκν-
<κν>οις · τὸ δὲ μνημεῖ-
10 ον μηδένα ἐξαλλοτριῶ[σαι.

La φυλὴ Μητροΐς est inconnue. On connaissait déjà les φυλαὶ Ἀμμωνίς (*CIG*. 3264) et Ἀρτεμισιάς (3266). On voit que les tribus de Smyrne empruntaient leurs noms à des divinités.

Le sens de Στρόβιλος (tourbillon ? objet en spirale ?) est obscur.

12. Même musée et provenance. Hauteur 0m25 ; largeur 0m35 ; épaisseur 0m06. (Même journal.)

M]ητροβία
Ἑρ]μογένου
Τιμ ?]ογείτονος
δὲ γυνή

Μητρίχη
Ἀρτεμιδώρο[υ
Ἑρμογένου δὲ
γυνή.

Μητρόβιος s'est rencontré sur les monnaies de Smyrne ; le féminin paraît nouveau.

13. Même musée et provenance. Bas-relief funéraire : deux femmes drapées debout avec deux enfants. Don du gymnasiarque Stergioglidis. (Même journal.)

[Dans une couronne] Χαῖρε
Στρατηΐα Ζωπύρου.

14. Même musée et provenance. Hauteur 0m32 ; largeur 0m20 ; épaisseur 0m12.

ἀγορα]νόμος Γ.....
.....ΑΣ ὑπαγορανόμος.

15. Même musée. Plaque de 0m22 sur 0m17 trouvée au pied du Pagus. Il n'en subsiste que la moitié droite. Bons caractères (Σ, Α).

Χαῖρε (dans une couronne).

...η Ἰκεσία.

16. Trouvée à Tependjik, à une heure de Smyrne. Plaque de 0m71 de hauteur ; largeur 0m31 ; épaisseur 0m08. Lettres de 0m02. Publiée par moi dans la Νέα Σμύρνη de 1891, n° 4277.

Ὁ δῆμος Δημήτριον Μηνοφάνους τοῦ Εὐφιλήτου
Ὁ δῆμος Εὐφίλητον Μηνοφάνους τοῦ Ἀριστοκράτους
Ὁ δῆμος Μητροῦν Διοδώρου.

17. Même provenance. Hauteur 0m75 ; largeur 0m50 ; épaisseur 0m08. Lettres de 0m02. (Même journal.)

Νικησὼ γυνὴ Θεοδώρου.

18. Hauteur 0m80 ; longueur 0m38 ; épaisseur 0m09.

Ὁ δῆμος
Ἀρτεμοῦν Θεοδώρου.

19. Ὁ δῆμο[ς..
Δημήτριο[ν..

20. Ὁ δῆμος
Ἀρτεμίδωρον Διονυσίου
τοῦ Ἀρτεμιδώρου.

21. Hauteur 0m46 ; largeur 0m60 ; trouvée au Pagus. L'inscription avait 17 lignes presque complètement effacées. Je l'ai publiée dans la Νέα Σμύρνη de 1889, n° 3880.

...ΩΝΝΕ τὸ μνημεῖ[ον κατεσ-
κεύ]ασεν ὑπὸ ἐργολάβους Μ...

...ΕΙΝΟΝ Ἀπελλᾶ, ἑαυ[τῷ (ou : ἑαυτοῖς)
καὶ] τέκνοις καὶ θρέμμα[σι · τούτου
τὸ ἀντίγραφον ἀπ]όκειται εἰς τὸ ἀρχεῖον.

22. Marbre trouvé au fond d'un puits dans le quartier juif de Smyrne. Lettres : ΑΘΥΦ.

1er fragment.
Ἀγαθῇ [τύχῃ ·
πρώτη [Ἀσίας?
καὶ μητρόπολις καὶ τρὶ[ς νε]ωκ[ό]-
ρος τῶν Σεβαστῶν κατὰ τὰ δό-
5 [γματ]α τῆς ἱερωτάτης συγκλή-
[του ἡ Ζ]μυρναίων πόλις.

2e fragment.
..... μένης τῆς βουλῆς
..... ΟΥΤΦΔΣ Κυρίνα Φλα-
.....?.ἀγορανο]μήσαντα ὑπ...
.....ἐπ' ὀνόματι
5 .....τῇ πατρίδι
..... ✱ Ζ
.....ἀ]ρχάς.

Le troisième néocorat impérial de Smyrne commence vers la fin du règne de Septime Sévère.

23. Même collection. (Inscription publiée par Pittakis dans l'Ἁρμονία de Smyrne et l'Ἐπιθεώρησις de Constantinople). Pierre funéraire trouvée sur le Pagus, brisée à l'angle droit inférieur. Hauteur 0m60 ; largeur 0m30 ; épaisseur 0m10.

Couronne.

(Gros caractères) Σαραπίωνα Ἡροδότου
(Petits caractères)

Ἡ[νίκα τού]του(?) (1) παιδὸς ἀφεῖλε τὸ (2) πνεῦμα Σαραπᾶ
πένθος ἀδρὸν προγόνοις μοῖρα ἐπέκλωσε βίου ·

(1) Ou tout autre adjectif terminé en του, comme ἀμέμπ]του. Je ne vois pas moyen de placer une apostrophe permettant de traiter Σαραπα comme un vocatif.
(2) Ou ἀφείλετο.

Ἡροδότου πατρὸς τριετὴς νόον ἐξαπατήσας
κέκρυπται τύμβω(ι) πρὸς πατρίδος χάρακι.

Il est curieux que l'auteur de l'épigramme emploie Σαραπᾶς comme synonyme de Σαραπίων; plus curieux encore qu'il fasse le génitif en ᾶ, au lieu de la forme régulière Σαραπᾶτος (par exemple, *Oxyrynchus papyri*, I, p. 98 au bas).

*Koula.*

24. Gravée sur un sarcophage (hauteur 0m26; largeur 0m61; épaisseur 0m46).

Ἔτους ΚΜΓ. (1) ΜΑ..... Ἀμέμπτω(ι) Μαχάτου

Εὐφρόνη, ἡ γυνὴ καὶ οἱ υἱοὶ Εἰλεισός (2)

Παστοσορος(?) Τηλυγετος(?) Ἀμεμπτος.

*Tsal* à 12 heures de Denizli.

25. Sur la base d'un fronton orné. Mauvaises lettres arrondies CEMU (=ω).

Ἔτους σ' ι'. Ἀπο(λ)λώνιος Φιλομούσου
[en petits caractères] Μοτελληνὸς
κατὰ ἐπιταγὴν τῆς θεᾶς ὑπὲρ
[σωτηρίας?]

Μοτελληνός paraît être un ethnique nouveau.

## Lycaonie.

*Iconion.*

26. Au-dessous d'un bas-relief représentant deux person-

(1) *Sic* la copie. Sans doute il faut lire Σμγ' (243 de l'ère de Sylla). Quant aux lettre MA... j'en ignore le sens (μηνὸς A??). (T. R.)

(2) Comme Εἰλισσός?

nages. L'inscription, qui se trouvait dans le bureau de M. Jean Misthos, a été transférée à Smyrne. Copie et estampage.

Ἔτους σ΄ π΄, μ(ηνὸς) Λώου β΄ ι΄, Φλ(άβιος)
Φλαβιανὸς Φλ(αβίω) Μαρκέλλω
τῷ ἀδελφῷ μνείας χάριν.

SCYTHIE (OU MOESIE).

*Tomi* (Kustendjé, Constantza).

27. Sur une pierre rectangulaire, récemment mise à jour. Hauteur 1m 70; largeur 0m 40. Écriture de la fin de l'époque impériale.

Σπείρατο μὲν Συρίης Μενε[κλῆ ?] | πόλις εὐρυάγυια, |
πλείονα δ' αὖ πάτρης | ἐστεφάν[ω]σε Τομεύς, |
ἥ μ' ἄλλων μερόπων || πλέον εἶσιδε κοσμηθέντα |
χρυσείοις στεφάνοις | πορφυρ(έ)οις τε πέπλοις. |
Δὶς γὰρ ἐποντάρχησα | καὶ Ἄρεως ἄθλ' ἐτέλεσ(σ)α, ||
τρὶς τελέσας ἀρχὴν | καὶ πόλιν οὐχ ὑβρίσας. |
Ταῦτα δ' ἅπαντ' ἀ[νύ]σας | φθόνῳ πληγεὶς νεμεσεί[ῳ] — |
ἀλλὰ θεῶν βουλαῖς ΕΚΧΟΡ || ψυχαὶ μεμάρανται. |
Ἄρεως [δ'] ἀθλητῆρες ἐμο[ῦ] | σταδίοισι δαμέντες |
μνήμην κἂν θανάτῳ | τοῦτο φέροντι γέρας. ||

*Copie*. L. 3 : πλέωνα (?). 8 : πορφυραίοις. 10 : ἄθλα ἐτέλεσα. 13 : ἅπαντα. 14. Νεμέσει. 15 : faut-il lire ἐχθραῖς? ἐχθρῶν? 17 : οἱ ἐμο[ὶ]. 18 : σταδίοις ἱ.

(Le 4e distique est bien embarrassant : le premier vers est faux (φθόνῳ au lieu du spondée attendu), et le second, outre qu'il est un hexamètre au lieu d'un pentamètre, est inintelligible.

Le 5e distique n'est pas moins obscur.

Le style de l'épigramme entière est si amphigourique qu'il n'est pas facile d'en démêler le sens. Le défunt, originaire d'une grande ville de Syrie (Antioche?), était devenu citoyen adoptif de Tomi et y revêtit trois magistratures : il fut deux fois πον-

τάρχης et une fois agonothète des jeux d'Arès. Le culte d'Arès — qui n'avait pas encore, que je sache, été attesté à Tomi — est très répandu sur la côte de l'Euxin. Quant au ποντάρχης, ce titre ne s'était rencontré jusqu'à présent que dans la province de Bithynia-Pontus (Wadd. Le Bas V, 1178 [Prusias ad Hypium]; Perrot, *Mém. d'arch.*, p. 170 [Amastris]; *CIG*. 4157 (Sinope) et 4183; *BCH*. XIII, 312; Hirschfeld, *Sitzungsberichte* de Berlin, 19 juillet (1888) et le sens n'en est pas encore fixé; le verbe πονταρχεῖν paraît d'ailleurs nouveau. Peut-être s'agit-il d'un prêtre d'Achille Pontarque. N'oublions pas que dès le règne de Marc-Aurèle, Tomi, sur ses monnaies, s'intitule μητρόπολις Πόντου. — T. R.).

A.-E. Contoléon.

# COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

*La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont* UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

*Si les auteurs ou éditeurs désirent faire hommage de leurs publications à l'Association pour l'encouragement des Études grecques, ils sont priés de les adresser directement à celle-ci (12, rue de l'Abbaye); mais, en ce cas, il n'en sera rendu compte dans cette bibliographie que s'ils en envoient* DEUX *exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

45. *ADAMANTIOS* (*Ad. I.*) Τηνιακά. I. Τηνίων Παραμύθια. Athènes, Perris, 1897. Extrait du t. V du *Bulletin de la Société historique et ethnologique*, pp. 277-326.

Bonne contribution à la science du folklore grec créé, voici trente-cinq ans, par J. Hahn. L'auteur, élève de Politis, et instituteur dans l'île de Ténos, y a recueilli avec le plus grand soin plus de trois cents contes populaires, qu'il a écrits sous la dictée des narrateurs. Plusieurs de ces contes sont, il est vrai, d'origine étrangère, car les Téniens voyagent beaucoup. Il en est qui viennent de Constantinople, de Smyrne, d'Alexandrie : cela n'enlève rien à leur intérêt. L'auteur a essayé de classer méthodiquement ces contes par ordre de sujets, et les transcrit avec une scrupuleuse fidélité, dont les linguistes lui sauront gré. Le présent fascicule ne renferme qu'un seul récit (*La mère traîtresse*) avec trois variantes. Encourageons M. Adamantios à nous vider bientôt le reste de son sac.

PHILHELLÈN.

46. *ANONYMI Byzantini* Παραστάσεις σύντομοι χρονικαί. Ed. *Th. PREGER*. Munich, Straub, 1898. In-8°, II, 50 pp.

Le cicerone ignorantissime qui a compilé ce tissu de fables relatives aux monuments de Constantinople, vers le VIII^e ou IX^e siècle, n'en demeure pas moins une des autorités principales pour l'étude de la topographie byzantine. Mis à contribution par Suidas et Pseudo-Codinus, son ouvrage ne fut publié qu'en 1655 par Lambecius; Combefis (1664) et Banduri (1711) n'en ont

guère amélioré le texte ; Bekker a copié Combefis, Migne Banduri. Preger a collationné avec soin l'unique et exécrable manuscrit (Paris. 1336, XIe s.) et corrigé bon nombre de fautes. Combien en subsiste-t-il encore? Risquons quelques conjectures : c. 1, l. 7 : ἠράσθησαν ne se comprend pas, peut-être ἠθροίσθησαν? C. 2, 18 : μετεποιήθη <ἡ> ὑπὸ θυμοῦ? (cf. c. 14, 17). C. 5, 16 : <καὶ> κα<ρ>ρίδιον μικρόν. C. II, 19. *Quid Carus inter deos?* Ne s'agit-il pas d'une statue Διὸς Καρίου? C. 17, 6. Peut-être Ἀφροδίτης Παρθένου (nouveau) ἱερά· οὐδὲ θανούσης χωρίζομαι. C. 24, 21 : τῆς γραφῆς, glose.

ALEXIS.

47. *D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri). La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique* (Tome VI du *Cours de littérature celtique*). Paris, Fontemoing, 1899, in-8°, 416 pp.

M. d'Arbois a entrepris dans ce livre, ou plutôt dans ce recueil de leçons, un parallèle entre la civilisation homérique et celle des Celtes avant la conquête romaine. Cette dernière nous est très imparfaitement connue. Pour la reconstituer, aux textes des auteurs classiques M. d'Arbois ajoute le témoignage des chants épiques irlandais recueillis au moyen âge. L'emploi de cette source, qui n'est accessible qu'à de très rares initiés, constitue peut-être la principale originalité du livre, et les extraits un peu longs que M. d'Arbois donne de cette littérature confuse, riche en imaginations étranges et en noms biscornus, ne sont pas sans saveur. Mais nous avons des doutes sérieux sur la légitimité scientifique d'un procédé qui applique *de plano* aux Gaulois du IVe ou du IIIe siècle avant notre ère des croyances ou des mœurs vaguement attestées chez les Irlandais du temps de Clovis. Il nous semble même que, dans le domaine de la légende, un certain nombre de parallélismes assez remarquables, signalés par M. d'Arbois, entre les contemporains d'Achille et ceux de Cuchûlainn, pourraient bien n'avoir d'autre origine que des infiltrations tardives dues à des scribes plus ou moins frottés de souvenirs homériques. Quant aux monuments figurés, M. d'Arbois, qui n'est pas archéologue, ne les invoque qu'avec une extrême réserve. — L'enquête de M. d'Arbois, sans être le moins du monde exhaustive, a porté sur des sujets très variés : combats singuliers, division de la société en classes, rôle des aèdes et devins, croyances religieuses, en particulier sur la vie d'outre-tombe, sacrifices, droit civil, superstitions numériques, forme et emploi des armes de guerre — tels sont quelques-uns des points qu'il a successivement abordés. Sur chacun d'eux il cite ou analyse les textes essentiels, les commente avec la sagacité, la clarté, la bonne foi et l'humour qui sont ses qualités bien connues. Évidemment, dans un si long travail, et qui paraît avoir été mené rondement, les philologues classiques relèveront quelques erreurs de détail. Mais elles sont peu graves, et ne pèsent pas grand'chose auprès de tant de remarques fines, ingénieuses, et souvent nouvelles. En particulier, on doit louer M. d'Arbois de la modération de ses conclusions. S'il a relevé un certain nombre d'analogies frappantes, et pour la plupart d'ailleurs déjà entrevues, entre les mœurs, croyances, etc. des deux races comparées, il n'a pas dissimulé non plus les différences essentielles qui les séparent, et il a reconnu que des parallèles tout aussi frappants se retrouvent chez des nations de race toute différente, mais prises à la même étape de leur évolution historique. Il n'y a donc pas lieu de conclure à une parenté particulièrement étroite entre Grecs et Celtes, n'en déplaise à feu Henri Estienne. Au contraire, même sur le terrain où les rapprochements sont les plus fréquents,

— celui des armes — la différence absolue du vocabulaire exclut l'idée d'une commune origine. Nous ne voyons même pas très bien pourquoi M. d'Arbois s'obstine à vouloir que les Européens aient emprunté le char de guerre aux Hittites ; il nous semble qu'une fois la domestication du cheval achevée c'est une idée qui devait naître partout à peu près toute seule. Mais nous en avons dit assez pour résumer l'intérêt de ce beau livre. Nous le ramasserons en un mot : il donne envie de relire l'Odyssée.

Th. Reinach.

48. *ARVANITOPULO* (*Apostolo*). *Questioni di diritto attico. I. Dei debitori verso lo stato ateniese.* Roma, Casa editrice italiana. in-8°, 53 p.

M. Arvanitopoulo est une recrue pour les études de droit grec, et il faut s'en féliciter, car il a le goût des questions difficiles et aime à regarder les textes de près. Mais pour le moment sa bonne volonté est doublée d'une certaine inexpérience. Chose presque incroyable, il ne connaît ni le traité de M. Beauchet, ni le *Recueil des Inscriptions juridiques grecques.* S'il y avait étudié le commentaire du jugement de Sopolis, il aurait sans doute trouvé à rectifier ses vues sur la nature de l'action βουλεύσεως. Le temps est passé où l'on pouvait écrire sur de pareils sujets en ne consultant que les manuels allemands et les dictionnaires. G.

49. *The Dialogues of ATHANASIUS and Zacchaeus and of Timothy and Aquila edited by Fred. CONYBEARE. Anecdota Oxoniensia*, Classical series 18. Oxford, Clarendon Press, 1898, in-8 carré, LIX, 104 p.

Les deux dialogues que publie M. Conybeare d'après deux manuscrits du XIIe siècle, l'un de Vienne, l'autre du Vatican, appartiennent à un genre qui fut cultivé à satiété pendant les premiers siècles de l'église : la controverse théologique entre un chrétien et un juif, se terminant naturellement par la défaite et la conversion de ce dernier. Quand on considère la faiblesse, souvent même la puérilité, des arguments d'exégèse mis en œuvre, on songe involontairement à la fable d'Ésope « si les lions savaient peindre ». Nos deux dialogues ne font pas exception à la règle commune, et le second, celui de Timothée et d'Aquila, est même tellement ennuyeux que Mai, qui l'avait découvert, renonça à le publier ; M. C. lui-même ne l'a jugé digne que d'une reproduction en caractères si fins qu'ils ont découragé mes yeux. Pourtant ces deux rhapsodies ne sont pas dénuées d'intérêt. M. C. a relevé dans le second dialogue des traces de l'emploi d'une tradition évangélique assez différente de celle des synoptiques et qui présente plus d'une analogie avec l'évangile de Pierre. De même, l'histoire romanesque d'Aquila et d'Hadrien remonte à la même source que les renseignements parallèles d'Épiphane, de la *Chronique pascale*, etc., c'est-à-dire probablement à Ariston de Pella. Dans le premier dialogue, l'histoire évangélique présente aussi des particularités curieuses : c'est ainsi que Jésus ne naît pas à Bethléhem, mais à Jérusalem. M. C., dans une préface savante, mais quelque peu diffuse, a relevé ces traits et bien d'autres, d'où il conclut que nos deux dialogues, ainsi probablement que l'*Altercatio Simonis et Theophili*, publiée par Harnack, sont des remaniements (datant de la fin du IIIe siècle) d'un seul et même archétype, que déjà Tertullien paraît avoir eu sous les yeux. Mais quand il essaye de prouver que cet archétype pourrait bien être le dialogue de Papiscus et de Jason, connu par Origène, nous trouvons que M. C. a complètement échoué. Ses citations mêmes démolissent sa thèse. De même, il nous paraît avoir fait fausse route

dans son commentaire du chap. CXXI du premier dialogue : les additions de la version arménienne, qui présentent une curieuse analogie avec un texte de Tertullien, ont tout l'air d'interpolations issues de gloses ; le texte grec, en ne prononçant pas le nom de Cyrus, montre une prudence des plus louables. — Le texte de nos dialogues a été publié avec soin, et M. Conybeare, grâce à sa connaissance de l'arménien, a pu utiliser l'ancienne version haïk du pseudo Athanase pour combler les lacunes et corriger plusieurs fautes de l'original grec. On lui doit, en outre, plusieurs conjectures excellentes (p. 18, etc.). Regrettons pourtant que M. C. ait cru devoir conserver la ponctuation souvent inepte des manuscrits : elle rend certains passages inintelligibles à première vue et a entraîné M. C. lui-même à un contresens timidement rétracté en note (p. LIV, n. 1). Nous en dirons autant de la conservation des minuscules en tête des noms propres, et de l'accentuation Ζαχχαίος au lieu de Ζαχχαῖος. La critique conjecturale trouvera encore à s'exercer sur ces deux dialogues. Je note quelques idées qui me sont venues à la lecture.

P. 3, l. 11. Au lieu de αὐτῷ lire αὐτὸ (ce que M. C. appelle un *idiom* est proprement un solécisme).

P. 5, l. 12. On attendrait τῷ χριστῷ.

P. 8, avant dern. l. Supprimer ὅτι ou écrire ἐστί.

P. 33, dern. l. Après μὴν je crois qu'il faut insérer αὐτός.

P. 34, l. 4. Devant ὅτι insérer, par exemple, δεικτέον (je crois que M. C. s'est complètement trompé en supposant qu'il s'agit de l'établissement d'un royaume messianique en Égypte; le mot καί, p. 33, l. 4, signifie simplement « même »).

P. 37, l. 10, *generation* me paraît suspect ; l'arménien ne signifie-t-il pas *race ?*

P. 38. Il est assez curieux que l'interlocuteur chrétien semble supposer qu'un juif peut entrer à Jérusalem. Y aurait-il là une indicatioa de date ? L. 14, au lieu de τότε, il faut lire sûrement πότε. La note de M. C. est incompréhensible.

P. 39, dern. l. Peut-être ἀνοικοδομεῖσθαι.

P. 66, fol. 77 verso, lire ς' βίβλος ἐστὶν Ἰησοῦς ὁ τοῦ Ναυή ou quelque chose d'analogue, car je ne comprends pas le texte tel que l'imprime M. Conybeare.

P. 91, plusieurs bizarreries dans la liste des Ptolémées : y a-t-il vraiment Λαγός, et non pas Λαγοῦ ? Inversement, Ptolémée Aulète devrait s'appeler Διόνυσος. Ptolémée Philologue n'est autre que Physcon qui reparaît ensuite. Il y a plusieurs autres doubles emplois dans la liste, ce qui explique que le total des règnes donne 335 années au lieu de 292 qu'il faudrait. Tout cela eût exigé des notes, et un index n'eût pas été de trop; mais ne soyons pas ingrats.

T. R.

50. *AUDOUIN (Édouard). De la déclinaison dans les langues indo-européennes et particulièrement en sanscrit, grec, latin et vieux slave.* Paris, Klincksieck, 1898; in-8, XII-469 p.

Le livre de M. Audouin traite, non pas de toute la déclinaison, mais du syncrétisme, c'est-à-dire de la fusion de plusieurs cas en un seul, dans les langues indo-européennes, et voici les conclusions générales auxquelles il aboutit. Si haut que l'on remonte par l'étude directe ou par l'induction dans l'histoire des langues de ce groupe, on constate qu'elles n'ont jamais présenté un système de déclinaison parfait, où chaque cas de chaque nombre eût une forme spéciale et une fonction exclusive. Au moment où elles se sont séparées, la langue proethnique offrait déjà un grand nombre de confusions partielles, que les diverses familles ont tantôt conservées telles quelles, tantôt abandonnées, tantôt développées, chacune suivant son génie propre. Là où

la fusion a été complète, comme celle du génitif et de l'ablatif, du datif, du locatif et de l'instrumental en grec, elle est due à des ressemblances de formes et à des équivalences d'emploi qui remontent à l'époque primitive et que l'analogie et le besoin d'uniformité ont généralisées. Les prépositions n'ont joué dans cette réduction qu'un rôle secondaire : elles ont permis qu'elle se fît sans dommage pour la clarté.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de la démonstration. Et pourtant l'ouvrage vaut surtout par la richesse du détail, par nombre d'intéressantes observations de morphologie et de syntaxe, par les heureuses explications dont il est rempli. Il se compose de cinq parties rédigées sur un plan identique et consacrées I) à l'indo-européen, II) au sanscrit, III) au grec, IV) aux langues italiques et surtout au latin, V) au vieux slave. Dans chacune des parties, chaque nombre, chaque cas est successivement rapproché de chacun des autres, d'abord au point de vue de la forme, puis au point de vue de la syntaxe, quand quelque ressemblance permet ce rapprochement. Les sections se suivent avec une uniformité d'allure et d'aspect, qui ne va pas sans un peu de monotonie, mais, en revanche, le lecteur sent que la rigueur de la méthode ne laisse place à aucune omission grave. L'enquête est minutieuse et approfondie, l'information étendue et sûre, les conclusions prudentes. M. Audouin a enrichi la science française d'un livre solide et utile.

Léon Job.

51. *BLANCHET (Adrien) et VILLENOISY (F. de). Guide pratique de l'Antiquaire*, Paris, Leroux, 1899 (Petite bibliothèque d'art et d'archéologie). In-18, 269 p.

Ce petit livre, qu'on souhaiterait peut-être plus petit encore, manquait à notre littérature archéologique : il rendra de véritables services, pourvu que les archéologues consentent à le lire. On est étonné, et même parfois effrayé, de l'inexpérience de beaucoup d'antiquaires en présence du moindre problème pratique ; j'en ai connu, et non des moindres, qui ne savaient même pas faire un paquet d'épreuves. Avec le petit manuel de MM. Blanchet et Villenoisy ils n'apprendront peut-être pas cela, mais ils sauront nettoyer, emballer, conserver, mouler, estamper, photographier leurs trouvailles ; les plus habiles parviendront même à les restaurer.

La première partie du livre, due à M. Blanchet, est un adroit remaniement de deux ouvrages allemands : le *Merkbuch* du ministère de l'Instruction publique et le *Handbuch* de Ratgen. M. B. y a ajouté un certain nombre de recettes, principalement empruntées à Tissandier ; on souhaiterait seulement un peu d'élagage en cette broussaille, et aussi un peu plus de critique.

La deuxième partie, qui est l'œuvre de M. de Villenoisy, s'occupe des procédés de reproduction. Elle témoigne de recherches personnelles et de l'expérience acquise par l'auteur au musée de Saint-Germain et au Cabinet des médailles ; on sent qu'il n'y a presque pas un des procédés recommandés par M. de Villenoisy qu'il n'ait lui-même expérimenté et contrôlé : s'il n'était devenu archéologue, il aurait sûrement fait un excellent chimiste. Çà et là pourtant, il est trop bref ou peu clair ; par exemple sur le tirage des positifs d'un moule et sur les procédés galvanoplastiques.

Nous terminons en souhaitant à cet utile volume beaucoup d'éditions bien tenues au courant.

Auguste Michel.

52. *BOLL (Franz). Beiträge zur Ueberlieferungsgeschichte der griechischen Astrologie und Astronomie.* Extrait

des *Sitzungsberichte de l'Académie de Bavière*, 1899, pp. 77-148.

Sous son mince volume, cette petite plaquette constitue une contribution des plus intéressantes à l'histoire littéraire de l'astronomie et de l'astrologie grecques. Elle est le résultat de deux missions confiées au savant auteur par l'Académie de Munich pour étudier les manuscrits de cette classe dans les bibliothèques d'Italie. Nous allons en résumer brièvement le contenu.

I. L'auteur, qui prépare depuis longtemps une édition critique de la *Tetrabiblos* de Ptolémée (on sait qu'elle n'a pas été réimprimée depuis 1535), a établi que les deux bases essentielles de la constitution de ce texte sont le Vat. 1038, du XIIIe siècle, et le Marc. 314, du XIVe. L'un et l'autre paraissent dériver d'un manuscrit oncial du IXe siècle. Il faut encore tenir compte de la paraphrase de Proclus, dont le meilleur manuscrit, le Vat. 1453 (Xe s.), a été découvert, mais non encore collationné, par M. Boll. Ajoutons que le Vat. 1038 (V) est, avec son cousin Vat. 1594 (IXe s.), la seule source autorisée du texte du Περὶ κριτηρίου; le Laurentianus, sur lequel est fondée l'édition de Hanow (1870), donne un texte interpolé.

II. En dehors des traités intégralement conservés, notre connaissance de l'astrologie grecque repose principalement sur de vastes recueils d'extraits, sorte de manuscrits variorum, dont le nombre et la confusion apparente ont longtemps découragé la critique. Nous avons déjà, il y a quelque temps, en rendant compte du premier volume de l'Inventaire des manuscrits astrologiques grecs, par Cumont et consorts, montré que ce travail de dépouillement et de classement est aujourd'hui en bonne voie. M. B. nous en donne ici un excellent échantillon, en disséquant le contenu de trois manuscrits de Florence, qui représentent des extraits indépendants d'une seule et même anthologie astronomique, qu'il propose de désigner sous le nom de *Syntagma Laurentianum*. Par une analyse des plus fines, que nous ne pouvons reproduire ici, M. B. fixe la date de cette anthologie à la première moitié du IXe siècle, époque de la renaissance des études scientifiques et pseudo-scientifiques à Byzance. Une deuxième renaissance, plus éphémère, se produisit au XIVe siècle; de cette époque datent de nombreux manuscrits, où se retrouvent des extraits plus ou moins complets de cette même compilation.

III. M. de Nolhac a signalé en 1887 un splendide manuscrit illustré des *Tables* de Ptolémée provenant de la Bibliothèque de Fulvio Orsini, et actuellement au Vatican (n° 1291). M. Boll, qui l'a découvert de son côté, et qui, comme M. Desrousseaux, en fixe la date entre 813 et 820, montre tout d'abord qu'il est une source importante pour l'établissement du texte du *Canon* des rois et de l'*Hémérologe;* il prouve ensuite que les miniatures, aussi remarquables au point de vue astronomique qu'au point de vue artistique, offrent une parenté avec les figures du globe Farnèse et sont d'origine indubitablement antique. La plus belle, au fol. 9, est une curieuse illustration des dates exactes (mois, jours et heures) de l'entrée du soleil dans les différents signes du zodiaque. Le calcul astronomique établit que les dates indiquées, et qui, on le sait, se déplacent peu à peu dans le calendrier Julien, correspondent à peu près à l'an 250 après J.-C. Les représentations des heures, brunes ou blanches suivant qu'il s'agit de la nuit ou du jour, sont jusqu'à présent uniques; celles des mois s'encadrent dans une tradition ininterrompue qu'on peut suivre maintenant depuis l'époque romaine jusqu'à la Renaissance. Il est fâcheux que la *simili* publiée par M. Boll donne une si faible idée de cette intéressante miniature. L'Académie de Bavière aurait bien dû faire les frais d'une héliogravure.

T. R.

53. *BOUCHÉ-LECLERCQ (A.). L'Astrologie grecque*. Paris, Leroux, 1899, in-8, xx, 658 p.

*Non equidem invideo, miror magis.* On ne saurait trop admirer la science pénétrante, la patience robuste, la clarté toute française que M. Bouché-Leclercq a mises en œuvre pour débrouiller les arcanes de l'astrologie grecque, dont personne ne s'était sérieusement occupé depuis Scaliger et Saumaise. Peu de livres font autant d'honneur à l'érudition de notre pays, et, si l'auteur a laissé quelque chose à glaner en ce qui concerne les origines de l'astrologie et son histoire littéraire, en revanche on peut être sûr que personne ne refera cet exposé magistral des principes et des procédés des astrologues anciens, zodiacistes ou planétariens, partisans exclusifs du thème de géniture (*vulgo :* horoscope), ou adeptes du système des καταρχαί. Le chapitre final, qui traite de l'astrologie dans le monde romain et des polémiques suscitées par cette fausse science, est à lui seul un essai du plus vif intérêt philosophique. D'autre part, on ne peut s'empêcher d'un peu de mélancolie, en réfléchissant à la somme d'années, d'efforts et de talent que M. B.-L. a dépensée sur un sujet aussi ingrat et qu'il aurait pu employer à une matière plus vraiment féconde. Nous nous rappelons bien, avec Fontenelle, « que l'histoire des folies des hommes est une grande partie du savoir », ou, comme le dit M. B.-L., « qu'on ne perd pas son temps en recherchant à quoi d'autres ont perdu le leur » ; mais il y a limite à tout, et nous inclinons à croire que notre auteur a fait réellement trop d'honneur aux prétentieuses insanités des Manilius, des Ptolémée et des Firmicus Maternus, en consacrant tant de centaines de pages et de jours à l'analyse de leurs élucubrations. Il n'est pas douteux, pour M. B.-L. lui-même, que tout l'appareil pseudo-scientifique, dans lequel les astrologues anciens enveloppent leurs formules et leurs recettes arbitrairement compliquées, ne repose en dernière analyse sur des postulats d'une absurdité flagrante ; car l'astrologie, pour parler encore comme M. Bouché-Leclercq, n'est au fond qu'une religion orientale (l'astrolâtrie chaldéenne), qui, transplantée en Grèce, pays de raisonneurs, y a pris les allures d'une science. Nous ne savons pas s'il est tout à fait exact de dire que c'est la découverte de Copernic et de Galilée qui a ruiné définitivement l'astrologie en détrônant la terre, et par conséquent l'homme, de sa position au centre de l'univers ; nous voyons que plusieurs religions fondées sur cette idée anthropocentrique ont fini par s'accommoder des principes de la cosmographie nouvelle : mieux vaut dire que le discrédit, espérons-le définitif, où est tombée l'astrologie, est la conséquence du réveil de l'esprit scientifique, de la diffusion des principes libérateurs de Bacon et de Descartes, suivant lesquels la raison humaine ne doit rien tenir pour vrai qui ne lui soit démontré. Quoi qu'il en soit, une science aussi fragile dans sa base et aussi stérile dans ses résultats, ne méritait peut-être qu'un enterrement de seconde classe. M. Bouché-Leclercq, qui ne dissimule jamais son impatience, et souvent son indignation, contre les charlatans qui lui ont donné tant de tablature, invoque le précédent de M. Berthelot, dont on connaît les belles recherches sur l'histoire de l'alchimie ; mais la comparaison n'est pas tout à fait topique : les alchimistes, quels que fussent leurs mirages et leurs folies, ont sérieusement travaillé dans leurs officines et préparé quelques-unes des découvertes de la chimie véritable ; au contraire, les astrologues n'ont fait qu'opérer sur les résultats déjà acquis par l'astronomie, sans même se tenir au courant de ses progrès, et en perpétuant ses erreurs. Je mets au défi le panégyriste le plus intrépide de citer une seule découverte astronomique qui se

trouve, même en germe, dans les fantasmagories des astrologues. La vérité a été dite par Kepler : l'astrologie ne servait qu'à nourrir les astronomes.

Un monument comme ce livre ne se prête pas à une analyse sommaire, encore moins à une mesquine critique de détails. Nous voulons faire seulement deux observations.

La première c'est que si M. B. L. se méfie avec raison de beaucoup d'Égyptiens et de Chaldéens qui ne sont que des Grecs avec un faux nez, il exagère parfois le scepticisme. En particulier je ne vois aucune bonne raison de repousser les textes qui témoignent d'une infiltration de l'astrologie chaldéenne en Grèce dès le IVe siècle. Le texte de Cicéron (*Divin.* II, 42) sur Eudoxe m'inspire toute confiance et me paraît mal interprété par M. B. L. (p. 62). De même, si je ne crois pas que le père d'Euripide ait consulté les Chaldéens sur la destinée de son fils, il ne faut pas oublier que cette anecdote se lit chez Théopompe (Aulu-Gelle, XV, 20) et atteste par conséquent que les Grecs avaient connaissance de la généthliologie chaldéenne dès l'époque d'Alexandre. Le rôle des mages perses, comme intermédiaires entre la pseudo-science chaldéenne et l'Occident hellénique, ne me paraît pas non plus devoir être écarté sans examen. Des recherches récentes ont démontré l'infiltration de l'astrolâtrie et de l'astrologie babyloniennes dans le culte de Mithra, qui n'est qu'une transformation du mazdéisme. Le monument de Nimroud-Dagh, où figure, comme on sait, un thème de nativité, est profondément iranien, et les Chaldéens que consulta Sylla, au bord de l'Euphrate, m'ont tout l'air d'être des mages de Cappadoce ou de Commagène frottés d'astrologie chaldéenne.

Ma seconde observation porte sur l'explication que propose M. B.-L. du culte de Saturne et de l'âne attribué par les Grecs aux Juifs. D'abord, il ne saurait être question d'un culte de Saturne chez les Juifs, ni même attribué aux Juifs. C'est Bacchus que les Grecs ont voulu identifier avec Jéhovah ; quant à Saturne, Tacite se contente de dire, entre autres hypothèses, que la célébration du Sabbat pourrait bien être un hommage rendu à Saturne, soit en souvenir de l'origine crétoise des Juifs, soit à cause de la suprématie de la planète de ce nom. Si l'on rapproche ce texte de celui de Tibulle, il en résulte bien, comme le dit M. Bouché-Leclercq, que, dès cette époque, les Grecs et les Romains savaient que le 7e jour de la semaine était consacré *par les astrologues* à Saturne : on n'en saurait tirer d'autre conclusion. En tout cas, il faut laisser de côté le texte du prophète Amos (V, 26), suivant lequel les Hébreux auraient adoré dans le désert la planète Kaïwan (soi-disant Saturne). Comment ce culte, antérieur au VIIIe siècle, et sûrement éteint depuis la réforme monothéiste du VIIe, aurait-il pu être remarqué par les Grecs, qui ne firent la connaissance des Juifs qu'à la fin du IVe? A plus forte raison ne faut-il pas invoquer, comme le fait M. Bouché-Leclercq (p. 478), le témoignage des rabbins du moyen âge : si ceux-ci appellent Saturne la planète sabbatique, c'est tout simplement parce que les *Goyim* avaient consacré à Saturne le jour du sabbat : c'est l'inverse du raisonnement de Tacite. En ce qui concerne le culte de l'âne, M. B.-L. le rattache de la façon la plus artificielle à une prétendue association astrologique entre l'âne et Saturne (p. 318); mais cette association repose en tout et pour tout sur un mauvais calembour de Diogène Laërce, et quand M. Bouché-Leclercq écrit (p. 484) que cette association a pu être « aisément vulgarisée », il s'écarte pour une fois de la saine méthode scientifique à laquelle il est d'ordinaire si fidèle. Remarquons, en outre, que les textes qui attribuent aux Juifs le culte de l'âne n'établissent aucune connexité entre ce culte et celui de Saturne, et que le plus ancien de ces

textes, celui de Mnaséas (Jos., *C. Ap.*, II, 9 = *Textes relatifs au Judaïsme*, p. 49) est du IIe siècle avant J.-C., c'est-à-dire d'une époque où l'attention des Grecs ne s'était encore portée ni sur la semaine astrologique (qui n'était peut-être pas inventée), ni sur la coïncidence fortuite du jour de repos juif avec la consécration du 7e jour à Saturne. Il faut donc chercher une autre explication.

T. R.

54. *BOURIER* (*Hermann*). *Ueber die Quellen der ersten 14 Bücher des Johannes Malalas, erster Theil* (Dissertation doctorale de Münich). Augsburg, Pfeiffer, 1899. In-8°, 47 pages.

M. Bourier a eu le courage de s'enfoncer dans le bourbier de Malala et d'en tirer une thèse de doctorat qui, chose anormale, n'est pas écrite en latin. Il s'y occupe des sources utilisées par ce détestable charlatan dans la première partie de son œuvre. La principale est la Chronique syrienne d'un certain Domninus, grand amateur de prodiges, de fondations de villes et de sacrifices humains. Pour l'époque hellénistique Domninus paraît être source unique, car c'est à travers lui que sont faites les citations d'un autre chroniqueur d'Antioche, Pausanias; pour l'histoire impériale, jusqu'à Théodose II, Malala a combiné Domninus avec Nestorianus, qui doit avoir été, lui, un chronographe proprement dit, s'intéressant surtout à l'histoire ecclésiastique. Philostrate, Magnus, Eutychianus paraissent être cités de seconde main (notamment pour le règne de Julien), et Malala, c'est-à-dire probablement Domninus, n'hésite pas à juxtaposer parfois deux ou trois récits parallèles d'un même événement. Quant à l'histoire romaine avant l'empire, la source principale, mais non immédiate, est un certain Servius, aussi charlatan que les autres; mais sur ce point les recherches de M. B. ne sont pas terminées. Son exposé est méthodique et convaincant, mais prolixe. M. Bourier est bénédictin, c'est-à-dire patient par profession; qu'il ne présume pas trop de la patience de ses lecteurs.

ALEXIS.

55. *BRÉHIER* (*L.*). *Le schisme oriental au* XIe *siècle*. Paris, Leroux, 1899. XXIX, 312 pages. In-8°.

Le livre, fort intéressant dans son ensemble, que M. Bréhier a consacré au schisme de 1054, nous apporte à la fois plus et moins que l'histoire de ce grand événement. Plus, en ce sens, que l'auteur, fortement attiré par la personnalité volontaire et puissante du patriarche Michel Cérularius, en a fait proprement le centre du drame et a cru nécessaire de le suivre, même après le schisme accompli, jusqu'au terme de son ambitieuse et tragique destinée. Moins, en ce sens, qu'en étudiant les causes de la rupture, M. B. n'en a considéré que les raisons immédiates et prochaines, négligeant les motifs lointains, et plus décisifs peut-être, qui font du schisme du XIe siècle la conclusion d'une longue évolution historique. Et aussi bien cette façon de présenter les choses n'est point chez M. B. un involontaire accident. Pour lui la volonté de Michel Cérularius a été la cause unique du schisme : et si, malgré les rapports pacifiques qu'entretenaient les deux églises au milieu du XIe siècle, malgré l'empereur, malgré le pape, il a déchaîné la rupture, ce n'est point pour de médiocres querelles religieuses, c'est dans l'ambitieux dessein de s'affranchir de Rome, d'être le pape de l'Orient. Et ainsi pour M. B. le schisme n'était nullement fatal : et toute la responsabilité en remonte au désir de domination d'un seul homme. Mais ce n'est pas tout : dans la vie de Michel Cérularius, le schisme ne fut qu'un épisode, un moyen, non un but. Il rêvait « un grand

dessein », celui de subordonner l'État à l'Église, d'être le pape-roi, peut-être l'empereur : et peut-être il méditait de réaliser son rêve, quand une chute inattendue mit à néant cette formidable ambition.

Il faut avouer que cette hypothèse est ingénieuse et qu'elle donne au livre de M. B. une assez belle unité, et je tiens à reconnaître aussi que la figure du patriarche est peinte de façon assez vigoureuse, et qu'il y a bien de l'intérêt dans le récit de la révolution de 1057, où Cérularius mit Isaac Comnène sur le trône, et de la catastrophe retentissante qui ruina la fortune du patriarche. Mais cela dit, j'ai peine à accepter la théorie de M. Bréhier. Certes, je ne nie point l'ambition, ni la ferme volonté de Cérularius, et j'admets que ses intérêts personnels l'aient poussé dans la voie du schisme; mais si puissant qu'on l'imagine, il n'eut point entraîné tout l'Orient à sa suite, si depuis longtemps l'Orient n'eut été hostile à Rome et détaché d'elle. M. B. se trompe en attribuant au patriarche des théories « nouvelles » sur les rapports hiérarchiques de Rome et de Byzance : depuis le vi^e siècle, tous les patriarches avaient professé la même doctrine et Cérularius ne faisait que continuer et achever leur œuvre. Et il y a quelque excès enfin à rendre Cérularius seul responsable de cette crise redoutable; croit-on que l'intransigeance de Léon IX, la brutalité orgueilleuse des légats aient fort contribué à accommoder les choses? Pour moi, le schisme était inévitable : trop de rancunes, trop de conflits séparaient l'Orient et l'Occident depuis des siècles, pour que la rupture finale pût être évitée.

J'ai peur aussi que M. B. n'exagère un peu les ambitions séculières de Michel Cérularius. Parce que dans sa jeunesse le patriarche avait aspiré à l'empire, faut-il croire que toute sa vie il ait rêvé à devenir le maître de l'État et songé à ceindre la couronne? C'est possible, et je ne nie point que Cérularius n'ait joué un rôle capital dans les événements politiques de son temps. Mais pour me convaincre pleinement, je voudrais une plus sûre garantie que celle de Psellos. M. B. s'est beaucoup servi, et il a tiré des informations fort intéressantes du réquisitoire que Psellos prononça contre le patriarche devant le synode de 1059. M. B. a eu tort de tenir ce document pour inédit; il a été publié en 1889 par M. Bezobrazov dans le *Journal du ministère de l'instruction publique* russe; il a eu raison d'en faire emploi, car il est peu connu en Occident et fort instructif. Mais que vaut-il? Nous savons trop quel cas il faut faire de ces enquêtes haineuses, de ces réquisitoires passionnés où l'auteur apporte l'évident désir de tourner en crimes les incidents les plus vulgaires, et dont la matière est fournie par des anecdotes controuvées, des commérages de domestiques, des racontars d'antichambre : pour être du xi^e siècle, l'enquête et le réquisitoire de Psellos ne méritent pas plus d'estime, surtout lorsqu'ils viennent par surcroît d'un rhéteur sans conscience, capable d'écrire quatre ans plus tard l'éloge funèbre de ce même patriarche qu'il accusait en 1059, après avoir commencé par être son ami. Il faut donc se servir de ce curieux écrit avec beaucoup de circonspection et d'esprit critique. M. B. le sait, mais il ne le fait point toujours suffisamment. Visiblement hostile à Cérularius, il incline trop à adopter en ce qui le concerne l'hypothèse la plus fâcheuse.

Je ne veux point relever ici un assez grand nombre de négligences de détail qui déparent un peu le livre. Mais je dois faire au moins deux observations. Je m'étonne qu'un historien, tenu professionnellement de connaître la congrégation de Saint-Vanne, parle avec obstination de l'abbé de *Sainte*-Vanne. Et il me déplaît qu'un chercheur consciencieux fasse étalage dans sa bibliographie de documents qu'il n'a point

vus. Je lis à la p. IX : « Constantin IX. *Novelles relatives aux monastères du Mont Athos* (Zachariæ von Lingenthal, *Jus graeco romanum*, t. III, pp. 211-321.) Id. dans Meyer, *Die Hauptur-kunden der Geschichte des Athos.* » Il eût été utile d'abord de citer les pages de Meyer (151-162) où se lit en effet la novelle impériale pour l'Athos; il eût été meilleur encore d'ouvrir Zachariæ, que l'on cite : au t. III, p. 211, on eût trouvé la novelle 109 de Léon VI, plus loin celles de Romain Lécapène, de Constantin VII, etc., et enfin à la p. 321 deux novelles de Constantin IX, mais dont il ne reste que le titre, et qui ne se rapportent point à l'Athos. M. Bréhier a fait un assez bon livre pour s'interdire sévèrement ces procédés d'érudition fictive.

Ch. DIEHL.

56. *BRITISH MUSEUM. Catalogue of the Greek Coins of Galatia, Cappadocia and Syria by Warwick WROTH.* London, Quaritch, 1899. In-8°, XCI, 342 pp.

On peut s'étonner que les rédacteurs de cet excellent catalogue aient cru devoir comprendre dans un même volume des contrées aussi disparates que la Galatie, la Cappadoce et la Syrie. Il aurait mieux valu rattacher les deux premières à la Phrygie ou à la Cilicie, de sorte que les monnaies d'Asie-Mineure formassent un tout bien délimité; quant aux monnaies syriennes, elles auraient pu et dû avoisiner celles de Phénicie et de Judée. Ce sont ces monnaies syriennes qui occupent la plus grande partie — près des deux tiers — du présent volume. Elles n'offrent pas un très grand intérêt, si ce n'est toutefois par la reproduction plus ou moins fidèle d'un certain nombre d'idoles locales. Le musée britannique est assez pauvre en pièces de la Cœlé-Syrie et des provinces plus méridionales, de sorte que beaucoup d'attributions et même de lectures de M. de Saulcy n'ont pas pu être vérifiées.

On peut, d'ailleurs, se fier aux transcriptions si consciencieuses de M. Wroth, appuyées par 38 belles planches autotypes. Voici quelques observations que m'a suggérées la lecture de la savante et intéressante introduction de M. Wroth :

P. XXIII. Je ne crois pas que les Trocmes *en tant que tribu* aient pris le titre de Σεβαστηνοί. Il me semble que c'est plutôt leur capitale qui a pris le nom de Σεβάστη. J'appliquerais la même théorie aux Tolistoboiens (Pessinonte) et aux Tectosages (Ancyre).

P. XXX. Ce n'est pas Nicomède II Épiphane, mais son fils Nicomède III Évergète, qui épousa Laodice de Cappadoce. Un peu plus loin *eighteen* est un lapsus pour *eight*. De même, p. XXXII, l. 12, il faut lire *the son of Mithradates* (Ariarathes IX).

P. XLI. M. W. a oublié de mentionner la monnaie d'Ariaos frappée à Tyana. En revanche, il était inutile de rappeler l'hypothèse de M. Babelon, suivant laquelle Zariadrès d'Arménie aurait frappé monnaie à Comana en Cappadoce.

P. XLIII. Ce n'est pas *probably Antiochus IV*, mais sûrement Antiochus III qui eut à faire au dynaste arménien Xerxès.

P. XLV. Écrire *Mercury and Jupiter*.

P. XLVI. Il aurait fallu donner la généalogie au moins hypothétique des rois de Commagène.

P. XLVIII. Je ne crois pas que les bronzes avec Κομμαγηνῶν aient pu être frappés après l'extinction de la dynastie; que signifierait la tiare royale (planche XV, 9)? Ces pièces me paraissent toutes dater de l'an 41, et le type Πίστις doit faire allusion à un traité d'alliance formel conclu entre Claude et Antiochus IV. M. W. aurait dû rapprocher la monnaie contemporaine et tout analogue d'Agrippa II de Judée.

P. L. Le Pégase des monnaies de Sa-

mosate n'est sûrement pas un symbole astrologique, attendu que cette constellation ne fait pas partie du Zodiaque.

P. LVIII. Je voudrais une preuve que les bronzes d'Antioche du Ier siècle (p. 154 suiv.) sont réellement datés suivant l'ère de César ; je serais bien plus porté à croire qu'à cette époque Antioche a fait usage de l'ère de Pompée (64 av. J.-C.); sans cela il faudrait admettre un intervalle de 30 ans entre les pièces 24 et 26 ; quant à la pièce 25, la date en exergue, que M. W. a marquée d'un point d'interrogation, est sûrement impossible.

P. LXXIII. On ne peut approuver la place ici assignée aux monnaies de Capitolias.

P. LXXXI. La légende C. A. me paraît devoir s'interpréter simplement *Cæsar Augustus*, sans que je veuille d'ailleurs me prononcer sur la provenance de ces pièces.

P. LXXXIX. Si la lecture d'Imhoof est exacte, il n'est pas possible d'identifier Antioche du Chrysorrhoas avec Gerasa. — La carte qui accompagne ce volume est un peu insuffisante ; les frontières ne sont pas indiquées, et il manque plusieurs villes qui ont frappé monnaie : Posidion, Nicopolis, etc.

T. R.

57. *CESAREO (Placido). De Eumenidum specie ab Aeschylo adumbrata.* Eum. v. 322-399. Turin, Hermann Loescher, 1899, in-8°, 1-19 p. (Extrait de la *Rivista di Filologia e d'Istruzione classica*, a. 27, fasc. 2).

Cette dissertation se distingue par la finesse des aperçus. L'auteur indique bien ce qu'il y a d'obscur, de profondément mystérieux dans le caractère des Euménides; l'incertitude de nos connaissances sur ces étranges déesses et l'état dans lequel nous est parvenu le texte d'Eschyle ajoutent encore aux difficultés de l'interprétation. Mais (et c'est la partie la plus intéressante et aussi la plus hardie de sa thèse), M. Cesareo pense que les critiques ont tort de multiplier les conjectures pour mettre un peu d'ordre dans les chants des Euménides; l'imagination du poète, quand elle donne une forme à ces divinités de la vengeance et de la justice, ne les dégage pas complètement des ténèbres de l'Érèbe; c'est une sorte d'intuition créatrice où n'intervient pas l'analyse. Telles les sorcières de Shakespeare. — Ces idées sont justes, elles sont aussi d'un artiste. Mais M. Cesareo aurait dû rechercher avec plus de précision les limites de cette obscurité, où semble se complaire l'âme d'Eschyle. Ne pouvait-il en démêler plus nettement les motifs? Ne pouvait-il, en réunissant certains textes d'Hésiode et des mythographes, déterminer chez le poète tragique la part d'invention ou d'imitation? Peut-être aussi lui reprocherons-nous de voir trop de noblesse dans les sentiments et les attitudes des Euménides d'Eschyle (p. 10). Il oublie que les déesses ronflent ! — Cette délicate et élégante dissertation est d'ailleurs joliment écrite; nous ne voyons qu'une légère impropriété de langue à relever : on trouve fréquemment *attributa* dans le sens du français *attributs* ou de l'italien *attributi;* cet italianisme est en même temps un gallicisme.

R. HARMAND.

58. *CLERC (Michel). 1. De la condition des étrangers domiciliés dans les différentes cités grecques.* Bordeaux, Feret, 1898. In-8°, 85 p. 2. *Le développement topographique de Marseille depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.* Marseille, Barlatier, 1898. In-8°, 28 p.

La première de ces brochures, tirage à part de la ci-devant *Revue des universités du Midi*, est un très utile travail de statistique, complément du beau livre de l'auteur sur les *Étrangers do-*

*miciliés à Athènes* (1). Dans la seconde, on remarque d'abord la vive polémique de l'auteur contre la théorie classique (due à J.-V. Martin) d'un recul du rivage de Marseille depuis l'antiquité, dans la région occupée par l'anse de la Joliette. M. Clerc maintient également qu'on a exagéré l'ensablement du grand port (Lacydon) et que la description de César et de Strabon est exacte dans ses grandes lignes : l'*arx* serait tout simplement la « ville haute » et aurait occupé principalement la butte Saint-Laurent, tandis que le camp de Trébonius s'élevait sur la butte des Carmes. Partant de ces données et en s'aidant des découvertes archéologiques, M. C. essaye de reconstituer le tracé des enceintes successives de Marseille ; il les a reportées sur un plan, réduit de celui de Demarest, mais si fortement réduit que les écritures en sont illisibles. En somme, la ville grecque, située tout entière entre la rive Nord du port, l'anse de l'Ourse et les deux grandes buttes (des Moulins et des Carmes), était assez petite ; le cimetière était situé sur la rive méridionale du port. — Le travail de M. Clerc n'est qu'une esquisse, très intéressante, il est vrai ; il annonce et fait désirer l'ouvrage d'ensemble et définitif sur l'histoire antique de la ville qui a eu l'heureuse idée de lui confier la garde de ses collections. Nous en apprenons avec plaisir la prochaine publication.

T. R.

59. *COMICORUM graecorum fragmenta* edidit *Georgius KAIBEL*. Vol. I, fasc. 1. Berlin, Weidmann, 1899, in-8°. VI, 256 p.

Non content d'être lui-même un travailleur intrépide, M. de Wilamowitz possède le rare talent de savoir organiser le travail des autres. C'est en 1895 qu'il a conçu l'idée et lancé le prospectus d'une collection complète des fragments de poètes grecs, entreprise sous sa direction, à laquelle doivent prendre part des savants aussi justement estimés que MM. Diels, Kaibel, Bethe, etc... Dans ce nouveau *Corpus*, c'est à M. K. qu'est échue une des parties les plus importantes, le recueil des fragments des Comiques. Préparé à cette tâche par son excellente recension d'Athénée, M. K. nous offre aujourd'hui le premier demi-volume de son ouvrage. Il est consacré à la comédie dorienne, c'est-à-dire, en somme, à Épicharme, dont les fragments n'avaient pas été recueillis depuis Lorenz (1864) ; puis aux mimes de Sophron, dont la dernière édition est due à Botzon (1867) ; enfin, aux faibles débris des Phlyaques. En tête du volume vient une très utile collection de tous les traités que nous a légués l'antiquité sur la comédie *in genere* (Platonius, l'Anonyme *de Comœdia*, scholies sur Denys de Thrace, Tzetzès, Diomède, Euanthius, Donat, etc.). A la fin, nous trouvons une collection des gloses sicéliotes et italiotes (232 numéros), dont la plupart, en effet, proviennent des Comiques ; puis, des *indices*, qui n'occupent pas moins de 36 pages. On voit, par cette brève analyse, la richesse et la variété des matières réunies dans ce volume. Sous la main de M. K. et de plusieurs savants qu'il mentionne avec reconnaissance dans sa préface, non seulement le nombre des fragments a reçu d'importants accroissements, mais le texte en a été souvent amélioré de la façon la plus brillante. On ne saurait en vouloir à M. K. d'avoir conservé dans les fragments d'Épicharme l'orthographe conventionnelle introduite par Apollodore,

(1) Au § 20 M. Clerc n'aurait pas dû se tromper sur la date de l'inscription d'Érétrie (Ditt. 201). — Au § 22 (Chalion), il fallait citer les dissertations de Meyer et de Meister. — § 43 (épigramme de Théra), écrire τοῖσιν. — § 69, l'explication du texte de Strabon sur Cyrène me paraît complètement erronée ; le mot à suppléer est τάξεις non φυλεῖς (*sic !*) qui n'est grec en aucun dialecte.

à qui est due, on le sait, la première édition critique de ce poète. Pourtant nous ne voyons pas quel inconvénient aurait eu le rétablissement du digamma, là où sa présence est incontestable.

Voici quelques propositions de détail :

P. ⅔, l. 40. Conserver ὑπὸ ; à quoi bon corriger le style de Platonius ?

P. 7, l. 23. J'écrirais volontiers μὲ(ν κα)τὰ.

P. 8, l. 32. La correction ἐπὶ Θεοδώρου aurait dû être insérée dans le texte.

P. 67, l. 151. J'écrirais *admixto pronuntiationi modulo ;* il s'agit de la musique *alternant* avec la récitation pour remplir les entr'actes.

P. 74, l. 5. Ταραντῖνον ne doit pas être corrigé ; voir l'inscription de Tanagra. Ensuite, dans le quatrain, j'écrirais θέλει, et peut-être à la fin du vers suivant faut-il ajouter τε.

P. 76, § 8. L'identification de Tolynos avec l'aulète Tellên me paraît extrêmement invraisemblable ; rien ne prouve que ce dernier ait écrit des vers.

P. 87. Je ne puis croire qu'Eusèbe ait mentionné un poète aussi obscur qu'Aristoxène de Sélinonte, et la leçon de saint Jérôme paraît mettre sur la voie du texte original : κατ' Ἀριστόξενον τὸν μουσικόν « d'après Aristoxène de Tarente » (dans quelque ouvrage historique). Comment un auteur (peut-être même l'inventeur) de tétramètres trochaïques, aurait-il été qualifié de μουσικός ?

P. 92, fr. 10. Le mot στατήρ paraît être une glose de δεκάλιτρος ; je boucherais donc la lacune en ajoutant πεντάλιτρος.

P. 145, fr. 296. Je ne comprends pas que K. ait rejeté la correction de Chiapelli, qui peut très bien se combiner avec celle de Bergk : εἰ δ' ἡ γῆ θεός ; l'inscription d'Érétrie, qu'il cite lui-même, est tout à fait décisive.

P. 196, fr. 19. On pouvait renvoyer à Épicharme, fr. 226.

P. 198, fr. 2. Je ne comprends pas le point d'interrogation : il s'agit du jeu de tonneau.

P. 200, fr. 24. J'ai pensé à κυκυλλύριοι, les gens à capuchons.

P. 207, fr. 100. Je crois qu'il s'agit plutôt des Danaïdes, dont le nom aura été employé par plaisanterie au sens d'esclave dans quelque pièce de Rhinthon ; c'est plutôt la glose du Grand étymologique qu'il faudrait corriger.

J'approuve M. Kaibel et ses collaborateurs d'avoir toujours adscrit l'iota muet ; peut-être cependant, quand il suit un α non circonflexe, faudrait-il, pour éviter toute équivoque, marquer toujours l'α du signe de la longue. L'impression est en général correcte, mais j'ai noté beaucoup d'accents et d'esprits tombés.

H. Grübler.

60. *CUMONT* (*Franz*). *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra.* T. I, Introduction, 1re moitié. Bruxelles, Lamertin, 1899, in-4, 136 p.

M. Franz Cumont, après avoir réuni dans un volume, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, tous les matériaux que nous a légués l'antiquité relativement au culte de Mithra, entreprend maintenant, dans son *Introduction*, la synthèse méthodique de cette vaste et diligente enquête. Ce premier fascicule, qui ne comprend encore que la moitié de l'*Introduction*, est consacré à la critique des documents : livres iraniens d'abord, puis textes syriaques et arméniens, textes grecs et latins, inscriptions, monuments figurés. Ce dernier chapitre, qui n'est pas encore terminé, est de beaucoup le plus développé. C'est merveille de voir avec quelle sagacité et en même temps avec quelle prudence M. C. retrouve, sous les représentations conventionnelles empruntées au panthéon gréco-latin, qu'ont adoptées les décorateurs des chapelles mithriaques, les vieilles divinités iraniennes ou chaldéennes qui composent le fond de ce

culte hybride. Nous sommes tout à fait d'accord avec M. C. lorsqu'il pense que le mithriacisme a conservé, sous bien des rapports, une image plus fidèle de la vieille religion des Achéménides que l'Avesta, qui n'a jamais été que le livre d'une secte, et d'une secte assez récente. Une des preuves les plus frappantes de cette modernité nous est fournie par la pratique de la sépulture. Tandis que l'Avesta, généralisant une coutume des mages, la prohibait absolument, les représentants les plus authentiques du mazdéisme laïque, les rois de Perse et du Pont, se sont fait construire des tombeaux magnifiques. En ce qui concerne ces derniers M. C. cite Appien, *Mithr.*, *II*, *3*. Cette citation est inexacte; il faut lire *Mithr. 113*. De plus, les tombeaux eux-mêmes sont encore là dans les rochers d'Amasie. M. C. aurait encore pu citer, comme exemple d'une tombe somptueuse destinée à un grand seigneur mazdéen, le monument connu sous le nom de sarcophage d'Alexandre. Il est si difficile de trouver M. C. en défaut, que pour la rareté du fait, nous lui signalerons encore quelques petites inexactitudes ou omissions. P. 28, parmi les prosélytes chrétiens qui, dans leur jeunesse, ont été initiés aux mystères de Mithra, on s'étonne de ne pas voir mentionner saint Cyprien, martyr, qui, de son propre aveu, reçut cette initiation à l'âge de sept ans (*Confessions*, chap. I). P. 125, note 4, il n'est pas nécessaire de supposer que l'artiste mithriaque ait confondu Phosphoros et Hermès; seulement, beaucoup de théories astronomiques anciennes n'attribuaient qu'une même sphère aux deux planètes inférieures : Mercure fait tout aussi bien partie du cortège du soleil que Vénus. P. 126 suiv. Parmi les explications proposées pour l'association de la lune avec un taureau, je suis étonné de ne pas voir figurer la raison la plus simple : la forme des cornes du taureau qui représente un croissant de lune. P. 111, il est question des douze constellations du zodiaque qui « président aux mois dans le mazdéisme d'Orient ». Mais, au moins dans le mazdéisme ancien, l'année était sûrement luni-solaire (sur les monnaies des Mithridate et des Arsacides figure plusieurs fois le treizième mois), et dès lors aux mêmes mois ne correspondaient pas toujours les mêmes signes du zodiaque. — On voit de quelle nature infime sont les quelques critiques que nous aurions à adresser à M. Cumont : elles ne sont qu'un hommage à l'érudition lucide qui caractérise toutes ses publications.

T. R.

61. *DRAKOULIS* (*Platon E.*). *Neohellenic Language and Literature*. Oxford, Blackwell, 1897, in-12, VI-70 p.

Les trois conférences réunies dans ce petit volume ont été faites à Oxford en juin 1897. Elles sont très joliment tournées, et si M. Drakoulis en est le rédacteur aussi bien que l'auteur, nous lui faisons nos sincères compliments sur sa manière d'écrire l'anglais. On doit aussi rendre pleine justice à l'étendue de ses connaissances littéraires et à la chaleur de son sentiment patriotique, gâté seulement un peu par des théories assez nébuleuses (suivant l'ordinaire) sur la « mission » de l'hellénisme. Nous aurions bien aussi quelques chicanes plus graves à faire à M. Drakoulis. On n'est pas pour rien le compatriote d'Ulysse, et nul ne l'est plus complètement que M. Drakoulis, dont le père fut préfet d'Ithaque sous le protectorat anglais. M. D. n'altère pas aussi crûment la vérité que son illustre ancêtre, mais il lui arrive de l'accommoder. Dire que la langue grecque actuelle est la continuation directe de l'ancienne ne constitue qu'un truisme inoffensif; mais exprimer ce fait en parlant d'une « identité essentielle » entre les deux langues, c'est s'écarter de la vérité. M. D. n'a pu faire accepter

cette thèse de ses auditeurs qu'en trichant un peu à diverses reprises sur le sens des mots « langue grecque moderne ». Il voudrait faire passer pour telle la langue dite des journaux. Mais cette langue artificielle n'est pas plus le parler ordinaire des Grecs, même bien élevés, que le latin abâtardi des clercs du temps de saint Louis n'était la langue de l'île de France. Entre le vrai grec moderne et le grec ancien, il y a bien continuité, mais rien qui ressemble à une identité. Le génie des deux idiomes est même totalement différent. M. D. le sait aussi bien que nous, mais il voudrait faire croire à ses lecteurs que le grec populaire n'est plus qu'une quantité négligeable, et que Coray triomphe désormais sur toute la ligue : *di omen avertant*. Un second reproche que nous ferons à M. Drakoulis, c'est son dédain pour certains principes élémentaires de grammaire historique. Il nous dira par exemple, p. 6, que le grec, à l'époque préhistorique (*sic*), se prononçait phonétiquement, comme s'il pouvait être question de prononciation phonétique en dehors de l'écriture, et comme si, dans les temps préhistoriques, le grec s'écrivait. Plus loin, p. 36, il affirme sans preuves qu'Erasme n'a inventé son système de prononciation que comme une aide mnémonique pour l'orthographe. Ailleurs M. D. définit l'accent (p. 65), « la qualité chromatique du son », définition qui nous paraît dénuée de sens, mais qui, en tous cas, ne saurait s'appliquer également à l'accent mélodique de la langue ancienne, et à l'accent intensif de la moderne. Malheureusement, M. D. ignore ou tait cette transformation dans la nature de l'accent, qui est peut-être le fait capital de l'histoire de la langue et a entraîné la plupart des autres phénomènes, y compris la perte de l'infinitif.

Nous ne quitterons pas cette brochure sans y signaler les remarquables traductions métriques par Miss Macpherson, le professeur Geldart, Mrs Edmonds et autres, de quelques échantillons heureusement choisis de poésies grecques populaires. Nous partageons l'admiration de M. D. pour les chansons de Klephtes ; mais la place chronologique qu'il leur a assignée dans son esquisse de la littérature néo-grecque, ou tout au moins — car il évite de s'exprimer nettement à ce sujet — la place matérielle où il en traite (entre les platitudes de Prodrome et les Pastorales crétoises) serait ridicule si on la prenait au sérieux. M. D. sait comme nous que les chansons de Klephtes sont de la fin du XVIIIe siècle, et que beaucoup ne sont pas aussi « populaires » qu'elles en ont l'air.

PHILHELLÈN.

62. *EUDOCIAE Augustae, Procli lycii, Claudiani carminum Graecorum reliquiae, Blemyomachiae fragmenta*, rec. *Arth. LUDWICH*. Bibl. Teubneriana, 1897, in-12, 241 p.

M. Ludwich a réuni dans ce volume ce qui subsiste de quatre poètes, ou plutôt poétastres, de la fin du IVe et du commencement du Ve siècle : l'impératrice Eudocie, Proclus de Lycie, Claudien et l'auteur inconnu de la Blemyomachie. Les hymnes de Proclus et la Gigantomachie de Claudien, assurément le moins mauvais de tous ces ouvrages, avaient été souvent publiés ; mais M. L. s'est efforcé d'en améliorer le texte, et il y a souvent réussi. Quant à Eudocie, sa vie de saint Cyprien, aussi misérable par le style que par la prosodie, n'avait pas été réimprimée depuis Bandini (1764), et ses centons homériques, continuation de ceux de l'évêque Patrice, dormaient encore dans le ms. Par. Suppl. 388. Je n'aurais, pour ma part, vu aucun inconvénient à ce que leur sommeil ne fût pas interrompu, mais du moment qu'il les réveillait (seulement en partie d'ailleurs), M. L. aurait dû prendre la peine d'indiquer la source

homérique de chacun de ces 500 hexamètres évangéliques; dans un jeu d'esprit de ce genre, il n'y a que cela d'intéressant. La *Blemyomachie* est un fragment de poème épique, découvert en 1881 parmi les papyrus du musée de Berlin; l'édition princeps, due à L. Stern, a été successivement améliorée par Bücheler et Wiedemann. Ce savants ont complété de la manière la plus ingénieuse, sinon toujours la plus convaincante, les vers, presque tous affreusement mutilés, de ce petit poème. A son tour, M. L. en a sensiblement perfectionné le texte, notamment par quelques déplacements de fragments. Il n'est pas éloigné de croire que nous sommes en présence du manuscrit original de l'auteur, qui daterait de l'an 400 environ; mais, pas plus que ses prédécesseurs, il n'a réussi à déterminer les circonstances historiques ou mythologiques qui ont fourni la matière de cette élucubration, où tous les noms propres ont un cachet épique, à l'exception du nom romain Γερμανός (VI, 4). Sous-Nonnus ou sous-Corippus, *that is the question*. — Il faut savoir gré à M. Ludwich d'avoir rédigé un index complet de ces poèmes, bien qu'il y ait peut-être un peu d'excès à énumérer tous les καί, ὁ, et τε qui figurent dans ces deux cents pages! Mais le vocabulaire d'Eudocie est riche en formations nouvelles, qui avaient été trop négligées par les lexicographes.

H. GRÜBLER.

63. *FOUGÈRES* (*Gustave*). *De Lyciorum Communi*. Thèse doctorale, Paris, Fontemoing, 1898, in-8, 144 p.

La thèse de M. Fougères se compose de deux parties d'inégales dimensions et d'inégale valeur. La seconde est une étude très documentée et très serrée des institutions du Κοινόν lycien sous la domination romaine (à partir de 43 après J.-C.). M. F. possède à fond le répertoire considérable des inscriptions lyciennes, que les explorations de ces dernières années ont élevé au chiffre de 2,000. Ses recherches ont porté principalement sur la question très obscure des relations entre le lyciarchat et le sacerdoce provincial des Augustes. M. F. entreprend de démontrer : 1° que le lyciarque et le grand-prêtre des Augustes étaient deux personnages différents; 2° qu'en principe on ne pouvait devenir lyciarque qu'après avoir exercé la grande prêtrise; 3° que le lyciarque et les autres fonctionnaires du Κοινόν entraient en charge au 1er octobre, date de leur élection; 4° que le grand-prêtre n'entrait en charge que le 1er janvier, de manière que sa magistrature coïncidât avec l'année consulaire.

De ces quatre propositions, M. F. me paraît n'avoir démontré que la dernière, qui résulte en effet des inscriptions de Cyanées. Quant aux trois autres, je conserve les plus grands doutes. Le problème, il est vrai, est d'autant plus obscur, que les titres de lyciarque et de grand-prêtre, une fois acquis, restaient attachés à vie à la personne du titulaire, de telle sorte que le langage des inscriptions ne permet pas en général de décider si nous nous trouvons en présence d'un lyciarque, d'un grand-prêtre *en fonctions* ou *honoraire* : c'est ainsi que chez nous, M. Thiers, M. Grévy, M. Casimir-Périer et même M. Gambetta ont continué à porter le titre de Président après leur démission. Cependant l'inscription de Sidyma (*Reisen in Lykien*, I, n° 50) me paraît favorable à la théorie de Büchner sur l'identité des deux magistratures. Les mots ἐκομίσθη ἐπὶ (et non pas ὑπὸ comme l'imprime M. Fougères, p. 81) τοῦ αὐτοῦ λυκιάρχου n'ont véritablement de sens que si le personnage visé a non seulement été déjà nommé, mais mentionné *comme magistrat éponyme*. Or, tel est le cas de Diogène III, mais non pas de Claudius Télémaque. Il faut en conclure que ce dernier n'est qualifié de lyciarque que *honoris causa* et que le véritable lyciarque en exercice est

identique au grand-prêtre éponyme. La même conclusion me paraît ressortir de certaines phrases de l'inscription d'Opramoas, malgré les efforts subtils que fait M. F. pour en atténuer la portée (p. 92-93). Je crois d'autre part qu'il a trop pressé, dans la même inscription, le sens des mots τὸν ὑποστάντα τὴν λυκιαρχίαν : ces mots ne signifient ni « inaugurant » ni « exerçant » ni « ayant exercé » le lyciarchat, mais simplement « ayant accepté la corvée du lyciarchat » (charge encore plus coûteuse qu'honorifique), et dès lors on n'en saurait tirer aucune indication chronologique. Quant au fragment de Cyanées (*Eranos*, p. 85), nous ne croyons pas qu'il fournisse aucun argument : le grand-prêtre éponyme est sûrement un grand prêtre provincial, mais rien ne prouve que le lyciarque Stasithémis soit en exercice ou honoraire. Ajoutons qu'il est impossible de croire, avec M. Fougères (p. 83), que le Mausole, auteur de la rogation, soit identique au grand prêtre Mausole, qui en est l'objet.

La première partie de la thèse s'occupe des institutions fédérales lyciennes à l'époque de l'indépendance. Ces institutions ont été beaucoup vantées, notamment par Montesquieu ; mais, en réalité, tout ce que nous en savons se borne à quinze lignes de Strabon, ou plutôt d'Artémidore. M. Fougères n'a pas réussi à y ajouter grand'chose, et la plupart de ses hypothèses restent en l'air. Je ne vois aucune raison d'admettre qu'il ait existé, à proprement parler, une confédération lycienne avant l'année 168. La facilité avec laquelle jusqu'à cette date les Lyciens changeaient de maîtres semble prouver le contraire.

Dans ses chap. VIII et IX, consacrés à la nomenclature et au groupement des villes fédérées, M. F. a commis plusieurs erreurs, faute je ne dirai pas d'être numismate, mais d'avoir quelque expérience des livres de numismatique. Il est bien regrettable qu'il n'ait pas connu ou n'ait pas pu connaître le catalogue du Musée Britannique, qui porte la date de 1897, alors qu'il cite l'Opramoas de Heberdey (1897) et l'inventaire Waddington de Babelon (1898). Il fait figurer à tort dans sa liste des villes fédérées (p. 35) Araxa, Tyména (qui n'est qu'une κώμη), Cragus, Massicytus, et il omet en revanche Dias. Il affirme gratuitement (p. 41) qu'on appelait συντέλειαι des unions monétaires, alors que le texte même de l'inscription d'Œnoanda (*BCH*, X, 226) prouve clairement que ce nom désigne un groupement politique. En admettant même l'existence d'une ville de Cragus (qui, malgré Strabon, me paraît infiniment douteuse), ce n'a jamais été qu'une bourgade insignifiante, et toute l'histoire que raconte M. F. (p. 43) est un véritable roman. Quant à Massicytus, aucun texte ne mentionne une ville de ce nom. En réalité, comme l'a déjà vu Six et comme le prouve encore plus clairement Hill, Cragus et Massicytus sont des noms de montagnes qui ont servi ensuite à désigner des districts dont faisaient partie plusieurs villes importantes. A cette époque, les monnaies frappées par ces villes portent donc, en entier ou en abrégé : 1° le nom de la confédération; 2° celui du district; 3° celui de la ville. La prétendue alliance monétaire n'est ainsi que l'expression d'un lien politique plus intime, qui lui-même résulte du voisinage géographique. Naturellement les monnaies d'argent citées par M. F. (p. 42), où il a cru voir la preuve d'alliances temporaires de Myra avec le Cragus, de Xanthe avec le Massicytus, de Myra avec Apollonia, etc., sont entièrement imaginaires. M. Fougères, qui pratique avec tant de succès la critique des inscriptions, ne paraît pas soupçonner qu'il existe aussi une critique des médailles. Il faut noter aussi une confusion fréquemment commise par M. F. dans l'emploi du mot συμπολιτεία, notamment p. 142 : ce nom, comme l'indique l'étymologie, doit être

réservé à une association de plusieurs cités; il ne désigne jamais un groupement de *pagi* (δῆμοι) ou de *vici* (κῶμαι) sous une πόλις.

Nous ne quitterons pas cet intéressant travail sans regretter que le latin n'en soit pas plus soigné. Non seulement la prose de M. Fougères abonde en gallicismes (comme lorsqu'il parle d'une *res delicata*, p. 20), mais encore on y relève passablement de fautes contre la langue qui ne peuvent pas toutes être mises sur le compte de l'imprimeur (1). Le latin a droit à plus d'égards de la part d'un excellent helléniste.

T. R.

64. *FREDRICH* (*Carl*). *Hippokratische Untersuchungen* (*Philologische Untersuchungen*. XV) Berlin, Weidmann, 1899. In-8, VIII, 236 p.

L'érudition allemande, après avoir longtemps laissé à la France le monopole des études hippocratiques, semble avoir hâte, depuis quelques années, de rattraper le temps perdu. Pendant que MM. Ilberg et Kühlewein poursuivent leur édition critique du Corpus hippocratique, d'autres savants, à l'instar de M. Gomperz, s'appliquent à l'étude détaillée de chacun des traités qui le composent, pour déterminer leurs dates et leurs provenances et jeter ainsi les bases solides sur lesquelles doit s'édifier un jour l'histoire de la médecine grecque.

Le travail que nous anonçons, entrepris sous les auspices de M. de Wilamowitz, prendra une place honorable dans cette série de monographies. Après un coup d'œil intéressant jeté sur le principe de la méthode d'Hippocrate et le classement général des ouvrages qui nous sont parvenus sous ce nom, M. Fredrich étudie en détail deux traités de la collection, qui, ni l'un ni l'autre, ne peuvent être attribués au maître lui-même : le περὶ φυσίος ἀνθρώπου et le περὶ διαίτης. Le premier, comme l'a déjà vu Galien, est une mosaïque de plusieurs morceaux formant une sorte d'aide-mémoire (ὑπόμνημα); mais l'analyse de Galien est rectifiée sur plusieurs points. L'auteur insiste sur les huit premiers chapitres, qui constituent un traité complet, la conférence brillante et prétentieuse d'un iatrosophiste qui s'inspire des doctrines d'Empédocle; il est peu probable qu'on doive (avec Ménon, l'élève d'Aristote) attribuer ces chapitres à Polybos, gendre d'Hippocrate. A ces remarques critiques, déjà exposées par M. F. dans une précédente dissertation (1894), viennent s'ajouter deux savantes digressions, l'une sur l'origine de la théorie des quatre humeurs et des quatre tempéraments, l'autre sur l'historique des opinions des anciens touchant les veines et les artères. Il paraît en résulter qu'Aristote, en s'attribuant la découverte du rôle prédominant du cœur dans le système vasculaire, a montré qu'il n'était pas au courant de la littérature technique de son époque. — L'étude sur le περὶ διαίτης est plus longue et plus neuve, quoique les conclusions générales en soient conformes à celles de Zeller; mais dans le détail, M. F. les précise et les rectifie sur beaucoup de points. C'est ainsi qu'il montre que les passages héraclitiques, qui forment une notable partie du premier livre de ce traité, ne proviennent pas d'Héraclite lui-même, mais d'un disciple attardé de ce philosophe, qui doit avoir vécu dans le dernier quart du v^e siècle. Aux nombreux arguments apportés par M. F. on peut en ajouter un tiré du très curieux chap. XVIII, qui parait avoir échappé, soit dit en passant, aux historiens de la musique antique. La manière dont s'exprime l'auteur de ce chapitre sur la beauté supérieure de la musique variée et modulante (αἱ πλεῖσται μεταβολαὶ καὶ

(1) Page 10 : *Vindobonem*, p. 12 et passim : *Artemidin*, p. 15 : *apertus pelagus*, p. 27 : *sessisse*, p. 53 : *quorum gratia* = grâce auxquels ! p. 69 : *vetavisset*, p. 107 : *possidata*.

πολυειδέσταται μάλιστα τέρπουσι) ne peut se concevoir qu'après les innovations de Phrynis et de Timothée. — M. F. nous donne une nouvelle édition sensiblement en progrès de ce premier livre, qui seul jusqu'à présent a fixé l'attention de la critique; mais il analyse aussi avec le plus grand soin les livres suivants qui abondent en renseignements curieux sur l'alimentation, les exercices et le genre de vie des hommes de la fin du v^e siècle. L'auteur du Περὶ διαίτης, qui paraît avoir vécu à Cnide, n'est pas un grand esprit, et sa découverte personnelle, dont il est si fier, « l'hygiène des riches », paraît être un simple démarquage du livre célèbre d'Hérodicos de Selymbria. Mais là, aussi bien que dans les autres parties de son traité, le compilateur a puisé dans des ouvrages aujourd'hui perdus, se rattachant à l'œuvre des anciens physiciens et qui nous aident à en ressaisir la doctrine; à son tour, bénéficiant du prestige qui s'attachait au Corpus hippocratique, il est devenu le père d'une abondante postérité littéraire. Les fines analyses de M. F., ses efforts pour reconstituer les filiations obscurcies de tous ces systèmes sont une précieuse contribution non seulement à l'histoire de la science, mais à celle de la philosophie. M. Fredrich y a d'autant plus de mérite qu'il écrit, de son propre aveu, loin de toute grande bibliothèque. On s'en aperçoit quelquefois : c'est ainsi que, faute d'avoir lu les publications les plus récentes, il croit encore à l'existence réelle de Leucippe et d'Ecphantos, et qu'il attribue (p. 226) à Démocrite une année de 365 jours, alors qu'il résulte du papyrus d'Eudoxe, aussi bien que du texte de Censorinus, qu'elle n'en avait que 364.

T. R.

65. *GEORGIADIS* (*Georges*). Ὁ ἐν Γαλατᾷ ἱερὸς ναὸς τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τῶν Χίων. Constantinople, Zibidès, 1898. In-12, 392 pp.

L'auteur a puisé les matériaux de cette monographie dans les archives de l'église Saint-Jean des Chiotes, du couvent du Saint-Sépulcre au Fanar, et du Patriarcat. Le temple primitif devait être un monument byzantin très remarquable ; malheureusement, il a été détruit par un incendie en 1696. L'édifice actuel a été bâti aux frais de la colonie chiote, qui l'a réparé plusieurs fois. Les documents reproduits ou analysés par M. Georgiadis intéressent donc vivement l'histoire de cette colonie, avec ses hôpitaux, ses églises, ses institutions de bienfaisance, etc. L'ouvrage lui-même témoigne de l'esprit libéral et généreux qui règne dans cette petite communauté : c'est un Mécène chiote, Paul Stefanovich Skylitzès, qui en a fait les frais.

PHILHELLÈN.

66. *GIANNOPOULOS* (*Nicolas*). Περιγραφὴ τῆς μονῆς Ξενιᾶς. Athènes, Perris, 1896. Extrait du t. IV du *Bulletin de la Société historique et ethnologique*, pp. 653-724.

M. Giannopoulo, Épirote de naissance, mais Thessalien d'adoption, avait publié en 1891 une consciencieuse monographie sur la Phthiotide ou Thessalie méridionale (Éparchie d'Almyro), déparée malheureusement par de trop nombreuses fautes d'impression. La présente étude est consacrée à un monastère important de cette région, connu sous le nom de Xénia, d'après une icône fameuse de la vierge christophore. M. G. s'est donné beaucoup de mal pour un assez mince objet, car si le monastère primitif peut dater du x^e ou xi^e siècle, l'édifice actuel n'a été rebâti qu'en 1663 et sa succursale (Saint-Nicolas) en 1671. L'intérêt artistique de l'édifice paraît à peu près nul, et les chroniques détaillées du monastère, qui formaient, paraît-il, deux volumes très curieux, ont été volées par un moine lors de l'annexion de la Thessalie à la Grèce, et n'ont pas été retrou-

vées. M. G. n'a réussi à glaner que quelques brefs patriarcaux relatifs à l'organisation du monastère, des fragments très mutilés de *memoranda* relatant, dans un style barbare, quelques épisodes remarquables (famines, comètes, tremblements de terre), et une liste incomplète des higoumènes depuis 1650. Il se rabat sur une description topographique minutieuse : le site romantique et boisé du couvent au pied de l'Othrys lui inspire même une épigramme en quatre vers enthousiastes, mais d'une prosodie inquiétante.

PHILHELLÈN.

67. *GLACHANT* (*Paul et Victor*). *Papiers d'autrefois*. Paris, Hachette, 1899. In-12°, XVII-313 pp.

Du très riche butin que MM. P. et V. Glachant ont rapporté de leurs fouilles dans les papiers du siècle, trois chapitres intéressent directement les études grecques : l'un est cette lettre inédite de Beulé qui a paru ici même, les autres se rapportent à l'helléniste Dübner, dont les deux auteurs ont exploré la volumineuse correspondance avec Miller conservée à la Bibliothèque nationale, la curieuse autobiographie manuscrite et les brochures pédagogiques. Dübner, qui passa toute sa vie en France sans éprouver le besoin de se faire naturaliser, ni d'apprendre à écrire correctement le français, a rendu de réels services aux études helléniques par son active collaboration au *Thesaurus*, ses nombreuses éditions classiques, sa grammaire grecque, qui, étudiée presque en cachette à l'école normale, a préparé une génération d'hellénistes sensiblement en progrès sur la précédente. Burnouf était la bête noire de Dübner, et c'est contre ses *Méthodes*, surtout la grecque, qu'il épuisa tous les traits de sa satire un peu pesante et ses efforts réitérés, mais impuissants, auprès des ministres successifs. Au cours de ces vigoureuses polémiques, Dübner esquissa un programme d'enseignement grammatical, fondé sur l'emploi d'une syntaxe réduite au minimum et sur la lecture *cursive* à haute dose ; ces idées font de lui un précurseur de réformes passagères, dont le succès n'a pas complètement répondu aux hautes espérances de leurs initiateurs. La physionomie agreste, bourrue, mais sincère de ce philologue d'un autre âge, ennemi de toutes les routines, et peu ménager (dirons-nous jaloux ?) des gens *arrivés*, revit avec beaucoup de relief dans les pages de MM. Glachant. Elle méritait d'être préservée de l'oubli ; même en Allemagne — d'où Dübner était originaire et dont il fut pendant trente ans le *proxène* parisien — la personnalité de ce savant non officiel a laissé si peu de traces qu'on en vint même à en contester l'existence. Je me souviens d'avoir lu il y a quelque temps dans un ouvrage allemand, à propos, je crois, d'une correction à un texte de Plutarque, les mots : *Dubnerus quisquis is fuit !* Travailler douze heures par jour pendant trente-cinq ou quarante ans, éditer, reviser ou corriger plus de cent volumes, et tout cela pour finir par être pris pour un pseudonyme, voilà de quoi dégoûter les philologues de la vanité littéraire.

H. GRÜBLER.

68. *GLAESENER* (*Henri*). *Le Bouclier d'Achille et le Bouclier d'Énée*. Liège, Demarteau, 1898, in-8°, 31 pp.

Cette étude très superficielle n'apporte sur aucun point une solution neuve, une conjecture importante. L'auteur est doué d'une certaine facilité, mais il n'a pas préparé le sujet avec soin ; il s'en tient aux généralisations vagues. C'est le principal défaut de son premier chapitre : « les deux épisodes considérés comme documents pour l'histoire et les institutions. » Il y montre une ignorance presque com-

plète de l'archéologie. Sur les vers 490-496 du livre XVIII de l'*Iliade*, il ne trouve que cette observation : « Les noces dans l'antiquité n'allaient déjà pas sans banquet. » Le jugement des arbitres sur le procès de meurtre est apprécié avec plus de détail ; mais M. Glaesener ne dégage pas suffisamment le caractère particulier de la contestation. Nulle part il ne se préoccupe de chercher des éclaircissements dans les monuments figurés; il n'explique pas la disposition des figures sur les boucliers et les procédés de fabrication en usage dans l'antiquité. — Le dernier chapitre eût pu être plus intéressant, l'auteur a fait ici une petite découverte ; Gœthe a imité (de très loin, il est vrai) les deux épisodes d'Homère et de Virgile ; dans le Roman de Renard du poète allemand, Reineke apporte au roi un anneau, un peigne et un miroir ornés de figures ; sur le peigne est ciselé le jugement de Pâris. Mais l'imitatiou reste très vague, et les rapprochements de détail que M. G. s'efforce de découvrir ne sont pas du tout concluants; par exemple, l'intercalation du verbe entre deux sujets ou compléments, les inversions, etc., qu'il signale dans les phrases de Gœthe, seraient tout au plus une reproduction des tours propres à la langue grecque, mais non des épisodes de l'*Iliade* ou de l'*Énéide*. — Enfin, nous ferons un grief à M. Glaesener d'avoir transcrit le grec en caractères romains. C'est une habitude déplorable, surtout chez un helléniste. Le français même n'est pas toujours très pur. P. 16 : « Quelle a été la raison d'être de cette ajoute ? »

R. Harmand.

69. *HERONIS ALEXANDRINI Opera*. Vol. I, éd. *Wilhelm SCHMIDT*. Bibliotheca Teubneriana, 1899 (1). LXXII-514 p. et 124 fig. Plus un fasc. supplémentaire de 182 p.

On ne possédait jusqu'à présent qu'une seule édition grecque des *Pneumatiques* et des *Automatiques* d'Héron d'Alexandrie : c'est celle de Melchisédec Thévenot (Paris, 1693), qui est très défectueuse, même pour l'époque. Ces deux ouvrages n'ont pas cessé depuis lors d'intéresser les historiens de la science appliquée antique; il suffira de rappeler, en France, dans notre siècle, les publications de Thomas-Henri Martin, de V. Prou, de M. de Rochas et de notre collaborateur Ernest Lacoste. Paul-Louis Courier, que M. Schmidt s'obstine à appeler « Paul Courier de Paris », et à prendre pour un simple capitaine d'artillerie, avait également projeté une édition des traités d'Héron, contenus dans le manuscrit de Strasbourg, qui a péri en 1870. Mais il était réservé à M. W. S. de réaliser, sous les auspices de M. Diels et de l'Académie de Berlin, le vœu, exprimé déjà par Leibnitz, d'une nouvelle édition critique et complète du texte grec d'Héron. Ce premier volume contient, outre les *Pneumatiques* et les *Automates*, le fragment sur les horloges hydrauliques, la traduction latine du texte arabe des *Pneumatiques* de Philon, et les chapitres de Vitruve qui se rapportent au même sujet. Tous ces textes, par une louable innovation, sont accompagnés d'une traduction allemande et de figures excellentes dessinées soit par M. S. lui-même, soit par le machiniste Querfurt, en s'aidant des données du texte et des figures schématiques des manuscrits, qui remontent sans aucun doute à Héron lui-même. Une partie des figures originales sont reproduites dans les prolégomènes; nous ne pouvons nous empêcher de regretter que M. S. n'ait pas généralisé cette mesure. Dans sa préface, M. S. a discuté la question de la date d'Héron : il se prononce avec raison pour l'époque romaine. L'argu-

(1) Nous avons reçu du même auteur un intéressant essai sur Héron, extrait des *Neue Jahrbücher*, et destiné au grand public (*Heron von Alexandria*, Leipzig, Teubner, 1899).

ment décisif est contenu dans la *Mécanique* d'Héron, récemment retrouvée par M. Carra de Vaux dans un manuscrit arabe de Leyde. D'après la lecture (certaine à mon avis) de M. Clermont-Ganneau, il faut lire à la p. 413, non pas « Praxidamus, le peintre », mais « Posidonius le stoïcien ». Quant à l'argument tiré du texte de Pline, sur la petite presse à olives, inventée soi-disant vers l'an 55 et identique à celle que mentionne Héron, il est plus ingénieux que probant. Aux latinismes signalés par Martin et Schmidt (p. XIII), il faut ajouter le mot τρουλλίον (p. LX, l. 16). Héron est donc un auteur du Ier ou du IIe siècle après J.-C. Sa valeur originale est probablement très médiocre, et si nous avions conservé le texte intégral des *Pneumatiques* de Philon, nous constaterions probablement que dans ses *Pneumatiques*, comme dans son *Théâtre d'Automates*, Héron n'a guère fait que démarquer et compléter Philon, qui lui-même est monté sur les épaules de Ctésibius.

M. S. a consacré un fascicule entier de 144 pages à la revue des manuscrits, éditions et traductions de ces deux traités d'Héron. On ne peut s'empêcher de trouver cela bien long, d'autant plus que la plupart de ces manuscrits sont de date très récente (XVe à XVIe siècle) et de médiocre valeur. En ce qui concerne les *Pneumatiques*, ils se partagent entre deux recensions, l'une plus ancienne, que M. S. désigne sous le nom de *a*, l'autre plus récente (*b*), à la fois abrégée, interpolée et remaniée par quelque Byzantin du VIe siècle. Le manuscrit principal, et de beaucoup le plus ancien, est le *Marcianus* (A) du XIIIe siècle, collationné avec soin par M. Schmidt. Dans l'apparat critique, il a cru devoir partager en deux registres les leçons de la famille *a* et celles de la famille *b*. Malgré leur infériorité, les manuscrits de cette dernière famille fournissent quelques corrections utiles. En général, M. S. s'est surtout efforcé de comprendre et d'expliquer le texte, plutôt que de le corriger; ce n'est pas à dire qu'on ne lui doive pas bon nombre de petites corrections heureuses; d'autres lui ont été suggérées par H. et R. Schöne, ou par Brinkmann. Il reste cependant encore beaucoup à faire.

Apportons quelques pierres à l'œuvre commune : p. 10, l. 12, les seuls mots καὶ ἀέρα doivent être retranchés et non pas, comme le veut Brinkmann, toute la fin de la phrase ; ensuite, il faut écrire ὅτι μὲν γῆ, γὰρ φθείρεται, etc... Ces mots s'opposent à μεταβάλλει δὲ καὶ τὸ ὕδωρ (l. 25). C'est évidemment la terre qui, soumise à l'action du feu, se réduit en cendres ; la traduction de M. S. est fautive. Un peu plus loin la transposition, proposée par Brinkmann, des l. 14, 7-21, est tellement évidente que nous ne comprenons pas que M. S. l'ait contestée.

P. 18, l. 24. M. S. n'indique pas clairement la leçon des manuscrits. En tous cas, la leçon ἐν αὐτοῖς est seule admissible, et par conséquent, la traduction *Zwischenræume* n'est pas exacte. Il faudrait « *Innenræume* ».

P. 24, l. 3. Je supprimerais le mot ὑγρόν.

Un peu plus bas, l. 14, les mots οὐδ'... ὑποκείμενα doivent être transposés à la l. 17 après κάτω, sans cela le raisonnement est boiteux. L. 19. Je n'adopterais pas la correction de Diels, mais j'insérerais οὐ devant διαφέρει. Quant à la p. 28, je la crois très corrompue, sans pouvoir trouver le remède.

En terminant, je signalerai à M. S. que le mot ῥυτόν (p. 100 et *passim*) ne doit pas être traduit par *Trinkhorn*, qui se dit en grec κέρας; le rhyton ne servait pas à boire, mais à transvaser le contenu d'une amphore ou d'une œnochoé dans une coupe.

H. G.

70. *HILLER VON GAERTRINGEN. Die archaische Cultur der Insel Thera.* Berlin, Reimer, 1897, 33 p.

M. Hiller von Gaertringen, chargé de reviser, pour le *Corpus* de Berlin, les inscriptions de Théra (*Santorin*), a fait un séjour de quatre mois dans cette vieille île dorienne. Il en a rapporté une jolie conférence sur la civilisation archaïque de l'île. Son exposé est fondé sur quatre groupes de documents, qu'il a explorés avec une égale conscience : le sol, les ruines, les débris céramiques recueillis dans les tombes, et les inscriptions, pour la plupart des graffitti rupestres, dont le nombre, de trente au temps de Boeckh, s'élève aujourd'hui à cent cinquante. Ces inscriptions, qui remontent en grande partie au VII^e siècle, présentent des formes de caractères très archaïques, directement dérivées du phénicien. C'est ainsi que le *samech* est employé pour la lettre initiale du nom de Zeus. Elles nous font connaître tout un peuple de dieux bizarres : Kourès, compagnon de Zeus; Lokhaia, peut-être identique à l'Auxésia des Éginètes; Chiron, Biris, etc... Mais le dieu principal est Apollon Karneios, qui préside aux exercices du gymnase. La danse nue était très en honneur dans la jeunesse théréenne, et malheureusement aussi les amours à la crétoise. Il n'est plus possible d'accepter à cet égard l'interprétation idyllique d'Éphore : les témoignages sont là, indestructiblement gravés dans le roc, graffites où les amants heureux célèbrent en termes cyniques leurs faciles triomphes.

T. R.

71. *HOMÈRE. Omero. Il libro sesto dell' Odissea, commentato da S. LOCASCIA.* Caltanisetta, Tip. dell' Omnibus, 1899, in-8, 1-99.

Cette édition du VI^e chant de l'Odyssée a été préparée avec beaucoup de soin; l'auteur a fait usage des travaux les plus récents, et il en a tiré ce qu'ils contenaient de meilleur. On ne peut lui reprocher qu'une omission : il ne cite nulle part les deux ouvrages de La Roche, si importants pour l'étude critique et grammaticale des poèmes homériques : *Homerische Untersuchungen* en deux parties, 1869 et 1893, et die *Homerische Textkritik im Alterthum.* — Quant au commentaire, peut-être un peu trop étendu, il ne laisse de côté aucune question intéressante; les particularités de langue et de grammaire sont étudiées de très près, pour le plus grand profit des élèves et des étudiants. Peut-être reprochera-t-on à M. Lo-Cascia une préférence marquée pour les étymologies rares (v. 301, νήπιος); ἐπὶ au vers 210 est sûrement adverbe et signifie « au-dessus » ou plutôt « par dessus ».

R. HARMAND.

72. *HORTON-SMITH (Lionel). The establishement and extension of the law of Thurneysen and Havet, with an appendix on lat.* hau, haud, haut *and gk.* οὐ « *not* » (*a reprint from the American Journal of Philology together with addenda and corrigenda. important postscript and Index*). Cambridge, Macmillan and Bowes, 1899, in-8, VII-108 p.

La première partie de cet ouvrage (p. 1-48) est consacrée à une question de phonétique latine. M. Horton étudie dans toutes ses applications la loi de Thurneysen et Havet : *ou* indo-européen devient *au* en latin (cf. MSL., VI, 17-20). Il essaie de dater cette loi au moyen d'une inscription du III^e siècle qui nous offre FOVE au lieu de FAVE; et de démontrer que *ōu* est devenu *āu*. Sur le premier point, je n'attacherais pas autant d'importance que M. H. à la graphie unique *fove*, qui peut être non pas une forme archaïque de *fave*, mais une faute, due à une confusion de sens entre *faveo* et *foveo*. Quant au changement de *ōu* en *āu* les exemples n'en sont guère nombreux ni convaincants.

Dans la seconde partie, M. H. compare le latin *hau*, *haud* au grec οὐ et admet que les deux mots proviennent d'une seule et même forme **ou*. L'*h* de *hau* serait ajouté à tort comme dans *haurio*, *humerus*, *herus*, *hālāre ;* le *d* de *haud* serait dû à l'analogie de *se-d ;* le *t* de *haut* ne serait qu'une variante de ce *d* (cf. *aput*, *at* dans le t. I du CIL). L'ingénieuse étymologie de M. H. a l'avantage de rapprocher deux particules de sens identique; l'ancienne explication de οὐ par le sanscrit *ava*, préfixe verbal marquant mouvement vers le bas, est, en effet, assez invraisemblable. Il importe cependant de remarquer que *hau*, *haud*, *haut*, si l'on admet que *h* est récent, ne peut guère être séparé des mots de forme analogue *aut*, *autem*, *au-* (*aufero*, *aufugio*). Valerius Probus, Cledonius et Cassiodore semblent regarder *haud* et *aut* comme deux fonctions distinctes d'un même mot. La différence de sens n'est point une difficulté insurmontable ; en français, jusqu'au XVII^e siècle, *ni* s'emploie au sens de *ou* dans des phrases dont le début n'est pas négatif, pourvu que l'idée soit négative; et même sans idée de négation dans le second terme d'une comparaison. Si le sanscrit *ava*, le grec οὐ, le latin *haud*, *aut*, *autem*, *au-* ont la même origine, il faut supposer que toutes ces particules ont eu primitivement un élément commun **ou*. M. H. préfère admettre avec Brugmann et Lindsay que *aut* et *autem* contenaient anciennement **au* comme le grec αὖ, αὖτε, αὖτις, et tient à séparer aussi le sanscrit *ava-*, lat. *au-* du grec οὐ. Je doute qu'il soit jamais possible de trouver la solution de ces problèmes, dont les données sont insuffisantes. D'ailleurs, en linguistique, il importe plus de bien poser les questions que de les résoudre. Le livre de M. Horton nous fournit tous les éléments de l'histoire de *ou*, *au* en latin et tous les linguistes lui en seront reconnaissants.

G. D.

73. *HOUYVET* (*C.*) *Le grec, le latin et l'enseignement secondaire moderne.* Paris, Chevalier-Maresq, 1899, in-12, 1-307 p.

Malgré le grand nombre de citations que M. Houyvet a répandues dans son livre, cette étude est loin d'être complète; elle manque un peu de méthode et plus encore d'impartialité. D'ailleurs, la pensée de l'auteur est trop souvent masquée, presque accablée par l'amas des jugements empruntés à une multitude d'écrivains plus ou moins compétents. Toujours prêt à élever l'enseignement moderne, il ne cite guère, parmi les défenseurs des études classiques, que M. Fouillée; mais si quelque *classique* outrancier laisse échapper une sottise, celle-ci est aussitôt mise en lumière ; c'est un moyen bien connu d'amuser la galerie aux dépens de ses adversaires. — Il y a, d'ailleurs, bien des points sur lesquels on donnera raison à M. Houyvet. L'enseignement moderne peut former de bons légistes et de bons médecins ; les sanctions que l'auteur réclame ne tarderont pas à être accordées. Nous souhaitons aussi que les classes *modernes* soient plus largement ouvertes, et qu'on perde l'habitude de les considérer comme le salutaire asile des médiocres. Peut-être même y aurait-il profit à distinguer deux enseignements de ce genre : l'un ferait plus de place aux études désintéressées, l'autre, fort analogue à l'ancien enseignement *spécial*, poursuivrait un objet tout pratique. Il y a assurément bien des élèves qui ne tirent aucun avantage de la culture gréco-latine et qui préfèrent par un goût naturel l'étude des langues vivantes ; d'autres ont un esprit net, positif, dénué d'imagination. Il est très bon qu'ils puissent trouver dans nos lycées les méthodes qui développent leurs qualités personnelles. — Mais nous nous séparons de M. H. sur un grand nombre de questions. Il faut le ranger parmi les *utilitaristes* les

plus acharnés. Malgré ses réticences et ses ménagements, on sent très bien qu'il exige du travail scolaire des résultats pratiques ; il se demande sans cesse : « A quoi bon ? » Il écrit, p. 53 : « Cette culture eût-elle quelques avantages, la très grande majorité de ceux qui passent sur les bancs du collège auront autre chose à faire dans la vie que de s'y livrer, et elle ne vaudrait jamais le temps qu'elle exige »; c'est là le fond de sa pensée, bien qu'il insiste (ch. XI) sur le côté littéraire de l'enseignement moderne. On croirait, à l'entendre, qu'il est superflu à l'ingénieur, au commerçant, de garder le goût des choses simplement belles, et qu'on ne peut, sans nuire à ses affaires, réserver à l'étude désintéressée quelques moments de ses loisirs quotidiens. — Un autre reproche que nous lui adresserons, c'est de considérer comme très facile et accessible à toutes les intelligences l'étude des langues et des littératures vivantes (p. 39); la connaissance approfondie de l'allemand, par exemple, ne peut être acquise qu'au prix de grands efforts ; tel, qui lira couramment un journal sera incapable de comprendre un traité d'économie politique ; mais peut-être ne s'agit-il pour les utilitaires que de connaître très superficiellement une langue et d'être polyglotte à la façon d'un garçon d'hôtel; ce serait, en vérité, un idéal peu élevé. — L'auteur exagère beaucoup la prétendue érudition, dont les professeurs encombrent, selon lui, la cervelle des malheureux élèves (pp. 85, 88, 92, 98, 102) ; il prend au sérieux les boutades de certains universitaires; nos classes lui apparaissent comme des geôles philologiques; à l'entendre, nous nous contenterions d'une sorte de mot à mot, dont la règle grammaticale serait le principal ornement. Ce sont là des erreurs, malheureusement répandues; l'idée antique n'a rien d'analogue à cette empreinte de fossile dont parle M. Houyvet (p. 39). Quel est donc le professeur qui oublie jamais de joindre à son explication des commentaires variés, de suggérer des rapprochements, des comparaisons? Combien de réflexions morales ou littéraires pénètrent ainsi dans l'esprit des élèves! Est-ce toujours l'antiquité, n'est-ce pas aussi la vie moderne qui est l'objet de ces entretiens ? L'une peut fort bien nous aider à comprendre l'autre. Il arrive au maître, quoique rarement, de signaler une variante des manuscrits; où est le mal, quand on donne ainsi aux jeunes gens des classes supérieures, avec une leçon de goût, une leçon de raisonnement ? — A vrai dire, M. H. ne connaît pas d'assez près l'Université; nos qualités et nos défauts sont analysés d'une manière indirecte et quelque peu superficielle; il eût fallu insister sur cette *distinction* d'esprit que les éducateurs classiques regardent comme la marque particulière de leur enseignement. L'auteur confond sous cette appellation des traits assez différents, à ce qu'il semble (pp. 62, 63) ; il passe trop vite sur un sujet bien digne d'arrêter quelques instants les amis ou les ennemis de l'Université. — Une opinion, aussi peu neuve que fondée, c'est que « l'étude du grec demanderait un fort long temps qu'on n'a pas » (p. 117). Ce qu'il y a de vrai, c'est que le programme de l'enseignement du grec est encore mal conçu; dans les classes de grammaire, les élèves apprennent des listes de mots et des tableaux de déclinaisons et de conjugaisons qui leur seraient fort utiles, si on leur mettait aussitôt entre les mains de petits textes faciles, arrangés et simplifiés à leur usage ; les exercices sont malheureusement trop abstraits, et les lectures expliquées beaucoup trop rares. Quant à la vertu éducative de la littérature grecque, elle est, croyons-nous, sans égale ; de nombreux élèves savent, en seconde et en rhétorique, apprécier la finesse et la beauté d'un dialogue de Platon, et il leur en reste du moins un souvenir, une impression. Ce pauvre grec, atta-

qué de tous côtés, sacrifié même par certains défenseurs des études classiques, succombera peut-être ; mais on reconnaîtra très vite ce que notre société démocratique y aura perdu ; nous n'insistons pas, préférant rappeler au lecteur le beau discours prononcé par M. Maurice Croiset à la séance annuelle de notre Association. — Enfin, M. Houyvet eût pu discerner avec plus de soin les défauts de notre enseignement imputables aux méthodes, et ceux qu'il faut sans doute rapporter au baccalauréat (ch. VI, début). Est-il vrai aussi que le bachelier soit toujours, dans les administrations où il entre, le plus médiocre des employés (p. 167)? Ajoutons que les études classiques paraissent plutôt en progrès depuis quelques années ; M. Hémon est le premier à nous avoir signalé cette amélioration dans un numéro de la *Revue bleue* (t. XLIX, 14 mai 1892, p. 631) ; oserons-nous y joindre le témoignage de notre très modeste expérience?

R. Harmand.

74. *KALKMANN (A.). Die Quellen der Kunstgeschichte des Plinius.* Berlin, Weidmann, 1898. In-8°, VIII, 260 p.

Le sujet de ce livre est déjà fort exploré, et M. Kalkmann avoue que sur bien des points il s'est rencontré avec ses devanciers. Néanmoins ce travail d'ensemble, fondé sur des analyses minutieuses, n'est pas sans utilité et apporte quelques résultats nouveaux qui seront, il est vrai, discutés. Tout le monde est d'accord pour penser que la charpente de l'histoire de l'art chez Pline provient de Xénocrate et d'Antigone ; mais est-il certain qu'Antigone soit Antigone de Caryste? Est-il certain que le livre de Xénocrate ne soit parvenu aux Romains que par l'intermédiaire de celui d'Antigone? Est-il certain enfin que l'un et l'autre ne soient connus de Pline qu'à travers Varron? Sur tous ces points M. K. passe un peu vite. En revanche, je suis très disposé à lui accorder que les chapitres sur l'histoire de la peinture et de la sculpture se trouvaient dans le traité des *Disciplines* de Varron, peut-être rattachés à l'architecture. Je suis également d'accord avec M. K. pour croire que ni Xénocrate ni Antigone n'ont fourni à Pline d'indications chronologiques précises ; il a dû les trouver dans une chronique spéciale : cette chronique est-elle celle d'Apollodore, comme le pense, avec Furtwängler, M. Kalkmann? C'est possible, mais rien moins que certain. En tous cas, je ne saurais admettre que dans le texte sur Zeuxis Pline ait attribué au peintre Apollodore un vers qui appartenait au chroniqueur de ce nom (p. 18). M. K. ne voit-il pas que cette hypothèse est incompatible avec sa propre théorie que Pline avait sous les yeux, en écrivant, la chronique d'Apollodore? D'autre part, quel que soit l'auteur de la chronique utilisée par Pline, elle était remplie d'erreurs grossières, et c'est en vain que M. K. essaye de les escamoter en multipliant à plaisir les couples d'artistes homonymes. — Outre Varron et la chronique, Pline a utilisé les renseignements périégétiques de son contemporain Mucianus et le trésor d'anecdotes de Duris. On croyait jusqu'à présent qu'il n'avait connu ce dernier que de seconde main : M. K. donne de bonnes raisons pour l'opinion contraire. Par contre, il croit, sans doute à bon droit, que Pasitélès n'a été utilisé qu'à travers Varron. Le reste des renseignements de Pline est extrait de compilations rhétoriques, de recueils d'épigrammes et — ce point a été vivement mis en lumière par M. K. — d'un catalogue alphabétique ou πίναξ des artistes célèbres, d'origine grecque. Nous ne pouvons suivre M. K. dans ses analyses de détail ; l'historien de l'art et l'helléniste y trouveront plus d'une glanure intéressante ; nous signalerons tout particulièrement la dissertation (p. 24

suiv.) sur le sens du mot *toreutice* qui n'est jamais chez Pline synonyme de *caelatura*, mais bien de *plastice* : c'est un point sur lequel je m'étais trompé dans mon étude sur le prétendu ciseleur Akragas, étude qui, comme presque tous les travaux français, est restée inconnue de M. Kalkmann.

T. R.

75. *KARAKATSANIS* (*Jean*). 1. Σύστημα ὀρθογραφίας, 6e éd. Athènes, Apostolopoulos, 1897, in-12, 128-112 p.
2. Ἀποθησαυρισμὸς λέξεων ἑλληνικῶν, 2e éd. Athènes, Kalarakis, 1898. In-12, 88 p.

Ces deux livres sont l'un un système de règles et d'exercices orthographiques classés par ordre de matière grammaticale, l'autre un recueil de cinq mille mots grecs rangés par catégories et groupes sympathiques. Tous deux répondent au même but : propager la connaissance d'une saine orthographe parmi la jeunesse des écoles. M. Karakatsanis constate, en effet, avec douleur, qu'au sortir du lycée et jusque sur les bancs de l'Université les jeunes Hellènes font des fautes d'orthographe et de syntaxe à faire rougir leurs camarades de l'école primaire. Il cherche la raison de ce fait dans l'absence de bons ouvrages élémentaires, analogues à ceux qui font, paraît-il, merveille « en Europe ». La vérité nous paraît être que le maintien de l'orthographe antique pour la langue moderne est une véritable chinoiserie, au sens propre du mot. Mieux vaudrait infiniment écrire phonétiquement (ou à peu près) la langue moderne et prononcer à l'antique (je ne dis pas à l'érasmienne) la langue antique. Mais il aura coulé de l'eau dans l'Ilissus, si j'ose m'exprimer ainsi, avant qu'on n'en arrive là. M. Karakatsanis est, d'ailleurs, un bon philologue, élève de Kontos, et auteur d'une édition classique estimée de l'Ajax. Dans ses exercices il s'efforce de distinguer la langue ancienne de la langue « causée » (καθωμιλημένη), mais sa prétendue langue « causée » n'est guère que du grec ancien assaisonné de quelques να, δέν, εἶνε, etc... Le pain s'appelle pour lui ἄρτος, et l'eau ὕδωρ, comme au temps de Démosthène, et il fulmine (II, p. 97 s.), à la suite de Kontos, contre une quantité de « barbarismes » qui sont entrés dans l'usage vulgaire. Nous souhaitons qu'il parvienne à les extirper. Les fréquentes réimpressions de ces petits livres prouvent d'ailleurs le succès de ses efforts.

T. R.

76. *KONT* (*J.*). *Lessing et l'antiquité*. 2 vol. In-12, 314 et 298 p. Paris, Leroux, 1894-1899.

Ce livre n'a pas besoin d'être présenté à nos lecteurs, qui ont eu la primeur d'un de ses chapitres (*Revue*, VI, 387); ils ont pu apprécier à cette occasion combien l'érudition en est solide, le jugement sain, l'exposé clair, et s'il se trouve encore aujourd'hui des philologues ou des philosophes retardataires pour contester l'explication de la κάθαρσις donnée par Weil, Egger et Bernays, ce n'est vraiment pas la faute de M. Kont. Tout le reste de l'ouvrage est à l'avenant. Il intéresse au premier chef l'histoire de la pensée allemande, mais aussi celle des études helléniques. Car si Lessing n'a pas fait, dans cet ordre d'études, de découverte capitale, si son savoir était parfois borné et son goût étroit, on ne peut lui refuser l'amour passionné de l'antiquité grecque, l'intelligence des saines méthodes philologiques, l'horreur du vague et de l'ignorance hardie. « Grâce aux études de Lessing, conclut très justement M. Kont, les chefs-d'œuvre de la littérature grecque occupèrent enfin en Allemagne la place qui leur est due. » Et comme l'Allemagne, au XIXe siècle, a été la maîtresse de grec de l'Europe, la reconnaissance de tous les hellénistes doit

aller au critique qui a joué ce rôle fécond de redresseur et d'excitateur intellectuel.

T. R.

77. *KRUMBACHER* (*Karl*). *Eine neue Vita des Theophanes Confessor*, extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Münich, 1897, p. 371-399.

Il existe déjà plusieurs biographies du chroniqueur Théophane (Théophane le Confesseur), qui ont été réunies par De Boor, à la suite de son excellente édition. Elles sont de valeur médiocre, et il en est de même du dithyrambe redondant en l'honneur de Théophane, publié par M. Krumbacher en 1896. Le même savant a signalé, dès cette époque, deux autres biographies conservées manuscrites à la Bibliothèque synodale de Moscou. L'une d'elles, qui paraît d'importance capitale, est l'œuvre du patriarche Méthode. M. K. s'abstient de les publier encore, parce que le manuscrit de Moscou est très mutilé, et qu'il espère en trouver un meilleur exemplaire au Mont Athos. L'autre *Vita* moscovite, dont M. K. nous donne aujourd'hui le texte, soigneusement constitué, n'est vraisemblablement qu'un abrégé de l'ouvrage de Méthode. M. Krumbacher en signale très complètement les analogies et les différences avec les textes publiés par De Boor. L'Anonyme de Moscou est assez riche en faits précis, ce qui ne l'empêche pas de cultiver le calembour (p. 392, l. 1, jeu de mots sur Εἰρήνη) et le balancement harmonieux des périodes. Pourtant, sur 330 arrêts, signalés par de gros points, il y a 44 dérogations à la « loi de Meyer ». Ce qui m'a paru le plus remarquable, c'est que tous les biographes de Théophane, sans excepté celui-ci, insistent très longuement sur les exploits d'ascétisme et de chasteté de leur héros, sur ses miracles, sur ses querelles avec des empereurs persécuteurs, mais ne disent pas un mot de son seul titre de gloire aux yeux de la postérité, la rédaction de sa chronographie.

ALEXIS.

78. *LAMBROS* (*Spiridion*). Κατάλογος τῶν ἐν τῇ κατὰ τὴν Ἄνδρον μονῇ τῆς Ἁγίας κωδίκων. Athènes, Hestia, 1898. (Extr. de l'annuaire du Παρνασσός). In-8, 111 p.

Cet excellent inventaire remplace avec avantage le très insuffisant catalogue du moine Pliziotis, publié naguère dans la monographie de Miliarakis. Les 104 manuscrits dénombrés, pour la plupart très récents, ne contiennent pas de textes classiques. Signalons les nos 91 (Vies de Saints, XIe siècle) et 88 (« bombycin » du XIIIe siècle, avec des Novelles d'Alexis Comnène que vient de publier Const. Rhallis, Athènes, Hestia, 1898). M. Lambros imprime in extenso une pièce de vers datée de juillet 1156 dans un évangéliaire du XIIe siècle (no 32) et plusieurs brefs du patriarche Joannicius, en 1652, relatifs à l'église métropolitaine de Sophia (no 74). Pour les manuscrits musicaux, cf. Tzetzes, *Parnassos*, XII (1888). p. 134-149.

ALEXIS.

79. *LYCURGI Oratio in Leocratem*. Ed. *Frid. BLASS*. Bibl. Teubneriana, 1899. ILIV-86 p.

Nous n'avons de l'orateur Lycurgue qu'un seul discours, d'ailleurs féroce, et ce discours n'est conservé en entier que par un seul manuscrit, le fameux *Crippsianus* de Londres, dont dérivent le *Laurentianus* et sa postérité. Une source indépendante, l'*Oxoniensis* (N), a préservé environ la moitié du texte, M. Blass, en revisant l'édition Scheibe, a pu profiter de nouvelles et soigneuses collations des deux manuscrits par Thalheim. Mais, comme ses devanciers, il a dû recourir souvent à la critique con-

jecturale, car le texte des manuscrits est très mauvais, comme le prouve la comparaison avec les citations de Suidas. Parmi les corrections personnelles de M. Blass, il en est de très heureuses. Nous citerons par exemple, au § 18, μόλις pour μόνος; ou encore, au § 86, la suppression de ὦ. Mais il en est d'autres beaucoup moins plausibles, qui n'ont été suggérées à M. B. que par une aversion excessive de l'hiatus, ou par son dada bien connu des membres rythmiques exactement balancés. Parmi les premières nous mentionnerons la suppression répétée des mots οἱ πρόγονοι ἡμῶν aux §§ 83 à 85; parmi les secondes, le retranchement de καὶ après δίκαιοι au § 51. Quant à la correction proposée au § 9, ἓν ὁ νόμος τι au lieu de ἑνὶ ὀνόματι, nous avouons ne pas la comprendre. Au § 2 j'écrirais volontiers αὐτοῦ (l. 3). Au § 8 je supprimerais plutôt le premier ἀξίαν que le second. Au § 13, après εὐορκοτάτην je serais tenté d'insérer les mots ἄνευ τοῦ ψόγου qui ont été déplacés et altérés à la ligne suivante. Au § 84, ὅτι, leçon des manuscrits me paraît préférable au διότι de Suidas. D'une manière générale, on doit regretter que M. B. ait divisé ses notes critiques en deux groupes, l'un au bas du texte, l'autre à la suite de la préface. Pour avoir les raisons de la leçon adoptée, on doit continuellement tourner des feuillets. A la suite du discours contre Léocrate, M. Blass a réuni les fragments des discours perdus. Ils sont au nombre de 102, y compris les citations un peu douteuses de Rutilius Lupus.

L'*Apparatus* comprend la Vie de Lycurgue, faussement attribuée à Plutarque, avec une bonne correction au § 29 : προγόνων au lieu de ἐκγόνων. Au § 45 : j'écrirais ἐγράψατο δ'. Viennent ensuite les fragments des Lois et Décrets de Lycurgue, conservées par les inscriptions. L'index m'a paru un peu insuffisant.

H. G.

80. *MASQUERAY* (*P.*). *Traité de métrique grecque.* Paris, Klincksieck, 1899, in-12, XII-394 pp.

Le petit traité de M. Masqueray est certainement ce que nous avons de mieux en fait de manuels de métrique grecque. L'auteur possède bien son sujet; il l'expose avec clarté, avec simplicité, et non sans agrément ; les exemples qu'il cite, les strophes qu'il analyse, il s'est donné la peine de les chercher lui-même ou tout au moins de les vérifier au lieu de copier servilement, comme tant d'autres, les manuels allemands qu'il connaît cependant à fond. On n'attendait pas moins de l'auteur de l'excellente étude sur les *Formes lyriques de la tragédie grecque.*

Ajoutons que M. M. a fort bien fait de ne pas embarrasser son exposé de cette quantité de définitions préalables et de classifications scholastiques qui hérissent l'abord de la plupart des métriques grecques. Il jette le lecteur *in medias res*, et, chemin faisant, à propos des phénomènes qui se présentent, l'initie aux notions théoriques indispensables. Ce procédé, seul pratique, est celui que suivait M. Henri Weil dans son cours de métrique à l'École des Hautes-Études : d'ailleurs, à chaque page de ce livre, et jusque dans le style, on retrouve l'influence de cet excellent maître, auquel M. Masqueray, dans sa préface, rend un hommage mérité.

Ceci dit, je dois avouer que la lecture du traité de M. M. m'a laissé quelque déception. Jusqu'à la p. 254, l'auteur ayant à parler de mètres sur lesquels, depuis G. Hermann, on n'a rien découvert d'essentiellement nouveau, résume avec exactitude, mais sans grande originalité, les résultats acquis. Tout au plus peut-on lui reprocher d'accepter un peu trop facilement l'existence des tripodies et des pentapodies iambiques et trochaïques, qui me paraît bien battue en brèche par les derniers

travaux. Arrivé aux mètres choriambico-iambiques, M. M. nous prévient loyalement en note « que nous sommes arrivés à la partie la plus controversée de la métrique ; c'est ici, dit-il, que le désaccord éclate ». On attend donc avec impatience le parti que prendra M. M. sur les questions délicates que soulève la scansion de la moitié au moins des parties lyriques de la tragédie, de la quasi totalité des odes de Pindare et de Bacchylide, et de toutes les strophes éoliennes. Or, si, en bon disciple de M. Weil, M. M. n'accepte pas plus que nous la théorie pan-logaédique chère à Westphal et à Gevaert, et devenue entre leurs mains une véritable selle à tous chevaux, l'explication qu'il y substitue, et qu'il prétend rattacher à la « tradition antique », n'est malheureusement pas plus satisfaisante. Elle se ramène en somme à un simple découpage des lignes du texte poétique en pieds, d'égale durée apparente, mais qui présentent entre eux les incompatibilités rythmiques les plus criantes, et qui souvent même n'offrent aucun rythme perceptible à une oreille moderne. Or, il nous paraît inadmissible qu'entre le sentiment rythmique des anciens et le nôtre il y ait un tel hiatus, une telle antinomie. La prétendue tradition antique dont s'autorise M. M. pour nous ramener à l'horrible antispaste, pour ignorer l'anacruse (sous prétexte que nous n'en connaissons pas le nom ancien), pour n'admettre de tenue dans les rythmes de six temps qu'à la mesure finale, cette tradition antique n'est qu'un pur fantôme. Héphestion et ses collègues n'en savaient pas plus que nous sur l'exécution pratique d'une ode d'Alcée ou de Pindare ; il semble même qu'ils en sussent beaucoup moins, puisque dans tout le manuel d'Héphestion il n'y a pas une ligne qui permette de soupçonner l'existence des longues de trois et de quatre temps que nous connaissons par Aristoxène, l'Anonyme de Bellermann et l'inscription de Tralles. Le fatal divorce de la grammaire et de la musique depuis l'époque alexandrine avait enlevé aux métriciens professionnels toute possibilité de pénétrer le véritable sens des rythmes créés du VIIe au Ve siècle. Ils s'escriment donc vainement à scander les mètres lyriques sans faire appel à d'autres principes que ceux qui permettent de mesurer un hexamètre ou un trimètre iambique, vers destinés à la simple récitation. La multiplicité de leurs explications contradictoires suffirait à prouver qu'elles ne s'appuient sur aucune tradition. Il faut leur être reconnaissant des exemples qu'ils nous ont conservés, mais leurs analyses et leurs théories doivent être considérées comme non avenues. Sous ce rapport, Aristide Quintilien, dans les parties de son ouvrage empruntées aux métriciens, n'a pas plus d'autorité que les autres ; c'est seulement dans les très rares chapitres où il puise dans les ouvrages des rythmiciens qu'il mérite d'être écouté.

Un des exemples les plus frappants de l'absurdité des systèmes alexandrins nous est offert par la théorie d'Héphestion relative au vers phérécratien, scrupuleusement reproduite par M. Masqueray, et combinée par lui avec une nomenclature inexacte empruntée à Rossbach ; en effet, le phérécratien a toujours le dactyle à la seconde place, et rien ne permet de donner le même nom au côlon — ⏑ ⏑ — ⏑ — — qui rentre dans le genre choriambico-iambique. Ce phérécratien légitime, lui-même, dont la parenté est évidente avec le glyconien (que M. M. ni moi ne savons scander) ne doit son nom qu'à une ressemblance tout extérieure avec des vers du poète Phérécrate qu'Héphestion cite en exemple : mais ces vers, comme le dit le poète lui-même, sont des anapestes à contraction, σύμπτυκτοι ἀνάπαιστοι, dont le schéma rythmique est le suivant : — ⏑̲ — ⏑ ⏑ ⏑̲ —.

M. M. trouve cette appellation « au moins bizarre ». Mais pourtant Phérécrate devait savoir ce qu'il faisait, et la seule conclusion à en tirer c'est que le glyconien catalectique des lyriques n'a rien de commun avec le dimètre anapestique syncopé de Phérécrate, et qu'Héphestion s'est laissé tromper par une analogie superficielle. En raisonnant de cette façon, on arriverait facilement à prouver que l'*Iliade* tout entière est écrite en tétramètres choriambico ioniques. Ex. :

Μῆνιν ἄει|δε, θεά, Πη|ληϊάδεω | Ἀχιλῆος.

Nous ne pouvons ici prolonger cette controverse, ni expliquer pourquoi l'analyse, purement mécanique, que donne M. M. de la plupart des mètres lyriques, nous paraît inadmissible. Ce n'était pas la peine de nous débarrasser de Westphal pour nous ramener à Quicherat, d'extirper le logaède pour ressusciter l'antispaste. Nous engageons M. Masqueray à lire les articles de métrique de Wilamowitz (qu'il ne cite pas une seule fois dans tout son livre), à relire l'épigramme de Seikilos et à méditer le nouveau fragment d'Aristoxène. Jusque là nous la remercierons de ce qu'il nous a donné, en regrettant qu'il ne nous ait pas donné davantage.

T. R.

81. *MICHAELIS* (*Walther*). *De origine indicis Deorum cognominum*. Dissertation inaugurale, Berlin, Mayer et Mueller, in-8, 1-90 p.

Cette thèse, écrite d'un style pénible et obscur, ne manque pas d'intérêt ; il faut s'en prendre au sujet plus qu'à l'auteur si la conclusion a quelque chose d'hypothétique. L'étude de M. Michaelis porte sur le passage bien connu du *De natura deorum*, III, 39, sqq., où l'académicien Cotta réfute la doctrine du stoïcien Balbus et présente ses objections sous la forme d'interrogations accumulées et liées logiquement les unes aux autres (σωρειτικαὶ ἐρωτήσεις). Survient alors un catalogue des diverses divinités adorées dans le monde : « Quare igitur plures adiungimus deos ? Quanta autem est eorum multitudo ? Mihi quidem sane multi videntur..... » et plus loin : « Quamquam quem potissimum Herculem colamus, scire sane velim » (§ 40-42). M. M. recherche les sources de ce passage, qui avait déjà exercé la sagacité des philologues. Pour Mayer l'auteur de cet argument était l'académicien Clitomaque, et il rapprochait du texte de Cicéron le livre IX, § 191-194 du traité de Sextus Empiricus πρὸς τοὺς μαθηματικούς. Le nouveau critique nous semble démontrer avec certitude qu'il n'y a aucun rapport entre les opinions théologiques de Sextus et celles de Clitomaque, ou, si l'on veut, les paragraphes 42 et suivants du catalogue de Cicéron ; à peine pourrait-on rapprocher le mot θεολόγοις (Sextus) de la phrase « ii qui theologi nominantur » (Cicéron, § 53), rencontre qu'il n'est pas interdit de croire fortuite. — Reprenant ces recherches pour son propre compte, M. M. trouve d'abord des catalogues tout semblables chez Ampelius (*Liber memorialis*, 9), Arnobe (*Adv. nationes*, IV, 14), Clément d'Alexandrie (προτρεπτικός, II, 28), Firmicus Maternus (*De errore prof. relig.*, 16), Lactance (*Inst. div.*, I, 6). Jo. Laur. Lydus (De mensibus, IV), Servius (Virgile, *Aen.*, I, 297, IV, 577), enfin chez le scholiaste de Stace (*Thébaïde*, IV, 482). D'une comparaison minutieuse de ces textes, il conclut que Lactance a sûrement imité Cicéron, qu'Arnobe a copié Cicéron et Clément, et que Clément lui-même a connu une source assez différente. Cette partie de la dissertation est assurément la meilleure. — Dans le reste, il y a trop d'hypothèses, trop d'arguments *a priori*, et les conclusions ne s'imposent pas. D'abord, il n'est pas certain, comme le prétend l'auteur, que l'original grec du mystérieux catalogue suivait l'ordre

alphabétique; le passage (p. 27) où M. M. nous adjure de nous ranger à son avis est plus pressant que convaincant. Il juge que l'ouvrage primitif était postérieur à Évhémère, et il en voit la preuve dans la hardiesse des conceptions; de plus, il observe le goût du mythographe inconnu pour les légendes Attiques, Rhodiennes, Arcadiennes (p. 30). Ce n'est pas tout; il découvre chez Clément et Arnobe des traces de certaines légendes amoureuses, relatives à Jupiter, à Neptune, à Apollon, et qui *devaient* figurer (ch. IV) dans l'original à la suite du catalogue proprement dit. Il est tout près d'admettre pour auteur Aristoclès de Rhodes, mentionné par Strabon (XIV, 655) et sur qui nous ne savons rien. Mais un texte l'arrête longtemps et modifie ses idées; c'est celui de l'histoire ecclésiastique de Socrate, III, 23 où l'on trouve signalé ὁ Ἀριστοτέλους πέπλος (p. 49) comme un recueil de légendes amoureuses; n'est-ce pas à ce *Peplos* qu'avait songé Ovide, quand il décrivit le *Peplos* d'Arachné (*Mét.*, IV, 104)? Reste à déterminer la nature de ce *Peplos*, cité ainsi pour la première fois au IXe siècle de notre ère. Wendling inclinait à penser qu'il y avait eu deux ouvrages de ce nom, l'un d'Aristote, l'autre de Théophraste (p. 52); mais il convient de rapprocher trois textes importants, ceux de Pline, H. N. VII, 191-210, de Clément d'Alexandrie, *Strom*, I, p. 361 et surtout du scholiaste de Pindare, *Olympiques*, 13, 27; tous trois désignent certaines inventions léguées à l'humanité par des dieux et des héros, des εὑρήματα. Le scholiaste de Pindare nomme précisément à ce sujet Θεόφραστος ἐν τῷ περὶ Εὑρημάτων. M. M. conclut donc que l'existence d'un *Peplos* d'Aristote ou de Théophraste est très douteuse, mais que les catalogues, consultés par Cicéron, Clément d'Alexandrie, etc., étaient, sous ce nom, des transcriptions alphabétiques du περὶ Εὑρημάτων, remontant au IIe siècle avant notre ère (p. 55, 56). — On le voit, toutes ces hypothèses sont bien incertaines. M. M. cherche enfin à déterminer le nom du mythographe, ou du moins l'école à laquelle il appartient. Il est frappé de l'analogie de cette doctrine avec l'Evhémérisme, il repousse donc la conjecture d'Hirzel qui prétendait y découvrir des traces d'Orphisme. En réalité, les opinions d'Evhémère ont séduit beaucoup de Péripatéticiens; Palaiphatus ne fut-il pas disciple d'Aristote? — Ce *Peplos* a sans doute pour auteur un grammairien, attaché aux doctrines d'Aristote et d'Evhémère, il vivait au second siècle avant notre ère, probablement à Rhodes, et il écrivit son livre pour les littérateurs et le public des écoles.

R. Harmand.

82. *MUSICI SCRIPTORES graeci*, recog. *Car. JANUS, supplementum : melodiarum reliquiae*. Bibl. Teubneriana, 1899, 61 p.

L'auteur, dont la mort récente est venue attrister tous les amis de la musique grecque, avait publié dès 1894, à la suite de ses *Musici scriptores*, les restes de la mélopée grecque; mais cette publication, à peine faite, n'était déjà plus à hauteur des rapides progrès de la science et de l'exploration archéologique; il a donc très bien fait de préparer une nouvelle édition de ces précieuses reliques, qui comprend notamment le 2e hymne delphique dont, en 1894, on ne connaissait que quelques fragments. Le soigneux et savant opuscule de M. von Jan ne mérite guère que des éloges. C'est en vue d'une troisième édition, qu'il ne sera malheureusement plus là pour surveiller, que j'enregistre les quelques remarques suivantes. N° 1 (fr. de l'*Oreste*). M. J. transcrit ce morceau avec Gevaert selon le genre chromatique; quoique j'aie partagé autrefois cette opinion, elle me paraît aujourd'hui plus qu'incertaine. Plutarque dit bien qu'Aga-

thon a introduit la chromatique dans la tragédie, mais ailleurs (*De Mus.* 20) il affirme qu'elle n'y était pas employée. Il est difficile de croire que Plutarque (Aristoxène) se fût exprimé ainsi si Euripide avait consacré une pareille innovation dans une partition aussi célèbre que celle de l'*Oreste*. Le mode de ce fragment est également douteux, puisque nous ne possédons aucune cadence. On ne saurait arguer du texte de Plutarque (*De Mus.* XVI) pour exclure le mode phrygien, puisque dans ce passage cette harmonie est complètement oubliée. En revanche, je suis d'accord avec M. J. pour ne pas voir une note instrumentale dans le Z pointé qui sépare les dochmiaques. Mais je ne puis non plus y voir avec lui une simple barre de mesure dont on n'apercevrait pas la nécessité ; c'est plutôt un silence qui complète la durée normale du dochmiaque (10 temps ?), et ce qui me confirme dans cette opinion c'est qu'à la cinquième ligne, où apparaissent les notes instrumentales, pour compléter, ce semble, la mesure, le signe en question ne figure plus.

N° 2 (1er hymne delphique). Quoiqu'on ait toujours mauvaise grâce à plaider *pro domo sua*, je dois rappeler que j'ai signalé en même temps que Pomtow et tout à fait indépendamment de lui (dans l'*Ami des Monuments*, 1894, p. 235) le véritable ordre des deux pierres, et longtemps avant Gevaert l'analogie de la gamme de notre hymne avec le mineur moderne tel qu'il se pratique en France. Mesure 11, le La doit être une croche ; mesure 12, l'estampage ne permet pas de croire qu'il y eût une note nouvelle sur la syllabe λε ; mesure 94, les notes suppléées par M. J. sont en contradiction avec la « loi de l'accent » ; il en est de même du La aigu qu'il propose à la mesure 100 ; mesure 105, le mot ἀλλ devrait être imprimé gras.

N° 3 (2e hymne). Il n'est pas tout à fait exact que la note La manque dans les sections, 3, 5, etc. (v. mes. 62). Je me suis exprimé dubitativement sur le mode de ces sections, et ne le regrette pas ; mais mon hypothèse du mixolydien me paraît encore aujourd'hui la plus raisonnable, et le prétendu hypodorien sans fondamentale que propose J. n'est pas autre chose. Je ne comprends pas que J. ait cru voir dans mon hypothèse que je pensais au cycle des quinze tropes (*de quindecim tonorum circulo cogitans*) ; je ne confonds pas les tons et les modes. Mesure X, 3, le deuxième Ré doit être une noire.

N° 4 (Inscription de Tralles). Je suis assez disposé maintenant à croire avec J. que les points sont simplement destinés à marquer la deuxième partie de la mesure à 6/8 ; mais il n'y a rien à conclure de là quant à la place de nos barres. En tous cas, le rythme doit rester iambique, et dès lors les deux avant-dernières notes sont des doubles-croches ou, si on le préfère, on peut les grouper avec le Mi final en surmontant le tout d'un 4 (comme J. l'a fait dans le second hymne). On sait que je suis en désaccord avec Crusius sur la lecture du dernier signe de durée des lignes 2 et 3 : Crusius y voit une longue de 3 temps, moi, de 2 seulement. J. dans sa transcription en notation moderne a suivi mon opinion ; dans sa reproduction du texte, au moins pour la ligne 3, il a suivi celle de Crusius : c'est vraiment un peu trop d'éclectisme. Notons, enfin, qu'il n'est pas *rigoureusement* exact de dire que la mélodie de cet air se conforme aux accents ; voy. ὅσον et ἐστί.

N° 5 (hymne à la Muse). Je suis désolé de constater que von Jan, tout en repoussant le système aventureux de Gevaert, se soit obstiné à rejeter ma transcription de la note N, seule conforme à la leçon des manuscrits ; il la prétend cacophonique (*audientium aures male offendit*) ; ce n'est pas l'avis de ceux qui ont entendu exécuter ma transcription à Paris, à Bruxelles, à Genève. Quant au Mi bémol de Jan, outre qu'il est imaginaire, il aboutit,

mesure 6, à une telle monstruosité que J. lui-même a renoncé à l'y maintenir. Mais puisque J. a reconnu avec moi que l'auteur, sauf dans le mot initial, observe la règle de l'accent, il aurait dû s'apercevoir que son Mi bémol violait cette règle dans le mot ἁλσέων. Quant à l'accentuation μόλπης (au lieu de μολπῆς) deux fois répétée, elle étonne de la part d'un helléniste.

Nos 6 et 7 (hymnes de Mésomède). J. aurait dû préciser l'emplacement du fragment de Lydus qui a permis l'attribution de ces hymnes. Il aurait pu également remarquer que l'Antoninus du fr. de Suidas est sûrement Caracalla. Le vers 5 de l'hymne à Hélios est inscandable; il faut sans doute corriger πρός en ἐφ', de même qu'au vers 2 j'écrirais πνοιαί. La notation musicale de ces deux rapsodies est bien mal transmise; je suis porté à croire que dans tous les parémiaques sans exception il faut intercaler un Λ à l'antépénultième place. Je ne sais pas d'ailleurs quel est le véritable rythme de ces morceaux, et M. von Jan ne paraît pas en avoir su plus long que moi. En tout cas, le pied initial doit *toujours* être un spondée ou un anapeste, et dès lors le vers 13 de l'hymne à Némésis est altéré; peut-être faut-il lire ζύγιον.

T. R.

83. (*NICÉPHORE PHOCAS*). *Traité de tactique* connu sous le titre Περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου... Édité par *Charles Graux* et *Albert Martin* (tiré des Notices et Extraits... Tome XXXVI). Paris, Impr. nationale, 1898. In-4°. 61 p.

Cet important traité, qui n'est pas, à proprement parler, un ouvrage de tactique, mais une sorte de règlement sur le service des armées en campagne, plein de renseignements précieux sur l'organisation militaire des Byzantins au xe siècle, a été, sinon « découvert », du moins étudié pour la première fois par feu Charles Graux; il en avait même publié trois chapitres dans l'Annuaire de notre Association (1875). La publication intégrale, ajournée par sa mort, vient enfin d'être réalisée par M. Albert Martin, qui s'est borné d'ailleurs, ou peu s'en faut, à surveiller l'impression du manuscrit de Graux. On peut regretter que M. Martin, si bien préparé par ses études sur l'armée grecque à l'édition d'un texte de ce genre, ait cru devoir montré tant de discrétion; à en juger par le spécimen que G. nous avait donné, il y a lieu de penser que, dans la publication définitive, celui-ci ne se serait pas borné à imprimer un texte à peu près épuré, fondé principalement sur le manuscrit de l'Escurial (xe siècle), et un appareil critique plus consciencieux qu'intéressant. Le devoir d'un éditeur, surtout quand il s'agit de l'édition *princeps* d'un texte qui ne risque guère d'être souvent reproduit, consiste encore, ce me semble : 1° à chercher à comprendre ce qu'il imprime; 2° à corriger si possible ce qu'il ne comprend pas; 3° à signaler à l'attention du lecteur ce qu'il ne peut ni comprendre ni corriger. Je crains que la présente édition ne satisfasse pas complètement à ces trois *desiderata*. On en jugera par quelques notes que m'en a suggérées la lecture.

P. 13, l. 10. Il semble qu'il y ait ici une lacune, car l'« armée entière » ne comprend pas seulement les τάγματα et les θέματα. Note 17 : à effacer, καὶ n'aurait pas de sens.

P. 15, l. 8. L'expression τοῦ ταξιάρχου étonne : comme s'il n'y avait qu'un taxiarque sur chaque front! Nous savons qu'il y en avait quatre (*infra*, l. 12). Il s'agit peut-être du, ou plutôt des taxiarques du milieu (p. 18, l. 19), et le texte pourrait être corrigé en conséquence.

P. 16, l. 13. Après πεζῶν sont sûrement tombés les mots καὶ τῶν ἱππέων; une route qui *borde* un camp ne le *coupe* pas.

P. 17, l. 7-8. Ce n'est pas devant λο-

γοθέτης, mais devant τῆς qu'il faut supprimer l'article ὁ. Même page, l. 17-18. Je ne puis concevoir une division si inégale des « bandes » entre deux rectangles égaux; il faut sans doute écrire à la ligne 17 τῶν ιε'.

P. 18, l. 4. Supprimer οἱ. Même page, l. 19. Je ne comprends pas ἀνατολικὴν, puisque la même disposition devait nécessairement se retrouver sur les quatre faces.

P. 19, n. 7. Il est bien regrettable que les éditeurs aient supprimé la figure donnée par le manuscrit de Bâle. En la reproduisant, ou mieux encore en construisant une nouvelle figure, ils auraient épargné bien des casse-tête aux lecteurs, et à eux-mêmes quelques contre sens.

P. 20, l. 23. Il manque un verbe, probablement ἀπληκεύειν.

P. 21, l. 13. Sans doute τε τῶν, et mettre une virgule après τόπος. La note 3 confirme ce que j'ai dit plus haut sur l'utilité d'un plan; si les éditeurs avaient mis sur le papier les indications numériques de la p. 14 (l. 12 suiv.), ils auraient reconnu que chaque face du camp a bien 1,000 orgyes.

P. 22, l. 15. Mettre une virgule devant ὡς; en revanche, supprimer celle de la l. 16, et en ajouter une l. 17, devant διὰ.

P. 23, l. 10. Au lieu de σ'ῆς' écrire σις'; le camp ayant un axe de 750 orgyes, dont 100 prises par les troupes de ligne, il reste 650 à diviser en trois, soit 216 pour chaque carré. L. 14 : une virgule après ὥστι. L. 15, il faut ou bien supprimer ἥ (cf. l. 18) ou bien écrire ἤ; ici encore M. M. aurait bien fait de restituer le plan indiqué par le texte. Il aurait fallu également remarquer qu'à la l. 25 commence un nouveau chapitre, dont l'intitulé s'est perdu.

P. 25, l. 11. Τὸν me paraît inutile.

P. 26, l. 15-16. On attendrait plutôt παρατάξεις que τάξεις : c'est toujours sous ce nom que sont désignés les régiments de cavalerie. L. 19, supprimer αἱ.

P. 27, l. 4, écrire ἥττονα. L. 6, mettre un point en haut devant πλὴν, et une virgule devant καὶ; le sens est : « Cependant (c'est ce que signifie toujours πλὴν dans notre traité) quand l'empereur fait campagne, même le chiffre de 4 régiments par fraction est bien faible. » Du reste toute la phrase a l'air d'une glose.

P. 28, l, 16. Peut-être παρατάξεσιν. L. 26, lire τεταγμέναι.

P. 30, l. 19. Écrire καταλαβόντες; dans un texte en somme correct il ne faut point laisser de pareils solécismes.

P. 31, l. 10. Virgule devant ἔκ. N. 19 : ἀπτόμενον, ne signifie pas « en marchant », mais « dans l'ordre de marche ».

P. 32, l. 13. Je supprimerais volontiers les deux τῷ.

P. 34, l. 7. Τῶν est bien inutile. Note 10 : il aurait mieux valu ne pas reproduire l'article du *Thesaurus;* quand on écrit ὁ στενωπός, on ne sous-entend pas ὁδός, qui est du féminin, mais χῶρος ou τόπος.

P. 37, l. 6. Τῶν est superflu. Même page, l. 12, rétablir εἰσάγων.

P. 49, note 15. Les renseignements empruntés à Sophoclès sont sûrement inexacts; nous avons vu plus haut (p. 26, l. 15), que la taxis ou parataxis de cavalerie compte en général 300 hommes et non 128.

P. 51, note 3. Supprimer la fin de la note qui me déroute.

P. 54, note 15. C'est bien plutôt στρατιᾶς que πληθύος qui est une glose. Note 17. Je ne comprends pas à quel verbe grec répondent les mots « sans aller en embuscade ».

P. 58, l. 12 et *passim*. Je crois que lorsque ἁρματα signifie les armes (latin *arma*), il faut l'écrire avec un esprit doux. Même page, l. 20, ταύτης n'offre aucun sens; il faut évidemment restituer ταύτας, à savoir « les services (1) ».

H. G.

(1) Voici quelques fautes d'impression :
P. 14, l. 24. φυλακῆς. — P. 17, l. 7. τῆς. — P. 18, l. 6. πεπυκωμέναι. — P. 27, l. 14. προ-στάττειν (mauvaise division). — P. 34, l. 11. ἐπιλαμπανόμενοι. — P. 59, l. 11. οὖν.

84. *ŒRI* (*Albertus*). *De Herodoti fonte delphico.* Thèse doctorale. Bâle, Birkhauser, 1899. In-8°, 70 p.

Parmi les nombreux oracles delphiques rapportés par Hérodote, les uns ont été recueillis par lui dans les divers pays qu'ils concernaient, les autres l'ont été à Delphes : ce sont surtout ceux dont le texte révèle soit la fabrication *post eventum*, soit des retouches destinées à mettre la prédiction d'accord avec les faits ; c'est aussi à Delphes qu'Hérodote a dû recueillir les récits tendancieux qui atténuent ou suppriment les erreurs de la Pythie et lavent Apollon du reproche d'ingratitude. M. Œri ne croit pas que ces oracles remaniés fussent dès lors réunis dans un ouvrage proprement dit; il ne voit là que des ὑπομνήματα (terme que son vague a mis à la mode), conservés dans l'ombre du sanctuaire delphique, et communiqués, par faveur spéciale, à Hérodote, *ad maiorem dei gloriam.* Ajouterons-nous que le zèle philodelphique d'Hérodote — comme celui de Bacchylide — était probablement d'autant plus sincère qu'il était moins désintéressé ?

Auguste MICHEL.

85. *PASCHALIS* (*Dimitri*) Νομισματικὴ τῆς νήσου Ἄνδρου, Athènes, Bart et Hirst, 1898, in-8, 68 p. et 6 planches. Extrait du *Journal international d'archéologie numismatique.*

L'étude de M. Paschalis sur les monnaies de l'île d'Andros est un travail consciencieux, qui aurait gagné à être élagué d'une quantité de digressions historiques et mythologiques, totalement étrangères au sujet. Le catalogue des variétés, qui ne comprend pas moins de 68 numéros — plusieurs, il est vrai, ne diffèrent que par des détails infimes — a été dressé avec soin d'après des empreintes provenant des plus importantes collections publiques et privées. Parmi les premières, on regrettera l'absence du musée de l'Hermitage, parmi les secondes du cabinet Mavrocordato (1). M. P. a pu encore profiter d'un catalogue manuscrit de M. Imhoof-Blumer, qui doit servir de base, paraît-il, à un Corpus des monnaies des Cyclades préparé par Svoronos. Les monnaies incontestées d'Andros, dont les types, comme ceux de plusieurs Cyclades, se rattachent presque tous au cycle de Dionysos, se partagent en trois groupes, qui appartiennent respectivement au IVe siècle, à l'époque macédonienne et à l'époque impériale jusqu'à Géta. M. P. a cherché à établir dans le second de ces groupes des subdivisions, séparées par de longs vides, en rapport avec les vicissitudes de l'histoire politique de l'île ; ces considérations sont ingénieuses, mais n'entraînent pas toujours la conviction. Au point de vue artistique, d'ailleurs, seul le premier groupe offre quelque intérêt : il renferme plusieurs pièces d'un beau travail, entre autres le tétradrachme unique du cabinet du prince de Saxe-Cobourg, publié naguère par M. Blanchet. M. P. a eu le mérite de remarquer sur quelques-unes des drachmes, et même des bronzes, une lettre Φ qui n'avait pas attiré l'attention. Il veut y reconnaître une signature d'artiste, ce qui n'est pas *a priori* impossible, quoique la présence d'une lettre H placée d'une manière analogue sur un bronze des plus médiocres (n° 13) nous rende assez sceptique ; mais là où M. P. tombe dans la fantaisie, c'est lorsqu'il veut identifier son artiste d'Andros avec le Φ (Philistion?) qui a signé les splendides monnaies de Thurii, de Terina, de Pandosia, etc... Ces monnaies ne sont pas, comme l'écrit M. Paschalis, « un peu plus anciennes » que celles d'Andros, mais leurs aînées

(1) Les planches photographiques sont copieuses, mais d'une exécution si imparfaite, que beaucoup de détails des descriptions ne peuvent être vérifiés.

d'au moins un demi siècle, et le style en est tout différent. Nous ne quitterons pas cette section du catalogue sans exprimer nos doutes sur l'authenticité du numéro 21. M. Paschalis, qui, dans son commentaire, ne s'occupe jamais des poids, n'a pas remarqué que le poids assigné à cette pièce (8gr. 92) ne peut se concilier avec le système des drachmes contemporaines, lesquelles pèsent entre 3 gr. et 3 gr. 60, ni avec le tétradrachme Saxe-Cobourg. Quant à la pièce n° 7, qui n'est pas, comme l'indique la figure, un bronze, mais un diobole d'argent, M. P. a exprimé lui-même des doutes sur son attribution (il aurait pu remarquer que la direction de la tête de Dyonisos est contraire à celle qu'on observe sur toutes les monnaies d'Andros au IVe siècle). Mais si la pièce, comme il le croit possible, appartient à Naxos, que fait-il du Δ très visible qui surmonte le canthare? — En tête de son catalogue, M. P. a placé une série de pièces archaïques de poids éginétiques (depuis le statère jusqu'à l'obole) aux types de l'amphore et du carré creux ; ces monnaies étaient jusqu'à présent attribuées à Carthéa de Céos : M. Paschalis, sur l'avis de Svoronos, ne veut laisser à Céos que les pièces où l'amphore est accompagnée d'un dauphin ; mais les raisons qu'il donne ne sont pas convaincantes, et n'ont pas convaincu M. Imhoof. A la suite des séries antiques, M. P. publie un certain nombre de monuments médiévaux relatifs à l'île d'Andros : un seul est inédit, c'est un sceau de Corsini de Summaripa, dynaste d'Andros (XVe ou XVIe siècle), dont l'original appartenait à Paul Lambros. — Nous apprenons avec plaisir que M. P. a sous presse une histoire complète de son île natale, qui doit comprendre notamment beaucoup d'inscriptions inédites du moyen âge ; nous sommes pourtant un peu effrayé des dimensions de l'œuvre annoncée (60 feuilles, 1,000 pages !) M. Paschalis paraît être un savant de trop d'avenir pour chercher le succès dans le colossal. T. R.

86. *RADOS* (*Constantin*). 1. Ναυτική Τακτική τῶν Ἀρχαίων. Athènes, Ministère de la marine, 1898, in-12, 93 p. 2. Ὁ Μιαούλης πρὸ τῆς Ἐπαναστάσεως. Athènes, Léoni, 1898, in-16, 96 p.

M. Rados est un érudit plein de zèle, dont nous avons déjà signalé les recherches sur l'histoire de la marine hellénique ancienne et moderne. Ses deux derniers opuscules attestent l'étendue de sa curiosité et la variété de ses connaissances. Dans le premier, il réédite un traité anonyme sur la tactique navale, découvert et publié en 1882 par K. K. Müller de Würtzbourg. Ce traité, renfermé dans un manuscrit *variorum* de la Bibliothèque Ambrosienne (B. 119 super.), paraît être l'œuvre d'un technicien du Ve ou du VIe siècle. Le style en est encore assez pur de romanismes, quoique les distances soient évaluées en μίλια. Le traité est mutilé au commencement et à la fin ; la partie conservée traite des débarquements, du service d'exploration et de reconnaissance, des signaux, mais principalement du combat naval proprement dit et des devoirs de l'amiral après le combat. Malgré sa concision, ce fragment est intéressant comme le plus ancien ouvrage conservé sur la tactique navale des Byzantins. Après Corazzini et l'amiral Jurien de la Gravière, M. Rados, dans son instructive préface, en a fait parfaitement ressortir les mérites. Il montre notamment que l'ordre de bataille préconisé par l'anonyme est identique à celui qu'adopta l'amiral Tegethoff à Lissa.

Le second opuscule de M. R. est relatif à la jeunesse de Miaoulis, ou plus exactement — car le fameux amiral avait cinquante-deux ans bien sonnés en 1821 — à la vie de Miaoulis antérieurement à la révolution grecque.

Paparrigopoulos avait prétendu, nous ne savons sur quel fondement, que Miaoulis était autant dire inconnu en Grèce avant 1821, et qu'il avait été deviné par Koundouriotis. M. Rados n'a pas de peine à montrer, en s'appuyant principalement sur l'*Histoire d'Hydra* de Kriézis, que Miaoulis était, au contraire, un des marins les plus populaires de l'Archipel dès 1807, époque où il joua un rôle important dans l'apaisement du premier soulèvement hydriote. C'est dans la lutte contre les corsaires barbaresques, dans le forçage des blocus décrétés par la France, — occasion pour Miaoulis d'un duel naval célèbre — que se formèrent à la fois la réputation et le talent du grand marin de la Révolution.

PHILHELLÈN.

87. *ROBERT (Carl). Kentaurenkampf und Tragödienscene* (22. Hallisches Winckelmannsprogramm). Halle, Niemeyer, 1898, in-4, 44 p., 2 pl.

M. Robert poursuit la série de ses brillantes études au sujet des peintures sur marbre d'Herculanum. Des deux qu'il nous offre aujourd'hui, la première, qui représente Pirithoüs (et non Thésée) délivrant sa fiancée des mains du Centaure Eurytion, est une œuvre d'art remarquable par la beauté des lignes, le pathétique de l'expression, et le jeu savant des ombres et des lumières : on y remarque même, chose nouvelle, des ombres portées, et un essai de composition dans l'espace. M. R. y voit la copie d'un tableau de l'école de Zeuxis, auquel conviennent bien la conception raffinée du type du Centaure, et la demi-nudité hardie de l'Hippodamie. Le second tableau, d'une exécution très inférieure, offre, en revanche, un intérêt archéologique de premier ordre, s'il est vrai qu'il faille y reconnaître, avec M. Robert, — et déjà Thiersch et Feuerbach —, une scène tirée de l'*Hippolyte* d'Euripide. C'est, en effet, l'interprétation qui paraît s'imposer, quoique le geste de la nourrice, qui a l'air de cacher une épée sous son κόλπος, soit peu compréhensible. M. R. n'hésite pas à croire que nous sommes en présence d'une copie fidèle du tableau votif consacré par le chorège qui avait fait les frais de la mise en scène du chef-d'œuvre d'Euripide (428 avant J.-C.). Comme les personnages sont représentés avec leurs costumes et leurs masques d'acteurs, M. R. en tire toutes sortes de conséquences pour l'histoire du costume tragique : c'est ainsi que la chaussure échasse (ὀκρίβας, ἐμβάτης) aurait été en usage, mais pour les héros seulement, au v^e siècle; au iv^e, elle aurait été remplacée par le soulier bas (ἐμβάς ?); au iii^e siècle, par une chaussure demi-élevée, le cothurne de Pollux; enfin, sous Néron, on serait revenu aux échasses archaïques. Tout cela est déduit avec une merveilleuse ingéniosité, mais qui fait parfois trembler, tant l'échafaudage repose sur des bases fragiles. Quant à la conclusion que M. R. veut tirer de notre peinture pour la non-existence d'une estrade dans le théâtre du v^e siècle, je ne la crois pas justifiée, car, même avec la répartition ordinairement admise, il est certain que le coryphée, dans les scènes dialoguées, se tenait le plus souvent à côté des acteurs. Dans un appendice M. R. s'occupe d'une belle fresque pompéienne de la *Casa del Centenario* où il reconnaît également une représentation tragique du v^e siècle, non pas, comme l'avait cru Dietrich, tirée de l'*Héraclès* d'Euripide, mais très probablement de l'*Augé* du même poète. Je ferai observer à M. Robert que ce qu'il appelle ici la ligne de terre représente manifestement une estrade basse, c'est-à-dire en toute probabilité le λογεῖον du v^e siècle.

T. R.

88. *SCHULTHESS (Otto). Die Vormund-*

*schaftsrechnung des Demosthenes.* Programme de l'école cantonale de Thurgovie pour l'année 1898-1899. Frauenfeld, Hubert et Cie, 1899, in-4, 1-54 p.

Cette étude, relative aux comptes de tutelle de Démosthène, comprend plusieurs chapitres où M. Schulthess examine les divers éléments de cette succession. Partout se montrent une connaissance précise du texte et des commentaires déjà publiés sur la question, une méthode scrupuleuse, *objective*, où interviennent parfois des raisonnements d'une rigueur mathématique. Nous ne pouvons donner une idée exacte de ces longues recherches. Signalons seulement quelques points. Au chapitre x du premier plaidoyer contre Aphobos, M. S. préfère la leçon des mss. S et A, et il lit τὸν κόσμον τῆς μητρός au lieu de la vulgate καὶ κόσμον; ainsi les χρυσία et les ἱμάτια composent la parure de la mère de Démosthène; il rapproche ingénieusement de cette leçon quelques contrats gréco-égyptiens de la collection Rainer. — Faut-il, comme le prétend l'auteur, voir une habileté d'avocat dans cette réclamation de Démosthène, 27, 17, μὴ γήμαντος δ'αὐτοῦ τὴν μητέρα τὴν ἐμὴν ὁ μὲν νόμος κελεύει τὴν προῖκα ὀφείλειν ἐπ' ἐννέ' ὀβολοῖς, ἐγὼ δ' ἐπὶ δραχμῇ μόνον τίθημι? Il nous semble que l'affirmation de Démosthène est formelle; le critique croit au contraire que l'amende n'était due que dans le cas de l'ἀπόπεμψις et non dans celui de l'ἀπόλειψις (v. p. 13). — Une discussion, conduite avec beaucoup de sagacité, se rapporte aux chapitres 4, 5, 10. Démosthène estime à 50 mines la valeur des joyaux de sa mère, dont Aphobos a pris possession; le tuteur vend une partie des esclaves pour compléter la somme de 80 mines que le père de Démosthène avait reconnue par testament à Aphobos, sous réserve de certaines conditions à remplir. Quels étaient ces esclaves? se demande M. Schulthess. Il ne peut s'agir des κλινοποιοί, donnés en antichrèse. Or, au § 18 l'orateur ajoute : ἀποδομένων δὲ τούτων τὰ ἡμίση τῶν ἀνδραπόδων, après avoir parlé du revenu de l'atelier. Aphobos a donc vendu 15 ou 16 μαχαιροποιοί au prix de 2 mines l'un; il a du reste donné quittance de ces 80 mines, montant de la dot, à ses cotuteurs (§ 14). Mais une difficulté se présente au § 9; ces mêmes esclaves y sont estimés en partie à 5 ou 6 mines, en partie à 3 mines : ἀνὰ πέντε μνᾶς καὶ ἕξ, τοὺς δ'οὐκ ἐλάττονος ἢ τριῶν μνῶν ἀξίους. Il semble que nous nous trouvions aux prises avec de véritables contradictions. Si Aphobos a commis la sottise de vendre au rabais ces ouvriers, pourquoi Démosthène ne le lui reproche-t-il pas? Si, d'autre part, il s'est livré à un malhonnête trafic, si, d'accord avec ses cotuteurs, il a fait de fausses déclarations de vente, s'ils se sont tous les trois défaits des esclaves à un prix supérieur, et s'ils ont partagé entre eux la différence, comment l'auteur ne dénonce-t-il pas cette complicité? Ce qui met le comble à notre surprise, c'est la déclaration de Démosthène au § 61; ce sont bien les meilleurs esclaves, τὰ πλείστου ἄξια, qui ont été vendus. L'orateur n'a-t-il pas exagéré la valeur marchande de ces ouvriers? Le § 6 confirme cette hypothèse; car ici Démosthène comprend, dans les 70 mines qui lui restent, 14 esclaves, sa maison et 30 mines d'argent brut; or la maison est estimée 30 mines au § 10; il ne reste donc que 10 mines pour l'évaluation des μαχαιροποιοί. — Le critique conclut que Démosthène a, de parti pris, exagéré dans son inventaire la valeur des divers biens qui composent l'héritage; mais s'il force le compte dans l'intérêt de sa cause, il n'y prend pas garde, à d'autres moments, et ne s'aperçoit pas de la contradiction où il tombe. — On peut juger sur cet exemple du soin que M. Schulthess apporte à ses analyses. Nous renvoyons pour tout le reste à son travail, qui est un excellent com-

mentaire du premier discours contre Aphobos.

R. HARMAND.

89. *SCHWICKERT (Jos.). Quaestiones ad carminis Pindarici Olympici primi emendationem spectantes atque explanationem* (Compte rendu du IVe Congrès scientifique international, tenu à Fribourg, Suisse. — Fribourg, impr. et libr. de l'œuvre de Saint-Paul, 1898, in-8°, 1-51 p.

Cette brochure, très mal imprimée, est rédigée d'un style pénible et même incorrect. Faut-il attribuer à la négligence de l'imprimeur *aliae* au datif (p. 32), et *alterorum* pour *aliorum* (p. 9)? La syntaxe du pronom réfléchi ne paraît pas très familière à l'auteur qui écrit (p. 45) : « Iter quo tum Hieronem comitabatur aeque dulce sibi [à Pindare lui-même, au poète] atque iter alterum... » Signalons encore *adjutor* pour *adjutorem* dans une proposition infinitive (p. 49), et, sans nous arrêter aux termes impropres, à l'enchevêtrement souvent inextricable des mots et des phrases, attachons nous aux explications et aux conjectures de M. Schwickert. Il a étudié sérieusement le texte de la première Olympique ; mais il a tort de poursuivre de ses quolibets et de ses emphatiques ou ironiques exclamations Dissen, Hermann et Schneidewin. Ce sont là des gentillesses d'un autre âge (v. p. 25). Le commentaire est bien long, bien diffus. Beaucoup d'interprétations nous paraissent bizarres, forcées; l'auteur prend le plus souvent le contre-pied de l'opinion la plus répandue; quelques notes méritent au moins d'être discutées. V. 1, il maintient le sens philosophique d'ἄριστον. — V. 12, il construit, à tort, selon nous, ἀμφιβάλλεται (ferit) ἱκομένους (ἕνεκα) τοῦ Κρόνου παῖδα κελαδεῖν ; μητίεσσι σοφῶν n'est plus qu'une proposition circonstancielle. — V. 22, παρέχων est expliqué par « praebens atque commodans, id est sponte et libenter tendens, contendens corpus », mais on oublie de donner des exemples à l'appui. — Aux v. 31 et suiv. où M. S. ne cherche point le paradoxe et suit la tradition, il interprète exactement cette longue phrase qu'il rapproche avec raison des v. 20-24 de la VIIe Néméenne. — Au v. 113, il traduit ἐπίκουρος par « auxiliator atque socius », et cet auxiliaire est le char même, dont le triomphe dictera au poète la louange d'Hiéron. Il place ainsi les mots : ἔλπομαί κεν ἔτι γλυκυτέρων λόγων ὁδὸν ἐλθεῖν παρ' εὐδείελον Κρόνιον σὺν ἅρματι θοῷ, εὑρὼν ἐπίκουρον κλείξειν (Ἱέρωνα). Cette construction est bien tourmentée; ce qu'il y a de plus intéressant à observer, c'est la conjecture γλυκυτέρων pour γλυκυτέραν; M. Schwickert fait remarquer que, si l'on maintient γλυκυτέραν, il faudra sous-entendre avec Schneidewin μερίμναν; nous sommes moins surpris que lui de cette alliance de mots ; il n'admet pas que le nouvel effort déployé par Hiéron à la course des chars ait pour lui plus de douceur. — Parmi les autres corrections proposées par l'auteur, il en est de bien discutables. Ainsi, au v. 24, θέμα pour θαμά. Ἀμφὶ θέμα τραπέζαν, « materiam appositam circum mensam » choquera les esprits les moins prévenus. On peut en dire autant du v. 54, ἀκερδῆ ἃ λέλογχεν θαμινὰ κακηγόροις; le texte de Christ est préférable. Nous ne voyons pas non plus la nécessité de substituer, v. 92, δεδαότας à μεμαότας, épithète expressive et moins prosaïque. Au vers 81, ἐς ἧσσαν (differt ex sua parte) usque ad cladem acceptam, est tout à fait mauvais. — Nous indiquerons, pour terminer, ce qu'il y a de meilleur dans cet opuscule. Γεύματα pour la leçon δεύτατα des manuscrits, v. 51, θήσατο (de θάω) pour θέσσαν, que l'auteur prend dans le sens de *suxerat* en y joignant plusieurs exemples, sont des conjectures vraisemblables. On approuvera également la ponctuation qu'il propose pour la troisième strophe, v. 60, ἔμπεδα, μόχ-

θων μετὰ... etc.; enfin, οἷς ἴν ἄφθιτον (v. 63) mériterait un examen attentif.

R. HARMAND.

90. Θρακικὴ ἐπετηρίς, publication annuelle de la Société thrace d'Athènes. 1re année, 1897. Athènes, Constantinidès. In-12, 320 p.

L'Association thrace d'Athènes a inauguré avec cet annuaire une publication périodique destinée, suivant l'expression pittoresque de l'avant-propos, à être « la bouche » de la Thrace hellénique. Le volume débute par une curieuse statistique officielle de la population du vilayet d'Andrinople, d'après laquelle cette province renfermerait 520,000 Musulmans contre 283,000 Grecs, 17,000 Arméniens, 116,000 Bulgares, 15,000 Juifs, etc., mais le rédacteur déclare que les chiffres des Musulmans et des Bulgares sont grossis, tandis que celui des Grecs est inférieur « d'au moins » 100,000 âmes à la réalité. Vient ensuite un supplément au Recueil des inscriptions de la Thrace, par Dumont-Homolle, dû à Papadopoulos-Kérameus : nous en reparlerons ailleurs. Puis des *Souvenirs thraces*, par Ialémos, des notes sur l'église métropolitaine de Rodosto et ses manuscrits par Anthimos Alexoudis, *La fête des 40 martyrs à Andrinople* (Alexandre Lavriotis), *Madytos à l'époque byzantine* (Chrysostome Papadopoulos), *Les raisons de la colère des Occidentaux contre Photius* (Nectarios Képhalas), *Zographa et les tremblements de terre de Samothrace* (Phardys, article imprimé sans accents ni esprits) (1), *Souvenirs de la panégyrie de Sélybria* (Prodicos), *Détermination de l'emplacement du mont Papikion* (Miliarakis), *L'Hémus* (Pérastikos), *Poésie populaire du Rhodope* (Constantin Courtidis), *Les caloyers et le culte de Dionysos en Thrace* (Bizyinos), *Sarantis Arkhigénis* (Nicolas Athinagénis), *Voména et Koukléna* (Sotirios Antoniadis), *L'Antiphonitis* (célèbre icone d'une église de Constantinople, par Pananos Kesisoglous), *Ebryzelmis roi de Thrace* (George Lampousiadis), *La chanson de l'hirondelle* (Angélos Metrinos), *La fête du Clidonas à Andrinople* (Kourtidis), *Grégoire Marasli*, *L'éparchie des 40 Églises* (Constantin Chatzopoulos), *Vagues d'automne*, nouvelle, *De l'origine des Grecs de la Thrace orientale* (Triptolème Orphicos), *La Thrace préhistorique* (Tsountas), *Géographie physique de la Thrace* (Mitsopoulos), *Inscriptions inédites de Thrace* (Kourouniotis), *Dédéagatch* (Sarpédon). Ces articles sont de valeur assurément fort inégale, mais on en devine la variété et l'intérêt; le folklore, la poésie populaire, l'épigraphie y sont surtout bien partagées. Souhaitons bonne et longue vie à l'Annuaire de Thrace.

PHILHELLÈN.

91. *VAILATI* (*Giovanni*). 1. *Del concetto di centro di gravità nella statico d'Archimedo.* 2. *Il principio dei lavori virtuali da Aristotele a Erone d'Alessandria.* Notes extraites des Actes de l'Académie des sciences de Turin. Torino, Clausen, 1897. In-8°, 19 et 25 pp.

Ces deux opuscules sont des contri-

(1) Notre ami et collaborateur, M. le docteur Phardys a exposé ses vues systématiques sur ce sujet dans une intéressante brochure intitulée : Περὶ ἀτόνου καὶ ἀπνευματίστου γραφῆς τῆς νεωτέρας ἑλληνικῆς γλώσσης (Athènes, Constantinidis, 1899, in-12, 67 p.). C'était déjà l'avis du Père Sanadon. — Nous avons reçu du même auteur une curieuse homélie laïque intitulée : Τὸ ἀπολυτήριον τοῦ γυμνασίου μάθημα, ἤτοι ὁδηγὸς τῶν νέων εἰσερχομένων εἰς τὴν κοινωνίαν (Smyrne, imp. Amalthée, 1898, in-12, 112 p.). La société humaine, dit M. P., repose sur quatre piliers : la pioche, la plume, l'épée, la foi (ὁ κανών), et sous ces quatre rubriques il développe une sorte d'encyclopédie en raccourci de la civilisation en général et de l'empire ottoman en particulier.

butions à l'histoire de la statique chez les Grecs. Ils ont l'un et l'autre pour point de départ la découverte récente, dont nous avons entretenu nos lecteurs (*REG.* VII, 247), de l'*Élévateur* d'Héron d'Alexandrie. En s'aidant des données de cet ouvrage et des *Collections* de Pappus, M. Vailati a très ingénieusement reconstitué la série de propositions par lesquelles Archimède, dans un traité aujourd'hui perdu (probablement le Περὶ ζυγῶν), avait établi sa fameuse théorie du centre de gravité, théorie sur laquelle est fondé à son tour le théorème du levier. M. V. a ainsi réalisé un desideratum exprimé dès le siècle dernier par Mariotte. Passant ensuite au principe des travaux virtuels, il a montré que, contrairement à une opinion longtemps répandue, ce principe est explicitement ou implicitement posé à la base des conditions de l'équilibre des machines simples, tant par les purs théoriciens — comme l'auteur des *Problèmes mécaniques* et de l'ouvrage inconnu utilisé dans le *De Ponderibus* de Jordanus Nemorarius, — que par les écrivains à tournure plus pratique, comme Héron d'Alexandrie. Par la claire conception de ce principe, la mécanique grecque était en avance sur celle du XVIe siècle, et n'a été dépassée que par Galilée et Descartes. C'est déjà ce qu'avait reconnu ou deviné Fourrier.

T. R.

92. *WEBER* (*Friedrich*). *Platonische Notizen über Orpheus*. Prog. du gymnase Luitpold, Münich, Linde, 1899. In-8°, 44 pp.

M. Weber a réuni et critiqué les passages assez nombreux de Platon sur Orphée, poète qui était « à la mode » depuis la guerre du Péloponnèse. Voici sa conclusion (p. 40) qui résume assez bien les résultats de son étude : « Platon connaît et raille l'origine divine d'Orphée. Il voit en lui un Grec, non un Thrace. Il le connaît comme aède, poète, inventeur, créateur de mystères et d'une association religieuse. Il ne doute ni de son existence historique, ni de l'authenticité des poèmes qu'on lui attribuait, hymnes, poèmes d'initiation, théogonie. Orphée, d'après Platon, vivait avant Homère ». Nous signalons comme particulièrement intéressantes les pages 15 et suivantes où M. W. réunit et scrute les témoignages sur la nationalité d'Orphée. Il semble avéré que les plus anciens textes voient en lui un Grec ; son « thracisme » apparaît pour la première fois en littérature dans l'*Alceste* d'Euripide (v. 967), dans l'art sur un vase de Boston n° 432 (environ de l'an 460) et sur le relief Albani (vers 440). En parlant des témoignages du Ve siècle, M. Weber a négligé celui de Glaucus de Rhégium (ap. Plat. *De Mus.* c. 5); pour Glaucus aussi, semble-t-il, Orphée est un Hellène.

T. R.

93. *WILAMOWITZ - MŒLLENDORFF* (*Ulrich von*). *Griechische Tragödien uebersetzt*. 1. Sophokles Œdipus. 2. Euripides Hippolytos. 3. Der Mütter Bittgang. 4. Herakles. Berlin, Weidmann, 1899. In-12.

Par quel prodige d'activité ou de dédoublement M. de Wilamowitz Mœllendorff peut-il suffire à tant de tâches, se faire tour à tour éditeur, critique, historien, traducteur, vulgarisateur, et dans tous ces rôles exceller à ce point ? Des quatre tragédies qu'il publie aujourd'hui en vers allemands de 5 pieds, deux (l'*Hippolyte* et l'*Héraclès*) ne sont que des réimpressions ; les deux autres sont nouvelles et ne sont pas inférieures à leurs aînées. Les préfaces, d'une érudition *latente* et d'autant plus suggestive dans sa sobriété, sont tout à fait dignes de lecture. J'ai goûté notamment des pages très fines sur *Œdipe*, qui n'est pas le poème de la « fatalité »,

encore moins celui de la justice immanente, mais simplement celui du malheur immérité et d'autant plus navrant, puis l'observation paradoxale, mais défendable, qu'Euripide dans *Hippolyte* s'est montré plus chrétien que Racine « le délicat poète de la contre-réforme ». Il faudrait, il est vrai, s'entendre sur le sens du mot *chrétien* : Racine l'est à sa façon et le mot célèbre sur sa Phèdre (« une janséniste à qui la grâce a manqué ») a beau être devenu banal, il n'en est pas moins vrai. Par ce temps de chauvinisme scientifique, où des élèves de W. lui-même s'amusent à dater du *Sedantag* des préfaces d'ouvrages d'érudition, on aime à voir un savant de la valeur de M. de Wilamowitz-Moellendorff invoquer le souvenir de Rachel et citer le *Cyrano* de M. Rostand. Mais n'aurait-il pas pu trouver un endroit plus approprié pour « tomber » une fois de plus Wecklein ?

T. R.

94. *XENOPHONTIS Expeditio Cyri*, recensuit *Guilelmus GEMOLL*. Bibl. Teubneriana, 1899, VIII, 305 p.

Si toute la littérature de prose grecque était vouée à la destruction, et que nous n'en pussions conserver qu'un seul ouvrage, je choisirais sans hésiter l'*Anabase*, non pas par sympathie pour l'auteur, qui n'est ni un grand esprit ni un grand cœur, non pas même à cause du mérite littéraire de l'œuvre, malgré son excellence, mais parce qu'aucun ouvrage n'est plus parfaitement représentatif du caractère du peuple grec parvenu à l'apogée de son développement, à la limite du Ve et du IVe siècle. On y retrouve la race hellénique tout entière, avec ses merveilleuses qualités de résistance physique et de fortitude morale, avec ses talents militaires et politiques, avec sa bonne humeur inaltérable et son goût passionné pour les belles choses, y compris les jolis discours, les jolies filles et les jolis garçons ; avec son amour du sol natal, de l'indépendance, de l'aventure, de la gloire ; mais aussi avec les revers de ces belles qualités : la soif de l'argent, la superstition, l'esprit d'indiscipline et de jalousie, la versatilité, la promptitude à l'abattement et aux paniques, les rivalités de terroir et l'insuffisant respect de la vérité. Tandis que d'autres chefs-d'œuvre de la littérature grecque ont, suivant les cas, un cachet plus spécialement attique, ionien ou dorien, l'*Anabase* est panhellénique, comme l'armée du jeune Cyrus elle-même était, par sa composition, un raccourci de la Grèce tout entière. Je n'insisterai pas davantage sur un développement que tout le monde entrevoit : j'ai seulement voulu indiquer quelques-unes des raisons qui donnent un charme et un intérêt toujours nouveau à la lecture de cet ouvrage vraiment unique. Il faut remercier M. Gemoll d'avoir contribué pour sa part à en améliorer le texte, qui est loin d'être en aussi bon état que le feraient supposer la célébrité du livre et le grand nombre des manuscrits qui nous en sont parvenus. Le meilleur de ces manuscrits, comme l'avaient déjà reconnu Dindorf et Hug, est le ms. C de Paris (Par. 1640), ou plutôt la première main de ce manuscrit, car il a été corrigé après coup d'après un exemplaire de la classe inférieure. Mais la supériorité de C est toute relative, il renferme encore beaucoup de coquilles et d'interpolations, grandes ou petites, qui paraissent remonter pour la plupart à l'époque alexandrine. Le paragraphe final n'a pu être ajouté que par un glossateur qui avait encore sous les yeux la narration de Sophénète. Aussi la critique conjecturale a-t-elle là une ample matière à s'exercer, et l'on sait quels services a rendus à cette occasion la sagacité de Cobet, et sa profonde connaissance du dialecte attique. Mais la sagacité doit être doublée de prudence, car tout ce qui *peut* être retranché comme glose ne *doit* pas nécessairement l'être. M. G. s'est livré d'abord à

une nouvelle et très attentive collation du manuscrit de Paris, qui lui avait été envoyé en communication à Liegnitz (1). Il ne semble pas toutefois que cette collation ait donné de grands résultats. Mais M. Gemoll, non content de profiter avec discernement des conjectures proposées par ses devanciers, en a ajouté de son cru un assez grand nombre, dont quelques-unes sont excellentes et la plupart plausibles. Presque toutes d'ailleurs avaient déjà paru dans son édition de 1896 destinée aux classes; c'est pourquoi nous n'y insistons pas. Voici maintenant quelques observations de détail (2) :

I. 2, 11. Il faut corriger soit le chiffre des étapes, soit celui des parasanges; des étapes de dix parasanges sont inadmissibles : la moyenne est de 5, 35.

I, 3, 14. Retrancher un des deux ὡς τάχιστα.

I, 8, 18. Je supprimerais avec Hug la phrase λέγουσι... ἵπποις... Xénophon peut bien alléguer d'autres autorités pour des faits qui se sont passés hors de sa vue, mais non pas pour ceux auxquels il a assisté; nous sommes donc en présence d'une glose.

I, 10, 1. L'insertion du mot ἴωθεν me paraît absolument inutile.

I, 10, 3. Il est bien hardi de supprimer les mots Μιλησία...ἦ, et d'identifier les deux concubines : le texte est peut-être plus profondément corrompu.

(1) A ce sujet, M. G. remercie de sa libéralité le ministère prussien de l'Instruction publique, mais il aurait bien pu faire une part de ses remercîments à la Bibliothèque nationale.

(2) Il est regrettable que M. G. n'ait pas numéroté ses lignes. Comme dans l'*Anabase* les paragraphes sont d'assez grande taille, les références manquent de clarté. Ajoutons que l'impression n'est pas irréprochable. P. 3. *Apparatus*, le n° 3 manque devant πείθεται. P. 7, § 6, lire πεντακοσίους. P. 18, l. 3 : ponctuer à la fin. P. 26, § 10 : lire ἅπτεσθαι. P. 103, § 4 : lire Τισσαφέρνους. P. 136, § 7 : lire σταθμοὺς. P. 142, § 19 : lire ὑστεραία. P. 149, § 22 : νυκτός. P. 189, § 35 : μισθοφορίας, ou μισθοφορᾶς ? P. 239, § 30 : δεῖ ?

I, 10, 5, *ad. fin.* Le texte de C, 1, me semble devoir être maintenu.

I, 10, 18. La première phrase me paraît être une glose.

II, 4, 3, J'écrirais συναλισθῇ.

II, 4, 10. Peut-être αὖθις au lieu de εὐθὺς.

II, 5, 10. Ἐχθρόν est une correction à rebours.

II, 5, 39. Je supprimerais volontiers σύν.

II, 6, 29. Il me paraît clair que Xénophon ment. Ménon, en sa qualité de traître, a dû être ménagé, et est mort sans doute de mort naturelle.

III, 1, 35. Je n'accepte pas la suppression de ἐκεῖνοι.

III, 2, 11. Au lieu de supprimer αὖθις j'écrirais εὐθὺς.

III, 5, 17. Ποιήσαντας ?

IV, 2, 3. Pas de bonne raison pour retrancher ἁμαξιαίους.

IV, 8, 18. Ἀρκαδικόν (1re fois) me paraît suspect; j'aimerais mieux μέσον.

V, 3, 13. Il ne faut qu'un point en haut après ΕΤΟΥΣ.

V, 5, 17. J'aimerais mieux Χάλυβας.

V, 6, 35. Après Ἡρακλεῶται ajouter καὶ οἱ Σινωπεῖς.

V, 6, 36. La dernière phrase n'est-elle pas une glose inepte?

VI, 4, 18. Conservons ὅτι.

VI, 6, 9. La dernière phrase me paraît être une glose qui visait le § 12.

VI, 6, 13. J'écrirais ἀπειστοῦντας.

VII, 2, 1. Il faut ajouter Cléanor à la liste.

VII, 6, 43. La véritable orthographe me paraît être Ἐδρυξέλμιν comme dans les inscriptions.

VII, 8, 25. Les mots καὶ Κοῖτοι sont inintelligibles et doivent être supprimés.

La carte qui accompagne l'ouvrage est médiocre, et elle a le grand tort de n'être pas d'accord avec le texte. C'est ainsi que les Hespérites, marqués au Sud du fleuve Harpasus, sont imaginaires. La mention de ce peuple, dans le paragraphe interpolé VII, 8, 25, n'est qu'une manière abrégée de désigner les Arméniens occidentaux (cf. IV, 4, 4),

De même les territoires situés à l'Est du Bas-Tigre sont comptés par Xénophon à la Médie et non à l'Assyrie. Je laisse de côté la question, toujours incertaine, si les Grecs ont pris à l'Ouest ou à l'Est du lac Van.

H. G.

# BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

(N° VII).

---

## Art grec. — I. Architecture.

*Les acrotères des temples.* — Transportons-nous en pensée devant la façade d'un grand temple grec du v^e^ ou du iv^e^ siècle. Aux trois angles du fronton, les acrotères se découpent sur le ciel clair en silhouettes variées, de lignes imposantes ou gracieuses. Ce sont des sphinx, des griffons, des figures ailées, des groupes ; au temple de Zeus, à Olympie, une *Nikè,* œuvre de Pæonios, domine la partie centrale, et aux deux bouts se dressent de rigides trépieds en bronze doré; au temple d'Asclépios à Épidaure, une *Nikè* encore semble s'abattre du ciel sur l'angle du milieu, et, aux deux angles latéraux, des *Néréides,* assises sur leurs chevaux marins, passent au galop... Ces acrotères n'ont pas un rôle utile dans la construction (1); mais ils diversifient heureusement les contours de l'édifice ; ils exhaussent le fronton qui, sans eux, paraîtrait affaissé et un peu morne; ils relèvent et parent le front du temple, comme le cimier donne à

(1) On a parfois prétendu que les acrotères servaient, par leur poids, à consolider la toiture et n'avaient pas d'autre raison d'être. Cette théorie, émise par Karl Bœtticher, a été réfutée, et l'on s'étonne de la retrouver encore dans le récent volume de MM. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art,* t. VII, p. 542-543. Que l'on ait, parfois, *donné du poids* aux acrotères en vue de la consolidation de certaines parties de la toiture, je l'admettrais volontiers, et tout à l'heure je reviendrai sur ce point. Mais, si les acrotères existaient avant qu'on ait eu cette idée, leur existence ne saurait, évidemment, être expliquée par là.

un casque plus de fierté et de beauté. Il est probable qu'un architecte d'aujourd'hui, interrogé sur les raisons de l'existence des acrotères dans le temple antique, les résumerait toutes en trois mots : « Cela fait bien. » Et peut-être, après tout, les architectes grecs du v^e^ ou du iv^e^ siècle n'auraient-ils pas dit autre chose. Cependant, à mesure qu'on a mieux pénétré les origines du temple grec, dans ses rapports avec le *mégaron* mycénien, on s'est convaincu de plus en plus que les parties prétendues purement décoratives n'étaient pas de simples embellissements nés d'une fortuite fantaisie des architectes, mais qu'ils correspondaient à des parties vraiment utiles de la primitive construction en bois, d'où le temple tout entier est dérivé. Pour les acrotères seuls, il y aurait donc exception à cette règle générale. M. Benndorf a pensé qu'il n'en pouvait pas être ainsi, et qu'en cherchant bien on devait trouver l'origine et l'explication des acrotères eux-mêmes dans une des nécessités de la construction en bois. Il a cherché et il a trouvé (1).

On oubliera momentanément les formes très diverses que prennent les acrotères à l'époque classique. Puisqu'il s'agit de remonter jusqu'aux origines, les types les plus anciens sont les plus dignes d'attention. Or, les fouilles nous ont rendu l'acrotère principal de l'Héræon d'Olympie, qui est le premier en date des temples doriques, et le plus proche apparenté au *mégaron* mycénien. Cet acrotère, en terre cuite, remonte aux environs de l'an 700 avant J.-C. Il a la forme d'un disque énorme (plus de 2 m. de diamètre), échancré par en bas, légèrement creusé en entonnoir par devant, et prolongé par derrière en forme de tuile demi-cylindrique. Il continuait et terminait le long alignement des tuiles faîtières ; c'est, en somme, la dernière de ces tuiles mêmes, qui se retroussait et se relevait, s'épanouissait, faisait la roue en queue de paon. Cette forme est-elle unique dans l'ancienne architecture grecque? Non pas. L'acrotère principal du *Trésor des Mégariens* à Olympie (vi^e^ siècle) était un

(1) O. Benndorf, *Ueber den Ursprung der Giebelakroterien* (*Wien. Jahreshefte*, II, 1899, p. 1-51).

disque concave, sans doute en métal, que Pausanias qualifie du nom de « bouclier »; l'acrotère principal du temple de Zeus (après l'année 457, et en attendant la *Nikè* de Pæonios qui vint seulement plus tard) était un disque concave, en or, que Pausanias qualifie aussi de « bouclier » et que l'inscription dédicatoire dénomme « phiale ». Et M. Benndorf énumère quantité d'autres exemples, plus ou moins anciens, d'où il résulte que les acrotères de forme ronde ont été maintes fois employés et même n'ont jamais cessé complètement d'être en usage. Cette constatation donne un intérêt capital à l'acrotère de l'Héræon, d'après lequel on peut maintenant se figurer le type d'acrotère usité dans les plus anciens temples grecs. Il est en terre cuite, le toit entier de l'Héræon étant en terre cuite; mais, le toit en tuiles de terre ayant succédé au toit en planches de l'époque antérieure, on admettra que, pareillement, les acrotères de terre cuite ont dû être précédés par des acrotères en bois, ayant la même forme arrondie. Le beau mémoire de M. Benndorf démontre que de tels acrotères ont, en effet, existé et que, loin d'être une décoration accessoire, ils sont la conséquence naturelle d'une certaine façon d'établir la toiture en bois.

C'est en Lycie, par des observations faites à la fois sur des monuments de la plus haute antiquité et sur des *khans* et hangars contemporains de nous, que M. Benndorf a trouvé la solution du problème posé (1). On sait que les seuls monuments que la Lycie ait conservés sont des tombeaux, par milliers, et que ces tombeaux, taillés dans le rocher, et souvent réduits à la façade simplement, sont la copie fidèle des maisons lyciennes. La maison en pierre du mort reproduit la maison en bois des vivants; un groupe de tombeaux lyciens, c'est un quartier d'une ville lycienne, pétrifié et resté intact depuis plus de vingt-cinq siècles. Nous pouvons donc, pour abréger, parler de la maison

(1) Je m'efforcerai d'être clair; ce n'est pas facile, faute des gravures qui illustrent à chaque page les raisonnements de M. Benndorf et les justifient admirablement. Mais elles sont trop, et je ne puis en donner ici que les deux plus indispensables.

lycienne, comme si nous l'avions immédiatement sous nos yeux, au lieu de sa copie en pierre. Cette maison n'est, d'ordinaire, qu'une case carrée, construite en bois et en terre, avec un toit-terrasse. Mais, quelquefois, sur la terrasse en terre battue s'élève un étage supérieur, tout en bois, avec un toit arrondi en arc brisé (1). Or, plusieurs de ces maisons en bois, ont de grands acrotères ronds aux trois angles du toit, non seulement sur le faîte, au sommet de l'arc brisé, mais en bas, aux deux points de départ de cet arc. Et ces acrotères sont tout bonnement les têtes de trois gros madriers, fixés l'un sur la crête (2) et les deux autres au bas des deux pentes du toit : ceux-ci servant à maintenir l'étage supérieur, posé à même sur la terrasse de la case, et celui d'en haut servant surtout à recouvrir le joint laissé le long de la crête par la rencontre des voliges. — Il est remarquable que des toitures pareilles existent encore aujourd'hui en Lycie. M. Benndorf les a rencontrées dans un *khan* et des hangars, dont il publie des photographies fort intéressantes : une longue pièce de bois repose sur la crête, à l'intersection des voliges, et deux autres pièces pareilles, reliées à la première (il n'importe ici de quelle façon), semblent marquer en bas la limite des deux versants. Il va de soi que la pièce d'en haut, pour tenir en place et recouvrir efficacement le joint, doit être échancrée par dessous, suivant l'angle même que font les voliges en se rejoignant des deux côtés opposés. Le spectateur, placé en avant d'une telle construction, ne découvre pas le madrier entier; il en voit seulement la tête ou tranche, qui se présente à lui comme une surface sans épaisseur, et avec l'aspect d'un disque échancré. Et cette surface pourra être peinte, creusée, sculptée, ou recouverte d'un ornement façonné à part, de manière à ce qu'elle concoure à l'embellissement de l'édifice ; mais il n'y aura jamais là un membre parasite

(1) C'est la forme connue par les sarcophages dits spécialement « sarcophages lyciens ».

(2) Se rappeler la grosse pièce carrée qui fait toujours saillie sur la crête des sarcophages lyciens.

d'architecture, ce sera toujours une partie nécessaire de la construction, née avec et par la construction même.

Le pseudo-acrotère de la maison lycienne est tout pareil, dans sa forme géométrique, à l'acrotère de l'Héræon d'Olympie. On ne conclura pas de là, bien entendu, que le temple grec a emprunté quelques éléments aux bâtisses lyciennes. La maison en bois, dont la maison lycienne n'est qu'une variété, a existé en bien des régions, et, partout où certains procédés de la construction en bois ont été employés, ils ont produit nécessairement les mêmes effets. M. Benndorf le prouve par une série d'exemples empruntés aux époques et aux contrées les plus diverses, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, de la Norvège au Japon. La ressemblance constatée permet seulement de conclure que le toit en terre cuite de l'Héræon doit procéder d'un toit en bois, construit suivant le type dont on a retrouvé en Lycie les échantillons les plus anciens. M. Benndorf montre, en effet, que tous les traits et même les singularités du toit de l'Héræon et des toits similaires en terre cuite de la Grèce ancienne s'expliquent par cette filiation.

Le toit de planches que nous avons décrit plus haut est déjà, sans aucun changement dans la matière employée, susceptible de certaines améliorations. Deux dessins exécutés par M. Neumann d'après les indications de M. Benndorf, font voir ce toit en ses deux états successifs. Nous les reproduisons ici :

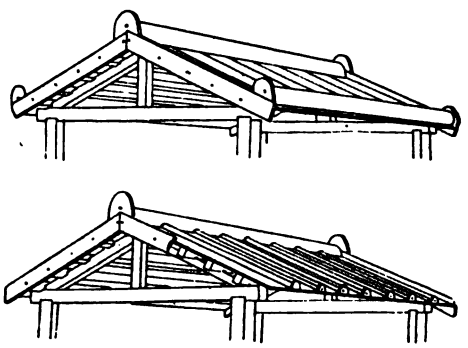

*1er état.* Les voliges juxtaposées sont maintenues au bas des versants par les madriers latéraux. La première amélioration à réaliser est de recouvrir les joints entre les voliges.

*2e état.* Les joints sont recouverts par des pièces de bois,

et ces pièces en grand nombre, qui maintiennent les voliges deux à deux, rendent inutiles désormais les deux madriers latéraux. Mais il ne suffit pas d'avoir masqué les joints. Parmi les divers moyens capables d'empêcher tout glissement de l'eau, le plus simple et le meilleur est de creuser légèrement les voliges pour leur donner une forme concave et, au contraire, de donner une forme franchement convexe aux pièces couvre-joints. Or, la couverture en bois ainsi obtenue correspond à la couverture en terre cuite de l'Héræon, laquelle était composée de larges tuiles concaves, alternant avec des tuiles étroites demi-cylindriques, pour couvrir les joints.

*1er état.* Le madrier d'en haut court tout le long de la crête, seulement échancré par dessous.

*2e état.* Les pièces couvre-joints laissent, à leur tour, entre leur partie supérieure et le madrier contre lequel elles viennent buter, un joint qu'il importe de recouvrir. Le madrier sera donc creusé à intervalles réguliers sur ses longs côtés, et les pièces couvre-joints viendront s'y encastrer. Or, on retrouve la même disposition dans les faîtages en terre cuite de l'Héræon et du *Trésor de Géla* et du temple C de Sélinonte : ce sont d'énormes tuiles cylindriques (1), qui se ramifient en quelque sorte sur les côtés, afin de protéger le point de départ des files de tuiles couvre-joints. Cette espèce d'ajustage compliquait beaucoup la fabrication des tuiles; autant il est dans l'esprit de la charpente en bois, ainsi que le note finement M. Benndorf, autant il convient mal à la terre cuite. Et les Grecs, en effet, pratiquèrent, dès le VIe siècle, un système de couverture en tuiles beaucoup plus simple et mieux compris. Mais ils s'étaient d'abord contentés de copier avec la terre cuite les couvertures en bois de l'époque antérieure.

*1er état.* La toiture est réduite au strict nécessaire ; la tête des madriers reste nue, telle que la scie l'a tranchée ; sous les

(1) M. Benndorf remarque avec raison que l'énormité, bien superflue, des dimensions de ces tuiles doit être un souvenir des énormes troncs d'arbres qui étaient un des luxes de la construction, dans la primitive architecture grecque.

premières voliges ou aperçoit les chevrons. La construction est complète, et elle a cependant quelque chose d'inachevé.

*2e état.* Des additions très simples l'achèveront et y déposeront, pour l'avenir, un germe de décoration et de beauté. D'abord, deux planches, deux « volets », cloués par devant à angle droit avec la première volige, masqueront les chevrons et préciseront les deux lignes qui seront plus tard les rampants du fronton; sur ces volets, l'industrie future clouera des bandeaux de terre cuite peinte (1). Pour protéger et décorer à la fois l'extrémité des pièces couvre-joints sur les deux longs côtés du toit, on y clouera une simple planchette arrondie, débordant un peu par en haut; et ce sera l'origine des antéfixes. Et enfin, une planchette pareille sur la tête du madrier de faîtage sera déjà l'acrotère proprement dit.

Un petit détail fort curieux vient donner à cette dernière hypothèse une confirmation éclatante. Les antéfixes et l'acrotère de l'Héræon sont, au milieu, percés d'un trou dont la raison d'être demeurait jusqu'ici inexpliquée (2). Ce trou est normal dans l'acrotère; mais, dans les antéfixes, il est oblique et dirigé vers le haut. Pour en avoir l'explication, il suffit de muer en bois ces plaques de terre cuite : le trou donnait passage à un clou qui fixait les planchettes contre la tête du madrier supérieur ou des pièces couvre-joints; et, si le clou devait être enfoncé horizontalement dans le madrier, qui était horizontal, il devait, au contraire, pour suivre le droit fil du bois, être enfoncé obliquement dans les pièces couvre-joints, qui formaient angle aigu avec la planchette verticale de l'extrémité. Les premiers acrotères et antéfixes ont tout conservé de leurs modèles en bois, jusques à ce trou désormais inutile, où le clou absent fut sans doute remplacé par quelque rosette de bronze

(1) A Olympie, on a retrouvé de ces terres cuites, qui étaient fixées sur les bandeaux *en pierre* de certains édifices doriques très anciens. M. Dœrpfeld a démontré qu'il y avait là survivance d'une pratique inventée pour les constructions en bois.

(2) Ce n'est pas un trou d'évent, puisque ces pièces étaient creuses et ouvertes par dessous.

purement décorative. Il en est de ce trou comme de certains autres détails du temple (les gouttes et les mutules, par exemple) : la fonction avait cessé, mais l'organe était resté et était devenu un élément de décoration.

Donnons un dernier coup-d'œil aux dessins qui montrent les deux états successifs de la couverture en bois. Si le *2e état* rend très bien compte de l'origine des antéfixes, il supprime par contre les acrotères latéraux, et inversement le *1er état* explique les acrotères latéraux, mais supprime les antéfixes. Or, à l'Héræon d'Olympie, on n'a trouvé aucune trace des acrotères latéraux, et il est possible qu'ils n'aient pas existé. Leur adjonction se justifie d'ailleurs très simplement, soit par un souvenir des anciennes bâtisses en bois à triple acrotère, soit par un désir d'équilibre et de symétrie, analogue à celui qui décida les architectes grecs à répéter sur les longs côtés du temple la division de la frise en triglyphes et métopes, laquelle n'a vraiment droit d'exister que sur les deux façades (1).

Ainsi, par cela même que le toit en terre cuite de l'Héræon dérive d'un prototype en bois, dans le genre des toitures lyciennes, le grand acrotère de faîte *ne pouvait pas* être autre qu'il n'est, à savoir un large disque échancré par dessous. Ce n'est pas un ornement ajouté après coup, et susceptible, par conséquent, de recevoir n'importe quelle forme : il fait partie intégrante de la construction ; il n'a même pas d'existence en soi, puisqu'il n'est, au vrai, que la tranche du cylindre de faîtage, en saillie au dessus du fronton. La face antérieure est la seule qui compte ; le revers n'est pas du tout travaillé. La décoration a pour centre la tête du grand clou jadis enfoncé au milieu ; elle rayonne autour de ce centre, où le clou utile s'est changé en une rosette de pur ornement, en attendant les masques moulés, invention de Boutadès ou de quelque autre potier corinthien. — Mais, dira-t-on, le diamètre de l'acrotère proprement dit est beaucoup plus considérable que celui du

(1) Cf. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, t. VII, p. 378-381.

cylindre de faîtage? En effet, le bout du cylindre s'est comme retroussé et largement épanoui; rien de plus naturel que ce changement, ou plutôt ce progrès (1). D'abord, puisqu'il s'agissait d'employer l'extrémité du faîtage pour la décoration de l'édifice, on a trouvé que, de l'étendre sur un cercle plus large et de la mettre en harmonie avec les dimensions du fronton qu'elle dominait, « cela faisait bien ». D'autre part, le faîtage de terre cuite n'était plus d'une seule pièce, comme le faîtage en bois; au lieu d'une masse unique et très lourde, c'était une suite de tuiles, relativement légères, dont la première à chaque extrémité risquait d'être soulevée par le vent : l'élargissement de sa façade (si on peut dire) procurait une augmentation de poids, qui garantissait contre ce danger (2).

L'acrotère du temple grec, pris à ses origines, dépend donc étroitement de la construction du toit et ne s'explique que par elle. Vint le jour où un Grec ingénieux inventa la tuile à double versant, qui avait l'avantage de supprimer tout joint sur la crête; les gros faîtages cylindriques disparurent et, logiquement, avec eux devaient disparaître les acrotères. Ils ne disparurent

(1) J'ajoute peut-être ici quelque chose à la démonstration de M. Benndorf.

(2) C'est en ce sens qu'il est légitime de dire que les acrotères servaient quelquefois à consolider, non pas la toiture entière, mais uniquement les extrémités du faîtage. Je citerai, à ce propos, un exemple que j'ai moi-même observé, il y a peu de temps. Dans la région côtière entre Boulogne et Calais, les maisons des paysans sont d'ordinaire très basses à cause des grands vents de mer, et couvertes d'un toit très aigu en tuiles de terre cuite. L'emploi des tuiles faîtières à double versant est une rareté; généralement le faîtage est établi de la manière suivante : à l'intersection des deux pentes du toit, un intervalle vide existe entre les premiers rangs des tuiles de chaque côté. Cet intervalle est rempli de mortier, lequel déborde de manière à constituer une sorte de gros boudin saillant qui court tout le long de la crête, et c'est sur ce boudin que sont posées, plus exactement, collées les tuiles faîtières en forme de demi-cylindres d'environ 0 m. 20 de diamètre. L'extrémité du faîtage, vue de face, offre précisément *l'aspect d'un disque échancré en dessous*. Mais, de plus, pour éviter que la première tuile ne soit décollée et enlevée par le vent, on fixe presque toujours par dessus, avec un peu de mortier, une brique, et, au milieu de cette brique, une demi-brique encore. Le supplément de poids et, partant, de solidité, dû à l'adjonction de ces briques, les Grecs l'avaient obtenu d'une façon plus simple et plus élégante, en élargissant la « façade » de la tuile.

pas ; mais dès lors ils devinrent indépendants de la construction, ils ne furent plus que des ornements de l'édifice, et on fut maître de leur donner les formes les plus variées. L'acrotère principal du temple d'Athéna à Ægine offre un bel exemple du passage qui s'accomplit alors entre ce qu'on peut appeler l'ancien et le nouveau style. Il se compose de deux figures de κόραι debout, entre lesquelles s'élève une haute palmette, soutenue derrière par une figure d'animal. La palmette, vue de profil, apparaît plate, comme découpée dans une planche de bois : elle garde le souvenir du primitif acrotère en bois dont elle est issue. Mais les deux κόραι sont nées, elles, de la fantaisie de l'architecte ; il semble qu'elles aient gravi le toit librement, pour venir prendre la place du décor ancien qui, ayant rompu tout lien avec la construction mère, se trouve maintenant sans justification et sans défense ; l'avenir est aux nouvelles venues, elles n'ont plus qu'un pas à faire et le triomphe pour elles sera complet.

J'avertis, en terminant, qu'il ne faut pas juger du mémoire de M. Benndorf d'après le pâle et obscur résumé que je viens d'en faire. Il faut lire le mémoire même, tout entier, et de près. C'est un chapitre nouveau de l'histoire de l'architecture antique, un des plus curieux et des plus beaux qu'on ait encore écrits.

*Didymes.* — M. Haussoullier précise peu à peu l'histoire du temple d'Apollon à Didymes (1). Ses fouilles de 1896 l'ont mis en possession de deux textes épigraphiques qui complètent heureusement certains renseignements trop vagues fournis par les écrivains anciens. Ils sont relatifs aux travaux entrepris par les ordres de Caligula et à la dernière chance qu'eut le temple d'être achevé (2). Détruit par un incendie, le Didymeion avait été remis en construction vers la fin du IVe siècle avant J.-C. Mais, recommencé sur un plan trop vaste, avec une généreuse ambition à laquelle les ressources pécuniaires ne se trouvèrent pas

(1) Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, XI, 1898, p. 179-180.

(2) B. Haussoullier, *Caligula et le temple d'Apollon Didyméen* (*Rev. de philologie*, XXIII, 1899, p. 147-164).

correspondre, il eut le sort de tant de cathédrales du moyen âge : on y travailla pendant des siècles et il ne fut jamais terminé. Déjà, M. Haussoullier avait démontré que les chapiteaux de la façade principale, avec les énormes bustes sculptés qui les décorent, ne pouvaient qu'être postérieurs à la *Gigantomachie* de Pergame. Grâce aux inscriptions nouvellement publiées, d'autres parties encore de la décoration architecturale sont maintenant datées avec exactitude : ce sont les sculptures et moulures de la frise et des denticules. Elles ont été faites entre les années 37 et 41 de notre ère, alors que Caligula, désireux d'associer, puis de substituer sa propre divinité à celle d'Apollon, ordonna l'achèvement du Didymeion. L'empereur mourut trop tôt pour réaliser son rêve et il ne fut plus touché, par la suite, au temple de Didymes. — Donc, ce grand édifice que Rayet (1), autrefois, croyait avoir été construit, tout inachevé qu'il était, d'un seul jet, aux environs de l'an 300 avant J.-C., et que l'on pouvait ainsi considérer comme le plus grand effort de l'architecture ionienne, en réalité fut une œuvre de lente croissance, souvent interrompue, dont le plan général resta seul immuable, mais dont la décoration fut soumise aux goûts changeants des époques, depuis l'époque purement grecque jusqu'à l'époque romaine impériale.

## II. Sculpture.

*Tête archaïque*. — Une tête archaïque, de grandeur naturelle, en calcaire tendre, a été récemment acquise par le Musée national d'Athènes, comme provenant de Lycie. M. Castriôtis nous la présente dans un article qui n'est pas seulement insuffisant, mais qui est aussi, je le crains, en partie erroné (2). Cette tête, qui est coiffée d'un mufle de lion, viendrait, d'après M. Castriôtis, d'une statue d'Omphale. Une statue archaïque d'Omphale !

(1) *Études d'archéologie et d'art*, p. 116.
(2) P. Castriôtis, Ἀρχαϊκὴ κεφαλὴ ἐκ Λυκίας (Ἐφημ. ἀρχ., 1899, p. 51-56, pl. IV).

Voilà qui serait peu banal, mais qui n'est guère vraisemblable; et il ne suffit pas d'alléguer un passage de Lucien ni quelques tessères en plomb, d'époque relativement récente, pour donner couleur de vérité à une pareille attribution. M. Castriôtis ne s'est pas même demandé si la tête est bien d'une femme. Rien ne prouve, en effet, qu'elle le soit. Par exemple, que l'on coiffe d'une peau de lion la tête d'homme imberbe, de style æginétique, qui appartient à la collection Barracco (1), et l'on aura une figure très pareille à celle-ci, par la disposition des cheveux en bourrelet sur le front et aussi par les traits du visage. Quant à la date, il ne me paraît pas juste de faire remonter cette sculpture jusque vers le milieu du VIe siècle avant J.-C. Elle peut fort bien être des environs de l'année 500. Elle est travaillée sommairement plutôt que grossièrement. Même il se peut qu'elle n'ait pas été finie : car le mufle de lion est simplement massé, et l'emploi de la couleur n'eût pas suffi à lui donner les détails nécessaires qui lui manquent. De traces de la polychromie, il n'y en a plus; et, sans doute, toute couleur a pu être effacée avec le temps, mais il est possible encore qu'aucune couleur n'ait jamais été appliquée, ce qui confirmerait l'hypothèse de la non-terminaison de l'œuvre. Je ne comprends pas bien non plus cette espèce de boudin qui, au revers de la tête, descend des deux côtés depuis le haut du crâne jusqu'à l'épaule, comme si la figure était adhé-

(1) Cf. Helbig, *La collection Barracco*, pl. XXIX.

rente à un fond. Ces deux boudins sont-ils l'indication sommaire des plis de la peau de lion et de la crinière ? M. Castriôtis ne s'explique pas là dessus, non plus que sur quelques autres points encore. Bref, la publication est à refaire, et c'est devant l'original même qu'elle devra être refaite; car la planche de l''Εφημερίς n'est pas assez bonne pour permettre l'étude précise d'une œuvre, dont tout, en somme, est incertain : le sujet, la date, la prétendue origine lycienne,... et le reste.

*Tête archaïque Sabouroff.* — C'est un marbre du musée de Berlin, autrefois dans la collection Sabouroff (pl. III-IV de la publication de M. Furtwængler). Son expression vivante, ses cheveux courts, qui sont une particularité assez rare à cette époque, l'ont fait prendre pour un portrait. Mais M. Græf observe (1) que le portrait, comme nous l'entendons, est chose encore inconnue à la fin du vi^e siècle, et que le caractère individuel de cette tête est plutôt un reflet de la forte personnalité de son auteur que la preuve d'une copie fidèlement faite d'après une physionomie déterminée. Ce n'est pas moi qui contredirai à cette opinion (2). Très justement, M. Græf affirme que si la tête Sabouroff avait les cheveux longs, frisés, calamistrés, tirebouchonnés, enrubannés, ainsi qu'on les voit sur toutes les têtes contemporaines, personne n'aurait songé à un portrait. Mais elle a les cheveux courts! Alors, M. Græf nous prie de

(1) B. Græf, *Zum archaischen Marmorkopf aus der Sammlung Saburoff im Berliner Museum* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XIV, 1899, p. 87-89).

(2) Cf. un de mes articles du *Bull. corr. hell.*, XIV, 1890, p. 127 et suiv.

constater que la masse de matière qui est censée représenter la chevelure ne correspond nullement, en plusieurs points de son contour, au contour d'une chevelure réelle ; et, en outre, que le travail du marbre y est autre et un peu plus grossier que celui qu'a exécuté l'artiste pour représenter la barbe. On est ainsi conduit à admettre que la tête devait être revêtue d'un casque en bronze. La seule objection à cette hypothèse est qu'il ne subsiste aucune trace des clous, qui étaient nécessaires, semble-t-il, pour fixer le couvre-chef. Mais une tête d'Hermès, trouvée à Santorin et encore inédite, avait un chapeau de bronze qui n'a pas laissé plus de traces de sa présence; et il en est de même de la belle tête d'Athéna du musée de Brescia. Dès lors, il n'y a plus de raison de ne pas tenir pour valable la démonstration de M. Græf. — C'est M. Græf qui le dit. Mais on n'est pas tenu de le croire sur parole. A mon tour, je prie M. Græf de bien vouloir constater que le « *Phérécyde* » de Madrid (cette tête qui sert aujourd'hui, un peu partout, à compléter l'*Aristogiton* du groupe des *Tyrannoctones*) a les cheveux aussi courts que la tête Sabouroff, et que sa chevelure offre exactement le même contour, sur le front, derrière les oreilles et sur la nuque, que la chevelure de la tête Sabouroff. Cependant, le travail de cette chevelure prouve, sans doute possible, qu'elle était faite pour rester à découvert. Voilà une constatation qui me paraît décisive. Que la tête Sabouroff ne soit pas un portrait, je l'admets volontiers; mais qu'elle ait jamais porté un casque, je ne le crois pas du tout.

*Artémis Laphria.* — M. Studniczka a jadis démontré (1) que la jolie petite *Artémis* de Pompéi, au musée de Naples, longtemps prise pour une œuvre archaïsante, était la copie d'une statue chryséléphantine d'*Artémis,* dite *Laphria*, exécutée pour la ville de Calydon, au commencement du v^e^ siècle, par Ménæchmos et Soïdas. Une seconde réplique de la même statue se

(1) Cf. *Rœm. Mittheil.*, III, 1888, p. 277-302, pl. X.

trouve à Venise. Et en voici une troisième, qui fut découverte en 1880 près de Castiglion della Pescaia, fut recueillie d'abord au musée de Grosseto et transportée de là en 1891 au musée archéologique de Florence (1). Celle-ci a malheureusement perdu les avant-bras et la tête; sans quoi, elle serait des trois la plus précieuse. Car M. Milani, qui l'a étudiée de près, la considère comme la plus fidèlement conforme, dans le détail, à la statue originale. Elle a, de plus, l'avantage de fournir une explication décisive de l'épithète *Laphria*. Par terre, entre les pieds, là où l'on voit dans l'*Artémis* de Pompéi, une sorte de tenon qui rejoint le bord du chitôn à la plinthe, se montre ici un crâne de cerf : il s'agit donc d'une Artémis chasseresse, et spécialement tueuse de cerfs. L'épithète λαφρία correspond à ἐλαφία, de même que le mois Λαφραῖος, dans le calendrier étolien, correspond au mois attique Ἐλαφηβολιών.

*Héraclès et Achéloos.* — Un petit bronze, passé de la collection Oppermann à la Bibliothèque nationale à Paris (2), représente Héraclès jeune, imberbe, complètement nu, dans une attitude de combat, brandissant la massue de la main droite et tenant fortement de la main gauche un objet, aujourd'hui brisé, que l'on prenait jadis pour une moitié d'arc, mais qui est une corne d'animal. Il n'est pas douteux, comme le démontre M. Mahler (3), que ce soit la corne fameuse d'Achéloos, et que la statuette provienne d'un groupe représentant le combat d'Héraclès contre

(1) L. Milani, *L'Artemis di Castiglion della Pescaia* (*Studi e Materiali di arch. e numism.*, I, 1899, p. 119-124, pl. III).

(2) Maintes fois publié; la meilleure reproduction est celle donnée par Rayet, *Monuments de l'art antique*, pl. 24.

(3) A. Mahler, *Der angebliche Herakles des Onatas* (*Wien. Jahreshefte*, II, 1899, p. 77-80).

le dieu-fleuve. Il est incertain seulement si, dans ce groupe, Achéloos avait la forme d'un homme à cornes de taureau, ainsi qu'il est figuré sur des monnaies de Métaponte et que le décrivent les textes anciens, ou bien la forme d'un monstre aquatique à buste d'homme, ainsi qu'on le voit sur un vase de Phanphæos au British Museum. Cela est, du reste, secondaire et le vrai sens de la statuette n'en demeure pas moins établi. — Ce bronze doit dater des premières années du v^e siècle avant J.-C.; on l'attribue d'habitude à un artiste æginétique et spécialement à Onatas. M. Mahler, en raison des ressemblances de toute sorte qu'il y découvre avec les Tyrannoctones de Critios et de Nésiôtès, voit plutôt en lui une production d'un maître attique, et, pour finir, il prononce, sans y insister, le nom d'Hégias.

*Bronzes de Tarse.* — On désigne ainsi deux statues très mutilées, très incomplètes, qui sont conservées au musée de Constantinople et qui auraient été, dit-on, trouvées ensemble à Tarse, en Cilicie (1). Il n'y a aucune certitude quant au lieu prétendu de la découverte, et, sans doute, on ne saura jamais la vérité sur ce point. En revanche, il ne paraît pas douteux que les deux figures ont été réellement trouvées ensemble, et cela est plus important : car les grandes analogies qu'elles offrent dès l'abord pour les dimensions, l'aspect général, la nudité et l'attitude du personnage représenté, donnent à croire qu'elles étaient aussi très voisines par le sujet et que, probablement, elles se faisaient pendant l'une à l'autre. La première de ces statues, dont il ne reste plus que les jambes, le dos et le bras droit, était, comme l'a bien vu Rayet, « un athlète occupé à

(1) Cf. *Gazette archéologique*, VIII, 1883, pl. I et II, avec un article de Rayet, p. 85-90.

ceindre sa tête du bandeau des vainqueurs », un *Diadumène*, dans une position pareille à celle du *Diadumène Farnèse*, du moins pour les bras, sinon pour les jambes (1). La seconde, réduite à trois morceaux dont le principal comprend le torse, la tête et le bras gauche, est d'une interprétation beaucoup moins aisée à première vue. M. Joubin, dans un récent article, en a proposé une explication nouvelle, et il s'est étendu en hypothèses, nouvelles aussi, sur le style de ce bronze et l'époque à laquelle on doit l'attribuer. Je ne crois pas que l'auteur ait rencontré juste sur beaucoup de points; mais, comme l'œuvre dont il s'agit est intéressante, j'analyserai et critiquerai l'article de M. Joubin avec les plus grands soins (2).

Outre le morceau principal que je viens de dire, on possède de la statue deux fragments considérables des jambes (3), grâce auxquels la pose de la figure se reconstitue sans peine : c'est un

(1) M. Joubin, dans son *Catalogue des bronzes et bijoux du musée de Constantinople* (n° 1, p. 1-2), compare le premier bronze de Tarse à l'athlète *Westmacott* du Musée britannique et croit que les deux figures dérivent du même original; ce qui ne l'empêche pas de dire que l'athlète de Tarse lève la main à hauteur de la tête « comme pour la ceindre *d'un bandeau* ». Il y a dans ces quelques mots une grosse contradiction. L'athlète *Westmacott* et les figures du même type se posent sur la tête une couronne avec la main droite; et, comme une seule main suffit pour élever et poser la couronne, le bras gauche pend, inoccupé, le long du corps. Au contraire, pour se nouer une bandelette autour du crâne, il faut y employer les deux mains et avoir les deux bras levés. Si l'athlète de Tarse ceint sa tête d'un bandeau, si c'est un *Diadumène* (et il est difficile d'en douter, après avoir comparé le bras droit subsistant et la position des doigts de la main droite avec la main et le bras droits du *Diadumène Farnèse* ou de la statue de Vaison), il appartient nécessairement à une autre famille que l'athlète *Westmacott*.

(2) A. Joubin, *L'éphèbe de Tarse* (*Rev. arch.*, 1899, II, p. 19-33, pl. XIII-XV). — Les planches sont d'une exécution médiocre; notamment la planche XIII, la principale, est très inférieure à celle publiée dans la *Gaz. arch.*, 1883, pl. I. C'est à celle-ci que je prie mes lecteurs de se reporter.

(3) Un paragraphe de l'article de M. Joubin (p. 20 : « En classant la collection des bronzes de Tchinli-Kiosk, j'ai trouvé trois fragments, etc. ») est rédigé de telle sorte qu'on croirait que la découverte des fragments des jambes est due à M. Joubin. Ce n'est certainement pas cela que l'auteur a voulu dire. Car, d'abord, lesdits fragments ont été déjà décrits en 1883 par Rayet (*art. cité*, p. 87); et, d'autre part, j'ai sous les yeux une photographie, acquise à Constantinople il y a plus de douze ans, qui me montre, posés à plat sur le socle même où se dresse le buste, les deux morceaux en question. Le seul fragment nouveau signalé par M. Joubin est un débris de la base, qui ne peut servir de rien pour la restitution de la statue.

athlète (1), de grandeur naturelle, nu, debout, la jambe gauche raidie, la droite portée un peu en avant et ployée. Mais il est difficile de décider dans quelle action il était représenté; car le bras droit n'existe plus et le bras gauche prête à quelques soupçons. Je m'explique : ce bras, brisé à l'épaule et à plusieurs places encore, a été rajusté au musée même de Constantinople ; l'opération a été menée d'une façon assez grossière, et les raccords sont cachés sous une espèce de ciment; on ne peut pas vérifier si les cassures du métal ont été exactement rapprochées, ni surtout si ces cassures n'ont pas été retravaillées en vue de l'ajustage. Dans ces conditions, comme le bras étonne un peu au premier moment par sa position forcée, on a pu légitimement se demander s'il avait été bien restauré. On est allé plus loin, puisqu'on a insinué et même affirmé qu'il n'appartenait pas à la statue (2). Sans pousser à cette extrémité, il est très légitime, je le répète, de faire quelques réserves sur la restauration. M. Joubin assure qu'elle est exacte (3) : son assurance ne rassurera aucun des visiteurs du Musée de Tchinli-Kiosk, qui, après un examen sérieux du bronze, ont gardé en eux des doutes. Je viens de relire les notes que j'ai moi-même prises à ce sujet devant l'original, en 1887; elles témoignent d'hésitations et d'oscillations sans fin. On ne saura à quoi s'en tenir, qu'après que les fragments auront été une bonne fois démontés, nettoyés

(1) La preuve que c'est un athlète nous est fournie par l'état des oreilles, un peu gonflées et déformées, parce que le cartilage en a été foulé et brisé : le jeune athlète est déjà « marqué » (je crois que c'est le terme propre, entre les professionnels de la lutte). Ce détail signalé par Rayet (*art. cité*, p. 87) et aussi par M. Wolters (cf. Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 461) et par M. S. Reinach (cf. Pottier et Reinach, *Nécrop. de Myrina*, p. 453), M. Joubin déclare (p. 27 de son article, note 2) ne l'avoir pas vu : il a donc bien mal regardé, à Constantinople, le bronze confié à ses soins; car le gonflement de l'oreille est visible, même sur une photographie très réduite.

(2) Cf. Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 461 ; A. Furtwængler, dans la *Berliner philol. Wochenschrift*, 1888, p. 1515.

(3) M, Joubin écrit (p. 22) : « ... La tradition semble s'être établie *depuis Rayet* qu'il [le bras] a été mal rajusté... » M. Joubin aurait bien dû indiquer où Rayet a exprimé cette opinion. Ce n'est sûrement pas dans son article de la *Gaz. arch.*, et je ne crois pas qu'il se soit jamais occupé ailleurs des bronzes de Tarse.

de leurs croûtes de ciment et ramenés au *statu quo ante*. Du reste, je crois qu'une restauration plus précise n'aboutirait guère qu'à reporter le bras un peu plus en avant, sans que la pose en fût modifiée dans l'essentiel. Cela ne changerait rien au problème de l'interprétation. Prenons donc celui-ci, tel qu'il s'offre aujourd'hui.

Notre athlète incline fortement la tête en avant, vers sa droite; son dos est courbé, par une conséquence de l'inclinaison de la tête; le bras droit était levé en l'air, mais on ne saurait préciser jusqu'à quel point, ni de quelle façon il se pliait au coude; enfin, le bras gauche est levé un peu au dessus de la ligne prolongée de l'épaule, et l'avant-bras replié ramène tout près de la tête la main fermée; cette main serre un objet dont la nature ne se laisse pas deviner aisément. Dans quelle action le personnage est-il représenté? Bien certainement, il n'est pas en train de lutter, et il ne se prépare pas non plus à la lutte; son poing fermé ne menace pas; l'objet que serre sa main n'est pas une arme : la tranquillité de son attitude et la placidité de sa physionomie obligent à écarter toute hypothèse de ce genre. Et ces mêmes caractères disposent plutôt à voir en lui un athlète vainqueur, représenté dans un acte significatif de sa victoire, comme cet athlète *Diadumène* qui a été trouvé avec lui et auquel, avons-nous dit, il faisait peut-être pendant. Ce n'est là qu'une première et légère indication. Tout de suite après, on est arrêté par la difficulté de reconnaître la vraie nature de l'objet tenu dans la main gauche. M. Joubin en propose une explication fort inattendue : il croit que ce pourrait être la patte ou la queue d'un animal, d'un agneau, par exemple : nous aurions donc ici un athlète *criophore*. M. Pottier, sans entrer du tout dans le fond du débat, a indiqué à M. Joubin que l'énigmatique objet pouvait être le col d'une outre pleine : soit donc un athlète *ascophore*. Je discuterai l'une et l'autre hypothèse.

1° L'objet en question est cassé du côté du pouce de la main qui le tient; mais il est intact du côté du petit doigt. Si c'était une patte de bélier, on y verrait le sabot qui termine la patte.

On ne voit rien de tel, et il n'y a pas l'ombre d'une raison pour penser à une patte d'animal. Serait-ce une queue? Mais quelqu'un a-t-il jamais eu l'idée saugrenue — et, de plus, à peu près irréalisable — de porter un bélier, voire un agneau, au dessus de sa tête, en le tenant par la queue? Puis enfin, on sait ce qu'est *Hermès criophoros;* on ne sait pas ce qu'est un athlète *criophore*, on n'en a jamais rencontré, et on ne discerne pas quel pourrait être le sens d'une telle représentation.

2° On serait moins surpris devant un athlète *ascophore,* s'il est vrai que, dans le jeu de l'*ascoliasmos*, l'éphèbe vainqueur recevait en prix une outre de vin (1). Encore convient-il de remarquer que nous avons devant nous non pas un simple éphèbe, mais un athlète professionnel : ses oreilles tuméfiées en témoignent, n'oublions pas ses oreilles! L'*ascoliasmos* était-il un jeu pour athlètes? et donnait-on l'outre de vin en prix aux athlètes comme aux éphèbes? — Du reste, il y a une raison, péremptoire à mon sens, pour que l'athlète de Tarse ne soit pas un *ascophore,* non plus qu'un *criophore*. C'est que, de l'outre ou du bélier qu'il aurait porté, on ne découvre aucune trace sur la tête ou sur les épaules; ce fardeau aurait été tenu dans les deux mains et n'aurait touché nulle part ailleurs. Or, lorsqu'on a soulevé des deux bras un fardeau et qu'on l'a fait passer par dessus et derrière sa tête, c'est toujours pour l'asseoir sur la nuque ou sur les épaules. Continuer à le soutenir à bout de bras, c'est s'imposer un effort tellement disproportionné au poids de l'objet, que cela ne peut plus être qu'un exercice de force, surtout quant on opère avec un objet non rigide (2), lequel oblige les deux mains, non seulement à porter, mais aussi à tirer en sens inverse, afin de prévenir le fléchissement vers le centre. Si notre jeune athlète s'était livré à un exercice de ce genre, il y paraîtrait clairement à la tension de ses muscles. Loin de là,

(1) On est très mal renseigné sur le jeu de l'*ascoliasmos* (cf. Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, article Ἀσκωλιασμός), et il est fort douteux que ce fût, à proprement parler, un jeu organisé, et un jeu pour éphèbes. Mais passons.

(2) Une outre pleine de liquide, ou un animal vivant et qui se débat.

son attitude et sa physionomie donnent la certitude, que l'action à laquelle il se livre ne lui coûte, quelle qu'elle soit, aucun effort réel.

J'ai cherché, à mon tour, quelle pouvait être cette action. Ayant comparé le bronze de Tarse avec certains moulages que j'ai à ma disposition (*Diadumène* de Vaison, athlète *Westmacott,* athlète *Barracco* (1), etc.), j'ai songé à une explication qui m'a paru plausible ; et c'est avec un vif plaisir que, m'étant reporté plus tard à l'article de Rayet, j'ai découvert que ce savant avait eu déjà la même idée et l'avait exposée, au moins en partie, dans les termes les plus nets (2). Rayet, désespérant de reconnaître l'objet tenu dans la main gauche, a jugé que l'on pouvait toujours, indépendamment de cet objet, rendre compte du port de la tête et du mouvement des bras ; des deux actions imaginées par lui à cet effet, l'une est « celle d'un athlète surpris dans le moment précédant celui où Polyclète a représenté son *Diadumène,* c'est à dire à l'instant où, élevant la bandelette et la passant derrière sa tête, il va l'appliquer (3) contre l'occiput pour la ramener ensuite en avant, la faire croiser sur le front, puis en rejeter les bouts en arrière pour les y fixer par un nœud ». Voilà qui est très nettement dit et, je crois, très justement vu. Si l'on observe que l'inclinaison et l'air de la tête sont à peu près les mêmes dans le bronze de Tarse et dans l'athlète *Barracco* ou l'athlète *Westmacott*, que le mouvement du bras gauche rappelle d'assez près le geste du *Diadumène* de Polyclète, que la statue enfin a été trouvée avec une autre représentant un *Diadumène,* on reconnaîtra qu'il n'y a point d'explication plus naturelle et plus satisfaisante que celle dont Rayet a eu, le premier, l'idée. Je suis donc moins dédaigneux que M. Joubin, qui déclare ne pas vouloir « s'attarder à discuter les explications qu'on a déjà proposées » (4).

(1) Cf. Helbig, *La collection Barracco,* p. 36-37, pl. XXXVIII-XXXVIII a.
(2) Cf. *art. cité,* p. 88.
(3) Rayet a écrit : « il l'applique ».
(4) A ce propos, j'ai le regret de constater une fois de plus que les citations de

Je reprends à mon compte, parce que je la crois bonne, la solution de Rayet, laquelle m'est aussi venue spontanément à l'esprit ; et je tâcherai de la fortifier, en la complétant. Il reste, en effet, à expliquer l'objet tenu dans la main gauche : j'y verrais volontiers un fragment de la bandelette que le personnage s'occupe à nouer autour de son front. Tout le monde va m'objecter que cela ne rappelle en rien le bandeau ordinaire des *Diadumènes*. D'accord ; mais voyons les choses de près.

Les bandelettes dont se paraient les vainqueurs aux Jeux, nous les connaissons par de nombreux monuments de l'art antique. Plusieurs peintures de vases nous montrent des athlètes au moment de leur triomphe, avec des bandelettes nouées à leurs bras, à leurs jambes, autour de leur front (1). Du reste, comme ces bandelettes ne constituaient pas un genre spécial, comme elles n'étaient toujours que le symbole habituel de la consécration, le signe du caractère sacré que la victoire donnait aux vainqueurs (2), elles ne différaient point, par leur forme, de celles qu'on attachait aux autels, aux colonnes, aux

M. Joubin, sous leur apparente précision, sont dénuées de toute exactitude. M. Joubin (p. 23, note 1) cite, comme auteurs des « explications déjà proposées », Friederichs-Wolters avec Rayet et M. S. Reinach. Or, voici ce qu'a écrit M. Wolters (cf. Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 461, p. 197) : « C'est un athlète, il n'y a qu'à voir ses oreilles. Quant à dire ce que représentait la figure dans son état primitif, nous n'avons *aucune explication à proposer*. » — M. Joubin ajoute, pour s'excuser lui-même de passer si vite, que les auteurs de ces explications « ne croyaient pas pouvoir les défendre ». Cela encore est une affirmation inexacte. Les auteurs restants, puisque M. Wolters est hors de cause, sont Rayet et M. Reinach. L'explication qu'a suggérée M. Reinach est subordonnée à une restauration nouvelle du bras gauche de la statue ; tant que l'épreuve n'aura pas été tentée, l'hypothèse de M. Reinach restera une hypothèse, M. Reinach le sait et l'a dit ; mais il n'a pas dit autre chose et n'a nullement déclaré qu'il renonçait à défendre son idée (cf. Pottier et Reinach, *Nécrop. de Myrina*, p. 453). Quant à Rayet, on a vu, par le passage que j'ai cité, avec quelle clarté il a exprimé son opinion, et il n'a pas ajouté un seul mot, d'où l'on puisse conclure qu'il en ait eu honte. — M. Joubin n'était donc nullement dispensé de discuter les interprétations antérieures à la sienne.

(1) Cf. J. Jüthner, *Siegerkranz und Siegerbinde* (*Wien. Jahreshefte*, I, 1898, p. 42-48 ; Daremberg, Saglio et Pottier, *Dict. des Antiquités*, I, p. 150, fig. 182, et p. 1084, fig. 1335. — Cf. aussi J. Ziehen, *Statue eines Tænientrægers im Piræus* (*Athen. Mittheil.*, XIX, 1894, p. 137-139).

(2) Cf. E. Saglio, dans le *Dict. des Antiquités*, I, p. 1083.

tombeaux, etc.; et de celles-là aussi nous avons une foule de représentations. Enfin, c'est par centaines que les peintres céramistes ont jeté de pareilles bandelettes, comme accessoires, dans le champ de leurs peintures; et, s'il est vrai que, le plus souvent, ils n'ont indiqué l'objet que d'un trait rapide et en abrégeant, parfois aussi cependant ils en ont donné un dessin soigné (1). Nous pouvons donc préciser, en toute certitude, la forme habituelle de la bandelette que ceignaient les athlètes vainqueurs : c'est un ruban long, relativement large, dont les extrémités se terminent en franges. Tel n'est pas le bandeau qu'on voit aux diverses statues dérivées du *Diadumène* de Polyclète : on ne trouve là qu'un ruban étroit et plat, de la forme la plus simple; et l'on comprend tout de suite que cette différence vient du désir très légitime qu'a eu l'artiste de ne pas nuire à l'effet de sa statue par un accessoire trop apparent. L'action représentée n'étant qu'un prétexte à montrer un beau corps nu dans une pose harmonieuse et bien équilibrée, il fallait que le spectateur ne s'intéressât qu'à ce corps et à cette pose, et, par conséquent, que la bandelette n'attirât pas le regard sur elle-même, qu'elle ne masquât point par sa largeur une grande partie du crâne, qu'elle n'altérât point par la retombée de ses longues franges les lignes savamment combinées des deux bras ramenés vers la tête... Mais supposons l'athlète vainqueur, au moment où il n'a pas encore ceint sa bandelette, où il va seulement la ceindre : il l'a reçue toute roulée sur elle-même, comme sont aujourd'hui les bandes de toile pour pansements (2); il la tient dans sa main droite et en a déjà déroulé une petite partie, dont l'extrémité a été saisie

(1) Ne pouvant tout citer, je me bornerai à un seul recueil de vases peints, le tome II de la *Bibliothèque des monuments figurés* de M. S. Reinach (réédition des recueils de Millin et de Millingen) : cf. Millin, I, 44, 69; II, 30, 33, 53, 57, 62, 70, 71; Millingen, 7, 16, 27, 30, 45.

(2) Ce détail encore nous est fourni par un monument antique : cf. le bas-relief de Munich qui représente le « Couronnement d'un hermès » (H. Brunn, *Catalogue de la Glyptothèque*, 5e éd., n° 136; *Denkmæler griech. und rœm. Sculptur*, pl. 342 a).

par la main gauche ; il est au moment de l'appliquer par derrière contre son crâne, mais le contact n'existe pas encore. Dans de telles conditions, il est sûr que la forme du bandeau, quelle qu'elle soit, ne peut nuire en rien aux lignes et à l'aspect de la statue ; le sculpteur n'a donc aucun motif de ne pas laisser à ce bandeau sa forme ordinaire et connue. — Ainsi, bien que l'objet tenu dans la main gauche de notre athlète ne rappelle guère la bandelette du *Diadumène* de Vaison, cela n'empêche nullement que nous ne puissions avoir affaire, ici encore, à un *Diadumène*. Voici les notes que j'ai écrites sur cet objet, devant le bronze même, en 1887, alors qu'aucune explication acceptable ne m'était venue à l'esprit : « C'est une sorte de rouleau, dont l'extrémité intacte est moins grosse que l'autre bout qui est brisé. Ce n'est pas un objet dur, puisqu'il cède sous la pression de la main. Il est strié de lignes courbes irrégulières qui le font ressembler à un écheveau de ficelle qu'on aurait tordu. » Cette description ne se trouve-t-elle pas convenir assez bien pour des franges roulées sur elles-mêmes et serrées par la main qui les tient?

En résumé, l'athlète de Tarse, tout différent qu'il est du *Diadumène* classique de Polyclète, serait pourtant un *Diadumène*. Rayet avait expliqué avec justesse le mouvement des bras et le port de la tête; mais, n'ayant pas reconnu l'objet tenu dans la main gauche, il n'avait pu donner son explication que comme une hypothèse. M. Wolters, de son côté, avait écrit (1) : « Ce ne peut pas être un *Diadumène*, parce qu'il n'y a pas trace du bandeau sur la tête. » Or, Rayet déjà rendait compte pourquoi une telle trace n'existait pas; et si, enfin, j'ai bien retrouvé dans la main gauche la bandelette que M. Wolters cherchait vainement autour du crâne, il me semble que la solution est maintenant complète.

M. Joubin a consacré la plus grande partie de son article à des considérations sur « le style et l'époque » du bronze de

(1) Cf. Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 461, p. 197.

Tarse. En cela non plus, il ne me paraît pas avoir été très heureux. On voit défiler sous sa plume, en quelques pages, quantité d'œuvres fort diverses, rapprochées et confondues de la façon la plus arbitraire, et dont il est trop visible qu'aucune n'a été sérieusement étudiée. Ce pêle-mêle d'appréciations superficielles n'éblouit pas, n'amuse pas, n'instruit pas; le lecteur capable de quelque réflexion en a tôt reconnu le vide.

Rayet (1) avait remarqué certaines analogies entre la tête de l'athlète et celle de l'*Harmodios* du groupe des *Tyrannoctones*. Mais il n'en pensait pas moins et avait déclaré que le bronze ne pouvait pas être antérieur à l'an 450 avant J.-C. Il jugeait aussi qu'il ne pouvait pas être postérieur à 380; et, finalement, il le situait dans le dernier tiers du v^e^ siècle. M. Wolters l'attribue pareillement à la fin du v^e^ siècle, et il observe que le type de la tête annonce déjà l'*Hermès* de Praxitèle; pour lui, comme pour Rayet, le bronze est d'origine attique (2). — Tout me paraît fort juste dans ces deux opinions, qui se complètent l'une l'autre et sont identiques pour le fond. Tel n'est pas, cependant, l'avis de M. Joubin, qui date le bronze de l'époque antérieure à Myron et le reporte aux années 480-450, plus précisément à 460 avant J.-C. Pour justifier son dire, M. Joubin insiste beaucoup sur les « traces de facture archaïque » que présente la statue; mais il veut trop prouver et gâte lui-même sa cause (3). Rayet avait dit le principal, en signalant la ressemblance qui existe, pour le travail des cheveux, entre la tête de Tarse et l'*Harmodios;* ajoutons à cela quelque ressemblance aussi entre les deux têtes pour la forme du crâne. Et c'est tout. Si maintenant on constate, par une comparaison approfondie des deux œuvres, que

(1) *Article cité*, p. 88-89.

(2) Cf. Friedrichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, n° 461, p. 197-198. — M. Joubin (p. 31) attribue à Rayet la même opinion qu'à M. Wolters sur le caractère praxitélien de la tête de Tarse. C'est encore une erreur; Rayet, dans tout son article, n'a pas cité une fois Praxitèle ni l'*Hermès* d'Olympie.

(3) M. Joubin (p. 27 et 31) dénonce, comme signes d'archaïsme, « l'oreille saillante » (?) et « le cou sans nuque » (??). Qu'est-ce que ces mots signifient? Que peut bien être un cou sans nuque? Vit-on jamais un cou sans nuque, une main sans paume, un pied sans plante?...

lesdites ressemblances sont purement extérieures et laissent subsister des différences bien plus fortes ; si l'on observe, avec Rayet (1), que, dans la figure entière, « la liberté du mouvement est complète et la souplesse du modelé ne laisse rien à désirer » ; si enfin, avec M. Wolters, on retrouve dans le type du visage les premiers traits, déjà reconnaissables, de l'*Hermès* de Praxitèle, — on se convaincra aisément que l'époque la plus indiquée pour l'exécution d'une telle œuvre est, selon l'avis de Rayet et de M. Wolters, la fin du v^e^ siècle (2).

M. Joubin paraît donc s'être trompé sur la date du bronze de Tarse. Plus sûrement encore, il s'est mépris sur sa valeur. Dire que ce bronze-là « doit venir, en importance, tout de suite après l'aurige de Delphes », c'est ignorer la distance énorme qu'il y a entre un chef-d'œuvre d'un grand maître et ce qui n'est qu'une statue réussie d'un bon artiste de la belle époque. Dès lors, je ne suivrai pas M. Joubin dans la course précipitée qu'il a faite à travers les musées pour « rattacher » au bronze de Tarse une foule bigarrée d'autres statues et constituer de tout cela « un groupe unique qui se place aux environs de 450 ». La plupart des rapprochements proposés ne résistent pas à l'examen : mais cet examen même devient inutile, si la date du bronze, sur quoi tout est fondé, est une date erronée. Je signalerai seulement, comme curiosité, que M. Joubin a retrouvé le style attique dans les sculptures des frontons d'Olympie et promet de nous montrer cela quelque jour (3).

(1) *Article cité*, p. 88.

(2) Un nouvel argument dans le même sens résulterait encore de l'interprétation de la statue, telle que je l'ai exposée tout à l'heure. Car ce type de *Diadumène* n'a dû venir qu'après la création de Polyclète ; et, d'ailleurs, l'attitude générale de la figure semble être une combinaison du *Diadumène* de Polyclète et de son *Kyniscos* (en admettant que l'athlète *Westmacott* soit une réplique du *Kyniscos*).

(3) M. Joubin s'exprime ainsi (p. 33) : « ... les sculptures d'Olympie, que l'on trouve, comme on dit, sur des « recoupements » partis d'Athènes ». Je ne comprends pas ce jargon, mais la pensée se laisse entrevoir. Or, ç'a été la plus forte erreur de Rayet, que de s'être obstiné à prendre à la lettre le texte de Pausanias sur les auteurs des frontons d'Olympie et d'avoir attribué à Alcamène, à un Attique, le fronton occidental. La thèse ne sera pas moins fausse, parce qu'elle

Pour être complet, M. Joubin n'avait plus qu'à découvrir le nom de l'auteur de sa statue. Il s'est contenté de dire que ce devait être un « disciple » de Critios et de Nésiotès, et s'est défendu de prononcer aucun nom. C'est très bien. Mais pourquoi, à ce propos, M. Joubin l'a-t-il pris de si haut et d'un ton si méprisant avec M. Sauer? Dans un travail considérable (1), œuvre de science solide et de conscience, dont M. S. Reinach faisait récemment l'éloge en des termes empreints de la plus sérieuse estime (2), M. Sauer est arrivé à démontrer qu'il était possible et probable que les sculptures du « Théseion », demeurées jusqu'ici anonymes, fussent l'œuvre d'un artiste fort peu connu de nous, Amphion de Cnosse. Et, comme s'il était indifférent que des sculptures importantes cessassent d'être sans nom d'auteur et qu'un sculpteur à peu près inconnu se révélât à nous et reprît sa personnalité artistique, M. Joubin hausse les épaules en disant : « Je ne vois pas trop ce que l'histoire de l'art a gagné à l'intervention de cet inconnu. » Ce dédain du travail d'autrui, fort injuste, est aussi fort imprudent. M. Joubin n'a pas réfléchi qu'il allait incliner ses lecteurs à se demander, à leur tour, ce que l'histoire de l'art a gagné à la publication de l'article de M. André Joubin sur « l'Éphèbe de Tarse. »

*Têtes d'Athéna.* — M. E. A. Gardner vient de faire un sort — un sort très enviable — à une tête d'Athéna qui a passé récemment de l'ancienne collection Disney dans celle de M. Philip Nelson à Liverpool (3). Cette tête, à peu près de grandeur naturelle, est en marbre de Paros. Le nez en a été restauré malhabilement. Un buste, recouvert de l'égide, y a été ajouté dès l'époque romaine, mais n'a rien à voir avec la

aura été présentée avec moins de franchise et de vigueur, par ce qu'on aura exhibé peut-être un Alcamène l'Ancien et qu'on aura transporté vers l'an 460 ce que Rayet plaçait vers l'an 430.

(1) B. Sauer, *Das sogenannte Theseion und sein plastischer Schmuck*, 1 v. in-4° de XVI-274 p., avec planches et gravures (Leipzig et Berlin, 1899).

(2) Cf. *Revue critique*, 1899, II, p. 275-277.

(3) E. A. Gardner, *A head of Athena, formerly in the Disney collection* (*Journ. hell. stud.*, XIX, 1899, p. 1-12, pl. I).

statue primitive. D'après certains caractères techniques et surtout d'après l'expression générale des traits, M. Gardner estime que la tête Nelson dérive d'un original en bronze de la fin du v^e siècle avant J.-C., et il attribue cet original à Alcamène. Il est remarquable, en effet, que, des deux sculptures connues de nous, qui montrent la plus étroite ressemblance avec la tête Nelson, à savoir l'*Athéna Glienicke* et la *Minerne à la ciste* (1), celle-ci, déjà rapportée par M. Jamot à un original du v^e siècle (2), a été ensuite signalée par M. Reisch comme devant dériver de l'*Athéna Héphæstia*, statue du temple d'Héphæstos à Athènes, dont l'attribution à Alcamène est fort vraisemblable (3). La tête Nelson dériverait aussi de cette *Athéna*, et elle en serait, aux yeux de M. Gardner, une réplique plus fidèle. Quant au sujet représenté par la statue complète, la réplique du Louvre nous apprend que c'était Athéna, mère adoptive du petit Érichthonios, couvant d'un regard pensif et tendre, déjà maternel, la petite corbeille qu'elle soutient de son bras gauche et où repose le nouveau-né, sous la forme humaine ou sous la forme d'un serpent. M. Gardner a fait un ingénieux rapprochement entre ce sujet et celui qu'ont traité Képhisodote dans son *Eirénè*, puis Praxitèle dans son *Hermès*. Alcamène serait donc le véritable créateur de ce motif qui s'est prêté ensuite à des adaptations si variées et si heureuses.

En même temps que M. Gardner imprimait cette intéressante étude, M. Kjellberg remarquait au musée de Stockholm et

(1) Cf. *Monuments grecs*, II, n^os 21-22, 1893-1894, p. 17 et suiv. (P. Jamot).
(2) Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, VIII, 1895, p. 420.
(3) Cf. mon précédent *Bulletin* : *Rev. ét. gr.*, XII, 1899, p. 192.

publiait de son côté une autre tête d'Athéna, qui lui paraissait convenir parfaitement à l'*Athéna Héphæstia* (1). Il complétait ainsi la démonstration faite peu de temps auparavant par M. Reisch : celui-ci avait reconnu dans une statue de Cherchell une bonne réplique de cette Athéna ; mais la statue n'a point sa tête, que M. Reisch restituait d'après celle de la *Minerve à la ciste*. M. Kjellberg est d'avis que la tête de Stockholm donne une idée plus exacte de l'original, et nous venons de voir que M. Gardner a exprimé, pour la tête Nelson, une préférence analogue. On admettra donc provisoirement que ces deux têtes, l'une à Liverpool et l'autre à Stockholm, qui sont du reste presque identiques, nous ont conservé la meilleure image de l'*Athéna* qui était groupée avec une statue d'Héphæstos dans l'Héphæstion d'Athènes.

*Discobole.* — On a vu, dans mon précédent *Bulletin* (2), comment M. Habich avait voulu transformer en un *Hermès discobolos* le *Discobole* de la *Sala della biga* au Vatican, et comment M. Michaëlis avait sur-le-champ protesté contre cette interprétation et soutenu que la statue n'était et ne pouvait être qu'un simple discobole. On est d'accord là dessus avec M. Michaëlis ; mais il subsiste toujours quelque difficulté pour expliquer le geste du bras droit et la présence du disque dans la main gauche. M. Pottier a bien voulu me communiquer une explication, dont je suis heureux de faire part à mes lecteurs. Elle lui a été suggérée par une peinture d'un vase antique du Louvre,

(1) L. Kjellberg, *Athena Hephaistia* (*Rœm. Mittheil.*, XIV, 1899, p. 114-118, pl. VI).

(2) Cf. *Rev. ét. gr.*, XII, 1899, p. 193-194.

où se lit l'inscription Κλεόμελος καλός. Ce vase a été publié et commenté fort justement par M. Paul Girard, dans son livre sur l'*Éducation athénienne* (1). Au jeu du disque, lorsqu'il y avait plusieurs joueurs, dit M. Girard, « les rangs étaient donnés à l'aide de flèches ou de piquets qu'on plantait en terre à l'endroit où chaque disque avait pour la première fois touché le sol. C'est ce moyen fort simple de comparaison entre les lutteurs, auquel fait allusion une charmante peinture du Louvre... Au fond d'une coupe qui rappelle la manière de Douris,... un éphèbe, tenant son disque de la main gauche, arrache de terre, avec la droite, un de ces piquets indicateurs. » Eh bien, selon M. Pottier, la statue du Vatican représente en quelque sorte le même éphèbe, un moment après : il s'est relevé, ayant arraché son piquet; il le tient encore dans la main droite, et son disque dans la main gauche ; et il suit des yeux, avec attention, le lancé du disque de son adversaire. Tout à l'heure, son tour venu de recommencer l'épreuve, il jettera de côté le piquet, fera passer son disque de la main gauche dans la droite et se remettra en position. — Cette interprétation, habile et simple, rend compte, assurément, de tous les détails de la pose, du geste de la main droite, non moins que de la présence du disque dans la main gauche. J'avoue cependant que j'avais eu quelque scrupule à l'accepter d'abord, parce que l'explication de la statue se trouve ainsi être cherchée en dehors de la statue même, et qu'elle suppose l'existence d'au moins un second discobole, qu'on ne voit naturellement pas, et implique certaines circonstances, certains détails matériels, qui, semble-t-il, rendaient ce sujet plus propre à être traité par un peintre, voire un simple peintre de vases, que par un sculpteur dans une statue de bronze ou de marbre. Et puis, il me paraissait que ce joueur, représenté dans un intervalle du jeu, avec son petit piquet à la main, était un sujet convenant plutôt à une statuette de genre qu'à une grande statue. Mais, à la réflexion,

(1) P. 202-203, fig. 23.

je me suis aperçu que mes doutes ne procédaient, je le crains, que d'un esprit de chicane, et je m'empresse de les oublier.

*Bas-relief attique.* J'ai déjà parlé, dans un précédent *Bulletin* (1), d'un bas-relief très mutilé, en marbre pentélique, qui fut découvert sur le Palatin et qui est aujourd'hui conservé au Musée des Thermes de Dioclétien ou *Museo nazionale romano.* M. Savignoni en avait proposé une restitution et une explication, dont j'avais signalé à la fois la hardiesse et le peu de vraisemblance. M. Amelung a fait une œuvre bien plus utile : il a retrouvé un nouveau fragment du bas-relief. Ce fragment était encastré dans un mur des jardins du Vatican ; il en a été enlevé, pour être transporté dans le musée même du Vatican. Un moulage en a été pris et réuni aux morceaux déjà existants au Musée des Thermes ; c'est l'ensemble ainsi reconstitué que publie aujourd'hui M. Amelung (2). Il s'en faut cependant encore de près de la moitié que le bas-relief soit complet. Mais on est déjà certain qu'il ne comportait pas plus de trois personnages ; il rentre ainsi dans une catégorie bien connue de bas-reliefs attiques (*Orphée, Eurydice et Hermès; Médée et les Péliades,* etc.). Non moins certainement, malgré la médiocrité du travail, il procède d'un original excellent, qui devait dater de la fin du v^e^ siècle. Les trois personnages sont trois femmes debout : celle

(1) Cf. *Rev. ét. gr.*, XI, 1898, p. 203-204.

(2) W. Amelung, *Ueber ein Relief im Museo nazionale romano* (*Rœm. Mittheil.* XIV, 1899, p. 3-7, pl. I).

du milieu porte un diadème décoré de rosettes et de palmettes alternant ; à sa droite est une jeune compagne qui lui pose familièrement la main sur l'épaule ; toutes deux ont la tête dirigée vers la troisième femme, qui leur tourne presque le dos et semble s'éloigner. — Voilà à peu près tout ce que dit M. Amelung et tout ce qu'il est sage de dire. Mais nous aurons sans doute l'occasion de revenir à cette sculpture ; car il est immanquable qu'on tâche d'en déterminer au juste le sujet, et tôt ou tard on y réussira.

*En-tête de décret.* — C'est un défaut assez commun aux archéologues novices, que d'enfler de leur mieux la valeur des monuments qui fournissent matière à leurs premiers articles. Ils ont rencontré une pauvre petite grenouille, mais ils la voient grosse comme un bœuf, et ils l'embellissent autant qu'ils la grossissent : ce n'est plus un bœuf ordinaire, c'est le bœuf Apis lui-même. M. Chaumeix vient de donner un notable exemple de cette auto-suggestion admirative, dans un article sur un minuscule fragment de bas-relief qui méritait à peine d'être publié (1). Ce fragment, dont l'exacte provenance n'est pas connue, se trouve aujourd'hui dans la collection du comte J. Primoli, à Rome. Il se réduit à la tête (hauteur, 0 m. 07) et au bras droit d'un homme barbu, qui se présentait de profil à gauche sur le champ d'une plaque de marbre (longueur maxima, 0 m. 20). L'homme a le bras recouvert par son manteau, et la main relevée jusque sous le menton. Or, M. Chaumeix assure que le geste de la main relevée vers le menton est un geste « spécialement philosophique » et « porte en soi un peu plus qu'une signification banale ». Puis le costume, « non moins que le geste, est symbolique ». (En quoi, mon Dieu ?) Et le symbolisme du costume joint au symbolisme du geste rendent « vraisemblable que le personnage représenté est un philosophe » ; un philosophe assis, méditant, tout seul sur sa

(1) A. Chaumeix, *Fragment de bas-relief grec* (*Mélanges de l'École de Rome*, XIX, 1899, p. 159-165, pl. V).

plaque. Sur une seconde plaque, faisant pendant à la première à une certaine distance, on supposera « un autre personnage, une muse ou quelque déesse ». Et, comme une image de philosophe en méditation ne saurait avoir été sculptée avec négligence, M. Chaumeix nous vante la délicate beauté des plans du relief, la souplesse de la draperie, bref « l'incontestable finesse du travail ». — C'est se moquer : le travail est, non pas grossier sans doute, mais rapide, sommaire, sans finesse, — juste ce qui convenait à un en-tête de décret. Car le fragment Primoli provient d'un de ces bas-reliefs allégoriques qui servaient souvent d'en-tête à des décrets ou à des comptes; et, si M. Chaumeix veut bien se reporter au tome II du *Bulletin de correspondance hellénique*, pl. X, il y trouvera, sur l'en-tête d'un compte de l'an 398 avant J.-C., un personnage barbu, dont la comparaison avec son « philosophe » sera capable, je crois, de lui dessiller les yeux. Il verra, du même coup, que le sujet complet devait comprendre encore au moins un second personnage et peut-être un troisième, à la gauche du premier. Je ne prétends pas deviner qui étaient ceux-là; quant à celui qui subsiste, c'était la représentation allégorique, soit du Démos athénien, soit d'une cité, soit d'un collège de magistrats, etc. Cela est archi-connu et n'a pas grand intérêt.

*Mausole*. — On a généralement admis que les deux statues colossales du Mausolée représentaient Mausole et la reine Artémise. L'identification n'était pas certaine cependant, et les deux noms, sur les étiquettes et catalogues du British Museum, sont suivis d'un prudent point d'interrogation. Il semble aujourd'hui que la question soit tranchée, au moins pour Mausole. M. Six signale, en effet, deux monnaies de l'île de Cos, du IVe siècle avant J.-C., qui portent au droit une tête d'Héraclès barbu; et cette tête est incontestablement identique à celle de la statue du Mausolée (1). Or, Mausole était maître de Cos, au temps où

(1) J. Six, *Ikonographische Studien. XIV. Maussollos Fürst von Mylasa, Satrap von Karien* (*Rœm. Mittheil.*, XIV, 1890, p. 81-83).

furent frappées ces monnaies. C'est donc lui qui y est représenté sous la peau de lion d'Héraclès. Nous devons dès lors considérer la grande statue comme un portrait authentique, à peine idéalisé; et, sans doute, il en va de même pour la statue dite d'Artémise.

*Alexandre.* — Il s'agit d'une statue plus grande que nature, trouvée à Magnésie du Sipyle et conservée au musée de Constantinople, qui fut jadis publiée par M. Th. Reinach, comme étant un *Apollon* (1). C'est un *Alexandre*, M. Wiegand le démontre en quelques pages (2) : la main gauche tenait, non une cithare, mais un glaive dans son fourreau; la main droite tenait, non une patère ou un rameau, comme le croyait M. Reinach, ni un sceptre, comme je l'avais proposé, mais une lance. La figure, dans l'ensemble, rappelle un peu celle de Mausole; elle doit être rapportée à l'école d'un des sculpteurs qui ont travaillé au Mausolée. Comme elle est de travail assez médiocre, on ne saurait y reconnaître la main d'un maître tel que Léocharès, par exemple; mais elle peut être d'un de ses élèves.

*Statues grecques à Carthage.* — Des fouilles récentes, faites sur le site de Carthage, ont amené la découverte, en même temps que de monuments puniques dont nous n'avons pas à nous occuper ici, de trois belles statues grecques, en marbre blanc, qu'on ne s'attendait guère à rencontrer en pareil lieu (3). On a

(1) Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, X, 1897, p. 364-365.

(2) Th. Wiegand, *Ein neues Alexanderportræt* (*Jahrbuch. arch. Inst.*, XIV, 1899, p. 1-4, pl. I).

(3) G. Perrot, *Le Musée du Bardo à Tunis et les fouilles de M. Gauckler* (*Revue de*

cru reconnaître en elles respectivement une *Déméter,* une *Corè* et une *Canéphore,* et M. Perrot leur a conservé ces dénominations, sans d'ailleurs en garantir la parfaite justesse. Le nom de Déméter, appliqué à la première, paraît exact; mais le nom de Corè, pour la seconde, est bien incertain; quant à la *Canéphore,* elle semblerait plutôt, d'après le geste du bras gauche, être une *Danseuse,* et il est remarquable que M. Perrot, sans même songer à cette hypothèse, en a pourtant montré indirectement la légitimité, puisqu'il compare la statue de Carthage à la terre cuite du Louvre, dite « *Danseuse voilée* de Titeux » (1). Ces statues doivent dater du IIe ou du Ier siècle avant notre ère; ce sont des œuvres de l'école néo-attique, inspirées de modèles du Ve et du IVe siècle. Peut-être même sont-elles de simples copies, plus ou moins libres; copies réduites, car leurs dimensions à toutes trois sont sensiblement plus petites que nature : la *Déméter* n'a que 1 m. 03 de hauteur, la prétendue *Corè* a 0 m. 97 et la *Canéphore* ou *Danseuse* 0 m. 94. Les trois statues sont loin d'être du même style; les modèles dont elles doivent dériver n'étaient pas contemporains et ne procédaient pas de la même inspiration. La « *Corè* », par la simplicité de son costume, les plis tombants du péplos, le calme sévère de la physionomie, ressortit encore à l'esthétique du Ve siècle. La

*l'art ancien et moderne,* 1899, II, p. 1-18 et 99-116, plusieurs planches et gravures). Cf. P. Gauckler, *Découvertes à Carthage* (*Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1899, p. 156-165).

(1) Cf. *Bull corr. hell.*, XVI, 1892, pl. IV.

tête de la *Danseuse* semble de la même époque, et sa coiffure, par derrière, rappelle même assez curieusement celle des *Caryatides* de l'Érechtheion; cependant que son corps jeune et ployant, sous les habiles transparences de la draperie, se signale par une recherche de charme et de volupté, à laquelle la sculpture grecque ne s'est pas adonnée avant le IVe siècle. Enfin, dans la tête de la *Déméter* (dont un croquis est ci-contre), se retrouve la séduisante douceur de l'art praxitélien, autant du moins que pouvait garder de la séduction du maître un lointain disciple de second ordre.

*Statue de Zeus.* — Un obscur commentateur de Platon, Chalcidius, mentionne l'existence à Rome d'une statue chryséléphantine de Jupiter, qu'un sculpteur nommé Apollonios avait faite pour le temple du Capitole. Ce temple, reconstruit à neuf par Catulus en 69 avant J.-C., fut incendié en 69 après J.-C.; puis, réédifié par Domitien en 82, il subsista jusqu'au Ve siècle. L'œuvre d'Apollonios peut donc dater soit de 69 avant J.-C., soit de 82 après J.-C. La première date est la plus vraisemblable, à cause des matières employées et surtout du nom même de l'artiste, puisque c'est au Ier siècle avant J.-C. que se rencontrent à Rome plusieurs artistes qui signent « Apollonios d'Athènes ». Pendant les 140 ans qu'elle resta debout, la statue, triplement désignée à l'attention par le renom du temple qui la renfermait, par les matériaux précieux dont elle était faite et par ses dimensions colossales, dut naturellement être plus d'une fois copiée ou imitée.

M. Michaëlis pense en avoir trouvé deux répliques (1) : l'une, au musée de Naples, donne seulement la partie inférieure du corps (2); l'autre qui se trouvait au XVI^e siècle dans la *vigna* du cardinal Cesi, sur l'Esquilin, n'est plus connue aujourd'hui que par deux dessins qui la montrent presque entière, à l'exception du bras droit. Ces documents suffisent cependant pour nous assurer que le *Jupiter* d'Apollonios dérivait directement du *Zeus* de Phidias. C'est là une preuve nouvelle qu'Apollonios devait travailler dans le I^er siècle avant J.-C., et appartenir à ce groupe d'artistes « néo-attiques », qui, au lieu d'inventer des motifs nouveaux, se bornaient à reprendre et adapter les motifs créés par les maîtres de l'époque classique.

*Tête de Gè.* — Une tête colossale de la déesse Gè, découverte à Zarcos (ancienne Phayttos) en Thessalie, a été enlevée par les Turcs au cours de la dernière guerre turco-grecque et se trouve aujourd'hui au musée de Constantinople (3). Je ne suis pas bien sûr qu'on y eût reconnu Gè, si à cette tête n'avait été joint un socle, sur lequel se lit l'inscription : *à Gè Pantarétè Kæneus fils de Peithoun* (4). Mais l'inscription dispense heureusement de toute recherche; elle permet aussi, grâce aux formes des lettres employées, de fixer à une époque assez basse la date de cette

(1) A. Michaëlis, *Eine verschollene Statue des thronenden Zeus. Apollonios Capitolinischer Juppiter?* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XIII, 1898, p. 192-200).

(2) Cf. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, II, p. 631, 3.

(3) A. Joubin, *Un buste thessalien de Gè* (*Rev. arch.*, 1899, I, p. 329-334, pl. XII).

(4) On trouvera, à la fin de ce *Bulletin*, une note de M. Holleaux sur cette inscription et le commentaire qu'en a fait M. Joubin.

offrande. L'œuvre (1) est d'un art fort médiocre, elle est même peu correcte. La tête semble être à dessein inclinée à droite; mais cette très légère inclinaison ne justifie pas l'obliquité excessive du nez ni le relèvement exagéré de l'œil gauche et du coin gauche de la bouche. Du moins, ces incorrections ne sont pas sans offrir un certain intérêt de curiosité : devant des maladresses de ce genre, devant ces joues arrondies et lisses comme des galets, et ces yeux que cerne un bourrelet grossier, ne se croirait-on pas ramené au temps de la primitive sculpture en tuf? Les cheveux, cependant, ne sont pas traités à la manière archaïque, et l'insuffisance de leur exécution ne les empêche pas de garder une visible souplesse. Mais, sans les cheveux (et sans l'inscription, bien entendu), on aurait beau jeu à faire remonter cette sculpture jusqu'à une date fort ancienne. Cela prouve simplement que l'auteur était un praticien de dernière catégorie, qui, pour l'instruction technique, n'avait pas dépassé le niveau de ses lointains ancêtres du vi^e siècle, et qui n'était point poussé, comme ceux-ci, par la généreuse ambition de s'instruire toujours plus. Les images, divines ou humaines, taillées par un tel ouvrier, sont nécessairement dénuées de toute espèce de style; aussi est-il fort vain, je crois, de prétendre retrouver dans le monument de Zarcos la reproduction d' « un type créé au v^e siècle ».

*Groupe en bronze.* — Parmi les sculptures, généralement peu intéressantes, que M. Fœrster nous signale comme ayant été découvertes sur le site de l'ancienne Antioche (2), un groupe de bronze, conservé au musée de Constantinople, mérite cependant une mention. Il représente, sur un support en forme de calice, deux figures nues luttant. La hauteur du support est sensiblement égale à celle du groupe, et le monument mesure

(1) Elle est probablement en marbre; l'indication de la matière a été omise dans l'article de M. Joubin.

(2) R. Fœrster, *Skulpturen von Antiochia* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XIII, 1898, p. 177-191, pl. XI).

au total 0 m. 50. C'était un objet de luxe, fait pour être posé sur une table et décorer une chambre d'appartement. Le travail, au point de vue technique, en est soigné : ainsi le calice-support est tout couvert de fins reliefs; les yeux des deux figures étaient en argent, et la pupille en était faite d'une pierre précieuse, aujourd'hui disparue. Mais la valeur artistique du groupe est fort médiocre, et il doit dater d'une assez basse époque. Rien de plus froid, de plus immobile que la pose des deux lutteurs; passe encore pour celui qui est renversé, mais l'attitude de celui qui est debout se comprend à peine : tandis qu'il est censé courber avec violence la tête du vaincu, il semble regarder ailleurs, penser à autre chose, et son geste est d'une indicible mollesse (1), Il a, de plus, le bras droit ridiculement long, surtout à partir du coude : ce bras, ramené contre le corps, laisserait tomber la main jusqu'au genou. — Le possesseur de ce bras de quadrumane est Hermès, reconnaissable d'abord aux deux petites ailes qui s'échappent de la chevelure, et, en outre, au type général du corps. Entre ses deux ailes, il porte encore, au-dessus du front, en guise d'aigrette, une feuille de lotus, dont la signification n'est pas claire. Quant à l'adversaire d'Hermès, aucun indice matériel ne permet de lui assigner un nom avec quelque vraisemblance.

## III. Figurines en terre cuite.

*Figurines samiennes.* — Parmi les figurines archaïques en

(1) Ce défaut est très apparent dans la vue du groupe, telle que la donne la planche XI, jointe à l'article de M. Fœrster.

terre cuite, il y en a une catégorie, très particulière de style et de technique, dont on a trouvé des exemplaires sur presque tous les points du monde grec (1). Ce sont surtout des figures de femmes assises ou debout. Celles-ci, comme l'indique le petit dessin ci-joint, sont rondes, creuses, faites au moule; elles ont la face et le revers également travaillés; tous les détails sont indiqués dans l'argile même, non pas ajoutés après coup avec de la couleur. Chronologiquement, ces terres cuites succèdent aux figures en galette *(pappadès)*, massives, faites à la main, où les détails sont indiqués surtout par coloriage. Elles représentent un progrès considérable, à la fois dans l'art et dans le métier. Il importe de noter que, non seulement elles sont creuses, mais elles sont souvent surmontées d'une embouchure, comme si elles devaient servir de vases. Lorsqu'elle est aussi ouverte à la partie inférieure, la figurine se réduit donc théoriquement à un tuyau dont les contours extérieurs auraient été modelés en forme d'un corps humain.

Vu la diversité des endroits où les terres cuites de ce genre se sont rencontrées, il était difficile d'en déterminer le centre commun d'origine. M. Heuzey avait cependant reconnu, d'après les ressemblances de style qu'elles présentent avec les statues des Branchides, que leur patrie devait être cherchée dans la Grèce orientale, aux environs de Rhodes et de Milet. Une découverte récente nous sort d'incertitude : les fouilles faites dans la nécropole de Samos ont fourni certaines poteries, que l'on a tout lieu de considérer comme provenant d'une fabrication locale, et les figurines trouvées avec ces poteries, dans les mêmes tombeaux, sont justement de la catégorie qui nous occupe. Il paraît donc légitime d'admettre dorénavant que ces terres cuites sont

(1) F. Winter, *Studien zur ælteren griechischen Kunst. I.* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XIX, 1899, p. 73-78).

samiennes, et que c'est de Samos qu'elles se sont répandues par tout le monde grec (où elles ont pu, du reste, provoquer assez vite, çà et là, des imitations).

M. Winter va maintenant nous montrer comment l'origine samienne explique l'aspect et le style particulier de ces figurines. A Samos, au VIe siècle, s'opéra une révolution dans l'art du bronze, lorsque, pour la première fois en Grèce, Rhœcos et Théodoros y pratiquèrent la fonte *en creux*. Il va de soi qu'aux débuts de cette technique nouvelle, on dut fuir plutôt que chercher les difficultés. Or, le procédé le plus simple était de réduire autant que possible les saillies de la statue et de ramener celle-ci à une forme quasi cylindrique, en sorte que deux moules pussent suffire, l'un pour la face et l'autre pour le revers : deux moules seulement, et très simples (1). Un cylindre aux contours extérieurs modelés en forme d'un corps humain, tel devait être l'aspect des premières statues de bronze sorties de la fonderie samienne; tel est aussi — je me suis servi à dessein des mêmes expressions que j'avais employées tout à l'heure — l'aspect des terres cuites samiennes archaïques. Elles ne sont, en effet, que d'humbles imitations des grandes œuvres de la sculpture, mais elles les imitent parfaitement, jusque dans le détail de la fabrication. Et voilà pourquoi elles ne pouvaient naître qu'à Samos, parce que ce n'est qu'à Samos, dans la première moitié du VIe siècle, qu'existait ce genre de fabrication.

Aussi bien, elles ne sont pas seules à nous avoir conservé le souvenir de l'art des vieux bronziers samiens. Trois grandes statues de marbre bien connues en offrent une répétition, sinon plus exacte, du moins plus imposante. On avait déjà de sérieux motifs de considérer ces statues comme samiennes (2) ; on n'en saurait plus douter aujourd'hui. En même temps, s'écroule en partie une théorie édifiée par Brunn et qui s'imposa longtemps

(1) C'est le même procédé qu'employaient les coroplastes, voire ceux de Tanagra, pour les pièces qu'ils devaient fabriquer vite et à bon marché.

(2) Cf. *Bull. corr. hell.*, XIV, 1890, p. 132-154 (H. Lechat).

avec autorité. Brunn, dans un mémoire célèbre (1), opposait l'une à l'autre l'*Artémis* (ou *Nicandra*) de Délos et la *Héra* de Samos, l'une dérivée de la poutre ou planche carrée, l'autre du tronc d'arbre ou colonne ronde, toutes deux continuant dans une direction différente les procédés de la plus primitive sculpture en bois. J'avais déjà observé (2) que, au moins dans le détail de l'exécution, la *Héra* de Samos et ses deux « cousines » de l'Acropole d'Athènes témoignaient sûrement de l'influence des arts du métal, ce qui n'avait pas lieu de surprendre dans une région où l'art du bronze était florissant. Mais il apparaît aujourd'hui, grâce à l'excellente démonstration de M. Winter, que ces statues n'ont pas été touchées dans le détail seulement par l'influence de la technique du bronze; elles en dépendent étroitement pour leur attitude, pour la position de leurs membres, pour l'arrangement de leurs draperies, pour toute leur façon d'être. On pourrait quasi dire d'elles — à condition d'expliquer longuement, comme je l'ai fait, ces mots absurdes en apparence — que ce sont des bronzes coulés en marbre.

*Scènes de la vie privée.* — Il y a longtemps déjà, Rayet, dans ses *Monuments de l'art antique*, faisait une place, à côté des plus belles terres cuites de Tanagra, à deux pochades sommairement modelées, représentant l'une un coiffeur et l'autre un cuisinier (3). Il en louait avec raison la verve, la justesse, le sentiment de la vie, et il trouvait une saveur particulière à ces « instantanés » de l'existence quotidienne des anciens Grecs. On en a publié d'autres depuis. M. Courouniôtis, dans un article dont j'ai rendu compte (4), nous a présenté toute une troupe de boulangères, exhumées en 1888 des nécropoles de Tanagra et d'Érétrie. Le même auteur nous offre aujourd'hui de nouveaux

(1) *Ueber tektonischen Stil* (*Münch. Sitzungsb.*, 1884, p. 507 et suiv.).
(2) Cf. article cité, p. 143-145.
(3) Rayet, *Mon. de l'art antique*, pl. 84.
(4) Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, X, 1897, p. 370-371.

échantillons encore de cet art populaire (1). Il a réuni en une planche quatre figurines, dont les deux premières, provenant de Thèbes, appartiennent à la collection Papadémos, et les deux autres, trouvées à Tanagra en 1888, sont conservées au Musée national d'Athènes. Elles doivent dater toutes du commencement du v^e siècle avant J.-C. Les numéros 1 et 2 montrent une femme assise devant le four et occupée à la cuisson du pain. Le numéro 3 est une femme assise avec des pots de formes diverses étalés sur le sol devant elle : toute la vaisselle du ménage à écurer. Le numéro 4 est la figurine la plus nouvelle et la plus intéressante de la série; nous la reproduisons ci-contre : elle représente une femme debout, une ménagère quelconque, apportant sur une sorte de van des épluchures qu'elle va verser dans une écuelle posée par terre, où picore déjà un des volatiles de la basse-cour. — Je regrette de dépoétiser, par l'emploi de ces termes grossiers, un sujet que M. Courouniôtis a fait tous ses efforts pour relever et rendre plus « distingué ». Mais y a-t-il lieu de reconnaître dans cet oiseau, qui est vraiment informe, une perdrix ou une caille, puis de rappeler que les femmes grecques charmaient les loisirs du gynécée avec ces oiseaux familiers, et, par conséquent, de voir, dans cette humble petite scène, le gracieux amusement d'une jeune oisive de Tanagra? Pour moi, je n'éprouve aucune envie de changer les paysannes en princesses, et je ne suis pas du tout surpris de rencontrer une fermière dans sa basse-cour, après deux faiseuses de pain et une écureuse de vaisselle.

(1) C. Courouniôtis, Σκηναὶ τοῦ οἰκογενειακοῦ βίου τῶν γυναικῶν (Ἐφημ. ἀρχ., 1898, p. 211-220, pl. XIII).

*Tanagra.* — Certaines pages publiées dans cette *Revue* (1), sur les terres cuites de Tanagra, m'ont paru écrites avec beaucoup plus de brio que de justesse. Je crains que le désir de renouveler un sujet probablement épuisé n'ait entraîné l'auteur hors de la vérité. M. Th. Reinach est d'avis que les figurines tanagréennes ont dû être fabriquées à Aulis et qu'elles représentent (du moins les plus jolies d'entre elles) des femmes de Thèbes. Alors, pourquoi n'en a-t-on pas trouvé de pareilles à Thèbes ni à Aulis? C'est que « le potier d'Aulis fabriquait, le bourgeois de Tanagra achetait ». Mais, si le bourgeois de Tanagra était tellement friand des produits de l'industrie d'Aulis, au point de les accaparer, ne serait-il pas extraordinaire qu'un industriel d'Aulis ne fût pas venu s'établir à Tanagra même, dont le sol — il ne tient qu'à nous d'aller nous en assurer — fournit de très bonne argile? Rayet aussi a essayé jadis (2) de distinguer dans les terres cuites trouvées à Tanagra plusieurs fabriques, dont il plaçait l'une à Aulis : mais il ne s'agissait que d'une certaine classe de terres cuites, et non pas des plus belles, et l'on sait d'ailleurs combien arbitraires souvent sont ces distinctions fondées sur la nature de l'argile et la forme d'un socle. — D'autre part, pourquoi ces terres-cuites, fabriquées à Aulis et très recherchées par les gens de Tanagra, représenteraient-elles des Thébaines? C'est que Thèbes était à Tanagra ce que Paris est aujourd'hui à Chartres ou à Orléans; « les braves ménagères de Tanagra, modestes femmes de gros cultivateurs », admiraient et enviaient l'élégance des « Parisiennes » de Thèbes, et elles s'entouraient de leurs images en terre cuite, « un peu comme la bourgeoise d'Orléans ou de Chartres épingle sur les murs de son cabinet de toilette des gravures de modes découpées dans le dernier journal de Paris ». Cette conception, très fausse à mon avis, est fondée simplement sur le portrait qu'Héracleidès nous a laissé des femmes thébaines, portrait que M. Reinach paraît

(1) Th. Reinach, *Rev. ét. gr.*, XII, 1899, p. 53-57, début d'un article sur *Un temple élevé par les femmes de Tanagra.*

(2) Cf. *Études d'arch. et d'art*, p. 296.

considérer comme s'appliquant avec la dernière exactitude aux figurines tanagréennes : Rayet, déjà nommé, a cité, lui aussi, Héracleidès (qu'on appelait alors Dicéarque) à propos des terres cuites de Tanagra ; mais du moins a-t-il remarqué (1), non sans un peu de regret, que celles-ci ne correspondent exactement à la description, presque en aucun des détails très précis donnés par l'écrivain. J'ai fait. depuis (2), la même remarque, plus nettement et sans la secrète complaisance que l'on sent chez Rayet. Assurément, le costume des Thébaines du IIIe siècle, tel qu'Héracleidès l'a décrit, n'est pas celui des figurines de Tanagra du IVe et du IIIe siècle, bien qu'il donne une impression d'élégance toute pareille. — Enfin, je ne puis croire non plus que ces figurines ont « orné jadis les étagères des bourgeois de Tanagra », comme elles ornent aujourd'hui les nôtres, et qu'elles étaient destinées à charmer les yeux des « gros cultivateurs » de là-bas, « après la rude journée passée aux labeurs des champs ». Du moins, cette opinion, présentée d'une façon si absolue, comme l'unique explication de l'existence de ces terres-cuites, me paraît gravement erronée. Mais il serait trop long de la discuter ici.

Je reviens encore à la question première, à savoir quelle est la vraie patrie des plus jolies terres cuites de Tanagra. Au fond de la pensée de M. Reinach il y a, sans doute, une répugnance à accepter qu'elles puissent être de Tanagra tout simplement, d'une petite ville obscure de Béotie, et qu'elles ne se rattachent pas, au moins indirectement, à Thèbes la capitale. D'autres archéologues se sont, pareillement, ingéniés quelquefois à ramener dans l'Attique l'industrie tanagréenne. J'avoue ne pas comprendre pourquoi on ne la laisserait pas à Tanagra même : un sol fournissant d'excellente argile à modeler ; quelques anciennes fabriques de figurines, aussi modestes qu'on voudra, dont certains usages funéraires particulièrement vivaces assurent la persistance ; puis, un beau jour, un fabricant avisé et

(1) Cf. *Études d'arch. et d'art*, p. 314 et suiv.
(2) Cf. *Gazette des Beaux-Arts*, 1893, II, p. 134, note 1.

intelligent prenant l'essor, s'échappant de la routine, groupant chez lui deux ou trois ouvriers habiles, le succès encourageant sa tentative et provoquant autour de lui l'émulation ;... il n'en faut pas plus, il me semble, pour expliquer le mérite et la vogue, à une époque donnée, des humbles ateliers tanagréens. N'est-ce point par des raisons pareilles qu'on explique qu'en France, au XVIII^e siècle, une petite ville perdue des Basses-Alpes, Moustiers, a produit une faïence qui, au dire d'un contemporain, « passait pour être la plus belle et la plus fine du royaume » ? Tanagra, au IV^e et au III^e siècle avant J.-C., a été pour les statuettes de terre cuite, le Moustiers de la Grèce.

## IV. Peinture.

*Peintures sur marbre.* — Des six tableaux peints sur marbre, qui ont été découverts à Herculanum et à Pompéi, M. Carl Robert avait déjà publié la *Course d'apobates* et les *Joueuses d'osselets ;* j'en ai parlé dans de précédents *Bulletins* (1). Voici maintenant l'*Attaque d'un Centaure* et la *Scène de tragédie* (2).

1. Le premier tableau mesure 0 m. 49 en longueur et 0 m. 35 en hauteur. C'est, de tous les six, celui dont le coloris s'est conservé le mieux. Il comporte trois personnages : le Centaure Eurytion, Hippodameia, et un héros en qui M. Robert reconnaît avec raison Peirithoos, et non Thésée, comme on l'avait admis jusqu'à ce jour. C'est la vieille légende bien connue : Eurytion a voulu enlever Hippodameia, la fiancée de Peirithoos ; il la tient encore par l'épaule, malgré sa résistance ; mais Peirithoos est accouru le glaive à la main, il a terrassé le Centaure, il lui appuie le genou gauche sur la croupe, il l'a saisi d'une main par les cheveux et va lui porter le coup suprême.

(1) Cf. *Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 464-465 ; XII, 1899, p. 222-224.

(2) C. Robert, *Kentaurenkampf und Tragœdienscene, zwei Marmorbilder aus Herculanum, nebst einem Excurs über das Heraklesbild in Casa del Centenario* (22^es *Hallisches Winckelmannsprogramm*, 1898, 44 p., 2 pl.).

Le tableau se présente comme une métope, et on a été jusqu'à supposer qu'il devait être, au moins partiellement, la copie d'une des métopes du Parthénon. L'hypothèse n'est pas seulement erronée; elle a le tort grave, ainsi que l'observe avec infiniment de justesse M. Robert, de méconnaître l'intérêt principal du tableau, au point de vue technique. Le sujet ne se développe pas, en effet, sur un plan unique, à la façon d'un bas-relief; il va en s'enfonçant de la gauche vers la droite; l'œuvre témoigne ainsi d'un effort nouveau (nouveau par rapport à l'art de Polygnote) pour donner à la peinture, outre les dimensions de longueur et de largeur, le bénéfice d'une troisième dimension, la profondeur. Le motif du Centaure aux prises avec un Lapithe peut bien se retrouver dans les métopes du Parthénon, mais il est beaucoup plus ancien; c'est un sujet, devenu banal dès le v^e^ siècle, qu'ont traité à l'envi les sculpteurs et les peintres, peintres de vases et ceux qui pratiquaient la peinture murale ou la peinture de chevalet. La ressemblance alléguée avec une des métopes du Parthénon est donc purement extérieure et ne doit pas être prise en considération. Plus sérieuse est l'analogie avec une des plaques de la frise de Phigalie, qui représente Peirithoos aux prises avec Eurytion, au moment où celui-ci va saisir Hippodameia, qui a cherché refuge auprès d'une statue divine. Précisément, le tableau sur marbre, ou plus exactement l'original d'où dérive ce tableau, paraît être à peu près du même temps que la frise de Phigalie. M. Robert l'attribue, en effet, à Zeuxis d'Héraclée ou à son école (vers 410-400 avant J.-C.); il avait déjà revendiqué la même origine pour la *Course d'apobates*.

2. Ces petits panneaux de marbre peint, dont les copies d'Herculanum doivent nous avoir conservé jusques aux dimensions exactes, étaient des offrandes votives. Avec un sujet tel que l'*Attaque d'un Centaure,* on n'a aucun moyen de deviner la raison de l'offrande. Il n'en est pas de même pour l'autre tableau, *Scène de tragédie;* l'original de celui-là dut être consacré par un chorège attique après une victoire au théâtre.

D'après certains détails de la peinture, dont l'aspect rappelle les bas-reliefs attiques, on doit en reporter la date à la seconde moitié du v^e siècle, au temps même de Sophocle et d'Euripide. Ce premier point posé, il n'est pas impossible de déterminer quelle victoire dramatique avait été commémorée par cette offrande. Les personnages du tableau, au nombre de trois, sont des acteurs en costume, tous trois des femmes. La première, sans doute le protagoniste de la pièce, est vêtue d'amples vêtements, surélevée par de hautes chaussures: c'est quelque reine ou princesse. Elle semble parler avec impatience et colère à une vieille femme qui s'incline humblement derrière elle et qui doit être sa τροφός. Après celle-ci, vient une jeune fille, qui est vraisemblablement le coryphée, ce qui implique que le chœur était composé de jeunes filles. Or, tous ces traits conviennent fort bien à un passage de l'*Hippolyte* d'Euripide (704 et suiv.), dans lequel Phèdre impose silence à sa τροφός et la renvoie loin d'elle, puis, se tournant vers les jeunes Trézéniennes qui composent le chœur, leur recommande de ne rien répéter de ce qu'elles viennent d'entendre. Cette explication avait déjà été proposée; mais M. Robert l'a précisée et lui a donné plus de force, grâce à certaines observations neuves, tirées de la peinture elle-même. Le panneau de marbre d'Herculanum serait donc la copie du tableau votif consacré par le chorège d'Euripide, après que la tragédie d'*Hippolyte* eut remporté le prix du concours dramatique, l'an 428 avant J.-C.

Est-il possible ! — M. Robert a prévu que cette exclamation monterait aux lèvres de ses lecteurs; et il les conjure avec entrain de ne pas avoir peur de cette bonne fortune. Acceptons-la donc avec lui. Mais je ne puis m'empêcher de faire une réflexion, qui n'est d'ailleurs pas une critique de l'hypothèse. N'est-il pas surprenant que le peintre, ou le chorège son client, ait cherché le sujet de son tableau dans l'une des parties les plus neutres de la pièce, dans une scène où l'action est interrompue? Pas même une scène, une fin de scène où Phèdre, agacée, dit à sa τροφός : « Tais-toi ! Tu es une gaffeuse. Va-t-en ! », puis dit

au coryphée et au chœur : « Et vous, avalez votre langue ! » Pour être exprimées en termes plus nobles, ces choses-là ne sont cependant pas d'un intérêt bien vif, et je trouve surprenant, encore une fois, que l'artiste les ait préférées à bien d'autres scènes plus caractéristiques du drame.

Ainsi, nous avons sous les yeux trois acteurs grecs en costume et en masque, tels qu'ils se montrèrent au public athénien en 428 avant J.-C. Il n'existe pas d'autre monument figuré qui nous renseigne sur l'habillement des acteurs à une époque aussi ancienne : c'est là ce qui donne son prix essentiel à ce petit tableau, dont la valeur artistique est médiocre. M. Robert en a tiré toutes les informations, directes ou indirectes, qu'il renferme. De son commentaire, détaillé et fort instructif, j'extrais seulement deux ou trois points. D'abord, on doit admettre que, au temps de Sophocle et d'Euripide, les personnages *héroïques* du drame (dans le cas présent, Phèdre) avaient seuls leur taille rehaussée par des chaussures « à échasses », hautes de 0 m. 15 au moins, tandis que les personnages simplement *humains* (la τροφός, les choreutes) gardaient leur taille ordinaire. Cette haute chaussure fut abandonnée au IVe siècle, mais on y revint avec quelques ménagements à l'époque hellénistique, on y revint tout à fait à l'époque romaine impériale, et l'usage en fut alors étendu à tous les acteurs du drame indistinctement (1). Il paraît démontré aussi que les masques n'avaient pas encore, au Ve siècle, le haut fronton triangulaire que l'on appelait ὄγκος ; cet appendice n'y fut ajouté qu'au IVe siècle. A noter encore que le masque, au Ve siècle, descendait jusque sur le cou et le cachait entièrement ; il résulte, au contraire, de certains monuments du IVe siècle, que le masque, à cette époque, laissait le cou en partie dégagé... Mais je ne donne ici ces quelques indications que pour

(1) Le vrai nom de la chaussure « à échasses », *en bois*, haute de 0 m. 15 au moins, employée au Ve siècle avant J.-C. et au temps de Néron, est ἐμβάτης. Le mot κόθορνος désigne proprement l'épaisse chaussure *en feutre*, haute de 0 m. 06 à 0 m. 07, qui fut employée à l'époque hellénistique et jusqu'au temps d'Auguste.

mieux exciter les curieux à aller chercher le reste dans l'intéressant mémoire de M. Robert.

## V. Céramique, Vases peints.

*Amasis*. — L'article abondant, bourré d'observations minutieuses et précises, que M. Karo a écrit sur le peintre Amasis, ne pourrait être critiqué avec compétence que par un spécialiste des études céramographiques (1). J'en indiquerai seulement, en quelques mots, les conclusions principales. Amasis est un des plus intéressants parmi les peintres de vases à figures noires qui ont exercé leur industrie à Athènes dans la seconde moitié du vi^e siècle avant J.-C. On ne connaît encore que sept vases signés de lui; mais il y en a qui, sans porter de signature, peuvent cependant lui être attribués avec certitude : entre autres, une amphore du musée de Vürtzbourg, que publie M. Karo (pl. V); et il y en a aussi qui, sans être sûrement de la main même d'Amasis, ont à tout le moins été exécutés sous son influence directe : entre autres, un *psyktèr* du British Museum, publié également par M. Karo (pl. VI). Les documents ne font donc pas défaut pour apprécier avec sûreté la manière de ce peintre : Amasis, qui avait son atelier à Athènes et qui représente excellemment le style attique, a pourtant ceci de particulier, qu'il n'a cessé d'introduire, aussi bien dans les formes que dans la décoration de ses vases, des éléments nouveaux, étrangers à l'Attique. Or, déjà son nom semblait le dénoncer comme étant d'origine étrangère. M. Studniczka avait supposé qu'il avait pour patrie la ville gréco-égyptienne de Naucratis. M. Lœschcke préférait voir en lui un Ionien de Samos. M. Karo ne se contente pas d'adopter cette dernière opinion ; il tâche de la fonder sur une base solide. La seconde partie de son article est con-

(1) G. Karo, *Notes on Amasis and Ionic black-figured pottery* (*Journ. hell. stud.*, XIX, 1899, p. 135-164, pl. V-VI).

sacrée à distinguer, dans la céramique ionienne du VIe siècle, une catégorie de vases dont Samos paraît avoir de sérieux droits à revendiquer la création. Le style de ces vases présente de nombreuses ressemblances avec celui des vases d'Amasis. C'est cette branche samienne de la céramique ionienne qu'Amasis serait venu greffer sur le tronc attique. Il n'est pas seulement un étranger qui a choisi Athènes pour seconde patrie; il est l'importateur à Athènes d'un art étranger, dont certains éléments, incorporés par lui dans la céramique athénienne, ont donné à celle-ci une heureuse variété, jusque-là inconnue.

*Polygnotos.* — Il ne s'agit pas du grand artiste thasien, qui couvrit de ses peintures tant de murailles à Athènes et ailleurs, mais d'un peintre de vases, fort mal connu, qui plie un peu sous le poids d'un si grand nom. On possède de lui, jusqu'ici, trois vases signés (1). Le premier, conservé au Musée britannique, est une amphore, dont la peinture représente les apprêts d'un sacrifice : deux femmes couronnant de bandelettes la tête de deux taureaux. Le deuxième, conservé au musée de Bruxelles, est un stamnos, avec représentation de la légende du Lapithe Kæneus. Le troisième, qui fait l'objet principal du mémoire de M. Carl Robert, est un stamnos aussi; il fut trouvé près de Sorrente, paraît-il, en 1892, et a passé de la collection Tyszkiewicz au Musée britannique. On y voit Héraclès frappant de sa massue le Centaure Dexaménos, au moment où celui-ci veut enlever Déjanire; la scène a lieu devant le roi Œneus, père de Déjanire. Les noms des acteurs ne sont pas inscrits; mais on les rétablit avec certitude, d'après un vase du musée de Naples, trouvé à Sant'Agata de'Goti, qui offre exactement le même sujet, avec inscriptions. Sur la représentation de ce mythe, et spécialement sur ce Centaure Dexaménos, que l'on est surpris de trouver associé à Déjanire à la place du Centaure Nessos, M. Robert a écrit une abondante dissertation, d'où il

(1) C. Robert, *Sopra i vasi di Polignoto* (*Monum. antichi*, IX, 1899, p. 5-30, pl. I-III).

résulte que ces deux noms ne correspondent pas à deux légendes distinctes, mais à deux localisations différentes de la même légende, en Locride (Nessos) ou en Achaïe (Dexaménos). Je suis obligé ici de laisser de côté ces considérations mythologiques, très intéressantes, mais qui ne sauraient être résumées en deux lignes; je m'en tiens à ce qui concerne l'histoire de la peinture céramique.

Voilà donc trois vases signés de Polygnotos, d'après quoi on peut se faire une idée exacte de son style et fixer l'époque de son activité artistique. C'est un Athénien, ou du moins c'est à Athènes qu'il travaillait; il est de la phalange, si nombreuse au v^e siècle, des peintres céramistes attiques. Or, à cette date, la peinture de vases à Athènes se transforme d'une façon notable. En suivant le cours de son développement autonome, elle a fini par s'épanouir brillamment sous la main d'Euphronios, de Douris, de Brygos, etc.; bientôt ensuite, elle subit, dans le choix des motifs et dans leur composition, l'influence des peintures murales du grand Polygnote et de son école. Mais, entre la dernière génération des « autonomes » et celle des « polygnotisants », se place une génération intermédiaire, qui n'est pas beaucoup séduite par les nouveautés du grand art, et reste davantage fidèle aux traditions de l'ancienne peinture céramique. Polygnotos appartient précisément à ce groupe d'artistes de transition, et il en représente peut-être le mieux l'esprit conservateur.

*Lécythes d'Érétrie.* — La nécropole d'Érétrie a rempli les vitrines du Musée national à Athènes d'une foule de lécythes funéraires, dont quelques-uns sont de la plus rare beauté : un entre autres, que M. Bosanquet vient de publier (1). Il a près de 0 m. 50 de hauteur, il est intact et a conservé ses couleurs. Il doit dater du milieu du v^e siècle avant J.-C. La scène est des plus simples, comme à l'ordinaire : au centre, le tombeau; une

(1) R. C. Bosanquet, *Some early funeral lekythoi* (*Journ. hell. stud.*, XIX, 1899, p. 169-184, pl. II-III).

femme, à droite; un homme, à gauche. La stèle, décorée de couronnes et de bandelettes, se dresse sur un soubassement pyramidal à six degrés, dont le plus élevé et celui du milieu supportent de petites œnochoés, de petits lécythes, des couronnes. Derrière la stèle, apparaît le tertre même du tombeau, assez gauchement indiqué par une ligne ovale, qui semble le contour d'un œuf énorme. La femme, à droite, se penche pour déposer une large corbeille toute remplie d'offrandes nouvelles; à gauche, se tient debout un jeune homme, la chlamyde aux épaules, le pétase sur le dos, s'appuyant de la main gauche sur ses deux lances, et relevant la main droite sur sa hanche nue; une figure superbe, dessinée en quelques traits d'une étonnante sûreté. — Rien de plus connu, de plus banal même que ce sujet, au point que ma description va peut-être détourner les lecteurs d'y aller voir eux-mêmes. Ce serait dommage; j'ai beaucoup regardé la belle planche en couleurs qu'a donnée le *Journal of hellenic studies,* et je ne regrette pas le temps que j'y ai passé.

M. Bosanquet publie ensuite deux autres lécythes qui tous deux proviennent également d'Érétrie, mais dont l'un est resté au Musée national d'Athènes, tandis que l'autre a passé à l'Antiquarium de Berlin. C'est la même scène encore : la visite au tombeau; deux personnages debout, l'un à droite, l'autre à gauche de la stèle. Mais l'exemplaire de Berlin offre une curieuse variante de l'éternel motif : à droite de la stèle est une femme du type ordinaire, qui tient dans une main un lécythe et une bandelette; à gauche, s'avance une esclave à face de négresse, qui, d'une main, présente une bandelette et un alabastre, et de l'autre main tient en équilibre sur sa tête un tabouret, exactement à la manière des διφροφόροι du Parthénon. L'explication n'est pas douteuse : ce siège apporté par l'esclave servira à la maîtresse pour se reposer à l'aise, après qu'elle aura arrangé sur le tombeau les nouvelles offrandes. M. Bosanquet s'est un peu trop intéressé à ce tabouret et à la porteuse; il leur a consacré une petite dissertation ingénieuse et agréable à lire, mais qui, à mon avis, dépasse le but. Comparer la visite au tombeau,

fût-ce la visite d'une famille entière, à la procession solennelle des Panathénées, voilà ce qui s'appelle « élargir son sujet », et peut-être en sortir.

Le lécythe de Berlin a un autre intérêt. Ayant perdu ses couleurs, il laisse reparaître nettement les moindres traits du dessin et jusques au léger crayon de l'esquisse, que l'artiste a plus ou moins corrigée et reprise dans le tracé définitif. Les vases peints grecs offrent maint exemple de ce fait; mais il n'est pas inutile d'y insister à chaque occasion et de rappeler par là qu'aucune de ces peintures, belle ou laide, n'est un décalque ou une copie obtenue mécaniquement, mais que toutes ont pour « dessous » un véritable dessin, indépendant et personnel. Jamais de doubles; en revanche, des répétitions, très habilement variées, des mêmes figures. Le lécythe de Berlin et celui d'Athènes, publiés ensemble par M. Bosanquet, en fournissent un exemple frappant : sur celui-ci un homme, sur celui-là une femme se répètent presque identiquement dans leur silhouette générale; les deux figures et par conséquent les deux vases tout entiers sont sûrement de la même main. Encore faut-il être averti pour s'apercevoir de cette similitude; et, après qu'on s'en est aperçu, c'est un plaisir de constater avec quelle aisance et quelle prestesse ces délicieux ouvriers, que furent les peintres céramistes, savaient, du bout léger de leur pinceau, faire servir indifféremment les mêmes traits, le même geste, la même attitude, à la représentation d'une femme drapée ou d'un homme nu.

*La naissance d'Aphrodite.* — On conserve au Municipe de Gênes une hydrie attique (0 m. 28 de hauteur), datant de l'an 440 avant J.-C., sur laquelle est figurée la naissance d'Aphrodite (1). La déesse *Aphrogeneia,* née de l'écume de la mer, surgit lentement au dessus du flot; elle apparaît déjà plus qu'à mi-corps, vêtue d'un fin chitôn, la tête ceinte d'une stéphanè, les cheveux épars sur le dos. Tournée vers la gauche, elle tend les

(1) E. Petersen, *Die Geburt der Aphrodite* (*Rœm. Mittheil.*, XIV, 1899, p. 154-162, pl. VII).

mains pour prendre une bandelette qu'Érôs, penché sur elle, lui présente. Derrière elle, une femme, sans doute Peithô, tient suspendu un vêtement, prête à le lui offrir. — Si l'on rapproche cette petite peinture du beau relief Ludovisi (1), où l'on voit Aphrodite reçue au bord du flot par deux Horai, on reconnaît que plusieurs détails, non des moins caractéristiques, sont

pareils dans les deux monuments : cela implique qu'ils doivent tous deux avoir été inspirés et imités du même modèle. Et ce modèle ne peut être que l'un des reliefs en or, ciselés par Phidias sur la base du trône de son Zeus, à Olympie. L'un de ces reliefs, en effet, représentait « Aphrodite sortant de la mer, reçue par Érôs et couronnée par Peithô » (2). Sur le relief Ludovisi, la déesse est reçue par les Horai, qui, toutes

(1) Cf. *Antike Denkmæler*, II, 1er fasc., pl. VI et p. 3.
(2) Pausanias, V, 11, § 8.

deux ensemble, lui offrent un vêtement ; sur le vase de Gênes, elle est reçue par Érôs, qui lui offre une bandelette, tandis que Peithô lui prépare un vêtement : simples variantes, par lesquelles l'artiste se prouve, en quelque sorte, à lui-même son indépendance, au moins dans les parties secondaires, tout en respectant dans le personnage principal les données du sujet, telles que le grand maître athénien les avait fixées.

*Les fils de Laocoon.* — Dans les déblais d'une tombe antique, près de Bari, ont été trouvés quelques fragments d'un vase à figures rouges, aujourd'hui conservés dans la collection Jatta, à Ruvo (1). Ces fragments qui, réunis, ne font qu'une faible partie du vase, ont sauvé cependant le principal : car ils suffisent pour reconnaître le sujet qu'avait traité le peintre. Sujet peu banal : c'est une représentation du mythe de Laocoon. Il y avait plusieurs versions de cette légende ; suivant l'une d'elles, que cite un scholiaste de Lycophron, probablement d'après le *Laocoon* de Sophocle (tragédie perdue), les serpents auraient dévoré seulement les deux fils de Laocoon, non leur père, et le prodige aurait eu lieu dans le temple d'Apollon Thymbræos. Or, la peinture du vase Jatta concorde exactement avec le texte du scholiaste. Sur une sorte de gradin de pierre, à côté d'un trépied, un des jeunes hommes est debout, tenant en mains des objets destinés au culte divin ; deux énormes serpents l'ont enlacé ; et déjà son frère a succombé, il a même en partie disparu, il ne reste plus de lui que des membres épars et déchiquetés : deux tronçons des jambes gisant sur le sol et un bras dans la gueule d'un des monstres. Derrière le jeune homme, on aperçoit Artémis et Apollon ; devant lui on voit accourir sa mère au désespoir. Laocoon devait être également représenté, dans la partie manquante du vase. En tout cas, il est certain que ses fils seuls périssaient sous la morsure

(1) M. Jatta, *Di una pittura vascolare riferibile al mito di Laocoonte* (*Monum. antichi*, IX, 1899, p. 193-200, pl. XV).

des serpents. Quant au lieu de la scène, le trépied dénote un lieu sacré, et la présence d'Apollon et d'Artémis permet de croire qu'il s'agit du sanctuaire d'Apollon Thymbræos. — Cette peinture de vase pourrait donc servir d'illustration au texte du scholiaste de Lycophron, et, puisque ce texte paraît dériver du *Laocoon* de Sophocle, il est fort possible, en dernière analyse, que le peintre se soit inspiré directement de la tragédie même du poète.

## VI. Glyptique.

*Statuette d'Aphrodite.* — Cette statuette, haute seulement de 0 m. 13, a été découverte en 1897, dans les environs du lac Artynia (Asie-Mineure) et a été acquise par le baron Edmond de Rothschild (1). Ceux qui ne la connaissent que par l'image ne sauraient en concevoir un bien vif enthousiasme. Le sujet en est banal : c'est une Aphrodite debout, la poitrine nue, le reste du corps couvert d'une draperie qui est enroulée sous les seins et tombe jusqu'aux pieds ; les deux bras relevés sont occupés à tordre les boucles de la chevelure dénouée. Sur le socle se dresse un petit terme de Priape, qu'un tenon rejoint à la jambe droite de la déesse. Un bracelet mobile, fait d'un simple fil d'or, court le long du bras

(1) E. Babelon, *Vénus à sa toilette, statuette en calcédoine saphirine* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1899, I, p. 360-368, 1 planche).

droit (1), et un large collier, également mobile, en pâtes de verre, est passé autour du cou. La figure elle-même est d'un dessin médiocre ; les jambes surtout, ridiculement courtes, sont des moins plaisantes à voir. Mais il paraît qu'il faut pardonner la banalité du sujet, l'incorrection du dessin, les jambes trop courtes et le torse trop long, en faveur de la beauté de la matière, une calcédoine dont la teinte d'azur et la transparence sont un délice pour les yeux. On doit en croire là dessus ceux qui ont vu la statuette, et voici en quels termes s'exprime M. Babelon : « Son charme exquis lui vient moins peut-être de l'excellence de l'exécution technique que de la translucidité et de la pureté de la matière, dont notre œil fasciné scrute voluptueusement les profondeurs, sensation que ni le burin du plus habile graveur ni la photographie ne sauraient traduire. » Outre sa beauté, cette calcédoine a le mérite de la grosseur. M. Babelon ne connaît, dans aucune collection, une statuette en ronde bosse, taillée dans la pierre fine et en un seul bloc, qui puisse lui être comparée pour les dimensions. Voilà donc ce qui fait le prix véritable de la statuette acquise par M. de Rothschild, à savoir la grosseur et la pureté de la pierre rare, d'où le graveur, à force de patience et de poudre d'émeri, a tiré une figure d'Aphrodite, accostée d'un terme de Priape. C'est un chef-d'œuvre, non point d'art, mais de métier, et il n'y en a pas de plus gros : c'est le diamant monstre, le « Régent », le « Koh-i- noor » ou le « Grand Mogol » de la glyptique.

Chose curieuse, cette statuette, dont la transparence naturelle est à nos yeux un des principaux attraits, avait été coloriée, du moins en partie. Les draperies ont gardé quelques traces de la couleur qui les recouvrait ; les parties de chair (le buste, les bras, la tête) paraissent seules avoir échappé au maquillage. M. Babelon, tout en avouant la difficulté de dater

(1) Une statuette d'Aphrodite en bronze, conservée au musée de Chambéry, a aussi des bracelets mobiles. Cf. un de mes *Bulletins* précédents : *Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 270-271.

avec précision une œuvre de cette sorte, croit devoir l'assigner au IIe siècle avant J.-C., et il l'attribue à un graveur de l'école de Pergame.

## VII. Orfèvrerie.

*Tiare d'Olbia. — In cauda venenum.* On entame avec avidité le copieux article que M. Collignon a écrit sur cette tiare tant discutée (1); on en poursuit la lecture avec un intérêt croissant; on est ravi de voir le triomphal défilé des arguments, anciens et nouveaux, en faveur de l'authenticité; on arrive au bout, et l'on se repose enfin dans une certitude sereine;... et puis, on tourne la page, et, les yeux ronds d'étonnement, on lit un *Appendice* d'où résulte que tout est remis en question. Un fait grave s'est révélé. Parmi des objets d'or, offerts en vente comme provenant d'Olbia et qui sont *tous faux,* il s'en est rencontré un — c'est un rhyton — qui, un peu pour la nature de la décoration, mais surtout pour la technique, présente de grandes analogies avec la tiare. Les sujets dont il est décoré sont des scènes de la vie des Scythes, dans le genre de celles qui remplissent la zone inférieure de la tiare; et l'exécution de ce vase faux mérite tous les éloges qu'on a prodigués à celle de la tiare. Or, c'était l'un des arguments les plus sérieux que l'on faisait valoir pour l'authenticité de la tiare, que cette excellence d'exécution, jugée presque inaccessible à un ouvrier d'aujourd'hui. Cet argument ne vaut plus rien. — Que conclure de cette histoire? C'est, d'abord, que les faussaires d'Otchakoff ou d'Odessa sont en progrès; ils n'étaient jusqu'à présent que d'assez lourds artisans, voici qu'ils deviennent des artistes : tant mieux pour eux, tant pis pour les Conservateurs des musées et les archéologues! C'est, aussi, qu'il faudra se garder plus que jamais de juger authentique un objet, simplement parce qu'il

(1) M. Collignon, *Tiare en or offerte par la ville d'Olbia au roi Saitapharnès* (*Monuments Piot*, VI, 1898 [paru en 1899], p. 5-59, pl. I-V).

sera exécuté avec une remarquable habileté : il peut dater de notre siècle, quoique digne d'avoir vu le jour au temps d'Alcibiade : on en a la preuve depuis longtemps pour les pierres gravées, on l'a aujourd'hui pour les objets d'or, on l'aura demain pour les vases peints.

Mais, puisque ce rhyton, travaillé avec une perfection technique égale à celle de la tiare, a été reconnu faux par ceux mêmes qui affirment l'authenticité de la tiare, c'est donc qu'il y a un autre critérium de l'authenticité que le plus ou moins d'habileté dans l'exécution matérielle. En effet, il ne suffit pas de soupçonner ou de proclamer la fausseté d'un objet; il est nécessaire de la *démontrer* par des raisons d'ordre archéologique. Les plus beaux produits de la fabrique contemporaine d'Otchakoff n'ont pas résisté à un examen approfondi. Au contraire, les objections d'ordre archéologique qu'on a poussées contre la tiare ont été toutes réfutées, et les arguments du même ordre que l'on a exposés en sa faveur ont tous gardé leur valeur. Cela mérite bien considération, surtout si l'on ajoute que les divers objets faux d'Otchakoff ont tous été inspirés plus ou moins directement par la tiare, tandis que celle-ci ne se laisse jusqu'à présent rattacher à aucun objet similaire.

Plusieurs notes que j'ai déjà publiées ici même (1) me dispensent de donner une analyse complète de l'article de M. Collignon. J'en retiendrai seulement les arguments nouveaux qu'il a joints à ceux qui avaient été développés auparavant. D'abord, une remarque intéressante sur les deux figures d'Achille et sur celle de l'Arimaspe à cheval. Les deux figures d'Achille se trouvent exactement dans l'axe du couvre-chef; de plus, l'un d'eux (Achille assis) est, à peu de chose près, au dessus de l'Arimaspe (2), en sorte que cette dernière figure pourrait être considérée comme une représentation allégorique du roi Sætaphar-

(1) Cf. *Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 471-481; X, 1897, p. 382-384; XI, 1898, p. 224-225.

(2) M. Collignon a tort de dire (p. 17) qu'elle est « placée juste au dessus ». L'écart est très sensible.

nès (1) ; on comprend sans peine l'intention de flatterie qui aurait inspiré ce rapprochement, sur le devant de la tiare, du héros grec et du roi barbare (2). — Un fait curieux, qui n'avait pas encore été signalé, est que Patrocle est barbu. Ce détail, justifié par un vers d'Homère et par un texte d'un commentateur homérique, est cependant très rare dans les monuments anciens, et il est opposé à nos idées modernes : il y a peu d'apparence que ce soit là l'invention d'un faussaire érudit. — Un bol en terre cuite, décoré de reliefs, qui faisait partie de la collection Misthos et se trouve aujourd'hui au Musée national d'Athènes, offre avec la tiare une ressemblance frappante, tant pour la forme d'ensemble que pour la division du décor en zones superposées : M. Collignon a été bien inspiré en signalant ce vase, qui, étant lui-même la reproduction d'un modèle de métal, servira de lien entre la tiare et toute une classe de vases métalliques à reliefs, que l'on commence à connaître avec quelque précision. — Mais l'observation la plus neuve, peut-être, est celle que M. Pottier a communiquée à M. Collignon sur les deux grands vases qui sont placés, l'un près d'Achille, l'autre près d'Agamemnon, à droite et à gauche du bûcher. Le couvercle dont ces vases semblent fermés leur donnait jusqu'ici une apparence suspecte. M. Pottier observe justement que ce ne sont point là des couvercles, mais des bols ou phiales à libations, retournés et posés sur l'ouverture du cratère. C'est là un usage antique, attesté par des exemples peu nombreux, mais certains (3). Croit-on qu'un faussaire, même très fort, se serait avisé d'un détail aussi peu connu, et qui même devait avoir pour résultat de donner à une partie de son œuvre une tournure étrange et propre à mettre en défiance?

Le moment ne semble donc pas encore venu où, suivant le

(1) A vrai dire, j'en doute fort, précisément parce que la figure est rejetée en dehors de l'axe et ne se trouvait donc pas placée juste au milieu, sur le devant.

(2) J'avais déjà indiqué une pareille intention de flatterie, au moins pour la principale figure d'Achille (cf. *Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 476 et note 2).

(3) Cf. Pottier, *Catalogue des vases antiques du Louvre*, p. 382.

conseil de M. Furtwængler, le Louvre renverra au creuset la tiare de Sætapharnès. Il faut attendre, au moins, que les nombreux arguments d'ordre archéologique, énumérés en sa faveur (1), aient été ruinés par des arguments en sens contraire. Que ceux qui nient l'authenticité, à présent surtout que les voilà encouragés par les nouveaux chefs-d'œuvre d'Otchakoff, se décident à donner leurs raisons! Seul, je crois, M. Furtwængler a donné les siennes; elles ne se sont pas trouvées bonnes. Qu'on en cherche d'autres !

Novembre 1899.

Henri LECHAT.

*P. S.* — J'ai lu avec surprise, dans une publication récente (*Dictionn. des Antiq. grecques et romaines*, 26e fascicule, article *Jupiter*, p. 697, fig. 420 et note 23), qu'une statuette en bronze, de la collection Carapanos, que j'ai donnée jadis, dans le *Bull. corresp. hellén.* (XV, 1891, p. 461), comme représentant Aphrodite, devait être et était effectivement une Dionè. L'unique raison sur quoi l'auteur de l'article fonde cette dénomination nouvelle, est que la statuette a été « trouvée à Dodone ». Cela ne prouverait rien, et, de plus, cela est inexact. M. Carapanos m'a fait l'honneur de me consulter, lorsque l'objet lui fut apporté à Athènes en 1890, et j'ai su tout ce qu'il a été possible de savoir quant à l'origine de ce bronze. J'ai transcrit ces indications au début de mon article; il n'y a rien à y ajouter. Le vendeur a dit simplement que la statuette venait d'Épire. Je crois fort qu'il choisit cette provenance parce qu'il s'adressait au fouilleur de Dodone, pour qui les bronzes trouvés en Épire ont un prix particulier. Cependant, M. Carapanos m'avertit un peu plus tard qu'il avait fait faire à Arta une petite enquête, par laquelle les dires du vendeur « sem-

(1) M. Théodore Reinach vient d'en développer un nouveau encore, au sujet des « Amours-Vents », représentés dans la double fonction d'allumer le bûcher et d'en attiser le feu par leur souffle : cf. Th. Reinach, *Les Amours au bûcher* (*Rev. arch.*, 1899, I, p. 337-340).

blaient » confirmés. Et voilà tout. Il y a loin de là à indiquer Dodone comme lieu d'origine, certain et indiscutable. — Les fausses indications de provenance, prodiguées par des marchands, qui sont souvent des espèces de contrebandiers et pour qui l'intérêt de la science est le dernier souci, constituent, nous le savons tous, un des vices les plus fâcheux des études archéologiques. Il est à souhaiter que les archéologues de profession ne se mettent pas à suivre, sur ce point, les pratiques des « anticadjis ». En tout cas, il va de soi que les conclusions d'ordre scientifique, qu'ils prétendent tirer de pareilles affirmations arbitraires, doivent être tenues pour nulles et non avenues.

H. L.

## NOTE

(*Cf. plus haut, p. 474-475*).

M. H. Lechat a bien voulu me demander si le commentaire qu'a donné M. André Joubin de l'inscription gravée au dessous du buste de Gè découvert en Thessalie — Γᾶ Πανταρέτα | Καινεὺς | Πειθούνειος (1) — me paraissait exact de tout point. L'important article de M. Joubin m'avait justement suggéré quelques observations, dont voici le résumé :

« Il faut, écrit M. Joubin, noter la forme de l'*alpha* avec barre courbe, le T avec *apices*, et surtout l'absence d'*iota* adscrit après Γᾷ et Πανταρέτᾳ..... Ces particularités, sans nous obliger d'attribuer l'inscription à l'époque romaine, ne nous permettent pas cependant de la faire remonter plus haut que le IIIe siècle. » Il est certain que les lettres de l'inscription, aux hastes renflées, aux barres munies de crochets aigus, présentent les formes graphiques en usage à la bonne « époque macédonienne », c'est à dire durant une période, de limites assez indécises, qui s'étend en gros du dernier tiers du IVe siècle au second tiers du IIe. L'évaluation chronologique de M. Joubin paraît donc voisine de la vérité. Mais c'est bien à tort qu'il a voulu tirer argument, pour abaisser la date du

(1) *Rev. Arch.*, 1899, I, p. 329-330.

monument qu'il étudiait, de l'omission de l'ι adscrit dans les deux datifs Γᾶ et Πανταρέτα. Manifestement, lorsqu'il insistait là dessus, il avait perdu de vue une particularité assez notoire du dialecte thessalien. Dans ce dialecte, si l'on met à part quelques très anciennes inscriptions encore écrites en caractères épichoriques (1), il est de règle que le datif singulier des noms en ο et en α s'exprime par les graphies ου (= ω) et ᾱ, sans addition d'iota (2) : — c'est un fait dont le Recueil de Collitz fournit quantité d'exemples (3) ; les diphthongues ῶι et ᾶι ne commencent d'apparaître que dans les textes d'époque déjà basse, où se fait sentir l'influence de la κοινή (4). En sorte que l'absence de l'ι adscrit dans notre inscription, bien loin d'être un indice de modernité, est, au contraire, pour elle un brevet d'ancienneté relative.

Avant d'en finir avec la première ligne, j'ajouterai que M. Joubin semble avoir mal compris l'épithète de Πανταρέτα appliquée à Gè. L'auteur de la dédicace, dit-il, « attribue toutes les vertus » à la déesse. Si M. Joubin donne ici, comme il est probable, au mot *vertu* son sens ordinaire et « éthique » et non son sens mystique et « magique », l'interprétation est certainement inexacte. Nul doute, en effet, qu'ἀρετή ne désigne dans cette inscription, comme dans plusieurs autres qui ont fait l'objet de récentes études (5), la « θεία δύναμις », la puissance

(1) R. Meister, *Griech. Dial.*, I, p. 305. (Encore faut-il remarquer que, dans une inscription archaïque de Pharsale, (Collitz, I, 325), on lit : τἀφροδίται τᾶ Πειθῶ[ι?].

(2) R. Meister, *ibid.*

(3) Collitz, I, 345, l. 10, 16, 17, 40, 41 ; 361 B, 11 ; 1332, 8, 18, 42, 46 ; 326, 2, 4 ; 368 (ᾶ au lieu de ᾶι).

(4) R. Meister, p. 306.

(5) Il faut rappeler ici le célèbre mémoire où M. Salomon Reinach a, le premier, établi le sens du terme ἀρεταλόγος : *Bull. Corr. hell.*, IX, p. 257 sqq ; *Rev. arch.*, XIV, 87 sqq. Cf. Crusius, qui, dans son article ἀρεταλόγος de l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa, précise et confirme les conclusions de M. Reinach ; P. Foucart : *Bull. Corr. hell.*, XIII, p. 168 (explication de l'inscription d'Athènes : *C. I. A.*, IV, 2, 1426 B) ; Zingerle : *Ath. Mitth.*, XXI, p. 74-76 (explication de l'inscription de Lebena : *Mus. ital.*, III, p. 723, n° 171). La plupart des textes épigraphiques relatifs à l'ἀρετή divine viennent d'être cités ou mentionnés par M. Erich Preuner, dans un intéressant appendice à sa belle étude : *Ein delphisches Weihgeschenk*, p. 94-95.

divine qui se manifeste aux hommes par de bienfaisants prodiges. Ici, l'équivalent le plus exact de Πανταρέτα serait, je crois, « *omnipotens* ».

Aux lignes 2 et 3, on lit le nom de l'auteur de la dédicace : Καινεὺς | Πειθούνειος. — Le mot Πειθούνειος se trouvait déjà (sauf une variante orthographique insignifiante) dans une inscription de Phalanna : Φασίδαμος πα[ῖ]ς Πειθώνειος (1) ; c'est un adjectif patronymique, ainsi que l'a vu M. Joubin. Mais M. Joubin est tombé dans de graves méprises lorsqu'il en a voulu expliquer l'origine. Il suppose que Πειθούνειος est dérivé de Πείθουνος, génitif d'un nom propre, Πείθους, d'ailleurs inconnu. D'une part, je vois mal comment de Πείθουνος on remonterait à Πείθους, et, certainement, ce nominatif n'a jamais existé ; d'autre part, il est faux que, dans les dialectes béotien et thessalien, le patronymique résulte, comme le croit M. Joubin, de l'addition « du suffixe ειος au génitif du nom propre » : c'est simplement au radical nominal (complet ou abrégé) qu'on ajoute ce suffixe (2). En réalité, Πειθούνειος est un patronymique d'espèce fort connue, régulièrement formé sur le même modèle que Φιλούνειος, Σαρδούνειος, Ἀγαθούνειος, Φειδούνειος, Δαμούνειος, etc., (tous exemples qu'on trouve réunis par R. Meister (3) dans ses *Dialectes grecs*), et dérivé tout droit de Πείθουν (= Πείθων), nom propre qui se rencontre, au nominatif, dans une inscription de Pharsale (4). — Quant à l'identification, vraiment un peu hardie, que propose M. Joubin, de Πείθους (lire Πείθουν) avec Πειρίθοος, je pense qu'elle étonnera plus de lecteurs qu'elle n'en convaincra.

Kaineus était le nom d'un des Lapithes : là-dessus, M. Joubin a édifié d'ingénieuses hypothèses. Il croit que « les familles nobles de la Thessalie se rattachaient » aux Lapithes, et verrait, en conséquence, fort volontiers dans « Kaineus, fils de

(1) Collitz, I, 371.
(2) R. Meister, *Griech. Dial.*, I, p. 196, 308.
(3) P. 308.
(4) Collitz, I, 326, IV, 14.

Peithoüs (lire Peithoun), un membre d'une de ces vieilles familles thessaliennes » ; de plus, Kaineus le Lapithe se trouvant uni à Gè par « une légende primitive », il lui paraît naturel que le Kaineus de l'inscription ait été « le représentant du culte de Gè » ; à quoi il ajoute encore que, le culte de la déesse ayant eu probablement en Thessalie « un caractère prophétique », Kaineus doit avoir été son prophète (1). Je ne saurais discuter ces savantes et intéressantes conjectures qui dépassent ma compétence ; mais peut-être ne reposent-elles pas sur un fonds très solide. Je me bornerai à rappeler que les noms des demi-dieux et des héros, comme le prouvent abondamment les longues listes dressées par MM. Fick et Bechtel (2), ont été souvent portés par d'humbles mortels, auxquels rien ne nous permet d'attribuer une haute origine ni un caractère sacré. Le nom de Kaineus, s'il n'est pas fréquent, n'est pas non plus sans exemple et se rencontre en dehors des « sanctuaires prophétiques de Gè » : on le trouve dans l'épigraphie attique (3), aussi bien que son féminin Καινίς (4). Le Kaineus et la Kainis d'Athènes semblent avoir été des personnes fort modestes, perdues dans le commun. Si je ne craignais de lui faire injure, j'oserais dire qu'il peut en avoir été de même de Kaineus, fils de Peithoun.

Maurice Holleaux.

(1) *Rev. Arch.*, 1899, I, p. 330, 331, 333.
(2) Fick-Bechtel, *Griech. Personennamen*, p. 307 et sqq.
(3) *C. I. A.*, II, 986, 2, 8.
(4) *C. I. A.*, II, 751 B, *d*, 15.

# ACTES DE L'ASSOCIATION

## SÉANCES DU COMITÉ

*4 mai 1899.* — Présidence de M. Paul Girard, deuxième vice-président.

Après avoir présenté les excuses de M. Héron de Villefosse, président, retenu à la chambre par une indisposition, le vice-président adresse les remerciements unanimes du bureau et du Comité au président sortant, M. Maurice Croiset.

Il annonce la mort de M. le Dr Lesourd et celle de M. Typaldo (Kosakis), ancien secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères à Athènes.

Membres nouveaux : MM. Ardaillon, G. Colin, Enoch, Georgin, James Lees, Médéric Dufour, Mme Arthur Strong.

M. Th. Reinach présente et commente une inscription archaïque gravée sur une coupe de Vulci et relative au Silène Terpon, bien connu par le *Galet d'Antibes*. Il signale à ce propos les interprétations fantaisistes dont cette inscription a été l'objet. Puis il appelle l'attention de la Société sur les deux figures ailées, représentées, une torche à la main, au-dessus du bûcher de Patrocle, sur la tiare d'Olbia, et il en propose une interprétation nouvelle, d'après un texte de Philostrate.

M. P. Tannery a trouvé, dans un manuscrit de Chartres, le chiffre ϛ (= 6, *episemon*) interprété par le mot *serenon*. Il pose la question de savoir quel peut bien être le sens de cette transcription.

*1er juin 1899.* — Présidence de M. Héron de Villefosse.

Le président renouvelle les remerciements de l'Association à l'adresse de M. Maurice Croiset, président sortant; puis, à l'expression de sa gratitude personnelle pour l'honneur que la Société lui a fait en l'appelant à la présidence, il tient à mêler le nom du musée du Louvre, dont il est le serviteur fidèle. Il rappelle avec regret la résolution qu'a prise M. Paul Girard de renoncer à la charge de secrétaire, et se félicite que l'Association, en désignant M. Paul Girard pour les fonctions de vice-président, lui ait fourni une occasion nouvelle de se dévouer à l'œuvre qu'il a déjà si bien servie.

Le président annonce la mort de Mme Beulé, veuve du savant illustre, l'un des fondateurs de l'Association; puis celle de MM. Ch. Hittorf et Abel Tommy Martin.

Membre nouveau : M. J. Brenous, professeur à l'Université d'Aix.

M. Vasnier, pour faire suite à une communication de M. Maurice Croiset lue dans la séance du 3 novembre 1898, explique comment, selon lui, dans la représentation du *Prométhée* d'Eschyle, la construction de plans inclinés, destinés à

soutenir le char des Océanides, n'offre aucune difficulté comparable à celles que les Grecs ont eu à surmonter dans la construction de la plupart de leurs édifices.

M. d'Eichthal expose, d'après quelques opuscules peu connus de Stuart Mill, les idées du célèbre philosophe sur l'enseignement du grec et du latin. Stuart Mill, qui avait appris le grec dès l'âge de trois ans, et qui, à huit ans, avait lu presque tous les grands prosateurs, y compris Platon, conserva toujours le culte de cette littérature; il admirait la propriété du grec pour la formation de l'esprit, et en appréciait la grammaire pour les leçons de logique qu'elle contient. Mais il souhaitait aussi que l'enseignement du grec permît aux jeunes gens de lire couramment les auteurs, sans s'arrêter aux menues difficultés de la philologie.

Diverses observations sont échangées, à propos de cette lecture, entre MM. Weil, Th. Reinach, Tannery, Bloch, Egger et V. Glachant.

*6 juillet 1899.* — Présidence de M. Héron de Villefosse.

Le président transmet les excuses de M. Am. Hauvette, qui, retenu par la maladie d'un des siens, ne peut assister à la séance.

Membres nouveaux : MM. Paschalis, Stéphan Le Bègue, Mlle Bonhomme, Mlle de Jongh, Mme la baronne de Bertrand-Geslin, Mlle Marie Bengesco, Mlle Jenkins, M. V. Chapot.

M. P. Tannery examine un fragment orphique (n° 3 de l'édition Abel), qui, selon Hippolyte, faisait partie des Βακχικά. Il écarte d'abord la conjecture de Düncker (ἁρμονία), et rétablit la véritable leçon manuscrite qui est ἀνδρεῖα (= *virilia*). Rappelant ensuite les peintures, accompagnées d'une inscription énigmatique, qu'Hippolyte cite à la même occasion, d'après Plutarque, il en recherche la provenance, en discutant certains détails du texte, et doute qu'elles aient pu, comme Hippolyte le prétend, être la traduction de doctrines empruntées aux mystères. Il conteste ensuite le rapport qu'Hippolyte établit entre la secte des Séthiens et l'orphisme, et montre à ce propos ce qu'il y a de vain et d'arbitraire dans la plupart des rapprochements analogues auxquels Hippolyte se complaît.

MM. Weil, Pottier et S. Reinach présentent quelques observations à ce sujet.

M. Pottier communique une étude sur une tête archaïque de terre cuite, qui est le plus grand spécimen d'origine grecque que le Louvre possède en ce genre. Ce fragment est revêtu d'un enduit, sorte d'émail incolore (γάνωσις), qui ne semble pas être une protection contre l'air et l'humidité, mais qui est dû plutôt à une raison esthétique. Le fragment provient de la nécropole de Thèbes et a été complété postérieurement par deux fragments d'ailes de même origine. M. Pottier présente une restitution de l'ensemble, qui devait être une figure de sphinx. Après l'avoir comparé à d'autres morceaux analogues, M. Pottier conclut que l'objet est de fabrication corinthienne, et en prend texte pour montrer l'importance des ateliers corinthiens.

Cette communication provoque un échange d'observations entre MM. S. Reinach, Pottier, Vasnier et d'Eichthal.

M. Dalmeyda examine divers passages des *Euménides*, relatifs aux attributions des Erinnyes; ces textes paraissent présenter une contradiction. Il signale notamment la difficulté que soulève le vers 421, βροτοκτονοῦντας ἐκ δόμων ἐλαύνομεν, comparé au vers 605, où les déesses expliquent pourquoi elles n'ont pas poursuivi Clytemnestre; il écarte la conjecture de Davis (αὐτοκτονοῦντας), et pense qu'on ne peut se contenter de l'explication de Richter, qui voit là simplement une disparate, comme il en reconnaît trop volontiers dans les drames d'Eschyle. Il y a là un problème que le silence des éditeurs rend plus irritant, et que M. Dalmeyda croit devoir poser, bien qu'il n'y voie pas de solution. — Diverses

observations sont présentées par MM. Weil, S. Reinach, Tannery, Pottier et Huit.

*9 novembre 1899.* — Présidence de M. Héron de Villefosse.

Le président annonce la mort de M. Et. Coumanoudis, membre correspondant de l'Institut de France, et de M. Telfy, professeur à l'Université de Pesth.

La correspondance contient une lettre de M. le colonel Fix, invitant l'Association à prendre connaissance de quelques notes manuscrites trouvées dans les papiers de son oncle, et qui peuvent avoir un intérêt philologique.

Membre nouveau : M. Dépinay.

M. Ad. Chévrier a remis au trésorier 100 francs pour l'illustration de la *Revue* : le président lui adresse les remerciements de l'Association.

M. Th. Reinach commente une inscription attique, gravée sur une stèle avec bas-relief, et conservée au musée d'Avignon (*C. I. A.*, II, 198). L'inscription, depuis longtemps connue, est demeurée presque indéchiffrable; mais on peut assurer cependant qu'elle porte un décret de proxénie en l'honneur d'un personnage de Mégare nommé Φωκῖνος et de deux autres étrangers de moindre importance. Il n'est pas douteux, d'autre part, que le nom de l'archonte athénien se termine, sur le décret d'Avignon, par les lettres ΣΤΟΥ. Ces données, ainsi que d'autres lettres déchiffrées sur le marbre, peuvent servir à déterminer la date de l'inscription.

M. Ch.-Em. Ruelle donne lecture d'une note sur un passage de Plutarque, *de Musica*, 11. Il repousse les corrections faites à ce texte par Westphal et M. Laloy et en donne une interprétation, qui est acceptée par M. Th. Reinach.

*7 décembre 1899.* — Présidence de M. Héron de Villefosse.

Le président annonce que M. Vasnier a remis au trésorier une somme de 100 francs pour l'illustration de la *Revue*, et lui adresse les remerciements de l'Association. Il se fait également l'interprète d'un sentiment unanime, en félicitant M. P. Girard de sa nomination dans la Légion d'honneur, et M. Ed. Pottier de son élection récente à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La correspondance contient une lettre de M. le Préfet de la Seine, invitant l'Association à lui faire parvenir le compte rendu de sa dernière assemblée générale, ainsi que l'état sommaire de sa situation. Le Comité décide qu'il sera répondu à cette demande par l'envoi des numéros de la *Revue* qui contiennent les actes administratifs et le compte rendu des séances de l'Association pour l'année 1899.

Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique invite l'Association à participer à l'Exposition universelle de 1900, et à y envoyer ses publications depuis 1889. Le comité estime qu'il y a lieu de répondre affirmativement à cette lettre, et que les deux volumes des *Monuments grecs* seront joints aux douze années de la *Revue*.

Le Président annonce la mort de M. Henneguy.

Membres nouveaux : MM. Étienne Photiadès et Hubert Pernot.

M. Am. Hauvette informe le Comité que certaines modifications semblent devoir être apportées à l'occasion du concours de typographie grecque. La commission spéciale du concours de typographie, la commission administrative et la commission de publication se réuniront à ce sujet, avec le bureau, le jeudi 28 décembre.

M. P. Girard propose une correction à un passage de la *Vie* anonyme de Sophocle. Cette notice, de basse époque, contient plusieurs détails empruntés à de bons auteurs : elle mérite par là quelque crédit. Mais une assertion paraît inadmissible à M. P. Girard : elle est relative au tableau qui représentait, parmi

les peintures du Pœcile, le poète Sophocle, jouant de la lyre dans le rôle de Thamyris, ὅθεν καὶ ἐν τῇ ποικίλῃ στοᾷ μετὰ κιθάρας αὐτὸν γεγράφθαι. Dans les peintures du Pœcile, que décrit Pausanias, il n'y avait pas de place, dit M. Girard, pour un tableau ni pour un portrait de ce genre, et ce qu'il faut lire au lieu du texte cité, c'est ἐν τοῖς ποικίλοις, mot à mot : *dans son costume de théâtre.* M. P. Girard pense que ce tableau figurait, comme d'autres ex-voto choragiques, dans le sanctuaire de Dionysos. — M. Th. Reinach fait à cette conjecture diverses objections : s'il y avait lieu de corriger le texte, il préférerait écrire ἐν τῇ ποικίλῃ στολῇ. MM. P. Tannery et Pottier se demandent si nous connaissons assez bien les peintures du Pœcile pour avoir le droit de hasarder une correction.

M. P. Tannery revient sur une communication antérieure (4 mai 1899) : le mot *serenon*, transcription de l'épisème ϛ (= 6), n'est évidemment qu'une erreur de copiste, dérivant de la graphie *epi-semon*.

M. Th. Reinach achève le commentaire du décret de proxénie en l'honneur de Φωκῖνος (cf. le procès-verbal de la précédente séance). L'intitulé du décret présentant les mots ἐνά[τῃς πρυτανείας], et non ἑνδ[εκάτης], comme il l'avait cru d'abord, le décret peut fort bien être antérieur à l'établissement des deux nouvelles tribus athéniennes, c'est-à-dire à l'année 306. Rien ne s'oppose donc à ce que l'archonte en question soit le *Théophrastos* qui fut en fonction en 340/39. Or, à cette date, une inscription attique (*C. I. A.*, II, 117) nous fournit pour le greffier le nom de Ἄσπετος, et ce nom, fort rare à Athènes, apparaît dans un autre document épigraphique (*C. I. A.*, II, 809 *c*, l. 71) avec le patronymique Δημοστράτου et le démotique Κυθήρριος. La restitution Ἄσπετος Δημοστράτου Κυθήρριος coïncide admirablement avec plusieurs lettres conservées de l'intitulé du décret d'Avignon, et l'attribution de ce décret à l'année 340/39 se recommande ainsi avec une extrême vraisemblance. Il y a donc lieu de penser que le Mégarien Φωκῖνος, honoré à Athènes du titre de proxène, avait pris part, avant la bataille de Chéronée, à l'expédition commune des Athéniens et des Mégariens en Eubée (texte tiré de l'historien Charax).

# OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

*dans les séances de mai à décembre 1899.*

---

J. THIBAUT, **Étude de musique byzantine : la notation de Saint Jean Damascène ou Hagiopolite; le chant ecphonétique** (extrait de la **Byzantinische Zeitschrift**).

LAURIOL, **Relation d'un voyage en Turquie,** Sceaux, 1899.

ΛΟΓΚΑ (Γ.), Λεξιλόγιον τῆς λαλουμένης γλώσσης τῶν Κυπρίων, ἐν Λεμησσῷ, 1898 et 1899.

BONNET (Ém.), **Catalogue des manuscrits de la Société archéologique de Montpellier,** 1897.

SAGLIO, **Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines,** fascic. XXV.

EURIPIDE, **Médée** et **Iphigénie à Aulis,** texte grec, 3e éd., par H. Weil.

PASCHALIS, Νομισματικὴ τῆς νήσου Ἄνδρου, Athènes, 1898.

PHILADELPHEUS (Dr Alexandre), **Der Pan in der antiken Kunst,** Athènes, 1899.

Bibliothèque Marasly, fasc. 51-57.

OMONT (H.), **Notice sur quelques manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.**

POTTIER (Edm.), **Catalogue des Vases antiques du Musée du Louvre;** 2e partie : **l'école ionienne.**

APOSTOLIDES, **Essai sur l'Hellénisme égyptien,** t. I, 1899.

ARVANITOPOULO (A. G.), **Questioni di diritto attico,** I.

MEUNIER, **Les parlers du Nivernais,** Nevers, 1899.

SOPHOCLE, **Œdipe roi,** trad. en vers par Martinon, Paris, 1899.

MALLINGER, **Le caractère, la philosophie et l'art de Bacchylide,** Louvain, 1899.

GASTOUÉ, **Étude critique de la Grande Doxologie** (extrait de l'*Orient chrétien*).

PAPAGEORGIOU (P. N.), divers extraits de la Νέα Ἡμέρα, de l'Ἀθηνᾶ et de la *Byzantinische Zeitschrift*.

KRUMBACHER, **Ueberarbeitungen bei Romanos,** München, 1899.

HENNEGUY, **Le Sphinx,** Alcan, 1899.

CAVVADIAS, Τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀσκληπιοῦ ἐν Ἐπιδαύρῳ, Athènes, 1900.

Κατάλογος τοῦ ἐν Ἀθήναις ἐπιγραφικοῦ Μουσείου, ἐκδιδόμενος ὑπὸ τῆς ἀρχ. ἑταιρείας, t. I, Ἐπιγραφαὶ ἐκ τῆς Ἀκροπόλεως, par Lolling, Athènes, 1899.

**Périodiques divers.**

# TABLE DES MATIÈRES

## PARTIE ADMINISTRATIVE


| | Pages. |
|---|---|
| Statuts de l'Association | I |
| La médaille de l'Association | IV |
| Souscription permanente pour l'illustration de la *Revue* | V |
| Assemblée générale du 20 avril 1899 | VI |
| Discours de M. Maurice Croiset, président | VI |
| Rapport de M. Paul Girard, secrétaire | XIV |
| Rapport de la Commission administrative | XXVII |
| Concours de typographie grecque | XXXIII |
| Membres fondateurs de l'Association | XXXV |
| Membres fondateurs pour les *Monuments grecs* | XXXVII |
| Anciens présidents de l'Association | XXXVIII |
| Bureau, Comité, Commissions | XXXIX |
| Membres donateurs | XL |
| Liste générale des membres au 1er novembre 1899 | XLVIII |
| Sociétés correspondantes, périodiques échangés | LXVIII |
| Prix décernés dans les concours de l'Association | LXX |
| Prix décernés par l'Association dans les lycées et collèges | LXXIII |


## PARTIE LITTÉRAIRE

### I. Articles et notes.


| | | |
|---|---|---|
| Bréal (Michel) | Deux nouvelles formes éléennes | 116 |
| — | Mots d'origine grecque dans la loi des XII Tables | 300 |
| Contoléon (Al.-Emm.) | La déesse Mâ sur des inscriptions de Macédoine | 169 |
| — — | Inscriptions d'Asie-Mineure et de Scythie. | 382 |
| Decharme (Paul) | Le drame satyrique sans satyres | 290 |
| D'Eichthal (Eugène) | Les idées de Stuart Mill sur le grec et le latin dans l'éducation | 321 |

Girard (Paul)..... Sur un passage interpolé du *Prométhée* d'Eschyle ..... 149
Glachant (Paul et Victor)... Une lettre inédite d'Ernest Beulé. ..... 1
Hauvette (Amédée)..... Phaÿllos de Crotone..... 9
Holleaux (Maurice)..... Trois décrets de Rhodes..... 20
— — Antioche des Chrysaoriens..... 345
Joret (Charles)..... Le Πέρσειον de Posidonius..... ..... 43
Lévy (Isidore)..... Études sur la vie municipale de l'Asie-Mineure sous les Antonins (2e série).. 255
Perdrizet (Paul).. ..... Encore Labys..... 40
Reinach (Théodore)..... Duracinum..... 48
— — Un temple élevé par les femmes de Tanagra ..... 53
— — Une stèle grecque funéraire au musée de Blois..... 174
Rouvier (Jules)..... L'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie . 362
Ruelle (C.-E.)... ..... Sept *codices vetustissimi* reconnus pour être l'œuvre d'un même copiste..... 38
Tannery (Paul)..... Sur Héraclide du Pont..... 305
Weil (Henri)..... Denys d'Halicarnasse, Du style de Démosthène ; observations critiques.. ..... 312

II. Chronique.

Correspondance grecque (D. B.) ..... 117, 237
Bulletin archéologique (Henri Lechat) ..... 176, 438
Actes de l'association, ouvrages offerts..... 126, 241, 504
Nouvelles diverses : le Corpus des inscriptions grecques chrétiennes.. 243
Addenda et corrigenda..... 244

III. Bibliographie

Comptes rendus bibliographiques..... 128, 245, 332, 392

IV. Planches hors texte.

Stèle de Tanagra (musée du Louvre)..... ..... 53

*Le rédacteur en chef-gérant*, Th. Reinach.

Le Puy, imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.